1100

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

EX ANTIQUITATE DECUS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

NEUVIÈME SÉRIE. — TOME II.

TOULOUSE
IMPRIMERIE DOULADOURE-PRIVAT
RUE SAINT-ROME, 39

1890

AS
162
T83
Ser.9
t.2

AVIS ESSENTIEL

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner aucune approbation ni improbation.

608426
20.5.55

ÉTAT DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

PAR ORDRE DE NOMINATION.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE

COMPOSANT LE BUREAU.

M. PAGET, ✪ I., doyen de la Faculté de droit, *Président*.
M. LEGOUX, ✪ I., doyen de la Faculté des sciences, *Directeur*.
M. A. DUMÉRIL, ✲, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse, *Secrétaire perpétuel*.
M. ROUQUET, ✲, professeur au lycée de Toulouse, *Secrétaire-adjoint*.
M. JOULIN, ✲, ingénieur en chef, directeur de la Poudrerie de Toulouse, *Trésorier perpétuel*.

ASSOCIÉS HONORAIRES.

Mgr l'Archevêque de Toulouse.
M. le Premier Président de la Cour d'appel de Toulouse.
M. le Préfet du département de la Haute-Garonne.
M. le Recteur de l'Académie de Toulouse.
} Membres-nés.

1875. M. BERTRAND (Joseph), O. ✲, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Paris.
1878. M. JULES SIMON, C. ✲, sénateur, membre de l'Institut, rue de la Madeleine, 10, à Paris.
1882. M. FAYE, C. ✲, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Université, boulevard d'Enfer, 2, à Paris.
1884. M. HERMITE, C. ✲, membre de l'Institut, rue de la Sorbonne, 2, à Paris.
1886. M. PASTEUR, C. ✲, ✪ I., membre de l'Institut, rue d'Ulm, à Paris.
M. N.....

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

1869. Don Francisco de Cardenas, ancien sénateur, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, calle de Pizzaro, 12, à Madrid.

1878. Sir Joseph Dalton Hooker, directeur du Jardin-Royal de botanique de Kew, associé étranger de l'Institut de France, à Londres.

M. N.....

M. N.....

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉS LIBRES.

1859-1889. M. Ad. Baudouin, archiviste du département, place des Carmes, 24.

M. N.....

M. N.....

M. N.....

M. N.....

M. N.....

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

CLASSE DES SCIENCES.

PREMIÈRE SECTION. — Sciences mathématiques.

MATHÉMATIQUES PURES.

1840. M. Molins, ✻, ancien professeur et ancien doyen de la Faculté des sciences, rue Bellegarde, 6.

1861. M. Tillol, ✪ I., inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Concorde, 26.

1884. M. Legoux (Alphonse), ✪ I., doyen de la Faculté des sciences, rue des Redoutes, 7.

1886. M. Rouquet (Victor), ✲, ✪ I., professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Toulouse, maître de conférences à la Faculté des sciences, place de l'École d'Artillerie, 2.

M. N.....

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES.

1861. M. de Planet (Edmond), ✲, mécanicien, rue des Amidonniers, 41.

1873. M. Forestier, ✲, ✪ I., professeur honoraire au Lycée de Toulouse, rue Valade, 34.

1873. M. Salles, O. ✲, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en retraite, rue des Cloches, 1.

1884. M. Rivals (Émilien), ✲, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Ninau, 16.

1885. M. Abadie-Dutemps, ingénieur civil, rue du Faubourg-Matabiau, 26.

PHYSIQUE ET ASTRONOMIE.

1881. M. Baillaud, ✲, ✪ I., doyen honoraire de la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Toulouse.

1885. M. Sabatier (Paul), ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, allée des Zéphirs, 4.

1888. M. Berson, ✪ I., professeur à la Faculté des sciences, avenue Frizac, 3.

M. N.....

DEUXIÈME SECTION. — Sciences physiques et naturelles.

CHIMIE.

1873. M. Joulin, ✲, ingénieur en chef, directeur de la Poudrerie de Toulouse, à la Poudrerie.

1885. M. Frébault, ✪ A., professeur à l'École de médecine, rue Montplaisir, 8.

1889. M. Destrem, professeur adjoint à la Faculté des sciences, allée des Soupirs, 3.

M. N.....

HISTOIRE NATURELLE.

1851. M. Lavocat, ✻, ancien directeur de l'École vétérinaire, allées Lafayette, 66.

1854. M. D. Clos, ✻, ✿ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences, directeur du Jardin des Plantes, allées des Zéphyrs, 2.

1861. M. Baillet, O. ✻, ✿ I., directeur honoraire de l'École vétérinaire de Toulouse, rue Saint-Etienne, 19.

1882. M. Lartet, ✿ I., professeur à la Faculté des sciences, rue Pont-de-Tounis, 14.

1886. M. Moquin-Tandon, ✿ A., professeur à la Faculté des sciences, allées Saint-Étienne, 4.

MÉDECINE ET CHIRURGIE.

1869. M. Basset, ✿ I., professeur à l'École de médecine, rue Peyrolières, 34.

1886. M. Alix, O. ✻, directeur du service de santé du 17e corps d'armée, en retraite, avenue du Pont-des-Demoiselles, 11.

1886. M. Parant (Victor), ✿ A., docteur en médecine, directeur de la maison de santé des aliénés, allées de Garonne, 15.

1888. Maurel (Edouard), ✻, ✿ A., professeur à l'Ecole de médecine, rue d'Alsace-Lorraine, 10.

1889. M. d'Ardenne, docteur en médecine, rue de la Dalbade, 16.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1865. M. Roschach, ✻, ✿ I., archiviste de la ville de Toulouse, inspecteur des antiquités, rue du Taur, 67.

1875. M. Duméril (A.), ✻, ✿ I., doyen de la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1880. M. Pradel, ✿ A., rue Pargaminières, 66.

1880. M. Hallberg, ✿ I., professeur à la Faculté des lettres, Grande-Allée, 22.

1884. M. Paget (Joseph), ✿ I., doyen de la Faculté de droit, allées Lafayette, 56.

1884. M. Duméril (Henri), ✿ I., maître de conférences à la Faculté des lettres, rue Montaudran, 80.

1886. M. Deschamps (André), ✿ I., censeur honoraire, Grande-Allée, 23.
1886. M. Antoine (Ferdinand), ✿ I., professeur à la Faculté des lettres, place de l'École-d'Artillerie, 42.
1886. M. Lapierre (Eugène), ✿ A., bibliothécaire de la ville, rue des Fleurs, 18.
1889. M. le pasteur Vesson, président du Consistoire, rue d'Alsace-Lorraine, 43.
1889. M. Brissaud, professeur à la Faculté de droit, rue du Faubourg-Matabiau, 40.
1890. M. Lécrivain, ✿ A., maître de Conférences à la Faculté des Lettres, rue des Chalets, 82.
1890. M. Fabreguettes, O. ✻, premier Président à la Cour d'appel de Toulouse, rue Bayard, 6.
1890. M. l'abbé Douais, professeur à l'Institut catholique, place Saint-Barthélemy, 6.
1890. M. Crouzel (Jacques), ✿ A., bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire, Grande-Allée, 3.
M. N.....

COMITÉ DE LIBRAIRIE ET D'IMPRESSION.

M. Berson.
M. d'Ardenne.
M. Lapierre.
M. Vesson.
M. Parant.
M. Sabatier.

COMITÉ ÉCONOMIQUE.

M. Molins.
M. Maurel.
M. Antoine.
M. Brissaud.
M. Destrem.
M. Abadie-Dutemps.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. Baillet. (Nomination de 1890.)

ÉCONOME.

M. Destrem.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

Anciens membres titulaires devenus associés correspondants.

CLASSE DES SCIENCES.

1840. M. DE QUATREFAGES, C. ✻, G. C. de Saint-Stanislas et C. de plusieurs ordres étrangers, membre de l'Institut, rue de Buffon, 2, à Paris.

1857. M. SORNIN, ✻, censeur honoraire, rue de la Haute-Maison, 24, à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).

1865. M. MUSSET (Charles), docteur ès sciences, professeur à la Faculté des sciences, cours Lesdiguières, 45, à Grenoble.

1874. M. LEAUTÉ, membre de l'Institut, ingénieur des manufactures de l'État, rue Guy-de-la-Brosse, 6, à Paris.

1879. M. TISSERAND, ✻, membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, 5, avenue de l'Observatoire, à Paris.

1880. M. ENDRÈS, O. ✻, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue du Val-de-Grâce, 9, à Paris.

1886. M. RIPOLL, professeur à l'École de médecine, rue de la Trinité, 9, à Toulouse.

1890. M. BRUNHES, professeur de physique à la Faculté des sciences, rue Turgot, 40, à Dijon.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1858. M. CLAUSOLLES (Paulin), homme de lettres, rue d'Enfer, 25, à Paris.

1878. M. HUMBERT, premier Président de la Cour des comptes, à Paris.

1878. M. LOUBERS (Henri), avocat général à la Cour d'appel, rue de Seine, 74, à Paris.

1879. M. BRÉDIF, ✻, recteur de l'Académie, à Besançon.

1881. M. COMPAYRÉ, ✻, recteur de l'Académie de Poitiers.

1885. M. DELAVIGNE, ✻, professeur et doyen honoraire de la Faculté des lettres de Toulouse, rue Jouffroy, 46, à Paris.

1889. M. THOMAS, professeur à la Faculté des lettres, rue Friant, 15, à Paris.

CORRESPONDANTS NATIONAUX.

CLASSE DES SCIENCES.

1838. M. François, O. ✻, ingénieur en chef des mines, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1842. M. Hutin (Félix), C. ✻ et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, médecin-inspecteur (cadre de réserve), I. ✪, rue des Saints-Pères, 61, à Paris.

1843. M. Robinet, professeur, rue de l'Abbaye-Saint-Germain, 3, à Paris.

1844. M. Payan (Scipion), docteur en médecine, à Aix (Bouches-du-Rhône).

1845. M. le Baron H. Larrey, G. O. ✻ et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de l'Institut (Académie des sciences), médecin-inspecteur (cadre de réserve), ex-président du Conseil de santé des armées, I. ✪, rue de Lille, 91, à Paris.

1848. M. Cazeneuve, O. ✻, doyen honoraire de la Faculté de médecine, à Lille.

1848. M. Bonjean, pharmacien, ancien président du Tribunal de commerce, à Chambéry (Savoie).

1849. M. d'Abbadie (Antoine), ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences), rue du Bac, 120, à Paris.

1849. M. Hérard (Hippolyte), ✻, docteur-médecin, rue Grange-Batelière, 24, à Paris.

1850. M. Beaupoil, docteur en médecine, rue de l'Association, 4, à Châtellerault (Vienne).

1853. M. Liais, astronome, à Cherbourg.

1855. M. Chatin, O. ✻, directeur de l'École de pharmacie, membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences (Institut), rue de Rennes, 149, à Paris.

1855. M. Moretin, docteur en médecine, rue de Rivoli, 68, à Paris.

1857. M. Le Jolis, décoré de plusieurs Ordres, archiviste perpétuel de la Société des sciences natur., rue de la Duche, 29, à Cherbourg.

1858. M. Giraud-Teulon (Félix), ✻, docteur en médecine, rue d'Édimbourg, 1, à Paris.

1858. M. de Rémusat (Paul), sénateur, rue du Faub.-Saint-Honoré, 118, à Paris.

1861. M. Nogués, ingénieur civil des mines, professeur de physique industrielle à l'Université de Santiago (Chili).

1861. M. Daudé (Jules), docteur en médecine, à Marvejols (Lozère).

1861. M. Berne, professeur à la Faculté de médecine, rue Saint-Joseph, 12, à Lyon.

1861. M. Delore, ex-chirurgien en chef désigné de la Charité, professeur adjoint d'accouchements à la Faculté de médecine, place Bellecour, 31, à Lyon.

1861. M. Rascol, docteur en médecine, à Murat (Tarn).

1863. M. Garrigou (Félix), doct. en médecine, rue Valade, 38, Toulouse.

1866. M. Dubois (Edmond), O. ✻, examinateur hydrographe de la marine, rue Saint-Yves, 13, à Brest.

1868. M. Le Bon (Gustave), docteur en médecine, rue de Poissy, 4, à Paris.

1872. M. Chauveau, O. ✻, inspecteur général des Ecoles vétérinaires, membre de l'Institut, rue de la Pompe, 12, Paris-Passy.

1872. M. Arloing, ✻, directeur de l'École vétérinaire, à Lyon.

1875. M. Filhol (Henri), ✻, docteur ès sciences et docteur en médecine, à Paris.

1876. M. Wallon (Édouard), docteur en droit, rue Villebourbon, 31, à Montauban.

1876. M. Milne-Edwards (Alphonse), O. ✻, professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris.

1876. M. Védrenes, C. ✻, inspecteur du service de santé en retraite, quai de la Guillotière, 12, à Lyon.

1880. M. Bastié (Maurice), docteur en médecine, à Graulhet (Tarn).

1888. M. Bel (Jules), botaniste, à Saint-Sulpice-de-La-Pointe (Tarn).

1888. M. Sicard, docteur en médecine, avenue de la République, 1, à Béziers (Hérault).

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1838. M. le comte de Mas-Latrie (L.), O. ✻, Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de l'Institut, boulevard Saint-Germain, 229, à Paris.

1845. M. Ricard (Adolphe), avocat, secrétaire général de la Société archéologique, rue Nationale, 4, à Montpellier.

1846. M. Garrigou (Adolphe), propriétaire, rue Valade, 38, à Toulouse.

1848. M. Tempier, avoué près le Tribunal civil, à Marseille.

1850. M. Bascle de Lagrèze, ✻, conseiller doyen à la Cour d'appel de Pau, correspondant du Ministère de l'instruction publique, rue du Lycée, 38, à Pau (Basses-Pyrénées).

1855. M. Burnouf, ✻, ancien directeur de l'École française d'Athènes, ancien doyen de la Faculté des lettres, à Bordeaux.

1855. M. de Barthélemy, chevalier de plusieurs Ordres étrangers, ancien auditeur au Conseil d'État, rue de l'Université, 80, à Paris.

1859. M. d'Auriac (Eugène), ❄, chevalier de N.-D.-de-la-Conception de Villa-Viçiosa de Portugal, conservateur, sous-directeur de la Bibliothèque nationale, rue Saint-Honoré, 217, à Paris.

1863. M. Rossignol, homme de lettres, à Montans, par Gaillac (Tarn).

1863. M. Bladé, avocat, homme de lettres, à Agen.

1865. M. Guibal, professeur à la Faculté des lettres, à Aix.

1871. M. Jolibois (Émile), archiviste du département du Tarn, à Albi.

1872. M. du Bourg (Antoine), rue du Vieux-Raisin, 31, à Toulouse.

1875. M. Tamizey de Larroque, homme de lettres, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

1875. M. Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, à Agen.

1875. M. l'abbé Couture, doyen de la Faculté libre des lettres, rue de la Fonderie, 31, à Toulouse.

1875. M. Serret (Jules), avocat, homme de lettres, rue Jacquart, 1, à Agen.

1876. M. Lespinasse, O. ✲, président honoraire de la Cour d'appel de Pau.

1878. M. Desdevises du Dezert, ✲, professeur honoraire de géographie à la Faculté des lettres de Caen, à Lessay (Manche).

1879. M. de Dubor (Georges), attaché à la Bibliothèque nationale, rue du Regard, 10, à Paris.

1881. M. Chevalier (Ulysse), ✲, I. ❂, chanoine honoraire, à Romans (Drôme).

1882. M. l'abbé Larrieu, ancien missionnaire apostolique en Chine, membre de plusieurs Sociétés savantes, curé à Lamothe-Pouyloubrin, par Seissan (Gers).

1882. M. Boyer (A.), président du Tribunal de Lombez.

1882. M. Tardieu (A.), Officier et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Herment (Puy-de-Dôme).

1883. M. Malinowski (Jacques), A. ❂, professeur en retraite, rue du Portail-Alban, 9, à Cahors.

1883. M. Igounet, docteur-médecin, à Sainte-Foy (Haute-Garonne).

1883. M. Cabié (E.), à Roqueserrière, par Montastruc (Haute-Garonne).

1885. M. Espérandieu (Émile), I. ❂, ✲, lieutenant au 17e régiment de ligne, professeur-adjoint à l'École militaire d'infanterie de Saint-Maixent, associé correspondant de diverses Sociétés savantes, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

1887. M. le marquis DE CROIZIER, président de la Société académique indo-chinoise de France, officier de l'Instruction pnblique, grand'croix du Christ du Portugal et grand officier de plusieurs ordres étrangers, boulevard de la Saussaie, 10, parc de Neuilly, à Paris.

1887. M. ANTONIN SOUCAILLE, président de la Société archéologique, scientifique et littéraire, avenue Saint-Pierre, 1, à Béziers (Hérault).

1888. M. Ed. FORESTIÉ, archiv. de l'Académie des sciences, lettres et arts de Tarn-et-Garonne, rue de la République, 23, à Montauban.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

CLASSE DES SCIENCES.

1856. M. PAQUE (A.), professeur de mathématiques à l'Athénée royal de Liége (Belgique), rue de Grétry, 65.

1856. M. CATALAN, professeur émérite à l'Université de Liége (Belgique), rue des Éburons, 21.

1860. M. BIERENS DE HAAN, professeur de mathématiques supérieures à l'Université de Leyde.

1871. M. BELLUCCI (Giuseppe), docteur en histoire naturelle, professeur de chimie à l'Université de Perugia (Italie).

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

1859. M. LEVY MARIA JORDAO, avocat général à la Cour de cassation du Portugal, à Lisbonne.

1860. M. ROMUALD DE HUBÉ, sénateur et ancien ministre des cultes, à Varsovie (Pologne).

NÉCROLOGE

(NOVEMBRE 1889, OCTOBRE 1890).

ASSOCIÉS LIBRES.

M. NOULET, ✲, ✿ I., directeur du Musée d'histoire naturelle, professeur honoraire à l'École de médecine, rue Nazareth, 15, à Toulouse.

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

M. DAVID, O. ✲, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, place Belfort, 3, à Toulouse.

M. TIMBAL-LAGRAVE (Albert), pharmacien, rue Romiguières, 15, à Toulouse.

ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

1877. M. LAVIGNE (Bertrand), vétérinaire, ancien sous-préfet, à Toulouse.

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
DE TOULOUSE

HÉRODOTE

HISTORIEN ET THÉOLOGIEN

PAR M. A. DUMÉRIL[1].

Si l'homme « ondoyant et divers » est pour l'homme un sujet inépuisable de réflexions et d'observations par les différents aspects sous lesquels il se présente, les écrivains de génie auxquels s'attache l'admiration de la postérité occupent, sous ce rapport même, une place exceptionnelle. Les nombreux lecteurs qu'ils instruisent et qu'ils passionnent trouvent chaque jour ou croient trouver des motifs de se les représenter sous un jour nouveau. Et combien le papier reçoit à ce sujet de confidences! on formerait une grande bibliothèque avec ce qui a été écrit sur le seul Shakespeare. Et pourtant Shakespeare est un moderne. A plus forte raison en est-il ainsi des grands génies dont l'antiquité nous a transmis les chefs-d'œuvre. Et toujours il y a sur eux quelque chose de nouveau à dire. Il en est ainsi, je crois, particulièrement d'Hérodote. Vous me pardonnerez de vous entretenir aujourd'hui de ce père de l'histoire. Il est relativement à ses écrits certains faits ou inaperçus ou contestés

1. Lu dans la séance du 28 novembre 1889.

qui m'ont frappé et que je voudrais mettre ici particulièrement en relief.

Au premier rang figure celui-ci, dont plusieurs autres dérivent. L'histoire d'Hérodote est le miroir fidèle de l'impression faite par l'Orient sur l'esprit des Grecs, à une époque voisine sans doute des guerres médiques, mais où déjà le souvenir de Xercès et de sa terrible invasion cessait d'exciter leur colère pour flatter leur vanité. En étudiant l'histoire grecque, je ne pouvais me défendre d'un profond étonnement quand je voyais les dispositions manifestées par les vainqueurs de Salamine et de Platée dès le lendemain de ces grandes victoires. La Grèce avait failli disparaître. Tous les moyens avaient paru bons à leur ennemi pour la réduire. Xercès n'avait-il pas menacé les Thessaliens de faire de leur pays, s'ils ne se soumettaient, un grand lac, en empêchant le Pénée de déverser ses eaux dans la mer Egée? N'avait-il pas ordonné l'incendie d'Athènes, dont les débris furent encore brûlés par son lieutenant Mardonius? Pourtant, la majeure partie tout au moins des Hellènes ne conserva contre ces envahisseurs aucune antipathie; ils avaient été vaincus, cela suffisait. On leur savait presque gré d'avoir été par leur invasion l'occasion de triomphes signalés que l'on pouvait chanter en vers et en prose, comme jadis Homère avait chanté la guerre de Troie. On commençait même à courtiser l'ancien vaincu pour avoir son argent, en attendant qu'on cherchât à s'en faire un auxiliaire secret ou avoué contre d'autres Grecs, auxquels on disputait l'hégémonie, ou même contre des concitoyens, enfants de la même ville, que l'on voulait proscrire. — A Dieu ne plaise que je veuille accuser Hérodote d'avoir mérité personnellement les reproches que l'on pourrait justement adresser à un si grand nombre de ses contemporains! Je me borne à constater que son ouvrage, qui est le plus glorieux trophée élevé par un écrivain de race hellénique à la mémoire des triomphes obtenus sur les Mèdes, est en même temps le signe de l'apaisement des esprits auxquels de nouvelles préoccupations faisaient oublier les anciens

griefs. On y trouvera ainsi l'exact résumé des divers sentiments de la portion la plus éclairée du peuple grec vis-à-vis de la Perse au temps où il lui donna naissance. Il est vrai qu'Hérodote appartenait à la Grèce d'Asie. Mais la Grèce d'Asie, délivrée du joug des Perses par la victoire de Mycale, de la crainte de retomber entre leurs mains par les exploits de Cimon, gravitait dans l'orbite des républiques d'Europe et particulièrement des Athéniens. L'histoire d'Hérodote eut certainement un grand succès à l'ouest de la mer Egée. On n'accusa pas alors l'historien d'une insigne partialité en faveur de l'ennemi juré du nom grec, comme l'a fait plus tard Plutarque ou l'auteur, quel qu'il soit, du livre intitulé : *la Malignité d'Hérodote*. L'accueil que son ouvrage reçut montre assez que son esprit était en harmonie avec celui des lecteurs et des auditeurs qu'il charmait[1]. En étudiant la manière dont l'écrivain envisage l'Orient, nous ferons donc quelque chose de mieux qu'une notice individuelle ou un article de bibliographie. Nous jetterons, je l'espère, aussi quelque jour sur les dispositions des Grecs de son époque à l'égard d'une civilisation qui pouvait être tantôt l'objet de leur sympathie, tantôt celui de sentiments opposés, mais qui jamais ne leur fut indifférente.

I.

Un mot d'abord sur la biographie d'Hérodote. Si peu nombreux que soient les documents qui s'y rapportent, ils peuvent nous fournir quelques renseignements précieux. On fixe, d'après Aulu-Gelle, la naissance de notre auteur à l'an 484 avant Jésus-Christ. Halicarnasse, ville d'Orient en Carie, était sa patrie. Il voyagea en Egypte, en Phénicie, en Palestine, dans la Colchide, dans l'Asie Mineure et proba-

1. Sur cet accueil, voir Lucien : *Hérodote ou Aétion*. Traduction Talbot, t. I, pp. 335 et 336. — *Sur la manière d'écrire l'histoire*, 42, p. 373.

blement aussi dans la Babylonie[1]. On n'est pas fixé sur la date de ses voyages. Les uns les placent avant, les autres après la révolution qui déposséda le petit-fils de la fameuse Artémise de la tyrannie d'Halicarnasse, révolution dont la date reste fixée à l'an 457 avant Jésus-Christ, d'après de bonnes autorités. Du reste, quelque date que l'on adopte, il est assez remarquable qu'Hérodote ait osé s'aventurer dans l'intérieur des États persans le lendemain des guerres médiques; il l'est davantage qu'il ait été partout bien reçu.

Otfried Müller explique ce fait singulier par une considération, à mon avis, peu admissible. Hérodote, dit-il, n'était pas un Grec d'Europe, mais un Grec d'Halicarnasse, sujet du grand roi. S'il avait été d'une des cités grecques d'Europe, l'entrée du royaume de Perse lui aurait été fermée. Mais Halicarnasse n'avait-elle pas secoué le joug des Perses en même temps que les autres colonies d'Asie? Que l'on place son affranchissement en 479, après la bataille de Mycale, ou en 466, après celle de l'Eurymédon, il y a apparence qu'elle n'était plus sujette du grand roi à l'époque où Hérodote parvint à l'âge nécessaire pour faire avec fruit de tels voyages[2]. L'Egypte seule lui aurait été ouverte à cause

1. Parlant de la statue d'or de Jupiter Bélus, qui se trouvait dans le temple de ce dieu à Babylone, il dit qu'il ne l'avait pas vue et il ajoute que Xercès l'avait fait enlever. On peut en conclure qu'il avait vu lui-même les autres merveilles de Babylone dont il donne la description.

2. Cependant, nous trouvons dans Hérodote un passage qui semblerait indiquer que, du temps même où il écrivait le livre sixième de son histoire, les Ioniens continuaient à reconnaître la domination persane. Après avoir parlé de mesures prises par Artaphernes après la révolte de l'Ionie et d'impôts établis sur les habitants de cette contrée, il ajoute : « Ces impôts ont toujours continué à se percevoir depuis ce temps-là jusqu'à présent, selon la répartition qui en fut faite par Artaphernes, et qui était à peu près la même que celle qui était établie auparavant (liv. VI, 42). » Mais ce n'était certainement plus aux Perses que ces impôts étaient payés, car le même Hérodote nous dit positivement que les mêmes Ioniens se révoltèrent de nouveau contre eux à l'époque de la bataille de Mycale (IX, 103) et l'on a lieu de croire qu'ils ne furent ramenés sous le joug du grand roi qu'à l'époque du traité d'Antalcidas. Je ne crois pas qu'on puisse tirer une conclusion contraire de ce fait que le roi Artaxercès a assigné à

de la révolte d'Inaros, si l'on admettait que les guerres médiques amenèrent pour longtemps l'exclusion des Grecs des États du grand roi. Il vaut mieux retarder, autant que possible, l'époque des pérégrinations scientifiques d'Hérodote à travers l'Orient et supposer que les relations des monarques persans avec la Grèce cessèrent de bonne heure d'être aussi hostiles. Ils purent commencer, par politique, à se montrer bienveillants pour une partie de ses habitants alors même que la guerre continuait entre eux et l'autre partie. Sparte et ses alliés s'étaient retirés de la lutte après la trahison de Pausanias, et, bientôt après, les alliés d'Athènes cessèrent d'y contribuer autrement que de leur argent. La guerre civile était venue diviser les forces des Grecs avant que la guerre étrangère fût terminée. Occupés à combattre les Spartiates et les Béotiens, les Athéniens durent ralentir leurs efforts contre les Perses, et c'est là ce qui causa principalement le désastre d'Inaros, dont ils soutenaient la révolte. Du temps que cette révolte durait encore, Artaxercès Longuemain avait déjà tâché de s'attacher les Spartiates et celles des républiques grecques qui suivaient leur bannière. Il fit passer (nous empruntons ce fait à une excellente autorité, à Thucydide), il fit passer à Lacédémone un de ses sujets, Mégabaze, avec de grandes sommes d'argent pour engager les peuples du Péloponèse à se jeter sur l'Attique, ce qui devait forcer les Athéniens à évacuer l'Egypte. L'affaire ne réussit pas. Mais il ne paraît point que les présents d'Artaxercès aient été repoussés avec indignation. Ce ne fut qu'une dépense inutile, dit Thucydide [1], et Mégabaze retourna en Asie avec le reste des trésors qu'il avait apportés. Donc, Mégabaze sema l'argent dans le Péloponèse, et, s'il ne put remplir entièrement sa mission, du moins il put

Thémistocle fugitif les revenus de Lampsaque et de Myonte. Ces villes pouvaient être restées au pouvoir des Perses. Rawlinson, qui invoque cette preuve contre Grote, me paraît avoir tiré de ce fait, puisé par lui dans Thucydide (I, 138), des conséquences qu'il ne comporte pas.

1. I, 109.

s'assurer que l'or de son maître n'était pas sans attraits pour une partie des héros des Thermopyles et de Platée. Cette mission de Mégabaze nous présente aussi un premier exemple du système de conduite suivi désormais par les successeurs de Cyrus dans leurs rapports avec les États helléniques. Flatter, cajoler et surtout corrompre ces hommes vaillants qu'on avait trouvés invincibles sur les champs de bataille, les combler d'attentions et de marques de la munificence du dispensateur des trésors de l'Asie, afin de pouvoir se servir d'eux au besoin, telle fut constamment la politique de la cour de Suse dans les temps qui suivirent. Les habitants des colonies grecques d'Asie, bien qu'au fond le grand roi ne les regardât que comme des esclaves émancipés, ne devaient pas être exceptés de ces bons traitements. Les Doriens surtout, qu'une certaine communauté de race unissait à Lacédémone, bien que les nécessités de leur situation les tinssent engagés dans l'alliance d'Athènes, avaient droit à des égards politiques. Voilà pourquoi, si je ne me trompe, Hérodote voyageant en Asie fut partout fêté, partout bien accueilli, et pourquoi chacun, à l'envi, s'efforça de satisfaire sa curiosité. On lui parlait des Grecs avec honneur; on se faisait gloire d'avoir avec eux une origine commune. Sa vanité nationale était flattée de ces hommages et elle le disposait en faveur de ceux qui les lui rendaient.

Ainsi, dans l'âme vraiment grecque de cet admirable peintre des plus beaux épisodes de l'histoire hellénique, naissait cette disposition à l'indulgence pour les envahisseurs de la Grèce qu'on lui a plus tard reprochée comme un crime. Une certaine fatalité avait tout conduit. La même divinité qui autrefois avait entraîné Crésus à sa perte, en le provoquant à attaquer sans motif le fondateur de l'empire des Perses, avait décidé que les Perses trouveraient l'écueil de leur fortune dans une invasion injuste en Grèce. Xercès hésite à s'embarquer dans cette expédition, malgré les instances des Pisistratides et des Aleuades, malgré les oracles interprétés par Onomacrite. Un songe (n'oublions pas que les songes étaient dans l'opinion des anciens des manifesta-

tions divines), un songe vient lui annoncer de grands malheurs s'il ne marche contre les Grecs. Il se laisse déterminer par cette vision, puis il revient sur sa décision pour adopter les conseils prudents d'Artabane, son oncle, qui déjà a cherché à détourner Darius de sa malheureuse entreprise contre les Scythes. Mais le même songe revient l'épouvanter. Il ne veut pas néanmoins agir à la légère. Si le songe lui a été réellement envoyé par un dieu, il suffira qu'Artabane se revête des ornements royaux pour que la même apparition lui fasse connaître la volonté des immortels. Artabane obéit à l'ordre de son neveu. Le fantôme lui apparaît et lui reproche de mettre des entraves à l'exécution du commandement céleste. Artabane se rend. Alors, une dernière vision vient fortifier Xercès dans sa résolution, en lui faisant espérer une éclatante victoire.

Le dernier des grands historiens anglais qui ont fait de l'histoire de la Grèce l'objet de leurs travaux, Grote, voit dans cette intervention du dieu Ὄνειρος une marque du caractère épique de l'œuvre d'Hérodote. Cette interprétation doit faire bondir d'aise les auteurs qui veulent absolument voir dans ce livre une épopée en prose, un autre relief des grands festins d'Homère. Je n'y trouve pour mon compte rien de semblable; d'ailleurs, il me semble que l'historien anglais a mal lu son auteur. Si ces songes successifs sont une fable, comme tout porte à le présumer, ce n'est pas à Hérodote qu'en appartient l'invention. Il y a plus; il en décline positivement la responsabilité, en l'attribuant aux Perses. C'est un récit que les Perses lui ont fait, dit-il[1]. Ne nous est-il donc pas permis d'y voir une excuse alléguée par les sujets des Achéménides pour la brutale agression dont la Grèce avait été l'objet? La quadruple apparition du dieu Ὄνειρος ne serait plus dès lors un ressort épique, elle serait une justification[2].

1. VII, 12.

2. Rawlinson, *The Five Great Monarchies of the Ancient Eastern World*, t. III, p. 447, note 8, croit vraisemblable que ces apparitions d'un fantôme à Xercès et à son oncle ont été le résultat d'une trame

Voilà déjà quelques conclusions assez importantes qui ressortent de ce fait si simple qu'Hérodote d'Halicarnasse, au sortir des guerres médiques, alla chercher en Asie même une partie des matériaux de son grand ouvrage. Les événements qui deux fois l'exilèrent de sa patrie, d'après une tradition vraisemblable, méritent aussi de fixer notre attention[1].

Ce ne sont pas les Perses qui le chassèrent de cette colonie grecque où, d'après Suidas, sa famille occupait un rang considérable. Un tyran, nommé Lygdamis, petit-fils d'Artémise, y régnait à l'époque où Hérodote sortit de l'adolescence. L'oncle de l'historien, Panyasis, auteur de plusieurs poèmes, périt par son ordre, probablement pour avoir nourri ces sentiments de liberté que les tyrans considèrent comme un crime irrémissible. Hérodote quitta Halicarnasse et se retira dans l'île de Samos (vers 466). Deux lignes de Suidas nous apprennent qu'il y fut l'auteur ou le complice de la révolution qui renversa Lygdamis en 457. Les portes de sa ville natale lui furent ouvertes. Mais la chute de Lygdamis y mit le pouvoir entre les mains d'une oligarchie à laquelle notre historien fut suspect. Il dit adieu à Halicarnasse, cette fois pour n'y plus rentrer. Sans doute, il promena pendant bien des années de côté et d'autre sa vie de voyageur avide d'instruction. Son plus long séjour paraît avoir été à Thurium, fondée en 444 par des Grecs de toutes les nations, surtout par des Athéniens, sur les ruines de l'ancienne Sybaris. Il en reçut le surnom de Thurien, sous lequel il est quelquefois désigné par les écrivains anciens. Mais rien ne

ourdie par les grands de Perse, qui désiraient l'expédition. Il m'est difficile d'admettre cette explication.

1. Un érudit allemand, M. Bauer, a publié en 1878 une biographie d'Hérodote où il s'efforce de montrer que les détails biographiques donnés par Suidas sur Hérodote doivent être considérés comme de pures inventions (*Herodot's Biographie, eine Untersuchung von Dr Adolf Bauer*. Wien, 1878.) M. Weil, dans la *Revue critique* (14me année, 1er semestre, nouvelle série, t. IX, p. 87), n'admet pas la justesse des arguments sur lesquels cet auteur se fonde. Nous sommes à ce sujet de l'avis de M. Weil.

prouve qu'il ait fait partie de la première bande de colons qui vint s'y établir; il y a apparence, au contraire, qu'il ne s'y rendit que beaucoup plus tard. Ces vicissitudes de la vie d'Hérodote nous expliquent en partie ses sentiments politiques. Elles lui inspirèrent la haine de la tyrannie, telle que les révolutions la créaient en Grèce[1], et celle du gouvernement oligarchique, tandis que le despotisme théocratique de l'Asie et la démocratie paraissent avoir eu ses sympathies, bien qu'à un degré inégal.

En Perse, il trouvait les apparences de l'ordre au sein de la servitude, que le mouvement des grandes villes de l'Asie, Memphis, Héliopolis, Tyr, Babylone, avait rendue pour lui moins sensible. A Athènes, il voyait s'épanouir ce régime démocratique qu'il avait vainement rêvé pour Halicarnasse. Ce dernier était assurément préférable, dans son opinion, à tout autre genre de constitution; on n'en peut douter lorsqu'on lit le passage suivant : « Après la chute des Pisistratides, les forces des Athéniens allaient toujours en croissant. On pourrait prouver de mille manières que l'égalité entre les citoyens est le gouvernement le plus avantageux; cet exemple surtout le démontre. Tandis que les Athéniens restèrent sous la puissance de leurs tyrans, ils ne se distinguèrent pas plus à la guerre que leurs voisins; mais, ayant une fois secoué le joug, ils acquirent une grande supériorité sur eux. Cela prouve que, pendant le temps qu'ils étaient dans l'esclavage, ils se comportaient lâchement de propos délibéré, parce qu'ils travaillaient pour un maître, au lieu qu'ayant recouvré la liberté, chacun s'empressa avec ardeur de travailler pour soi[2] ». Mais peut-être le meilleur gouver-

1. Voir V, 92, le discours qu'il met dans la bouche de Sosiclès de Corinthe s'opposant au rétablissement des Pisistratides à Athènes. Le général corinthien y déclare que la tyrannie est « le gouvernement le plus injuste et le plus sanguinaire qu'il y ait au monde » et l'on voit bien que tel est aussi l'avis d'Hérodote.

2. V, 78; trad. Larcher. Les passages d'Hérodote qui seront cités textuellement dans ce travail sont empruntés à cette traduction que des hellénistes distingués déclarent encore aujourd'hui généralement exacte.

nement serait-il celui qui, respectant l'autonomie des cités, les unirait ensemble par un lien fédératif, de telle sorte qu'une part du gouvernement fût dévolue à chacune d'elles prise isolément et une autre part à un conseil général où elles seraient toutes représentées. « Thalès de Milet, dit notre auteur (I, 170), donna aux Ioniens un conseil qui était excellent : ce fut d'établir à Téos, au centre de l'Ionie, un conseil général pour toute la nation, sans préjudicier au gouvernement des autres villes, qui n'en auraient pas moins suivi leurs usages particuliers que si elles eussent été des cantons différents ».

Après tout, pourtant, chaque nation a son génie dont il faut tenir compte. Si l'isonomie est bonne pour les Grecs, le despotisme, cher de tout temps aux Orientaux, leur convient mieux que toute autre forme de gouvernement, outre que les chances de désordre y sont moindres. C'est là ce que fait valoir principalement Darius, fils d'Hystaspes, dans sa célèbre discussion avec Otanès et Mégabyse. « Dans l'oligarchie, dit-il, chacun veut primer ; chacun veut que son opinion prévale ; de là des haines réciproques et des séditions. Des séditions on passe aux meurtres, et des meurtres on revient ordinairement à la monarchie. Cela prouve que le gouvernement d'un seul est préférable à celui de plusieurs. D'un autre côté, quand le peuple commande, il est impossible qu'il ne s'introduise beaucoup de désordres dans un État. La corruption une fois établie dans la république ne produit pas de haine entre les méchants, elle les unit, au contraire, par les liens d'une étroite amitié ; car ceux qui perdent l'État agissent de concert et se soutiennent mutuellement. Ils continuent toujours à faire le mal jusqu'à ce qu'il s'élève quelque grand personnage qui les réprime en prenant autorité sur le peuple. Cet homme se fait admirer, et cette admiration en fait un monarque. Ce qui nous prouve encore que de tous les gouvernements le monarchique est le meilleur. Mais enfin, pour tout dire en peu de mots, d'où nous vient la liberté ? De qui la tenons-nous ? De l'oligarchie ou d'un monarque ? Puisqu'il est vrai que c'est par un seul

homme que nous avons été délivrés de l'esclavage, je conclus qu'il faut nous en tenir au gouvernement d'un seul; d'ailleurs, on ne doit pas renverser les lois de sa patrie lorsqu'elles sont sages; cela serait dangereux[1] ».

Ce discours me paraît, tout au moins en grande partie, de la composition d'Hérodote. Ainsi le pensaient les Grecs. Hérodote, il est vrai, dit et répète qu'il n'est que le narrateur d'une discussion réelle[2]. Il n'a pas réussi à le faire croire à ses contemporains, et, sans aller peut-être aussi loin qu'eux dans le doute, j'ai peine à penser que quelques-unes des idées d'Hérodote n'aient pas été mises par lui dans la bouche de Darius. Les Grecs aimaient à débattre ces questions, qui depuis ont été l'objet des méditations d'un Platon et d'un Aristote. Les Orientaux n'eurent jamais le même goût. Ils obéissaient par instinct et parce que la royauté était, dans leur opinion, d'origine divine; c'était pour eux un sacerdoce et pour quelques-uns d'entre eux le sacerdoce unique. Hérodote savait mieux que tout autre à quoi s'en tenir sur ce point. Mais dans tout Grec alors il y avait du rhéteur, et le père de l'histoire lui-même ne sait pas toujours résister à ce penchant commun de sa nation. Qu'il y ait eu, après le meurtre de Smerdis, entre les grands seigneurs persans sous les coups desquels il avait succombé, une délibération sur la forme de gouvernement à adopter pour l'empire persan, je suis fondé à le croire. Je veux même que des opinions diverses aient été émises sur cette forme par Mégabyse, par Otanès et par Darius; mais j'admettrai difficilement que le discours prêté par Hérodote à ce dernier ait été la reproduction exacte des paroles qu'il prononça.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, le gouvernement sous lequel les Perses vivaient n'inspirait aucun mépris pour eux à notre historien. D'une part, il était persuadé « qu'il est plus aisé d'en imposer à beaucoup d'hommes qu'à un seul[3] »; de

1. III, 82.
2. III, 80; VI, 43.
3. V, 97.

l'autre, il comprenait que chaque peuple eût ses mœurs, ses coutumes, ses institutions, son idéal particulier. Le respect des préjugés nationaux n'était pas seulement à ses yeux utile en politique, il était aussi d'obligation morale. La plus grande preuve qu'il donne de la folie de Cambyse, c'est de l'avoir méconnu dans sa conduite : « Si l'on proposait à tous les hommes, dit-il, de faire un choix parmi les meilleures lois qui s'observent dans les divers pays, il est certain qu'après un examen réfléchi chacun se déterminerait pour celles de sa patrie, tant il est vrai qu'il n'en est point de plus belles. Il n'y a donc nulle apparence que tout autre qu'un insensé et un furieux en fasse un sujet de dérision[1] ».

Cette réflexion, qu'il accompagne d'exemples, si on prenait les choses à la lettre, indiquerait dans Hérodote une certaine tendance à regarder les coutumes des peuples comme équivalentes. Il aurait partagé cette indifférence trop habituelle chez les voyageurs qui ont beaucoup vu, comme chez ceux qui ont assisté à nombre de révolutions, pour les usages et pour les formes de société qu'on trouve parmi les peuples. Il n'en a pas été cependant tout à fait ainsi, témoin le passage relatif aux causes de la grandeur d'Athènes que nous citions tout à l'heure et quelques autres analogues[2]; seulement, le démocrate ami de la liberté n'apparaît pas toujours au même degré, et l'on pourrait parfois le juger favorable à des mœurs et à des institutions peu dignes de l'approbation d'un Grec.

Peut-être ces variations doivent-elles, du reste, être expli-

1. III, 38.

2. C'est ainsi qu'il déclare admirable le langage que deux Spartiates, envoyés par leurs compatriotes à Suse pour y expier la mort des hérauts mèdes jetés par ces derniers dans des puits, tinrent à Hydarnès, seigneur perse, qui les engageait à se faire les serviteurs de son maître : « Hydarnès, les raisons de ce conseil ne sont pas les mêmes pour vous et pour nous. Vous nous conseillez cet état, parce que vous en avez l'expérience et que vous ne connaissez pas l'autre. Vous savez être esclave, mais vous n'avez jamais goûté la liberté et vous en ignorez les douceurs. En effet, si vous l'aviez éprouvée, vous nous conseilleriez de combattre de toutes nos forces pour sa défense. » (VII, 135.)

quées par la manière dont fut composé son grand ouvrage. Autant qu'on peut le conjecturer après une lecture attentive, il représente le travail de toute une vie. On y voit se refléter les changements que le progrès de l'âge apporte presque toujours dans notre manière d'apprécier et de sentir, les nuances d'opinions qui, même parmi ceux qui ont le plus de fixité dans l'esprit, suivent la translation d'un milieu dans un autre. Ce n'est point un livre d'un seul jet, mais un assemblage de fragments écrits à des époques diverses et réunis ensemble par un lien assez lâche[1].

Il en lut une partie aux Panathénées en 444. On suppose même une lecture fort antérieure faite aux jeux olympiques, à laquelle aurait assisté Thucydide, alors encore très jeune, lecture qui aurait éveillé chez le futur narrateur de la guerre du Péloponèse l'ambition d'écrire l'histoire. (Thu-

1. M. Bauer (*Die Entstehung des Herodotischen Geschichtswerkes. Eine Kritische Untersuchung.* Wien, 1878) partage cette opinion que j'ai moi-même soutenue dans un cours professé en 1868; mais il va plus loin que je ne suis disposé à le faire. Ainsi, il essaye d'établir qu'avant de composer son grand ouvrage, l'auteur grec avait écrit un certain nombre de récits (λόγοι) particuliers. La campagne de Xercès en Grèce devrait figurer parmi ces récits et aurait formé un ouvrage à part. Les récits sur l'Egypte auraient été écrits à une époque très postérieure. M. Weil a rendu compte du travail de M. Bauer dans la *Revue critique* (12e année, 1er semestre, nouvelle série, t. V, p. 26 et suiv.) Tout en rendant justice à l'esprit ingénieux de l'auteur, il lui reproche de « gravir un mur de rocher en se retenant à des brins d'herbe », et « c'est, dit-il, un tour de force qui ne réussit guère ». Nous ne nous dissimulons pas d'ailleurs que certains passages sembleraient indiquer une composition suivie. Ainsi (liv. VI, 19), Hérodote mentionne un oracle intéressant à la fois les Milésiens et les Argiens. Il ne cite que la première partie, et il ajoute : « Je ferai mention de celle qui intéresse les Argiens lorsque j'en serai à cet endroit de mon histoire ». Elle se trouve, en effet, au même livre, § 77. — Dans le paragraphe d'où nous tirons cette citation, on trouve aussi : « L'enceinte sacrée, le temple et l'oracle de Didymes furent pillés et brûlés. Quant aux richesses de ce temple, j'en ai fait plusieurs fois mention dans d'autres endroits de mon histoire ». Le premier de ces deux passages peut, à la rigueur, s'accorder avec la supposition de M. Bauer. Il ne me paraît pas qu'il en soit de même du second, car l'un de ceux qu'il rappelle se trouve précisément dans le livre sur l'Egypte (II, 159). Je doute qu'on puisse conclure de ces deux phrases l'idée d'une composition absolument régulière.

cydide était né en 471 : il avait, par conséquent, déjà dix-neuf ans aux jeux olympiens de 452.) — D'un autre côté, on trouve dans Hérodote des allusions à des événements qui ont eu lieu pendant la guerre du Péloponèse. On a même cru que l'une d'elles se rapportait à un fait qui s'est accompli seulement en l'année 408. Il s'agit d'une révolte des Mèdes contre Darius, roi des Perses, qu'il mentionne après avoir parlé de leur soumission par Cyrus[1]. Jusqu'à nos jours, on n'en connaissait pas d'autre que celle qui éclata sous Darius II, surnommé Nothus. On se persuada d'autant plus facilement qu'Hérodote avait voulu la désigner, que son histoire contient tout le règne de Darius Ier et ne parle pas d'un soulèvement de la Médie sous ce prince ; il y en eut un pourtant.

L'inscription de Behistoun s'est chargée de nous le révéler. Parmi les personnages enchaînés que le fils d'Hystaspes tient courbés devant lui est un certain Phraortès, accusé d'avoir soulevé les Mèdes. Hérodote peut très bien avoir eu connaissance de cette insurrection et pourtant l'avoir tue dans son histoire comme peu intéressante pour les Grecs. C'est ainsi que, négligeant de parler des conquêtes de Cyrus dans l'Asie supérieure, il se contente de dire que le fondateur de l'empire persan soumit toutes les nations de cette partie de l'Orient sans en excepter une seule, puis il passe au siège de Babylone qu'il raconte avec quelque détail. Il est possible aussi qu'Hérodote n'ait connu que le fait de la révolte de la Médie sans qu'aucun des incidents auxquels elle avait donné lieu lui ait été raconté[2]. Que l'on admette l'une ou l'autre supposition, c'est du soulèvement de la Médie sous Darius Ier qu'il parle dans son histoire et non de celui qui eut lieu lieu sous Darius II :

1. I, 130.
2. Elle éclata pendant le siège de Babylone. « Pendant que j'étais à Babylone, dit Darius dans l'inscription de Behistoun, les provinces suivantes devinrent rebelles contre moi : la Perse, la Susiane, la Médie, l'Assyrie, l'Arménie, la Parthie, la Margiane, la Sattagydie, la Scythie ». C'est en 519 av. J.-C. qu'eut lieu ce soulèvement.

on n'en saurait douter, à mon avis. Comment d'abord, s'il n'en était ainsi, aurait-il employé le mot de Darius sans autre désignation[1] ? — Au livre IX, il déclare que les Lacédémoniens, dans leurs expéditions, ont toujours épargné Décélie. En 408, cette assertion avait cessé d'être fondée. L'aurait-il laissée subsister s'il avait alors encore travaillé à son ouvrage ? Je pense qu'avant cette date il ne s'en occupait plus depuis longtemps ; je crois aussi qu'il s'en était occupé jusqu'au moment où les forces nécessaires pour le continuer lui manquèrent. Autrement, aurait-il déposé la plume après l'exposition d'un fait aussi insignifiant que la prise de Sestos ? Aurait-il, au livre VII[2], promis de donner plus tard de plus amples détails sur la mort du traître Éphialte sans tenir ensuite sa promesse ? La mort le surprit probablement avant qu'il eût accompli ce qu'il voulait faire, et le grand monument du père de l'histoire est une œuvre inachevée. Mais il y consacrait encore ses soins lorsque la guerre du Péloponèse était déjà depuis longtemps commencée. Elle resta donc nombre d'années sur le métier, et des intervalles plus ou moins longs séparèrent la rédaction des divers morceaux historiques dont elle se compose.

Quand il met en scène Otanès, Mégabyse et Darius, fils d'Hystaspes, disputant devant les autres meurtriers de Smerdis sur la meilleure forme de gouvernement, ainsi que nous le disions tout à l'heure, il dit que sans doute les Grecs ne le croiront pas. Ailleurs, ayant à parler de ce même Otanès, il nous fait connaître que les Grecs n'ont pas admis comme authentique le discours qu'il lui avait attribué, et, voulant

1. Otfried Müller lui-même fait cette remarque sans pourtant regarder comme contestable l'allusion à la révolte de Mèdes de 408. — M. Maspero (*Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 542 de la 2e édit., note 1) admet, comme nous croyons pouvoir le faire, qu'Hérodote, au livre I de son histoire, a voulu parler de la lutte de Darius I contre Phraortès signalée par l'inscription de Behistoun. Telle est aussi l'opinion de Rawlinson. (*The Five Great Monarchies of the Ancient World*, III, p. 412.)

2. C. 213.

es convaincre qu'ils ont eu tort de se montrer aussi incrédules, il nous représente ce même Otanès comme établissant la démocratie dans les villes de l'Ionie[1]. Ces deux passages semblent exclure l'idée d'une composition régulière et suivie.

De même, Hérodote racontant, au second livre[2], les malheurs d'Apriès, roi des Egyptiens, annonce qu'il nous en entretiendra plus longuement dans le chapitre de la Libye, ἐν τοῖσι λιβυκοῖσι λόγοισι.

Il est, en effet, question de nouveau d'Apriès dans le livre IV[3] où sont traitées les affaires libyques, mais d'une manière non moins succincte que précédemment, et le lecteur n'y apprend aucun fait nouveau sur l'infortuné prince.

Dans deux endroits, Hérodote renvoie à une histoire particulière de l'Assyrie pour l'énumération des rois de cette contrée et pour le récit de la prise de Ninive, ἀσσυρίοισι λόγοισι, ἐν ἑτέροισι λόγοισι[4]. Avait-il, comme on l'a cru quelquefois, l'intention d'écrire un ouvrage à part sur cette matière ou, ce qui est plus vraisemblable, se proposait-il seulement d'y revenir dans un autre endroit[5]? Dans le second cas, cette promesse mal tenue n'est-elle pas pour nous une preuve du

1. VI, 43.
2. II, 161. Ce passage est en opposition avec l'opinion de M. Bauer que les récits sur l'Egypte auraient été écrits en dernier lieu après tous les autres λόγοι.
3. C. 159.
4. I, 184; *ibid.*, 106.
5. Les auteurs d'une version anglaise d'Hérodote accompagnée de commentaires, dont la *Revue britannique* fait mention dans un article traduit du *Times* (1859, t. II, pp. 1 à 13, de l'édition franco-belge), admettent que l'histoire d'Assyrie a été réellement composée lorsque notre historien résidait à Thurium. Hérodote aurait, dans le même temps, fait subir un remaniement à son livre des Muses. S'il y avait eu un remaniement semblable, il aurait probablement supprimé certains passages de la première édition, tel que celui où il annonce ses prévisions relativement à la manière dont sera reçue en Grèce sa prétention de reproduire un discours d'Otanès; il eût mis plus d'unité dans son ouvrage.

désordre qui a présidé à l'arrangement et à la distribution des diverses portions de son œuvre?

Il reste dans l'esprit des lecteurs l'idée d'un grand nombre de morceaux et d'épisodes rédigés séparément, puis juxtaposés dans un travail d'ensemble fait avec beaucoup moins de soin. Il est possible, il n'est même pas improbable que certaines parties des derniers livres aient été écrites antérieurement à certains autres des premiers. Ce qu'il lut aux Panathénées en 444 et qui excita à un si haut degré l'enthousiasme des Athéniens contenait évidemment le récit d'un ou de plusieurs de ces grands exploits contre les Mèdes dont le souvenir les électrisait. Le don de dix talents (60,000 fr.) qu'ils lui firent par un décret, sur le rapport d'Anytus, suivant une tradition qui n'est pas inadmissible, montre jusqu'à quel point leur orgueil national fut flatté. Mais dans les premiers livres on trouve des allusions à des faits postérieurs à cette année 444. Je laisse de côté la révolte des Mèdes que je crois avoir replacée à sa véritable date. Mais, au troisième livre, l'historien, après avoir raconté le dévouement de Zopyre au siège de Babylone, rappelle que son petit-fils s'est réfugié à Athènes. Or, cette fuite en Grèce du second Zopyre appartient à l'une des dernières années du règne d'Artaxercès Longuemain. On ne peut la placer plus haut que l'a fait Larcher dans sa chronologie d'Hérodote, c'est-à-dire plus haut qu'en l'an 440 avant Jésus-Christ. Le siège de Babylone n'est, nous le disions tout à l'heure, qu'un épisode des nombreuses révoltes par lesquelles le règne de Darius Ier fut d'abord troublé. Hérodote connaissait les autres, si nos observations sur le passage de son histoire relatif au soulèvement des Mèdes sont fondées. Pourquoi les passe-t-il sous silence, tandis qu'il donne de grands détails sur celui-là seul? Probablement à cause du rôle qu'y avait joué, suivant un récit plus ou moins vraisemblable, un seigneur persan, bien connu des Grecs, parce qu'il avait été l'hôte de leur cité la plus illustre. On peut conjecturer que ces détails, vrais ou faux, furent ignorés de lui jusqu'au séjour du second Zopyre à Athènes. Le petit-fils de l'ami de

Darius ou l'un de ses compagnons d'exil put les raconter à notre historien, qui les jugea dignes de figurer dans son histoire[1].

Je me représente l'ouvrage d'Hérodote comme un livre constamment ouvert, où tout fait intéressant, toute nouvelle investigation avait peu de peine à trouver sa place. Il suffisait d'une de ces transitions primitives qu'on y remarque. Du pays natal on passe aux voisins; une anecdote conduit à une autre[2]. Un style charmant, où la grâce, la naïveté, la simplicité n'excluent pas la vivacité et l'énergie séduit l'esprit et le captive. On ne prend pas la peine de songer à l'étrange ordonnance des faits. On ne s'étonne pas, par exemple, de voir la chute de Crésus racontée avant la fondation de l'empire des Perses, l'histoire de Pisistrate séparée de celle de ses fils par plusieurs livres, Polycrate de Samos, Périandre, l'établissement des Labdacides à Corinthe et la description de la tyrannie de Clisthènes à Sicyone venir se mêler aux faits les plus étrangers; il y a dans cette confusion même quelque chose qui plaît.

Disons, d'ailleurs, que la meilleure espèce d'unité ne manque pas au livre d'Hérodote : j'entends celle qui naît d'une inspiration uniforme, d'une pensée dominante que l'auteur ne perd pas de vue au milieu de mille excursions. Né sur les confins des mondes grec et barbare, à l'époque où la Grèce et la Barbarie venaient de se livrer leur plus grand

1. Rawlinson (III, 411, note 1) et Maspero (*op. cit.*, p. 541) considèrent ces détails comme un pur roman. Peut-être. Mais il y a apparence que c'était du petit-fils de Zopyre que les Grecs les tenaient. — On sait que Ctésias (Persica, 21-22) a placé sous Xercès et attribué à Mégabyse, fils de Zopyre, ce qu'Hérodote raconte de Zopyre lui-même.

2. Voici un spécimen curieux de ces transitions. Après avoir parlé (V, 50) des tentatives faites par Aristagoras, chef des Ioniens révoltés, contre les Perses pour engager Cléomènes, roi de Sparte, dans l'alliance des Ioniens, Hérodote ajoute : « Aristagoras se vit contraint de sortir de Sparte sans avoir pu trouver l'occasion de lui faire connaître la route qui mène par la mer au lieu de la résidence du roi. En voici la description ». — Il dit, du reste, lui-même (IV, 36) : « Depuis le commencement de cette histoire, je me suis habitué à faire des digressions ».

combat, il se propose à la fois de les faire connaître et de décrire leurs luttes. Or, la Barbarie civilisée, si je puis employer cette expression, se résumait, de son temps, dans les Perses et les peuples qui leur étaient assujettis. Toute l'Asie et l'Égypte avaient été successivement vaincues par leurs armes. La Barbarie pure seule avait échappé à leur joug. Les Scythes, les Libyens avaient pu s'y soustraire non pas comme invincibles, mais comme inaccessibles. Cambyse avait reçu de rudes leçons dans ses expéditions contre les Macrobiens et contre les Ammoniens, Darius dans sa fameuse expédition contre les Scythes d'Europe. La nature avait combattu en faveur de ces nations. La Grèce, menacée par des forces bien autrement considérables, avait dû une tout autre victoire à la valeur et au dévouement héroïque d'une partie de ses citoyens, alors même qu'une autre partie avait lâchement déserté la cause hellénique. Sparte aux Thermopyles, Athènes, depuis l'entrée de Xercès dans l'Hellade, avaient montré ce que peuvent des peuples libres pour éviter la servitude. Il faut lire avec attention le discours qu'Hérodote met dans la bouche de Démarate, roi banni de Sparte, pour glorifier ses concitoyens, ainsi que les scènes magnifiques où l'historien nous montre les Athéniens privés de leurs demeures, sacrifiés par des alliés égoïstes et repoussant néanmoins les offres de Mardonius. Mais en même temps qu'il jouit en véritable hellène du triomphe de ses compatriotes, il ne perd pas de vue l'instabilité des choses humaines; il songe constamment à cette loi qui fait des fautes des peuples l'écueil où leur puissance vient se briser. Les Perses ont péri par l'esclavage, les Grecs ne périront-ils pas un jour par le défaut d'union? Si cette pensée n'est pas formellement exprimée par Hérodote, elle se laisse à chaque instant apercevoir dans son livre. La vue du grand empire, auquel de faibles adversaires ont porté de si rudes coups, lui suggère des réflexions pleines de tristesse.

« Mon récit, dit-il, embrassera les petits États comme les grands; car la plupart de ceux qui florissaient autrefois sont réduits à rien et ceux qui fleurissent de nos jours étaient

jadis peu de chose. Persuadé de l'instabilité du bonheur des hommes, je me suis déterminé à parler des uns et des autres[1] ». Ailleurs, après quelques mots sur un tremblement de terre qui eut lieu dans l'île de Délos : « Le dieu voulut faire connaître aux hommes par ce prodige les maux qui allaient fondre sur eux, dit-il, car la Grèce en éprouva plus sous les trois règnes consécutifs de Darius, fils d'Hystaspes, de Xercès, fils de Darius, et d'Artaxercès, fils de Xercès, que pendant les vingt générations qui avaient précédé le premier de ces princes. Ces maux lui sont venus en partie des Perses, en partie des plus puissants de ses peuples qui se sont disputé les armes à la main le commandement sur le reste du pays[2] ». Ainsi l'histoire d'Hérodote nous prépare, par l'exposition des rivalités que les guerres médiques elles-mêmes ne purent suspendre entièrement, au spectacle déplorable de cette autre période où les souffrances des Grecs ne devaient pas être allégées par les satisfactions d'un légitime orgueil.

D'un bout à l'autre du livre on voit régner un même esprit, et c'est là que s'en trouve à mes yeux l'unité, qui serait fort contestable si l'on s'attachait seulement au mode de composition et à l'enchaînement des faits. Cet esprit est le résultat d'une certaine combinaison entre le mysticisme mélancolique des Orientaux et le patriotisme enthousiaste des Grecs. Il nous montre à la fois dans notre historien le disciple des prêtres de Memphis, le familier des adorateurs d'Ormuz, pénétré comme eux du pouvoir d'Ahriman, et le citoyen éclairé d'une république hellénique, l'amant de la liberté, qui connaît ses écarts, en a souffert, doute parfois d'elle et pourtant y revient toujours.

1. I, 5.
2. VI, 98.

II.

L'union des deux caractères que nous venons de signaler, en permettant à Hérodote de comprendre à la fois la Grèce et l'Asie, lui rendait l'impartialité facile. Aussi celle-ci figure-t-elle parmi les mérites qui donnent à son œuvre un prix inestimable. La postérité n'a guère été jusqu'ici que l'écho de ses jugements sur les guerres médiques. L'histoire, qui n'est trop souvent qu'un champ de discussions ouvert aux idées à la mode, est restée fermée aux insinuations de ses détracteurs. Lorsqu'ils se récrient sur son injustice, le suffrage de ceux qui étudient avec attention le passé les déclare eux-mêmes injustes, et la faiblesse de leurs attaques vient déposer en sa faveur.

Ctésias a voulu le rectifier; il n'a fait qu'entasser invraisemblances sur invraisemblances.

Le traité *de la Malignité d'Hérodote* ne le prend guère en défaut que sur des choses tout à fait insignifiantes, et quand, par hasard, ses accusations semblent plus graves, il n'est pas difficile de constater l'ignorance ou la mauvaise foi de l'auteur. Il prête à Hérodote des mensonges qu'Hérodote n'a pas faits, des opinions qu'il n'a pas formulées[1].

Dion Chrysostome a mérité encore plus évidemment ce reproche dans le discours prononcé à Corinthe, où il peint le père de l'histoire comme un homme vénal, mettant à l'encan la louange et le blâme. Hérodote, s'il fallait en croire le rhéteur grec, aurait été, dans son siècle, un émule en corruption de cet Arétin qui, recevant de Charles-Quint une chaîne d'or, après la malheureuse expédition d'Alger, la soupesa dans ses mains et l'ayant trouvée trop légère pour une faute aussi lourde, prit immédiatement la plume afin d'écrire contre ce prince une satire. Dans un premier récit

1. On sait que ce traité a été attribué à Plutarque. L'écrivain de Chéronée aurait voulu venger par là sa patrie de l'historien, dans l'ouvrage duquel les Béotiens sont fort maltraités.

sur la bataille de Salamine, l'écrivain d'Halicarnasse aurait donné aux Corinthiens une place honorable parmi les vainqueurs. Il attendait alors des preuves signalées de leur munificence; mais leur libéralité n'aurait pas été au niveau de ses espérances. L'historien sans conscience aurait alors changé tout son roman. Les Corinthiens seraient devenus de lâches fanfarons qui auraient tourné le dos à l'ennemi jusqu'au moment où la bataille aurait été gagnée; alors ils seraient revenus sur le théâtre du combat et s'y seraient donné des airs de foudres de guerre, à la valeur desquels rien n'avait pu résister. Heureusement que la description de la bataille de Salamine par Hérodote nous est restée. Elle est une preuve sans réplique de la fausseté de cette imputation outrageante pour sa mémoire. Hérodote, il est vrai, cite d'abord la version des Athéniens sur la conduite des Corinthiens dans le combat, version assez conforme à la narration hostile aux Corinthiens dont Dion Chrysostome lui fait un crime. Mais à côté de ce récit il place celui des Corinthiens eux-mêmes, bien plus avantageux pour eux, et il ajoute que le témoignage des Grecs donne à ce dernier plus de vraisemblance[1]. S'il cite l'autre version, il la cite seulement comme un bruit généralement répandu à Athènes.

L'impartialité de l'historien ressort d'une manière remarquable de la vérité des couleurs avec lesquelles il peint les rois de Perse et leurs sujets d'un côté, les républiques grecques et leurs chefs de l'autre.

Cyrus était trop éloigné de son époque pour qu'il pût recueillir sur lui autre chose que des légendes. Il nous signale quatre traditions qui avaient cours sur ce prince. Entre elles il a choisi, dit-il, celle qui lui a paru la plus vraisemblable. Comme elle est pleine de contes étranges, on peut juger de ce que devaient être les autres. Il est néanmoins regrettable qu'il ne les ait pas toutes mentionnées. Au milieu des fables qui les remplissaient, elles contenaient probablement quelques faits dont la critique moderne aurait

1. VIII, 84.

pu tirer profit. Cependant son choix atteste tout au moins de sa part une certaine sagacité. Beaucoup de faits de cette partie de son histoire sont certainement controuvés [1]. Il est loin lui-même de les déclarer tous authentiques. Mais le vainqueur de Crésus et d'Astyage doit avoir été à peu près tel qu'il nous le représente. Entre le Cyrus d'Hérodote et les grands conquérants de l'Asie des époques plus récentes il existe de frappantes ressemblances; il semble qu'ils soient des copies d'un même modèle. Les Attila, les Gengis-Khan,

1. Je suis pourtant porté à croire que M. Rawlinson est un peu sévère pour notre historien dans le commencement du passage suivant, où d'ailleurs il finit par lui rendre un hommage mérité (*The Five Great Monarchies of the Ancient World*, I, 46, 4e éd.). « Hérodote, dit-il, est une autorité de peu de valeur en ce qui concerne les antiquités même de sa nation; il n'est pas surprenant qu'il ait considéré comme existant à une époque antérieure un état de choses qu'il voyait exister de son temps. Les Babyloniens de son époque ressemblaient par les mœurs, les coutumes, la religion et la langue aux Assyriens; il était naturel qu'il leur supposât une origine commune... C'est ainsi qu'il appelle Doriens les habitants du Péloponèse avant l'invasion des Doriens (VI, 53), qu'il regarde Athènes comme la seconde cité de la Grèce, quand Crésus envoya ses ambassades (I, 56), et qu'il décrit comme l'ancienne religion persane la forme corrompue qui en existait sous Artaxercès Longuemain (III, 16). C'est une excellente autorité pour ce qu'il a vu lui-même ou pour ce qu'il a recueilli en s'informant auprès de témoins oculaires; mais il n'avait ni le sens critique ni les connaissances nécessaires en linguistique pour se former une opinion juste des sujets appartenant à l'histoire ancienne d'un peuple éloigné. » Nous ne nous permettrons pas de contredire le savant écrivain anglais; mais étant donnés les moyens dont Hérodote disposait, nous devons le plus souvent rendre hommage à son remarquable sens, comme à l'étendue de ses recherches historiques. Il est certain qu'il cherchait à contrôler ce qu'on lui racontait au moyen d'autres informations. Ainsi, après quelques entretiens avec les prêtres de Vulcain sur certains points de leur culte, il dit qu'il se rendit à Héliopolis et à Thèbes pour voir si les récits qui lui seraient faits sur les mêmes objets s'accorderaient avec ceux des prêtres de Memphis (II, 3). Cela n'empêche pas d'ailleurs qu'on ait lieu de le trouver en défaut relativement à des faits où il semble qu'il lui fût facile d'être bien informé. Ainsi, les rapports de Solon avec Crésus sont communément regardés comme une fable; on croit que Solon mourut en 559, tandis que Crésus monta sur le trône seulement l'année suivante. Un écrivain, Héraclite de Pont, fait vivre, il est vrai, beaucoup plus longtemps le législateur d'Athènes.

les Tamerlan nous paraissent taillés sur le même patron que le prince persan. Il a des moments de générosité; il a aussi des accès de fureur et d'orgueil délirant. Il condamne d'abord Crésus à périr sur un bûcher et il le prend ensuite pour principal conseiller, au rebours de Tamerlan, qui, dit-on, traita d'abord Bajazet, sultan des Turcs, avec beaucoup d'humanité et le fit ensuite enfermer dans une cage de fer. Mais, dans l'un et dans l'autre cas, nous voyons s'opérer ce brusque passage d'un extrême à l'autre qui, de tout temps, a été l'un des traits caractéristiques de ces grands ravageurs du monde. Le Cyrus d'Hérodote manie l'apologue comme Tamerlan et l'ironie comme Attila. Quand il renvoie les députés ioniens, en leur racontant comment des poissons, qui n'avaient pas voulu sauter au son de la flûte, dansèrent fort inutilement ensuite dans les filets du pêcheur, il nous fait penser aux dilemmes moqueurs du formidable roi des Huns, annonçant qu'il va forcer Théodose à observer sa parole s'il n'en a pas la volonté et venir à son secours s'il n'en a pas le pouvoir. Le chef de bande qui, malgré son prestige, a besoin de flatter les passions de ses compagnons pour s'en faire suivre, est mis aussi devant nos yeux dans cette scène où le fondateur de l'empire persan, après avoir fatigué les Perses de sa suite à essarter un champ et leur avoir ensuite fait servir un excellent repas, leur demande ce qu'ils préfèrent et leur promet de leur procurer force festins s'ils marchent avec lui contre les Mèdes.

Que l'on compare ensuite cette figure si rapidement esquissée au portrait de Xercès, celui des successeurs de Cyrus qu'Hérodote connaissait le mieux; qu'on lise après cela les annales de l'empire ottoman ou de la Perse moderne, on aura une opinion plus haute encore du mérite d'Hérodote au point de vue de la peinture fidèle des mœurs et du caractère des souverains orientaux.

Xercès n'est pas, comme Cyrus, l'enfant de ses œuvres; il est fils de roi, et quand il est né, son père occupait déjà le trône. C'est là même ce qui l'a fait choisir pour lui suc-

céder. Son naturel n'est pas mauvais. S'il s'emporte contre son oncle Artabane, il s'en repent; il souffre que Démarate lui dise de rudes vérités; il renvoie, sans leur faire aucun mal, les deux Spartiates qui se sont livrés à lui pour expier la mort de ses hérauts[1]. Il y a dans l'histoire d'Hérodote dix traits semblables qui lui font honneur. Et pourtant c'est lui qui fait couper en quartiers le fils aîné du riche Lydien Pythius, parce que celui-ci a supplié le roi de lui permettre de garder auprès de lui ce fils, tandis que ses frères iront combattre les Grecs[2]. C'est lui qui fait fouetter l'Hellespont et mettre à mort ceux qui ont construit le premier pont établi sur cette mer, parce qu'une tempête l'a détruit. Après la bataille de Salamine, il ordonne le supplice des Phéniciens qui ont accusé les Ioniens de s'être conduits mollement, parce qu'il a vu un vaisseau samothrace couler à fond un navire athénien. Il trouve tout naturel de submerger entièrement les pays qui lui résistent, et, lorsqu'il visite les bouches du Pénée, il félicite les Thessaliens de s'être soumis, sinon il aurait donné ordre d'intercepter par des travaux toute communication entre le fleuve et la mer; il aurait fait un lac de toute la Thessalie. Et toutes ces monstruosités lui paraissent fort simples. Elles ne l'empêchent pas de s'attendrir par instants sur le sort même des malheureux qu'il tyrannise. L'immense armée qu'il mène à la mort défile devant lui; on pousse les soldats à coups de fouet. Il est pris à sa vue d'un sentiment de tristesse compatissante. Des larmes s'échappent de ses yeux. « Je pleure, dit-il à Artabane, en pensant que de tant de milliers d'hommes il ne restera plus personne dans cent ans ». Cette mélancolie est naturelle aux âmes blasées par l'abus de la puissance. Mais elle les importune et, pour s'en distraire, ils n'hésitent pas à faire répandre des flots de sang. Ailleurs qu'en Orient, on en trouverait la preuve. Mais là surtout la satiété qui

1. VII, 136.
2. Darius, du reste, avait donné un exemple semblable, au temps de la guerre des Scythes, d'après Hérodote. Voir dans l'histoire de cet écrivain le récit relatif au fils d'Œobazus, IV, 84.

s'empare des despotes amollis les fait passer sans transition de cet état de langueur rêveuse à l'irrésistible désir de se créer des sources d'émotions plus vives, n'importe à quel prix, dût le genre humain périr tout entier pour satisfaire leurs fantaisies. Celles-ci les dominent; ils y cèderont à tout âge. Heureusement qu'il en est d'innocentes. Telle la suivante racontée aussi par Hérodote : Xercès, passant par l'Asie Mineure, y aperçoit un magnifique platane. Il en devient en quelque sorte amoureux. Il le pare de colliers et de bracelets d'or pour qu'il soit encore plus beau. Un soldat du corps des Immortels est nommé officiellement garde du corps de ce bel arbre. Qu'on recueille ces traits épars dans Hérodote, qu'on lise les récits des voyageurs, et l'on trouvera dans ces derniers l'image fidèle de grands et de petits Xercès.

Une dernière observation sur ce prince qui joue un si grand rôle dans le livre des neuf Muses. Ce qui complète pour nous l'intérêt des divers morceaux qui lui sont consacrés, c'est qu'il marque la transition entre deux époques que l'on trouve toujours dans l'histoire des dynasties de l'Orient. Les prédécesseurs de Xercès ont conduit, en personne, leurs armées, même à travers les déserts; ils ont, dans une certaine mesure, tout au moins partagé leurs privations et leurs dangers. Ses successeurs resteront renfermés dans leurs harems. Pour aller de Suse à Ecbatane, ils payeront tribut à des peuples de sauvages, qu'ils comptent pourtant parmi leurs sujets, afin de n'être pas inquiétés par elles dans ce voyage destiné surtout à les faire changer d'air. Xercès, lui, veut rivaliser avec les fondateurs de l'empire persan, et il a des traits communs avec ceux qui le remplaceront sur le trône. Il accompagne les envahisseurs de la Grèce (je n'ose dire qu'il les dirige); il assiste, d'un peu loin il est vrai, et assis sur un trône, aux combats que ses troupes de terre et de mer livrent à l'ennemi. Mais il lui faut, au milieu d'une expédition militaire, tout le luxe, toutes les commodités et, pour employer une expression moderne, tout le confortable qu'il trouvait dans

le palais de Suse. Un seul de ses repas épuise des cités entières. Tel est l'aspect sous lequel Hérodote nous présente les dominateurs de l'Asie. Cet aspect a-t-il changé?

Quand les sujets des monarques persans paraissent sur la scène à leur tour, vous reconnaissez aisément en eux un type demeuré commun aux enfants de l'Orient; mais de fortes nuances distinguent les représentants des nations faisant partie de ce vaste empire.

Les Perses, qui y sont le peuple roi, ont les vices que donne l'usage d'un pouvoir absolu. Mardonius serait sur le trône un Xercès. Pharnuchès, jeté par terre par son cheval, se venge du pauvre animal comme Xercès de l'Hellespont[1] : il fait couper les jambes de l'innocente monture. Mais les Perses ont les qualités qui distinguent souvent les peuples auxquels la conquête donne le rang d'une aristocratie au sein d'un vaste empire. Ils sont braves et loyaux, comme les chevaliers du moyen âge. Monter à cheval, bien tirer de l'arc (au moyen âge on aurait dit : bien rompre des lances), avoir le cœur sur les lèvres sans se permettre aucun mensonge, voilà ce qu'on leur apprend surtout; ce sont là les objets principaux de leur éducation[2]. Ils estiment surtout les belles actions, et, chez eux, c'est le moyen le plus sûr d'arriver aux plus grands honneurs[3]. Le courage même qu'on montre contre eux excite leur admiration et provoque leurs sympathies[4]. N'oublions pas qu'à l'époque des croisades le blason nous est venu surtout d'eux, et peut-être n'est-ce pas le seul présent qu'ils aient fait à nos seigneurs féodaux. Avant la conquête de l'Asie par Cyrus, leur organisation et leurs habitudes étaient toutes féodales, d'après un de leurs

1. VII, 88.

2. I, 136. Rawlinson (op. cit., III, p. 169) observe, avec une certaine malice, que les Grecs devaient être d'autant plus frappés des sentiments que le mensonge inspirait aux Perses que leur conduite à cet égard s'accordait mal avec celle de leurs voisins.

3. III, 154.

4. « De tous les hommes que je connaisse, dit Hérodote, il n'y en a point qui soient plus dans l'usage d'honorer ceux qui se distinguent par leur valeur que les Perses ». (VII, 238.)

derniers historiens, M. Gobineau, et toujours elles restèrent telles, au moins dans une certaine mesure. Quel contraste entre eux et les Phéniciens !

Ceux-ci se distinguent de tous les autres sujets du grand roi par leur habileté. Lorsqu'ils s'occupent à percer le mont Athos, leur industrie contraste avec la maladresse du reste des travailleurs [1]. Seuls ils établissent un talus, et leur ouvrage subsiste alors que celui des autres sections d'ouvriers est détruit par un éboulement. Ils montrent une ardeur prodigieuse à servir le grand roi, qui les paie en monnaie de tyran. Les cruautés dont plusieurs d'entre eux ont à souffrir de sa part ne peuvent ralentir leur zèle. C'est qu'une obéissance servile n'en est pas le principe. Quand ils ont reçu l'ordre de Cambyse de combattre les Carthaginois, leurs frères d'origine, ils ont répondu par un refus positif. L'irritable despote, habitué à se jouer des lois et des croyances des peuples, n'a pas osé les y contraindre. Plus tard, quand Alexandre, vainqueur de Darius, n'aura qu'à courir à travers l'Asie pour s'en rendre maître, Tyr, presque seule, lui fera une longue et vigoureuse résistance. Les Phéniciens ne manquent donc ni de bravoure ni d'énergie. Mais dans les guerres médiques, il s'agit de combattre les Grecs, ces rivaux de commerce et d'industrie, qui les ont chassés de la mer Noire, de l'Archipel, et qui leur disputent la Méditerranée. Les victoires de Xercès assouviront leur soif de vengeance et serviront leurs intérêts. Déjà, dans la guerre d'Ionie, l'historien les a montrés plus zélés que les Perses eux-mêmes pour étouffer l'insurrection. Lors de l'invasion de Xercès en Grèce, ils accusent les Ioniens de trahison et cherchent à provoquer contre eux la colère de leur maître commun, tandis qu'ils déploient contre les Grecs d'Europe une valeur remarquable. Nous voyons par Hérodote lui-même et par d'autres historiens postérieurs qu'en même temps ils suscitaient contre les Grecs de Sicile trois cent mille Carthaginois et mercenaires à la solde de Carthage.

1. VII, 23.

Partout vaincus, ils donnèrent partout l'exemple d'une ardeur belliqueuse qu'on ne trouvait alors chez aucun autre des esclaves du grand roi. Ainsi, dans les temps modernes, les Hollandais et les Anglais se sont livrés à des luttes d'extermination pour le monopole du poivre et de la cannelle. Les annales du commerce, comme celles de la politique et de la religion, présentent des combats furieux et des efforts gigantesques. Mais l'intérêt individuel n'est pas le motif ordinaire des guerres des nations civilisées de l'Asie chez lesquels l'individu n'est rien. Les Phéniciens faisaient exception à cette règle. Par là, comme par d'autres traits de leur caractère, ils se rapprochaient de ceux des peuples de l'Europe chez lesquels, à défaut de liberté individuelle, l'existence d'une liberté collective entretenait le sentiment de la dignité personnelle.

Laissons de côté les autres sujets du grand roi, excepté les Égyptiens, que la guerre médique nous montre figurant parmi les plus lâches et les plus dédaignés. Cette lâcheté, sur laquelle Hérodote ne s'explique pas, est facile à comprendre pour nous. J'ajoute qu'elle leur fait honneur. A la fin du règne de Darius, on les voit se révolter et, pendant plusieurs années, tenir en échec les forces du grand roi. Sous Artaxercès Longuemain, ils prennent de nouveau les armes. Dans l'intervalle, obligés de combattre pour un souverain qu'ils abhorrent, ils témoignent de l'antipathie qu'il leur inspire, en ne marchant que sous le fouet. Ainsi plus tard, sous la domination romaine, ils mettront leur amour propre à se laisser déchirer par les bourreaux romains avant de payer au fisc impérial la dîme qu'il réclame[1].

En dehors des pays conquis par les Perses, mentionnons la description qu'Hérodote fait des Scythes (IV, 9 et suiv.). Plusieurs des traits qu'on y remarque relativement aux mœurs des peuplades dont se composait cette famille de peuples se retrouvent en eux lors de l'invasion de l'empire romain. — Quant aux Sarmates, dans un récit fabuleux,

1. *Ammien Marcellin*, livre XXII, 6 et 16.

Hérodote fait d'eux les descendants des Amazones et de certains Scythes qui se seraient unies à elles. (*Ibid.* 110 et suiv.). Des contestations se sont élevées, de nos jours, au sujet de cette origine scythique des membres d'une des branches de la race blanche. On a opposé à Hérodote Diodore (II, 43), Méla (I, 19) et Pline (VI, 7), pour soutenir que les Sarmates étaient de race mongole. D'autres leur ont assigné une origine mongole. M. Eichhoff (*Histoire de la langue et de la littérature des Slaves*, pp. 4 et 5), se range du côté d'Hérodote lorsqu'il les identifie avec les Slaves et les Scythes. *Adhuc sub judice lis est.* Il sera toujours probablement difficile de se prononcer sur cette question avec certitude.

Quoi qu'il en soit, l'ouvrage d'Hérodote est une mine précieuse de renseignements soit sur le génie des nations soumises à la Perse ou qui luttèrent contre elle en dehors de la Grèce, soit sur les effets des gouvernements auxquels elles étaient soumises. Si nous tournons maintenant nos regards vers la Grèce, nous n'aurons pas moins à louer sa pénétrante impartialité. Il connaît le fort et le faible de ses compatriotes et il les met également en lumière.

L'héroïsme, la vertu, les brillantes qualités de l'esprit et du cœur ne sont pas absolument d'un seul côté, et du côté où ils brillent avec un éclat supérieur, ils ne sont pas sans mélange d'éléments impurs. Il faut comparer les récits d'Hérodote à ceux des écrivains postérieurs, de Plutarque, par exemple, pour apprécier toute son équité. Dans ces derniers, il n'y a qu'une seule couleur. Les Grecs, du moins ceux qui résistent aux Perses, sont constamment admirables. Il n'en est pas ainsi dans Hérodote. L'intrépidité dont ils font preuve est gâtée parfois par leur étourderie; l'abnégation sublime, le dévouement à la patrie, le mépris honorable de la mort cèdent trop souvent la place à la fourberie, à la convoitise et à mille petites passions très misérables.

Nous voyons d'abord clairement dans les récits de l'historien que les Grecs avaient, dans une large mesure, provoqué l'orage qui fondit sur eux et que, durant l'invasion

même, la conduite de ceux qui se distinguèrent le plus souvent ne fut pas toujours digne d'éloges. C'est presque aussi un miracle que les petits états de la Grèce hostiles aux Perses demeurent unis au moment du péril commun, tant ils ont peu de souci du salut les uns des autres[1]. Après la prise d'Athènes par les Perses, Adimante de Corinthe ose reprocher aux Athéniens d'être des vagabonds, sans feu ni lieu. Il est évident que les moindres démonstrations des Perses contre les côtes du Péloponèse amèneront les Péloponésiens à se retirer chacun chez soi. Parmi ceux des Grecs qui sont d'abord restés fidèles à la cause commune, il en est dont la résistance a été dictée beaucoup moins par le patriotisme que par leur animosité contre d'autres Grecs qui s'étaient soumis aux Perses. « La haine que les Phocidiens portaient aux Thessaliens, dit Hérodote (VIII, 30), fut, comme je le conjecture, la seule raison qui les empêcha d'épouser le parti des Mèdes, et je pense que si les Thessaliens avaient embrassé les intérêts des Grecs, les Phocidiens se seraient déclarés pour les Mèdes ». Ils passèrent aux Perses bientôt après ou du moins ils se partagèrent.

Les Lacédémoniens pensent d'une manière et parlent d'une autre[2]. Ils courtisent Athènes, quand ils craignent que les Athéniens n'acceptent les offres de Mardonius. Ils se hâteront, disent-ils, de venir à son secours. Les envoyés de Mardonius ont à peine été éconduits qu'ils oublient leur promesse. Ils s'occupent uniquement d'une muraille destinée à défendre les abords de leur presqu'île. La menace des Athéniens de s'arranger avec les Perses les détermine seule à sortir de cette inaction peu généreuse. Hérodote a

1. Déjà Hérodote, sous le nom de Mardonius parlant à Xercès, leur a reproché vivement leurs guerres perpétuelles, coupables suivant lui, chez des peuples que devrait unir la communauté de langage. « Puisqu'ils parlent tous la même langue, dit Mardonius (VII, 9), ne devraient-ils pas s'envoyer des hérauts et des ambassadeurs pour terminer leurs différends? Ne devraient-ils pas tenter toutes les voies de pacification plutôt que d'en venir aux mains? »

2. IX, 53.

rendu un légitime hommage à leur conduite dans le combat des Thermopyles. A Platée même, il leur donne la palme de la valeur ; mais à cette valeur se joint, dans la dernière bataille, une prudence qui n'a rien d'héroïque. Les Lacédémoniens ont appris que les Perses étaient les plus redoutables soldats de l'armée de Mardonius ; volontiers, ils déclineraient l'honneur d'en venir aux mains avec eux. « Vous les avez vaincus, disent-ils aux Athéniens, vous connaissez la manière de les combattre. Prenez place vis-à-vis d'eux ; nous tiendrons tête à leurs auxiliaires ». Les Athéniens consentent. Mardonius s'aperçoit du mouvement et transporte les Perses du côté où les Spartiates sont allés se placer. Aussitôt ceux-ci de retourner là où ils étaient d'abord. Les Perses les suivent encore. Alors ils font de nécessité vertu, et c'est ainsi qu'ils ajoutent, malgré eux, une nouvelle gloire à celle que les Thermopyles leur ont value. — Quelle confusion aussi parmi ces soldats qu'on se représente comme si disciplinés ! Pausanias est obliger de parlementer plusieurs heures avec Amopharète, chef d'une partie des Hoplites spartiates, pour lui faire exécuter ses ordres. Le général en chef, jugeant mal sûre la position que l'armée grecque occupe, veut en sortir. Amopharète prétend rester. Pausanias, le voyant obstiné, donne le signal du départ. Amopharète va se trouver seul avec ceux qu'il commande en présence de toutes les forces persanes. Il se détermine enfin à plier bagages à son tour.

On objectera qu'Hérodote n'était pas fâché d'insister sur des faits peu favorables à des peuples devenus les ennemis irréconciliables des Athéniens, parce qu'Athènes était l'unique objet de ses préférences. Il est vrai qu'il représente les Athéniens comme ayant été les libérateurs de la Grèce. « Ce furent eux, dit-il, qui, du moins après les dieux, repoussèrent le roi (VII, 139). Les réponses de l'oracle de Delphes, quelque effrayantes et terribles qu'elles fussent, ne leur persuadèrent pas d'abandonner la Grèce ; ils demeurèrent fermes et osèrent soutenir le choc de l'ennemi qui fondait sur leur pays ». L'histoire est sous ce rapport parfaitement d'accord

avec Hérodote. Mais il ne cache point certains faits de nature à atténuer les éloges qu'il leur donne. Il est bien près de les blâmer d'avoir pris part à cette révolte de l'Ionie qui, commencée par l'incendie de Sardes, « causa tant de maux aux Grecs et aux Barbares ». Aristagoras, qui n'a pu tromper Cléomène, a réussi à les duper tous, bien qu'ils fussent trente mille[1]. Ils ont les premiers recherché l'alliance des Perses contre les Lacédémoniens, et leurs députés, désavoués ensuite, il est vrai, par eux, ont consenti à donner la terre et l'eau au roi Darius[2]. Dans la seconde guerre médique, ils ont d'abord cédé le commandement de la flotte aux Spartiates parce que les autres Grecs menaçaient de les abandonner s'ils ne le faisaient et qu'ils avaient besoin de leur secours; mais ce fut pour un temps seulement. Le roi repoussé, ils prétextèrent l'arrogance de Pausanias pour enlever le commandement aux Lacédémoniens à leur propre profit[3]. Ce n'est pas à eux que l'historien accorde le prix de la bravoure à Salamine non plus qu'à Platée. A Salamine, il le donne aux Eginètes, à Platée, aux Spartiates.

A cette impartialité s'unit une grande finesse d'observation. « Il nous trace, dit un article du *Times* que nous avons déjà mentionné dans nos notes[4], il nous trace en quelques traits énergiques le caractère des Spartiates qu'il nous représente comme braves et amoureux de l'indépendance, esclaves des lois, fermes et solides sur le champ de bataille, sententieux et non sans une espèce d'*humour*, mais d'un autre côté égoïstes, lents, circonspects, de mauvaise foi, cruels et accessibles à la corruption. Il leur oppose les Athéniens, non moins amoureux qu'eux de l'indépendance, braves, habiles, cruels pour leurs adversaires, seuls entreprenants jusqu'à la témérité, faciles à émouvoir et, par conséquent, changeants, vains plutôt qu'orgueilleux, montrant plus d'élan que de solidité, polis, élégants, spiri-

1. V, 97; VI, 94.
2. V, 73.
3. VIII, 3.
4. Page 10 de la *Revue britannique*, vol. cité.

tuels, possédant jusqu'à un certain point un esprit de panhellénisme ».

Quant aux chefs, il fait aussi à leur égard la part du bien et du mal. Miltiade et Pausanias ont d'excellents moments. Mais Miltiade colore du prétexte de punir les Pariens d'avoir marché avec les Perses à Marathon le désir de satisfaire ses rancunes personnelles contre un de leurs citoyens[1]. Pausanias paraît à Platée un général très médiocre, en attendant qu'il devienne un traître. L'un des grands talents de Thémistocle consiste à faire des avis utiles ou des actions mémorables des autres un marchepied pour sa propre fortune. A Salamine, les dangers auxquels les Grecs seront exposés si leur flotte se retire du golfe ont d'abord frappé un certain Mnésiphile. Celui-ci les lui fait connaître. Thémistocle les expose aux autres généraux, en prenant pour lui seul tout le mérite de l'excellent conseil[2]. Après la bataille, les chefs délibèrent s'ils chercheront à empêcher le retour de Xercès en Asie, en rompant le pont qu'il a établi sur l'Hellespont. Eurybiade s'oppose à cette entreprise aventureuse conseillée alors par Thémistocle. Les raisons d'Eurybiade sont jugées les meilleures par les généraux. Thémistocle se rend : il les présente aux Athéniens comme son opinion personnelle et il envoie dire à Xercès que les Grecs voulaient absolument poursuivre sa flotte et s'emparer de l'Hellespont, mais qu'il les en a détournés afin de lui rendre service[3]. Ne flairait-il pas déjà les trésors du grand roi? Hérodote ne nous dissimule nullement son extrême avidité. On se rappelle les trente talents qu'il reçut des Eubéens et dont il garda pour lui la plus grande partie. On le voit plus tard lever, à l'insu de ses collègues, des contributions dont il s'approprie le montant sur les Andriens, les Carystiens, les Pariens et d'autres insulaires[4]. C'est évidemment l'Ulysse de cette nouvelle période héroïque de

1. VI, 133.
2. VIII, 57 et 58.
3. VIII, 108 et suiv.
4. VIII, 111 et suiv.

l'histoire grecque. Une merveilleuse dextérité au service d'une rare intelligence, l'amour de la ruse, une cupidité honteuse et l'absence de tout scrupule distinguent ce héros des guerres médiques, auquel notre historien donne plusieurs fois le titre de sage. Et l'on comprend que telles étaient les conditions d'esprit et de moralité nécessaires pour réussir dans la plupart des républiques grecques.

Insistons sur ce personnage de Thémistocle qui nous semble un type exact du caractère hellénique au temps des guerres médiques, comme Xercès nous a paru le type exact du despote oriental dans une époque de transition. Voyons ce qu'il devient dans Plutarque. Le Thémistocle de Plutarque a bien quelques traits communs avec celui d'Hérodote, mais il en diffère aussi par de fortes nuances. Le célèbre mot : « Frappe, mais écoute », est de Plutarque. Le Thémistocle d'Hérodote l'eût difficilement prononcé ou c'eût été de sa part une ruse. Le Thémistocle de Plutarque est aussi bien plus désintéressé que celui d'Hérodote, quoique l'auteur des *Vies des hommes illustres* nous apprenne qu'ayant trois talents pour toute fortune lorsqu'il était entré dans l'administration de la république, son héros en avait quatre-vingts à l'époque où il fut exilé d'Athènes. Dans Hérodote, nous le disions tout à l'heure, les Eubéens, qui craignent de se voir abandonnés par les Grecs, donnent à Thémistocle trente talents afin qu'il empêche qu'ils ne soient ainsi délaissés. Thémistocle en donne cinq à Eurybiade et trois à Adimante de Corinthe[1], il garde pour lui le reste. Dans Plutarque, il donne tout à Eurybiade. Mais, ce qu'il y a de plus grave, c'est que Plutarque prétend s'appuyer sur l'autorité d'Hérodote. Thémistocle, dans le même écrivain, aperçoit un jour des cadavres que les flots y ont apportés. Plusieurs avaient

1. Hérodote remarque, non sans intention, que Thémistocle n'eut probablement garde d'indiquer d'où ces talents lui venaient : « Il fit part à Eurybiade de cinq talents, dit-il (VIII, 5), sans doute comme s'il les eût donnés de son propre argent... Ceux à qui il les avait donnés pensèrent qu'ils lui étaient venus d'Athènes pour l'usage qu'il en fit ».

des bracelets et des colliers d'or. Il les montre à l'un de ses amis : « Prends cela pour toi, lui dit-il, car tu n'es pas Thémistocle », et continue tranquillement son chemin. Quel beau désintéressement! Dans le même paragraphe, Plutarque dit que Thémistocle avait la passion de la gloire et que deux prétendants s'étant disputé la main de sa fille, il préféra l'homme de bien à l'homme riche, ajoutant ces mots : « Je veux pour gendre un homme qui ait besoin de richesses plutôt que de richesses qui aient besoin d'un homme ». Si le vainqueur de Salamine fait avertir Xercès que les Grecs projettent de détruire le pont qu'il a fait construire sur l'Hellespont (c'est toujours d'après le même historien) en vue d'accélérer sa fuite et d'en débarrasser la Grèce; le plus pur patriotisme seul lui a dicté cet artifice. Hérodote, lui, l'attribue, comme on sait, à un motif plus intéressé. Il voulait, suivant lui, se ménager l'amitié du grand roi et se procurer un asile dans le cas où les Athéniens lui susciteraient dans la suite quelque fâcheuse affaire, ce qui ne manqua pas d'arriver[1]. Si Hérodote eût eu l'occasion de parler de la mort du personnage dont nous nous occupons ici il ne l'eût pas attribuée sans doute, comme Plutarque, à la volonté de couronner sa vie par une fin digne de lui, lorsque le roi des Perses voulut le déterminer à ternir, en s'armant contre sa patrie, la gloire de ses exploits et de tant d'illustres trophées[2]. Son récit sur les dernières péripéties de l'existence de ce grand fondateur de la puissance d'Athènes n'eût vraisemblablement pas différé beaucoup de celui de Thucydide. Ce dernier, comme on sait, donne à entendre que Thémistocle n'avait pas moins conspiré que Pausanias contre la

1. VIII, 109.

2. Plutarque n'est d'ailleurs pas toujours d'accord avec lui-même. Ainsi, dans sa vie d'Alcibiade, parlant de la résolution que celui-ci prit, après la bataille d'Ægos-Potamos, d'aller trouver Artaxercès, il dit : « Il résolut d'aller trouver Artaxercès, persuadé que le roi le jugerait bientôt à l'essai homme de ressources non moins que Thémistocle, et, recommandé d'un motif plus honnête, il n'allait pas, comme Thémistocle, *offrir son bras au roi contre ses concitoyens*, mais lui demander de secourir sa patrie contre ses ennemis ».

liberté grecque. « Les Lacédémoniens, dit-il, envoyèrent une députation à Athènes accuser Thémistocle de n'avoir pas été moins favorable aux Perses que Pausanias. *C'est ce qu'ils avaient découvert dans le procès de ce dernier.* » Et le motif glorieux que Plutarque devait plus tard assigner à sa mort n'est nullement d'accord avec la supposition que le grand historien fait au sujet du même événement : « Il mourut de maladie, dit-il; quelques-uns pensent qu'il s'empoisonna lui-même volontairement, dans l'idée qu'il lui était impossible de tenir les promesses qu'il avait faites au roi[1] ».

Autre preuve de la franchise de notre historien. Hérodote, dans cette prétendue épopée destinée à exalter le mérite des Grecs, ne dissimule pas que les Perses eussent pu venir à bout de leur entreprise s'ils avaient appelé la corruption à leur aide et cherché à gagner les principaux citoyens des villes qui leur étaient opposées. Les Thébains d'abord et ensuite Artabase, qu'il représente comme un politique très avisé, donnent successivement ce conseil à Mardonius, et Hérodote blâme Mardonius de ne pas l'avoir suivi[2]. Il en fut détourné par sa folle présomption, dit-il d'abord. Il ajoute que Mardonius substitua à ce conseil prudent une résolution violente et insensée, celle de combattre. Cette dernière eût pourtant été la plus sage si Mardonius n'avait pas eu de grandes chances de venir à bout des Grecs par les moyens que les Thébains et Artabase lui indiquaient.

La plupart des réflexions que nous venons de faire nous

1. Thucydide, I, 138. — Il est à remarquer que, dans la vie d'Aristide, Plutarque le juge tout autrement que dans celle d'où nous venons de tirer nos extraits. Il y signale, en effet, son défaut d'intégrité. Aristide, élu trésorier général des revenus publics, dit-il, convainquit de soustractions considérables non seulement les magistrats alors en charge, mais ceux des années précédentes, particulièrement Thémistocle, homme sage au demeurant, mais qui n'était pas maître de sa main. Aussi, lorsqu'il rendit ses comptes, Thémistocle, employant l'intrigue, parvint-il à le faire condamner comme voleur des deniers publics. Plutarque invoque à ce sujet le témoignage d'un écrivain nommé Idoménée.

2. IX, 2 et 40.

ont été suggérées par le récit que fait notre historien des guerres médiques. Mais l'œuvre d'Hérodote n'est pas seulement un recueil de faits contemporains ou peu anciens, c'est encore un dépôt de traditions antiques et de légendes, un répertoire de géographie et d'archéologie. Sous ces divers rapports même, elle est extrêmement remarquable, si l'on considère le temps où elle a été écrite. Demander la critique raffinée (trop raffinée peut-être) de notre temps à un Grec du cinquième siècle avant Jésus-Christ, dont une partie de la vie s'écoula en Orient, serait demander l'impossible. C'est assez qu'Hérodote nous apprenne toujours d'où viennent ses informations et que fréquemment il doute. Partout il entend les bruits les plus extravagants. Les narrateurs sont sincères ou lui paraissent tels; quelques-uns lui affirment par serment qu'ils n'ont dit que la pure vérité. Il lit ou il se fait lire des inscriptions gravées sur les monuments qu'il visite dans ses voyages, car il est aussi le père de ceux qui ont appelé l'épigraphie au secours de l'histoire, et c'est ainsi qu'il a cru pouvoir déterminer l'étendue des conquêtes de Sésostris. Mais les monuments sont souvent menteurs. Ils ne disent pas toujours ce qui est, mais ce que l'on veut faire croire à quiconque lira les inscriptions qu'on y trouve, témoin celles que l'on rencontre à chaque pas sur les tombeaux de nos cimetières. Comment Hérodote n'aurait-il pas été trompé? Il consigne tout par écrit, mais il fait parfois ses réserves[1].

1. Lord Macaulay, dans son *Essai sur l'Histoire* (*Revue d'Édimbourg*, mai 1828), me paraît s'être écarté de la vérité lorsqu'il appelle Hérodote « le premier et le meilleur de tous les historiens romanesques », et qu'il ajoute : « Il a écrit quelque chose qui vaut peut-être mieux que la meilleure histoire, mais il n'a pas écrit une bonne histoire. Depuis le premier chapitre jusqu'au dernier, c'est un inventeur ». Il est vrai qu'il corrige ensuite, au moins en partie, ce qu'il y a de trop absolu dans ce jugement : « Sans doute, dit-il alors, les grands événements sont fidèlement rapportés; il en est de même probablement pour beaucoup de circonstances secondaires, mais il est impossible de savoir lesquelles. Chez lui, les fictions ressemblent tellement aux faits et les faits aux fictions que, pour la plupart des détails plus intéressants, nous ne pouvons ni donner ni refuser notre croyance... Nous savons qu'il y a là de la vérité, mais nous ne pou-

Des prêtres égyptiens lui racontent, par exemple, que dans certains lieux consacrés à Déméter, deux loups conduisent le prêtre, qui a les yeux bandés, au temple de la déesse, éloigné de vingt stades, et le ramènent ensuite dans l'endroit où ils l'ont pris. Il consigne cette fable dans le second livre de son histoire, mais il ne se croit pas obligé d'y ajouter foi : « Si ces propos des Égyptiens paraissent croyables à quelqu'un, il peut y ajouter foi, dit-il; pour moi, je n'ai d'autre but dans cette histoire que d'écrire ce que j'entends dire à chacun ». — « Si je suis obligé de rapporter ce que l'on raconte, dit-il ailleurs[1], je ne dois pas du moins tout croire aveuglément. Que cette protestation serve donc pour toute cette histoire, à l'occasion de l'invitation que l'on assure avoir été faite par les Argiens aux Perses de passer en Grèce, parce qu'ayant été vaincus par les Lacédémoniens, ils trouvaient tout autre état préférable à la situation où ils étaient pour lors ». Voilà qui est clair, et l'on aurait mauvaise grâce de faire des reproches à l'historien si parfois, après avoir cité tel ou tel conte plus ou moins absurde, il passe à autre chose sans faire à ce sujet aucune observation.

Telle n'est pas d'ailleurs son habitude, on citerait cent exemples qui le prouvent. « La Scythie, dit-il, était autrefois un pays désert. Le premier homme qui y naquit s'appelait Targitanus. Ils prétendent qu'il était fils de Jupiter et d'une fille de Borysthènes. Cela ne me paraît nullement croyable;

vons décider précisément où elle réside ». Est-il un seul historien dont on puisse dire que les mille détails renfermés dans son livre ont un caractère de certitude suffisant pour qu'on les admette sans réserve ? Ce que l'on a vu soi-même souvent vous est apparu sous un faux jour. Bacon en sut quelque chose lorsqu'il fut témoin dans sa prison d'une querelle où l'offenseur lui parut être une innocente victime et l'innocente victime un mécréant digne des plus grands châtiments. A plus forte raison risque-t-on d'être trompé par les rapports d'autrui. Les passer sous silence peut être en certains cas déguiser la vérité par réticence : mieux vaut rapporter ce que l'on a entendu dire, en citant son autorité, et c'est ce que fait d'ordinaire Hérodote. Son principe est celui-ci : « L'historien doit mentionner ce qu'on dit; mais il n'est pas tenu d'ajouter toujours foi à ce qu'on lui dit ».

1. VII, 152.

mais telle est l'origine qu'ils rapportent[1] ». Et ailleurs, dans le même livre[2] : « S'il faut croire les Scythes et les Grecs établis en Scythie, chaque neure se change une fois par an en loup pour trois jours et reprend ensuite sa première forme. Les Scythes ont beau dire, ils ne me feront pas croire de pareils contes ». Quand le mensonge n'est pas aussi évident, il se contente de citer son autorité; c'est ce qu'il fait aussi lorsqu'il y a plusieurs traditions en présence.

Dans deux ou trois occasions, il est même trop incrédule. Il ne veut pas croire qu'il y ait des îles flottantes[3]. Il considère comme une fable ce qu'on lui a dit qu'on trouve aux extrémités de la terre des peuples qui dorment six mois de l'année, ce qui, sous cette forme, est, en effet, inexact; mais il est vrai que vers les pôles il y a des peuples qui vivent dans l'obscurité des mois entiers sans que la nuit soit interrompue par autre chose que par des aurores boréales[4]. Il se refuse à admettre que la terre soit ronde. Il n'admet pas comme un fait historique le voyage des Phéniciens autour de l'Afrique sous Néchao, parce qu'ils ont rapporté qu'après avoir eu le soleil à leur gauche ils l'ont ensuite eu à leur droite, détail qui, au contraire, aujourd'hui est regardé comme un motif de ne pas douter de la réalité de cette exploration[5]. Nous devons pourtant avouer qu'il admet comme vrai plus d'un conte ridicule[6]; il en est qu'il accepte pour

1. IV, 5.
2. IV, 105.
3. II, 156.
4. Disons ici, en passant, que quelques-unes de ses erreurs les plus étranges viennent aussi de ce qu'il n'a pas très bien saisi le sens de ce qui lui était raconté. Ainsi, l. III, c. 104, il dit que dans l'Inde c'est à neuf heures du matin et non à midi que le soleil est le plus ardent. On lui aura dit sans doute que le moment où le soleil était le plus ardent dans l'Inde était celui où il était neuf heures du matin en Grèce et, dans son ignorance de l'astronomie et de la position différente du soleil par rapport aux diverses longitudes, il a cru voir un fait merveilleux là où il n'y avait qu'un fait fort simple.
5. Voir P. Guiraud : *Les anciens ont-ils fait le tour de l'Afrique?* (*Bull. de la Soc. de géog. de Toulouse*, 1882, p. 38.)
6. Jusqu'à quel point faut-il mettre au nombre de ces contes ridi-

une part et qu'il rejette pour une autre, et ce qu'il accepte n'est pas plus digne de créance que ce qu'il déclare inadmissible.

Ainsi il penche à considérer les Phrygiens comme le peuple le plus ancien de la terre, en vertu d'une anecdote puérile que les prêtres de Memphis lui ont racontée. Psammitichus aurait fait enfermer deux enfants dans une cabane où des chèvres les auraient allaités. Un berger aurait été chargé de veiller sur eux, mais avec défense absolue de parler en leur présence, car le but de leur séquestration était de savoir quel serait le premier mot que ces enfants prononceraient lorsqu'ils prononceraient autre chose que des sons inarticulés. Le moyen réussit, suivant les prêtres de Memphis, dont l'historien semble cette fois partager l'opinion. Un jour que le berger ouvrait la porte de la cabane, les enfants, alors âgés de deux ans, se traînèrent vers lui en criant : Bécos. Le précieux mot Bécos fut immédiatement recueilli et porté au roi. Il ne s'agissait plus que de savoir à quelle langue il appartenait. Psammitichus fit faire les recherches nécessaires et il acquit la certitude que Bécos était un mot phrygien qui voulait dire du pain. Donc la plus ancienne langue du monde était le phrygien, donc la nation phrygienne avait existé avant toutes les autres. — Mais le même récit était enrichi de quelques autres détails par des Grecs. Notre historien hoche cette fois la tête, en homme qui ne veut pas passer pour un naïf. « Les Grecs, dit-il, mêlent à la narra-

cules ce que l'histoire nous dit de ces fourmis des Indes, grandes comme des renards, qui, se pratiquant des logements sous terre, la soulèvent et mettent ainsi en évidence des parcelles d'or qu'elle contient (liv. III, 102)? De plus instruits que moi en pourront décider. L'historien français De Thou, d'après Larcher (note ajoutée à sa traduction d'Hérodote), prétend que Shah Thomas, sophi de Perse, envoya à Soliman une fourmi semblable en 1539. L'annotateur conclut de là qu'Hérodote et De Thou ont voulu parler d'un animal qui avait avec la fourmi quelque ressemblance. Mais la poursuite exercée contre les chercheurs d'or par les prétendues fourmis et la manière dont ceux-ci s'en tirent sont, en tous cas, de pures fables. Hérodote prend du reste cette précaution de nous avertir qu'il tient ce fait des Perses.

tion des prêtres de Memphis un grand nombre de circonstances frivoles, et entre autres que Psammitichus fit nourrir et élever ces enfants par des femmes auxquelles il avait fait couper la langue[1]. » Pouvait-on s'attendre à tant de scepticisme après une si grande facilité à accueillir une pareille histoire? Peut-être cette fois Hérodote donne-t-il raison au proverbe : « A beau mentir qui vient de loin ». Il connaissait d'ailleurs, probablement par une expérience toute personnelle, le génie inventif de ses compatriotes. Les prêtres égyptiens avaient l'air plus grave. Sans les écouter toujours, il était plus disposé à donner de l'importance à leur témoignage.

Ce sont là des taches légères si l'on songe à l'énorme étendue de ses investigations.

Quel progrès fit, par exemple, grâce à lui la géographie! A notre époque même, des savants distingués ont été surpris de ses connaissances dans cette science[2]. Le major Rennel conjecture qu'il avait dû visiter une grande partie de la Scythie, et Heeren trouve dans son ouvrage une description à peu près complète des routes de commerce de l'Afrique intérieure, oubliées depuis par les Européens, mais toujours suivies par un petit nombre de caravanes[3]. On sait que ce fut, bien longtemps même après Hérodote, un problème de savoir si la mer Caspienne communiquait avec quelque autre mer. Alexandre le Grand fit faire à ce sujet un voyage d'explorations. Un certain Héraclides fut chargé de cette mission; il devait même construire une flotte sur cette mer. Pourtant

1. II, 2.

2. Nous ne prétendons pas d'ailleurs que notre historien n'ait commis plus d'une erreur. Ainsi (liv. I, 57) il place Placie et Scylacé sur l'Hellespont. Placie et Scylacé étaient sur la Propontide. Nous ne pouvons que nous étonner qu'il ne se soit pas trompé plus souvent.

3. M. Duruy (*Hist. romaine*, t. III, p. 269) confirme dans la phrase suivante le jugement de Heeren : « Cette route commerciale, dit-il en parlant de la route qui, au temps d'Auguste, unissait l'est, le sud et l'ouest de l'Afrique, décrite par Hérodote il y a deux mille trois cents ans, est encore celle que suivent les caravanes du Caire jusqu'aux frontières du Bournou, car la nature n'en a pas tracé d'autre ».

Hérodote, plus d'un siècle auparavant, avait affirmé que la Caspienne était un lac. Cette mer, dit-il, « est une mer par elle-même et elle n'a aucune communication avec l'autre, car toute la mer où naviguent les Grecs, celle qui est au delà des colonnes d'Hercule, qu'on appelle Atlantide et la mer Érythrée, ne font ensemble qu'une même mer[1] ». — Il y a plus. Quelques-uns des faits qu'il raconte, soit sur la foi d'autrui, soit comme les ayant constatés lui-même, et qu'on a longtemps considérés comme de pures fables, ont été reconnus de notre temps pour des faits réels exactement rapportés ou légèrement transformés. Témoin ce qu'il dit des Pygmées dont l'existence dans une partie de l'Afrique est attestée par des voyageurs modernes[2]. Témoin aussi l'assertion suivante, plus d'une fois citée comme l'une de celles qui témoignent le mieux de sa facilité à accepter comme non douteuses, au moins à certains moments, les choses les plus absurdes.

« Les Carthaginois, dit-il[3], assurent qu'en dehors des colonnes d'Hercule, sur les côtes de la Libye, il existe des pays habités. Ils ajoutent qu'ils y abordent avec des vaisseaux de commerce et que, lorsqu'ils y sont arrivés, ils déposent sur le rivage leurs marchandises. Ils remontent ensuite dans leurs navires et font paraître de la fumée. Les naturels du pays, avertis par ce signal, accourent vers la mer, placent à côté des marchandises la quantité d'or qu'ils offrent en échange et se retirent dans l'intérieur. Les Carthaginois reviennent, et si l'or qui leur est offert leur paraît payer la valeur de la marchandise, ils la laissent et emportent l'or ; si le prix ne leur semble pas convenable, ils remontent dans leurs vaisseaux et attendent tranquillement de nou-

1. I, 202. — Cependant l'historien refuse d'admettre l'existence du fleuve Océan environnant toute la terre, à laquelle on croyait sur la foi d'Homère (II, 21, 23). C'est, suivant lui, une fable absurde.

2. Schweinfurth : *Au cœur de l'Afrique;* Stanley : *A travers le continent mystérieux;* Wauters : *Stanley au secours d'Émin-Pacha.* Le passage d'Hérodote relatif aux Pygmées se trouve au livre II, 32.

3. IV, 196.

velles offres. Les indigènes reparaissent et ajoutent une certaine quantité d'or jusqu'à ce qu'on soit satisfait de part et d'autre. Dans tous les cas, on ne se fait aucun tort réciproque : les uns ne touchent pas à l'or tant que la quantité offerte n'est pas estimée égale à la valeur de la marchandise, les autres ne touchent pas aux marchandises tant que leur or n'a pas été enlevé ».

Tout cela paraît bien étrange. Mais Heeren, dans son *Histoire du commerce des peuples de l'antiquité*, vient confirmer le récit d'Hérodote. « Les habitants du Maroc, dit un voyageur qu'il cite[1], envoient une fois par an une caravane à Tombouctou, sur les frontières de Guinée, où ils apportent du tabac, du sel, de la laine brute ou ouvrée, des pièces de soie et de toiles de toute espèce, pour les échanger contre des grains d'or, des nègres, des plumes d'autruche. Cette caravane conduit, à ce que l'on dit, quelques centaines de chameaux dont une grande partie ne porte que de l'eau... On raconte que les Maures ne se rendent pas dans le pays des nègres, mais jusqu'à un certain endroit des frontières où chacun montre et échange ses marchandises sans presque ouvrir la bouche. — Dans le Soudan, au delà de la frontière, dit Lyon, on parle d'un peuple invisible qui ne se livre au commerce que la nuit. Ceux qui, en échange de son or, veulent trafiquer avec lui, placent leurs marchandises en tas, après quoi ils se retirent. Le lendemain, ils trouvent une quantité de pièces d'or auprès de chaque tas qu'ils prennent à la place des marchandises si le nombre leur paraît suffisant; sinon, ils n'y touchent pas que les indigènes n'aient encore ajouté d'autre or. »

L'histoire naturelle a dû aussi à Hérodote plusieurs faits importants, mêlés d'ailleurs d'un certain nombre de fables. Boerhaave écrivait, en parlant de celles des observations de notre historien qui ont trait à cette science : « Hodiernae observationes probant omnia magni viri dicta ». C'est aller un peu loin ; mais plus d'un fait d'histoire naturelle qu'Hé-

1. T. IV, p. 199 de la trad. française.

rodote avait signalé et que l'on avait regardé comme le produit d'une imagination trop riche et d'un esprit dépourvu de critique a été depuis vérifié et est demeuré acquis à la science.

C'est du reste surtout en lisant notre historien qu'on peut juger combien l'esprit des Grecs était naïvement curieux. Toute particularité, quelque peu intéressante, trouve place dans son livre. Il sait qu'elle ne déplaira nullement à ses lecteurs. Rien de ce qui peut les amuser ou les instruire n'est, à son avis, déplacé dans l'histoire, pourvu qu'une tradition ou une observation réelle en soit le fondement. Il n'était pas nécessaire que l'écrivain chaussât le cothurne, qu'il établît une distinction entre ce qui est digne et ce qui n'est pas digne d'entrer dans une œuvre historique. Il dira qu'au temps de Darius les médecins de Crotone étaient regardés comme les meilleurs médecins de toute la Grèce, les Cyrénéens comme les seconds, et qu'à la même époque les Argiens en étaient réputés les meilleurs musiciens. Il racontera, avec la certitude de n'être pas blâmé, que le riche Callias a bien marié ses filles en leur laissant le choix de leurs maris (chose rare peut-être alors)[1]; qu'après la bataille de Platée on a trouvé sur le champ de bataille un crâne d'homme sans suture et d'un seul os, deux mâchoires d'hommes dont les dents, quoique distinctes, étaient toutes d'un seul os, tant les molaires que les autres, les ossements d'un homme de cinq coudées, etc., etc. Il ne faut pas se plaindre de cette introduction dans l'histoire naissante d'éléments qu'on en a depuis séparés. Les passages dont elle dédaignera de faire son profit pourront profiter à d'autres. L'œuvre de l'écrivain d'Halicarnasse n'est pas seulement le premier recueil d'Annales de la Grèce et de l'Orient prises dans leur ensemble, c'est aussi la première encyclopédie.

1. VI, 122.

III.

Otfried Müller, dans son *Histoire de la littérature grecque,* dit qu'Hérodote a été un théologien aussi bien qu'un historien[1]. Il y a du vrai dans cette assertion, et l'examen du livre des *Neuf Muses*, au point de vue des idées religieuses que son auteur y exprime, n'est pas une des parties que l'on peut négliger, si l'on veut se rendre un compte exact de son caractère et de la nature de son œuvre. Hérodote, par son esprit, appartient à la fois à la Grèce et à l'Orient, et c'est surtout comme écrivain religieux qu'il se rattache à l'Orient. De l'Orient surtout viennent ses tendances au mysticisme. Elles sont le reflet des enseignements qu'il avait puisés dans ses entretiens avec le sacerdoce de l'Égypte et des diverses contrées de l'Asie, et telle a été l'influence de ces enseignements sur lui qu'elle apparaît jusque dans son style, jusque dans le vêtement de ses pensées.

On a souvent signalé dans sa manière d'écrire des ressemblances avec les formes bibliques. C'est le même mélange de simplicité enfantine et de grandeur imposante. S'il n'a pas de ces fortes images, de ces mouvements impétueux dans lesquels se complaisent les écrivains asiatiques, il a, comme eux, une certaine disposition à couvrir le réel d'une teinte surnaturelle et mystérieuse, qui frappe d'autant plus l'imagination que ce n'est nullement de sa part un artifice. Entre plusieurs exemples, on peut voir comment il prépare la description de la bataille de Salamine. Il nous fait d'abord assister en historien grec aux discussions qui eurent lieu sur la flotte des futurs vainqueurs. Les chefs s'y harcèlent en paroles non moins que les héros de l'Iliade. Enfin Eurybiade se prononce pour le combat et les autres généraux s'inclinent. Ensuite, le ton de notre historien change. Ses

1. Chap. sur Hérodote.

regards se portent vers une sphère plus haute. Des signes évidents lui annoncent que la sentence des Perses est prononcée dans le ciel.

« Le jour parut, dit-il[1], et, au moment où le soleil se levait, il y eut un tremblement de terre qu'on sentit aussi sur la mer. Alors on fut d'avis d'adresser des prières aux dieux et d'appeler les Éacides au secours de la Grèce. Cette résolution prise, on fit des prières à tous les dieux, et de Salamine même, où l'on était alors, on invoqua Ajax et Télamon et l'on envoya un vaisseau à Égine pour faire venir Éacus avec le reste des Éacides ».

« Dicéus d'Athènes, fils de Théocydes, banni et jouissant d'une grande considération parmi les Mèdes, racontait que, s'étant trouvé par hasard dans la plaine de Thria avec Démarate de Lacédémone, après que l'Attique, abandonnée par les Athéniens, eut éprouvé les ravages de l'armée de terre de Xercès, il vit s'élever d'Éleusis une grande poussière, qui semblait excitée par la marche d'environ trente mille hommes; qu'étonnés de cette poussière et ne sachant à quoi l'attribuer, ils entendirent tout à coup une voix qui leur parut celle du mystique Iacchus. Il ajoutait que Démarate, n'étant pas instruit des mystères d'Éleusis, lui demanda ce que c'était que ces paroles. « Démarate, lui répondit Dicéus, quelque grand malheur menace l'armée du roi. Elle ne peut l'éviter. L'Attique étant déserte, c'est une divinité qui vient de parler. Elle part d'Éleusis et marche au secours des Athéniens et des alliés. Cela est évident. Si elle se porte vers le Péloponèse, le roi et son armée de terre courront grand risque; si elle prend le chemin de Salamine où sont les vaisseaux, la flotte de Xercès sera en danger de périr. Les Athéniens célèbrent tous les ans cette fête en l'honneur de Cérès et de Proserpine, et l'on initie à ces mystères ceux d'entre eux et d'entre les autres Grecs qui le désirent. Les chants que vous entendez sont ceux qui se chantent dans cette fête en l'honneur d'Iacchus ». Alors

1. VIII, 64 et 65.

Démarate lui dit, continuait Dicéus : « Soyez discret et ne parlez de cela à qui que ce soit. Si l'on rapportait au roi vos paroles, vous perdriez la tête, et ni moi ni personne ne pourrait obtenir votre grâce. Restez tranquille, les dieux prendront soin de l'armée ».

Puis Hérodote continue son récit.

Ce n'est pas là, si je ne me trompe, une scène homérique, mais un récit tout oriental. Les dieux d'Homère peuvent soulever autant de poussière. Ils aiment même beaucoup le fracas. Mais ils se hâteront de prendre la figure de quelque homme ou de quelque femme, sans changer pour cela beaucoup de forme. S'ils s'enveloppent d'une nuée, elle sera assez transparente pour qu'on aperçoive au milieu un être qui ne diffère pas beaucoup de nous pour l'aspect physique et moins encore pour les sentiments et les passions. Le dieu qui marche au secours des Grecs à Salamine a, lui, quelque chose de vague et d'indéfinissable. Il appartient à ce monde où les idées et les sentiments sont peints à travers les nuages. Il est aux divinités de l'Iliade ce qu'un bois sacré, plein d'une sombre horreur, est à ces temples élégants, où un sanctuaire édifié d'après toutes les règles de l'art renferme un chef-d'œuvre de Polyclète ou de Phidias. Le Bacchus des mystères, tel qu'il se manifeste à Dicéus, est un intermédiaire entre le Jéhovah des Juifs et les images plus humaines que divines que nous présente la mythologie hellénique. Le style est à l'unisson du sujet, et l'on peut voir par cet exemple combien, depuis Homère, la Grèce s'était rapprochée de l'Orient, du moins sous le rapport religieux.

Hérodote est le disciple des Orphiques. Il vulgarise, on peut même dire qu'il sécularise leurs doctrines dans son histoire. Ces disciples de l'Orient, que nous voyons emprunter les noms d'Orphée, de Linus et d'Olen pour donner à la religion grecque une nouvelle direction, avaient un caractère semi-sacerdotal tout au moins. Leur langage poétique revêtait les formes de l'inspiration. Hérodote ne prend point de telles allures. Il ne prêche pas; il raconte ou il disserte.

Mais la dissertation même se présente presque toujours chez lui comme un récit. C'est au nom d'une vieille tradition, dont il croit avoir retrouvé historiquement les traces, qu'il rattache, par exemple, au culte égyptien la plupart des divinités adorées, de son temps, dans la Grèce.

« Presque tous les noms des divinités sont venus d'Égypte en Grèce, dit-il[1]; il est très certain qu'ils nous viennent des Barbares. Je m'en suis convaincu par mes recherches. En effet, si vous exceptez Neptune, les Dioscures, Junon, Vesta, Thémis, les Grâces et les Néréides, les noms de tous les autres dieux ont toujours été connus en Égypte. Je ne fais à cet égard que répéter ce que les Égyptiens disent eux-mêmes. Quant aux dieux qu'ils assurent ne pas connaître, je pense qu'ils nous viennent des Pélasges, par exemple Neptune, dont ils ont appris le nom des Libyens; car, dans les premiers temps, le nom de Neptune n'a été connu que des Libyens, qui ont toujours eu pour lui une grande vénération[2] ». Donc, Osiris est Bacchus (du moins les prêtres égyptiens le disent), Ammon, Jupiter et Phta Vulcain.

D'Égypte aussi viennent, suivant eux, les oracles. Les Égyptiens ont appris aux Grecs à consulter les divinités pour connaître par elles l'avenir. Cet art, bien ancien chez eux, est tout nouveau parmi les Hellènes[3]. On l'a d'abord pratiqué à Dodone, et c'est une femme venue d'Égypte qui l'y a introduit.

Sur cette introduction, Hérodote cite deux versions. Suivant les prêtres de Thèbes, deux femmes consacrées au service de Jupiter Thébéen auraient été enlevées par des marchands phéniciens. (Toujours les Phéniciens jouent le rôle d'infâmes ravisseurs.) L'une aurait été transportée en

1. II, 50

2. Hérodote admet aussi que les Grecs ont beaucoup emprunté aux Libyens dans leur culte. Ainsi l'égide des statues de Pallas viendrait des vêtements de peau de chèvre que les Libyennes portent par dessus leurs habits.

3. II, 54.

Grèce et l'autre en Libye. Animées toutes deux d'un esprit prophétique et sachant sans doute la manière de le communiquer, elles auraient fondé les sanctuaires de Dodone et d'Ammon. Les prêtresses de Dodone, auxquelles Hérodote communiqua sans doute les récits des Égyptiens, trouvèrent la légende trop pâle et trop peu honorable pour le temple; elles voulurent bien accorder que l'oracle de Dodone dût son origine au grand Dieu de Thèbes. Mais il leur semblait peu conforme à la dignité de ce lieu sacré qu'il eût été simplement choisi par une femme esclave, vendue par des pirates à quelque Grec. Les deux femmes égyptiennes furent transformées en colombes noires, un jour envolées de Thèbes, pour annoncer en Grèce et en Libye la volonté de Jupiter. Celle qui prit la première direction, dirent les prêtresses, vint à Dodone se percher sur un chêne. Là, d'une voix humaine, elle fit savoir aux Dodoniens que le plus grand des dieux leur commandait d'établir chez eux un oracle, ordre qu'ils s'empressèrent d'autant mieux d'exécuter qu'il devait y avoir pour eux profit à le faire. Hérodote cherche à concilier les deux traditions, sans vouloir, il est vrai, imposer son explication à personne. Celle des deux esclaves qui fut amenée par les Phéniciens en Grèce, dit-il, dut naturellement y élever un sanctuaire à Jupiter aussitôt qu'elle le put. L'habitude qu'elle avait de rendre des oracles dans sa patrie lui faisait un besoin d'en rendre ailleurs aussi. Elle savait que sa compagne avait été conduite en Libye, et elle le dit. Les Dodoniens les désignèrent toutes deux sous le nom de colombes, parce qu'étant étrangères, elles parlaient un langage qui leur paraissait ressembler à la voix des oiseaux. Quant donc celle qui était près d'eux eut appris leur langage, ils s'écrièrent que la colombe s'était servie d'un langage humain. « Comment, en effet, ajoute judicieusement l'excellent écrivain, pourrait-il se faire qu'une colombe rendît des sons articulés? Et lorsqu'on ajoute que cette colombe était noire, on fait allusion à ce qu'elle était égyptienne ». Argument très convaincant, comme on voit, sur l'origine thébéenne de l'oracle de Do-

donc. Cet argument suffisait à Hérodote, car il était persuadé que la Grèce avait emprunté à l'Égypte, dans un temps très ancien, non seulement une partie notable de ses dieux, mais encore ses rites, ses cérémonies, plus spécialement ses mystères.

Du reste, il identifiait volontiers à la religion hellénique celles des diverses nations dont il avait connaissance. Les Thraces adoraient Mars, Bacchus et Diane; la Phénicie avait son Hercule dans Melkarth; Jupiter et Vénus avaient leur place dans la religion des Perses[1]. Les Cariens offraient des sacrifices à Jupiter, sous le nom de Stratius. Vénus était adorée parmi les Assyriens sous le nom de Mylitta, parmi les Arabes sous celui d'Alytta. Les Scythes l'honoraient, et avec elle Apollon, Hercule, Mars, Vénus, Vesta, et surtout Jupiter qu'ils donnaient pour époux à la Terre. Chez les Auséens même, peuple barbare de l'Afrique, notre auteur trouve une Minerve. Mais elle est fille de Neptune et d'une nymphe du lac Tritonis; seulement, ses parents lui ayant donné des sujets de plaintes, elle a pris Jupiter pour père adoptif. (IV, 180.)

Hérodote admettait-il le caractère originairement symbolique de ces divinités étrangères? En les assimilant à celles auxquelles ses compatriotes offraient des sacrifices, faisait-il œuvre de théologien philosophe? C'est ce qu'il est difficile de déterminer. Malgré sa prédilection visible pour ce qui touche aux questions religieuses, il est, en général, d'une discrétion désespérante sur ce sujet. Il se rappelait trop son serment d'initié, et peut-être aussi aurait-il couru quelque péril en disant toute sa pensée. Aux yeux du peuple, la mythologie était un recueil d'histoires réelles[2]. Il y

1. Toutefois, il nous dit que les Perses, à son avis, ne croient pas que les dieux aient une forme humaine comme le pensent les Grecs. Il ajoute qu'ils donnent le nom de Jupiter à toute la circonférence du ciel. Le culte de Vénus céleste ou Uranie aurait été pour eux un culte d'emprunt.

2. Il semble parfois que telle soit l'opinion de notre historien. Dans un passage (liv. VII, 129), après avoir dit que la Thessalie avait été

avait dans maintes villes des personnages qui se vantaient de compter quelque habitant de l'Olympe parmi leurs ancêtres. Le danger qu'Alcibiade courut après la mutilation des Hermès pendant la guerre du Péloponèse et le procès de Socrate montrent assez qu'à Athènes même il pouvait être imprudent de ne pas observer scrupuleusement le culte national. Hérodote usait donc probablement de réticences dictées en partie par des scrupules religieux, en partie par le soin de sa sécurité personnelle. De cette réserve de notre auteur, quand il s'agit de matières religieuses, on trouve à chaque instant la trace dans son histoire[1]. Il en a toutefois assez dit pour qu'on puisse voir en lui un des premiers apôtres de ce syncrétisme dont les plus grands développements ont été postérieurs à l'essor de la religion chrétienne.

La religion, chez Hérodote, a d'ordinaire un caractère hautement moral. Elle ne l'avait pas toujours eu en Orient où, pour conserver son influence, le sacerdoce laissait trop souvent des actes dignes de réprobation s'accomplir à l'ombre de ce sanctuaire. Mais elle en était plus dépourvue peut-être encore en Grèce où, grâce à la confusion presque complète introduite entre les natures divine

une mer, il ajoute : « Les Thessaliens eux-mêmes disent que Neptune a fait le vallon étroit par lequel le Pénée roule ses eaux, et ce sentiment est vraisemblable. Quiconque pense, en effet, que Neptune ébranle la terre et que les séparations qui font les tremblements sont l'ouvrage de ce dieu, ne peut disconvenir, en voyant ce vallon, que Neptune n'en soit l'auteur ».

1. Voir les exemples cités dans l'Appendice. Un des détracteurs modernes d'Hérodote, M. le professeur anglais Sayce, qui, suivant l'expression de Lang, fait de lui un menteur, un vantard et un plagiaire (a liar, a boaster and a thief), dit que si l'historien évite de prononcer le nom d'Osiris, c'est qu'il ne le connaissait pas. « Hérodote et ceux qui lui servaient d'autorité n'avaient pas attrapé ce nom lorsqu'ils avaient pris leurs notes. Au lieu de l'avouer, le père de l'histoire (par vanité) trompe son lecteur ». C'est à une cause semblable qu'il faudrait attribuer la confusion qu'il fait du dieu égyptien avec Bacchus (II, 42). Voir. p. XLVI du livre intitulé : *Euterpe : Being the Second Book of the Famous History of Herodotus,* englished by B. R. 1584, edited by Andrew Lang.

et humaine, les vices de dieux, coureurs d'aventures, étaient d'un plus funeste exemple. Les prostitutions du temple de Mylitta à Babylone, telles qu'Hérodote les raconte, font horreur. Toutefois, l'historien nous apprend que les femmes qui, par un motif de superstition, étaient abandonnées au premier venu dans le temple de la déesse, ne perdaient pas pour cela la pudeur. Une fois retournées chez elles, elles revenaient à une observation scrupuleuse de la chasteté. Les offres les plus brillantes ne pouvaient les séduire[1]. On tient trop peu de compte du contraste que peuvent présenter certains actes très volontairement accomplis par la créature humaine et les dispositions habituelles de son esprit ou de son cœur. Une action très mauvaise ou même plusieurs actions très mauvaises ne prouvent pas toujours des inclinations perverses.

Les inquisiteurs qui, dans la guerre des Albigeois, contemplaient avec une joie infinie (ainsi s'expriment les chroniques) les bûchers allumés où périssaient les hérétiques, n'étaient pas tous, beaucoup s'en fallait, des gens cruels, comme l'atrocité de leur conduite dans ces occasions porterait à le croire. Saint Dominique, dont une piété mal entendue fit un exécrable bourreau dans certaines occasions, était plus souvent un modèle de charité chrétienne. Les femmes de Sparte qu'on voyait lutter devant les hommes au gymnase sans qu'aucun voile les couvrît, et même donner à leurs maris des suppléants provisoires, quand ceux-ci le commandaient dans un intérêt public ou de famille, n'étaient pas les femmes de la Grèce les moins renommées pour leur chasteté, au moins dans une époque antérieure à Aristote. Elles se dépouillaient un moment d'une des qualités les plus estimables et les plus nécessaires de leur sexe par la fausse idée qu'elles avaient d'un devoir supérieur. Elles ne la perdaient point pour cela, et parmi elles, les infractions à la fidélité conjugale étaient rares. Cependant, les mauvaises lois et les préjugés qui, dans certains cas, tolèrent ou encou-

1. I, 199.

ragent les dérogations aux règles de la morale ordinaire, sont toujours, à la longue, une porte ouverte au vice.

Et si une religion leur est favorable, elle manque, au moins sur ce point, à la mission commune à toutes les religions. Hérodote en avait conscience. Aussi la coutume babylonnienne dont nous parlions tout à l'heure ne lui inspira t-elle que du dégoût; malgré son caractère sacré, il la qualifie hautement de honteuse[1].

La Justice et la Providence distinguent, à ses yeux, les dieux. Ordonnateurs suprêmes, ils ont tout disposé vers la meilleure fin. C'est à la Providence divine que les Grecs ont dû, au moins en partie, leur victoire sur les Perses. Il ont préparé Salamine par les tempêtes qui, près d'Artémisium, ont détruit une portion de la flotte perse. Après avoir raconté ces tempêtes, l'historien ajoute : « Tout cela arriva par la permission de Dieu, afin que la flotte des Grecs se se trouvât égale à celle des Perses, ou tout au moins pour que cette dernière n'eût pas une si grande supériorité quant au nombre ». Mais pour qu'un Dieu vous aide, il faut que l'on s'aide soi-même et que l'on agisse d'une manière conforme à la raison. Ainsi le déclare Thémistocle[2].

Parfois, il faut l'avouer, l'idée d'une Providence divine devient pour notre auteur une cause de crédulité. « C'est la Providence divine, dit-il, dont la sagesse a voulu, comme cela est vraisemblable, que tous les animaux timides et qui servent de nourriture fussent très féconds, de crainte que la grande consommation qu'on en fait ne détruisît l'espèce, et qu'au contraire tous les animaux nuisibles et féroces fussent beaucoup moins féconds[3] ». Il y a beaucoup à dire sur cette manière de raisonner. Mais nous n'avons nullement aujourd'hui l'intention de disputer contre Hérodote. Du reste, l'écrivain, à l'appui de son assertion, cite les plus étranges fables sur le lièvre, sur les lionceaux qui déchirent le sein de

1. I, 199.
2. VIII, 60.
3. III, 108.

leur mère, sur es vipères et les serpents qui s'entre-dévorent dans leurs accouplements.

J'aime beaucoup mieux le voir, dans des récits pleins d'intérêt, attribuer aux dieux la punition des crimes commis ou simplement médités. Cléomènes tombe en démence. Beaucoup de gens l'attribuent en Grèce à l'abus qu'il a fait du vin. Hérodote déclare que, pour son compte, il pense qu'elle fut un effet de la colère des dieux qui voulaient venger Démarate, victime de la haine de son collègue et de ses perfides artifices[1]. Phérétime qui, à Barcé, s'est rendu coupable d'horribles cruautés, périt quelque temps après dévorée par des vers. Hérodote fait à ce sujet cette réflexion : « Tant il est vrai que les dieux haïssent et châtient ceux qui portent trop loin leur ressentiment[2] » ! — L'épisode de Glaucus a été heureusement traduit par Juvénal et tout le monde le connaît. Glaucus a reçu un dépôt d'un de ses amis. Il consulte l'oracle de Delphes pour savoir s'il peut impunément se l'approprier. La réponse de la Pythie le détermine à rendre ce dépôt. La vengeance des dieux n'en tombe pas moins sur lui ; car la peur seule l'a empêché d'être coupable en action. Elle tombe aussi sur ses descendants ; car Hérodote admet la solidarité des générations les unes à l'égard des autres ; ce que l'on ne peut absolument rejeter, puisque les enfants subissent le plus souvent les conséquences des excès de leurs pères, qui se traduisent pour eux par des infirmités ou des maladies corporelles. Il y a là une loi qu'on est naturellement porté à étendre, et Hérodote le fait, pour son compte, notamment lorsqu'il attribue les malheurs de Crésus au crime de Gygès, son cinquième ancêtre, qui était monté sur le trône en tuant son maître Candaule[3].

L'anecdote relative à la mission d'Aristodicus de Cyme auprès de l'oracle des Branchides, au sujet du Lydien Pac-

1. VI, 84.
2. IV, 205.
3. I, 91.

tyas, est dictée, plus encore que les exemples que nous venons de citer, par un sentiment profond de la conformité nécessaire de la volonté des dieux avec ce que le devoir commande aux hommes. Pactyas a soulevé les Lydiens contre Cyrus. Il a été vaincu par l'un des satrapes du grand roi et forcé de demander un asile aux Cyméens. Les Perses réclament son extradition d'une manière menaçante. Les Cyméens, effrayés et irrésolus, envoient consulter l'oracle des Branchides. Que faut-il faire? « Livrer le suppliant », répond l'oracle. Les députés rapportent la réponse. L'assemblée des citoyens se réunit. Aristodicus affirme que les députés ont mal compris l'oracle. Un dieu n'a pu donner un si infâme conseil. L'assemblée décide qu'Aristodicus ira lui-même consulter l'oracle. Aristodicus se rend à Milet. L'oracle lui répète ce qu'il a dit aux premiers députés. Aristodicus persiste à ne pas se soumettre. J'emprunte à Hérodote lui-même la suite du récit : « Sur cela, Aristodicus alla, de dessein prémédité, autour du temple et enleva les moineaux et toutes les autres espèces d'oiseaux qui y avaient fait leurs nids. On raconte que, tandis qu'il exécutait son dessein, il sortit du sanctuaire une voix qui s'adressait à lui et lui disait : « O le plus scélérat des hommes! As-tu bien la hardiesse d'arracher mes suppliants de mon temple », et qu'Aristodicus, sans se déconcerter, répondit : « Quoi! grand dieu, vous protégez vous-même vos suppliants et vous ordonnez aux Cyméens de livrer le leur »! « Oui, je le veux, reprit la même voix, et c'est afin qu'ayant commis une impiété, vous en périssiez plutôt, et que vous ne veniez plus consulter l'oracle pour savoir si vous devez livrer des suppliants[1] »!

L'oracle était habile. Il savait profiter des leçons qu'il recevait et les retourner à l'adresse de ceux qui les donnaient. Mais il ressort de ce morceau d'Hérodote que, dans son opinion, tous les oracles du monde doivent céder le pas aux prescriptions d'une bonne et saine conscience. Dieu, qui

1. I, 159.

a mis dans le cœur de l'homme la justice et la bonté, ne peut lui commander rien de mauvais ou d'injuste. S'il paraît ordonner quelque chose de semblable, c'est pour éprouver la vertu de ses adorateurs. La véritable piété est alors dans la résistance. Il serait à désirer que cette maxime professée par un auteur païen devînt un axiome pour les sectateurs d'une religion bien autrement sainte que le polythéisme des Grecs. Les mauvaises passions peuvent s'insinuer dans notre âme sous le masque de la piété elle même; soyons persuadés qu'en les rejetant, lors même qu'elles se présentent à nous sous cette forme, nous faisons une œuvre agréable à Dieu. Rendons, en même temps, hommage au grand historien qui, le plus souvent, se montre imbu de cette maxime. C'est là sans doute un des motifs qui portèrent dans l'antiquité Denys d'Halicarnasse à lui accorder son suffrage : « Hérodote est doux », dit-il; « il se réjouit toujours du bien et s'afflige toujours du mal[1] ».

Mais l'homme est un tissu de contradictions, et Hérodote était homme. Comment concilier avec ce que nous venons de dire cette opinion émise par lui que la divinité est une divinité jalouse du bonheur des hommes, qui ne les élève que pour les abaisser ensuite? Les avantages qu'elle procure d'abord sont des avantages trompeurs, et même on doit les redouter ; car il faut presque toujours les expier ensuite. Il y a sous ce rapport une étrange ressemblance entre les dieux d'Hérodote et le Jéhovah des Juifs, confondant les puissants et se plaisant à faire sentir à l'homme qu'il n'est qu'une vile et méprisable poussière. Artabane dit à Xercès[2] : « Ne voyez-vous pas que le dieu lance sa foudre sur les plus grands animaux et qu'il les fait disparaître, tandis que les petits ne lui causent pas la plus légère inquiétude? Ne voyez-vous pas qu'elle tombe toujours sur les plus grands édifices et sur les arbres les plus élevés? Car Dieu se plait à abaisser tout ce qui s'élève trop haut. Ainsi, une grande

1. Ep. à Cn. Pompée.
2. VII, 10.

armée est souvent taillée en pièces par une petite. Dieu, *dans sa jalousie*, lui envoie des terreurs ou la frappe d'aveuglement, et conséquemment elle périt victime de sa première fortune; car il ne permet pas qu'un autre que lui s'élève et se glorifie ». Le même Artabane répond en ces termes à Xercès, qui déplore la brièveté de la vie humaine[1] : « Nous éprouvons dans le cours de notre vie des choses plus tristes que la mort même; car, malgré sa brièveté, il n'y a pas d'homme si heureux, soit parmi cette multitude, soit dans tout l'univers, à qui ne vienne dans l'esprit, je ne dis pas une fois mais souvent, de souhaiter de mourir. Les malheurs qui surviennent, les longues maladies qui nous troublent font paraître la vie bien longue, quelque courte qu'elle soit. Dans une existence si malheureuse, l'homme soupire après la mort et la regarde comme un port assuré. En assaisonnant notre vie de quelques plaisirs, le dieu fait bien voir sa jalousie ». — Ces réflexions sur la jalousie des dieux n'appartenaient du reste pas exclusivement à l'esprit oriental; elles étaient devenues aussi familières aux Grecs, si nous nous en rapportons au fait suivant mentionné par notre historien[2]. Les Grecs, invitant les Phocidiens à s'unir à eux contre Xercès, leur représentent : « que ce n'était pas un dieu, mais un homme qui venait attaquer la Grèce; qu'il n'y avait jamais eu d'homme et qu'il n'y en aurait jamais qui n'éprouvât quelque revers pendant sa vie; que les plus grands malheurs étaient réservés aux hommes les plus élevés; qu'ainsi celui qui venait leur faire la guerre, étant un mortel, devrait être frustré de ses espérances ». Ces raisons, d'après ce qu'Hérodote nous apprend, contribuèrent à déterminer les Phocidiens à secourir les ennemis de Xercès.

Les oracles, les prodiges ou autres signes avant-coureurs, les songes[1], sont trois sortes de moyens dont les dieux se servent pour agir sur l'espèce humaine. Des songes trompeurs même peuvent être envoyés par les dieux. Témoin ceux qui

1. VII, 46.
2. VII, 203.

portèrent Xercès à entreprendre la conquête de la Grèce et son oncle Artabane à cesser de l'en dissuader. Nous parlerons tout à l'heure avec quelque détail des récits et des réflexions d'Hérodote relatifs à certains oracles. D'ordinaire, ils annoncent la volonté des dieux d'une manière certaine. Ce qu'ils ont annoncé doit se réaliser. Il fallait qu'Athènes fût prise par Xercès. L'oracle de Delphes l'avait prédit. Voilà pourquoi les Perses, d'abord repoussés, trouvèrent enfin un passage pour pénétrer dans la citadelle : personne jusque-là n'avait pu croire qu'il fût possible d'y arriver en gravissant une pente aussi escarpée[2]. La foi d'Hérodote dans les prodiges paraît entière, si l'on en juge par le passage suivant :

« Lorsqu'une nation ou une ville doit éprouver quelque grand malheur, ce malheur est ordinairement précédé de quelques signes. Aussi, ceux de Chio eurent-ils des présages avant-coureurs de leurs désastres. D'un chœur de cent jeunes gens qu'ils avaient envoyés à Delphes, il n'en revint que deux; les quatre-vingt-dix-huit autres périrent de la peste. Vers le même temps, et un peu avant le combat naval, le toit d'une école de la ville tomba sur des enfants à qui l'on enseignait les lettres; de cent vingt qu'ils étaient il n'en échappa qu'un seul. Tels furent les signes avant-coureurs que la divinité leur envoya. Ils furent suivis de la perte de la bataille navale qui les abattit. Survint ensuite Histiée, avec les Lesbiens, qui eut d'autant moins de peine à les subjuguer qu'ils étaient déjà épuisés ».

Parfois, il est vrai, les prodiges peuvent ne pas s'accorder avec les oracles et les songes. Le cas est alors embarrassant. Mais les dévots païens ne se transformaient pas en sceptiques pour si peu de chose. Or, Hérodote est un dévot païen. Voici comment il s'en tire en pareille circonstance.

On sait qu'un dieu a poussé le grand roi à son expédition en Grèce par quatre apparitions successives pendant le sommeil. S'il n'exécutait l'ordre divin, il aurait à l'expier.

1. Sur les songes rapportés par Hérodote, voir l'Appendice II.
2. VIII, 53.
3. VI, 27.

L'expédition en Grèce semblait donc une œuvre pie, à laquelle devait être attachée la récompense que la divinité destine aux exécuteurs de ses volontés. Xercès s'était rendu et son oncle lui-même, le sage Artabane, n'avait pu faire autrement. Mais durant la guerre, des signes manifestes envoyés par les dieux en annoncent l'issue funeste pour le prince persan, et celui-ci ne les comprend pas :

« Les troupes ayant toutes défilé et étant en marche, dit Hérodote[1], il parut un grand prodige dont Xercès ne tint aucun compte, quoiqu'il fût facile à expliquer. Une cavale enfanta un lièvre. Il était aisé de conjecturer par ce prodige que Xercès mènerait en Grèce, avec beaucoup de faste et d'ostentation, une armée nombreuse, mais qu'il retournerait au même lieu d'où il était parti, en courant lui-même les plus grands dangers. Il lui arriva aussi un autre prodige, tandis qu'il était encore à Sardes. Une mule fit un poulain avec les parties qui caractérisaient les deux sexes; celles des mâles étaient au-dessus ».

La conclusion que l'on peut tirer de ce passage, comparé au récit des quatre songes, sans que notre historien ait besoin de l'exprimer, est celle-ci : « *Quos vult perdere Jupiter dementat*[2]. Les dieux avaient voulu précipiter Xercès dans un grand désastre et l'avaient bercé de fallacieuses espérances. Mais les dieux ont voulu aussi que le vulgaire ne

1. VII, 57.

2. C'est ainsi que Bossuet dit quelque part que Dieu rendit Achab criminel afin de le punir plus justement. Les observations que nous faisons plus bas au sujet du passage d'Hérodote ci-dessus cité s'appliquent également à l'auteur de la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*. Peut-être l'historien grec, quand il racontait l'histoire de Xercès, avait-il présent à l'esprit le récit que les prêtres d'Egypte lui avaient fait au sujet du roi éthiopien Sabacos, conquérant de leur pays. Sabacos avait eu une vision. Le fantôme qui lui avait apparu lui avait ordonné « de rassembler tous les prêtres d'Egypte et de les couper en deux par le milieu du corps ». Il en conclut que les dieux « lui présentaient un prétexte pour violer le respect dû aux choses sacrées, afin de l'en punir ensuite par eux-mêmes ou par les hommes ». Afin d'éviter toute occasion de se rendre ainsi coupable, il quitta l'Egypte. (II, 139.)

se méprît pas sur leur prescience. De là les prodiges, faciles à comprendre, qui ont annoncé la fatale issue de l'expédition. Les songes avaient été destinés à tromper une certaine personne; les prodiges, eux, sont destinés à montrer à la galerie des spectateurs quelle est la véritable volonté des puissances de l'Olympe. On conçoit facilement ces doubles présages dans le système religieux des Perses. Le mauvais génie de Xercès le pousse en avant; le bon génie lui donne des avertissements qui, s'il les écoutait, lui seraient salutaires. Mais Xercès écoute Ahriman et reste sourd aux avertissements d'Ormuzd. Hérodote n'admettait pas, pour son compte, ce dualisme religieux. Rien, au moins dans son œuvre, ne nous porte à croire qu'il l'admît. Il fait donc jouer à la divinité un rôle très peu estimable, en nous la représentant comme dressant des pièges en vue de perdre un prince qui n'a encore commis personnellement aucun crime. Comment cela s'accorde-t-il avec ce qu'il dit ailleurs sur la bonté divine? Je ne me charge pas de l'expliquer. Tel est l'effet de la superstition. On sait que Plutarque, dans un de ses traités, s'est efforcé de prouver que le superstitieux était parfois plus impie que l'athée. Le dernier se contente de nier l'existence de Dieu et l'autre le calomnie.

Ce serait d'ailleurs être injuste à l'égard d'Hérodote que d'insister sur un fait chez lui tout accidentel. En le lisant avec attention, on trouvera même bien des occasions d'admirer comment il sait concilier souvent avec sa foi si vive et si sincère un bon sens pratique remarquable et même une certaine clairvoyance[1]. Les passages de son histoire où il

1. « Il y a des oracles dont l'accomplissement s'est réduit à un événement frivole et des songes qui ont abouti à bien peu de chose », fait-il dire aux mages répondant à une question qu'Astyage leur adresse au sujet de Cyrus (I, 120). Cette manière de voir lui est parfois venue en aide pour concilier ensemble la réalité des faits et des prédictions dans lesquelles il se refusait à voir un pur mensonge. Les Phocéens bâtissent Alalie en Cyrne (Corse) sur la foi d'un oracle émané de la Pythie. Ils éprouvent bientôt de grands revers. On leur dit que la Pythie ne leur avait pas ordonné d'établir une colonie dans l'île de Cyrne, mais d'élever un monument au héros Cyrnus (I, 165 et 167).

fait mention des oracles en fournissent particulièrement la preuve.

Jamais les oracles n'avaient été plus florissants qu'à cette époque. Les deux partis religieux qui se divisaient la Grèce leur étaient également favorables. Celui dont les traditions de l'époque héroïque réglaient seules les croyances y puisait pour eux un respect qui ne se démentait point. Les Orphiques et ceux qui, à leur exemple, allaient demander à l'Orient ces éléments mystiques dont la théologie homérique n'offrait aucune trace, leur donnaient plus de place encore dans le culte. La participation de certaines personnes, de certains lieux, à l'inspiration divine, l'importance de la divination, étaient l'une des bases de leur doctrine religieuse. Chose assez remarquable ! ils vivaient en paix avec les vieux oracles et ceux-ci les protégeaient. La concurrence n'excluait pas l'alliance. Sans doute, on comprenait des deux côtés qu'on gagnerait plus à se soutenir qu'à se combattre. La crédulité est une mine féconde que beaucoup peuvent exploiter à la fois sans que les produits en diminuent sensiblement pour chacun. Ceux qui l'entretiennent contribuent à enrichir leurs collègues en même temps qu'ils s'enrichissent eux-mêmes. La foi générale aux prophéties fait la fortune d'un grand nombre de prophètes. Les amateurs d'oracles ne peuvent s'en rassasier. On en allait chercher partout à la fois afin d'obtenir une réponse claire ou pleinement satisfaisante qu'on ne trouvait jamais. Des sanctuaires renommés et de la consultation des devins fameux on rapportait des énigmes que l'on pouvait interpréter des manières les plus différentes. Voilà pourquoi Delphes, Dodone, les Branchides de Milet, Musée, Linus, Bacis (les prétendus inspirateurs des Orphiques), n'éprouvaient pas le besoin de se faire la guerre. Mais l'oracle de Delphes avait pris une importance tout à fait exceptionnelle[1].

Hérodote paraît trouver l'interprétation naturelle, car il ne fait sur ce fait aucune réflexion.

1. On en peut juger par le fait suivant : « Xercès, dit Hérodote (VIII, 35), avait, comme je l'ai appris, une plus grande connaissance

Instrument des Doriens, cet oracle fut longtemps l'auxiliaire de la puissante Lacédémone et l'ennemi des tyrans grecs. En même temps, il se montrait bienveillant pour les princes orientaux alliés des Grecs, qui le comblaient de richesses. Gygès, Amasis, Crésus, en particulier, furent parmi ses tributaires. Ses relations avec les Orientaux qu'attirait vers lui son immense réputation le disposèrent, à la longue, à prendre un caractère moins exclusivement grec. Les Vénitiens disaient au moyen âge : « Nous sommes chrétiens, mais Vénitiens avant tout ». L'oracle, lui, aurait pu dire, au contraire : « Je suis Grec, mais d'abord je suis oracle ». Il agissait en conséquence. L'introduction de l'esprit oriental dans la religion hellénique ne l'effrayait pas, et son Apollon ne repoussait nullement les divinités solaires de l'Asie et de l'Egypte. — Les autres oracles, qui n'étaient presque plus à son égard que des satellites, conformaient leur manière d'être à la science. C'est ainsi que celui de Dodone accepta, sans contestation, l'origine égyptienne que lui donnaient les prêtres de Thèbes. L'oracle d'Apollon, surnommé Ptoüs, dans la Béotie, répondit en langue carienne à un envoyé de Mardonius, nommé Mys, que le lieutenant de Xercès avait chargé de le consulter sur le succès futur de son expédition. « Les Thébains, dit Hérodote[1], racontent une merveille très grande, à mon avis. Mys, ayant visité les oracles, vint au temple d'Apollon nommé Ptoüs. Ce temple, qui rappelle le Ptoon, appartient aux Thébains et est situé au-dessus du lac Copaïs, au pied d'une montagne, près de la ville d'Acrophia. Mys, étant arrivé à ce temple, trois citoyens choisis par la République l'y suivirent pour mettre par écrit la réponse de l'oracle. Aussitôt, l'archiprêtresse

de toutes les choses précieuses qui se trouvaient dans le temple de Delphes que de celles qu'il avait laissées dans ses palais, parce que plusieurs personnes l'entretenaient sans cesse des richesses qu'il contenait ». Ces richesses, il voulait s'en emparer. Mais, d'après Hérodote, des prodiges sauvèrent du pillage les trésors accumulés dans le sanctuaire de la divinité révérée des Grecs et des Barbares.

1. VIII, 135.

lui répondit en langue barbare. Les Thébains, dont il était accompagné, furent étonnés d'entendre parler dans une langue différente de la grecque. Comme ils étaient embarrassés sur ce qu'ils feraient, Mys leur arracha les tablettes qu'ils avaient entre les mains et, y ayant écrit la réponse que leur avait dictée le prophète et qui était, à ce que l'on dit, en carien, il retourna en Thessalie ». -- Dans les luttes des Perses et des Grecs, beaucoup d'oracles montrèrent un patriotisme douteux, celui de Delphes en tête. Quand Cyrus menaça les Doriens d'Asie, les habitants de Cnide envoyèrent demander à l'oracle s'ils devaient fortifier leur isthme pour résister aux Perses. La Pythie leur fit cette réponse péremptoire : « Ne fortifiez pas l'isthme; ne le creusez pas. Jupiter eût fait une île de votre pays si c'eût été sa volonté ». Ils cessèrent leurs travaux et, lorsque le lieutenant de Cyrus se présenta, ils se rendirent à lui sans combattre[1]. Quand, dans la seconde guerre médique, les Grecs demandèrent aux Crétois des secours, ceux-ci consultèrent cette même Pythie pour savoir s'il leur serait avantageux de se rendre à leurs sollicitations. Elle leur rappela les maux qu'ils avaient souffert pour avoir contribué autrefois à venger par la ruine de Troie l'injure faite à Ménélas, qui ne les regardait en aucune façon[2]. En conséquence, ils prirent la détermination de ne pas intervenir dans la lutte. A la même époque, Gélon de Syracuse envoya à Delphes un de ses affidés avec ordre d'observer la manière dont tourneraient les événements. Si Xercès triomphait, il devait lui offrir, au nom de son maître, avec la terre et l'eau, des richesses considérables qu'il apportait avec lui; s'il le voyait vaincu, il retournerait en Sicile en toute hâte et y remettrait au tyran l'argent que celui-ci lui confiait[3]. Ne peut-on pas conclure aussi de ce dernier fait que Gélon était sûr d'avance que l'oracle de Delphes conserverait, entre l'envahisseur et les défenseurs de la Grèce, une neutralité prudente?

1. I, 174.
2. VII, 169.
3. VII, 163.

C'est dans Hérodote que nous puisons ces faits. Il nous fait connaître aussi plus d'une intrigue dont ce même oracle de Delphes fut, par corruption, le complice.

Les Alcméonides, à force d'argent, le décident à déclarer à tous les Spartiates qui viennent le consulter pour un motif ou pour un autre que la volonté du dieu est que leur patrie délivre Athènes du joug des Pisistratides[1]. Cléomènes, roi de Sparte, voulant faire déposer son collègue Démarate, suborne la prêtresse pour qu'elle persuade à ses concitoyens que Démarate n'est pas issu du sang des rois de Lacédémone. Les Spartiates, confiants, placent sur le trône un autre prince. Mais, dit Hérodote, ces intrigues furent découvertes par la suite. Il ajoute qu'un Delphien, qui avait été l'agent de Cléomènes auprès de la Pythie, fut condamné pour ce fait au bannissement et que la Pythie fut destituée[2]. Il faut savoir d'autant plus de gré à l'auteur de ces révélations qu'Apollon Delphien, son sanctuaire et les réponses qui en sortaient avaient à ses yeux plus de prestige.

Entre deux traditions qu'il rapporte sur un même événement, ne choisit-il pas, en effet, l'une comme la plus vraisemblable, uniquement parce qu'elle s'accorde mieux avec l'oracle favori des Grecs?

Doriée, frère de Cléomènes, part avec un certain nombre de ses compatriotes pour aller fonder une colonie à Éryx. Le dieu de Delphes lui annonce un succès complet pour son entreprise, et néanmoins il périt vaincu par les Phéniciens avant d'avoir pu s'établir en Sicile. C'était l'époque où les Crotoniates venaient de détruire Sybaris. Les Sybarites prétendirent plus tard que leurs adversaires avaient triomphé d'eux grâce au secours que Doriée leur avait prêté dans son passage par l'Italie. Les Crotoniates affirmaient qu'ils avaient vaincu seuls, sans l'appui d'aucun étranger. De ces deux versions contradictoires qu'il cite sans se prononcer d'une

1. V, 63. Clisthènes, luttant contre Isagoras, aurait suborné la Pythie à son tour, d'après une tradition mentionnée par Hérodote. *Ibid.*, 66.
2. VI, 66.

manière ostensible, Hérodote penche pourtant, ce semble, vers la première. Pourquoi? Doriée, auquel l'oracle avait promis pleine réussite, n'aurait pas péri misérablement, dit-il, s'il ne s'était détourné de son chemin contre l'ordre exprès du dieu. Sa mort prouve qu'au lieu de se rendre tout d'abord à Éryx, comme Apollon le lui avait recommandé, il avait commencé par s'engager dans quelque autre entreprise[1]. N'est-ce pas là l'esprit d'un véritable croyant?

Cet esprit, Hérodote l'applique aux prétendues prophéties prônées par les Orphiques comme à celles qui sortaient des grands sanctuaires. Les incrédules (il y en avait alors) sont loin d'avoir son assentiment. La bataille de Salamine lui fournit une occasion de les rappeler à l'ordre, Bacis à la main. « Quand je réfléchis sur les événements de ce temps, dit-il, je ne peux contester la vérité des oracles, et je ne cherche point à détruire leur autorité lorsqu'ils s'expliquent d'une manière aussi claire que fait celui-ci : « Quand ils « auront couvert de leurs vaisseaux le rivage sacré d'Ar- « témis et de Cynosure et que, pleins d'un fol espoir, ils « auront saccagé l'illustre ville d'Athènes, la vengeance des « dieux réprimera le dédain, fils de l'insolence, qui, dans sa « fureur, s'imagine faire retentir l'univers entier de son « nom; l'airain se mêlera avec l'airain, et Mars ensanglan- « tera la mer. Alors le fils de Saturne et la victoire respec- « table amèneront aux Grecs le beau jour de la liberté ». Bacis s'exprimant d'une manière si claire, je n'ose contredire les oracles et je n'approuve pas que d'autres le fassent ».

Cependant, même lorsqu'il s'agit de ses oracles de prédilection, le sectateur zélé des Orphiques nous montre que l'amour de la vérité est plus fort chez lui que les préoccupations religieuses.

1. V, 44. Ailleurs (IV, 155), il raconte que le futur fondateur de Cyrène étant allé consulter l'oracle de Delphes sur la manière de faire cesser ses bégayements, la Pythie, en lui ordonnant d'établir une colonie dans la Libye, l'appela Battus, qui, dans la langue libyenne, veut dire roi. Telle aurait été, d'après notre auteur, l'origine du nom sous lequel l'histoire le désigne. La Pythie aurait ainsi joint le don des langues à la divination.

Aussi n'a-t-il aucune foi dans les légendes des Aristée de Proconèse et des Abaris. Il ne nous dissimule pas non plus qu'Onomacrite, empruntant le nom vénéré de Musée, a mis en circulation de fausses prédictions[1]. Sur tel ou tel personnage réputé grand saint et grand devin, il ne tait point les doutes qu'une minorité, probablement très peu nombreuse, se hasardait à formuler. Il raconte merveilles d'un certain Événius, dont le fils, attaché comme devin à la flotte grecque que commandait Leotychidès, avait, dit-il, hérité de l'inspiration paternelle; mais il ajoute ces mots : « J'ai pourtant ouï dire aussi que Deiphonus s'était emparé du nom d'Événius et que, parcourant la Grèce, il rendait des oracles à prix d'argent, quoiqu'il ne fût pas son fils ». Le scepticisme, que l'Orient n'avait guère connu, naissait alors dans la Grèce où il devait prendre de grands développements. Et notre historien, si religieux qu'il fût, ne pouvait absolument s'en défendre.

En voici une preuve plus convaincante que celles dont nous avons fait mention jusqu'ici. A Artémisium, la flotte des Perses fut, comme on sait, dispersée par une tempête. Les Athéniens y virent un miracle. C'étaient, disaient-ils, leurs prières à Borée qui avaient déterminé l'ouragan. Les mages, à leur tour, ayant offert des sacrifices à ce même Borée (?), leur attribuèrent l'apaisement des vagues qui eut lieu le quatrième jour. Hérodote montre assez qu'il croit peu à l'efficacité des actes de dévotion accomplis par les uns et par les autres. Relativement à ceux des Athéniens, il s'exprime ainsi : « *Si, par égard pour leurs prières, Borée tomba avec violence sur la flotte des Barbares qui était à l'ancre, c'est ce que je ne puis dire.* Mais les Athéniens prétendent que Borée, qui les avait secourus auparavant, le fit encore en cette occasion. » Il est évident que les Athéniens ne l'ont point convaincu, et la suite va nous prouver que les mages

1. Il fut, suivant lui, chassé d'Athènes par Hipparque, ayant été pris sur le fait lorsqu'il insérait parmi les vers de Musée un oracle prédisant que les îles voisines de Lemnos disparaîtraient de la mer. (VII, 6.)

n'ont pas été plus heureux. « Enfin, dit-il, les mages apaisèrent la tempête le quatrième jour en immolant des victimes au vent avec des cérémonies magiques en son honneur et, outre cela, par des sacrifices à Thétis et aux Néréides, ou *peut-être s'apaisa-t-elle d'elle-même*[1]. »

Ce scepticisme, encore assez rare en Grèce au temps d'Hérodote, méritait d'être remarqué. C'est un signe des temps. Le mysticisme grandissait alors et Hérodote nous en a fourni la preuve. Mais, en même temps, l'incrédulité gagnait du terrain d'une manière parallèle. Ces deux lignes, qui ne semblent jamais devoir se rencontrer, se réunissent pourtant jusqu'à un certain point dans l'œuvre de notre historien[2]. Étouffé entre eux, le polythéisme homérique devait n'être plus qu'une ombre et un sépulcre vide, longtemps avant de disparaître entièrement sous les efforts du christianisme.

1. VII, 189 et 191.

2. L'auteur anglais d'un travail sur Hérodote inséré en tête du texte du livre intitulé *Euterpe*, dont nous avons déjà fait mention, résume (p. XVII) l'opinion de l'historien grec de la manière suivante, à laquelle nous n'osons pas entièrement souscrire : « Apparently he thinks that oracles are a kind of vague light shown forth by the gods, or by God, to guide or misguide men as their own conduct and their own wisdom in interpretation may chance to deserve. For the Divine, to his mind, will not interfere too plainly nor declare itself too manifestly, even within the region of the supernatural. Man must fight his own battle now with but vague and faint assistance ». Il cite des exemples. Mais il y a d'autres passages qu'on pourrait difficilement accorder avec cette manière de voir. — Le même auteur croit que l'écrivain préférait au fond la religion des Perses à celle des autres nations : « Could Herodotus have chosen a nation whose faith was to his mind he would perhaps have selected the Persian ». Cela me semble douteux.

APPENDICE I.

SCRUPULES RELIGIEUX D'HÉRODOTE.

Livre II, chap. 45. Après avoir parlé de ses recherches sur l'Hercule égyptien, l'Hercule tyrien et l'Hercule grec, il ajoute : « Quoi qu'il en soit, je prie les dieux et les héros de prendre en bonne part ce que j'ai dit sur ce sujet ».

Ibid., 47. « Il n'est pas permis aux Égyptiens d'immoler des pourceaux à d'autres dieux qu'à la lune et à Bacchus, à qui ils en sacrifient dans le même temps, je veux dire dans la pleine lune ; ils en mangent alors. Mais pourquoi les Égyptiens ont-ils les pourceaux en horreur les autres jours de fête et en immolent-ils dans celle-ci ? Ils en apportent une raison que je tairai par scrupule, bien que je ne l'ignore point. »

Ibid., 48. — A propos d'un fait qu'il est inutile de mentionner ici, il dit : « On en donne une raison sainte ; mais je ne dois pas la rapporter ».

Ibid., 46. « Les peintres et les sculpteurs représentent le dieu Pan, comme le font les Grecs, avec une tête de chèvre et des jambes de bouc ; ce n'est pas qu'ils s'imaginent qu'il ait une pareille figure, ils le croient semblable au reste des dieux. Mais je me ferais une sorte de scrupule de dire pourquoi ils le représentent ainsi. »

Ibid., 61. « J'ai déjà dit comment on célébrait à Busiris la fête d'Isis. On y voit une multitude prodigieuse de personnes de l'un et de l'autre sexe qui se frappent et se lamentent toutes après le sacrifice ; mais il ne m'est pas permis de dire en l'honneur de qui ils se frappent. »

Ibid., 65. « Entre autres pratiques religieuses, les Égyptiens observent scrupuleusement celles-ci. Quoique leur pays touche à la Libye, on y voit cependant peu d'animaux, et ceux qu'on y rencontre, sauvages ou domestiques, on les regarde comme sacrés. Si je voulais dire pourquoi ils les ont consacrés, je m'engagerais dans un discours sur la religion et les choses divines ; or, j'évite surtout d'en parler, et le peu que j'ai dit jusqu'ici, je ne l'ai fait que parce que je m'y suis trouvé forcé ».

Après avoir parlé d'une génisse de bois dont la construction se rattachait à une anecdote qu'on lui avait racontée, il dit qu'on la transportait tous les ans hors de la salle où elle était déposée et il ajoute : « Cette cérémonie se fait dans le temps où les Égyptiens se frappent et se lamentent pour un certain dieu que je ne dois pas nommer ici ». Liv. II, 132.

« On montre aussi à Saïs le sépulcre de celui que je ne me crois pas permis de nommer en cette occasion ». Liv. II, chap. 170.

« La nuit, on représente sur ce lac les accidents arrivés à celui que je n'ai pas cru devoir nommer. Les Égyptiens les appellent des mystères. Quoique j'en aie une très grande connaissance, je me garderai bien de les révéler; j'en agirai de même à l'égard des initiations de Cérès, que les Grecs appellent thesmophories, et je n'en parlerai qu'autant que la religion peut le permettre. » *Ibid.*, 171.

APPENDICE II.

SONGES DANS HÉRODOTE.

Songe de Crésus relativement à son fils Atys. I, 34.

Double songe d'Astyages. *Ibid.* 107 et 108.

Songe de Cyrus lors de son expédition contre les Massagètes, 209.

Songe de Séthos, prêtre de Vulcain et roi d'Égypte, II, 141, précédé d'une vision de Sabacos qui lui fit quitter cette contrée. *Ibid.*, 139.

Songe de Cambyse qui coûte la vie à Smerdis. III, 30.

Vision de la fille de Polycrate. Liv. III, 124.

Vision d'Hipparque. Liv. V, 56.

Vision d'Hippias avant la bataille de Marathon. VI, 107.

Datis eut à Mycone, en retournant en Asie avec l'armée, une vision pendant son sommeil, mais on ne dit point ce que c'était que cette vision. Liv. VI, 118.

La femme de Xanthippe rêve qu'elle accouche d'un lion lorsqu'elle met au jour Périclès. VI, 131.

Songes de Xercès et de son oncle Artabane, VII, 12 et suivants. Toutefois Artabane donne d'abord à Xercès l'explication suivante de ce genre de phénomène : « Ces songes n'ont rien de divin, mon fils, errent de côté et d'autre, et sont tels que je vais vous l'apprendre, moi qui suis beaucoup plus âgé que vous. Les songes proviennent ordinairement des objets dont la pensée s'est occupée pendant le jour. Or, vous savez que le jour d'auparavant l'expédition contre la Grèce fut fortement agitée dans le conseil ».

LES TROPHÉES

DES

ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE & DE L'EMPIRE

AU MUSÉE DE TOULOUSE

PAR M. ROSCHACH[1].

Le 18 juillet 1794 (30 messidor an II), tandis que Jourdan et Pichegru guerroyaient dans les Pays-Bas autrichiens, trois commissaires de la Convention nationale près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, Laurent, Richard et Guyton, le premier, député du Bas-Rhin, le second, de la Sarthe, et le troisième, de la Côte-d'Or, réunis à Bruxelles pour concerter les opérations, stimuler le zèle des combattants et régénérer l'esprit public, rendirent un arrêté dont l'exposé des motifs et les dispositions de détail méritent également l'attention. En voici le texte complet :

« Les Représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, informés que dans les pays d'où les armées victorieuses de la République viennent de chasser les hordes d'esclaves soldés par les tyrans, il existe des morceaux de peinture et de sculpture et autres productions du génie; considérant que leur véritable dépôt, pour l'honneur et le progrès des arts, est dans le séjour et sous la main des hommes libres, arrêtent ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les citoyens Barbier, lieutenant du 5e régiment d'hussards, et Léger, adjoint aux adjudants

1. Lu dans la séance du 7 décembre 1889.

généraux, sont chargés de faire la recherche des objets de cette nature qui se trouvent dans lesdits pays.

Art. II. — Il leur sera donné par les commandants militaires toute aide et assistance pour remplir ladite commission.

Art. III. — Les magistrats et autres officiers publics, ainsi que les gardes et dépositaires, sont tenus de déférer à leurs réquisitions, à peine d'exécution militaire.

Art. IV. — Ils feront enlever et emballer avec soin tous les tableaux et morceaux de sculpture qu'ils jugeront de la qualité portée par les instructions.

Art. V. — Le Commissaire-ordonnateur mettra, en conséquence, à leur disposition un local convenable pour l'entrepôt des divers objets auquel il sera établi une garde pour conservation.

Art. VI. — Ils tiendront registre-journal soit des lettres et instructions qui leur seront remises, soit des objets qu'ils auront fait enlever, et des notes historiques et traditionnelles concernant même ceux desdits objets qu'ils n'auraient pas jugé devoir obtenir place dans le dépôt national.

Art. VII. — Ils s'entendront avec les préposés de l'agence de commerce pour lesdites opérations et spécialement pour l'expédition et transport des caisses qu'ils mettront à leur disposition et dont ils prendront des récépissés.

Art. VIII. — Les frais de déplacement et d'emballage seront payés comme dépenses extraordinaires par le payeur de l'armée sur les mémoires arrêtés par le commissaire-ordonnateur.

Art. IX. — Les frais de voyage et autres dépenses personnelles accordées auxdits citoyens Barbier et Léger par la présente Commission leur seront alloués et payés sur les mémoires qu'ils en tiendront et qui seront visés par nous.

Art. X. — Il leur sera donné le nombre d'adjoints qui sera jugé suffisant, soit sur leur présentation, soit sur la désignation qui nous sera faite de citoyens exercés dans l'art, servant actuellement dans l'une des deux armées, conformément à notre arrêté mis à l'ordre.

Art. XI. — Il nous sera rendu compte, jour par jour, des opérations faites en exécution de ladite Commission.

Laurent. Richard. L.-B. Guyton.

Deux jours après, le 2 thermidor, les représentants complétèrent leur œuvre en associant à la mission des deux délégués « le citoyen Floriot, canonnier montagnard, employé comme dessinateur à l'état-major de l'armée du Nord, à Willewoode, et le citoyen Franiski... désignés comme artistes capables ».

Nous manquons de renseignements biographiques sur les deux personnages désignés par les Commissaires pour aller fourrager des tableaux en pays conquis; mais, d'après les termes de l'arrêté, le lieutenant des hussards et l'adjoint aux adjudants généraux étaient certainement eux-mêmes des « citoyens exercés dans l'art » que les rigueurs de la levée en masse avaient déguisés sous l'uniforme guerrier.

Le 5e régiment de hussards, qui n'était autre que l'ancien régiment de Lauzun, blanc et bleu céleste, illustré dans la guerre d'Amérique sous Rochambeau, puis inscrit au sixième rang, et devenu cinquième après l'émigration en masse du régiment de Saxe, n'avait pas, en 1792, de sous-lieutenant du nom de Barbier, d'après le dernier *état militaire* de M. de Roussel. Luc Barbier était donc un lieutenant improvisé, comme on en vit tant d'ailleurs à cette époque. Or, nous voyons qu'en 1797 un certain Jacques-Luc Barbier Walbonne, peintre, élève de David, né à Nimes le 18 octobre 1769, obtint un prix de 3,000 francs pour un tableau intitulé : *Scène morale d'un père à son fils*. Cet artiste a peint plus tard les portraits en pied des maréchaux Marmont, Moncey et Moreau. D'après la date de sa naissance, il aurait eu vingt-cinq ans en 1794, ce qui ne cadre pas trop mal avec le grade de lieutenant, et la spécialité ultérieure de peintre des maréchaux d'empire ne répugnerait pas trop non plus à un habitué des camps.

Quoi qu'il en soit, le lieutenant Barbier et son collègue Léger, assistés de l'agent de commerce Tinet, visitèrent en-

semble, munis des pouvoirs redoutables confiés à la Commission d'extraction, tous les édifices religieux et profanes où la présence de quelque œuvre d'art intéressante leur était signalée.

Ils opérèrent ainsi successivement :

Dans huit églises de Bruxelles : les Alexiens, Saint-Géry, les Sablons, Sainte-Catherine, les Capucins, les Petits-Carmes, Notre-Dame-de-la-Chapelle, Saveintens;

Sept églises de Malines : Saint-Rombaut, Notre-Dame, Saint-Jean, les Récollets, Sainte-Catherine, les Capucins, le couvent de Bleydenberg ou Mont-Joyeux;

Dix églises d'Anvers : les Récollets, les Capucins, Saint-Jacques, Saint-Walbruge, les Dominicains, les Grands-Carmes, les Augustins, la Cathédrale, Saint-Michel, le Béguinage, sans négliger l'Hôtel de ville, l'Hôtel des monnaies et l'Académie de peinture;

Quatre églises de Bruges : la Cathédrale, les Capucins, Saint-Jacques, Saint-Julien, plus l'Hôtel de ville et l'hôpital Saint-Nicolas;

A Courtray, la collégiale Notre-Dame et les Chanoinesses de Lyon;

A Tournay : la Cathédrale et Saint-Martin;

A Gand : la Cathédrale, l'abbaye de Saint-Pierre et les Récollets; Saint-Martin d'Alost, Saint-Gomaire de Lierre, les Capucins et les Récollets d'Aix-la-Chapelle, les églises de Louvain, de Furnes, de Rupelmonde, de Dixmude et l'abbaye d'Affinghen, l'église Saint-Pierre de Cologne.

C'est le 29 août 1794 (12 fructidor an II) que fut décroché, par l'ordre et sous les yeux des deux Commissaires, dans l'église des Capucins d'Anvers, l'admirable tableau de Rubens : *Jésus crucifié entre les larrons*, qui est bien un des chefs-d'œuvre du maître, au moins au point de vue de l'expression et du caractère saisissant d'un réalisme ennobli.

Dans la séance du 20 septembre 1794, que le style officiel désigne sous le nom gracieux de : Quatrième sanculottide de l'an II, le représentant Guyton Morveau prit la parole :

« J'annonce, dit-il, à la Convention l'arrivée du premier envoi des superbes tableaux recueillis dans la Belgique ; ils ont été accompagnés par un lieutenant des hussards, Luc Barbier, lieutenant au 5e régiment, membre d'une Commission formée par les Représentants du peuple pour les rassembler et les faire transporter à Paris ».

L'Assemblée décida aussitôt d'accorder les honneurs de la séance au lieutenant, qui, sanglé dans son uniforme, prononça cette petite harangue :

« Les ouvrages immortels que nous ont laissés les pinceaux de Rubens, de Van Dyck et autres fondateurs de l'École flamande ne sont plus dans une terre étrangère. Réunis avec soin par les ordres des Représentants du peuple, ils sont aujourd'hui déposés dans la patrie des arts et du génie, dans la patrie de la liberté et de l'égalité sainte, dans la République française.

« C'est pour faire connaître à la République quels sont l'ordre et la discipline de ses armées, c'est pour faire connaître à tous les peuples de quelles dépouilles la France s'est enrichie, c'est enfin pour faire connaître à la Convention nationale quel est le respect que l'armée du Nord a gardé pour les productions des arts que le représentant du peuple Richard m'a chargé de venir vous annoncer l'arrivée de ces nouvelles victoires.

« J'ai recueilli et accompagné jusqu'ici les tableaux les plus précieux, et d'autres arriveront successivement.

« Je vous demande, citoyens Représentants, d'ordonner que les mesures nécessaires seront prises pour les placer à fur et mesure de leur arrivée dans les dépôts qui leur seront destinés, afin que, libre de ma mission, je puisse de nouveau retourner combattre les despotes[1] ».

Le 3 mars 1795 (13 ventôse an III), « l'Agence de Commerce et d'Extraction de la Belgique » et les Commissaires nommés par les Représentants du peuple pour la recherche des objets d'art écrivaient à la Convention nationale :

1. *Moniteur*, numéro du 24 septembre 1794 (3 vendémiaire an III.)

« Citoyens Représentants, nous vous annonçons que la collection complète des chefs-d'œuvre de Rubens, Van Dyck, Jordaens, Crayer, Michel-Ange, etc., dont vous avez ordonné l'extraction est exposée aux regards du public dans le salon qui précède le Muséum national. Ce monument des arts attestera sans cesse la valeur et l'intrépidité des armées du Nord et Sambre-et-Meuse ».

Les Commissaires envoyaient en même temps les procès-verbaux d'enlèvement de tableaux dans chaque ville et un état général des expéditions.

Le général en chef de l'armée d'Italie n'eut garde de négliger les richesses d'art qu'il rencontrait en passant sur le théâtre de ses victoires; mais il eut soin d'en stipuler la remise par des articles spéciaux des traités qu'il concluait avec les plénipotentiaires des princes vaincus, donnant ainsi, au moins dans la forme, à l'enlèvement de leurs trésors, un caractère moins révolutionnaire.

Une Commission spéciale, dans les rangs de laquelle on comptait nombre d'hommes éminents, fut chargée d'aller recueillir sur place et de choisir, après triage, les œuvres cédées, en termes généraux, par les instruments diplomatiques.

Les Commissaires français écrivent de Florence, le 4 thermidor an IV (22 juillet 1796) :

« Nos opérations sont terminées pour toute la partie d'Italie qui est en deçà des Apennins, à l'exception de Mantoue, où deux d'entre nous ne manqueront pas de se rendre aussitôt que nous apprendrons qu'elle sera au pouvoir de la République..... Les lieux où nous avons recueilli des objets relatifs tant aux arts qu'aux sciences sont Milan, Crémone, Pavie, Parme, Modène, Bologne, Cento et Ferrare. De chacun de ces lieux, nous avons dirigé nos récoltes sur Tortonne, où elles sont actuellement toutes réunies, encaissées et emballées avec le plus grand soin, sous nos yeux.

« Le duc de Parme, par son traité, doit fournir vingt tableaux; mais, dans tous ses États, nous n'en avons trouvé

que quinze qui fussent dignes d'être placés dans le Muséum de la République.....

« MONGE, THOUIN, MOITTE, BERTHOLLET, VINET, BARTHÉLEMY[1]. »

Les trophées de l'armée d'Italie, concentrés à Livourne, furent embarqués sur huit bâtiments, les allèges *la Victoire, Notre-Dame-de-Grâce, Sainte-Anne, l'Actionnaire, Saint-Jacques, la Vierge-de-Grâce, l'Heureux-Joseph* et la tartane *l'Union*.

Le convoi partit de Livourne le 10 août 1797 et arriva à Marseille le 15, « complet et sans accident ». On lui fit remonter le Rhône jusqu'au port d'Arles, où il fallut noliser « un bateau plat appelé chaland » pour transporter le quadrige et le lion de bronze de Venise. D'Arles, les caisses furent dirigées vers Paris, sous l'escorte d'une compagnie de cinquante grenadiers du 5e bataillon parisien, « qui avait servi avec distinction » pendant la campagne[2].

Le gouvernement du Directoire aimait trop la mise en scène pour ne pas profiter de l'occasion que lui offrait l'arrivée de ces dépouilles opimes. François de Neufchâteau signa le programme des fêtes de la Liberté et de l'entrée triomphale des trophées d'Italie. Ces fêtes durèrent deux jours, le 9 et le 10 thermidor an VI (27 et 28 juillet 1798).

Le premier jour eut lieu la réception des objets par le Ministre de l'Intérieur, accompagné des Membres de l'Institut national des sciences et des arts.

Le lendemain, les trophées furent présentés « avec solennité » au Directoire exécutif, orné de ses plus beaux panaches.

On avait disposé les tableaux et les statues sur des chars pompeusement drapés, précédés d'une bannière qui portait pour devise cet alexandrin :

ARTISTES, ACCOUREZ! VOS MAITRES SONT ICI!

1. Archives nationales. F. 17 = 1275, nº 7263.
2. *Ibid.* F. 17 = 1278 et 1279.

Le cortège fit le tour du Champ-de-Mars et se forma en demi-cercle autour de l'autel de la Patrie, où les chœurs du Conservatoire firent entendre le poème séculaire d'Horace, mis en musique par Philidor. Le chant du 9 thermidor termina la cérémonie[1].

Sept ans s'écoulèrent, — et quelles années! — emportant avec elles et la Convention nationale, et la Constitution de l'an III, et le Directoire, sans compter tous les bouleversements extérieurs, les extensions de frontières, les renversements de vieux États, les créations d'États nouveaux. Les trophées de la victoire, accumulés à Paris, y devenaient encombrants. Alors naquit la première pensée d'opérer un triage et de répartir en province les œuvres réputées secondaires ou celles dont la conservation paraissait la moins parfaite.

Le 31 août 1801, le ministre de l'Intérieur, Chaptal, présenta aux Consuls un rapport sur la question, dont voici les passages les plus intéressants :

« L'immense galerie ouverte au public ne peut pas recevoir la moitié des chefs-d'œuvre dont la nation est propriétaire. Plus de mille tableaux sont déposés à Versailles, et six à sept cents existent dans les magasins du Louvre, en attendant une place qui puisse les recevoir ou la restauration qui leur est nécessaire.

« La réunion de ces chefs-d'œuvre a été sans doute un avantage dans ces moments de crise où le souffle du vandalisme dévorait impitoyablement les œuvres du génie. Elle fut encore un besoin lorsque nos armées victorieuses ont apporté parmi nous les nombreuses richesses de l'Italie; mais ces temps ne sont plus, et nous devons chercher aujourd'hui à concilier le plus grand avantage des arts avec les devoirs que nous avons à remplir envers les départements, dont quelques-uns nous ont enrichis de leur dépouilles

1. Archives nationales. F. 17. 1275. *Fêtes de la Liberté et entrée triomphale des objets de science et d'art recueillis en Italie.* Programme. Paris, impr. de la République. Thermidor an VI, 23 p.

et qui tous ont concouru à nous approprier les riches monuments des nations vaincues;

« Sans doute, Paris doit se réserver les chefs-d'œuvre dans tous les genres.....; mais l'habitant des départements a aussi une part sacrée dans le partage du fruit de nos conquêtes et dans l'héritage des œuvres de nos artistes français.....

« Cependant, les monuments de la peinture ne peuvent pas être disséminés au hasard sur les divers points de la France. Pour que ces collections soient profitables à l'art, il faut ne les former que là où des connaissances déjà acquises pourront leur donner de la valeur, et où une population nombreuse et des dispositions naturelles feront présager des succès dans la formation des élèves ».

Le lendemain, le premier Consul signait et le secrétaire d'État Maret contresignait un arrêté ainsi conçu :

« Art. Ier. Il sera nommé une Commission pour former quinze collections de tableaux qui seront mis à la disposition des villes de Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Bruxelles, Marseille, Rouen, Nantes, Dijon, Toulouse, Genève, Caen, Lille, Mayence, Rennes, Nancy.

« II. Ces tableaux seront pris dans le Muséum du Louvre et dans celui de Versailles.

« III. L'état de ces tableaux sera arrêté par le Ministre de l'Intérieur et envoyé aux villes auxquelles ils seront destinés.

« IV. Les tableaux ne seront envoyés qu'après qu'il aura été disposé, aux frais de la commune, une galerie convenable pour les recevoir.

« V. Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté[1] ».

La minute de cet arrêté existe aux Archives nationales, et il est assez intéressant d'en comparer le texte à la rédaction définitive du *Moniteur;* le seul aspect de la pièce révèle, par des indices graphiques expressifs, les tâtonnements de la pensée gouvernementale.

1. *Moniteur*, an IX, p. 1427.

Tout d'abord, les dépouilles de la victoire devaient être partagées entre quatre villes seulement : Bruxelles, Lyon, Toulouse et Bordeaux; au cours de la délibération, le nombre des cités bénéficiaires a paru sans doute insuffisant, on a raturé le mot *quatre* remplacé par *cinq*, on a biffé le *et* qui précédait le nom de Bordeaux et on a clos la liste par le nom de Rennes, soit parce que l'on trouvait la région de l'Ouest trop mal partagée dans la répartition géographique des œuvres d'art, soit parce que l'on voyait un intérêt politique à flatter par quelque marque de faveur la capitale d'un pays de « fédéralisme et d'aristocratie » où les convulsions de la guerre civile venaient à peine de cesser. Mais ce n'était pas fini. Sous une autre influence, qui nous est inconnue, la conjonction *et*, déjà reculée d'un rang, a subi un déplacement nouveau, Marseille et Genève étant admises aux honneurs du partage, ce qui doublait dejà, en le portant à huit, le nombre des grandes collections provinciales instituées par le premier projet ministériel. Arrêtée sous cette forme, la minute porte la mention finale : « Le premier Consul, signé : Bonaparte[1]. » Pourtant, avant de paraître au *Moniteur*, le document officiel devait subir encore deux modifications importantes. La première est la suppression d'une phrase de l'article II, qui ajoutait, après avoir désigné les Musées du Louvre et de Versailles comme les deux dépôts d'où l'on devait extraire les tableaux distribués : « le choix ne portera que sur ceux qui sont jugés n'être pas rigoureusement nécessaires à ces deux belles collections ». Le premier Consul estima, selon toute apparence, qu'il ne fallait pas, en gratifiant les grandes villes de province des résidus d'un triage, déprécier d'avance les largesses qu'on leur faisait. La seconde modification, qui altère profondément le premier projet, convie au festin huit villes de plus, en ajoutant les noms de Strasbourg, Rouen, Nantes, Dijon,

1. Archives nationales AF IV, 233. La minute, intitulée : *Extrait des délibérations des Consuls de la République*, porte la date : Paris, le ... fructidor, l'an IX de la République Une et Indivisible.

Caen, Lille, Mayence et Nancy. Quelques-unes de ces villes, il faut le dire, méritaient absolument, par l'éclat de leur passé dans l'histoire de l'art, de participer aux munificences du gouvernement. Mais il est clair qu'en portant de quatre à quinze le nombre des copartageants, on réduisait singulièrement le lot de chacun, et que l'idée de créer en province quelques grandes capitales pour les artistes subissait une déviation essentielle.

Par une heureuse coïncidence, Toulouse avait alors pour préfet un homme instruit, éclairé, très ami des arts, qui a joué un grand rôle dans le réveil de la vie intellectuelle et la réparation des brutalités de la période révolutionnaire, ce même Joseph Richard, ancien député de la Sarthe et commissaire de la Convention près des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, l'instigateur de la mission du lieutenant Luc Barbier. Le préfet Richard, qui avait inauguré la fonction à Toulouse et qui, des premiers, avait donné son adhésion au gouvernement consulaire, soutenait à Paris les intérêts de son département avec beaucoup de chaleur. Désigna-t-il lui-même quelques-uns des tableaux qu'il avait remarqués à la suite de l'armée? L'hypothèse n'a rien d'invraisemblable. Quoi qu'il en soit, le Musée de Toulouse n'eut point à se plaindre de son lot. Parmi les nombreuses toiles qui lui furent assignées, quelques-unes sont encore aujourd'hui l'honneur de la collection et n'ont pas été égalées, il s'en faut bien, par les dons ou les achats postérieurs.

Voici la liste des toiles données au Musée de Toulouse par le gouvernement consulaire, avec renvoi au catalogue de M. George :

ÉCOLES D'ITALIE.

Annibal Carrache : *Le Christ mort,* copie (8).

Guerchin : *Saints protecteurs de la ville de Modène* (24). Modène, galerie ducale.

Le Guide : *Apollon écorchant Marsyas* (25). Turin, galerie royale.

Le Guide : *Le Christ tenant sa croix* (26). Saint-Sauveur de Bologne.

— *David et Abégaïl,* copie (28).

Filippo Lauri : *Lapidation de saint Étienne* (29).

Pérugin : *Saint Augustin et saint Jean l'Évangéliste* (36). Augustins de Pérouse.

Raphaël : *Tête de Damaris* (38).

Rosselli : *Triomphe de Judith* (43). Chapelle du château de Saint-Germain.

Salvator Rosa : *Neptune menaçant les vents* (44).

Solimène : *Portrait de femme* (45).

École de Tintoret : *Portrait d'un noble vénitien* (57).

ÉCOLES FLAMANDE ET HOLLANDAISE.

Paul Bril : *Vénus et l'Amour* (78).

Gaspard de Crayer : *Job sur le fumier* (82). Saint-Bavond de Gand.

Van Dyck : *Miracle de saint Antoine de Padoue* (83). Récollets de Malines.

— *Le Christ aux anges* (84).

Ecole de Van Dyck : *Achille reconnu par Ulysse à la cour de Lycomède* (85).

Gérard de Lairesse : *Le Christ en croix* (103).

Erasme Quellinus : *Martyre de saint Laurent* (110). Sainte-Catherine de Malines.

— *Sainte Catherine sur le mont Sinaï* (111). Sainte-Catherine de Malines.

Rubens : *Le Christ entre les deux larrons* (112). Capucins d'Anvers.

Pierre Snayers : *Tête d'évêque.*

ÉCOLE FRANÇAISE.

Nicolas Bertin : *Retour de Jacob dans la terre de Chanaan* (140).

Michel Corneille : *Saint Pierre baptisant le centenier.*

Sébastien Bourdon : *Martyre de saint André* (143).
Philippe de Champaigne : *Jésus descendu de la croix* (146).
— *Le crucifiement* (147).
— *L'Annonciation* (148).
Le Sueur : *Sacrifice de Manué* (165).
Pierre Mignard : *Figures allégoriques* (167).
Nicolas Poussin : *Repos de la Sainte famille*, copie (185).
Hyacinthe Rigaud : *Portrait du Régent Philippe d'Orléans* (188).
Pierre-Paul Sevin : *Alexandre et Diogène* (192).
Jacques Stella : *Jésus-Christ donnant la communion à saint Pierre* (194).
Aubin Vouet : *Saint Pierre délivré de prison* (209).
Pierre de Favray : *Femmes turques*, deux toiles.
Inconnu : *Suzanne justifiée* (223).

Le premier envoi des tableaux concédés au Musée de Toulouse par le gouvernement consulaire, comprenant trente et une toiles arrivées le 6 septembre 1803[1], fut immédiatement déposé dans l'église des Augustins et exposé pour la première fois aux regards du public le 24 du même mois (1er vendémiaire an XII).

Le second envoi, moins important comme nombre, mais contenant la perle de la collection, *le Christ crucifié entre les Larrons*, de Rubens, fut rendu à destination quelque temps après. L'ensemble de ce don vraiment royal figure dans le catalogue de l'an XIII, rédigé, comme les précédents, par François Lucas, et y occupe trente-quatre articles[2].

L'établissement de l'Empire et les prodigieux événements

1. Procès-verbal du 9 fructidor an XI, signé P.-F. d'Antigny, secrétaire général de la préfecture, Lucas et Derome.

2. *Notice des tableaux, statues, bustes, dessins, etc., composant le Musée de Toulouse.* A Toulouse, de l'imprimerie de J.-A. Caunes, rue des Balances, nº 11. — An XIII (1805). — Les articles relatifs à la libéralité consulaire sont les suivants : 5, — 13, — 27, — 28, — 32, — 49, — 50, — 79, — 93, — 98, — 110, — 116, — 123, — 129, — 137, — 138, — 142, — 150, — 151, — 152, — 157, — 161, — 189, — 192, — 197, — 242, — 292, — 312, — 321, — 344, — 345, — 355, — 389, — 401.

militaires qui en furent la conséquence, notamment la campagne d'Autriche, celles d'Iéna et de Wagram, augmentèrent dans des proportions considérables les trésors d'art accumulés à Paris par la victoire, sans donner lieu, pendant huit années, à aucune largesse aux Musées de province; mais, le 15 février 1811, au moment où l'Empereur et Roi, parvenu à l'apogée de sa puissance, commandait à cinquante millions d'hommes et faisait administrer par des préfets français cent-trente départements, ratifiant un travail d'épuration opéré au Musée du Louvre, il signa un décret ordonnant que, sur les tableaux non employés au Musée Napoléon, cent-huit seraient distribués aux grandes églises de Paris, et deux cent neuf seraient répartis entre les villes de Lyon, Dijon, Grenoble, Bruxelles, Caen et Toulouse.

L'administration départementale fut informée de cette nouvelle libéralité dans les termes suivants par le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur :

Paris, le 21 mars 1811. Le Ministre de l'Intérieur à Monsieur Desmousseaux, baron de l'Empire, Préfet du département de la Haute-Garonne,

Monsieur le Préfet, je vous préviens que S. M. l'Empereur a accordé à la ville de Toulouse trente tableaux provenant du Musée Napoléon.

M. le chevalier Denon, directeur général de ce Musée, est autorisé à les mettre à votre disposition.

Les habitants de Toulouse verront dans cet acte de munificence de Sa Majesté un témoignage bien flatteur de l'intérêt qu'elle daigne porter à leur ville.

Montalivet.

Le 12 décembre 1811, M. de Malaret, maire de Toulouse, n'ayant rien reçu, en informa M. Desmousseaux et lui apprit que le directeur du Musée Napoléon réclamait 1,500 francs pour frais de restauration, de châssis et encaissement. Il revint à la charge le 16 mars 1812, en demandant l'autorisation de prendre 750 francs sur les fonds affectés aux dépenses imprévues.

Le 15 mai 1812, quatorze mois après la première notification du don impérial, les tableaux étaient rendus à Toulouse. Ce fut la dernière munificence de l'Empereur et Roi.

Le choix des toiles concédées au Musée de Toulouse par le gouvernement impérial porta indistinctement sur des œuvres conquises en Belgique, en Allemagne et en Italie depuis les premières campagnes des armées de la République et sur des tableaux retirés, à l'époque même de la Révolution, soit des résidences royales, soit des maisons religieuses supprimées.

En voici l'énumération groupée par école, avec renvoi au dernier catalogue du Musée de peinture dressé par M. George :

ÉCOLES D'ITALIE.

Caravage : *Le Martyre de saint André* (5). Turin, galerie royale.

Annibal Carrache : *Apparition de Notre-Dame-de-Lorette à saint Jean l'Évangéliste, à saint Barthélemy et à saint Jacques le Majeur* (6). Vienne.

Corrège : *Mariage de sainte Catherine*, copie (13).

Pietre de Cortone : *Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon* (14).

Maria Crespi : *Démocrite et Héraclite* (17). Château de Salzdal, près Wolfenbuttel, au duc de Brunswick.

Guardi : *La Cérémonie du Bucentaure* (22).

Le Guerchin : *Décollation de saint Jean et de saint Paul* (23). Modène : galerie ducale.

Le Guide : *Madeleine en méditation* (27).

Procaccini : *Les Fiançailles de sainte Catherine d'Alexandrie* (37). Vienne.

Vanni : *La Vierge, l'enfant Jésus et deux Anges* (48).

Van Witel : *La place Saint-Pierre de Rome* (49).

ÉCOLES FLAMANDE ET HOLLANDAISE.

Cornélis de Harlem : *L'âge d'or* (81). Château de Salzdal.
Lucas François : *Chrétien amené devant la statue de Jupiter* (93). Belgique.
Janssens : *Le Couronnement d'épines* (96).
Kœberger : *Le Christ présenté au peuple* (101). Château de Salzdal.
Gérard de Lairesse : *La Conversion de saint Paul* (102). Belgique.
Otho Marcellis : *Serpent, grenouilles et papillons* (104). Château de Salzdal.
Van der Meulen : *Louis XIV devant Cambray* (105).
Mireveld : *Portrait d'homme* (106).
Gérard Seghers : *Adoration des Mages* (116). Belgique.
Pierre Verelst : *Tête de vieillard* (121). Château de Salzdal.

ÉCOLE FRANÇAISE.

Philippe de Champaigne : *Réception du duc de Longueville dans l'ordre du Saint-Esprit* (149).
Largillière : *Portrait du peintre* (161). Château de Salzdal.
Pierre Mignard : *Le Christ au roseau* (166).
Oudry : *La prise du cerf* (176).
Nicolas Poussin : *Saint Jean-Baptiste* (184). Château de Salzdal.
Jacques Stella : *Mariage de la Vierge* (193).
Valentin : *Judith* (196).
Hennequin : *Bataille de Quiberon* (338).
Inconnu : *Portrait d'un magistrat* (219).

Deux ans après, l'Europe avait changé de face. Les jours de représailles et de revanche étaient arrivés. Les ministres des puissances alliées réclamaient impérieusement la restitution de leurs dépouilles. Les œuvres les plus précieuses durent repasser la frontière. Le Musée de Toulouse fut sérieusement menacé par ce retour de fortune.

Le comte de Rémuzat, préfet de la Haute-Garonne, annonça au maire, le 7 octobre 1815, que le Roi autorisait la restitution des objets d'art enlevés en Russie et dans les États de Brunswick, Cassel et Mecklenbourg-Schwerin en 1806 et 1807. Le directeur général du Musée royal à Paris avait mandat de redemander les tableaux remis au Musée de Toulouse par ordre du dernier gouvernement. Les frais d'emballage et de transport devaient être à la charge des diverses Cours. Ordre était donné au maire de « faire faire soigneusement et cependant avec économie les caisses qui seraient nécessaires. M. Aldenstein, ministre de S. M. Prussienne, règlerait tous les comptes avec le commissionnaire de roulage. Le préfet recommandait d'enlever les bordures et de faire rouler tous les grands tableaux, pour éviter de faire faire de trop grandes caisses. L'adresse du convoi était « la Direction du Musée Royal à Paris » chargée d'en faire la répartition à chaque Cour ».

Le 9 novembre, nouvelle lettre du comte de Rémuzat : « Le secrétaire général du Musée royal de Paris, autorisé par S. M. à désigner aux Commissaires belges des villes de divers départements où le dernier gouvernement avait envoyé des tableaux provenant des Pays-Bas, avertit que l'intention du Roi est que l'on n'oppose aucune résistance à leur enlèvement, s'il se présente des Commissaires pour les reprendre ». De ce coup, Rubens, Van Dyck, Crayer, Lucas François, Lairesse, Quellinus, coururent des risques sérieux. M. Virebent, architecte de la ville désigné pour préparer l'exportation, avait déjà emballé les sept tableaux du duc de Brunswick; mais il attendait prudemment un ordre formel de départ.

Le 24 février 1816, M. de Rémuzat revint à la charge, et sa lettre mentionne « sept tableaux » qu'il croit expédiés au ministre prussien depuis le mois de novembre précédent. Il invite le Maire à presser l'emballage de ce qui reste, en apportant à cette expédition le plus grand soin et la plus grande célérité.

Les choses en étaient là lorsque l'administration muni-

cipale reçut une nouvelle lettre du Préfet, l'invitant cette fois à suspendre tous préparatifs de départ et à laisser les tableaux dans l'établissement jusqu'à nouvel ordre. Cette invitation, qui témoignait d'un revirement inattendu dans les hautes régions du pouvoir, rendit quelque espérance aux habitués du Musée que la perspective des vides affreux causés par la disparition des plus belles toiles avaient accablés de tristesse.

Leur joie fut à son comble quand le 6 avril arriva une autre dépêche préfectorale ainsi conçue :

« S. E. le Ministre de l'Intérieur m'a donné l'ordre de ne rien laisser extraire du Musée de Toulouse sans son autorisation. Vous voudrez bien, en conséquence, vous opposer à ce que tous tableaux ou objets d'art qui avaient été réclamés au nom des puissances alliées soient livrés sans l'autorisation de Son Excellence. Je me plais à croire, et je vous prie de m'en donner l'assurance, que l'envoi des tableaux demandés dans le mois de février a été contremandé ».

Le Maire ne tarda point à communiquer la bonne nouvelle au directeur Jacquemin, qui lui répondit aussitôt : « Je m'empresse de vous dire, Monsieur, que je me conformerai avec bien du plaisir aux ordres que vous avez eu la bonté de me transmettre[1] ».

On n'entendit plus parler de réclamations. M. Virebent décloua sans bruit toutes ses caisses ; les toiles convoitées rentrèrent dans leurs bordures, et depuis cette époque les trophées des armées de la République et de l'Empire n'ont pas quitté la galerie des Augustins.

1. Archives de la ville de Toulouse. — *Musée*. — Dons du gouvernement.

PHYSIOLOGIE COMPARÉE

REPRODUCTION VÉGÉTALE ET ANIMALE

PAR M. A. LAVOCAT[1].

GÉNÉRALITÉS.

Dès que, sous l'influence des forces naturelles, la Matière s'est organisée, elle a reçu la double faculté de vivre pour entretenir l'individu, et de se reproduire pour conserver l'espèce.

D'après les Naturalistes anciens et modernes, les divers modes de reproduction sont nombreux et variés; mais cette diversité est plus apparente que réelle.

Tout organisme végétal ou animal se reproduit au moyen d'organules spéciaux, réunis sur un même individu ou séparés sur deux sujets différents. Dans tous les cas, il y a conjonction de l'élément fécondant et de l'élément fécondable, puis formation d'une graine ou d'un œuf et production d'un être semblable aux ascendants.

Les premières formes vivantes sont très simples : elles consistent en une cellule arrondie ou allongée, renfermant un plasma plus ou moins granuleux. Ces êtres primitifs n'ont pas de caractères bien distincts; ce n'est que plus

1. Lu dans la séance du 12 décembre 1889.

tard, dans leur descendance, qu'il est possible de reconnaître les premiers végétaux (*Bacilles, Byssus,* etc.) ou les premiers animaux (*Sporozoaires*, *Infusoires,* etc.).

En général, l'organisation des Microphytes est formée de cellules bout à bout et quelquefois ramifiées ou disposées côte à côte, en mince membrane.

Pour les Microzoaires, il n'y a ordinairement qu'une cellule, dont le protoplasma est très granuleux; et la cellule porte souvent, à sa surface, des cils ou divers appendices locomoteurs.

Dans les uns et les autres, le liquide intra-cellulaire tend à se segmenter : la plus grande partie reste simplement nutritive; l'autre se concentre en vésicules renfermant un nucléole plus ou moins réfringent. Ces vésicules s'allongent et se détachent, par germination et scission, ou bien elles se déchirent et laissent échapper leur contenu. Les corpuscules ainsi disséminés sont des éléments de fécondation (séminules et ovules) ou des produits fécondés, c'est-à-dire des spores, des graines ou des œufs.

En conséquence, on peut reconnaître que le mode de reproduction des Microrganismes est tout autre que ce qui est admis sous titre de *Gemmiparité* et de *Scissiparité*. En effet, les séminules et les ovules de ces Microrganismes ne sont pas des parties quelconques de leur substance : ce sont des organules spéciaux, fécondés ou destinés à se féconder, — et dont la nature a été méconnue, en raison de leurs dimensions microscopiques. Ces organismes sont donc *sexués,* cryptogames, et se rattachent au groupe des *Hermaphrodites*.

Pour avoir de ce fait une évidente démonstration, il suffit d'examiner le mode de reproduction des Tænias. Ces vers rubanés sont formés d'articles, dont les derniers se détachent successivement. Chacun de ces articles porte des organules mâles et femelles, et, lorsqu'il se détache, il est rempli d'œufs qui doivent être disséminés.

Les Naturalistes, qui ont admis exclusivement la reproduction des Microrganismes par bourgeonnement et par

scission, semblent avoir été influencés par la faculté de *Réparation*, si remarquable dans les végétaux, et surtout chez les animaux inférieurs. C'est ainsi que les Infusoires, en général, peuvent être coupés en plusieurs segments et que chaque portion reforme un nouvel individu. Les belles expériences de Trembley sur les Hydres d'eau douce ne laissent aucun doute à ce sujet. Les Actinies, les Astéries, les Méduses, les Céphalopodes réparent leurs mutilations. Il en est de même pour les Limaçons et les Annélides, ainsi que chez les Crustacés décapodes. Parmi les Vertébrés, cette puissance de restauration existe encore chez les Batraciens, pour leurs membres amputés, et chez les Lézards, pour leur queue brisée.

Mais ces divers modes de réparation n'ont rien de commun avec la reproduction des Microrganismes, qui est effectuée par des organules spéciaux. Il y a donc lieu de réunir les Microphytes et les Microzoaires aux autres végétaux et animaux sexués, qui sont *Hermaphrodites,* si les organes reproducteurs sont réunis sur un même individu, ou à *Sexes séparés*, lorsque ces organes sont répartis sur deux individus de la même espèce. Chez tous, les organes reproducteurs sont plus ou moins visibles et disposés en tubes, en grappes ou sous forme de glandes.

HERMAPHRODISME.

Dans les Végétaux, l'Hermaphrodisme est très commun, par cela même qu'il est nécessaire : en effet, les Végétaux, fixés au sol, ne peuvent être fécondés à distance que par l'air ou les insectes, transportant le pollen des pieds mâles sur les individus femelles, quelquefois très éloignés, dans les cas de sexes séparés.

Sous ce point de vue, on peut rattacher à l'Hermaphrodisme les végétaux *Monoïques* qui, sur le même individu, portent les organes mâles et femelles, plus ou moins séparés et non rapprochés comme dans l'Hermaphrodisme. Il y a,

d'ailleurs, quelques exemples de transition, tels que les Pariétaires, les Érables, les Frènes, etc., qui sont à la fois hermaphrodites et monoïques.

Déjà, parmi les Cryptogames, on rencontre des végétaux monoïques, par exemple, les Lycopodes et les Sélaginelles, les Mousses, les Charas et quelques Hépatiques. Dans les Isoetes, les organes femelles sont à la base des feuilles externes, et les mâles à la base des feuilles internes.

Dans les végétaux Phanérogames, on remarque aussi le Zostera marina, les Lemnas ou Lentilles d'eau, et, parmi les Graminées, le Maïs, dont les fleurs mâles sont, comme presque toujours, au-dessus des fleurs femelles, afin d'assurer la fécondation.

Plusieurs arbres de la série des Monochlamydés sont également monoïques, par exemple, dans le groupe des Juglandés, le Noyer; parmi les Cupulifères, le Noisetier, le Châtaignier, le Hêtre, le Charme, le Chêne, et, dans les Conifères, les Pins, etc.

Chez les Animaux, l'Hermaphrodisme est moins fréquent que dans les Végétaux; cependant, il existe non seulement chez presque tous les Microzoaires, mais aussi chez beaucoup d'Invertébrés, surtout parmi ceux qui vivent fixés sous les eaux, tels que les Hydres, — les Huîtres et autres Mollusques acéphales, — les Cirrhipèdes, etc.

Parmi les Invertébrés plus ou moins mobiles, on remarque les Actinies, les Astéries, les Méduses, qui vivent dans la mer, — les Syllis et les Sangsues, qui habitent les eaux douces, — les Distomes et les Tænias, vers parasites des animaux, — les Lombrics ou Vers de terre, — les divers Mollusques gastéropodes, tels que les Limaçons, etc.

Chez les animaux vertébrés, le seul exemple d'Hermaphrodisme que l'on connaisse a été observé dans la Classe des Poissons, sur les Espèces du Genre Serran.

SEXES SÉPARÉS.

La répartition des sexes sur deux individus de la même espèce, l'un mâle et l'autre femelle, est beaucoup moins fréquente dans les végétaux que chez les animaux.

Les végetaux à sexes séparés sont nommés Dioïques. On en voit rarement parmi les Cryptogames : ce sont quelques Fucus et Floridées.

Dans les Phanérogames, on remarque le Chanvre, la Mercuriale, la Bryone, la Valisnérie, l'Hydrocharis, etc., — et, parmi les arbres et arbustes, le Dattier, le Pistachier, les Saules, les Peupliers, l'If, le Genévrier, etc.

Chez les animaux, la séparation des sexes est presque de règle générale. Parmi les Invertébrés, elle existe : chez les Arachnides, tels que les Araignées, les Acares, les Ixodes, les Ricins, les Demodex, etc.; — chez les Nématodes, tels que les Ascarides, les Strongles, les Oxyures, les Filaires, les Trichines, etc.; — chez les Insectes, tels que les Mouches, les Taons, les Œstres, les Libellules, les Cousins, les Papillons, les Coléoptères, les Puces, les Punaises, etc.; — chez les Crustacés, tels que les Talitres, les Homards, les Crabes, les Écrevisses, etc.

Quant aux Vertébrés, c'est-à-dire les Poissons, les Reptiles, les Oiseaux et les Mammifères, les sexes sont séparés, sauf chez le Poisson Serran.

Enfin, parmi les Invertébrés, on voit quelques exemples de transition entre l'hermaphrodisme et la séparation sexuelle : ainsi, chez le Bilharzia crassa, petit Trématode, le mâle, plus court que la femelle, la porte dans une gouttière ventrale ; — et, chez le Syngame trachéal, parasite des Oiseaux, le mâle, plus petit que la femelle, s'y attache par son extrémité terminale et y reste fixé.

FÉCONDATION.

Toute fécondation résulte du contact du séminule mâle avec l'ovule de la femelle.

Généralement, la fécondation est *intérieure*, c'est-à-dire effectuée sur l'élément que porte l'individu femelle : il en est presque toujours ainsi; mais, comme on le verra plus loin, la fécondation peut aussi être *extérieure*, c'est-à-dire en dehors de la femelle.

Dans tous les cas, elle n'est pas toujours *individuelle*, même dans les hermaphrodites végétaux ou animaux, terrestres ou aquatiques : l'élément fécondateur peut être transporté, par l'air ou par l'eau, d'un individu sur un autre plus ou moins voisin.

Quelques végétaux Phanérogames sont à la fois hermaphrodites et monoïques, comme on l'a vu précédemment; il en est de même parmi les Cryptogames, tels sont le Vaucheria, l'Œdogonium, etc. : ces petites Algues d'eau douce sont des filaments formés de cellules bout à bout; dans les unes, la fécondation produit des spores ciliées qui se détachent et se dispersent; sur d'autres, se forment des saillies corniculées, à organules mâles, — et, sur d'autres encore, des cornicules femelles; les corpuscules mâles s'échappent de leur enveloppe, nagent et vont féconder les organules femelles, qui ensuite se détachent et se disséminent.

Chez les Animaux, la fécondation est généralement intérieure, non seulement dans les Hermaphrodites, mais aussi lorsque les sexes sont séparés, même chez quelques Poissons cartilagineux, tels que les Squales, les Raies, la Scie, etc., — et chez les Salamandres, dans la Classe des Batraciens.

Parmi les Hermaphrodites, on remarque quelques exemples de fécondation, dite *réciproque*, entre deux sujets également bi-sexués, qui se rapprochent et se fécondent mutuellement : il en est ainsi pour les Limaçons, les Sangsues et le Balantidium, petit Infusoire, parasite intestinal.

Dans les Végétaux, ce même mode de fécondation existe pour quelques petites Algues d'eau douce, telles que les Diatomées, les Spirogyra, etc. : elles sont généralement formées de cellules disposées bout à bout, contenant un liquide granuleux et des organules reproducteurs; ainsi constitués, deux filaments voisins s'envoient un prolongement qui forme un petit tube transverse de communication : il y a ainsi fécondation réciproque; puis, les spores développées se détachent et se dispersent.

Sauf quelques exceptions précédemment indiquées, la fécondation est extérieure chez les Poissons : les femelles pondent non des œufs, mais des ovules, que les mâles fécondent, sans se rapprocher des femelles. Il en est de même pour le *Taret*, petit Mollusque très nuisible aux navires. Chez les Batraciens, le mâle se rapproche de la femelle, et, sans accouplement, il féconde les ovules, à mesure qu'ils sont pondus.

PARTHÉNOGÉNÈSE.

Sous ce titre, on désigne toute reproduction opérée par une femelle non fécondée, — ou, plus justement, lorsque la fécondation n'est pas directe ou immédiate.

Chez plusieurs Insectes, la femelle qui a produit, après avoir été fécondée, peut ensuite pondre d'autres œufs féconds, sans avoir été fécondée de nouveau. Mais il n'y a pas Parthénogénèse : cette conservation de la fertilité résulte simplement du réceptacle séminal qui, chez ces femelles, féconde les ovules successivement, jusqu'à trois et quatre progénitures.

Chez ces mêmes Insectes, la Parthénogénèse est constituée par la fécondité transmise de la mère aux filles, pour trois, quatre et cinq générations. Cette particularité a été observée chez les *Aphis* ou Pucerons, — le *Sphinx Tête de mort*, — le papillon *Piéride du chou*, et surtout chez les insectes qui vivent en société, tels que les *Abeilles* et les *Fourmis*.

Ainsi, divers naturalistes ont constaté que la mère, dite

Reine, pond peu d'œufs, donnant des mâles, et beaucoup d'œufs, d'où naissent des femelles, qui restent presque toutes à l'état *neutre* ou d'ouvrières; d'autres larves, en petit nombre, recevant plus de nourriture, se développent et deviennent des femelles fécondes. Il y a donc transmission des œufs fertiles de la mère aux filles, — et cela non seulement chez les jeunes femelles, qui sont fécondes, mais aussi chez les neutres, dont les organes sexuels, peu développés, renferment des œufs fécondés, — mais improductifs.

Dans les Végétaux, la Parthénogénèse fut admise pendant longtemps; mais, à la suite d'observations plus rigoureuses, elle a été combattue et rejetée.

Spallanzani déclarait avoir obtenu des fécondations : d'abord, sur des végétaux dioïques, tels que le Chanvre, la Mercuriale, dont il avait isolé les pieds femelles; puis, sur le Melon d'eau, qui est monoïque, et dont il avait supprimé les fleurs mâles. — Plus tard, ces expériences furent répétées sans succès; et il a été reconnu que l'erreur de Spallanzani tenait à ce que, sur les végétaux dioïques et monoïques, quelques fleurs mâles peuvent exister parmi les fleurs femelles. Cela fut constaté définitivement, en 1857, par Baillon, sur le *Cœlebogyne*, Euphorbiacée exotique, dioïque.

La nécessité de la fécondation, chez les Végétaux dioïques, est bien démontrée par la pratique des Arabes, qui vont au loin chercher les fleurs du Dattier mâle et les secouent sur les pieds femelles. En 1800, pendant les guerres d'Égypte, cette opération n'ayant pu être effectuée, la récolte des dattes manqua complètement.

A Berlin, un *Chamœrops* femelle fleurissait, chaque année, et ne donnait pas de fruits : Gleditsch fit venir de Carlsruhe des panicules mâles et obtint des fruits.

A Paris, il y avait au Jardin des Plantes deux *Pistachiers* femelles, qui fleurissaient tous les ans et restaient stériles : une année, ils portèrent des fruits. Bernard de Jussieu crut d'abord à la Parthénogénèse; mais, après avoir cherché aux environs du Jardin, il découvrit, près du Luxembourg, à la pépinière des Chartreux, un Pistachier mâle, qui avait

fleuri, pour la première fois, et dont le pollen avait été porté par le vent sur les fleurs des Pistachiers femelles.

MÉTAMORPHOSES.

En général, de la graine végétale ou de l'œuf des animaux émane un être semblable aux producteurs. Mais, à cette règle, il y a des exceptions, non seulement dans plusieurs Végétaux, mais aussi chez beaucoup d'Invertébrés, dont les œufs donnent des *Larves,* qui ont à subir des Métamorphoses ou seulement des Mues, avant de parvenir à l'état parfait.

Ces transformations s'accomplissent avec ou sans migration : ce sont des évolutions successives, sur un même animal ou en des milieux différents, pour atteindre l'organisation et les mœurs des ascendants.

Parmi les Végétaux, l'*Aspergillus glaucus* est considéré comme l'état parfait du *Penicillum glaucum*, — lequel peut aussi se transformer, suivant les cas, en *Mycoderma aceti*, — *vini*, — *cervisiæ;* et, d'après Trécul, le Mycoderma cervisiæ peut retourner au Penicillum glaucum.

On admet aussi que le *Penicillum crustatum*, le *Mucor racemosus,* un *Tilletia* et un *Achlya* sont quatre formes différentes de la même espèce. — Il en est à peu près de même de l'*Uredo,* petit Champignon, qui revêt trois formes, avec migrations : 1° *Œcidium Berberidis*, sous les feuilles de l'Épine-Vinette; 2° *Puccinia Graminis*, sur les feuilles de diverses Graminées ; 3° *Uredo linearis,* qui attaque les Céréales, sous forme de Rouille.

Chez les animaux Invertébrés, les Métamorphoses sont très fréquentes, — avec ou sans migration. — Plusieurs Insectes ne subissent que des Mues, pour parvenir à leur entier développement, — par exemple, les Punaises. — D'autres, tels que les Puces, ont des Larves blanchâtres, qui, sorties des œufs, filent un petit cocon, se transforment en Nymphes, non sexuées, et deviennent ensuite Insectes parfaits.

Les Mouches, les Stomoxes, les Taons, etc., pondent des œufs, — et les Larves, qui en naissent, n'arrivent à l'état parfait qu'après avoir subi diverses mues. — Les Moustiques, les Libellules, etc., déposent leurs œufs dans l'eau ou la terre humide : les Larves, qui en sortent, nagent, subissent des mues et se transforment en Insectes ailés.

Parmi les Arachnides, l'*Acarus scabiei* pond des œufs nombreux, d'où sortent des larves, à trois paires de pattes, — bientôt transformées en Nymphes, à quatre paires de pattes, — d'abord non sexuées, puis sexuées, et pouvant se reproduire quinze jours après leur naissance.

Dans les Crustacés, tels que les Homards, les Langoustes, etc., les larves, qui sortent des œufs, sont d'abord sans queue et non sexuées ; puis, elles se développent par des mues successives. — Chez les Crabes, les larves ont une longue queue, qui ne se réduit qu'après la seconde mue.

Chez beaucoup d'Invertébrés parasites, les larves subissent leurs métamorphoses : les unes, chez l'animal où elles sont nées, — les autres, dans l'eau, la terre humide ou sur un animal autre que celui dont elles procèdent et où elles doivent retourner, pour achever leur développement. — Quelques exemples suffiront pour faire connaître ces divers modes de transformation.

La *Trichine* est un petit Nématode, vivipare et à sexes séparés. Les larves ingérées par l'Homme, avec la chair de Porc trichiné, deviennent sexuées, s'accouplent et donnent beaucoup d'embryons, qui, de l'intestin, sont portés par le sang dans les muscles, où ils sont repliés en spirale et imparfaitement sexués. Les Trichines peuvent envahir le Porc, les Rats, les Chats, les Chiens, etc.; mais chez les Oiseaux et les Vertébrés à sang froid, elles ne passent pas de l'intestin aux muscles ; elles sont évacuées et meurent ou sont prises par un autre animal. Elles résistent beaucoup au froid, — à la chaleur jusqu'à 52°, — et à la forte salaison des viandes.

Les *Œstres* attaquent les Chevaux, les Bœufs et les Moutons.

a). — Les Œstres du Cheval sont ovipares : de leurs œufs, déposés sur la peau, sortent des larves ; elles sont avalées par l'animal, qui se lèche, — et elles pénètrent ainsi dans l'estomac et l'intestin. Après un long séjour, elles sont expulsées, se logent dans la terre humide, et se transforment en nymphe non sexuée, entourée d'une coque dure ; — au bout de quelques semaines, l'Insecte sort de cette enveloppe, et vit de sa graisse, jusqu'au développement complet de ses organes reproducteurs et de ses ailes.

b). — L'Œstre ou *Hypoderme* du Bœuf fixe ses œufs aux poils du dos ; les larves écloses pénètrent sous la peau et se développent en subissant deux mues ; puis, elles sortent, tombent sur le sol et s'y enfoncent ; là, elles se transforment en nymphes, et, au bout d'un mois, elles parviennent à l'état d'insecte parfait.

c). L'Œstre ou *Céphalomye* du Mouton est vivipare : ses larves, déposées sur le nez des Moutons, montent dans les cavités nasales et les sinus, où elles restent environ dix mois ; puis, expulsées par les éternuements de l'animal, elles tombent, s'enfouissent dans la terre, et se transforment en nymphes, qui, en un mois ou un mois et demi, acquièrent tout leur développement.

Chez d'autres Invertébrés, les Métamorphoses se produisent avec des migrations plus ou moins compliquées. Ainsi, le *Distome lancéolé*, qui vit dans le foie des Moutons, est un Trématode, hermaphrodite et ovipare, dont les œufs sont expulsés dans l'eau, — et pris par un Mollusque aquatique, ordinairement une Lymnée ; là, ils éclosent, — et les larves, non sexuées, se répandent sur les herbes et s'enkystent : mangées par les Moutons, elles passent de l'intestin dans les canaux biliaires et deviennent des *Douves* sexuées.

L'*Echinorhynque géant* vit dans l'intestin des Porcs. Ses œufs, expulsés sur le sol, sont pris par les Vers blancs ; là, ils éclosent, — et les larves restent enkystées, même après que le Ver est devenu Hanneton. Lorsque le Porc mange les vers blancs, les larves qu'ils renferment se fixent dans l'intestin grêle, deviennent sexuées et prennent un tel déve-

loppement que l'Echinorhynque mâle est long de 1 décimètre, — et la femelle de 2 décimètres à 2 décimètres et demi.

Vient enfin le groupe des Cestodes, connus sous le nom de *Tænias*. Ces animaux, en forme de long ruban, divisé en articles successifs, ont une petite tête, pourvue de ventouses et de crochets, — sauf le Botriocéphale, qui n'a pas de crochets. La Tête est suivie d'un Col grêle, plus ou moins long; puis viennent les Anneaux, très nombreux, celluleux et contractiles. Il n'y a pas d'appareil digestif, respiratoire, ni circulatoire. Chaque anneau est hermaphrodite et se féconde lui-même; les derniers anneaux sont ovifères, alors que les premiers sont encore agames, puis mâles, et enfin mâles et femelles. Les anneaux mûrs se détachent successivement et sont évacués. Les œufs, dont ils sont remplis, renferment déjà un embryon, non sexué, qui doit se développer, sous forme particulière, chez un animal transitoire, — d'où il reviendra au premier hôte, pour reprendre sa forme primitive et ses anneaux sexués.

Parmi les nombreuses Espèces de Tænias, les plus remarquables sont :

1°) Le *Tænia solium* ou *Ver solitaire*, de l'Homme. Les anneaux, chargés d'œufs, sont évacués et répandus dans l'eau, sur les fumiers, etc. Ils sont pris par le Porc, avec ses aliments et ses boissons; dans l'intestin de cet animal, les œufs éclosent, et les embryons percent les membranes, pénètrent dans les vaisseaux et sont transportés par le sang, surtout dans les muscles; là, ils se fixent, au moyen de leurs crochets, s'enkystent et constituent le *Cysticercus cellulosæ* ou Ladrerie du Porc. — Après un mois et demi ou deux mois, le kyste du Cysticerque porte une petite tête, pourvue de ventouses et de crochets; à trois ou quatre mois, le kyste a grandi, — et la tête porte vingt-quatre ou trente-deux crochets. Si la chair du Porc ladre est mangée par l'Homme, les embryons se fixent dans l'intestin; le col et les anneaux se développent successivement, et le Tænia est reconstitué.

2°) Le *Tænia saginata* est un autre parasite qui se développe chez l'Homme, — et provient de la chair du Bœuf, où

les embryons enkystés constituent le *Cysticercus bovis*. — Ce Tænia s'accroît si rapidement dans l'intestin de l'Homme qu'en un mois il peut avoir quatre cents anneaux, produisant chacun des milliers d'œufs. — Ces œufs, évacués dans l'eau ou sur les herbes, sont pris par les Bœufs, — et se développent dans les muscles sous forme de Cisticerques.

3°) Le *Botriocéphale* est encore un Tænia qui vit chez l'Homme, — et dont les embryons se trouvent dans la chair des Poissons, tels que la Perche, le Brochet, etc. Il est très long, mais il n'a que deux ventouses et pas de crochets. Ses œufs, évacués par l'Homme, éclosent dans l'eau, et les embryons disséminés sont pris par les Poissons.

4°) Le *Tænia Cœnurus* des Chiens est la forme parfaite du *Cœnure cérébral*, qui détermine la maladie dite *Tournis*, — surtout chez les Moutons, — rarement chez le Bœuf ou la Chèvre, — et plus rarement chez le Cheval. — Les œufs produits par ce Tænia, dans l'intestin du Chien, sont répandus sur l'herbe et pris par les Moutons; les embryons, nés de ces œufs, passent dans le sang et parviennent au cerveau, où ils s'enkystent, en forme de vésicules, — et prennent peu à peu le caractère de Cœnure, à ventouses et crochets. — Ces vésicules peuvent être simples ou multiples et plus ou moins volumineuses; chacune d'elles porte plusieurs têtes de Tænia. — Le Mouton ou l'Agneau malade est sacrifié : la tête est brisée, — les débris sont jetés, — et la cervelle infectée est mangée par les Chiens; les têtes embryonnaires des Cœnures se fixent dans l'intestin, — et peuvent se développer en autant de Tænias.

Beaucoup d'autres faits analogues pourraient être cités; mais ceux qui viennent d'être indiqués démontrent suffisamment que, chez les Invertébrés, les Métamorphoses sont fréquentes et très variées.

Au contraire, chez les animaux Vertébrés, les *Batraciens* sont les seuls qui se développent avec transformation. De leurs œufs naissent des larves aquatiques, dites *Têtards*, pourvues de branchies et d'une queue. Par diverses phases évolutives, les uns acquièrent des poumons et conservent

leurs branchies, ainsi que leur queue : ce sont les *Urodèles*, c'est-à-dire les Tritons, les Salamandres, etc.; les autres acquièrent des poumons, mais perdent graduellement leurs branchies et leur queue : tels sont les *Batraciens anoures*, c'est-à-dire les Crapauds et les Grenouilles.

Dans la Classe des Poissons, on a longtemps supposé que les Anguilles et les Lamproies subissaient des métamorphoses, — et que les Ammocœtes pouvaient être leurs larves. Mais il est bien reconnu que les unes et les autres pondent en mer, — et que les jeunes Anguilles montent dans les fleuves et les rivières, — contrairement à d'autres Poissons, tels que les Saumons, qui vont pondre en eaux douces et retournent à la mer.

DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS.

Dans le règne végétal, tout ovule fécondé devient spore ou graine, — qui se détache et peut germer, si elle se trouve en conditions favorables : alors, elle se développe et produit un végétal semblable à celui dont elle procède.

En général, les graines disseminées ne germent pas immédiatement : pendant l'hiver, elles restent dans la terre, — et l'embryon ne se montre qu'au retour du printemps.

Les spores et les graines sont répandues en telle quantité que leur végétation aurait bientôt recouvert toute la surface du globe terrestre, si les causes de destruction n'étaient pas aussi nombreuses. En effet, les spores sont innombrables, non seulement dans les Microphytes, mais aussi dans les Cryptogames, tels que les Algues, les Lichens, les Champignons, les Lycopodes, les Fougères, etc.

Parmi les Phanérogames, on sait également avec quelle profusion sont produites les graines par diverses Graminées, comme les Poas, les Houlques, les Phalaris, etc. Elles sont tout aussi nombreuses, sur les Rumex et les Amarantes, — dans les Composées, les Ombellifères et plusieurs Crucifères. — On a compté jusqu'à trois mille graines dans une capsule de Pavot, — plus de trois cent mille sur un pied de

Tabac, — et près de cinq cent mille sur quelques arbres, tels que les Ormes, les Saules, les Peupliers, etc.

Chez les Animaux, la production des œufs est considérable, surtout dans les groupes inférieurs, par exemple, chez les Polypiers, les Éponges, etc., — et dans les Invertébrés, tels que les Ascarides, les Oxyures, les Trichines, etc. Parmi les Helminthes rubanés, on remarque les Tænias, qui peuvent fournir chacun près de cent cinquante millions d'œufs, dans l'espace d'une année. — Dans les Arachnides, les Acares, en trois mois, ont six générations, qui donnent un million, cinq cent mille œufs. — Les Insectes sont généralement très féconds : par exemple, le Pou, dont la femelle produit cinquante œufs, six jours après la fécondation; la deuxième génération en fournit deux mille cinq cents, — et la troisième jusqu'à cent vingt-cinq mille.

Dans les Vertébrés, la fécondité est beaucoup moindre, — excepté chez les Poissons : par exemple, on estime qu'une Morue peut donner environ dix millions d'œufs, en un an, — tandis que chez les grands Mammifères, il en est plusieurs dont le produit est ordinairement unique.

Chez les Animaux, la naissance des produits présente de nombreuses diversités. Beaucoup d'animaux sont Ovipares, — d'autres sont Vivipares : entre les uns et les autres, il n'y a de différence que l'Eclosion, qui est extérieure ou intérieure; — de sorte que l'ancien aphorisme d'Harvey, *omne vivum ex ovo*, est toujours exact.

Chez les Invertébrés ovipares, les œufs sont généralement déposés en lieu convenable, — et se développent sans Incubation. — Parmi les Vertébrés ovipares, il y a Incubation des œufs, chez les Oiseaux, — et non chez les autres, sauf quelques exceptions : ainsi, les grands Serpents couvent leurs œufs; — parmi les Poissons, l'Epinoche et le Gobie noir construisent, dans les herbes, un nid, où ils déposent les œufs et maintiennent les jeunes, jusqu'à ce qu'ils puissent vivre sans protection. — Les Hippocampes et les Syngnathes mâles placent les œufs de la femelle dans une bourse ventrale, — et les Arius, ainsi que les Bagrus, dans

leur bouche. — Chez les Batraciens anoures, on remarque d'abord le Crapaud obstetricans, qui dispose autour de ses jambes les œufs pondus par la femelle, — et s'enfonce dans la terre humide, jusqu'au moment de l'éclosion; — puis, le Pipa dorsigera, qui place les œufs fécondés sur le dos de la femelle, — où ils restent fixés jusqu'à maturité.

La Viviparité, — qui comprend l'Ovo-viviparité, — existe chez plusieurs Invertébrés, tels que les Trichines, quelques grosses Mouches, etc. — Parmi les Vertébrés, les Mammifères sont tous vivipares; mais, dans les Vertébrés inférieurs, on n'en rencontre que de rares exemples, tels que les Vipères, dans la Classe des Reptiles, — et parmi les Poissons, la petite Blennie, qui vit dans les mares, — et le Carcharias, grand Squale, dont les enveloppes fœtales forment des plis engrenés dans ceux de la muqueuse utérine.

Chez les Ovipares, comme dans les Vivipares, au temps déterminé, les produits naissent et sont semblables à leurs ascendants; — sinon, ce sont des embryons, des larves, devant subir des transformations, avec ou sans migrations, pour parvenir à l'état parfait.

Lorsque les produits naissants sont semblables à leurs ascendants, — comme chez presque tous les Vertébrés, — tous n'ont pas le même degré de développement : il en est qui sont assez forts pour pouvoir marcher et se nourrir; d'autres, au contraire, dans la même Classe, sont faibles, presqu'inertes, et ont besoin d'une incubation complémentaire.

Ainsi, parmi les Oiseaux, — les Gallinacés, les Palmipèdes, etc., courent et mangent, au sortir de l'œuf; — tandis que d'autres, comme les Pigeons, les Fauvettes, les Passereaux, etc., sont faibles et doivent être nourris par les parents, avant de pouvoir quitter le nid. — De même, chez les Mammifères, on voit les Chevaux, les Ruminants, etc., assez forts, dès leur naissance, pour se soutenir et marcher, — tandis que les jeunes des Carnassiers, des Rongeurs, etc., sont peu développés, nus et très faibles.

Une transition remarquable entre les Ovipares et les Mammifères est constituée par les Monotrèmes et les Marsupiaux, dont les produits sont à l'état très imparfait d'embryons, — par cela même que ces animaux, dépourvus de Placenta, n'ont pas de période fœtale, mais une courte existence intra-utérine; et c'est pour achever leur développement que les jeunes sujets sont placés dans la bourse inguinale ou *Marsupium* de la mère.

Enfin, faibles ou forts, à leur naissance, tous les jeunes Mammifères s'accroissent peu à peu, — et n'ont pour premier aliment que le lait de leur mère.

CONCLUSIONS.

Dans les Végétaux et les Animaux, la reproduction est effectuée par des éléments spéciaux, *ovules* et *séminules*, les uns fécondables et les autres fécondants. — Ces éléments générateurs existent dans les Microrganismes végétaux et animaux, — même dans les cas de bourgeonnement et de division, nommés par les naturalistes *gemmiparité* et *scissiparité*.

Les Séminules et les Ovules sont produits par des organes plus ou moins apparents et de formes très variées : en utricules, en tubes, en glandes ou glandules, etc.

Les Végétaux et les Animaux sont tous *sexués :* les organes reproducteurs peuvent être répartis sur deux individus de même espèce, l'un mâle et l'autre femelle; plus fréquemment, ces organes sont réunis sur le même individu, — et il y a *Hermaphrodisme*.

La *Fécondation* résulte du contact des séminules et des ovules. Elle peut être intérieure ou extérieure, — immédiate ou à distance, — individuelle ou commune, — réciproque, — et même transmise, dans les cas de *Parthénogénèse*.

Généralement, les produits de la fécondation sont des spores, des graines ou des œufs.

Les Animaux sont *Ovipares* ou *Vivipares*, selon que l'*Eclosion* des œufs est extérieure ou intérieure.

En général, chez les Ovipares, il n'y a pas *Incubation* des œufs. — Elle est extérieure, chez les Oiseaux, — et intérieure, chez les animaux Vivipares.

Après l'éclosion, les jeunes produits, faibles ou forts, sont semblables ou non à leurs parents. — Ils se développent avec ou sans métamorphoses, — avec ou sans migrations, — avec ou sans soins des ascendants.

LA PREMIÈRE JEUNESSE DE GŒTHE

SON SÉJOUR A LEIPZIG, D'APRÈS SA CORRESPONDANCE

PAR M. HALLBERG[1].

Je me propose d'étudier l'histoire de la première jeunesse de Gœthe, telle que ses lettres nous la racontent, et de la comparer avec le récit que lui-même nous en a donné dans ses Mémoires. On connaît généralement chez nous ces Mémoires de Gœthe, grâce à plusieurs bonnes traductions déjà anciennes. On sait que l'auteur les présenta au public sous un titre original qui pouvait passer pour un programme : *Poésie et Réalité*. On ne s'étonne donc pas trop d'y trouver assez souvent la réalité embellie, quelquefois déguisée, parfois même supprimée : c'est le privilège du poète d'user de pareilles libertés, et le biographe nous a prévenus qu'il était poète au moins autant qu'historien. On ne saurait lui en vouloir ; mais on a le droit de le contrôler et de le rectifier en s'aidant de son propre témoignage, lorsqu'on ne veut plus uniquement se laisser charmer par ses récits et que l'on tient à se renseigner exactement sur les

1. Lu dans la séance du 2 janvier 1890.

faits. Or, ses lettres de jeunesse, que l'on a en grande partie retrouvées, nous permettent à chaque instant de constater que les Mémoires de Gœthe renferment au moins autant de *poésie* que de *réalité*. Peut-être, après avoir ainsi rétabli l'histoire du grand écrivain dans ses traits principaux, aurons-nous occasion de remarquer que sa physionomie n'y aura rien perdu de son charme ni de sa grandeur. Nous avons beau mettre à contribution nos plus brillantes facultés poétiques pour embellir après coup notre histoire : la simple vérité n'est-elle pas souvent plus poétique que la poésie?

Ainsi, l'histoire de Gœthe, racontée par lui-même dans ses Mémoires, bien qu'elle soit un chef-d'œuvre, ne doit pas être acceptée sans contrôle, et tout particulièrement en ce qui concerne ses souvenirs de jeunesse, qui, en passant par les impressions et les réflexions de l'âge mûr, se sont forcément dénaturés, embellis ou transformés, et c'est à sa correspondance que nous demanderons la vérité pure et non plus la vérité trop mêlée de poésie que nous donnent ses Mémoires. Or, ce n'est point la partie la moins intéressante ni même la moins importante de la vie de Gœthe que celle qui se passe à Leipzig et à Strasbourg : à Leipzig surtout, où nous assistons au premier développement de son esprit, à ses premiers essais d'indépendance, dans un milieu de savants et d'artistes, d'étudiants et de grisettes, à travers les hasards d'une existence un peu irrégulière, assez souvent dévoyée par les ardeurs d'une jeunesse exubérante et d'une imagination que la raison n'a pas encore assagie. A de certains égards, Gœthe se montre dès lors tel qu'il doit être toute sa vie : les qualités et les défauts de son grand esprit, quoique en germe seulement, y paraissent déjà bien plus qu'on ne le voit d'ordinaire chez d'autres hommes supérieurs. Notons encore que par divers traits de son caractère et de son génie, comme par la tournure générale de son esprit, Gœthe nous semblera dès cette époque plutôt cosmopolite qu'Allemand, et que même, par certains côtés, il aura plus d'une affinité avec l'esprit français.

I.

Leipzig jouissait alors dans toute l'Allemagne d'une réputation que justifiaient le nombre et l'éclat des littérateurs, des savants, des artistes dont elle était la résidence, comme par le zèle et l'ardeur des étudiants, fort nombreux aussi, qui fréquentaient son Université. Ajoutons à cela la prospérité matérielle de la ville, l'importance de son commerce, la célébrité de ses foires qui attiraient des étrangers de toutes les parties de l'Europe, et nous ne serons pas étonnés de voir considérer Leipzig, à cette époque, comme la véritable capitale de l'Allemagne. Ce que Gœthe appréciait le plus dans cette ville, où il résida pendant trois années, de 1765 à 1768, c'était la rare indépendance dont on y jouissait. Lorsqu'il y revint pour quelques jours seulement, en 1782, il retrouva ses premières impressions et les consigna dans une lettre à Mme de Stein, qui vaut la peine d'être citée : « Les habitants de Leipzig constituent pour ainsi dire une petite république morale. Chacun vit pour soi, dans un petit cercle d'amis, et suit sa propre route sans qu'il y ait un chef qui donne le ton à tout le monde; aussi chacun a-t-il sa petite originalité : on est intelligent ou savant, absurde ou ridicule, actif, bon enfant, sec ou obstiné, ou encore tout ce que l'on peut être par ailleurs. La richesse, la science, les talents, les propriétés de toute sorte donnent à cet endroit une plénitude de prospérité dont un étranger peut jouir et tirer un excellent parti quand il s'y entend ».

Or, Gœthe s'y entendait, à tirer parti de la vie, et jamais existence, nous le savons, ne fut mieux remplie que la sienne, qu'il eut, de plus, l'art de faire durer quatre-vingt-quatre ans. A ses débuts, il alla un peu trop vite; mais il apprit bientôt à mieux ménager ses forces, à régler ses plaisirs comme son travail. Dès son arrivée à Leipzig, dans toute la fougue de ses dix-sept ans, il se livre à une véri-

table débauche d'activité physique et intellectuelle; mais au milieu même de cette folle dépense de forces, à travers cette variété d'occupations et de goûts, de caprices et de penchants, on trouve déjà le fil conducteur qu'il n'abandonnera jamais, l'amour élevé de l'art qui constitue dès lors l'unité parfaite de son intelligence, la supériorité réelle de son génie.

Son père avait exigé qu'il étudiât le droit; lui-même nous raconte comment le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de choisir, en dehors des études juridiques, les cours et les occupations qui lui plaisaient davantage. Il aurait même voulu mettre complètement de côté les cours de jurisprudence, car, chose singulière, le droit est la seule de toutes les connaissances humaines vers laquelle Gœthe ne se soit jamais senti attiré; mais il fallait compter encore un peu avec l'autorité paternelle, représentée à Leipzig par un professeur de droit, le conseiller aulique Bœhme, excellent homme, du reste, intraitable seulement sur tout ce qui concernait ses études favorites. M. Bœhme interdit absolument au jeune homme de déserter les cours de droit; tout ce que Gœthe put gagner, à force d'arguments et de persévérance, ce fut une sorte de transaction, un *modus vivendi* qui lui permettait d'ajouter quelques cours de philologie et de littérature aux cours de droit obligatoires. Remarquons, en passant, combien nos règlements actuels, en France, sont plus libéraux et plus intelligents, puisque, loin de défendre aux jeunes juristes de fréquenter nos cours de lettres, on les y engage, je n'ose trop dire on les y oblige, car j'aime à croire que nos étudiants en droit, à Toulouse surtout, n'ont pas besoin de contrainte pour aimer un peu la littérature.

En dehors des cours qu'il suivait à l'Université, Gœthe ne mena pas en général une existence absolument désœuvrée ni aussi dissipée qu'on le pense quelquefois : on le recevait dans quelques maisons honorables, où il pouvait causer de littérature et de beaux-arts; il fréquentait volontiers les sociétés où l'on faisait de la musique, bien que lui-même ne parût pas avoir une aptitude spéciale pour cet art et que son talent se bornât à jouer un peu de quelques instruments,

notamment de la basse. Bientôt il put donner carrière à un autre goût plus prononcé, qui influa de la façon la plus heureuse sur son génie : il fit la connaissance du célèbre peintre Œser, alors directeur de l'Académie des beaux-arts de Leipzig, fut admis aux cours de dessin de cet excellent professeur, et devint bientôt son élève favori, son ami même et l'ami de la maison. Le goût du jeune Gœthe pour les arts plastiques s'était déjà montré pendant qu'il était chez son père ; il le développe à Leipzig, en attendant qu'il puisse le mûrir complètement au soleil d'Italie.

II.

Mais nous avons anticipé quelque peu sur les événements ; revenons aux premières semaines du séjour de Gœthe à Leipzig et demandons à ses lettres d'alors quelles sont les premières impressions qu'il a éprouvées dans cette résidence où il se trouve en pays étranger, tout fraîchement débarqué de Francfort. La première de ces lettres d'étudiant, si précieuses à nos yeux, qui ont pu être retrouvées, est datée du 20 octobre 1765 et adressée à un de ses jeunes amis de Francfort, nommé Riese, qui se trouvait alors à l'Université de Marbourg. Elle est, comme on voit, de bien peu postérieure à l'arrivée de Gœthe à Leipzig. Le ton en est enjoué ; mais on voit sans peine que le jeune étudiant n'est pas très enchanté de sa résidence en tant que résidence académique, et qu'il est tout disposé à chercher des compensations en dehors de la vie scolaire. On y remarque aussi, à côté de cet enjouement, une certaine tendresse d'âme, un peu rude parfois ou bizarre d'expression, mais qui n'en est pas moins réelle, et que l'on n'est pas habitué à reconnaître à Gœthe lorsqu'on le juge uniquement d'après ses Mémoires et ses œuvres. La lettre est assez longue ; j'en détache les passages les plus saillants.

Le début est original : « Leipzig, le 20 octobre 1765, à six heures du matin. Bonjour, mon cher Riese ! » puis

c'est tout pour cette journée, et l'on trouve immédiatement au-dessous : « le 21 octobre, à cinq heures du soir. Bonsoir, mon cher Riese ! Je m'étais à peine assis hier pour vous consacrer une heure, lorsque j'ai été interrompu par l'arrivée d'une lettre de Horn. Et aujourd'hui, je ne puis pas demeurer plus longtemps avec vous : je vais à la comédie ; nous l'avons très belle ici. Et pourtant... je suis bien indécis ! Dois-je aller à la comédie ? Je n'en sais rien. Allons, vite, je veux décider la chose par un coup de dés. Mais je n'ai point de dés. Eh bien ! je vais au théâtre ; bonsoir ! — Mais pourtant, non, je veux rester ; demain je ne pourrais pas vous écrire, j'aurai les cours, puis des visites, puis le soir dîner en ville. Je veux rester pour vous écrire tout de suite ».

Ce n'est pas évidemment un ami sans cœur celui qui, à cet âge, et dans cette situation, sacrifie son désir d'aller au théâtre à la satisfaction de converser par lettre avec un camarade absent. Dans plus d'une de ses épîtres de jeunesse, nous aurons ainsi occasion de constater que Gœthe, sous le rapport du cœur, vaut mieux que sa réputation ; nous le verrons surtout à propos de ses amours, où ses lettres plaident pour lui infiniment mieux que ses Mémoires.

Gœthe continue cette lettre à Riese en lui demandant ce qu'il devient, et en lui disant ce qu'il fait lui-même ; il s'oublie un instant à parler en vers (il était coutumier du fait depuis longtemps déjà), et caractérise d'une façon exacte et charmante à la fois sa nouvelle manière de vivre : « Pour moi, je vis ici comme..., — voyons comme quoi ? je n'en sais rien moi-même ; mais voici à peu près comment. » (Et ici commencent les vers que je demande la permission de traduire en vers blancs, pour essayer de rendre au moins le mouvement de cette juvénile poésie) :

[Je vis...] « Comme un oiseau qui sur la branche,
Dans un bois ravissant respire en liberté,
Et joyeux se balance au vent.
Rien ne le trouble : il goûte en paix
Le bonheur de mouvoir ses ailes d'arbre en arbre,
De se bercer, chantant, de bosquet en bosquet. »

« Enfin (c'est la prose qui recommence), représentez-vous un petit oiseau sur une petite branche verdoyante et dans toute l'expansion de sa joie : telle est mon existence.

« C'est aujourd'hui que j'ai commencé à suivre les cours. Lesquels? Est-ce bien la peine de le demander? *Institutiones Imperiales, Historiam juris, Pandectas,* et puis un cours *très privé* sur les sept premiers et les sept derniers chapitres du Code. C'est bien assez comme cela; le reste s'oublierait quand même. Nous n'en voulons pas, non; votre humble serviteur! nous le laisserions joliment en route. — Pour parler sérieusement, j'ai assisté à deux cours aujourd'hui, à celui du professeur Bœhme, sur l'histoire du droit politique, et à celui d'Ernesti, sur les dialogues de l'orateur, de Cicéron. Voilà qui est bien, n'est-ce pas? La semaine prochaine, j'aborderai les cours de philosophie et de mathématiques ».

Voilà qui est bien, en effet, comme le dit ingénument le jeune étudiant, et on lui pardonne volontiers de ne suivre qu'un seul cours de droit en faveur de la bonne idée qu'il a eue d'aller entendre le savant Ernesti, et de l'intention non moins bonne qu'il a de fréquenter bientôt des cours de philosophie et de sciences. Mais on prévoit que cela ne durera pas bien longtemps : quelques lignes plus loin, on trouve déjà des symptômes inquiétants; des malices, d'abord assez innocentes du reste, sur le compte du plus illustre professeur de Leipzig, du tout-puissant Gottsched, qui avait tenu si longtemps le sceptre de la littérature allemande, et puis des observations et des menus propos, qui n'ont rien de classique, sur les plaisirs que sa résidence actuelle peut procurer au nouvel émancipé :

« Je n'ai pas encore vu Gottsched. Il vient de se remarier avec la fille d'un lieutenant-colonel. Vous le savez, peut-être? Elle a dix-neuf ans, et lui soixante-cinq; elle a quatre pieds de haut, et il en a sept; elle est maigre comme un hareng, et lui, gros comme un sac de plumes. — Je fais grande figure ici. Mais pour le moment, je ne suis pas encore un damoiseau, et je ne le deviendrai pas non plus. Il

me faut de l'industrie pour pouvoir m'appliquer à mes études, avec les sociétés, les concerts, la comédie, les festins, les invitations à dîner et les promenades, autant du moins qu'on peut en faire dans cette saison. Ah! c'est charmant, c'est délicieux! mais aussi cela coûte cher[1]. Le diable m'emporte! ma bourse le sent bien. Halte, arrêtez, arrêtez-les! Ne les voyez-vous pas qui s'envolent? Ce sont deux louis d'or qui viennent de décamper. Au secours, en voilà un autre qui s'en va. Juste ciel! encore deux autres. Ici les *groschen* (pièces de 15 centimes) ne valent pas plus que les *kreuzer* (pièces d'un centime) là bas, chez vous, dans le Saint-Empire. Et pourtant, on peut vivre à très bon marché ici. La foire est finie, et je m'en vais désormais vivre avec économie; j'espère me suffire alors avec trois cents *rixdales* (écus ou thalers, de 3 fr. 50 c. environ), que dis-je? avec deux cents même (c'est-à-dire avec 1,050 ou 750 francs par an). Nota bene : non compris ce qui a déjà passé au diable. J'ai une table excellente; voyez plutôt notre menu : du poulet, de l'oie, de la dinde, du canard, de la perdrix, du lièvre, du faisan, du brochet, des huîtres, etc.; voilà ce que l'on nous sert tous les jours, et non pas de votre vulgaire viande de bœuf, de veau ou de mouton ».

Je vous fais grâce de la suite; le futur grand homme paraît avoir été doué d'un heureux appétit et ne pas avoir rougi d'être un peu gourmand dans son jeune âge. Je laisse aussi de côté quelques lignes, vers la fin de la lettre, qui indiquent chez l'épistolier des préoccupations d'un autre genre, mais d'un ordre tout classique. Nous aurons bientôt occasion de voir que Gœthe ne se priva, pendant quelque temps, d'aucun des plaisirs que la ville de Leipzig pouvait procurer aux étudiants. Il faudra toute la force d'un amour sincère et passionné pour l'arracher aux dangers de toute sorte que sa nouvelle existence lui faisait courir.

1. Gœthe joue ici sur le mot *kœstlich* qui signifie à la fois *délicieux* et *coûteux* (kostspielig).

III.

Six mois après cette première lettre, Gœthe en écrivait une autre, à ce même ami, d'un ton très différent, morose, mécontent, presque mélancolique. Était-ce le regret de ses amis absents ou de son temps si mal employé qui lui faisait voir toutes les choses en noir ? Toujours est-il que le jeune étudiant semble bien abattu, bien découragé : « Je vis en solitaire, solitaire, tout à fait solitaire. Mon bien cher Riese ! cette solitude a imprimé un cachet de tristesse dans mon âme. Je soupire après mes amis, et je sens que je soupire en vain ».

Puis viennent des vers tout aussi gracieux, mais moins gais que ceux de la première lettre :

« Mon seul plaisir, c'est de rêver
Loin des cités et loin du monde,
Près du ruisseau, près des bosquets,
Pour revoir de loin ceux que j'aime.

« Mon cœur se remplit de tristesse,
Les pleurs obscurcissent mes yeux;
Le ruisseau mugit en tempête,
Lui qui, naguère, à mes côtés
Gazouillait son plus doux murmure.

« Nul oiseau ne chante aux bocages;
L'arbre verdoyant se flétrit;
Le zéphir, jadis caressant,
Devient un aquilon terrible,
Emportant au loin dans les airs
Les pauvres feuilles qu'il ravage.

« Et moi, tremblant, je fuis ces lieux,
Je fuis, et m'en vais, sans espoir,
Chercher dans des murs solitaires
Un coin pour pleurer à loisir. »

Mais il faut bien peu de chose pour consoler ce Werther en herbe : la visite d'un de ses amis, qu'il vient de recevoir,

a suffi, dit-il, pour lui ôter une partie de sa mélancolie. La lettre se termine par une longue tirade de vers, assez prosaïques d'abord, où il parle de ses projets et de son culte pour la poésie. « Il poursuit de sa haine, dit-il (l'expression peut paraître un peu forte), ceux qui se sont voués exclusivement au culte du droit sans ouvrir l'oreille et le cœur aux doux appels de la Muse. Il a chanté déjà plus d'une fois, et maint *lied* s'est échappé fièrement de sa lyre; mais ni Apollon ni les Muses ne l'ont inspiré. Il croyait pourtant, dans son fol orgueil, que les dieux avaient daigné descendre jusqu'à lui, tandis qu'ils n'ont jamais songé à lui sourire; les ailes lui manquent pour prendre son essor vers l'infini, comme il l'avait rêvé; peut-être même lui manqueront-elles toujours! Ce qu'il appelait son vol n'était que la marche rampante du ver dans la poussière, lorsqu'il voit l'aigle planer majestueusement vers le soleil et qu'il voudrait s'élancer comme lui; il fait des efforts, il se replie et tend avec anxiété tous les ressorts de son être, et il reste dans la poussière. Mais tout à coup surgit un vent qui soulève la poussière en tourbillons, au milieu desquels il soulève le ver lui-même. Celui-ci se croit grand, semblable à l'aigle, et s'enivre déjà de son orgueil. Puis soudain le vent retient son haleine, la poussière retombe, et le ver avec elle, et il rampe maintenant comme d'abord ».

J'ai tenu à citer en entier cette comparaison qui est ingénieuse, qui, dans le texte, ne manque pas d'un certain souffle poétique, et qui, à ma connaissance, n'a jamais été traduite complètement en français. Le jeune poète est modeste, comme vous le voyez, et il ajoute même, en prose, cette ligne que ne justifie pas le morceau ci-dessus : « Ne m'en veuillez pas trop pour mon galimatias ». La modestie de Gœthe était bien sincère, et son découragement n'était que trop profond : c'est pour avoir douté de son génie et de son avenir, c'est pour s'être trop humblement soumis à l'étroite critique de littérateurs contemporains qu'il en est venu, comme le prouve le commencement de sa lettre, à ne plus vouloir vivre que dans la contemplation et l'isole-

ment de sa mélancolie. Situation d'esprit dangereuse à coup sûr pour un jeune homme, et surtout pour une nature active et ardente comme l'était celle de Gœthe! Les personnes animées de bonnes intentions, mais peu intelligentes, qui le poussèrent à brûler toutes ses poésies de jeunesse, faillirent lui rendre un mauvais service et compromettre à jamais la santé de son esprit et même de son corps. Nous verrons tout à l'heure quels furent les coupables et comment ils s'y prirent pour amener ce beau résultat. Le jeune poète désillusionné ne resta pas longtemps absorbé dans sa tristesse; il chercha des distractions ailleurs et mena bientôt une existence vagabonde et dissipée où tout autre que lui aurait sombré sans retour.

IV.

Deux lettres d'un de ses camarades de Leipzig, nommé Horn, vont nous mettre au courant de l'une au moins des bizarreries de cette existence nouvelle. Voici ce que Horn écrit à un de ses amis de Francfort, le 12 août 1766, c'est-à-dire un peu moins d'un an après l'arrivée de Gœthe à Leipzig, au sujet du jeune étudiant qui disait, dans sa première lettre, vous vous en souvenez : « je ne suis pas encore un damoiseau ». Vous vous apercevrez qu'il l'est devenu, dans la pire acception du mot :

« Parlons un peu de notre ami Gœthe... Si tu le voyais, tu deviendrais enragé de colère ou bien il te faudrait crever de rire. Je ne puis absolument concevoir comment un homme peut changer aussi vite. Ses mœurs et toute sa conduite actuelle sont à mille lieues de ce qu'elles étaient auparavant. Non content de se montrer plein d'orgueil, le voilà damoiseau, et tous ses vêtements, quelque beaux qu'ils soient, affichent un goût follement ridicule qui le fait remarquer dans toute l'Université. Et cela lui est bien égal; on peut lui reprocher sa folie tant qu'on veut sans l'émouvoir. On aurait beau être un Amphion, et traîner après soi les

champs et les rochers, on ne pourrait ramener un Gœthe à la raison..... Dans toutes les sociétés il se rend bien plus ridicule qu'aimable ». Puis vient une description de son accoutrement, et le bon camarade continue en parlant de sa démarche, qu'il compare à celle du valet de Boileau :

.....marchant à pas comptés,
Comme un recteur suivi des quatre Facultés.

Toutes ces extravagances de son ami, Horn les attribue à l'influence malfaisante d'une certaine demoiselle dont il trace un portrait peu flatté : « Je voudrais, écrit-il, que tu la visses une seule fois : c'est la créature la plus absurde du monde. *Une mine coquette avec un air hautain* (ces mots sont en français), voilà tout ce qu'elle a pour ensorceler Gœthe. Que je serais donc content, mon cher ami, si Gœthe était encore le même qu'à Francfort! Mais quelque bons amis que nous fussions auparavant, nous pouvons à peine maintenant nous supporter ensemble pendant un quart d'heure. Cependant, avec le temps, j'espère encore le convertir, bien qu'il soit malaisé de rendre la sagesse à un fou. Je vais y faire tout mon possible... Tu peux lui mander tout ce que je viens de te raconter; tu me feras ainsi un grand plaisir. Je ne m'inquiète pas beaucoup de son courroux ni de celui de sa donzelle. Il ne se fâche pas encore trop facilement contre moi; quand nous nous sommes bien disputés, il me prie tout de même de revenir à lui le lendemain ».

Ces dernières lignes nous montrent un côté du caractère de Gœthe qui n'a pas toujours été assez remarqué par ses biographes et que plus d'une circonstance de sa vie a mis pleinement en lumière : je veux parler de sa bonté, de sa générosité naturelle, qui, non moins que la grandeur de son âme, l'a toujours mis au-dessus des vulgaires animosités et des basses rancunes. Il aimait à reconnaître ses torts, et, nous le savons, après celui qui a la vertu d'éviter une faute, celui-là encore est bien méritant qui sait la reconnaître, la regretter, et, s'il le peut, la réparer.

Le correspondant de Horn, un nommé Moors, de Francfort, fut on ne peut plus étonné en lisant cette lettre; il s'empressa de suivre le conseil qui lui était donné par son ami, et paraît avoir écrit à Gœthe, d'une manière assez énergique, avec une amicale franchise, pour lui reprocher ses nouvelles et fâcheuses allures. Je ne sais si son épître atteignit le but qu'elle se proposait; toujours est-il que bientôt après Gœthe redevenait sage et méritait de nouveau l'estime et l'approbation de ses amis. Peut-être faut-il chercher ailleurs le mot de l'énigme et faire honneur de cette conversion, non pas à l'ami Horn ou à l'ami Moors, mais à une amie, à cette Catherine ou Annette Schœnkopf, dont nous aurons à nous occuper prochainement. Toujours est-il que, dans les premiers jours d'octobre, Moors recevait deux lettres de Leipzig, une de Horn et l'autre de Gœthe lui-même. « Réjouis-toi! lui écrivait le premier, nous n'avons point perdu Gœthe, notre ami, comme nous nous l'étions faussement imaginé ». Puis vient une explication de la bizarre conduite de Gœthe, explication plus bizarre encore que sa conduite. Si le jeune poète affectait des airs de petit-maître et se compromettait ridiculement avec une personne indigne de lui, c'était par pure politique; c'était pour dépister les soupçons et cacher à tous les yeux l'amour véritable et profond qui l'attachait désormais à une jeune fille parfaite, à un ange de vertu et de beauté, dont le seul défaut était d'appartenir à une classe inférieure de la société. Moors ne la nomme pas; mais nous la connaissons de reste par les Mémoires et surtout par les lettres de Gœthe : elle s'appelait Kætchen (ou Catherine), et son père, l'excellent M. Schœnkopf, était aubergiste et marchand de vins. L'étudiant amoureux craignait de s'attirer les quolibets ou les observations de ses amis; il voulait épargner à son adorée jusqu'à l'ombre du soupçon ou de la médisance, et il avait imaginé de faire ostensiblement sa cour à une autre afin de pouvoir plus librement offrir ses hommages, en secret, à la seule qui possédât son cœur.

Gœthe confirme le fait dans sa lettre à Moors, auquel il

recommande, au nom de l'amitié, la discrétion la plus absolue, après lui avoir décrit en termes émus la beauté qui le captive et toute l'intensité de son bonheur. Je n'insiste pas aujourd'hui sur ce morceau, dont nous aurons à tirer parti quand nous ferons l'histoire de ces relations charmantes qui devaient durer deux ans et se dénouer par une rupture à l'amiable.

Ce que je tiens à signaler en ce moment, c'est l'influence bienfaisante que cette passion exerça sur le cœur, sur l'âme, sur le génie même de Gœthe. A partir de l'automne de 1766, il commence à s'amender, à devenir sérieux, à travailler avec goût; il se remet à faire des vers, il étudie avec passion les anciens et les beaux-arts. Son caractère se forme, son imagination se règle, ses mœurs s'améliorent. Il ne revient pas, il est vrai, à la pratique des devoirs extérieurs du culte, dont il s'était complètement affranchi en arrivant à Leipzig et auxquels il demeura étranger pendant tout le reste de sa vie; mais son âme s'ouvre de plus en plus au véritable sentiment religieux, et le nom comme l'idée de Dieu reviendra souvent, désormais, sous sa plume, dans ses lettres comme dans ses poésies.

V.

Je ne voudrais pourtant pas présenter ici, à ce moment de son histoire, un Gœthe par trop idéalisé, ni laisser croire que l'amour, même pur et élevé comme était le sien, ait pu le guérir absolument de ses misères et le faire renoncer pour toujours à ses fredaines. L'étudiant un peu dissipé montrait encore parfois le bout de l'oreille; il avait complètement rompu avec le droit, et lui-même nous raconte que les meilleurs cours de littérature et de philologie furent plus d'une fois désertés par lui dans la belle saison, surtout au profit d'un certain jardin de plaisance où l'on vendait d'excellente pâtisserie. D'autres fois on allait au cours, mais on s'oubliait à couvrir son papier, en guise de notes, de la

caricature de ses professeurs. C'est là un péché fort véniel, dira-t-on, et Gœthe, qui n'éprouvait qu'un médiocre respect pour la plupart des illustres maîtres de la science et de la littérature contemporaines, sut racheter ses torts en travaillant à ses propres frais, en devenant un maître à son tour, et un maître qui devait faire oublier tous les autres.

Il le racheta aussi par le talent qu'il eut de choisir ses amis, de les aimer de tout cœur et de se perfectionner dans leur société. Nous savons, par ses lettres mieux encore que par ses Mémoires, combien quelques-uns de ces amis influèrent heureusement sur son esprit : Horn et Schlosser surtout, son futur beau-frère, qui avaient le privilège de l'encourager, de le stimuler, de le remettre en belle humeur, et, à l'occasion, de le conseiller et de le diriger. Lui aussi, à son tour, exerçait une salutaire influence sur ses amis, et l'on peut en citer, à son honneur, un exemple bien caractéristique. La vie qu'il avait menée pendant quelque temps, jointe aux suites d'un accident de voiture, avait fini par triompher de sa robuste constitution et par compromettre gravement sa santé. Un beau jour une hémorragie foudroyante était survenue et avait mis le jeune poète au bord même du tombeau. Les soins dévoués de ses camarades le sauvèrent, et, après une pénible convalescence, Gœthe était revenu à la santé; mais il avait compris le danger, il résolut de profiter de la leçon, et ne cessa plus jamais, depuis lors, de ménager ses forces. Seulement, et c'est là que nous trouvons un fait assez rare dans l'histoire des jeunes gens et fort honorable pour Gœthe, il ne lui suffit pas de prendre et de pratiquer lui-même ces sages résolutions, il voulut que son expérience profitât à ses amis; il engagea ses compagnons de plaisir à ne plus jouer avec leur santé; il sembla tâcher d'acquitter sa dette de reconnaissance pour leur dévouement en les exhortant de son mieux à ne pas abuser de la vie, afin d'être plus capables d'en bien jouir. On a souvent dit que Gœthe était égoïste; voilà, ce me semble, un trait qui ne ressemble pas à de l'égoïsme. Ses amis ne comprirent pas ce qu'il y avait de généreux dans ce senti-

ment, et plus d'une fois il dut essuyer leurs plaisanteries sur ce qu'ils appelaient son zèle vertueux ou sa manie de morigéner. Les plaisanteries, du reste, ne le chagrinaient pas, et la riposte, on le sait, ne l'embarrassait guère!

VI.

Les influences littéraires proprement dites n'ont guère agi sur Gœthe, durant son séjour à Leipzig, que d'une façon négative; il suffit, pour s'en convaincre, de voir dans ses lettres, plus encore que dans ses Mémoires, ce qu'il pense et ce qu'il dit du roi de la critique et de la littérature allemande d'alors, de l'illustre Gottsched.

Si les principes, la valeur poétique, la personne même de ce prétendu grand homme avaient été souvent et vivement attaqués par ses contemporains eux-mêmes, il lui restait pourtant encore assez d'autorité, il lui restait surtout le souvenir de sa gloire, à l'époque où Gœthe aborda l'Université de Leipzig. Nous avons déjà signalé plus haut, dans une des premières lettres du jeune étudiant, un passage peu respectueux à propos d'un second mariage du grand homme, que le malicieux Gœthe est trop disposé à ne considérer que comme un homme grand. L'antipathie que lui inspiraient les écrits comme la personne de Gottsched n'est un secret pour aucun lecteur de ses Mémoires. Tout le monde connaît ce petit chef-d'œuvre de narration burlesque où il nous raconte sa première et unique visite chez le célèbre professeur, et nous le montre recevant ses jeunes visiteurs avec un air de majesté olympienne, bien qu'il eût été surpris au saut du lit, grâce à la maladresse de son valet de chambre : Gottsched, sans sourciller, pose d'une main solennelle son immense perruque sur son crâne dénudé que jamais l'œil d'un mortel n'avait vu dans cet état, et, de l'autre, applique un effroyable soufflet au maladroit domestique; mais tout cela sans se départir un instant de la dignité hautaine qui convenait à un aussi grand homme en face d'aussi petites gens. Dans ses

lettres, Gœthe maltraite encore plus le pauvre Gottsched. « Tout Leipzig le méprise, écrit-il à Riese; personne ne tient à le voir ». Puis vient une description en vers hexamètres, mis alors en vogue par la Messiade, et qui seuls paraissent dignes de chanter un homme de six pieds au moins : « Cet homme est si grand qu'on le dirait issu de cette race antique, née à Gad, dans le pays des Philistins, de ce géant, l'épouvante des enfants d'Israël, qui vint les provoquer dans la vallée du chêne... Je l'ai vu dans sa chaire, le grand homme, j'ai entendu ses discours, et, je dois te l'avouer, le débit en est bon et ses paroles coulent comme de l'eau claire. Sa forme gigantesque se dresse sur sa chaire élevée, et quand même on ne le connaîtrait pas, on saurait bientôt son nom, à entendre ses discours fanfarons ». Voilà donc Gottsched très sommairement jugé et exécuté : on le compare à Goliath et ce qu'il dit à de l'eau claire ! Dans ses Mémoires, Gœthe reviendra sur cette seconde comparaison, et parlera longuement du déluge de mauvaise littérature dont le prétendu grand homme a inondé l'Allemagne.

Mais Gottsched mourut un an après l'arrivée de Gœthe, et naturellement il n'est plus question de lui dans les lettres du jeune homme. Ses disciples et ses héritiers, pour la plupart, valaient encore moins que lui : ce n'était pas un Clodius qui pouvait relever le niveau politique et intellectuel de l'Allemagne; Gellert et Weisse valaient mieux que lui : mais leur médiocrité, comme poètes et surtout comme critiques, les empêchait d'exercer une action quelconque sur un esprit de la trempe de celui de Gœthe, ou, plutôt, cette action devait être fâcheuse et stérilisante au premier chef. Gœthe s'essaya comme les autres, sous la direction de ces maîtres, à des compositions de style où il ne réussit guère, peut-être parce que la direction était mauvaise, peut-être aussi, et surtout, parce qu'il ne pouvait écrire dès lors avec goût et avec entrain que sur des sujets où il mettait quelque chose de sa propre vie et de son expérience personnelle. Son esprit était d'ailleurs porté vers la satire, comme le prouvent presque toutes ses lettres de cette époque, et, mieux encore, des

vers fort amusants qu'il composa pour parodier le genre solennel et emphatique de Clodius. Il s'agissait d'un pâtissier-limonadier, nommé Hændel, fort apprécié des étudiants, et qui vendait ses gâteaux dans un jardin de plaisance :

« Hændel, toi dont le nom va du nord au midi,
Reçois l'hymne divin qui consacre ta gloire!
Le Gaulois, le Breton recherche les merveilles
Que ton génie heureux sait créer avec art.
L'océan de café dont tes soins nous abreuvent
Est plus doux que le miel dont l'Hymette est si fier...
Le monument sacré que ton trône domine
Aux yeux des nations étale tes trophées.
Hændel, sans diadème, est un roi dans ces lieux;
Il ravit au cothurne et son lustre et son prix... »

Ce qui veut dire, en prose, que les étudiants employaient en gâteaux l'argent qu'ils auraient pu dépenser au théâtre. La plaisanterie ne manque pas de sel, surtout si l'on songe que Gœthe s'était astreint, dans cette pièce, à n'employer que les expressions poétiques et les termes mythologiques recommandés et pratiqués par son professeur.

On a déjà vu quel funeste effet les leçons de la critique et le spectacle de la littérature contemporaine produisirent sur l'esprit du jeune poète : il se sentit profondément découragé, convaincu que ses essais ne répondaient nullement au goût du temps, et décidé, d'autre part, à ne rien faire pour se conformer à ce goût. Des personnes, même intelligentes d'ordinaire, contribuèrent à aggraver ce découragement : Mme Bœhme, la femme du professeur auquel son père l'avait recommandé, et qui ne manquait ni d'esprit ni de cœur, le raillait doucement sur sa manie de faire des vers comme sur ses allures un peu gauches et sur ses vêtements étranges, taillés à la dernière mode de Francfort. Elle voulait faire de lui un homme du monde; elle lui apprit à se présenter dans un salon, à faire des compliments aux dames, à jouer aux cartes et à ne pas perdre son temps à faire des vers. Il brûla, pour lui plaire, tous ses essais de jeunesse.

Mais on ne renonce pas ainsi à la poésie quand on est

né poète; la muse finit toujours par reprendre ses droits. Gœthe trouva des inspirations nouvelles dans les événements de sa vie, dans ses souvenirs, et aussi dans la fréquentation du théâtre. Dès Francfort, et à l'âge le plus tendre, il était, nous le savons, passionné pour ce genre de distraction; il assista souvent aux représentations du théâtre de Leipzig, dont la troupe était alors la meilleure de toute l'Allemagne. Il voulut, lui aussi, devenir auteur dramatique, et s'essaya, pour commencer, à traduire ou à imiter le *Menteur*, de Corneille. Cet essai fut brûlé avec le reste. Mais Gœthe ne tarda pas à recommencer sur de nouveaux frais, et, cette fois, il n'imitait plus, il tâchait d'être original; ses deux premières comédies, *le Caprice de l'amant* et *les Complices*, furent écrites à Leipzig, avec les impressions ou les souvenirs personnels de l'auteur. Malgré les défauts naturels à des compositions de ce genre et ceux qui tiennent à l'âge même du poète, on peut dire que ces deux œuvres sont déjà remarquables et font présager un vrai génie dramatique. Gœthe ne les brûla pas; il ne brûlera plus rien désormais, et il fera bien.

Outre ces comédies, Gœthe composa à Leipzig, dans cette nouvelle période de son activité, un certain nombre de poésies, et surtout des chansons, des *Lieder*, qui ne manquent ni d'inspiration, ni d'élégance. Il en est souvent question dans ses lettres de jeunesse, et lui-même dit expressément, plus tard, que ce sont « des boutons et des fleurs que « fit éclore le printemps de 1769 ». Après les avoir disséminées au hasard de ses amitiés et de ses amours, il s'empressa de les recueillir et les fit publier à Leipzig, un an après avoir quitté cette ville, sans nom d'auteur, avec les mélodies de son ami Breitkopf, un de ses correspondants les plus assidus dans cette première période de sa vie.

Tel est l'état psychologique où Gœthe se trouvait dans la troisième année de son séjour à Leipzig. Il a traversé une crise redoutable, il va entrer en possession de son génie. En quittant l'université, le 28 août 1768, le jour même du dix-neuvième anniversaire de sa naissance, il ne rapportera

pas grand'chose en fait de bagage scolaire, ni surtout en fait de connaissances juridiques; il reviendra chez lui fatigué, malade, sans idée précise de ce qu'il va faire : mais il aura goûté largement au fruit de la poésie, et rien ne pourra plus l'arracher à ces pures jouissances.

SUR LES SURFACES MINIMA

DONT LES LIGNES ASYMPTOTIQUES

SONT DES COURBES DE M. BERTRAND

PAR M. V. ROUQUET*.

1. On désigne sous le nom de courbe de M. Bertrand une courbe gauche dont les normales principales sont aussi normales principales d'une autre courbe. La propriété caractéristique de ces courbes est qu'il existe, en chaque point de l'une d'elles, une relation linéaire entre la torsion T et la courbure C, telle que

$$\alpha T + \beta C = \gamma,$$

α, β, γ étant des quantités constantes**.

Le cas où $\alpha = 0$ est celui des courbes à courbure constante, qui sont les arêtes de rebroussement des développables dont, après application sur un plan, les génératrices rectilignes deviennent les tangentes d'un cercle.

Lorsque $\beta = 0$, la courbe appartient à la classe des courbes à torsion constante, que M. Kœnigs a déduit fort élégamment des courbes sphériques***.

* Lu dans la séance du 26 décembre 1889.

** J. Bertrand, *Mémoire sur la théorie des courbes à double courbure* (*Journal de Liouville*, 1re série, t. XV, p. 332).

G. Darboux, *Leçons sur la théorie générale des surfaces*, 1re partie, pp. 13 et 14, puis 43 et suiv.

*** *Annales de la Faculté des sciences de Toulouse*, 1887.

Si le terme indépendant γ est nul, le rapport des courbures est une quantité constante, et l'on sait que, dans ce cas, la courbe est une hélice tracée sur un cylindre quelconque.

Enfin, le cas général, où les coefficients α, β, γ sont tous différents de zéro, a été repris récemment par M. Bioche*, qui a démontré que les courbes de M. Bertrand les plus générales s'obtiennent en divisant, dans un rapport constant, les droites qui joignent les points correspondants de deux autres courbes, l'une à courbure constante, l'autre à torsion constante, pour lesquelles les tangentes aux points correspondants sont parallèles.

Ceci étant rappelé, nous nous proposons de définir les surfaces minima dont les lignes asymptotiques appartiennent, au moins pour un système, à l'une des catégories précédentes.

Nous adopterons la périmorphie de M. Ribaucour comme procédé de démonstration, en supposant que le lecteur ait sous les yeux, avec l'explication que nous en avons donnée, les formules (A), (B), (C) transcrites dans un Mémoire antérieur**.

2. Concevons une surface minima (O) rapportée au réseau de ses asymptotiques. Ce réseau étant isométrique, le carré de l'élément linéaire sera :

$$ds^2 = \frac{1}{\lambda^2}(du^2 + dv^2), \tag{1}$$

et l'on aura*** :

$$\left\{\begin{aligned} &f = g = \frac{1}{\lambda}, \\ &P = Q = 0, \\ &D = \lambda^2, \end{aligned}\right. \tag{2}$$

la fonction λ vérifiant l'équation caractéristique

* *Bulletin de la Société mathématique de France*, 1889, t. XVII, n° 4, pp. 111 et suiv. — La construction géométrique donnée par l'auteur, en partant des formules générales de M. Serret, est une conséquence immédiate des équations établies par M. G. Darboux (*loc. cit.*, p. 45).

** *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, pp. 59 et 60.

*** *Ibidem*, pp. 70 et 71.

$$(3) \qquad \frac{\partial^2}{\partial u^2} \operatorname{Log} \lambda + \frac{\partial^2}{\partial v^2} \operatorname{Log} \lambda + \lambda^2 = 0,$$

à laquelle se réduisent les trois équations de Codazzi, après substitution des valeurs ci-dessus des quantités f, g, P, Q et D.

3. Proposons-nous, en premier lieu, de déterminer, en un point quelconque O de (O), la torsion et le rayon de courbure de l'une des lignes asymptotiques qui passent en ce point, de la ligne (v), par exemple.

La torsion T_v, de la ligne (v) au point O, est le rapport $\frac{d\omega}{ds_v}$ de l'angle formé par les plans osculateurs aux deux points infiniment voisins, $O(u, v)$ et $O'(u + du, v)$ de cette ligne, à l'élément d'arc de cette même ligne.

La ligne (v) étant une asymptotique, les plans osculateurs sont tangents à la surface. Il en résulte que le plan osculateur en O a pour équation, dans le premier trièdre,

$$Z = 0,$$

et que le plan osculateur en O′ a pour équation, dans le second trièdre,

$$Z' = 0;$$

ou

$$Z - \lambda Y\, du = 0$$

dans le premier, ainsi que le montrent les formules (B), où l'on porte les valeurs (2), dans l'hypothèse $dv = 0$.

On en déduit pour l'angle $d\omega$, égal à sa tangente aux infiniment petits du troisième ordre près, la valeur

$$d\omega = \lambda\, du.$$

D'autre part, en faisant $dv = 0$ dans (1), il vient

$$ds_v = \frac{1}{\lambda}\, du.$$

Donc

$$T_v = \lambda^2 = D. \tag{4}$$

Ce résultat, qui montre l'égalité des torsions de deux lignes asymptotiques d'une surface minima en leur point de rencontre, s'étend aisément à toutes les surfaces. On a, en effet, la proposition suivante, que nous nous bornons à énoncer et qui est due à M. Enneper*.

En tout point d'une surface quelconque, les asymptotiques qui passent en ce point ont la même torsion, et le carré changé de signe de cette torsion commune est égal à la courbure totale de la surface au point considéré.

Si l'on se rappelle** que, dans le cas d'une surface minima rapportée à ses asymptotiques, les rayons de courbure principaux ont pour valeurs $+\frac{1}{D}$ et $-\frac{1}{D}$, on retombe sur la formule (4).

4. Cherchons maintenant la courbure C_v de la ligne (v) au point O.

Le centre de courbure de l'asymptotique (v) en O appartient à la normale principale de cette courbe, savoir l'axe des y du premier trièdre, et au plan normal infiniment voisin dont l'équation, dans le second trièdre, est

$$X' = 0,$$

et, par suite, dans le premier,

$$X - \frac{1}{\lambda}\,du + \frac{1}{\lambda}\frac{\partial\lambda}{\partial v}\,Y\,du = 0.$$

L'ordonnée du point où ce second plan normal coupe l'axe des y est le rayon de courbure cherchée ς_v. Il en résulte que

$$C_v = \frac{1}{\varsigma_v} = \frac{\partial\lambda}{\partial v}. \tag{5}$$

* Voir Darboux, *Leçons sur la théorie générale des surfaces*, 2e partie, p. 399.

** *Loc. cit.*, p. 72.

On verrait, de même, que la courbure C_u de l'asymptotique (u), au même point O, a pour valeur

$$C_u = \frac{1}{\varsigma_u} = \frac{\partial \lambda}{\partial u}.$$

5. Soit proposé maintenant de définir les surfaces minima dont les asymptotiques du système (v), par exemple, sont des courbes à torsion constante.

Pour ces surfaces, la torsion T_v (4) doit être évidemment une fonction de la seule variable v. Par suite, les surfaces cherchées sont caractérisées par cette condition que la valeur de λ est indépendante de u. Sans avoir besoin d'intégrer, dans ce cas, l'équation de Codazzi (3), il est facile de déterminer ces surfaces particulières.

Si λ est indépendant de u, la dérivée $\frac{\partial \lambda}{\partial u}$ est identiquement nulle, et, par suite, la courbure C_u.

Les asymptotiques du système (u) ayant leur courbure nulle en tous leurs points sont des lignes droites. On sait que la seule surface minima pour laquelle cette condition est remplie est l'hélicoïde gauche à plan directeur, ou, ce qui revient au même, une surface de vis à filet carré (Catalan).

Donc : *Les seules surfaces minima dont les asymptotiques d'un système possèdent une torsion constante sont les hélicoïdes gauches à plan directeur.*

On savait déjà que ces surfaces, dont les asymptotiques non rectilignes sont des hélices tracées sur des cylindres de révolution de même axe, vérifient la condition de l'énoncé. Ce qui précède montre donc que cette propriété est caractéristique.

6. Proposons-nous, en second lieu, de trouver les surfaces minima dont les asymptotiques (v), par exemple, ont chacune une courbure constante.

La formule (5) montre immédiatement que la quantité $\frac{\partial \lambda}{\partial v}$ doit dépendre uniquement de v, ce qui exige que

$$\frac{\partial \lambda}{\partial v} = V',$$

ou

$$\lambda = V + U, \tag{6}$$

V désignant une fonction de la seule variable v ayant V' pour dérivée, et U une fonction de la seule variable u. On déterminera ces fonctions par la condition que l'équation (3) soit satisfaite.

Je me propose d'abord de faire voir que les équations (3) et (6) ne peuvent être vérifiées simultanément que si l'une des fonctions U ou V se réduit à une constante.

Supposons, en effet, qu'il n'en soit pas ainsi, ou, ce qui revient au même, que les dérivées U' et V' ne soient pas identiquement nulles. Si les équations (3) et (6) étaient satisfaites à la fois, malgré l'hypothèse précédente, la substitution de la valeur (6) de λ dans (3) donnerait la relation identique

$$(U + V)^4 + (U'' + V'')(U + V) - U'^2 - V'^2 = 0,$$

où les accents désignent les dérivées, comme d'habitude.

Une première différentiation par rapport à u conduirait, après avoir divisé par U', à la nouvelle relation

$$4(U + V)^3 + \frac{U'''}{U'}(U + V) + V'' - U'' = 0,$$

qui, différentiée à son tour par rapport à v, donnerait

$$12(U + V)^2 + \frac{U'''}{U'} + \frac{V'''}{V'} = 0.$$

Différentions encore alternativement par rapport à u et par rapport à v, ce qui fournira la double identité

$$\frac{1}{U'}\left(\frac{U'''}{U'}\right)' = \frac{1}{V'}\left(\frac{V'''}{V'}\right)' = -24(U + V).$$

Les deux premiers membres, dont l'un dépend seulement de u et l'autre seulement de v, ne peuvent être égaux que si leur

valeur commune est constante. Mais dans ce cas l'équation ci-dessus montre que $\lambda = U + V$ aurait pareillement une valeur constante et l'équation (3) ne serait pas vérifiée, puisqu'elle se réduirait à $\lambda^2 = 0$, auquel cas la surface ne serait pas réelle.

Ainsi, l'une des quantités U' ou V' doit être nulle, ce qui signifie que λ doit dépendre d'une seule des variables u ou v. On retombe ainsi sur la solution trouvée pour le problème précédent. Donc :

Les hélicoïdes gauches à plan directeur sont les seules surfaces minima dont les lignes asymptotiques d'un système aient une courbure constante.

Cette propriété, caractéristique d'ailleurs, a lieu pour les deux systèmes d'asymptotiques, puisque les unes sont des hélices et les autres des lignes droites.

7. La détermination, qui va maintenant nous occuper, des surfaces minima dont les asymptotiques (v), par exemple, sont des courbes pour chacune desquelles le rapport des courbures est une quantité constante, n'offre pas plus de difficulté que celle des surfaces que l'on vient d'examiner.

Le rapport considéré ayant pour valeur

$$\frac{C_v}{T_v} = \frac{1}{\lambda^2}\frac{\partial\lambda}{\partial v} = -\frac{\partial}{\partial v}\left(\frac{1}{\lambda}\right),$$

d'après les formules (4) et (5), l'énoncé du problème exige que l'expression précédente soit indépendante de u et, par suite, que l'on ait

$$\frac{1}{\lambda} = V + U,$$

ou

$$\lambda = \frac{1}{U + V}, \tag{7}$$

U et V dépendant uniquement et respectueusement des variables u et v.

On pourrait déterminer les valeurs des fonctions U et V en

exprimant que la valeur ci-dessus de λ vérifie l'équation (3); mais il vaut mieux rattacher, comme il suit, le problème proposé à un autre dont la solution est connue.

8. Faisons, conformément à la méthode de Gauss, la représentation sphérique de la surface. On sait qu'au réseau orthogonal formé par des asymptotiques de la surface minima considérée correspond, sur la sphère, un réseau orthogonal, et que le carré de l'élément linéaire de cette sphère aura pour valeur

$$d\sigma^2 = \lambda^2(du^2 + dv^2),$$

en supposant que le rayon soit égal à l'unité.

Les éléments périmorphiques sont, pour la sphère,

$$\left\{\begin{array}{c} f = g = \lambda = \mathrm{P} = \mathrm{Q}, \\ \mathrm{D} = 0. \end{array}\right.$$

D'autre part, les courbures géodésiques des lignes (v) et (u) ont pour valeurs :

$$-\frac{\partial}{\partial v}\left(\frac{1}{\lambda}\right) = -\mathrm{V}',$$

$$-\frac{\partial}{\partial u}\left(\frac{1}{\lambda}\right) = -\mathrm{U}',$$

d'après des formules connues.

Il résulte de là que ces courbes (v) et (u) ont chacune leur courbure géodésique constante et sont, par suite, des cercles. Ainsi, les surfaces minima que nous cherchons à définir sont caractérisées par cette condition que la représentation sphérique des asymptotiques de l'une quelconque d'entre elles est formée par un réseau de cercles orthogonaux.

9. En même temps que ces surfaces, considérons leurs adjointes, en nous rappelant que deux surfaces minima adjointes sont telles que le réseau qui est la représentation sphérique des asymptotiques de l'une, est aussi la représentation sphérique des lignes de courbure de l'autre.

Il résulte de là que les surfaces adjointes de celles que nous cherchons sont connues, puisque leurs lignes de courbure ayant pour représentation sphérique un réseau de cercles orthogonaux sont nécessairement planes. Donc :

Les surfaces minima ayant pour signes asymptotiques des hélices cylindriques sont les adjointes des surfaces minima à lignes de courbure planes.

Il est bon d'observer que les surfaces minima dont les asymptotiques appartiennent aux catégories étudiées dans les n°s 4 et 5 satisfont à la définition générale qui précède.

Effectivement, ces surfaces particulières, qui sont des hélicoïdes gauches à plan directeur, ont pour adjointes des alysséïdes, c'est-à-dire des surfaces minima dont les lignes de courbure sont planes.

Nous ferons encore remarquer que, pour toutes les surfaces minima rencontrées jusqu'ici, les deux systèmes de lignes asymptotiques possèdent la propriété géométrique demandée dans l'énoncé. Il n'en sera pas ainsi dans le cas général qui nous reste à traiter.

10. Cherchons enfin les surfaces minima telles que la torsion et la courbure de toute ligne (v), par exemple, soient liées en chaque point par la relation

$$\alpha T_v + \beta C_v = \gamma, \tag{8}$$

α, β, γ étant des quantités qui restent fixes en tous les points d'une ligne (v) quelconque, et qui sont, par suite, des fonctions de la seule variable v. Nous supposerons, de plus, que tous ces coefficients sont différents de zéro, pour ne point retomber sur l'un des problèmes déjà étudiés.

Après substitution des valeurs (4) et (5) de T_v et C_v, on arrive immédiatement à l'équation du problème, savoir :

$$\alpha\lambda^2 + \beta\frac{\partial\lambda}{\partial v} = \gamma. \tag{9}$$

Les fonctions de v, d'ailleurs inconnues, α, β, γ, ou plutôt

leurs rapports, et la variable λ, qui dépend de u et de v, sont donc assujetties à vérifier les équations (3) et (9).

En différentiant (9) deux fois de suite par rapport à u, on élimine les deux rapports $\frac{\alpha}{\gamma}$ et $\frac{\beta}{\gamma}$, qui sont indépendants de cette variable, et l'on parvient ainsi à l'équation du troisième ordre :

$$(10) \qquad \lambda \frac{\partial \lambda}{\partial u} \frac{\partial^3 \lambda}{\partial u^2 \partial v} - \frac{\partial^2 \lambda}{\partial u \partial v} \left[\left(\frac{\partial \lambda}{\partial u} \right)^2 + \lambda \frac{\partial^2 \lambda}{\partial u^2} \right] = 0.$$

Donc, le problème est ramené à trouver, si cela est possible, une fonction λ qui vérifie à la fois les équations aux dérivées partielles (3) et (10).

11. Au lieu de suivre cette marche purement analytique, nous préférons encore ramener le problème actuel à un autre dont la solution ait été déjà reconnue possible.

Comme dans le problème précédant, considérons la surface minima adjointe (A) de la surface cherchée (O). Si l'on fait correspondre ces deux surfaces par parallélisme des plans tangents, au réseau des asymptotiques de (O) correspond le réseau des lignes de courbure de (A). De plus, les deux surfaces sont applicables, et l'on a pour le carré de l'élément linéaire de (A)

$$(10) \qquad ds'^2 = \frac{1}{\lambda^2} (du^2 + dv^2).$$

Actuellement, les lignes (u) et (v) sont les lignes de courbure de (A) dont les éléments périmorphiques ont pour valeurs :

$$(11) \qquad \begin{cases} f = g = \frac{1}{\lambda}, \\ D = 0, \\ P = -Q = \lambda; \end{cases}$$

la deuxième de ces équations résultant de ce que le réseau est celui des lignes de courbure et la troisième, des deux premières équations de Codazzi.

C'est pour cette nouvelle surface (A) que nous considérerons maintenant le trièdre instantané de la périmorphie.

La fonction λ, qui est la même que pour la surface (O), est assujettie à vérifier l'équation (9), α, β, γ ayant les significations déjà données.

Je me propose de démontrer que cette équation (9) exprime que, pour toute ligne de courbure (v) de (A), le plan normal, en un point quelconque de cette ligne, passe par un point fixe, et, par suite, que toute ligne (v) est sphérique.

En effet, le plan normal au point A de la ligne (v) de (A) est le plan des yz du trièdre instantané. Pour exprimer que ce plan passe par un point fixe quand on parcourt la ligne (v), il faut écrire que l'on peut déterminer, dans le plan zOy, un point G $(\xi = 0, \eta, \zeta)$, tel que les Δ de ce point soient nuls quand $dv = 0$, quelle que soit la valeur de du. Les formules (A), où l'on fera $dv = 0$, conduisent ainsi aux équations

$$\left\{\begin{aligned} &\frac{1}{\lambda} - \frac{1}{\lambda}\frac{\partial\lambda}{\partial v}\eta + \lambda\zeta = 0, \\ &\frac{\partial\eta}{\partial u} = 0, \\ &\frac{\partial\zeta}{\partial u} = 0, \end{aligned}\right.$$

qui exigent, en premier lieu, que les quantités η et ζ dépendent uniquement de v, et, de plus, que la fonction λ vérifie l'équation

$$\zeta\lambda^2 - \eta\frac{\partial\lambda}{\partial v} + 1 = 0. \tag{12}$$

Or, cette équation peut être identifiée avec (9), en posant

$$\left\{\begin{aligned} &\eta = \frac{\beta}{\gamma}, \\ &\zeta = -\frac{\alpha}{\gamma}, \end{aligned}\right. \tag{13}$$

η et ζ désignant, comme $\frac{\alpha}{\gamma}$ et $\frac{\beta}{\gamma}$, des fonctions de la seule va-

riable v. D'ailleurs, en vertu de l'hypothèse $\gamma \lesseqgtr 0$, ces valeurs de η et ζ sont généralement finies, ce qui prouve que le point fixe par lequel passe le plan normal d'une ligne (v) est, en général, situé à distance finie, ou bien que cette ligne est véritablement sphérique et non plane. On peut donc énoncer la proposition suivante :

THÉORÈME. — *Les surfaces minima dont les asymptotiques sont, pour un système, des courbes générales de M. Bertrand ont pour adjointes celles dont les lignes de courbure correspondantes sont sphériques.*

Il résulte de là que la solution du problème que nous nous sommes proposé est ramenée, pour le cas général, à la recherche des surfaces minima à lignes de courbure sphériques, et inversement.

La solution analytique de ce dernier problème ayant été donnée par M. Dorbriner*, qui a fait connaître, en fonction des paramètres des lignes de courbure, les coordonnées d'un point quelconque de la surface minima la plus générale à lignes de courbure sphériques, nous pouvons regarder notre problème comme possible et résolu.

12. Cependant, avant de terminer cette étude sommaire, nous nous proposons de justifier l'assertion du n° 9 et de prouver qu'il n'existe point de surface minima dont les asymptotiques soient, pour les deux systèmes, des courbes générales de M. Bertrand, ou, ce qui revient au même, dont toutes les lignes de courbure soient sphériques.

Supposons, en effet, que de telles surfaces minima existent. Dans l'un et l'autre cas, la fonction λ vérifierait, outre l'équation (3), savoir :

$$\frac{\partial^2}{\partial u^2}\operatorname{Log}\lambda + \frac{\partial^2}{\partial v^2}\operatorname{Log}\lambda + \lambda^2 = 0, \tag{3}$$

* *Acta mathematica*, t. X, pp. 145 à 152. — L'auteur démontre que les centres des sphères qui contiennent les lignes de courbure sphériques sont en ligne droite.

les équations (9) ou (12), qui peuvent s'écrire :

$$A\lambda^2 + B\frac{\partial\lambda}{\partial v} = 1, \tag{13}$$

A et B dépendant uniquement de v, et une autre équation analogue relative à l'autre système :

$$A_1\lambda^2 + B_1\frac{\partial\lambda}{\partial u} = 1, \tag{14}$$

A_1 et B_1 dépendant seulement de la variable u.

En différentiant respectivement (13) et (14) par rapport à u et v, puis comparant, on trouve successivement :

$$\left\{\begin{aligned} V'\lambda\frac{\partial\lambda}{\partial u} + \frac{\partial^2\lambda}{\partial u\,\partial v} &= 0, \\ U'\lambda\frac{\partial\lambda}{\partial v} + \frac{\partial^2\lambda}{\partial u\,\partial v} &= 0. \end{aligned}\right. \tag{15}$$

$$V'\frac{\partial\lambda}{\partial u} = U'\frac{\partial\lambda}{\partial v}, \tag{16}$$

après avoir posé

$$V' = \frac{2A}{B},$$

$$U' = \frac{2A_1}{B_1},$$

V′ désignant ainsi la dérivée d'une fonction de la seule variable v, et pareillement U′ la dérivée d'une fonction de la seule variable u.

L'intégrale générale de (16) est, comme on sait,

$$\lambda = F(U + V). \tag{17}$$

Or, la forme de F est déterminée, comme on va le faire voir, par la condition que les équations (15) soient satisfaites. La substitution dans l'une d'elles donne (après la suppression du

facteur U'V' qui ne peut être identiquement nul, sans quoi l'on retomberait sur l'hélicoïde gauche à plan directeur) :

$$F(U+V).F'(U+V)+F''(U+V)=0. \tag{18}$$

13. Posons, pour abréger,

$$U+V=x, \tag{19}$$

x désignant la variable indépendante qui entre dans (18).

La fonction F, ou λ, sera déterminée par l'équation du second ordre :

$$\frac{d^2\lambda}{dx^2}+\lambda\frac{d\lambda}{dx}=0. \tag{20}$$

Une première intégration donne

$$2\frac{d\lambda}{dx}+\lambda^2+a=0, \tag{21}$$

a désignant une constante. Nous allons démontrer que, dans le cas étudié, a ne peut être nulle. En effet, s'il en était autrement, l'équation précédente deviendrait

$$2\frac{d\lambda}{dx}+\lambda^2=0.$$

On déduirait de là

$$\frac{2}{\lambda}=x+b,$$

b désignant une constante, et, par suite,

$$\lambda=\frac{2}{U+V+b}=\frac{1}{U_1+V_1},$$

U_1 et V_1 désignant deux nouvelles fonctions dépendant uniquement et respectivement des variables u et v.

Nous avons déjà vu que cette forme de la valeur de λ corres-

pond, d'une part, aux surfaces minima dont les asymptotiques sont des hélices cylindriques, et, d'autre part, à leurs adjointes qui sont à lignes de courbure planes (nos 7 et 8). Ces cas particuliers doivent être écartés, puisque nous avons actuellement en vue les surfaces minima dont toutes les asymptotiques sont des courbes générales de M. Bertrand, ou dont toutes les lignes de courbure sont sphériques.

14. La constante a étant ainsi différente de zéro, l'intégrale générale de (21) est

$$\lambda = -b \operatorname{Tg} \frac{b}{2}(x + c), \tag{22}$$

dans laquelle on a posé

$$a = b^2,$$

c désignant une nouvelle constante.

Remplaçant x par $U + V$ et introduisant deux nouvelles fonctions U_1 et V_1 des variables u et v respectivement, il viendra, en effaçant les indices,

$$\lambda = b \operatorname{Tg}(U + V). \tag{23}$$

Telle est la forme la plus générale de la fonction de u et v qui satisfait à deux équations de la forme (15).

Actuellement, il s'agit de voir s'il est possible de déterminer les fonctions U et V de manière que l'équation (3) soit vérifiée.

15. En portant cette valeur (22) de λ dans (3), on trouve la relation

$$\left.\begin{array}{r}(U'' + V'')\sin 2(U + V) - 2(U'^2 + V'^2)\cos 2(U + V) \\ + 2b^2 \sin^4(U + V)\end{array}\right\} = 0,$$

qui, différentiée alternativement par rapport à u et par rapport à v, fournit les suivantes :

$$\left.\begin{array}{r}\dfrac{U'''}{U'} + 2(V'' - U'')\cot 2(U+V) + 4(U'^2 + V'^2) \\ + 4b^2 \sin^2(U+V)\end{array}\right\} = 0,$$

$$\left.\begin{array}{r}\dfrac{V'''}{V'} + 2(U'' - V'')\cot 2(U+V) + 4(U'^2 + V'^2) \\ + 4b^2 \sin^2(U+V)\end{array}\right\} = 0.$$

Ajoutons ces deux dernières, ce qui donne

$$\frac{U'''}{U'} + \frac{V'''}{V'} + 8(U'^2 + V'^2) + 8b^2 \sin^2(U+V) = 0.$$

Différentions encore alternativement par rapport aux deux variables u et v, et, après avoir de nouveau divisé par U' et V', comparons les résultats. On obtient ainsi la relation définitive

$$\frac{1}{U'}\left(\frac{U'''}{U'}\right)' + 16U'' = \frac{1}{V'}\left(\frac{V'''}{V'}\right)' + 16V'' = -8b^2 \sin 2(U+V),$$

d'où nous allons déduire l'impossibilité de la supposition faite en commençant.

Effectivement, les deux premiers membres, dont l'un dépend uniquement de u et l'autre de v, ne peuvent être égaux que si leur valeur commune est constante. Il en résulterait que $U+V$, et, par suite, λ seraient des quantités constantes, auquel cas l'équation (3) ne pourrait être vérifiée. Donc :

Si l'on excepte les surfaces minima à lignes de courbure planes ainsi que leurs adjointes, il n'existe pas de surface minima dont toutes les lignes de courbure soient sphériques ou dont les asymptotiques soient, pour les deux systèmes, des courbes générales de M. Bertrand.

L'HÉRÉDITÉ MORBIDE ET LA DÉGÉNÉRESCENCE

DANS LEURS RAPPORTS

AVEC LA RESPONSABILITÉ DES ACTES

PAR LE Dr VICTOR PARANT[1].

Dans quelle mesure peut-on admettre l'irresponsabilité des actes chez les individus dont les ascendants ont présenté des tares morbides susceptibles de se transmettre à eux par hérédité ou par dégénérescence et d'oblitérer ainsi leur intelligence et leur sens moral?

Cette question appartient à un ordre d'études dont on s'occupe beaucoup aujourd'hui et dont il est important de ne pas se désintéresser. Il est, en effet, d'autant plus nécessaire de les suivre avec attention qu'elles ne tendent à rien moins qu'à modifier de fond en comble les notions de la morale individuelle et sociale : notions de la responsabilité des actes, du libre arbitre, des rapports du crime et de la folie, de la sanction pénale et de bien d'autres choses d'une égale gravité.

Les études dont il s'agit ont pour objet final d'établir une assimilation complète, sous le rapport de la responsabilité des actes, entre le criminel et l'aliéné; de prouver qu'il n'y a pas entre eux de différence réelle, parce que tous deux sont victimes de leur organisation physique et d'une sorte de fatalité morbide.

1. Lu dans la séance du 16 janvier 1890.

Les conséquences de cette assimilation seraient qu'il faut, le cas échéant, ou bien punir également l'un et l'autre, ou bien leur accorder, devant la sanction pénale, une même immunité. Or, dans l'état actuel de notre législation, et conformément à un principe dont la justice est depuis longtemps reconnue, tout aliéné doit être déclaré irresponsable de ses actes. Par suite, le criminel considéré comme aliéné jouirait, lui aussi, de l'irresponsabilité.

On comprend aisément que cette manière de concevoir les choses devait fournir un bel argument pour la défense des criminels, et il n'est pas étonnant qu'on l'ait prise comme point d'appui pour réclamer l'exonération de ceux à qui il était possible, à quelque degré que ce soit, d'en faire l'application.

Mais, en réalité, l'état de la science permet-il d'attribuer une grande valeur à un argument de cette sorte?

Non, certes; et jusqu'ici, du moins, les doctrines de la fatalité dans le crime, basées sur l'assimilation morbide du crime et de la folie, ne sont pas sorties du domaine de l'hypothèse; elles n'ont pas, et rien ne fait prévoir qu'elles puissent avoir jamais un degré suffisant de certitude, pour qu'il faille, à cause d'elles, modifier le principe de la responsabilité des actes.

Le point de départ de ces doctrines est tout entier dans la connaissance de certains effets de l'hérédité, notamment de l'hérédité morbide. Mais si ces effets sont avérés, incontestables, ils ne sont ni inévitables ni constants. C'est là ce dont il faut bien se pénétrer pour apprécier à leur juste valeur les doctrines en question, et c'est là ce que nous nous proposons d'établir succinctement dans les considérations qui vont suivre.

Ce qui nous donne occasion d'aborder ce sujet, ce sont deux affaires criminelles qui ont été soumises au jury dans les dernières assises de la Haute-Garonne (novembre 1889), affaires où, avec deux de nos confrères de Toulouse[1], nous

1. MM. les Drs André et Guilhem.

intervenions à titre de médecin expert. Dans ces affaires, la défense a cherché à tirer parti de l'argument dont nous parlons. Mais nous, de notre côté, nous ne pouvions abonder dans le même sens que la défense[1].

Quelques détails sur chacune de ces affaires permettront de mieux comprendre la situation. Nous serons très bref sur la première, qui, à notre point de vue actuel, est moins importante que l'autre.

Elle concerne un individu qui avait tué son beau-père, vieillard âgé de soixante-seize ans. Il l'avait assommé d'un coup de bêche, lui avait fracassé le crâne, et la mort avait dû être instantanée. Cet individu était depuis longtemps adonné à l'ivrognerie. Comme on lui connaissait un caractère extravagant et des habitudes bizarres; que, d'un autre côté, il ne se montrait nullement troublé de l'acte qu'il avait commis, et que, confronté avec le cadavre de sa victime, il l'avait insulté et s'en était moqué sans montrer la moindre émotion, M. le Juge d'instruction de Villefranche (Haute-Garonne), qui avait instruit l'affaire, se demanda s'il n'était point en présence d'un aliéné, d'un alcoolique troublé dans ses facultés mentales, et nous donna alors mandat de l'examiner.

L'examen médical, qui fut très prolongé, ne nous fit constater aucun signe d'alcoolisme délirant, et notre conclusion fut que l'inculpé était responsable de ses actes.

Nous ne savions pas que cet homme avait eu un épileptique dans ses ascendants. A l'audience, le défenseur nous le fit savoir et nous fit demander si cela ne devait pas être considéré comme un motif d'irresponsabilité. Nous basant sur les résultats de notre examen direct, nous fîmes une réponse négative. Le jury se prononça pour la culpabilité.

1. Au moment où nous communiquons ce Mémoire à l'Académie, les assises de la Seine viennent de condamner à mort deux misérables, Jeantroux et Ribot, qui avaient assassiné une concierge. Or, pour Jeantroux, âgé de dix-huit ans, la défense a plaidé l'irresponsabilité, se basant sur ce qu'il appartenait à une famille de fous et d'épileptiques. Sa mère et sa grand'mère auraient été folles. Mais, comme l'a fait observer le président des assises, Jeantroux ne présentait lui-même aucun signe de folie.

L'inculpé ne fut, néanmoins, condamné qu'à deux ans de prison, parce que certaines particularités de l'affaire, qu'il est sans utilité de mentionner ici, avaient amené à poser la question de coups et blessures volontaires ayant donné la mort sans intention de la donner.

L'autre affaire se présentait d'une manière bien autrement spécieuse.

Le sieur X... était inculpé d'avoir tué trois personnes et d'avoir commis sur une quatrième une tentative de meurtre. Cette dernière était la fille de cultivateurs chez qui X... avait été employé en qualité de valet de ferme. Il s'était mis en tête de l'épouser. Éconduit, chassé à la suite d'une tentative de viol commise sur elle, il résolut de se venger. « Puisqu'on ne veut pas me la donner, dit-il, elle ne sera à personne ». Il décida de la tuer et il prit ses dispositions en conséquence. La préméditation a été bien établie par le seul fait qu'il avait aiguisé soigneusement le couteau dont il voulait se servir pour accomplir le meurtre.

Le jour venu d'exécuter son dessein, il partit. Il avait à faire vingt-huit kilomètres et pensait les faire tout d'une traite, de manière à arriver à un moment où il espérait rencontrer la fille seule hors de la ferme. Mais l'événement déjoua ses prévisions. La pluie survint et l'obligea de s'arrêter en route. Les chemins étaient devenus boueux et ne lui permettaient plus d'avancer qu'avec lenteur.

Vers onze heures du soir, il arriva à la ferme. Tout le monde était couché; les portes étaient closes, mais il savait le moyen de les ouvrir. Avant d'entrer, il eut un moment d'hésitation; mais cela fut de courte durée. Alors devait se produire une scène de véritable carnage.

X... se dirige presque directement vers le lit de celle qu'il voulait tuer. Elle n'y était pas seule, ayant sa mère auprès d'elle. Il frappe, croyant atteindre la fille; mais c'est la mère qui reçoit les premiers coups. Il donne des coups de couteau au hasard. La fille s'échappe du lit en criant. Son père et leur domestique sont réveillés et arrivent au secours. X... se tourne contre eux, s'empare d'une barre de fer qui

lui tombe sous la main, et après quelques instants de lutte il les étend morts à ses pieds. Il avait dès lors trois cadavres autour de lui. La fille s'était enfuie, et, seule victime désignée d'avance, elle fut la seule à échapper au massacre.

X... revint à son domicile, où il arriva vers cinq heures du matin. Avec une tranquillité étonnante, il fit connaître son attentat au fermier chez qui il était employé et l'engagea à aller le dénoncer à la justice. Puis, comme il était très fatigué, il se coucha et s'endormit aussitôt pour plusieurs heures. La journée se passa sans incident; il s'occupa à quelques travaux qui lui avaient été commandés, et le soir, lorsque les gendarmes vinrent pour l'arrêter, il se laissa prendre sans résistance.

Assurément, on ne se trouvait pas ici en présence d'un assassin vulgaire; ce n'était pas un voleur, et s'il avait cédé à un motif de vengeance, c'était en quelque sorte par dépit d'amour qu'il voulait se venger.

La singularité de ce motif et quelques autres particularités firent concevoir des doutes sur son intégrité mentale. Ainsi, par exemple, il racontait son crime avec un calme tel et avec des détails si complets qu'on aurait pu croire, en l'écoutant, qu'il n'était pas lui-même en cause; il fit spontanément connaître des circonstances très aggravantes pour lui, notamment la préméditation et ses préparatifs. En outre, il paraissait comprendre si peu la gravité de sa situation que plusieurs fois il se déclara prêt à épouser la fille de ses victimes si elle voulait encore de lui. Enfin, quelques personnes le représentaient comme un être mal équilibré, d'un naturel bizarre et excentrique. Employant à son égard une expression familière, on disait de lui : « Il est toqué ».

L'examen médical nous fit reconnaître qu'il n'avait point agi sous l'influence d'un impulsion irrésistible, et soit pour le passé, soit pour le présent, nous ne trouvions chez lui aucun signe de maladie mentale proprement dite. La seule chose évidente, c'est que nous avions affaire à un faible d'esprit, grossier, brutal et méchant. Mais sa faiblesse d'es-

prit n'allait point jusqu'à l'imbécillité proprement dite, c'est-à-dire jusqu'à cet état où l'individu est trop incomplet, trop mal équilibré pour avoir perdu véritablement la conscience morale et par conséquent pour n'avoir plus la responsabilité de ses actes. Ajoutons que l'individu ne présente aucune marque de difformité.

Malgré la faiblesse d'esprit, nous devions conclure à la responsabilité.

Cependant, nous devions tenir compte d'une particularité qui se présentait. Nous étions précisément en présence de cette question d'influence héréditaire qui nous occupe, et voici en quels termes nous la signalions dans notre rapport ; nous disions :

« On parle beaucoup, aujourd'hui, de dégénérés, d'individus spontanément voués au crime ou à la folie. On veut établir des rapports absolus et nécessaires entre des influences héréditaires, même lorsqu'elles ne sont à l'état que de simple possibilité, et des aberrations plus ou moins grandes du sens moral; entre des anomalies, des insuffisances cérébrales éventuelles, et l'aptitude à diriger normalement les actes et la conduite ; on va enfin jusqu'à soutenir que tout criminel est un aliéné.

« Une telle conception de la criminalité et, par suite, du libre arbitre et des aptitudes morales, est une déplorable erreur ; elle ne repose sur aucune donnée scientifique certaine, incontestable. Par conséquent, rien n'autorise à soutenir que parce qu'un individu peut être soumis à des causes d'aliénation mentale, de criminalité, d'irresponsabilité, il y est fatalement soumis.

« Cependant, comme en certains cas ces causes ont une action évidente, il est juste de les prendre un peu en considération dans les cas analogues.

« X... est dans un de ces cas. En effet, une enquête faite sur notre demande établit qu'il y a des épileptiques dans sa famille. Une tante et un oncle maternels ont été ou sont atteints d'épilepsie. Cependant, quant à sa mère, les renseignements à ce point de vue sont négatifs; elle n'était pas

épileptique. Pour ce qui est du père, une personne qui l'a eu à son service dit bien qu'il déraisonnait quelquefois; mais cette personne ne spécifie pas assez pour qu'on puisse donner une grande valeur à son appréciation.

« Or, il arrive assez souvent que les descendants directs ou les collatéraux des épileptiques sont des dégénérés, des êtres mal équilibrés; ils sont parfois voués à l'imbécillité, à la folie et à toutes ses conséquences. Partant de là, on est fondé à admettre, mais seulement jusqu'à un certain point, que, même lorsqu'ils restent en deçà de l'imbécillité, lorsqu'ils ne sont que faibles d'esprit, les individus en question ne sont pas aussi strictement responsables que d'autres.

« Mais nous tenons à répéter, en y insistant, que cela n'est point absolument fatal, et qu'il n'est pas permis d'en faire un argument péremptoire d'irresponsabilité.

« Tel descendant d'épileptique peut être parfaitement normal à tous les points de vue. Du reste, le fait se présente à un degré suffisamment probant pour une personne qui touche de près à X... et qui était dans les mêmes conditions héréditaires que lui, à savoir , son frère, sur lequel on a eu soin de prendre des renseignements. Un rapport de gendarmerie nous le donne pour un homme d'un caractère doux et inoffensif, qui jouit de ses facultés mentales, qui est bon serviteur. Son seul défaut est d'être un peu sournois et d'avoir de la difficulté à s'exprimer. Mais cela n'est point en soi un signe de trouble mental.

« Or, du moment où l'on peut constater que dans la famille même de X... la dégénérescence morbide ne s'est point fait sentir d'une manière fatale, et que chez lui on ne constate aucun signe évident de cette dégénérescence, on ne peut rien faire de plus que de prendre sa faiblesse d'esprit comme un motif de lui accorder le bénéfice des circonstances atténuantes, sans être aucunement en droit de faire intervenir les influences héréditaires ou de soutenir qu'il est irresponsable ».

La défense, qui fut éloquente, ne plaida point l'irresponsabilité; elle se borna à réclamer ce même bénéfice des cir-

constances atténuantes. Pour cela, elle se plaça, non pas comme nous, sur le terrain de la faiblesse d'esprit, mais sur celui des influences héréditaires; en outre, elle ne se borna pas comme nous à dire qu'il y avait peut-être lieu d'être indulgent pour l'inculpé, elle le présenta comme ayant absolument droit à l'indulgence.

Le jury ne se rangea point à cette manière de voir. Il rapporta un verdict de culpabilité pure et simple, et l'inculpé fut condamné à la peine de mort.

Le jury fut-il trop sévère? On pourrait le discuter. En tout cas, comme il n'avait point devant lui un homme atteint d'aliénation mentale; que les motifs d'indulgence étaient puisés plutôt dans une hypothèse que dans la réalité, on conçoit aisément qu'il ait considéré avant tout la gravité et l'horreur du crime et qu'il se soit montré implacable.

A l'audience, nous fûmes appelé à donner notre opinion au sujet des arguments sur lesquels la défense s'était appuyée. Nous avons soutenu les conclusions de notre rapport, en insistant sur ce fait que, l'hérédité n'étant point fatale, elle ne pouvait, en médecine légale, entrer en ligne de compte que chez des individus qui en présentaient la manifestation évidente; autrement dit, que chez des individus qui étaient réellement, à quelque degré que ce soit, en état d'aliénation mentale.

Nous pouvons entrer ici dans des développements que nous ne pouvions aborder devant le tribunal, et qui, à notre avis, justifient pleinement l'opinion que nous avons soutenue.

Avant d'examiner ce qui concerne l'hérédité morbide, il faut jeter un coup d'œil sur les manifestations de l'hérédité normale ou physiologique.

Darwin a dit : « L'hérédité c'est la loi ». Et de fait, en prenant la généralité des êtres humains on trouve, entre ascendants et descendants, des marques nombreuses d'affinité, bien des indices de similitude.

Mais cependant, malgré la prétendue universalité de cette loi de la transmission héréditaire et sa simplicité apparente,

dès qu'on veut en rechercher les effets d'une manière un peu intime on voit qu'en réalité elle est très complexe, et souvent c'est en vain qu'on en cherche les traces.

Tantôt l'hérédité est directe et immédiate entre les pères et les enfants ; tantôt elle est encore directe, mais médiate, et l'on voit se produire alors les effets de l'atavisme; d'autres fois elle est indirecte, et, par une sorte de déviation, les collatéraux se trouvent entre eux dans des rapports de similitude héréditaire évidente.

D'un autre côté, quelle que soit sa forme, médiate ou immédiate, directe ou indirecte, l'hérédité n'est point la correspondance absolue et parfaite de deux individus entre eux. L'enfant subit la prépondérance tantôt de son père, tantôt de sa mère; le plus souvent, il présente une sorte de mélange des qualités, des dispositions de l'un et de l'autre, soit au physique, soit au moral. Le mélange se fait dans des conditions variables à l'infini et telles qu'il est presque impossible d'en établir des catégories. Les caractères physiques ou moraux des ascendants semblent soumis à des vicissitudes sans nombre, et si, dans certains cas, la chaîne de transmission paraît facile à établir entre plusieurs générations, on peut constater cependant de l'une à l'autre des différences très grandes. On peut bien dire que si la chaîne est une, si même tous les anneaux sont d'un même métal, cependant il n'y a pas deux de ces anneaux qui soient réellement semblables l'un à l'autre.

Entre les caractères moraux et les caractères physiques, les proportions et les effets de la transmissibilité sont également très variables. Chez les uns, ce qui prédomine, c'est l'hérédité des instincts, des facultés perceptives, de la mémoire, des facultés intellectuelles en général; chez les autres, c'est l'hérédité des aptitudes corporelles, de la forme extérieure, de la laideur ou de la beauté, de la vigueur ou de la faiblesse.

Ainsi, dès que l'on jette un premier coup d'œil sur les manifestations de l'influence héréditaire, on constate que si l'hérédité est une loi, un principe, cette loi n'est pas d'une

homogénéité parfaite, et qu'il est absolument impossible d'en tirer des déductions quelconques au sujet des dispositions et des aptitudes que les descendants pourront ou devront présenter par rapport à leurs ascendants.

Mais ce n'est pas tout, et en allant plus loin on peut constater encore que la loi d'hérédité subit des exceptions véritables et nombreuses. Dans une même famille, entre père, mère et enfants, que de diversité, que de différences! Combien d'enfants ont une conformation physique, un caractère moral qui semblent absolument nouveaux et en quelque sorte inédits. « Quoiqu'en général, dit Ribot, les frères et les sœurs aient *un air de famille*, il n'est pas rare, cependant, qu'il y ait entre eux une telle diversité de traits et de visage que rien extérieurement ne laisse soupçonner leur communauté de sang. Quelquefois cette différence se remarque même chez des jumeaux. Un ancien auteur, cité par Lucas, se demande d'où vient qu'à Rome des rustres sans figure et des femmes de la lie du peuple, aux traits hideux, donnent le jour à des fils ou à des filles d'une ravissante beauté, d'une telle perfection de formes qu'on n'en trouve une semblable ni dans les palais des seigneurs ni dans les cours des princes ».

Comment se fait-il que des parents à l'intelligence ordinaire, issus eux-mêmes de souche qui ne présentait rien de remarquable, donnent le jour à des enfants distingués, brillants par leurs facultés intellectuelles, capables même d'atteindre au génie? Comment se fait-il encore qu'en sens inverse des parents illustres n'aient que des enfants voués à une complète médiocrité?

Nous n'avons pas besoin de nous demander si les exceptions dont il s'agit sont dues, comme le veut Lucas, à ce qu'il appelle le principe de l'innéité, ou bien si, comme le soutient Ribot, même dans ces cas où la loi de l'hérédité semble en défaut, on ne pourrait pas, après un examen minutieux, la retrouver en vigueur par les effets d'un atavisme éloigné. Cela est affaire d'interprétation des faits. Ce qu'il faut toutefois bien reconnaître, c'est que si, maintes

fois, il est aisé de constater l'influence de l'atavisme, s'il y a des familles où pendant de longues générations on a vu se maintenir un même type physique et moral, il y en a bien plus encore où en quelques générations, parfois même d'une génération à l'autre, la transformation est complète et définitive.

Enfin, même en admettant que partout et toujours on retrouve, en principe, la marque de l'hérédité, combien d'incidents peuvent modifier et dénaturer le développement des aptitudes et des dispositions naturelles. Ce n'est pas seulement la maladie, ce sont toutes les éventualités humaines, l'état de souffrance ou de bien-être, l'état de richesse ou de pauvreté, le milieu social, en un mot toutes les nécessités inhérentes à ce que, par un terme dont on fait aujourd'hui un abus singulier, on appelle la lutte pour la vie.

D'ailleurs, cette loi de l'hérédité, qu'est-elle en elle-même? Consiste-t-elle essentiellement dans la transmission directe des aptitudes intellectuelles et morales ou bien dans la transmission d'une simple prédisposition à ces aptitudes?

Cette question n'est point oiseuse, car, suivant la solution qui lui est donnée, les conséquences sont absolument différentes les unes des autres. Dans le premier cas intervient une sorte de fatalité à laquelle l'individu ne pourra se soustraire; dans l'autre, au contraire, l'individu conserve la possession entière de lui-même et peut évidemment échapper aux influences qui agissent sur lui.

Or, il n'est pas douteux que dans bon nombre de cas l'hérédité n'agit que par prédisposition. Les effets de ce qu'on nomme l'éducation sont là pour le prouver. L'éducation modifie, corrige, transforme l'individu ; elle lui donne des aptitudes nouvelles, fait disparaître ses tendances évidentes et ses dispositions plus ou moins invétérées ; elle crée, en quelque sorte, un homme nouveau. Bornée aux seules influences extérieures, à l'influence des maîtres et du milieu social, elle opère des transformations radicales; et si, devenant plus complète, elle comprend encore l'influence

de l'individu sur lui-même, elle peut arriver aux résultats les plus étonnants.

Au milieu de tout cela, que devient la loi d'hérédité? On peut, à bon droit, se demander si elle existe encore, si elle est véritablement une loi. En tout cas, ce n'est point une loi fatale, inexorable. D'après le peu que nous venons de dire, il est donc évident que l'hérédité, au point de vue purement physiologique et normal, ne peut se juger que par ses résultats, par ses effets, et qu'il est irrationnel d'en tirer par avance des inductions d'aucune sorte.

Passons maintenant à l'hérédité anormale ou morbide, et nous verrons que, dans des conditions équivalentes, les choses se passent de la même manière.

L'hérédité morbide est aussi certaine que l'hérédité physiologique; elle est même presque plus certaine, en ce sens qu'il est quelquefois plus facile de suivre la transmission d'un même élément morbide que la transmission d'un élément normal et physiologique; il en est ainsi, par exemple, lorsqu'on voit la phtisie succéder à la phtisie, le rhumatisme au rhumatisme, la folie à la folie et d'autres maladies à des maladies absolument égales et semblables.

Mais, cependant, dès que l'on a franchi le cercle de ces cas élémentaires, on se trouve au milieu de cas plus complexes qu'il est déjà difficile d'apprécier au point de vue de la transmission héréditaire; et si l'on pousse plus loin encore, on finit par se trouver en présence d'un ensemble de faits qui échappent à toute analyse, à toute interprétation.

Ainsi, pour ce qui est du second groupe de faits, que dire de ces cas où la phtisie et le rhumatisme, pris séparément, donnent naissance à des maladies du système nerveux, la chorée, l'épilepsie? Les transformations héréditaires des maladies nerveuses sont extrêmement variables, et les auteurs ont pu, à juste titre, donner à ces manifestations de l'hérédité le nom d'hérédité par métamorphose, étant admis, toutefois, que l'influence héréditaire y est certaine. D'un individu à l'autre, il s'opère, en effet, des changements complets. Pour ce qui est des maladies organiques, il est

avéré qu'elles peuvent donner lieu à des maladies nerveuses, et que les diathèses sont également cause de névropathies. Mais, dans toutes ces circonstances, il faut y regarder de près, il faut tenir grand compte de certaines analogies évidentes et de la multiplicité des faits identiques pour trouver l'affinité, le trait d'union héréditaire entre une espèce morbide et l'autre.

Les faits du troisième groupe sont souvent impossibles à comprendre. Ce sont, notamment, ceux où l'on voit des maladies physiques succéder à des maladies mentales, et réciproquement; où l'on voit, par exemple, des descendants d'aliénés devenir phtisiques sans que la phtisie elle-même existât dans la famille, et aussi des descendants de phtisiques devenir aliénés sans être malades de la poitrine. Les cas de ce groupe ont donné matière à un psychologue distingué, Moreau (de Tours), d'émettre et d'appuyer par des arguments spécieux une théorie qui, prise dans un sens trop absolu, n'est qu'un brillant paradoxe. Selon lui, le génie et la folie sont comme frère et sœur; ils peuvent trouver leur origine dans une souche commune, maladie organique, diathèse, trouble cérébral des ascendants; les maladies des centres nerveux, par le fait de l'exaltation fonctionnelle, offrent des conditions propres à favoriser, par hérédité, le développement des facultés intellectuelles; et c'est ainsi que des individus doués d'une intelligence supérieure, ou seulement placés au-dessus du niveau commun des intelligences, comptent parmi leurs ascendants ou parmi les membres de leur famille, soit des aliénés, soit des personnes sujettes à des affections du système nerveux et des organes de la vie de relation. Moreau, à l'appui de ses idées, cite un nombre assez grand d'exemples empruntés à l'histoire. Ainsi, Charles-Quint était fils de Jeanne de Castille, que son état permanent d'aliénation mentale avait fait surnommer Jeanne la Folle. Frédéric le Grand avait pour père Frédéric-Guillaume, lequel était en proie à ce genre de folie que les Anglais ont nommé *moral insanity*. La mère d'Alexandre le Grand était une femme mal équilibrée qui

avait des hallucinations ; Philippe, son père, avait des habitudes crapuleuses. Le père de Mirabeau, homme de vastes connaissances et d'une intelligence remarquable, y joignait une originalité de caractère qui parfois touchait à l'extravagance. Ces exemples sont parmi les plus remarquables. Mais à côté d'eux Moreau en a réuni bien d'autres où l'on voit des hommes de haute valeur intellectuelle et morale, d'une part présenter eux-mêmes des signes de trouble mental, de réels symptômes de folie, d'autre part donner naissance à des individus d'esprit débile ou à de véritables aliénés.

Mais laissons de côté ces sortes d'anomalies et bornons-nous à considérer l'hérédité morbide dans ses manifestations les plus simples et les plus essentielles. Nous y constaterons que, pas plus que l'hérédité physiologique, elle ne présente un caractère de fatalité absolue.

Et, en effet, tantôt elle fait entièrement défaut, tantôt on voit ses effets arrêtés ou modifiés par des influences analogues à celles que, par rapport à l'hérédité normale, nous avons tout à l'heure attribuées à l'éducation.

Dans le cas présent, l'éducation prend un nom nouveau : elle s'appelle hygiène, et spécialement hygiène prophylactique ; elle occupe dans la science médicale une grande place, et son importance s'accroît de jour en jour. Pour bien apprécier cette importance, il faut savoir que l'hygiène n'est pas seulement, suivant la vieille acception du mot, l'art de conserver la santé ; elle ne se borne pas à étudier et à faire appliquer les moyens de mettre l'homme dans les conditions corporelles, mentales, sociales les plus propres à assurer son bien-être ; elle vise plus haut et plus loin : elle recherche encore les moyens d'arrêter l'évolution des germes morbides et d'assurer le parfait développement de l'organisme humain. Tout ce qui peut conduire à l'amélioration de l'homme, à l'accroissement de son activité physique et intellectuelle est du ressort direct et légitime de l'hygiène.

Par les moyens dont elle dispose, l'hygiène agit d'abord et directement sur le corps. Elle lui donne la force et la

vigueur dont il a besoin pour traverser la vie et résister aux influences malfaisantes ; elle agit également sur l'esprit, mais seulement d'une manière indirecte, et les résultats auxquels elle arrive justifient et expliquent la vieille devise médicale : *Mens sana in corpore sano.*

Depuis la naissance jusqu'à la mort, l'hygiène suit l'homme et veille à ce que tout en lui et autour de lui soit approprié à sa nature et à ses besoins. Elle s'occupe avec sollicitude des aliments dont il se sert, des vêtements dont il couvre son corps, de la demeure où il réside ; elle est attentive à ce que dans les milieux nuisibles qu'il a besoin de traverser, soit par le fait de sa profession, soit par le fait des circonstances ou des exigences sociales, il puisse rester indemne et bien portant ; elle est soucieuse de favoriser le développement du corps, et son importance à cet égard est telle qu'elle fait partie intégrante de l'éducation proprement dite, et que, par la force des choses, elle est devenue l'une des préoccupations principales de ceux qui ont pour mission de diriger la formation de l'enfant et du jeune homme.

Or, il n'est pas douteux que l'hygiène, dans ces conditions, ne parvienne non seulement à écarter les maladies qui pourraient atteindre l'homme, mais encore à arrêter l'éclosion de celles dont il porte en lui le germe et dont il peut être menacé par suite d'influences héréditaires.

Prenons comme preuves deux des maladies qui sont au premier rang des maladies transmissibles par hérédité, la phtisie et la folie, et nous pourrons aisément constater que l'hygiène prophylactique peut souvent en faire disparaître l'imminence.

L'enfant qui naît de parents phtisiques n'est pas lui-même phtisique dès sa naissance ; mais il a hérité des dispositions, des goûts, des habitudes et des tendances morbides qui peuvent le conduire à la phtisie, et si rien ne le soustrait à ces influences, il devient phtisique à son tour.

La manière dont les choses se passent en pareil cas est un fait d'expérience ; elle est incontestable. Or, qu'a-t-on fait pour annihiler ces tendances morbides ? On s'est appliqué à

donner à l'enfant des dispositions, des goûts, des habitudes contraires à ce qui lui était naturel ; on agit à la fois sur son physique et sur son moral. Lorsque cela est nécessaire, on le change de milieu, on le dépayse, on le soumet à des influences revivifiantes et les résultats sont vraiment merveilleux. Il n'est personne qui ne sache ce que l'on a ainsi obtenu dans les hôpitaux marins ou dans ces milieux de traitements que l'on s'efforce de multiplier aujourd'hui et qu'on appelle des *sanatorium*. Quoi de plus probant à cet égard que ce qui se produit au sanatorium d'Arcachon? Les enfants assistés des hospices de Bordeaux avaient eu de tout temps la réputation d'être des enfants malingres, chétifs, scrofuleux, sur qui pesaient d'une manière inéluctable les influences dégénératrices de la tuberculose. Ces enfants sont envoyés maintenant à Arcachon, et après un certain laps de temps de séjour dans ce milieu où ils subissent l'action favorable du voisinage de la mer, des forêts de sapins et d'un climat doux, ils se trouvent transformés et peuvent retourner à la ville dans un état de santé satisfaisant.

Pour la folie, les conditions sont un peu différentes dans la forme, mais au fond elles sont identiques.

Lorsque l'hérédité d'une maladie mentale a exercé son influence, il est possible, dans bien des cas, de la suivre à la trace et de constater alors que l'individu qui, par sa prédisposition originelle, était candidat à la folie, a traversé d'abord une phase de nervosité où ses dispositions corporelles et intellectuelles présentaient déjà un caractère marqué d'instabilité, d'irrégularité, qui étaient comme le germe de la folie. Enfant, il était de ceux chez qui les caprices, la bizarrerie des sentiments, l'inégalité d'humeur indiquent déjà une nature mal équilibrée; il avait, d'une manière habituelle, de ces accidents qui, comme l'insomnie, les cauchemars terrifiants, frisent la maladie et indiquent l'inconsistance du système nerveux. Adolescent au moment où son intelligence commençait à s'ouvrir, on l'avait vu présenter quelque chose d'inquiet et d'extraordinaire dans ses facultés mentales : curiosité indiscrète, mobilité extrême d'idées et

d'impression, grande émotivité, inégalité des sentiments effectifs. Enfin, arrivé à l'âge adulte, il avait définitivement versé dans la folie.

Or, toutes les fois que chez un individu que l'on sait menacé par des influences héréditaires on constate la manifestation habituelle et continue des signes que nous venons d'énumérer, on peut prédire presque à coup sûr que si cet individu est abandonné à lui-même il devienda aliéné. Morel, ayant eu occasion de voir à la cour de Munich le prince Louis de Bavière lorsqu'il était à peine adolescent, avait ainsi prédit que ce jeune homme deviendrait fou. Sa prévision s'est bien réalisée, et l'on sait quel aliéné extravagant était ce prince. Morel avait basé son pronostic sur les singularités du caractère, envisagées à la lumière de l'hérédité qui existait dans la famille des rois de Bavière.

Mais cependant, parmi ceux qui se présentent dans les mêmes conditions, il en est certainement qui échappent à l'aliénation mentale, qui même parviennent à recouvrer une santé morale aussi bonne que leur santé physique, et qui traversent ainsi une longue existence. L'hérédité n'a donc été pour eux qu'une simple menace. A quoi le doivent-ils? Presque toujours à ce que, dans leur enfance, dans leur jeunesse, dans leur âge mûr ils ont été soumis à cette éducation spéciale, à cette hygiène dont nous avons parlé, et dont Foville a tracé d'une manière excellente les indications.

« Une sollicitude intelligente, dit cet auteur, tâche de prévenir le développement de la folie chez ceux que de fâcheuses prédispositions héréditaires ou congénitales paraissent prédisposer aux affections nerveuses. Les moyens à employer dans ce but prophylactique sont tous ceux qui constituent une bonne hygiène physique et morale, appropriée aux conditions propres au sujet. Tant que celui-ci sera encore un enfant, il faudra l'entourer de soins calculés de manière à s'écarter également d'une sévérité intempestive et d'une tolérance énervante; il faudra favoriser son développement physique par des exercices gymnastiques bien dirigés; il faudra se garder de l'astreindre à un travail

trop assidu, et de vouloir en faire un élève brillant et précoce. A l'époque de la puberté, d'autres ménagements sont nécessaires pour faciliter la transition d'un âge à un autre, fortifier l'état de la santé générale, éviter les excitations des sens et écarter tous les genres d'excès. L'adulte, lui, devrait être protégé contre les passions violentes, contre les excès de travail intellectuel, les déboires de la fortune et les mécomptes de l'amour-propre. Mais, hélas! ces conditions sont bien difficiles à réaliser, surtout dans la vie surexcitée des grandes villes, pour ceux qui se trouvent lancés dans le tourbillon des plaisirs mondains, des spéculations hasardeuses, des vastes entreprises industrielles, dans la poursuite des hauts emplois publics, dans les rivalités presque inséparables de l'exercice des professions libérales, littéraires ou artistiques. Aussi trouvera-t-on plus de sécurité sous ce rapport dans le séjour des petites villes et des campagnes, où les occupations sont modestes et tranquilles ».

L'efficacité de ces préceptes est certaine, et s'ils étaient régulièrement appliqués, il y aurait certainement moins d'aliénés. Nous connaissons des descendants d'aliénés, des enfants de névropathes, qui, névropathes eux-mêmes, ont échappé à la folie, parce que leur vie avait été bien réglée, bien ordonnée. Nous en savons chez qui l'inégalité, la bizarrerie du développement physique et moral avaient indiqué que déjà les influences héréditaires produisaient leur effet, et qui, cependant, grâce à une bonne éducation, à la sage direction de toute leur existence, ont commencé par reprendre l'équilibre et sont ensuite restés indemnes toute leur vie.

Mais ce n'est pas tout, et il faut ajouter encore une constatation plus frappante et plus significative, c'est que, même en dehors de l'éducation, même en dehors de l'hygiène prophylactique, la prédisposition héréditaire arrive spontanément à suspendre son action. Nous en donnerons comme preuve une maladie qui passe pour être une des plus communément héréditaires, l'épilepsie; et cette preuve a d'autant plus d'intérêt et d'importance pour nous que précisément c'est l'épilepsie qui était en cause dans les affaires

judiciaires que nous avons prises pour point de départ.

Or, il résulte de recherches cliniques et statistiques faites sur ce sujet par Foville que l'hérédité de l'épilepsie n'est nullement fatale, et que même, suivant certains auteurs, loin d'être la règle elle serait plutôt l'exception. Ainsi, d'après Leuret, on ne constaterait l'existence de l'épilepsie chez les ascendants d'épileptiques que dans un cas sur soixante. Legrand du Saulle attribue approximativement à l'hérédité un douzième des cas d'épilepsie. Moreau, celui de tous les observateurs qui a trouvé le plus grand nombre proportionnel de cas d'épilepsie héréditaire, dit un quart. En fin de compte, les notions les plus probables, déduites de la généralité des statistiques, donnent raison à Moreau. Et Foville conclut en disant que, s'il est de règle générale que les épileptiques perdent leurs enfants en bas-âge, parmi les survivants un quart environ seront atteints d'épilepsie, plusieurs seront aliénés, une moitié environ seront à l'abri de ces maladies.

A la suite de ces constatations, Foville en ajoute une autre sur laquelle nous appelons d'autant plus l'attention que, non seulement elle confirme d'une manière définitive ce que nous venons de voir, mais qu'en outre elle sert, par anticipation, d'éclaircissement à une autre particularité dont nous devons maintenant nous occuper et qui tient à notre sujet d'une manière absolument intime. Foville dit : « A mesure qu'une génération s'éloignera davantage de la souche, l'influence héréditaire de l'épilepsie ira en s'affaiblissant, et le nombre des malades atteints d'épilepsie ou de folie deviendra de plus en plus restreint ».

La particularité que nous venons d'indiquer c'est la dégénérescence.

Sous ce nom, dont on fait aujourd'hui un bien grand usage sinon un abus, on désigne certaines tendances de l'hérédité d'après lesquelles, étant donné une maladie héréditaire, celle-ci n'agit pas seulement par la transmission d'un état morbide équivalent ou identique à elle-même, mais encore peut se traduire par une sorte de déviation de cet

état, d'où résulte, à chaque génération consécutive, et d'une manière progressive, l'amoindrissement physique et moral des individus. Lorsque la dégénérescence a commencé, elle aboutirait nécessairement, suivant certains auteurs, à l'extinction de la race. Morel est celui qui le premier a donné cours aux notions actuelles sur la dégénérescence, et qui, du premier coup, a fixé la science sur des faits qui ont un intérêt et une portée incontestables.

Les causes de dégénérescence sont variées. L'une de celles qui ont été le mieux étudiées c'est l'alcoolisme, dont les ravages sont si grands dans la société moderne. La dégénérescence alcoolique est bien propre à mettre en pleine lumière ce que peut être la dégradation progressive des générations, à partir du moment où le vice du démon alcool s'est infiltré dans une famille. Il est notoire que ces habitudes d'ivrognerie, ou même simplement l'ivresse passagère chez les ascendants, peut aboutir, chez les descendants, à des effets déplorables. Les enfants qui naissent d'alcooliques sont voués à toute sorte de déviations physiologiques et morbides : les uns seront mal conformés physiquement, d'autres auront le sens moral absolument perverti. Il en est qui héritent directement des tendances de leurs parents et chez qui le besoin de se livrer à la boisson constitue un entraînement irrésistible; chez d'autres encore, tout est simultanément amoindri, l'esprit et le corps, et on les voit bientôt présenter les signes de la débilité physique et morale, de l'idiotie la mieux caractérisée.

A côté de la dégénérescence alcoolique, la dégénérescence dans les maladies nerveuses et surtout dans les maladies mentales occupe une place importante. Il est commun de voir que les descendants d'aliénés sont manifestement amoindris en valeur physique et morale par rapport à leurs ascendants. Les exemples les plus remarquables de ce fait ont été empruntés à l'histoire où des documents irréfutables et certains permettaient de les trouver. Est-il rien de plus curieux sous ce rapport que la dégénérescence observée dans la famille royale d'Espagne qui a produit Charles-Quint?

Cette famille se forme au milieu du quinzième siècle par le mariage de Jean II de Castille, prince faible et imbécile, avec Isabelle de Portugal, qui fut folle dans les dernières années de sa vie. Leur fille, Isabelle la Catholique, épouse Ferdinand d'Aragon, prince d'un caractère mélancolique. Leur troisième enfant est Jeanne dite la Folle, qui fut, pendant cinquante ans de sa vie, tenue enfermée dans un château fort. Elle était mélancolique, jalouse; elle avait des hallucinations; elle devint démente et gâteuse. Par une fatalité singulière, on la marie à Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, qui lui-même était petit-fils et fils de névropathes, d'aliénés. Son grand-père était Charles le Téméraire, un impulsif sanguinaire; sa mère, Marie de Bourgogne, une femme mélancolique, prude à l'excès; son père, Maximilien d'Autriche, un excentrique, un grand coureur d'aventures. Et de ce déplorable mariage on voit sortir une pléiade de déviés, de dégénérés, d'individus difformes au physique ou au moral. Charles-Quint lui-même, qui fut leur descendant direct, n'échappa pas à l'influence dégénératrice. Il avait une santé faible, il était de taille petite, il avait le menton saillant, et, dans une certaine mesure, il présentait ainsi l'un des signes que l'on prétend donner aujourd'hui comme distinctifs des individus voués fatalement au crime. Il était mystique, mélancolique. Il avait des défauts avilissants, et notamment il était gourmand et glouton; enfin, il était sujet à des accès d'épilepsie. A partir de Charles-Quint, la race va en s'abâtardissant de plus en plus. Philippe II, Philippe III, Philippe IV sont des faibles d'esprit qui ne sont pas éloignés de l'aliénation mentale, et, enfin, la famille s'éteint en Charles II, prince infirme de corps et d'esprit, épileptique, d'une cruauté sanguinaire, et qui finit aliéné.

Il est inutile d'insister plus longuement sur les causes et les effets de la dégénérescence. Cette forme de l'hérédité morbide est aujourd'hui connue et étudiée d'une manière pleinement scientifique, et son existence est indéniable. Mais il faut, à son sujet, se poser la même question que pour les

autres manifestations de l'hérédité : Est-elle fatale? Lors qu'elle a commencé à se produire, ne peut-elle point être enrayée, et ceux-là ont-ils raison qui n'admettent pour elle qu'une seule issue, l'extinction de la race où elle s'est manifestée?

Les faits, à l'encontre des opinions, répondent d'une manière négative. Assurément non, la dégénérescence n'est fatale ni dans son principe, ni dans son évolution progressive, ni dans ses conséquences ultimes. Tout comme l'hérédité morbide simple, elle peut être enrayée dans sa marche, ou bien arriver à suspendre d'elle-même son influence. Il faut cependant reconnaître que si elle a amené les individus jusqu'à l'état d'imbécillité et surtout à celui d'idiotie, il n'y a plus guère de rétrocession et d'amélioration possible. La débilité mentale arrivée à ce point s'accompagne d'ordinaire d'une telle débilité physique que les individus sont stériles et que la race meurt par épuisement. Mais en dehors de ce cas, il ne faut rien préjuger, il ne faut désespérer de rien. Les recherches de Foville sur l'épilepsie, dont nous avons parlé tout à l'heure, nous en donnent une preuve suffisante. Et néanmoins, l'épilepsie est une des maladies qui conduisent le plus aisément à l'idiotie. Morel, qui était évidemment disposé à admettre que la dégénérescence est une loi fatale des états où elle peut se produire, est obligé de reconnaître que dans certaines circonstances on peut voir survenir une heureuse régénération de l'individu et de l'espèce. Dans ce cas, les choses se passent comme pour l'hérédité morbide simple, soit par rétrocession des influences dégénératrices, soit par l'amélioration de l'individu lorsqu'il est soumis à une bonne direction hygiénique, morale et physique. Alors la race peut être arrêtée sur la pente de la dégradation progressive ; l'évolution morbide subit une modification en sens inverse, et les déviations qui étaient survenues s'effacent et se suppriment. Toutefois, cette rétrocession ne se fait jamais d'une manière subite, car, comme l'a dit Morel, il y a, dans le bien comme dans le mal, une progression nécessaire et graduée.

Ainsi donc, quelle que soit la forme sous laquelle on envisage l'hérédité, on arrive à cette certitude qu'elle ne pèse point d'une manière inéluctable sur l'espèce humaine. En principe, on aurait pu l'affirmer, en se basant sur cette seule considération que si l'hérédité morbide était fatale, ses conséquences devraient peser actuellement sur l'humanité tout entière. Qui donc a dit : « S'il était vrai qu'on ne puisse échapper aux influences héréditaires, il n'y aurait plus aujourd'hui, de par le monde, que des phtisiques, des cancéreux et des fous ». Et de fait, en remontant le cours des générations, n'arriverions-nous pas, avec certitude, à rencontrer quelqu'un de nos ancêtres atteint d'une maladie réputée héréditaire ?

Ces données bien établies, et, à notre avis, décisives, il reste à en faire l'application médico-légale, et, en nous plaçant spécialement sur le terrain de la responsabilité des actes, nous devons examiner si un individu quelconque peut être exonéré de la responsabilité par ce seul fait qu'il est sous l'imminence de menaces héréditaires.

La réponse ne paraît pas douteuse. En effet, du moment où l'influence de l'hérédité et de la dégénérescence n'est point fatale, elle ne peut se préjuger. Par conséquent, si l'individu qui est exposé à subir, par hérédité, les tendances morbides de ses ascendants, ne présente pas des traces évidentes de ces tendances, soit similaires, soit transformées, on ne peut pas prétendre qu'il soit un héréditaire ou un dégénéré. Cela revient à dire, en termes que M. de La Palice ne désavouerait pas, que l'individu ne peut être déclaré malade que s'il présente personnellement des signes de maladie. Et enfin, en ce qui concerne la responsabilité des actes, comme la loi, d'accord avec la morale naturelle, établit que celui-là seul qui est atteint de folie doit être déclaré irresponsable de ses actes, il en résulte que du moment où un inculpé ne présente pas des signes de maladie mentale réelle, il garde devant la loi comme devant l'appréciation médicale toute sa responsabilité.

Cette manière d'envisager les choses est assurément sim-

ple et claire. Mais cependant elle n'est point parvenue à rallier toutes les adhésions. On l'a discutée; on lui a opposé des objections, deux entre autres, dont il convient de dire quelques mots.

On a fait tout d'abord intervenir la considération de ce qu'on a appelé la zone mitoyenne, la zone frontière entre la raison et la folie. Le genre humain, a-t-on dit, n'est point strictement partagé en deux camps, celui des insensés et celui des gens sains d'esprit. Il y a entre les uns et les autres une sorte de terrain neutre, où demeurent une foule d'individus qui sans être aliénés ont cependant quelque prédisposition aux maladies mentales, et qui sont précisément les héréditaires fortement menacés par les tendances à la folie. C'est sur ce terrain que l'on rencontre des excentriques, des extravagants, des gens à caractère instable, capricieux et fantasque, dont les sentiments sont mobiles, les idées singulières, les actes insolites, et dont toute la conduite est telle qu'on ne sait comment l'apprécier. C'est là encore que l'on rencontre des faibles d'esprit, des gens sans résistance morale, dont le jugement ne peut se fixer et dont l'intelligence est sans portée. Que sont ces individus? aliénés, ou sains d'esprit? malades ou non? Faut-il les considérer comme responsables de leurs actes, ou leur accorder le bénéfice de l'irresponsabilité? Dans ce doute, n'est-il pas rationnel de pencher vers ce dernier parti?

On a fait encore intervenir, et cela est bien plus grave, de prétendues analogies entre le crime et la folie. Le point de départ a été la constatation de la perversion morale que présentent certains héréditaires, certains dégénérés. On a fait remarquer que cette perversion morale était identique chez les dégénérés et chez les criminels ordinaires. Enfin, considérant que dans le crime il s'établit une sorte d'entraînement, de prédisposition analogue à celle de la folie, on en a conclu que crime et folie étaient simplement deux aspects différents d'une même chose.

Parmi les faits que l'on a produits à l'appui de cette doctrine, il en est qui certainement sont curieux. Tel le cas de

cette nommée Motgar, qui, en deux siècles, aurait eu neuf cents descendants, sur lesquels deux cents seraient devenus des malfaiteurs et deux cents autres des aliénés ou des vagabonds. Tel encore le cas de cette famille Juke, dont le nom est devenu, paraît-il, aux États-Unis, synonyme de criminel. D'après les renseignements recueillis sur cette famille, dont le premier membre connu est un nommé Max Juke, né vers 1720, on a pu dresser son tableau généalogique, et on y a trouvé sept cent neuf membres, sur lesquels soixante-seize criminels à divers titres, cent quarante-deux vagabonds, cent vingt-huit prostituées et cent trente et un atteints d'infirmités diverses.

Mais si curieux que soient ces faits prouvent-ils que tout y soit affaire d'hérédité? Prouvent-ils que cette hérédité soit fatale? Non, certes. Il faut remarquer d'abord qu'on ne dit pas ce qu'étaient tous les membres de ces familles. Ceux dont on ne dit rien étaient sans doute des individus normaux. Et d'ailleurs, pour expliquer cette hérédité apparente des tendances criminelles, n'y a-t-il pas à faire une part très large à la communauté d'éducation vicieuse, à l'influence délétère du milieu moral, à la contagion des habitudes perverses? Foville fait à ce sujet une remarque pleine de justesse et qui semble péremptoire. Il dit que, dans l'énumération des criminels appartenant à une seule et même famille, on voit cités, non seulement les membres issus d'une même souche, mais aussi les alliés qui se sont unis à ces membres par le mariage, les gendres et les brus, les beaux-frères et les belles-sœurs. Si ces derniers commettaient les mêmes crimes, ce n'était pas assurément la communauté d'origine qui les y poussait, c'était plutôt la contagion, l'entraînement, l'exemple et l'influence du milieu.

En admettant même que la disposition au crime puisse s'acquérir par transmission héréditaire, il resterait à prouver que dans ce cas l'hérédité est morbide au même titre que l'hérédité de la folie. Or, il y a là entre ces deux ordres de faits une différence profonde que les apôtres de la doctrine du criminel-né se sont vainement jusqu'ici efforcés de

faire disparaître. Ils prétendent que l'individu originellement voué au crime peut se reconnaître à certains caractères, les uns anatomiques, les autres psychologiques; mais ils ne sont pas encore parvenus à prouver que ces caractères fussent vraiment significatifs.

Au dernier Congrès d'anthropologie criminelle, tenu à Paris en août 1889, Lombroso, le grand maître de la doctrine, a reproduit, en y insistant plus fortement que jamais, les arguments sur lesquels il l'a formée. Selon lui, le criminel présente des caractères anatomiques qui lui sont propres, notamment l'asymétrie du visage, la largeur des orbites, la saillie des arcades zygomatiques, la proéminence de la mâchoire inférieure en avant. Mais ses assertions ont rencontré des contradicteurs autorisés. Manouvrier, s'appuyant lui aussi sur des recherches anatomiques, a établi que si les caractères en question se rencontrent fréquemment chez des criminels, on les trouve également chez des individus absolument étrangers à la criminalité, et qu'en outre il y a bien des criminels qui n'en présentent aucun. Lacassagne a montré qu'il faut, pour comprendre la formation du criminel, attacher une importance plus grande au milieu social qu'à l'hérédité, parce que la condition, l'éducation, la bonne ou la mauvaise fortune ont sur l'individu une influence indéniable, ce qui fait que le criminel se recrute surtout chez les gens pauvres, misérables ou malheureux. Enfin, Magnan a soutenu que les germes du crime ne sont pas des attributs naturels. L'individu normal n'est pas naturellement prédisposé au crime; s'il devient criminel, c'est sous l'influence d'une passion ou d'une éducation vicieuse. Quant à l'individu anormal, qu'il soit héréditaire ou dégénéré, s'il devient criminel, c'est en vertu de la perversion morale qu'il doit aux influences morbides, c'est un malade, et pas autre chose.

Les théories dont nous venons de parler sont néfastes; elles ne peuvent pas servir à autre chose qu'à fausser les notions de la morale sociale, et, en ce qui concerne la folie, elles ne peuvent aboutir qu'à faire rétrograder la science et

perdre le fruit de l'une de ses plus précieuses conquêtes. C'est la gloire de la médecine mentale d'avoir montré qu'il ne fallait plus, suivant les déplorables errements du passé, traiter les aliénés comme les parias de la société. Mais vouloir maintenant que les criminels soient considérés comme des aliénés équivaut presque à admettre que nos ancêtres avaient raison de vouer les aliénés aux chaînes, aux tortures, à la potence ou au bûcher, comme de véritables criminels. Restons donc dans le vrai, et reconnaissons que l'aliéné est un malade qu'il faut traiter en conséquence, mais que le criminel est un indigne et qu'il faut le laisser à son indignité. Ainsi, il convient d'opposer une fin de non recevoir à ceux qui prétendent établir des analogies entre le crime et la folie, et qui partent de là pour réclamer en faveur des criminels un certain droit au bénéfice de l'indulgence et même de l'irresponsabilité.

Faut-il agir de même en ce qui concerne les individus placés sur la zone frontière entre la raison et la folie?

En se mettant à un point de vue purement médical, on ne peut méconnaître que ces individus, s'ils ne sont pas réellement malades, ne sont cependant pas absolument sains. Un grand nombre d'entre eux sont, comme nous l'avons dit, menacés par des influences héréditaires, et ils constituent pour la plupart cette catégorie à laquelle la médecine peut rendre de grands services, qu'elle peut empêcher de verser dans la folie si elle leur applique en temps utile les règles d'hygiène physique et morale dont nous avons parlé.

Dans ces conditions, si l'on considère maintenant le point de vue légal, on voit que la situation est spécieuse; aussi, dans les affaires judiciaires qui concernent ces individus, la défense ne manque pas d'insister sur les anomalies que leur situation présente ; elle s'efforce d'établir que n'étant plus absolument sains, ils ne doivent pas être considérés comme strictement responsables ; elle cherche à élever des doutes sur l'opportunité de sévir contre eux, et elle demande à tout le moins qu'on les traite avec indulgence : c'est ce qui est arrivé dans l'affaire X...

Quelle doit être en pareil cas la règle d'appréciation? A notre avis, elle doit être la suivante. Lorsque, sans être confirmée, une maladie mentale s'annonce par quelques indices, l'inculpé a droit à une certaine indulgence, bien qu'il soit encore responsable de ses actes; mais lorsque la maladie est à l'état de simple possibilité, comme il arrive en présence de l'hérédité, sans que rien en dénote la trace, l'inculpé n'a aucun droit au bénéfice des circonstances atténuantes. Lorsqu'il est un peu faible d'esprit, on peut être indulgent pour lui si l'on veut et s'il paraît le mériter; mais on n'y est pas obligé.

Dans ce dernier cas, c'est aux jurés et aux juges seuls qu'il appartient, suivant leur conscience et suivant les particularités propres à chaque affaire, de décider de la conduite à tenir. Ils doivent éviter toutefois de se laisser influencer outre mesure et de se laisser entraîner trop loin par les incertitudes et les doutes que leur a suggérés la défense. Ils doivent ne pas se laisser émouvoir par des doctrines qui sont de vrais sophismes, et qui, comme nous l'avons dit, ne tendent à rien moins qu'à bouleverser de fond en comble la morale individuelle et sociale, et, par suite, à laisser la société entièrement désarmée devant le crime. Enfin, et c'est là notre conclusion pour le cas particulier que nous avons examiné, ils doivent être convaincus qu'il n'y a rien de fatal dans l'hérédité non plus que dans la dégénérescence; que par conséquent, s'il y a lieu quelquefois de montrer de l'indulgence à l'égard d'individus dont les ascendants ont été atteints de maladies transmissibles et qui, sans être malades eux-mêmes, peuvent laisser supposer que l'influence héréditaire a amoindri leur valeur intellectuelle et morale, la mesure de l'indulgence devra être proportionnée précisément à cette valeur intellectuelle et morale de chacun d'eux, ainsi qu'à l'importance et à la gravité de leurs actes.

BIBLIOGRAPHIE.

CULLERRE. *Les frontières de la folie*. Paris, 1888.
FOVILLE. *Recherches cliniques et statistiques sur la transmission héréditaire de l'épilepsie* (In *Annales médico-psychologiques*, 1868).
— *Le Criminel* (In *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1880).
LUCAS. De *l'Hérédité naturelle*, 2 vol. Paris, 1847.
MAUDSLEY. *Crime et Folie*. Paris, 1874.
MOREAU (de Tours). *Psychologie morbide*. Paris, 1859.
MOREL. *Des dégénérescences de l'espèce humaine*. Paris, 1857.
— *Traité des maladies mentales*. Paris, 1860.
RIANT. *Les irresponsables devant la justice*. Paris, 1888.
RIBOT. *L'hérédité psychologique*. Paris, 1882.
SAURY. *La Folie héréditaire*. Paris, 1886.

VIGNEUL DE MARVILLE

OU

LA CRITIQUE A LA FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

PAR M. DESCHAMPS[1].

L'histoire a constaté que c'est à la suite des guerres civiles et religieuses du seizième siècle que Montaigne, dans ses *Essais,* vante les douceurs de l'indifférence et du doute; que Charron, dans le livre de la *Sagesse,* revendique la liberté de penser, et qu'Étienne de la Boëtie, dans le *Discours de la servitude volontaire,* discute le principe même de la royauté; qu'à la même époque apparaît dans la critique littéraire cette polémique violente et grossière dont Joseph Scaliger et le P. Garasse sont les modèles achevés, et qu'enfin Théophile de Viau et ses disciples publient ce monument de verve impie et obscène que l'on appelle le *Parnasse satirique.*

Toute part faite, d'ailleurs, à la différence des temps, un phénomène presque identique se produit au dix-septième siècle, après les déplorables violences qui en marquèrent la fin. On voit éclater à la fois le libre examen dans les œuvres sérieuses de l'esprit, la licence des mœurs dans les productions de la littérature frivole, et, au sein de la société la plus polie de l'Europe, une grossièreté inouïe de langage dans la controverse religieuse comme dans la discussion philosophique et littéraire.

1. Lu dans la séance du 30 janvier 1890.

C'est le temps, en effet, où deux oratoriens illustres, Bernard Lami et Richard Simon, appliquent la libre critique aux Saintes Écritures, où deux curés de village, J.-B. Thiers et A. Baillet, sont condamnés par l'Église, l'un pour son *Traité des superstitions,* l'autre pour ses *Vies des Saints;* où l'abbé Faydit conteste insolemment à Tillemont sa science, à Bossuet son génie et son éloquence, et ne craint pas de publier contre Fénelon le livre odieux de la *Télécomanie;* où le bénédictin normand Gueudeville, dont le nom est resté synonyme de violence et de cynisme, se fait chasser de son couvent pour ses attaques contre les plus hautes renommées du monde et de l'Église; où le Zoïle lyonnais Gâcon, en attendant qu'il publie l'*Anti-Rousseau*, écrit le méchant recueil satirique intitulé : le *Poète sans fard;* où l'on voit un antiquaire de mérite, l'abbé Longuerue, arriver à la célébrité beaucoup moins par ses dissertations historiques que par le *Longueruana,* recueil de facéties et de bons mots; où le savant bénédictin de Nantes, Lacroze, s'échappe de la Congrégation de Saint-Maur, où il mourait d'ennui, et se réfugie à Bâle pour y embrasser le culte réformé; où, enfin, car il faut abréger, l'abbé de Chaulieu, comme pour réagir contre l'austérité monacale de la vieille cour, publie des poésies épicuriennes qui méritent à leur auteur le surnom d'*Anacréon du Temple.*

Ces noms, et l'on en pourrait citer beaucoup d'autres, révèlent évidemment un état intellectuel et moral tout nouveau, aussi singulier que grave, et il est clair que, pour parler comme Chateaubriand, tout est alors *dérangé dans les esprits et dans les mœurs.* Mais le signe le moins équivoque de cette révolution morale est, ce me semble, dans la place considérable que, du vivant même de Louis XIV, le clergé occupe dans la littérature séculière, soit frivole, soit sérieuse, et je crois qu'on ne l'a pas assez remarqué. Jusqu'ici, en effet, à part de rares exceptions et dans des temps de crise, l'écrivain ecclésiastique a été ce qu'il devait être, par bienséance comme par état : il a été controversiste, apologiste, moraliste. S'il abordait parfois un autre genre, la

philosophie, l'histoire, le roman même et le poème dramatique, c'était uniquement dans un esprit de morale et de religion, et le prêtre était toujours visible sous l'écrivain. Ainsi, le roman chrétien, *Palombe ou la femme honorable*, a pour auteur l'évêque de Belley, Jean-Pierre Camus; l'abbé Genest, en 1684, donna au théâtre une tragédie, *Pénélope*, si morale que la sévérité de Bossuet à l'endroit des spectacles en fut désarmée, et Fénelon composa *Télémaque*. Mais déjà, dans cet immortel ouvrage, la politique, l'économie sociale même se mêlaient à la morale et l'on entrevoyait, à travers le voile de la fiction, plus d'une protestation sévère contre le despotisme et ses abus, contre la cour et ses vices. La voie était ouverte, et l'histoire littéraire nous montre, dès cette époque, nombre d'ecclésiastiques qui, tout en exerçant le ministère sacré, semblent oublier qu'ils sont prêtres pour se souvenir seulement qu'ils sont littérateurs ou publicistes.

On sait que, sous la Régence, Massillon, le maître de la chaire à ce moment, ouvrant à l'éloquence sacrée une voie nouvelle, flétrit hardiment la gloire des conquêtes injustes, attaqua le privilège de la naissance, et, remontant à l'origine du droit des princes, ne craignit pas de proclamer l'antériorité du droit des peuples. C'était hardi; mais, sous le règne même de Louis XIV, l'abbé de Saint-Pierre avait exprimé dans ses livres les mêmes vérités, et, à ses risques et périls, s'était fait l'apôtre des plus larges réformes politiques et morales. *Le Projet de paix perpétuelle* est de 1713, deux ans avant la mort du grand roi. Un peu plus tard, l'ami et le disciple de l'abbé de Saint-Pierre, Terrasson, prêtre comme lui, se fera, dans son roman de *Séthos*, l'organe des mêmes doctrines, et bientôt l'on ne comptera plus les écrivains ecclésiastiques enrôlés dans la croisade contre le passé.

Mais à côté de ces militants, il y avait aussi dans le troisième corps de l'État et dès le dix-septième siècle plus d'un écrivain distingué qui, n'osant aborder certaines matières délicates, laissait voir néanmoins dans ses ouvrages et dans

sa vie un tel air de liberté, et, si je puis ainsi dire, de laïcité, que l'opinion publique le confondait entièrement avec les gens de lettres. Voyez, par exemple, l'abbé de Vertot[1] et l'abbé de Saint-Réal.

Malgré leur existence mondaine et même quelque peu aventureuse, tous deux furent, à tout prendre, des hommes honorables autant que des écrivains de mérite. Mais qui reconnaîtrait dans leurs livres le prêtre catholique? Vertot a raconté avec beaucoup d'élégance de style et d'intérêt dramatique les révolutions politiques de Rome, celles de la Suède et celles du Portugal; une seule fois, il a abordé un sujet qui touchait à la religion, l'*Histoire des chevaliers de Malte*, et son livre a été mis à l'index. Avant lui, Saint-Réal, qui appartient tout entier au dix-septième siècle (1639-1692), avait écrit deux histoires purement politiques : la *Conjuration des Gracques* et la *Conjuration des Espagnols contre Venise*, puis quelques épisodes historiques fort intéressants, mais qui tiennent plus du roman que de l'histoire. Un jour, Saint-Réal se souvient qu'il est prêtre et il entreprend d'écrire une *Vie de Jésus-Christ;* mais voilà que l'ouvrage est tellement chargé d'ornements romanesques qu'il n'a de succès que dans les salons et donne lieu contre l'auteur à une accusation de *socinianisme*.

Ces prêtres-écrivains qui, par leur vie et leurs ouvrages, paraissent du monde plus que de l'Église, et du siècle de Voltaire plus que de celui de Bossuet, rappellent à mon esprit un écrivain dont la vie se passa tout entière sous le règne de Louis XIV, puisqu'il naquit en 1634 et mourut en 1704, et qui fut certainement le plus singulier personnage de l'histoire littéraire de ce temps, je veux parler du chartreux Dom Bonaventure d'Argonne, connu des lettrés sous le nom de Vigneul de Marville, le seul chartreux qui ait écrit, selon la remarque de Voltaire.

Ce n'est pas, je me hâte de le dire, que Vigneul de Marville ait fait scandale à son époque, soit par sa vie, soit par

1. Vertot était né en 1655.

la licence de ses écrits, soit par l'hérésie de ses doctrines, non; mais ce moine a tant d'esprit, de verve et de malice; sans sortir de sa cellule, il est si bien informé de tout ce qui se passe en littérature, en religion, en philosophie et même en politique; écrivain polémiste, il est si peu soucieux de la charité chrétienne, il a tant d'indépendance et de hardiesse dans ses jugements; il est si dédaigneux des préjugés, et, comme l'on dirait aujourd'hui, si ami du progrès; bref, il réalise si peu l'idée que l'on se fait d'un moine et surtout d'un chartreux, que nul, ce semble, n'exprime mieux et par des traits plus saillants la révolution morale qui s'accomplit à la fin du dix-septième siècle et prépare le dix-huitième. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il y avait intérêt et utilité à ranimer cette curieuse figure littéraire presque effacée par le temps.

II.

On n'a pas beaucoup de renseignements sur la vie de Vigneul de Marville. Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il naquit en 1634, probablement à Paris, comme la plupart des satiriques, qu'il étudia le Droit sous un maître habile qu'il nomme Antonio Delcamp et dont il parle avec l'accent de l'affection et de la reconnaissance, qu'il se fit recevoir avocat, plaida peu, quitta, on ne sait trop à quel âge, le barreau pour la vie monastique, et se fit chartreux. Obéit-il à une véritable vocation religieuse, ou pensa-t-il que le cloître de saint Bruno lui laisserait plus de loisirs pour l'étude? Quoi qu'on pense à cet égard, le fait est qu'il entra au couvent, alors célèbre, de Gaillon en Normandie, et qu'il s'éprit presque aussitôt d'un amour filial pour le pays dont il avait fait sa seconde patrie. En maint endroit de ses œuvres, notre chartreux loue avec enthousiasme cette terre de Normandie qui a produit tant de grands hommes en tout genre, surtout dans les lettres, depuis Clément Marot qui, né à Cahors, était originaire de l'antique Neustrie, Malherbe, les deux Corneille et Fontenelle, jusqu'à la

fameuse Mlle de Scudéry et à l'illustre Mlle de Lavigne, née à Vernon, l'*une des femmes les plus savantes et les plus spirituelles de son temps*, nous dit Marville, et qui fut, nous apprend-il encore, membre correspondant de l'Académie des Ricovrati de Padoue. Ainsi, Vigneul de Marville fut affectueux et reconnaissant envers son professeur de Droit et envers son pays d'adoption, deux nobles sentiments qu'il est juste de constater et qui demandent grâce pour les défauts que nous aurons bientôt à lui reprocher. Dans son amour pour sa chère Normandie, il va jusqu'à revendiquer pour elle l'*Ange de l'école*, saint Thomas d'Aquin, né, comme on sait, dans le royaume de Naples, mais Normand par sa mère qui descendait des seigneurs Tancrède de Hauterville, conquérants de l'Italie méridionale et de la Sicile. Enfin, il prétendait que de toutes les grosses villes de France il n'y en avait point de plus abondante en vieillards que la bonne ville de Rouen. Voilà, certes, un enfant d'adoption qu'on ne peut accuser d'ingratitude.

Vigneul de Marville composa, au couvent de Gaillon, plusieurs ouvrages : un *Traité de la lecture des Pères de l'Église*, qui est solide et intéressant; un livre intitulé : *Éducation, maximes et réflexions de Moncade*, qui dénote un esprit judicieux et fin, et des *Mélanges d'histoire et de littérature*. Ce dernier ouvrage est le seul qui ait sauvé de l'oubli le nom de son auteur, et où se révèle, tout particulièrement, l'esprit critique et indépendant que je veux mettre en lumière. Je négligerai donc les deux premiers pour ne m'occuper que de celui-ci, le seul d'ailleurs qu'on se rappelle, quand il est question de Vigneul de Marville.

III.

Les *Mélanges d'histoire et de littérature* sont une suite de fragments, tous d'un piquant intérêt, sur les matières les plus diverses : théologie, philosophie, littérature, histoire ancienne et moderne, anecdotes biographiques, etc.

Tout est familier à l'auteur : il sait le Droit et les sciences naturelles, la botanique particulièrement; la médecine et la chirurgie sont aussi de son domaine; il parle de tout avec autant de compétence que d'esprit, mais il en parle surtout avec indépendance et liberté : ce chartreux était né critique. On lit, en effet, dans les *Mélanges*, ces lignes remarquables : « Me rencontrant à Paris, dit-il, dans une bibliothèque avec un fort habile homme, il me dit, après l'avoir longtemps considérée : Cette bibliothèque est belle; mais elle n'est pas assez éclairée. — Que dites-vous, Monsieur, lui répondis-je? le jour y entre de tous côtés. — Je veux dire, répartit-il, que je n'y remarque presque point de critiques. Voyez-vous, tout cet amas de livres est peu de chose, à moins qu'on ne trouve auprès de chaque auteur son critique ou son adversaire, s'il en a. — J'étais encore jeune, ajoute Vigneul, quand cela me fut dit, et j'ai reconnu avec le temps qu'il n'y a rien de plus vrai et qu'on n'est point assez éclairé sur quelque matière que ce soit, quand cette matière n'a point été débattue et qu'on n'a pas lu tous les auteurs qui en parlent et se contredisent ».

Ainsi, Vigneul de Marville reconnaît la nécessité de tout soumettre à la discussion; il veut en toutes choses la liberté d'examen, et cet esprit de libre critique est, en effet, l'âme même de son livre.

Ce livre n'a, il est vrai, ni plan ni méthode : on y passe sans transition d'un poète grec ou latin à un diplomate du seizième siècle, d'une anecdote plaisante à une dissertation érudite, sorte de zig-zag littéraire, délice des paresseux qui veulent s'instruire sans effort, mais où le lecteur sérieux trouve aussi son compte, car dans ces fragments le savoir et l'agrément vont toujours de compagnie. Lisez les réflexions de l'auteur à propos de la bulle du pape Urbain VIII excommuniant ceux qui prennent du tabac dans les églises[1], et de l'opinion de ce théologien qui prétendait que les

1. V. de Marville dit que de son temps les prêtres en Espagne prenaient du tabac jusque sur l'autel.

femmes n'ont point d'âme, et vous avouerez qu'il y a bien des écrivains laïques qui pourraient envier la verve malicieuse et spirituelle de ce chartreux. C'est ce qui rend la lecture des *Mélanges* amusante autant qu'instructive, et pourquoi Voltaire en faisait grand cas. Le chartreux de Gaillon était, à ses yeux, l'un des écrivains qui, sous l'agrément de la forme, cachent le plus de bon sens, et il s'appuie, à plusieurs reprises, de son opinion dans les matières sérieuses, par exemple, à propos du testament politique du cardinal de Richelieu, qui est, selon lui, une pièce apocryphe. Le fragment relatif au fameux *testament* n'a pourtant, dans V. de Marville, qu'une seule page, mais cette page est parfaite.

Parfait dans la dissertation, notre auteur n'excelle pas moins dans la narration. J'en pourrais donner de nombreux exemples; je me contente de copier cette courte anecdote littéraire. « M. de Brébeuf, dans sa jeunesse, n'avait d'inclination que pour Horace; un de ses amis nommé Gautier n'avait au contraire d'attachement que pour Lucain et le préférait à tous les autres poètes. Cette préférence causait souvent des disputes entre eux; mais à la fin, fatigués de toujours disputer et de ne rien terminer, ils convinrent que chacun d'eux lirait le poète de son compagnon, l'examinerait et jugerait avec équité. La chose fut faite comme elle avait été résolue, et il arriva que M. Gautier ayant lu Horace en fut si charmé qu'il ne le quitta jamais depuis, et que M. de Brébeuf ayant lu Lucain s'y abandonna, de sorte qu'enivré de son génie il devint aussi Lucain que Lucain même, et encore plus, *Lucano Lucanior,* dans la traduction en vers français qu'il nous en a donnée[1] ».

Que si vous voulez des récits plus sérieux, notre chartreux a de quoi vous satisfaire. Lisez, par exemple, l'aventure du

1. C'est sans doute ce récit de Vigneul qui a donné lieu à l'histoire plus plaisante que vraisemblable de ce catholique et de ce protestant qui, dans une discussion religieuse, furent tous les deux si persuasifs qu'au sortir de l'entretien le catholique se fit protestant et le protestant catholique.

malheureux Ferrante Palavicin qui, ayant eu le malheur de se brouiller avec la puissante famille des Barberini, fut traîtreusement attiré dans le comtat d'Avignon, tué et enterré par ses amis *celeriter et parvo cultu;* ou encore la biographie du fameux *Marc-Antoine de Dominis* qui, après avoir été évêque et archevêque, se fit protestant, se sauva à Londres où le clergé anglican lui fit une grosse pension, revint au catholicisme, et, au moment où il allait encore changer de religion, fut emprisonné par l'ordre d'Urbain VIII et mourut. La vivacité et la rapidité du récit donnent l'illusion d'une page en prose de Voltaire.

Mais ne croyez pas qu'il y ait seulement dans les *Mélanges d'histoire et de littérature* des fragments d'une ou deux pages; on y peut lire plus d'un morceau de longue haleine où le lettré trouvera plaisir et profit. Il y a, par exemple, un chapitre excellent intitulé : *Méthode pour lire l'histoire;* il y a surtout le factum célèbre contre La Bruyère et le livre des *Caractères* dont il nous faut parler avec quelque détail.

IV.

On sait qu'avant de publier le livre des *Caractères*, La Bruyère le communiqua au précepteur du duc du Maine, le savant Malézieu, pour en avoir son avis, et que celui-ci lui dit : « Mon ami, il y a là de quoi vous faire beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis ». Le fait dépassa encore la prédiction. Tous ceux qui, à tort ou à raison, se crurent désignés par le moraliste, formèrent une ligue contre lui. Mais de tous ces adversaires, le plus ardent comme le plus spirituel, fut certainement le chartreux du couvent de Gaillon. Toutes les critiques dont l'auteur des *Caractères* fut assailli depuis la publication de son livre jusqu'à sa mort se retrouvent, plus mordantes, dans le pamphlet de V. de Marville. Celui-ci s'était-il reconnu, comme beaucoup d'autres, dans les portraits si vivants de l'auteur? car on sait qu'à l'apparition du livre chacun se faisait un malin plaisir de

nommer les originaux qui avaient posé devant le peintre. Vigneul n'a point dit son secret là-dessus; toujours est-il que La Bruyère ne trouve en rien grâce devant son terrible critique : il est attaqué dans sa famille qui est roturière, bien qu'il se pique d'une origine noble, dans sa personne qui est désagréable et revêche, dans son titre d'académicien si longtemps envié et si indignement obtenu; mais il est attaqué surtout dans son talent d'auteur. On n'imagine pas critique plus injuste et plus méchante. Le chartreux ne fait aucune réserve et ne tempère sa diatribe d'aucun mot d'éloge ou même de simple approbation. Fermant les yeux de parti pris sur les mérites du livre, il n'y veut voir ni la solidité du fond, ni le piquant de la forme, ne paraît pas se douter même du don d'observation pénétrante et sagace qui éclate à chaque page, et il s'indigne que le docte Ménage ose admirer dans ce style la force unie à la justesse. On est vraiment confondu d'une critique pareille, et l'on se demande comment un disciple de saint Bruno a pu se laisser aller à ce degré de passion et de violence, à un tel oubli de la charité chrétienne; mais ce problème psychologique n'est pas de notre sujet.

Vigneul de Marville ne pouvant cependant, quoi qu'il en eût dit, contester le grand succès du livre de La Bruyère, l'attribue uniquement à la malignité humaine. « J'avoue, dit-il, que le livre de M. de La Bruyère est d'un caractère à se faire lire; de tout temps, ceux qui ont écrit contre les mœurs de leur siècle ont trouvé des lecteurs en grand nombre et des lecteurs favorables, à cause de l'inclination que la plupart des hommes ont pour la satire et du plaisir que l'on sent à voir à découvert les défauts d'autrui pendant qu'on se cache ses propres défauts à soi-même. La curiosité est éveillée, la ville a une démangeaison enragée de connaître les vices de la cour; la cour, de son côté, jette volontiers les yeux, quoique de haut en bas, sur les vices de la ville pour en turlupiner, et c'est une avidité inconcevable de la province d'apprendre les nouvelles scandaleuses de la ville et de la cour ». Si tout cela est vrai, de Marville aurait

expliqué par là même le succès de son pamphlet. « J'ajoute encore, poursuit le critique, que si M. de La Bruyère avait pris un bon style, qu'il eût écrit avec pureté et fini davantage ses portraits, on ne pourrait sans injustice mépriser son livre ». Mais qui donc, impitoyable critique, a jamais surpassé La Bruyère dans l'art des portraits? « Sa manière d'écrire, ajoute-t-il, est toute nouvelle, mais, par cela, elle n'en est pas meilleure; il est difficile d'introduire un nouveau style dans les langues et d'y réussir, principalement quand ces langues sont portées à leur perfection, comme la nôtre l'est aujourd'hui ».

Ici, il faut le reconnaître, la critique, sans s'en douter, ne porte pas tout à fait à faux et approche de la vérité avec l'intention de rester méchante. La Bruyère, il est bien vrai, n'a pas l'aisance, le naturel et la simplicité large des grands maîtres du dix-septième siècle, et M. Nisard, après Boileau, a pu, à un certain point de vue, le regarder comme un *décadent*. *Décadent*, non, le mot est trop dur et, partant, injuste. Le vrai, c'est que La Bruyère inaugura dans les lettres françaises une manière nouvelle, je veux dire ce style vif et agile qui doit remplacer désormais la prose oratoire et périodique; style qui est proprement celui de la critique et qui devait bientôt prévaloir comme étant l'expression d'une société où la critique allait être une puissance. Et, si la passion n'était pas aveugle, le chartreux l'eût vu mieux que personne, lui qui a précisément quelques-unes des qualités qu'il méconnaît chez La Bruyère; comment, après cela, eût-il pu se douter du rare talent de peindre qui, dans le livre des *Caractères*, s'unit si admirablement à l'exactitude de l'analyse et à la finesse de l'observation?

Des écrivains de nos jours, entre autres Stendhal et M. Taine, sont allés bien plus loin encore que Vigneul de Marville dans leur jugement, d'ailleurs favorable, sur l'auteur du livre des *Caractères*. Ils ont vu dans La Bruyère non seulement un novateur en matière de style, mais un esprit hostile aux institutions de son époque, un adversaire du pouvoir royal, comme fut plus tard l'abbé de Saint-Pierre,

et même, c'est M. Taine qui l'a dit, une sorte de précurseur de J.-J. Rousseau. Cette opinion nous semble, sinon tout à fait fausse, du moins fort exagérée. Ce qui la justifie en apparence, c'est le morceau célèbre qui commence ainsi : « *L'on voit des animaux farouches, des mâles et des femelles répandus dans la campagne*, etc., et aussi le mot fameux : *Faut-il opter? je veux être peuple* ». Mais ce double cri d'humanité, sorti du cœur d'un philosophe chrétien, d'autres avant La Bruyère, par exemple Fénelon, Catinat, Vauban et Boisguilbert, l'avaient poussé et avec non moins d'amertume, et, avec un peu de bonne volonté, on trouverait des mots de ce genre échappés aux idolâtres même de la monarchie, à Bossuet et à Bourdaloue surtout. Conclure de là à une protestation violente contre les institutions du dix-septième siècle et voir dans La Bruyère un précurseur de J.-J. Rousseau et du *Contrat social*, c'est, à notre avis, un étrange abus de la logique. Non, l'ami de Bossuet et de la maison de Condé, le catholique qui a écrit le chapitre des *Esprits forts*, le royaliste qui a protesté si éloquemment, et ajoutons si injustement contre le prince d'Orange, usurpateur de la couronne d'Angleterre sur son beau-père Jacques II, ne peut être regardé comme un révolutionnaire. Que par son style et quelques-unes de ses idées, par exemple la bassesse des courtisans et la nullité de certaines sommités sociales, il annonce le dix-huitième siècle, on ne peut le nier; mais ne l'enrôlez dans aucune école de l'époque de Voltaire, ne faites pas de lui, surtout, un révolté comme Jean-Jacques. Par ses croyances, son respect de l'autorité et son attachement à la monarchie légitime, La Bruyère est un homme du siècle de Louis XIV; cela résulte incontestablement de l'ensemble de son œuvre. Mais revenons à notre chartreux.

Son pamphlet eut le succès le plus vif et le plus retentissant; il fut un événement littéraire. N'en soyons pas étonnés : le pamphlétaire joignait au talent d'écrire beaucoup d'esprit, de gaîté, de malice; il fit rire la ville et la cour aux dépens de son adversaire : en fallait-il davantage? On

sait, d'ailleurs, que l'auteur des *Caractères* avait beaucoup d'ennemis qui furent naturellement, pour les attaques du moine de Gaillon, de nombreux et bruyants échos. Et puis, comme l'a justement remarqué de Marville lui-même, la satire est si douce à la malignité humaine ! Son succès fut donc complet; et, ce qui l'accrut encore, c'est l'heureuse chance qu'eut l'auteur d'être réfuté par un adversaire sans esprit, et dont le style lourd et traînant formait, avec la manière vive et agile du moine, le contraste le plus malheureux. Ce malencontreux adversaire, le seul qui se trouva alors pour défendre La Bruyère, c'est P. Coste d'Uzès, auteur d'une édition annotée du livre des *Caractères,* qui, en prenant parti pour l'auteur attaqué, ne faisait que défendre ses intérêts pécuniaires. Le malin chartreux eut ainsi un double triomphe, et son nom est resté dans l'histoire littéraire inséparable d'un des noms les plus illustres du dix-septième siècle.

V.

L'auteur du livre des *Caractères* n'eut pas, bien s'en faut, le monopole des attaques de notre écrivain. Ce singulier moine, parfaitement informé au fond de sa cellule de tout ce qui se passait dans le monde politique, religieux, philosophique et littéraire de son temps, lisait tout, savait tout, appréciait tout avec la liberté d'esprit d'un publiciste de notre époque.

Dans les querelles théologiques de la fin du règne de Louis XIV, il prit nettement parti contre la *Compagnie de Jésus*, et ne laissa échapper aucune occasion de décocher contre ses membres les plus célèbres des traits plus ou moins acérés. L'une de ses victimes de prédilection est le P. Maimbourg, auteur de nombreux ouvrages historiques qui eurent de leur temps une certaine réputation : les *Croisades*, le *Schisme d'Occident*, l'*Histoire de Grégoire le Grand*, etc. « Maimbourg, dit le chartreux, est entre les historiens ce que Momus est entre les dieux; il n'est là que

pour dire des historiettes et des contes à faire rire ». Passe encore pour le P. Maimbourg qui, après s'être fait écraser par le controversiste Jurieu à propos de son *Histoire du calvinisme*[1], avait mécontenté le pape lui-même, Innocent XI, par son *Traité de l'Église de Rome,* et avait dû rentrer dans le rang des prêtres séculiers. Mais le P. Bouhours, l'un des écrivains qui font le plus d'honneur à la *Compagnie,* l'auteur de l'excellent livre intitulé : *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* et de tant d'autres ouvrages fort estimés, en quoi avait-il pu mériter les attaques du moine de Gaillon? Tout son crime est d'avoir loué le style de La Bruyère et d'avoir, dans son ouvrage classique : *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes*, proposé comme modèle à la jeunesse quelques fragments des *Caractères.* « Je ne pense pas, dit à ce propos le malicieux critique, que jamais le P. Bouhours ait loué absolument M. de La Bruyère et sans restriction mentale; il est trop habile pour avoir fait ce coup là purement et simplement ». Voilà comment, d'un seul mot, notre chartreux immolait un adversaire.

Mais la vénérable Université ne fut pas, plus que les Jésuites, à l'abri des coups de l'impitoyable moine, et l'abbé de Saint-Martin, recteur de l'Université de Caen, personnage considérable de son temps, est ainsi traité par le facétieux critique : « Comme Don Quichotte s'était fait une brèche à la tête à force de lire des livres de chevalerie, M. de Saint-Martin s'était renversé la cervelle à force de se contempler et de s'admirer lui-même ». Il dit ailleurs : « Bien que cet admirable abbé ne fût qu'un magot dans le corps et dans l'esprit (car il est des magots d'esprit et de corps), il croyait que l'esprit tout pur et la beauté en son essence étaient son partage ». Et plus loin : « Certainement l'intrépidité était naturelle à M. de Saint-Martin. Quand il tonnait, il laissait tonner. Un jour, dans un orage sur mer,

1 Maimbourg fit aussi une *Histoire du luthérianisme* et beaucoup d'autres ouvrages.

il crie de toutes ses forces aux oreilles de son pilote : *Puer, quod times? San Martinum vehis in periculis intrepidum.* Dans les grandes fêtes, lorsqu'il lui plaisait de régaler le public de sa présence, il se faisait promener par toute la ville en chaise ouverte et portée par les gens de ses livrées; les écoliers et la canaille criaient à pleine tête : « Vivat! Vivat! » Ainsi était traité par un moine un recteur de l'Université, protonotaire apostolique et docteur de la Sapience à Rome. Et j'ai remarqué, à ce propos, que Faydet, ce prêtre si audacieux et si violent, cet insulteur de Fénelon et de Bossuet, n'inspire à V. de Marville, lorsqu'il a l'occasion de parler de ce triste personnage, qu'une indignation modérée. Il ne l'absout pas, cela est impossible; mais il vante ses qualités, sans insister sur ses défauts et sa conduite. Il est clair que *tout est dérangé*, comme le dit *Chateaubriand*, *dans les esprits et dans les mœurs.*

VI.

Mais le libre propos dont il usait et abusait à l'égard des plus hauts personnages, le moine de Gaillon ne s'en faisait pas faute davantage à l'endroit des doctrines. Dans un temps où Aristote régnait encore en maître à la Sorbonne, il se dit hautement cartésien, et ses deux philosophes de prédilection sont Rohant et Clerselier, les deux disciples favoris de Descartes. « Clerselier, dit V. de Marville, était un parfaitement honnête homme, un philosophe vraiment chrétien, un sage très aimable et un fort bel esprit !... L'amour qu'il avait pour la philosophie l'obligea de donner une de ses filles à Rohant, cartésien comme lui, et il a beaucoup aidé son illustre gendre à mettre la physique dans l'ordre et la clarté où nous la voyons ». Or, à l'époque où le chartreux de Gaillon faisait aussi profession de cartésianisme, le savant oratorien Lami, professeur de philosophie à Angers, était révoqué par ses chefs et exilé à Grenoble à cause de son zèle

pour la doctrine cartésienne, et le P. Valois, jésuite, dénonçait le cartésianisme à l'assemblée des évêques et archevêques de France.

Mais voici qui est plus piquant. L'une des plus vives admirations de V. de Marville est le hardi exégète dont les doctrines, combattues par Bossuet, furent condamnées par l'Église, Richard Simon. Il faut lire le plaisant et spirituel récit que fait notre chartreux de l'examen subi par le futur controversiste quand il se présenta pour recevoir la prêtrise. « Vous avez de la philosophie, lui dit l'examinateur ; donnez-vous seulement de garde d'une certaine philosophie cartésienne, bourrue et insensée, qui empoisonne bien des gens. — Je suis péripatéticien pour la vie, dit M. Simon en souriant. — Et moi, pour de l'argent, dit l'examinateur ». « Ce n'est pas, poursuivit-il, que si Descartes avait écrit en grec, d'un style très obscur, et qu'il fût ancien de deux mille ans, ses principes n'étant ni lus ni entendus de personne, auraient plus d'approbateurs que présentement qu'il est lu et entendu de tout le monde ». Mais il faut lire en entier ce morceau, qui est une scène de bonne comédie.

Adversaire des Jésuites et partisan de Descartes, il va de soi que le moine de Gaillon est un ami de Port-Royal. Quand il parle des illustres solitaires, c'est toujours avec l'accent de l'admiration et du respect ; mais il semble affectionner particulièrement le traducteur des *Confessions de saint Augustin*, Arnaud d'Andilly. « Quand cette traduction parut, dit-il, messieurs de l'Académie française, charmés de sa beauté, offrirent une place dans leur compagnie à cet excellent homme, qui les remercia. Ce refus obligea ces messieurs à faire ce règlement que dorénavant l'Académie se ferait solliciter et ne solliciterait personne pour rentrer dans son corps ». V. de Marville ne fait guère moins de cas de Claude Lancelot, auteur de la *Grammaire générale*, du *Jardin des racines grecques* et de plusieurs autres livres restés classiques. A propos du P. Quesnel, il rapporte plaisamment qu'un des ouvrages de ce célèbre janséniste ayant été mis à l'index, le cardinal Barberini lui dit pour le ras-

surer : « Ne vous fâchez pas, mon Père, la censure de Rome ne gâte pas votre livre ».

Notre chartreux va plus loin. En maint endroit des *Mélanges,* il fait l'éloge des réformés et de leurs écrivains. Le savant auteur protestant Colomiez, de La Rochelle, est ainsi apprécié par lui : « On voit, dit-il, régner dans ses écrits l'air d'un honnête homme qui fait justice à chacun sans avoir égard à la différence des religions ». Ici, il vante l'érudition du protestant Saumaise; ailleurs, il dit que « M. de Montausier était de maison huguenote et avait étudié pour être ministre, que c'est de là que lui vient tant d'érudition ecclésiastique ». Mais il ne peut assez exprimer sa vive admiration pour le savant Grotius, qui était arménien. S'étonnera-t-on, après cela, que le sceptique Montaigne, dont il a tracé un excellent portrait, lui soit sympathique?

Bien avant que le mot *tolérance* fût à la mode, notre chartreux était partisan de la chose. Parlant de Cujas, dont il fait un magnifique éloge, il approuve fort la belle réponse du grand jurisconsulte à ceux qui lui demandaient son avis sur les questions théologiques : *Nihil hoc ad edictum prætoris.* « Cujas, dit-il, était un homme sage, et, si les autres savants avaient tenu la même maxime, il ne se serait pas tant introduit de chicanes et de brouilleries dans la religion ». Paroles admirables et qui doivent faire pardonner à V. de Marville bien des intempérances de plume.

VII.

Esprit libre en philosophie et tolérant en religion, V. de Marville était aussi fort indépendant à l'égard de la puissance publique. Il se dit nettement ennemi du pouvoir absolu, et, à propos du cinquième livre des *Mémoires* de Philippe de Commines, où l'historien de Louis XI traite des pouvoirs des rois, il cite avec admiration ces beaux vers du toulousain Dufaur de Pibrac :

Je hais ces mots de puissance absolue,
De plein pouvoir, de propre mouvement :
Aux saints décrets ils ont premièrement,
Puis à nos lois la puissance tollue...

Selon notre chartreux, c'est ce quatrain qui empêcha Pibrac d'être chancelier de France. Ce n'est pas que V. de Marville fût hostile en principe à la monarchie, et il fait quelque part un bel éloge de Louis XIV ; en général, cependant, il est prévenu en faveur des écrivains qui ont eu à subir la disgrâce des rois, témoin l'éloge qu'il fait de La Rochefoucauld, de Bussy de Rabutin, de Saint-Evremont. « M. de La Rochefoucauld, dit-il, ne savait pas seulement marcher de pair avec Salluste dans l'art de peindre, il savait encore le surpasser ». Quant à Bussy, s'il était, du côté du sang, d'une ancienne noblesse de Bourgogne, du côté de l'esprit, selon notre auteur, il descendait directement du chevalier romain *Petronius Arbiter*. Malheureusement, Bussy, devenu dévot, s'avisa de composer un discours sur le *Bon emploi des afflictions*, et de Marville remarque à ce propos que « ceux qui ont fort réussi à écrire des galanteries ne réussissent pas de même quand le zèle les prend d'écrire des livres de piété ». Mais la plus vive admiration du chartreux est pour Saint-Evremont; il est vrai que celui-ci est Normand, ce qui est un grand titre à son affection. « Le génie de Saint-Evremont, dit-il, est supérieur à la plupart de nos écrivains; son style est sublime; il a une vivacité, une hardiesse qu'on ne saurait guère imiter sans échouer. Ceux qui sottement approchent leurs écrits des siens se rendent ridicules gratuitement ».

A propos de Saint-Evremont, notre chartreux ne craint pas de nommer l'amie du philosophe, Ninon de l'Enclos, qu'il appelle comme lui la moderne Leontium; enfin, après avoir cité en entier le portrait de Saint-Evremont par lui-même, il ne paraît pas douter que le philosophe n'ait, selon son espoir, trouvé son repos et sa félicité en Dieu, en composant sa piété de justice et de charité beaucoup plus que

de pénitence, et je n'ai pas vu qu'il lui reproche quelque part d'avoir dit que *la mort de Pétrone est la plus belle de l'antiquité*. V. de Marville parle aussi ailleurs d'un autre épicurien normand, des Yveteaux, et le portrait qu'il en trace n'est pas sans doute un éloge; mais il est remarquable que cet épicurien déclaré qui, selon notre chartreux, *raffinait tous les jours sur les plaisirs, soit pour les augmenter, soit pour les rendre plus sensibles et plus délicats*, ne lui inspire pas la moindre indignation; il se contente de dire : *Il eut beau faire, les traverses dont on ne manque pas dans la vie vinrent troubler la fête*. Peut-être, après tout, cette simple réflexion est-elle plus efficace qu'une tirade vertueuse contre le vice.

Ami des grands frappés de disgrâces, le chartreux a plus de tendresse encore pour les petits. « C'est une remarque qui se vérifie tous les jours, dit-il, que ceux à qui il manque quelque chose du côté de la naissance sont récompensés du côté de l'esprit ». Et il cite pour exemples les poètes Melin de Saint-Gelais, Baïf, La Chapelle, Galilée, Érasme, tous fils naturels. En maint endroit, il nomme avec éloge ceux qui d'une condition obscure se sont élevés par leur mérite aux plus hauts emplois, et, dans un fragment spécial, il cite avec admiration d'humbles ouvriers, tisserands, forgerons, cordonniers qui ont cultivé avec éclat les lettres et les sciences. Les puissants de ce monde lui sont naturellement peu sympathiques, et il raille impitoyablement les poètes qui dédient leurs œuvres aux grands pour n'en obtenir que moquerie et dédain. « Scarron, dit-il, avait grande raison de dédier le recueil de ses poésies à sa chienne Gaillette. Pour moi, si j'étais auteur (à Dieu ne plaise), je consacrerais mes ouvrages aux mites et au feu plutôt que de les exposer au mépris d'un faux Mécène ou d'un bienfaiteur forcé ».

Notre chartreux ne manquait pas, on le voit, d'une certaine noblesse dans le caractère; c'est un devoir pour nous, après avoir blâmé les violences de sa polémique, d'ajouter qu'il ne manquait pas non plus de sensibilité dans le cœur.

Ce moine, qui avait le vivre et le couvert, était navré de voir les gens de lettres si malheureux, et il avait conçu l'idée d'un hôpital pour leur servir de retraite à la fin de leurs jours. A ce propos, il raconte l'histoire suivante : « Un jour, dit-il, nous allâmes plusieurs ensemble rendre visite à M. du Ryer[1] qui habitait avec sa pauvre famille dans un petit village auprès de Paris. Il nous reçut avec joie, nous parla de ses desseins et nous fit voir ses ouvrages. Mais ce qui nous toucha, c'est que ne craignant pas de nous laisser voir sa pauvreté, il voulut nous donner la collation. Nous nous rangeâmes dessous un arbre, on étendit une nappe sur l'herbe, sa femme apporta du lait, et lui des cerises, de l'eau fraîche et du pain bis. Quoique ce régal nous semblât très bon, nous ne pûmes dire adieu à cet excellent homme sans pleurer de le voir si maltraité de la fortune, surtout dans sa vieillesse, et accablé d'infirmités ». Cette page n'est-elle pas touchante?

VIII.

Il y aurait encore beaucoup à glaner dans le livre de V. de Marville, mais il faut savoir se borner, et je termine par l'examen du dernier fragment des *Mélanges*, fragment étendu, important, fort curieux surtout, et qui donne mieux qu'aucun autre, selon moi, la mesure exacte de l'esprit indépendant, élevé et sensé de notre chartreux. Il raconte donc, d'après Pellisson, qu'il y avait dans la ville de Sienne une Académie appelée *degl'Intronati,* dont le statut fondamental se composait des six prescriptions suivantes : 1° *orare,* prier; 2° *studere,* étudier; 3° *gaudere,* se réjouir; 4° *neminem lædere,* n'offenser personne; 5° *non temere credere,* ne pas croire légèrement; 6° *de mundo non curare,* laisser dire le monde. Or, voici le résumé des réflexions dont le moine de Gaillon accompagne chacune de ces règles :

1. Du Ryer, auteur de plusieurs tragédies et de nombreuses traductions, travaillait pour les libraires à très bas prix, et passa toute sa vie dans la misère.

1° « *Prier,* dit-il, ce n'est pas à dire psalmodier comme des chanoines, ou faire oraison comme les *Camaldoli*, mais contempler les choses supérieures et consulter dans le fond de notre esprit la sagesse éternelle qui y préside et nous éclaire, etc. ». Voilà, certes, une religion qui n'a rien d'étroit ni de formaliste.

2° *Étudier*. « La contemplation ne suffit pas pour être savant; il y a des choses qui ne s'apprennent qu'à force d'étude. L'étude doit être assidue et attentive. On ne réussit d'ordinaire que dans les études pour lesquelles on a de l'ouverture et du génie; mais c'est un malheur que la fortune et de petits intérêts de famille brouillent tout : le poète prend le bonnet de docteur, le jurisconsulte est fait architecte, le peintre professe la médecine; ainsi personne n'est à sa place ». Que de fois, depuis le moine de Gaillon, on a fait cette juste critique de nos préjugés! « Il faut surtout, continue-t-il, qu'un homme sache son métier; mais il ne faut pas aussi être si resserré dans son métier qu'on ne sache rien davantage ». Et il cite plusieurs grands personnages qui, tout en sachant très bien les choses de leur profession, parlaient sciemment de beaucoup d'autres choses.

3° *Se réjouir*. Si le chartreux repousse le pédantisme, il repousse plus encore la tristesse et l'air morose. La joie mêlée à l'étude la soutient en conservant la santé; Galilée, de gaie humeur, répand sa gaieté dans ses *Dialogues*. « Au commencement, dit V. de Marville, les conférences de notre Académie française étaient suivies tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation pour nous apprendre que le divertissement et la belle humeur ne doivent point être séparés des bonnes études ».

4° *N'offenser personne*. « Les plus déterminés railleurs trouvent souvent d'autres railleurs qui leur rendent le change et les font crever de dépit. Les Scaliger ont trouvé des Scioppius plus abondants qu'eux en invectives et en injures ». Le chartreux savait mieux que personne le danger des abus de la plume, et ses conseils à cet égard étaient d'un homme expérimenté.

5° *Ne rien croire légèrement.* C'est dans ce chapitre qu'éclate avec évidence l'indépendance d'esprit de notre chartreux. Ne rien admettre qui ne soit prouvé; cette règle de Descartes est la sienne. « Il est impossible, dit-il, de faire quelque progrès dans les sciences si l'on s'en rapporte, sans nul examen, à la foi d'autrui. Un sage de l'antiquité, dit-il, voyant un garçon qui formait des doutes et contredisait son maître, lui cria : « Courage, mon fils, vous serez bientôt un « habile homme ! »

6° *Laisser dire le monde.* Ce chapitre est le corollaire du précédent. « Si le chancelier Bacon, dit notre chartreux, s'était ému de ce qu'on disait de son temps contre sa méthode, vous n'auriez pas aujourd'hui les ouvertures qu'il nous a données pour le rétablissement des sciences. Si Descartes avait prêté l'oreille à ses ennemis et se fût effarouché de leurs calomnies, nous serions encore à nous refroidir auprès des principes de physique du grand Aristote. Si M. de Launoy ne s'était pas rendu indépendant des rumeurs publiques, il y aurait bien des choses fabuleuses dans l'antiquité que nous prendrions pour des vérités constantes et que nous révèrerions presque comme des points de religion ».

Ce passage nous semble admirable de raison et de fermeté d'esprit; mais pour comprendre la portée de ces réflexions de notre chartreux, il faut savoir ce qu'était Jean de Launoy. C'était un docteur en Sorbonne dont la critique éclairée avait détruit tant de légendes et de fausses traditions qu'on l'avait surnommé le *dénicheur de saints* et que le curé de Saint-Roch lui faisait, dit-on, quand il le rencontrait, les plus grandes politesses de peur qu'il ne lui ôtat son saint Roch. C'est ce même de Launoy qui aima mieux être exilé de la Sorbonne que de souscrire à la condamnation du grand Arnaud. Il attaqua la légende du voyage de Lazare et de la Madeleine en Provence, de la fondation de l'ordre des Carmes sur le mont Carmel, etc., etc. Dire d'un tel homme que s'il avait écouté les rumeurs populaires il y aurait bien des fables qu'on prendrait pour des vérités, n'est-ce pas poser nettement en principe la liberté d'examen?

Je m'arrête ici, et je pense que le chartreux dom Bonaventure d'Argonne, désigné en littérature sous le pseudonyme Vigneul de Marville, est maintenant assez connu pour être impartialement jugé. Il n'eut pas, sans doute, les hautes qualités de l'esprit et ne saurait être admis dans la pléiade des grands écrivains de son époque, mais il fut sans contredit un esprit vif, agréable autant que pénétrant, et un écrivain d'un savoir aussi étendu que solide. Comme polémiste, on doit lui reprocher des injustices, des violences de langage, et son factum contre La Bruyère ne lui sera jamais pardonné. Disons pourtant, à sa décharge, qu'il se montra aussi, plus d'une fois, critique sensé, juste et toujours spirituel. Mais ce qui caractérise avant tout le chartreux de Gaillon considéré comme écrivain, c'est la liberté de sa pensée, la hardiesse de ses jugements, la parfaite indépendance de son caractère et sa joyeuse humeur; et, à cet égard, il serait un sujet d'étonnement inexplicable si le dix-huitième siècle qu'il annonce ne devait bientôt nous offrir bien d'autres anomalies de ce genre et plus singulières encore.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Dans l'étude qui précède, intitulée : *De la critique française à la fin du dix-septième siècle*, et dont j'ai donné lecture à l'Académie, séance du 27 janvier dernier, j'ai essayé d'établir que l'esprit de libre discussion qui caractérise le dix-huitième siècle se manifesta dès la fin du dix-septième chez plus d'un écrivain français, et j'ai cherché une nouvelle preuve de ce fait dans les *Mélanges d'histoire et de littérature* du chartreux Dom Bonaventure d'Argonne, connu des lettrés sous le nom de Vigneul de Marville, et célèbre par son *factum* contre La Bruyère.

L'un de mes auditeurs, un peu surpris sans doute des

nombreux témoignages de libre pensée que renferment les *Mélanges*, demanda s'il était bien sûr, bien authentique que ce livre fût l'œuvre d'un chartreux. Je ne vois à cette demande qu'une réponse : c'est que jamais, depuis 1699, année où fut publié l'ouvrage, le moindre doute ne fut exprimé à ce sujet. Très oublié de nos jours, l'auteur fut, surtout à cause de son pamphlet contre La Bruyère, célèbre durant tout le dix-huitième siècle. Voltaire, qui fut presque son contemporain, puisqu'il avait dix ans déjà quand mourut l'auteur des *Mélanges d'histoire et de littérature* (1704), le nomme toujours le savant, le spirituel chartreux ; et tous les biographes ou érudits, depuis le jésuite Feller jusqu'à Michaud, Bouillet, Bachelet, Grégoire, Ludovic Lalanne, etc., etc., sont d'accord sur ces deux points que le spirituel écrivain, connu sous le nom de Vigneul de Marville, n'était autre que le chartreux Dom Bonaventure d'Argonne, et qu'il mourut en 1704 : retenons bien cette date.

Il me fut observé aussi, mais après la séance du 27 janvier, que j'avais, pour établir ma thèse, puisé uniquement dans la première édition des *Mélanges*, parue en 1699, et que cette première édition pouvait avoir été revue, corrigée et considérablement augmentée. J'aurais pu, à la rigueur, ne pas tenir compte de cette remarque, puisque, ma thèse étant la critique française à la fin du dix-septième siècle, je n'avais nullement besoin pour l'établir de consulter des documents postérieurs à l'année 1699, année où fut publiée, à Rouen, la première édition des *Mélanges*, en un volume unique, sans annonce de volumes ultérieurs. C'est l'édition que je possède. Cependant, pour donner satisfaction à ma curiosité de lettré, je priai mon excellent confrère, M. Lapierre, de me permettre de consulter le *Manuel du Libraire*, de Brunet, et j'y vis qu'après l'édition de 1699, en 1700, il y en eut une seconde en deux volumes, et qu'en 1701 parut un troisième volume ; puis, qu'en 1713, c'est-à-dire neuf ans après la mort de l'auteur, il y eut une troisième édition en trois volumes ; qu'en 1725 parut une quatrième édition également en trois volumes, et qu'enfin il y en eut une dernière

en 1740, celle-ci portant comme la précédente le titre de quatrième édition, et toujours en trois volumes.

Mon premier soin fut de confronter avec mon édition de 1699, qui est la première, le premier volume des éditions postérieures, et je constatai que plusieurs fragments, pas très nombreux d'ailleurs, étaient quelque peu modifiés; ainsi, par exemple, le fragment sur Montaigne. Dans mon édition de 1699, le chartreux expose avec agrément et sans blâme le système et la manière de dire de Montaigne : « Il faut avouer, dit-il, que Montaigne dans sa manière est original, et que l'air cavalier qu'il affecte est bien du goût des Français... Il ne se contraint point et ne contraint personne. La religion ne l'embarrasse pas, sa morale est aisée. A l'entendre dire, il ne tient guère aux plaisirs et les maux ne le touchent que légèrement, et... » Or, dans l'édition de 1740 que M. Lapierre a eu l'obligeance de mettre sous mes yeux, le passage qui précède est suivi de la critique du livre des *Essais* par l'auteur de la *Logique de Port-Royal* et par le P. Malebranche, et le chartreux ajoute qu' « on aura de la peine à ne pas convenir que Malebranche a raison ». Fort bien; mais ces quelques lignes de critique que je lis dans l'édition de 1740 et qui manquent à l'édition de 1699 sont-elles de notre chartreux mort, on le sait, en 1704 ou d'un éditeur du dix-huitième siècle ?

Passons au deuxième volume, publié pour la première fois en 1700, c'est-à-dire du vivant même de Vigneul de Marville, et qui ne peut être attribué à un autre. J'y reconnais le même talent de conter, d'unir l'instruction à l'amusement que dans le volume de 1699; j'y trouve peut-être moins de hardiesse dans les jugements, moins de penchant à la satire. L'auteur avait vieilli, il n'avait qu'une année à vivre, et il était devenu circonspect et prudent. Cependant le long chapitre sur les *Conclaves* et le fragment historique sur la *Ligue* témoignent certainement d'une grande liberté de penser et de juger en même temps que d'une louable impartialité. Et en dépit de la vieillesse, l'esprit satirique se manifeste encore dans ce deuxième volume et s'applique

aux sujets les plus sérieux. Exemple : « On ne sait point, dit notre chartreux, quel est le fruit qu'Adam mangea dans le Paradis terrestre par les insinuations de sa femme. Les uns disent que c'est la pomme, et c'est l'opinion que nous tenons en Normandie. Ceux qui aiment les douceurs veulent que ce soit la figue, et d'autres qui ont du goût pour les acides soutiennent que c'est le citron. Rabbi Salomon prétend que Moïse a tu exprès le nom de ce fruit, de peur que, détesté de tout le monde, il ne fût goûté de personne; je crois, au contraire, que s'il avait été connu, tout le monde par curiosité en aurait voulu goûter ». N'y eût-il que cette plaisanterie dans ce deuxième volume, j'affirmerais que Vigneul de Marville y a au moins contribué.

Mais poursuivons. Dans ce même deuxième volume, comme dans le premier, l'auteur laisse percer ses sympathies pour les jansénistes et particulièrement pour les solitaires de Port-Royal. Ainsi, à propos de l'ouvrage *Gallia Christiana*, par MM. de Sainte-Marthe, notre chartreux raconte plaisamment que l'éloge de l'abbé de Saint-Cyran qui figurait dans ce livre fut retranché par ordre du clergé, mais que les prélats qui en commun avaient fait supprimer cet éloge ne voulurent, chacun en particulier, acheter aucun exemplaire du *Gallia Christiana* où cet éloge ne figurât point, et il ajoute qu'il se passa quelque chose d'analogue à propos de l'ouvrage des *Hommes illustres,* de Perrault. Les éloges d'Arnaud et de Pascal ayant été supprimés, le public se récria si fort qu'il fallut, pour le débit du livre, rétablir les deux portraits supprimés, les autres ne paraissant pas assez dans la composition de ceux-là.

Notre chartreux montre la même impartialité à l'égard des écrivains réformés. Il constate que ce sont eux qui les premiers ont commencé à bien parler et à bien écrire et en ont montré le chemin aux autres. Ailleurs, il fait le plus bel éloge du savant imprimeur calviniste Henri Estienne.

Je remarque dans ce deuxième volume, comme je l'ai remarqué dans le premier, l'indépendance de l'auteur à l'endroit des gens de cour, des nobles et des grands. « Avec du

bien et de l'effronterie, dit-il, on devient grand seigneur, surtout si l'on a l'adresse de faire conter sa généalogie prétendue dans le *Dictionnaire historique* de l'incomparable Moréri ».

Enfin, notre auteur était si peu ami de la routine, ainsi que le prouvait déjà le premier volume, que dans le deuxième il déclare que le grec et le latin ne lui paraissent nullement d'absolue nécessité dans l'éducation publique. « Ce n'est pas, dit-il, que je blâme ceux qui savent ces langues ; mais on préfèrera toujours un habile en français à un sot en latin et en grec, même en hébreux et en arabe ». Cette opinion n'est-elle pas singulière au dix-septième siècle et chez un homme d'église ? Et si l'on songe que notre chartreux, très versé dans les sciences, notamment dans les sciences physiques et naturelles en vante fréquemment l'utilité et le charme, ne pourrait-on pas en conclure que, sur ce point encore, Vigneul de Marville devance le dix-huitième siècle et croyait déjà, comme Diderot plus tard, qu'il n'était pas bon de faire du grec et du latin la base de l'éducation et qu'il fallait réserver cet honneur aux sciences physiques et naturelles ? Ne pourrait-on pas dire aussi que, dans ce passage singulier, le malin chartreux qui, nous l'avons vu, aimait peu les Jésuites, lançait un trait à la célèbre Compagnie qui avait fait du latin l'objet principal et presque exclusif de l'éducation de la jeunesse ?

Arrivons au troisième volume, celui qui, édité pour la première fois en 1701, le fut de nouveau en 1713, puis en 1725, enfin en 1740. Je n'ai malheureusement pas à ma disposition les éditions de 1701 et de 1713, et je ne sais dans quelle mesure le chartreux a travaillé à ces deux éditions, dont la dernière est postérieure de neuf ans à sa mort. Quant aux éditions de 1725 et de 1740, de Marville y est certainement étranger; ou, si les manuscrits qu'il laissa à sa mort (1704) en furent la base, les éditeurs de 1725 et de 1740 y ont considérablement ajouté. Voyez plutôt. Dans un chapitre sur le *Traité de la vérité de la religion chrétienne* de Grotius, l'auteur du troisième volume rappelle les noms

des plus célèbres apologistes du christianisme, et il cite le *Traité de feu Mgr l'archevêque de Cambrai*. De Marville, mort en 1704, onze ans avant Fénelon, pouvait-il parler ainsi? Pouvait-il, en 1701, avoir connaissance du livre de l'abbé Houteville : *La religion prouvée par les faits*, si l'on songe que cet apologiste, né en 1688, n'était, en 1701, âgé que de treize ans? Ce fragment fut donc ajouté dans les éditions qui ont paru après la mort du chartreux. Il y a dans le troisième volume un long article sur l'*Origine des journaux en France*. L'auteur y parle longuement du journal fondé par Bayle en 1684 sous le titre de *République des lettres*, et il ajoute que ce journal, interrompu en 1689, fut repris en 1699 par M. Bernard, qui le continua jusqu'à la fin de 1710. Or, le chartreux mourut en 1704, six ans avant cette année 1710. Dans ce même fragment sur les journaux, l'auteur parle du *Journal de Trévoux*, fondé par la Compagnie de Jésus, et il dit que ce recueil, si l'on excepte six ou sept mois de l'année 1720, continue toujours avec le même succès. Or, en 1720, le chartreux était mort depuis seize ans.

LES ANCIENNES BIBLIOTHÈQUES DE TOULOUSE

PAR M. LAPIERRE[1].

I. — BIBLIOTHÈQUES PRIVÉES.

Ces bibliothèques se divisaient en deux catégories : bibliothèques privées proprement dites, fonds spéciaux d'érudits et d'amateurs, et bibliothèques conventuelles, moins remarquables par le choix des ouvrages, mais aussi nombreuses et plus variées que les premières.

Dans la première catégorie prennent rang les collections du marquis d'Aubais[2], à Nimes; de M. Bon[3], premier président à la Chambre des comptes de Montpellier; de M. François-Joseph de Boucaud, évêque d'Alet, et une des plus riches, celle de Lefranc de Pompignan[4], président de la Cour des aides de Montauban.

1. Lu dans la séance du 6 février 1890.

2. Le marquis d'Aubais est l'auteur d'un « Recueil de pièces fugitives pour servir à l'histoire de France », en trois volumes, in-4°. Paris, 1759. Une édition nouvelle de ces pièces fugitives avait été entreprise dans un recueil périodique intitulé : « Les Chroniques de Languedoc ». Une partie seulement de ces pièces a été publiée de 1874 à 1879.

3. Le président Bon est cité dans les « Études historiques sur le Languedoc » par M. Roschach. Liv. IV, p. 1097, édit. Privat.

4. La belle collection de Lefranc de Pompignan fut achetée, en 1785, par M. Loménie de Brienne, moyennant la somme de 56,000 fr. On ne dressa aucun inventaire des livres acquis. Ce fonds vint enrichir d'abord la bibliothèque du collège Royal, puis la bibliothèque

A Toulouse, M. le comte de Mac-Carthy possédait, en son hôtel de la rue Mage, une collection de livres[1] superbement reliés et quantité de manuscrits précieux et rares. M. l'abbé de Sapte, de l'Académie des sciences et de l'Académie des Arts, possédait une bibliothèque de livres très curieux, qui passa aux mains de M. Larroquan, conseiller au Parlement. M. Daspe, président au Parlement, MM. les conseillers Bardy, mainteneur des Jeux Floraux, et Rabaudy; M. de Resseguier, avocat général, aussi de l'Académie des Jeux Floraux, avaient des livres de tout genre. Il convient de citer encore les collections scientifiques de Picot de Lapeyrouse[2] et de Garipuy, directeur des travaux publics de la province[3].

publique. M. Molinier, dans l'*Introduction* du catalogue des manuscrits de Toulouse, dit qu'on peut attribuer à la collection de Lefranc les manuscrits traitant de l'histoire du Quercy, et ceux qui, par leur contenu, ont rapport aux études de ce magistrat poète. On suppose également que certains ouvrages et manuscrits ayant appartenu à Legoux de la Berchère, archevêque de Narbonne, à Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, à Secousse, à Racine, étaient entrés dans la collection de Lefranc. Elle comprenait encore un certain nombre d'œuvres musicales, imprimées ou manuscrites, et qu'on retrouve aujourd'hui dans la bibliothèque du conservatoire de Toulouse. (Voir *Lefranc de Pompignan*, par M. Em. Vaïsse-Cibiel, *Revue de Toulouse*, 1er septembre 1863; *Étude littéraire et anecdotique sur Lefranc de Pompignan*, par le président Henry. Muret, chez Marqués, 1886.

1. Voir le « Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de feu le comte de Mac-Carthy ». Paris, de Bure, 1815; 2 vol. grand in-8o, Biblioth. publique de la ville.

2. Le fonds scientifique de Picot de Lapeyrouse, professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie des sciences, auteur de plusieurs ouvrages de botanique, de minéralogie, mort en 1818, fut acquis moyennant la somme de 6,000 francs, en 1821. Un riche herbier de plantes pyrénéennes, formé par ce savant et qui faisait partie de l'acquisition, fut déposé au Jardin des Plantes et confié à la garde du directeur.

3. Garipuy mourut, à Toulouse, en 1782. Il avait formé une collection de livres d'algèbre, de géométrie et d'astronomie, d'ouvrages concernant la physique et les arts. Le bureau d'administration du Collège Royal acheta ce fonds aux héritiers de Garipuy moyennant la somme dé 4,000 francs.

On peut ajouter ici les *collections* se rapportant plus particulièrement aux arts, et comprenant quelques ouvrages spéciaux et rares.

A la seconde catégorie appartiennent les bibliothèques des Bénédictins, des Frères Prêcheurs, des Minimes, des Augustins et des Jésuites. Le catalogue de la bibliothèque des Bénédictins de la Daurade[1] fut dressé en 1754; celui de la bibliothèque des Dominicains[2] est daté de 1683. Il reste plusieurs répertoires de la bibliothèque des Minimes[3]. Enfin,

Collections de tableaux : de M. le comte Dubarry, de l'Académie de peinture; de M. le baron de Puymaurin, de l'Académie des sciences; de M. Pouzaux, graveur à la Monnaie; de M. Daram; de M. Gramont, capitoul; de M. Varagne-Gardouch, marquis de Bélesta, des Académies de peinture et des Jeux Floraux; — collections d'estampes et dessins : de M. Lucas aîné, professeur, de l'Académie des arts; de M. Fourquevaux, de l'Académie de peinture; de M. Malliot, de la même Académie; de M. Robert jeune, imprimeur; de M. Sapte président au Parlement, de l'Académie des Jeux Floraux (ancienne collection Lagorrée); — collections de monnaies et médailles : de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (au Musée); de M. le marquis de Bélesta; de M. Bertrand, prêtre du collège Sainte-Catherine; de M. Carbon, conseiller au Parlement; de M. Lucas aîné; de M. l'abbé Magy; de M. Montégut, conseiller au Parlement, l'un et l'autre des Académies des sciences et des Jeux Floraux; de M. Malliot; — collections d'antiquités égyptiennes, grecques, romaines, etrusques, gauloises : de M. Montégut; — collections d'histoire naturelle : de M. Montégut; de M. de Puymaurin; de M. Malliot. (Voir l'*Almanach historique de la Haute-Garonne*, par Baour, 1791, p. 110, et l'*Almanach historique de Languedoc*, 1786.)

1. Plusieurs bibles, avec lettres ornées et enluminures, des psautiers, des recueils de sermons, les ouvrages de Cabanel, bénédictin, mort dans le monastère de la Daurade en 1709, se retrouvent dans la bibliothèque publique. Au moment de la Révolution, la bibliothèque des Bénédictins comprenait dix mille trois cents volumes environ.

2. Le titre du catalogue est celui-ci : *Repertorium librorum tam in pluteis quam in tabulis hujus bibliothecæ anno 1683 collocatorum*. Au-dessus du titre, cette devise : *Nihil deest nil abundat. In fine*, on lit : « Le P. Laqueille (bibliothécaire et auteur du catalogue) ne recommande rien tant aux R. P. que de tenir les fenestres de la bibliothèque fermées en hyver et en esté, et toutes les nuicts de l'an... bonne recommandation. » Les trois dernières pages du catalogue donnent la liste des manuscrits. La bibliothèque publique conserve les manuscrits de Bernard Gui, inquisiteur à Toulouse, de 1307 à 1323; ceux de Bernard de Castanet, évêque d'Albi, mort en 1317; des manuscrits donnés par les auteurs eux-mêmes; les œuvres des Pères de l'ordre; des ouvrages de liturgie écrits dans le couvent. Nous atteignons le chiffre de cent vingt-trois manuscrits ayant appartenu aux Dominicains et conservés dans la bibliothèque publique.

3. La collection des Minimes avait été formée à la suite d'une dona-

on conserve aux Archives départementales de la Haute-Garonne le catalogue de la bibliothèque du couvent des Augustins[1], dressé en 1764. La bibliothèque des Jésuites, qui comprenait, au témoignage du bibliothécaire Castilhon, de vingt-cinq à trente mille volumes, fut presque entièrement dévastée après la dissolution de la Compagnie, en 1762[2].

tion de M. H. Sponde, évêque de Pamiers, mort en 1643. La bibliothèque publique possède plusieurs catalogues du fonds des Minimes : 1° *Index authorum bibliothecæ Spondanæ juxta seriem Alphabeti, in quo eorum non solum nomina sed et qualitates scripta, ætas, locus et tempus impressionis fideliter notantur*. Ce catalogue a été dressé par Pierre Daguts, minime (n° 885); 2° *Index alphabeticus bibliothecæ minimo Spondanæ* (n° 886). Sur la garde de la reliure, on lit le nombre des volumes, 5,138; 3° Catalogue méthodique (n° 887). Voici l'ordre systématique : Bibles, Commentaires, Conciles, Pères, Canonistes, Casuistes, Théologiens, Controversistes, Catéchistes, Orateurs, Philosophes, Médecins, Mathématiciens, Juristes, Philologues, Humanistes, Poètes, Grammairiens. Dans cette bibliothèque se trouvaient les manuscrits du P. Laporte intéressant le Languedoc et conservés sous les numéros 622 à 633. Au même fonds appartenait le magnifique missel donné par la famille de Fieubet. Ce missel, du quinzième siècle, renferme de nombreuses lettres ornées et deux grandes peintures d'un beau coloris : l'une représentant le Christ en croix et divers groupes d'hommes et de saintes femmes, l'autre le Christ triomphant dans une gloire, entouré des symboles des évangélistes. Un très riche encadrement entoure ces peintures (n° 95). Elles ont été photographiées par M. E. Delon, photographe de la Commission des monuments historiques, et ont figuré dans une exposition d'art rétrospectif à Toulouse, en 1887.

1. Les manuscrits de la bibliothèque des Augustins furent recouverts au dix-septième siècle d'une reliure uniforme. Parmi ceux qui sont conservés à la bibliothèque publique, on remarque un recueil de canons et décrétales du huitième siècle (le numéro le plus ancien du catalogue actuel). La bibliothèque des Augustins avait reçu des dons nombreux. Le frère Bernard Galinier faisait écrire pour lui, en 1362, un missel avec enluminures (n° 91).

2. Voir le *Mémoire* de Castilhon publié par M. Lapierre, *Mémoires de l'Académie*, 1889. Les Jésuites avaient installé leur bibliothèque dans la maison de Bernuy (Collège Royal). Des accroissements successifs avaient enrichi cette bibliothèque. L'archevêque de Toulouse, Colbert de Villacerf, le P. Vanière et d'autres bienfaiteurs donnèrent leurs collections. En 1762, la bibliothèque fut saisie, mais n'étant nullement surveillée, elle fut dépouillée des ouvrages les plus précieux.

II. — Bibliothèques publiques.

Bibliothèque des Cordeliers.

La plus ancienne bibliothèque publique, ouverte à Toulouse, appartenait aux Cordeliers (Franciscains). Ils la recueillirent, en 1684, dans la succession de messire Jean-Georges Garaud, seigneur de Donneville, président à mortier au Parlement de Toulouse, mort le 30 août de la même année. Le testament de messire Garaud est daté du 17 août 1683[1]. L'article relatif à la fondation dont il s'agit est ainsi conçu :

« Je donne et lègue ma bibliothèque aux Cordeliers... Je veux aussi qu'ils soient tenus d'ouvrir la bibliothèque à tous les escoliers qui estudieront en l'Université de Tholose et qui porteront une attestation de M. Martres, professeur en droit françois, et ce, le matin et l'après-disné, sans que aucun livre puisse être déplacé ni osté sous quel prétexte que ce soit; mais il y aura des tables et des pulpitres pour les estudians; prohibant par exprès ledit déplacement, mesme pour porter les livres dans la chambre des religieux, à peyne de révocation du légat... J'entends qu'il soit mis un tableau sur la porte de ladite bibliothèque, qui contienne un sommaire de ma volonté, en latin, afin que les escoliers estrangers le puissent entendre et qu'ils veuillent prier Dieu pour celuy qui leur donne moyen d'avancer leurs estudes... »

En exécution de ce testament, le P. Mathias Daydon, gardien du grand couvent de l'Observance-Saint-François de Toulouse, fit une reconnaissance en présence d'un notaire et déclara « avoir reçeu et tiré des mains de haute et

1. Copie du testament, six feuillets, manuscrit nº 884. Bibliothèque publique de la ville. Catalogue, p. 527, IX.

puissante dame Jeanne-Françoise Garaud de Caminade, marquise d'Alègre, héritière de feu messire Jean-Georges de Garaud, seigneur de Donneville, son père, la bibliothèque dudit feu seigneur, en icelle comprins tous les livres de sa maison et ceux de la maison de Caminade, par ledit président léguée à la communauté des R. P. Cordeliers; tous lesquels livres sont énoncés dans un catalogue qui en a été dressé par le sieur Rollet Leduc, marchand libraire de Tholose... »

Les livres de la maison de Caminade, dont il est parlé, provenaient des cabinets de feu Philippe de Caminade, président à mortier, et de feu Bertrand de Caminade, abbé de Belleperche. Ils furent trouvés « une grande partie dans la galerie de la maison dudit feu de Caminade, et l'autre partie dans la galerie dudit feu le président de Donneville ». Le sieur Rollet Leduc, ainsi qu'il est déjà dit, fit de ces différentes collections un catalogue en sept cahiers, où il certifie « avoir procédé en présence du P. Mathias Daydon et de M. du Croyson, escuyer, assistant de la part Mme la marquise d'Alègre, et avoir employé à la minute ou grosse dudit catalogue l'espace de deux mois entiers. — 5 février 1685... »

Les Cordeliers exécutèrent fidèlement les clauses du testament. La bibliothèque fut ouverte au public. A la fin du dix-huitième siècle, il y était admis trois fois par semaine. Le couvent se réserva toujours une bibliothèque particulière qui renfermait des manuscrits importants. Parmi ceux qui sont conservés à la bibliothèque publique, on remarque un missel donné par Jean de Teyssenderia, évêque de Rieux au quatorzième siècle, fondateur de la magnifique chapelle qui portait son nom et qui était une annexe de l'église conventuelle. Les miniatures et ornements de ce manuscrit méritent une attention particulière. Une grande peinture représente le Christ en croix, avec le groupe traditionnel des saintes femmes et un groupe de soldats. Sur deux feuillets différents, le prélat fondateur est représenté en costume de franciscain, debout, mitré, tenant d'une main la crosse, de

l'autre un livre; au-dessous, ces mots : *Johannes episcopus rivensis*[1].

La plupart des manuscrits qui ont appartenu aux Cordeliers portent encore la trace des chaînes qui les fixaient aux tables et pupitres. On lit d'ailleurs sur les premières pages cette terrifiante formule : *Anathema ei qui hunc librum furabitur, occultabit, aut quocumque modo alienabit!* Sur la porte de la bibliothèque réservée aux religieux on lisait une bulle d'Innocent X, enjoignant au supérieur d'empêcher qu'on ne détachât et n'emportât aucun livre, et défendant en outre d'y laisser entrer plus de quatre personnes à la fois.

Lorque le bibliothécaire Castilhon procéda au recensement des bibliothèques des maisons religieuses, en exécution du décret du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), il constata que la bibliothèque des Cordeliers contenait 18,576 volumes.

BIBLIOTHÈQUE DES DOCTRINAIRES DE SAINT-ROME.

La bibliothèque publique des Doctrinaires de Saint-Rome devait ses principales collections à la libéralité de M. de Bertier, mort évêque de Rieux en 1705. Les œuvres des Pères de l'Église constituaient le fonds le plus abondant. Cette bibliothèque était ouverte au public un jour par semaine; elle se trouvait dans le couvent situé sur l'emplacement occupé actuellement par plusieurs maisons particulières des rues Saint-Rome, petite rue Saint-Rome et Baour-Lormian. La bibliothèque des Doctrinaires renfermait, à la fin du dix-huitième siècle, 13,700 volumes environ. Parmi les manus-

1. *Missale secundum consuetudinem romane curie*, n° 90. (Catal. des manusc. de Toulouse.) Les principales miniatures de ce missel ont été photographiées par M. Delon et ont figuré à l'exposition d'art rétrospectif à Toulouse. On doit également à M. Delon une reproduction très réussie des anciennes statues de la chapelle de Rieux, conservées au Musée. Ces belles planches sont accompagnées d'une notice explicative par M. E. Roschach.

crits ayant fait partie de ce fonds et conservés dans la bibliothèque publique, on peut consulter avec fruit un recueil intéressant la province de Languedoc et l'histoire administrative de ce pays au treizième siècle (ms. 639-640)[1].

BIBLIOTHÈQUE DU CLERGÉ.

La troisième et la plus importante des bibliothèques publiques de Toulouse était celle du clergé. Le 27 octobre 1772, l'abbé d'Héliot[2] fit don au diocèse de 8,000 volumes, et, dans un codicille de 1778, il ajoutait une rente de 200 francs pour achat de livres. La condition expresse imposée au diocèse était d'ouvrir une bibliothèque publique[3] et de la loger convenablement. M. de Brienne fit construire, sur un terrain dépendant de la cathédrale, une vaste salle[4] qui, jusques en 1866, a conservé sa première destination. Cette bibliothèque recevra par accroissement, à diverses époques[5], les livres de l'abbé Faraman, acquis moyennant la somme de 15,000 fr., les dons somptueux de M. de Brienne, les ouvrages nombreux offerts par le clergé diocésain, la bibliothèque particulière de M. d'Héliot, neveu du fondateur, celle de l'abbé Saint-Jean[6].

En 1789, l'État devenait propriétaire des locaux et des livres, et, par un décret postérieur (1794), l'administration

1. Les annotateurs de l'*Histoire de Languedoc*, réimprimée par Ed. Privat, à Toulouse, ont utilisé ce recueil et en ont publié des fragments.

2. L'abbé d'Héliot, né à Toulouse en 1695, mort en 1779, fut successivement directeur du séminaire de Mirepoix, vicaire à la paroisse Saint-Étienne, professeur à l'Université de Toulouse.

3. La bibliothèque du clergé fut ouverte au public, en 1775, plusieurs jours par semaine.

4. Les locaux occupés actuellement par la maîtrise de Saint-Étienne.

5. Un rapport de 1816 constate que la bibliothèque du clergé contenait 22,000 volumes environ.

6. De 1776 à 1790, les achats se portèrent à 18,140 francs. Au moment de la Révolution, le bureau diocésain cessa d'exister et on ne fit plus d'achat.

des bibliothèques publiques des communes fut confiée aux municipalités. En l'an VIII (1800), la ville demande que la bibliothèque du clergé soit déclarée propriété communale. L'adjoint Dispan écrit au Préfet : « Nous voulons bien payer le bibliothécaire et faire les frais de l'établissement, mais nous vous invitons à nous faire préalablement déclarer propriétaires de cette bibliothèque ».

En 1808, l'empereur passe à Toulouse. La ville sollicite l'exécution de grands travaux, la concession en toute propriété du Musée, du Jardin botanique, de l'Observatoire, de Saint-Sernin, des bâtiments des Salenques, de l'édifice de Sainte-Anne, des fossés de la ville, des bâtiments de la bibliothèque du clergé (les dépenses de réparation et d'entretien ayant été faites par la ville, et les émoluments du bibliothécaire étant payés par elle). L'empereur accorda tout, et, le 29 novembre 1808, un procès-verbal de prise de possession était dressé en ces termes : « Nous nous sommes rendus dans les bâtiments et bibliothèque du clergé; nous avons pris possession dudit bâtiment et en avons laissé la garde et surveillance à M. Ricard, bibliothécaire[1] ».

La réunion des deux bibliothèques, celles de la ville et du

1. Nous avons retrouvé les noms des anciens bibliothécaires du clergé. Ce sont : MM. Barrau (abbé, nommé en 1775. Il rédigea un catalogue méthodique en huit volumes in-folio, manuscrits).

Berthoumieu (bibliothécaire en 1794).

Martin Saint-Romain (abbé), conservateur successivement aux deux bibliothèques, mort en 1809.

Ricard (ancien Doctrinaire, chanoine), conservateur de la bibliothèque du clergé.

Jamme (chanoine), d'abord bibliothécaire-adjoint, puis conservateur de la bibliothèque (1811), membre de l'Académie des sciences de Toulouse, professeur de théologie, mainteneur des Jeux Floraux.

J.-B.-A. d'Aldéguier, auteur de l'*Histoire de la ville de Toulouse*, a rempli la fonction de bibliothécaire du clergé de 1831 à 1843. Il est mort à l'âge de soixante-quatorze ans.

François Frizac, bibliothécaire du clergé de 1847 à 1864. Il avait été auparavant professeur d'histoire naturelle, puis conseiller de préfecture; il était membre de l'Académie des sciences et belles-lettres et du bureau des sciences et arts de Toulouse. Il donna à la ville une riche collection d'histoire naturelle, conservée au Musée, dont une galerie porte le nom du donateur. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

clergé, préoccupa pendant de longues années le Conseil municipal. En 1812 et 1813, il n'était pas favorable à cette réunion. En 1836, une lutte, qui sera fort longue, s'engage entre la ville et l'archevêché. Un certain nombre de livres ayant été transportés dans la bibliothèque publique de la ville, l'archevêque se plaint, et le préfet ordonne la réintégration des ouvrages dans le local du clergé (1844). Il faut dire que cette réintégration n'eut pas lieu. En 1848, nouveau transport de livres, nouvelles réclamations, nouvel insuccès de l'Archevêché. On échange des *Mémoires;* celui de M. Pont, bibliothécaire de la ville, fut envoyé au ministère de l'intérieur et provoqua la nomination d'une Commission, chargée d'étudier et de résoudre le différend. L'archevêque admit une transaction proposée par le rapporteur de la Commission, M. Gastambide. La ville abandonnait 3,000 volumes à l'Archevêché, avec la condition qu'ils formeraient le premier fonds d'une bibliothèque ouverte au public, suivant les intentions de l'ancien donateur l'abbé d'Héliot. Un décret du mois de novembre 1865 approuva la transaction, et, en 1866, les deux bibliothèques étaient irrévocablement et officiellement réunies.

Il est intéressant de lire les *Mémoires* produits et échangés par les deux parties sur ce sujet. En 1842, l'archevêque s'adresse au maire et au Conseil municipal, et, après avoir fait l'historique de la bibliothèque du clergé, il se livre à un exercice littéraire dont nous allons donner les parties saillantes :

« ... Un demi-siècle s'est écoulé sans qu'on ait pu accroître ce fonds des nouvelles et si remarquables productions du génie et de l'intelligence de l'homme... C'est en vain qu'on espèrerait y trouver les éditions savantes de notre époque, la nouvelle collection des bulles, les ouvrages des interprètes de la Sainte Écriture et les canonistes modernes... L'Allemagne offre, dans ce siècle, une suite innombrable de savants commentateurs des textes originaux de nos saints Livres... Leurs ouvrages doivent être consultés, étudiés par l'apologiste de la religion... Notre siècle a vu éclore une foule

d'ouvrages de religion et de piété... Toutes les sciences, dans le dernier siècle, furent tournées contre la religion. Aujourd'hui, les savants se font honneur de proclamer la divinité du christianisme. La linguistique, la géologie, l'histoire naturelle, la médecine, la chimie, toutes les sciences en un mot, quand elles parviennent à la démonstration, se trouvent en admirable harmonie avec nos saints Livres. Chaque jour vient révéler de nouveaux aveux, dus à l'impartialité et au zèle infatigable des savants de toutes les contrées de l'Europe...

« La littérature a fait d'immenses progrès dans ce siècle; presque tous les auteurs de la Grèce et de Rome sont reproduits en France, en Angleterre, en Allemagne, avec des variantes, des textes presque entièrement neufs. Il est important qu'ils viennent se ranger auprès des anciennes éditions... Faut-il parler des sciences historiques? Elles ont reçu une impulsion qui fera la gloire de ce siècle et qui sera peut-être un jour l'un de ses caractères les plus distinctifs. La science géographique, les recueils de voyages, la chronologie, les histoires générales et particulières, les chroniques, les monographies se multiplient avec une profusion inouïe. Elles sont presque toutes marquées au cachet d'une noble impartialité... Que dire de l'étude des antiquités, la passion de notre époque, qui marche de front avec les études historiques?... Toutes les productions intellectuelles du demi-siècle qui s'écoule forment un monde littéraire en quelque sorte nouveau...

« Le clergé désire continuer l'œuvre de ses prédécesseurs... Il dotera la bibliothèque de ce que la science de nos jours y réclame à juste titre. Il demande à cet effet que la bibliothèque soit mise à sa disposition. L'archevêque prendra à sa charge les employés et fera dresser un catalogue qui sera imprimé avec un luxe typographique convenable... Que pourrait-on opposer à ce plan?... Craindrait-on que le clergé ne s'attachât à détruire les mauvais livres? Mais s'il eût voulu les détruire, les eût-il déposés dans la bibliothèque? Dira-t-on qu'il n'aura pas assez de zèle?... Peut-il avoir

besoin de dissiper cette crainte au moment même où il réclame que l'on mette à sa disposition un dépôt de livres qu'il fonda, construisit, dota, enrichit[1]?... »

En 1849, M. le Dr Desbarreaux-Bernard, au nom de la Commission des bibliothèques publiques, présenta au maire un rapport dans lequel nous lisons :

« ... La Commission a été unanime pour émettre le vœu que la ville n'eût à l'avenir qu'une seule bibliothèque. Un décret avait autorisé l'administration municipale à faire transporter de la bibliothèque du clergé à celle de la ville tous les ouvrages qui pouvaient servir à compléter celle-ci. Ce transport, aujourd'hui presque achevé, a déjà tranché la question de fait. Il y aurait avantage immense pour les lecteurs dans la fusion des deux établissements en un seul, qui mettrait à leur disposition, sans déplacement, tous les éléments d'étude que possède la ville... Si cependant des considérations de convenance déterminaient l'administration municipale à laisser intacte la collection d'ouvrages de théologie de la bibliothèque du clergé et dont le legs de l'abbé Héliot forme la base, il serait facile de réserver pour ces livres une ou plusieurs salles séparées... Elle émet le vœu que ces deux bibliothèques, réunies en une seule, soient placées dans un local mieux approprié à l'importance d'un aussi vaste dépôt ».

Nous arrivons au rapport de M. Gastambide, en 1861. On voit combien la solution de la question était lente à venir et quelle résistance il fallait vaincre.

« Si l'accord s'établissait entre l'archevêché et la ville, disait le rapporteur, il arriverait — et c'est un vœu qu'il est impossible de ne pas exprimer, lorsqu'on vient de visiter la bibliothèque de la ville, si précieuse, si riche par les trésors qu'elle renferme, et, en même temps, si modestement, si pauvrement logée et dotée — il arriverait que, pour faire place aux nouvelles richesses qui devraient y être portées, on comprendrait la nécessité d'élargir l'étroite

1. Mgr d'Astros, était à cette époque archevêque de Toulouse

enceinte dans laquelle se pressent et s'étouffent ces soixante et dix mille volumes ».

On essaie encore aujourd'hui *d'élargir l'étroite enceinte dans laquelle se pressent et s'étouffent ces* CENT MILLE *volumes.*

Mais, hélas! les nombreux habitués et visiteurs de la bibliothèque de la ville, *si riche par les trésors qu'elle renferme,* ne peuvent s'empêcher d'être profondément affligés en la voyant, en même temps et toujours, *si modestement, si pauvrement logée et dotée.*

LES

VIEILLES RELIGIONS DE L'AMÉRIQUE

ET LE CULTE CHEZ LES ROMAINS

PAR M. BRISSAUD[1].

La *Revue de l'histoire des religions* a publié sous ce titre : *Rome et Congo,* un article fort piquant de M. H. Gaidoz (1883, t. VII, p. 4). Ce savant signalait au cœur de l'Afrique l'existence de deux des rites les plus étranges des vieilles religions de l'Italie. La mystérieuse cérémonie de la plantation du clou, regardée comme assez importante dans l'ancienne Rome pour que l'on en chargeât un dictateur, est pratiquée de nos jours encore au Congo. Et dans ce même pays il est d'usage — nous en avons des preuves depuis le dix-septième siècle — que le grand prêtre soit étranglé ou assommé par son successeur; c'était aussi le sort du prêtre de la Diane de Némi, esclave fugitif qui devait tuer son prédécesseur et qui restait en fonctions jusqu'à ce qu'il fût tué lui-même.

Les nègres du Congo n'ont pas emprunté ces rites à l'antique Italie. Il n'y a pas eu transmission d'un pays à l'autre. Comment expliquer dès lors de si frappantes analogies entre des sociétés séparées par tant de siècles et si différentes d'ailleurs? On pourrait y voir l'effet du hasard si elles étaien

1. Lu dans la séance du 13 février 1890.

isolées. Mais leur nombre, toujours plus grand à mesure que s'étendent nos recherches dans le domaine des sciences sociales, ne permet pas de se contenter de cette banale explication. Bon gré mal gré, on est amené à supposer que ces usages semblables sont le résultat des mêmes causes agissant dans le même sens à des intervalles de temps fort éloignés et dans les lieux les plus divers. Il est infiniment probable que, dans son évolution religieuse comme dans son évolution politique, l'humanité a suivi à peu près partout la même marche; les divergences, énormes si on les examine de près, s'atténuent beaucoup dès qu'on se place à un point de vue élevé. En tous cas, il y a un grand nombre de peuples qui sont passés par les mêmes phases. Mais tandis que les uns ont subi comme un arrêt de développement et en sont demeurés à leurs coutumes primitives, grossières et barbares, les autres ont progressé; de leur culte originaire il n'est resté à ces derniers qu'un petit nombre de rites inintelligibles; la force de la tradition a maintenu au sein de leurs mythologies agrandies des cérémonies bizarres et énigmatiques, derniers vestiges d'un passé anéanti sans retour.

Ces rites et ces cérémonies, qui frappent comme une dissonance par leur étrangeté même, ne peuvent être compris qu'à la condition d'être replacés dans le milieu où ils se sont formés ou, à défaut, dans un milieu analogue. On les rapprochera, par exemple, des rites et des cérémonies dont sont faits les cultes des peuples moins avancés dans la civilisation. Ainsi a procédé M. Gaidoz pour la plantation du clou à Rome et pour la consécration par le meurtre du prêtre de Némi. Il a trouvé au Congo un milieu analogue à celui où ces rites avaient apparu. Les voilà dès lors à moitié, sinon entièrement expliqués. La méthode de comparaison rendra à l'étude des religions autant de services qu'elle en a rendus à l'étude des langues, qu'elle est sur le point d'en rendre à l'étude du droit. C'est de son application qu'il faut attendre désormais les plus complets éclaircissements sur les points encore obscurs des mythologies classiques.

On pourrait, en s'inspirant de cette méthode, établir un

parallèle détaillé entre le culte chez les Romains et les vieilles religions de l'Amérique. Mais comme ces religions sont encore mal connues, l'entreprise serait prématurée. Tout au plus peut-on, en s'appuyant sur des faits bien établis, présenter une esquisse imparfaite de quelques points du sujet. C'est ce que j'ai tenté dans les pages qui suivent. Même ainsi réduites, des recherches de ce genre ne sont pas dénuées de toute utilité.

I.

Les Romains avaient, en quelque sorte, une religion en partie double. Leur culte officiel s'adressait aux grandes divinités du Capitole et aux dieux du Panthéon grec; mais ils adoraient aussi des puissances d'ordre inférieur : lares, pénates et génies. La religion d'État s'accommodait assez bien de la religion domestique. Les bons petits dieux de l'intérieur de la maison, les patrons de la famille ou de l'individu ne portaient pas d'ombrage à ces puissantes divinités qui trônaient si haut au-dessus d'eux.

Ce dualisme religieux n'est point particulier à l'ancien continent. Il se retrouve dans plusieurs contrées du Nouveau Monde, en particulier au Mexique. Avant la conquête espagnole, les habitants de ce pays rendaient un culte à deux sortes de dieux; ils avaient des divinités qui présidaient aux grands phénomènes de la nature et des idoles domestiques appelées *tepitoton*, les tout petits. Peut-être ces dieux étaient-ils tout à fait semblables aux lares, aux pénates et aux génies des Romains. Peut-être certains d'entre eux représentaient-ils les esprits des morts, les mânes. Si nous ne pouvons rien affirmer de positif sur ce dernier point, une chose est certaine, c'est que les Mexicains rendaient un culte aux défunts. Sahagun rapporte que les os des morts étaient mis dans une urne avec une pierre précieuse de *chalchiuitl* (émeraude); on les enterrait dans une chambre de la maison, et chaque jour on plaçait des offrandes au-

dessus de la sépulture. Il dit encore que le jour où on brûlait un seigneur, on donnait la mort à ses esclaves, hommes et femmes, à coups de flèches dans la gorge. Dans quel but? C'était sans doute afin qu'ils pussent continuer à servir leur maître mort comme ils le faisaient durant leur vie. Dans les idées populaires, la mort n'était que le passage à une existence nouvelle, peu différente de celle qui l'avait précédée[1].

Un des plus vigoureux penseurs de notre temps, Herbert Spencer, a voulu voir dans les honneurs rendus aux morts la forme primitive et le point de départ de l'évolution religieuse tout entière. L'homme aurait commencé par croire aux revenants. C'est sur cette grossière erreur que seraient venus se déposer peu à peu, comme une brillante cristallisation, les dogmes et les cérémonies de toutes les religions, depuis le fétichisme le plus misérable jusqu'aux cultes puissants qui se livrent aujourd'hui un suprême combat pour la domination du monde[2].

La thèse de M. Herbert Spencer est séduisante comme un brillant paradoxe. On ne saurait résoudre d'une manière plus hardie et plus ingénieuse à la fois le problème si difficile des origines religieuses de l'humanité. A l'aide de quelques idées très simples, l'illustre philosophe anglais rend compte, comme en se jouant, de toutes les formes de la religion.

Le rêve a donné à l'homme primitif l'idée d'un âme distincte du corps. La mort lui a paru n'être qu'un sommeil prolongé durant lequel l'âme se détachait souvent du corps pour vivre à part, tantôt calme et bienfaisante, tantôt irritée, apparaissant sous des formes étranges, troublant les sens des hallucinés et des malades, cause d'une foule de maux. C'est sur cette base que se forme le culte. On fait des sacri-

1. Dans certains cas tout au moins. Voir Sahagun, *Histoire générale des choses de la nouvelle Espagne*, trad. Jourdannet, p. 224.

2. H. Spencer, *Principes de sociologie*, trad. Cazelles, t. I, chapitres XIII, XVI, XX. — J. Lubbock, *Les origines de la civilisation*, trad. Barbier, pp. 213 et suiv.

fices aux morts qu'on redoute. On leur offre les mets qu'ils préfèrent sur le tas de terre qui s'élève au-dessus du cadavre et peu à peu ce tas de terre devient un autel. Le tombeau s'agrandit et s'embellit : on le voit se transformer en temple. L'idole, comme le fétiche, n'est adoré que parce qu'on suppose qu'un esprit y réside. Avec le temps, le culte des ancêtres se développe et donne naissance au culte des animaux, des plantes, des arbres, du soleil, du ciel, des astres, et, en général, de tous les phénomènes de la nature. Les sauvages ont pris sans peine pour leurs ancêtres, pour leurs chefs, un animal, une plante, un astre, parce qu'il est d'usage de donner aux individus des noms de plantes, d'animaux, de corps célestes. Par exemple, une reine a-t-elle reçu le nom d'*Étoile du matin,* son peuple a fini par la confondre avec l'étoile elle-même et par adorer celle-ci comme un ancêtre.

Une des raisons les plus fortes que l'on puisse trouver à l'appui de cette manière de voir, c'est que partout on semble avoir traité tous les dieux comme s'ils étaient des *hommes.* On leur a fait des provisions en se soumettant à des jeûnes rigoureux, on leur a offert des aliments, on a construit des temples en leur honneur. N'est-ce pas la preuve manifeste qu'on les prenait pour des hommes? Des dieux conçus autrement n'auraient-ils pas inspiré à leurs adorateurs la pensée que Racine met dans la bouche du Dieu d'Israël :

> Qu'ai-je besoin du sang des boucs et des génisses?

Il est vrai que l'on a rendu aux divinités naturalistes les mêmes honneurs qu'aux grands seigneurs de la terre ; il est vrai que le culte s'est souvent réduit au sacrifice, ou que, tout au moins, le sacrifice a été la partie essentielle du culte, dans l'ancienne Rome comme au Mexique ou au Pérou. Mais la question est de savoir s'il en a toujours été ainsi.

Sir John Lubbock, en parlant des danses sacrées, rapporte, d'après un voyageur anglais, qu'au Brésil « bien des tribus ne connaissent d'autre culte que la danse au son d'instru-

ments bruyants ». Il ajoute : « Cette idée n'appartient pas aux sauvages seuls; Socrate regardait la danse comme une partie de la religion et David était du même avis[1] ».

Pour ne parler que de Rome, les danses des Saliens, la course des Luperques étaient des cérémonies qui différaient beaucoup des sacrifices ordinaires. Parmi les sacrifices eux-mêmes, il y en avait que l'on qualifiait de consultatoires, leur but principal étant la prise des auspices et non l'offrande aux dieux. Les prières étaient considérées comme des formules magiques assez puissantes pour changer le cours des phénomènes physiques ou enchaîner la liberté des hommes; elles avaient sur les dieux la même efficacité que sur les choses ou sur les êtres animés; elles ne ressemblaient en rien à une supplication adressée par un inférieur à son supérieur. Je me demande dès lors si l'on ne peut pas soutenir que le sacrifice n'était pas tout dans les religions primitives; les cérémonies, les prières ou incantations, les jeux, les danses sacrées, les rites divers qui l'accompagnaient ont pu, à un moment donné, avoir autant d'importance que le sacrifice lui-même.

S'il en était ainsi, nous serions fondés à prétendre que les religions naturalistes ne reposent pas sur le culte des ancêtres, mais qu'elles se sont développées d'une manière indépendante à côté de celui-ci. M. Herbert Spencer a beau nous dire que les grandes mythologies naturalistes ne sont que des histoires fabuleuses de certains chefs de tribus, nous avons peine à prendre au sérieux cette résurrection inattendue des théories évhéméristes. Il est bien plus simple d'admettre qu'au lieu de commencer toujours et partout par le culte des morts, la religion a commencé aussi bien souvent par l'adoration des forces physiques dont l'homme primitif est le misérable jouet. On a redouté les morts de très bonne heure, mais on a redouté au moins aussitôt la foudre, l'orage, les vents et les autres phénomènes imposants dont la terre ou l'atmosphère sont le théâtre. Les sau-

1. *Op. cit.*, p. 253.

vages, dit sir John Lubbock[1], regardent le tonnerre comme un dieu ou comme la voix du ciel. Et il rapporte qu'un chef indien, fort effrayé de la violence d'un orage, se leva du lit où il était couché et offrit du tabac au tonnerre en le priant de se taire. Ce chef était épouvanté comme le chien qui se couche aux pieds de son maître quand il tonne ou comme le cheval qui tremble à l'approche des fauves[2]. Ne cherchons pas des exemples si loin. Il se passe sous nos yeux des faits qui nous permettent de comprendre l'origine des cultes naturalistes. Au moindre orage, les bonnes femmes de nos campagnes s'enferment en tremblant dans leur logis ; elles allument un cierge et marmottent des prières qu'elles ne comprennent pas, sorte de conjuration contre les esprits malins. Nous avons là une fidèle image de l'état d'esprit des hommes primitifs. Ils ne soupçonnaient pas qu'il pût y avoir un ordre quelconque dans la production des phénomènes de la nature. Tout était miracle à leurs yeux. Une infinité de puissances mystérieuses gouvernaient le monde où ils vivaient. Pas un être, pas une chose qui ne fût pour leur imagination affolée ou un dieu ou le réceptacle d'un dieu. Pas un être, pas une chose qui ne leur révélât, à un moment donné, on ne sait quelles forces supérieures à l'homme. A toute heure, ils sentaient que leur vie était entre les mains d'invisibles despotes se jouant dans leurs caprices de l'être et du néant. Ils allaient, le cœur serré d'angoisse et d'effroi, comme des aveugles au milieu des ténèbres, sur un sol semé de précipices. Ce fut la peur qui enfanta les dieux :

Primus in orbe deos fecit timor.

Si banale et si vieille que soit cette explication des origines de la religion, elle n'en est pas moins exacte. Le sentiment

1. *Op. cit.*, p. 218.

2. « Les Péruviens, comme d'autres peuples de l'Amérique, avaient une peur puérile du tonnerre. Il n'est pas rare d'entendre parler de Péruviens s'évanouissant ou même mourant de peur à la vue d'un éclair ». (Réville, *Religions du Mexique*, p. 337.)

religieux chez les esprits les plus élevés de notre temps affecte une forme peu différente de celle qu'il avait dans les âges primitifs. Témoin cette phrase de M. Herbert Spencer lui-même : « Au sein d'un mystère d'autant plus mystérieux qu'on y songe davantage, il restera cette certitude absolue que l'homme est toujours en présence d'une énergie infinie et éternelle d'où procèdent toutes choses ».

Au début, on ne chercha pas à se représenter les dieux de la nature sous une forme déterminée. On ne leur dressa point de statues. Ils étaient là, présents et vivants, dans leurs manifestations sensibles. On se les figurait, si je puis dire ainsi, en acte et non en puissance. Le jour où on voulut donner d'eux une représentation matérielle, on choisit pour cela des symboles plus ou moins précis de leur activité. C'est, du moins, ce que l'on peut conclure de l'histoire de la religion romaine. Il n'y avait à Rome, dans le temple de Vesta, aucune effigie de la déesse. Mars était figuré par une lance, Jupiter par un silex. Saint Augustin rapporte, d'après Varron, qu'il se passa cent soixante et dix ans avant que les Romains eussent une seule image de leurs dieux. Les vieilles divinités de Rome n'avaient pas de sexe, pas plus que les éléments de la nature avec lesquels elles se confondaient ; partant pas d'aventures, pas d'amours, pas de légendes sur leur compte. L'anthropomorphisme n'apparut que plus tard sous l'influence des idées grecques. Alors on fit des dieux à l'image des hommes. Les statues se multiplièrent dans les temples. C'est l'époque des supplications et des lectisternes, des oracles sibyllins et de l'adoption du rit grec.

Il y a dans la religion romaine une cérémonie qui symbolise le curieux changement qui se produisit dans les idées sur la nature des dieux et la manière de les représenter. Le culte de la Grande Mère fut, comme on le sait, emprunté à l'Asie-Mineure. Au cours de la deuxième guerre punique, sur la foi d'un oracle, on alla chercher à Pessinonte la pierre sacrée en laquelle on adorait Magna Mater. A partir de cette époque, le 27 mars de chaque année, une procession dirigée par les *XV viri s. f.*, conduisait sur un char la pierre sa-

crée à la rivière de l'Almon pour l'y baigner; mais on plaçait sur la pierre une tête d'argent, comme pour témoigner du caractère humain qu'avait pris cette divinité tellurique.

Les religions américaines étaient fortement empreintes d'anthropomorphisme, du moins au moment de la conquête espagnole. Mais avant cette époque il est bien probable que le culte s'adressait directement aux éléments de la nature, aux astres, au tonnerre, à l'arc-en-ciel. On ne songeait pas à les personnifier. Dans les environs de Panama, chez les Lacandons, tribu du Guatémala, on adorait encore le soleil sans image; on lui offrait des sacrifices en plein air; il n'y avait ni prêtres ni temples. Au Pérou, le soleil et la lune avaient des représentations symboliques. Dans le grand temple de Cuzco,

« Au-dessus de l'autel, se déployait le disque en or du soleil, et rangées en demi-cercle devant lui, assises sur des trônes d'or, les images des Incas défunts semblaient former, avec l'astre-roi, le grand conseil de famille. La disposition était telle que les premiers rayons du soleil venaient frapper le disque sacré et le faire resplendir comme un dédoublement du grand astre. Les Incas défunts étaient illuminés de ces reflets. Les bâtiments adjacents servaient de demeure aux divinités faisant cortège au soleil. Le principal était consacré à la lune, son épouse, dont le symbole, un disque d'argent, était également plaqué sur la paroi du fond. Les anciennes reines étaient rangées en avant de ce disque lunaire comme leurs époux devant l'image du soleil » [1].

Il y a là un singulier mélange des conceptions purement naturalistes et de l'anthropomorphisme. Au Mexique, c'est l'anthropomorphisme qui l'emportait, à tel point qu'il n'y avait pour ainsi dire pas de culte sans idole à forme humaine ou animale. On peut citer à l'appui un curieux passage de Sahagun [2] : « Celui qui se proposait d'adorer une montagne en faisait fabriquer l'image en forme humaine par les prêtres; on leur mettait des dents de pépins de calebasse et, à la place d'yeux, des haricots noirs grands comme des fèves;

1. Réville, *op. cit.*, p. 347.
2. *Hist. gén. des choses de la nouv. Espagne,* trad. Jourdannet, p. 44.

les autres ornements étaient en rapport avec l'idée qu'on se faisait d'eux. »

En résumé, les forces de la nature n'ont pas été conçues comme des êtres humains lorsqu'on a songé à les diviniser. Les idées qu'on se faisait d'elles dans les âges primitifs étaient des plus vagues. On a commencé par les adorer sous leur forme concrète, sans se demander quelle pouvait être leur nature; puis on les a représentées par quelques symboles, et enfin le jour est venu où elles ont affecté dans l'esprit de leurs dévots la forme animale ou la forme humaine. Le culte des esprits des morts n'a pas été étranger sans doute, à ces variations de l'idée religieuse; mais elles se comprennent sans qu'on ait besoin de recourir à l'hypothèse de M. Herbert Spencer, sans qu'on soit forcé d'admettre que les religions naturalistes sont issues de ce culte. Rien ne prouve que le culte des morts ait précédé le culte des forces physiques; on trouve toujours à côté l'une de l'autre ces deux formes primitives des institutions religieuses.

Il y avait à Rome un culte qui formait comme le trait d'union entre la religion de l'État et le culte domestique : c'était le culte de Vesta. Dans chaque maison, en effet, le foyer était le symbole respecté de la déesse Vesta, et au foyer de l'État, on l'adorait en entretenant un feu perpétuel. Le 1er mars de chaque année, c'est-à-dire le premier jour de l'année primitive, on renouvelait le feu sacré au foyer de l'État en frottant l'un contre l'autre deux morceaux de bois. Le bois dont on se servait pour cet usage n'était pas choisi arbitrairement; on prenait les branches d'un arbre d'heureux augure (*felix arbor*).

Le culte du feu affectait au Mexique cette double forme publique et privée. Des feux étaient toujours allumés sur les autels des dieux. Le dieu du feu recevait des honneurs officiels et un culte atroce, comme celui des autres terribles dieux des Aztèques : on allumait un grand brasier auprès de son temple et on y jetait des esclaves et des prisonniers de guerre; quand ils étaient à moitié brûlés, on les en retirait pour les éventrer sur la pierre des sacrifices. Le feu domes-

tique recevait de moins horribles offrandes; les pauvres se contentaient de lui jeter quelques pincées de poudre « provenant d'un arbuste odorant, appelé *yautli*, à laquelle on attribuait des vertus anesthésiques. »

La cérémonie du renouvellement public du feu sacré avait lieu à des époques fixes. On éteignait tous les feux et on se rendait sur le sommet d'un monticule situé à deux lieues de Mexico. (Sahagun, *op. cit.*, p. 489.)

Cela se pratiquait à l'heure de minuit. On plaçait le morceau de bois duquel le feu devait être extrait sur la poitrine du plus noble des captifs pris à la guerre, car on allumait ce feu dans un morceau de bois bien sec, au moyen d'un autre morceau long comme un bois de flèche qu'on faisait tourner très rapidement entre les paumes des mains. Lorsque le feu était allumé, ou ouvrait aussitôt la poitrine du captif, on en arrachait le cœur, on le jetait au feu, en l'y poussant, avec tout le corps qui se consumait aussi en entier. De rapides coureurs portaient ensuite partout, jusqu'aux extrémités de l'empire, des torches faites avec du bois de pin et allumées au foyer central.

A part l'atrocité du rite, la cérémonie mexicaine ressemble beaucoup à celle qu'on pratiquait à Rome. Dans ces solennités religieuses on se procurait du feu, comme dans les temps primitifs, par le procédé de la friction.

Ce même procédé se retrouve au Pérou dans la religion des Incas. Chaque année, le feu nouveau était allumé par les prêtres en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre. Cependant, si le temps était beau, on recourait à un autre moyen : le grand prêtre du soleil concentrait sur un morceau de bois les rayons de cet astre à l'aide d'un miroir d'or concave. Le feu était ainsi une émanation directe du soleil; on le considérait sans doute comme le symbole vivant de ce dieu, car un feu perpétuel brûlait dans les temples du soleil et dans la demeure des vierges du soleil [1].

Ces vierges du soleil rappellent de très près les vestales romaines. C'étaient des jeunes filles nobles ou assez belles, si elles étaient de basse extraction, pour qu'on oubliât leur origine. On les recrutait très jeunes, comme les vestales

1. Réville, *op. cit.*, p. 336.

romaines, par suite sans s'inquiéter de leur consentement, les soumettant ainsi à une véritable conscription dans l'intérêt de la religion; elles vivaient cloîtrées, et leur principale occupation consistait à entretenir le feu toujours allumé en l'honneur du soleil. A Rome, les vestales préparaient encore la *muries* et la *mola salsa,* dont on se servait dans certains sacrifices. Au Pérou, les vierges du soleil « pétrissaient et cuisaient les pains sacrés, préparaient la boisson dont on faisait usage lors des grandes fêtes ». Les unes et les autres étaient soumises à la même obligation de chasteté et elles encouraient la même peine quand elles manquaient à ce devoir : on les enterrait vivantes. M. Réville donne de cet usage une explication qui semble fort plausible :

Dans les deux pays, la coupable était considérée comme odieuse désormais aux divinités du jour, de la lumière; elle avait provoqué leur colère, il ne fallait pas continuer de leur infliger la vue d'un être digne de tous leurs ressentiments; elle ne pouvait plus qu'être vouée aux dieux souterrains de l'obscurité, de la mort dont elle était devenue la servante. Au Pérou, comme à Rome, l'infidélité d'une vierge consacrée au culte de la lumière passait pour le plus terrible des présages. La République entière était exposée par sa faute aux plus graves dangers. Une importance égale était attribuée à la négligence de celle qui avait laissé le feu sacré s'éteindre. Ceci provient des temps reculés où l'extinction du feu de la tribu pouvait avec raison passer pour une calamité publique. L'horreur du fait avait survécu à sa gravité[2].

II.

La religion nous a souvent conservé, à travers les siècles, de vieux usages condamnés sans cela au plus complet oubli. Nous venons d'en voir un exemple frappant à propos du culte du feu; on en trouve bien d'autres en examinant les rites et les cérémonies des religions antiques.

Les victimes humaines qu'on sacrifiait par milliers au dieu guerrier *Uitzilopochtli* et aux autres divinités des Aztèques étaient toutes immolées au moyen d'un couteau d'obsidienne.

2. *Op. cit.*, p. 368. — Cf. p. 233.

Les Aztèques ne connaissaient pas le fer, mais ils avaient d'autres métaux, l'or, le cuivre, le bronze, avec lesquels ils auraient pu obtenir des instruments de sacrifice bien préférables. Ils aimaient mieux s'en tenir aux vieux usages. C'est ainsi que de nos jours encore les rabbins juifs pratiquent la circoncision avec un silex tranchant. Ces rites remontent jusqu'à l'âge de pierre.

C'était aussi avec un silex que les Romains frappaient les victimes dont le sang était destiné à sceller la conclusion d'un traité de paix[1].

Pourquoi ne verrait-on pas là un souvenir de l'âge de pierre, comme on voit un souvenir de l'âge de bronze dans la règle d'après laquelle la barbe du *flamen dialis* ne devait être coupée qu'avec un rasoir de cuivre[2]? Cependant, M. A. Weiss, dans sa savante étude sur les Fétiaux[3], M. Bouché-Leclercq, dans son *Manuel des institutions romaines*[4] soutiennent que, dans cette cérémonie, le silex n'était que[1] l'emblème de Jupiter, dieu protecteur des serments[2], le symbole de la foudre. On peut leur répondre que le rituel de la conclusion des traités, selon le droit fétial, n'est pas d'accord avec cette manière de voir. On aurait dû prêter serment sur le silex si on l'avait surtout envisagé comme l'emblème du dieu qui lance la foudre.

Quelle que soit l'opinion que l'on adopte sur ce point douteux, il est certain que, par quelques-uns de ses côtés, le culte romain touchait à l'âge d'airain, peut-être même à l'âge de pierre. C'est ainsi qu'il était défendu de porter le fer dans le bois sacré de Dea Dia, la principale divinité qu'adoraient les frères Arvales[5]. Cette prescription n'était plus observée au pied de la lettre au deuxième siècle de notre ère; mais il fallait, du moins, apaiser la divinité offensée

1. Les cheveux des Nazaréens ne devaient pas avoir été en contact avec le fer. Réville, *Religion des peuples non civilisés*, II, p. 188.
2. Marquardt, *Man. des antiq. rom.*, trad. fr., II, p. 15, n. 3.
3. P. 42.
4. P. 543, n. 4.
5. Marquardt, II, p.

en lui offrant un sacrifice expiatoire. Il y avait comme des indulgences accordées à ceux qui avaient commis ce péché véniel.

Si l'on rapproche cette prescription des dispositions contenues dans la loi du temple de Jupiter à Furfo[1], dispositions d'après lesquelles il était permis de se servir du fer pour réparer l'édifice sacré (*ferro æti... fas esto*), il est difficile de ne pas voir là des traces de l'âge de pierre ou tout au moins de l'âge de bronze. Le fer, dont on n'a appris à se servir qu'assez tard, est une matière impure. On le réserve donc pour les usages profanes; mais il sera soigneusement banni du domaine religieux[2], car dans les cérémonies du culte toute innovation risque d'être un dangereux sacrilège.

De tous les rites en usage dans les religions primitives il n'en est pas de plus fréquents que ceux qui sont destinés à chasser les mauvais esprits. Il y avait, au Pérou comme dans l'ancienne Rome, des cérémonies instituées dans ce but et qui dataient sans doute d'un passé très reculé. Telle était la course des lanciers du soleil qui avait lieu chaque année au mois de septembre. J'en emprunte la description à M. Réville[3] :

Un peu avant le coucher du soleil, un membre de la famille des Incas, couvert d'armes précieuses et la lance en arrêt, descendait de la forteresse de Cuzco et annonçait que derrière lui venaient quatre autres membres de la même famille, armés comme lui, que le soleil avait spécialement chargés de chasser toutes les maladies de la ville et des environs. Ces quatre personnages arrivaient, en effet, bientôt après et traversaient en courant et en brandissant leurs lances les quatre principales rues de Cuzco. Sur leur passage, les habitants poussaient des cris de joie, secouaient leurs vêtements, se frictionnaient les membres. Les quatre lanciers du soleil prolongeaient leur course pendant un quart d'heure, remettaient leurs lances à d'autres qui les attendaient aux endroits marqués, et de quart d'heure en quart

1. Marquardt, *op. cit.*, p. 325.

2. « Chez les Finnois, il était interdit de prendre un charbon avec des pincettes de fer ». (Réville, *Religion des peuples non civilisés*, t. II, p. 188.)

3. *Op. cit.*, t. II, p. 356 (d'après le jésuite Acosta et Garcilaso de la Vega).

d'heure, de remises en remises de lances magiques, on arrivait aux limites de l'ancien État de Cuzco. Là on plantait les lances dans le sol en signe que toute mauvaise influence était bannie du territoire. La nuit qui suivait, une procession aux flambeaux parcourait les rues de la ville et on la terminait en jetant les torches dans le fleuve. De la sorte, les mauvais esprits de la nuit étaient expulsés comme ceux du jour l'avaient été par les lanciers du soleil.

L'ancienne Rome n'avait point sans doute de lanciers du soleil; mais on y redoutait les mauvais génies au moins autant que dans le royaume des Incas. Les rites établis pour les chasser consistaient aussi dans une course. Tous les ans, les confrères Luperques, armés de lanières de cuir, suivaient en courant l'enceinte de la vieille ville du Palatin. Mannhardt pense avec raison qu'ils croyaient par là éloigner de Rome les démons de la maladie et de la mauvaise récolte[1].

Ces cérémonies si puériles, si naïves, portent leur date en elles-mêmes; elles remontent aux premiers âges de l'humanité. Il en est de même de la pratique de la divination qui est si répandue et qui a occupé une si grande place dans le culte antique. Nous la retrouvons, bien entendu, sous toutes ses formes dans les religions américaines. Les écrits du P. de Sahagun contiennent un véritable traité d'astrologie judiciaire emprunté aux Mexicains.

Il est singulier qu'au Pérou, au Mexique et à Rome on ait attaché tant d'importance à l'inspection des entrailles des victimes. D'où venait cet usage? Où faut-il en chercher l'origine?

M. Réville l'explique en supposant que l'on croyait deviner par là les sentiments de la divinité, parce que la victime, au moment de l'immolation, ne fait déjà qu'un avec celle-ci. Cette conjecture ingénieuse a le tort, à mon avis, de n'être pas d'accord avec les faits. Les Romains, qui attachaient tant d'importance à l'inspection des *exta*, ne paraissent pas avoir envisagé les victimes comme des représentants du dieu auquel on les sacrifiait[2]. Il est vrai que cette représentation

1. *Mythol. Forsch.*, p. 72 et suiv.
2. Voir cependant Marquardt, *op. cit.*, p. 232.

singulière était admise chez certains peuples américains, au Mexique et chez les Muyscas; mais, là même, ce n'était point une règle générale. La vérité est qu'il y avait deux sortes de victimes : 1° celles qui étaient destinées à nourrir les dieux ; 2° celles qui, dans une sorte de drame sacré, symbolisaient la vie et les aventures des divinités auxquelles on les offrait. Ainsi, la femme que les Mexicains immolaient chaque année à *Centeotl* était revêtue des ornements et du costume de la déesse. Chaque année encore on sacrifiait à *Tezcatlipoca* un prisonnier de guerre, après l'avoir affublé des insignes de ce dieu :

Le peuple l'adorait comme s'il eût été la divinité elle-même. On prenait de lui les soins les plus attentifs : on le baignait, on le parfumait, on le coiffait, on renouvelait son uniforme divin et on lui donnait pour compagnes quatre belles jeunes filles portant des noms de déesses, et qui recevaient pour instruction de ne rien négliger pour rendre leur divin époux aussi heureux que possible. Dans les vingt jours qui précédaient la fête, ces marques d'honneur allaient encore en augmentant. Il prenait part à des banquets où les grands seigneurs et les prêtres les plus élevés en dignité étaient ses convives. On lui avait donné des flûtes sur lesquelles, quand cela lui plaisait, il modulait ses sentiments près du grand *Teocalli*. Mais la veille du dernier jour de fête, le substitut de Tezcatlipoca était embarqué sur un canot royal, lui, les huit pages qui l'escortaient et les quatre déesses ses compagnes, on le conduisait de l'autre côté du lac. Le soir, les déesses quittaient leur pauvre dieu, et les huit pages le menaient à deux lieues de là vers un teocalli solitaire dont il gravissait les degrés en brisant ses flûtes. Au sommet, il était saisi par des prêtres qui l'attendaient, étalé brusquement sur la pierre des sacrifices, éventré, et son cœur palpitant était offert au soleil (II, p. 135).

Chez les Muyscas, un adolescent appelé le *Guesa,* et considéré comme le représentant du dieu suprême, Bochica, parcourait « tous les lieux où, suivant la tradition, Bochica lui-même avait séjourné. Il était l'objet des plus grands honneurs ». On le traitait comme l'incarnation de ce dieu. Mais, conformément au mythe d'après lequel Bochica, dieu solaire, finit par disparaître, le Guesa était attaché à une colonne et tué à coups de flèches quand il avait atteint sa quinzième année (II, p. 264). Il est donc certain qu'au Mexique et ailleurs, les victimes étaient quelquefois comme des substi-

tuts du dieu lui-même. Elles se confondaient avec celui-ci. Elles pouvaient donc à ce titre révéler la volonté du dieu. Mais pourquoi cette volonté se serait-elle révélée par l'état des entrailles plutôt que par celui des autres organes? C'est ce qu'on ne voit pas. Pourquoi, en outre, l'inspection des entrailles portait-elle sur les autres victimes, sur celles qui étaient destinées à l'alimentation des dieux? Faut-il aller jusqu'à dire que toutes les victimes représentaient les dieux? Cette thèse radicale ne paraît guère soutenable.

A défaut de cette explication, il faut se rejeter, je crois, sur les idées vulgaires qui ont cours à ce sujet. Selon les religions naturalistes, tout est miracle dans la nature; mais les phénomènes anormaux, exceptionnels, passent, plutôt que tous les autres, pour être une manifestation de la volonté divine. Aux yeux des pontifes romains, quand un prodige survenait, c'est que quelque dieu avait à se plaindre de ses adorateurs. La moindre déviation du cours ordinaire des choses devenait un bon ou un mauvais présage, suivant que le hasard, dans ses caprices, y avait attaché un jour de fâcheux effets ou des suites heureuses. Tout était thème à prédictions. L'énumération seule des procédés de divination en usage à Rome serait interminable. Il n'est pas surprenant que l'on ait pris en considération, pour chercher à savoir ce que serait l'avenir, l'état des entrailles des victimes. Ceux qui découvraient des présages dans le cours de l'eau pouvaient bien en découvrir aussi dans la grosseur ou la petitesse, dans les plis ou dans l'uniformité d'un organe comme le foie ou le cœur d'un animal immolé. On se demandait si la victime était ou non agréable aux dieux, et le moyen le plus simple d'arriver à le savoir parut être de s'assurer qu'elle était en tous points sans défauts, irréprochable à l'intérieur comme elle semblait l'être à l'extérieur.

Les analogies que nous venons de signaler entre les religions américaines et le culte chez les Romains sont loin d'être isolées. Rien ne serait plus facile que d'en trouver d'autres. On n'aurait pas de peine à montrer chez les Péruviens, au quinzième siècle de notre ère, des cérémonies cor-

respondantes au triomphe, au *ludus Troiae*, aux supplications. Lorsqu'un Inca revenait victorieux d'une expédition militaire, on faisait des processions triomphales. La jeunesse armée se livrait à des tournois ou à des exercices équestres qui avaient un caractère religieux comme les jeux romains. Enfin, lorsque l'État était exposé à de grands dangers, « on jeûnait, on s'imposait une sévère continence, puis on faisait une procession qui durait un jour et une nuit..., on croyait conjurer par là la colère des dieux ». Si l'on pouvait voir à Rome des Galles qui se tailladaient les bras aux fêtes de Mater Magna et d'Attis, il y avait dans l'Anahuac, au moment de la conquête espagnole, des prêtres qui se faisaient des incisions, qui répandaient leur sang, — avec plus de parcimonie, il est vrai, que celui de leurs esclaves et de leurs prisonniers de guerre. Quoi qu'on ait pu dire à ce sujet, il ne me paraît pas douteux que les sacrifices humains aient été pratiqués dans la vieille religion italique. Mais on abandonna de bonne heure, en Italie, cet usage barbare, et l'on n'alla jamais jusqu'à ces affreuses boucheries pratiquées d'une façon systématique, dans lesquelles se complaisait la religion mexicaine. Les danses sacrées se rencontreraient à peu près partout, chez les Mexicains et les Caraïbes, par exemple. Bref, un examen même superficiel des cérémonies en usage dans ces religions ferait apercevoir entre elles des rapports sans nombre. Mais une pareille étude dépasserait de beaucoup les bornes de notre travail; nous devons nous en tenir à quelques aperçus qui nous ont paru offrir un intérêt particulier. Nous nous contenterons, pour en finir avec les rites religieux, de dire quelques mots du culte domestique et de la confection du calendrier.

On sait que, dans l'ancienne Rome, l'établissement du calendrier fut longtemps réservé aux prêtres. On le sait, ne serait-ce qu'à cause des abus inouïs auxquels cet usage donna lieu. Les pontifes allaient, semble-t-il, jusqu'à intercaler un mois dans l'année pour rendre service à leurs amis et prolonger la durée de leurs fonctions; ou, à l'inverse,

lorsqu'un homme considérable, comme Cicéron, était las de vivre dans une province éloignée, ils se prêtaient assez aisément à raccourcir une année trop longue au gré de l'absent. C'était un jeu pour ces graves personnages de faire varier, en dépit des saisons, la marche de l'année. Le beau désordre qui régnait dans le calendrier romain avant la réforme de Jules César était à la fois l'effet de leur adresse et de leur ignorance. Ils mettaient leur art au service des politiciens et des spéculateurs toutes les fois que ceux-ci les payaient assez cher pour faire taire leurs scrupules, et, les préjugés aidant, il était fort rare que l'année officielle ressemblât à l'année réelle.

Dans certaines contrées, par exemple au Mexique, la confection du calendrier regardait aussi les prêtres. Mais, soit par défiance, soit pour tout autre motif, les laïques avaient délaissé le comput ecclésiastique. Il y avait un calendrier civil à côté du calendrier religieux, et ce dernier, si respecté qu'il fût, ne servait point de règle invariable pour les affaires séculières.

Une différence des plus curieuses existait autrefois entre ces deux calendriers. L'année archaïque des prêtres était une année lunaire, tandis que l'année civile était une année solaire. C'est l'année lunaire que l'on rencontre le plus souvent dans les civilisations primitives. Rien de plus simple, en effet, que l'observation des phases de la lune. Le *Pontifex minor* qui, comme le dit Macrobe, 1, 15, 9, épiait l'apparition de la nouvelle lune, n'avait besoin ni de profonds calculs ni de grande science pour bien remplir son office; le *Rex sacrorum* proclamait publiquement le résultat de ces faciles observations; il annonçait l'arrivée du premier quartier pour le cinquième ou le septième jour, suivant les dimensions du croissant de la lune. Tout cela n'exige pas de sérieuses connaissances astronomiques. Le mois se trouve ainsi constitué, pour ainsi dire, de lui-même, et l'on fixe l'année par à peu près en la faisant commencer aux premiers jours du printemps.

Les peuples agriculteurs abandonnèrent de bonne heure

ce mode de supputation. Ils s'attachèrent plutôt au cours du soleil, à la distinction des saisons, parce qu'ils cadrent mieux avec l'ordre dans lequel se suivent les travaux des champs. La plupart des fêtes de la Rome primitive correspondent à certaines périodes du développement de la récolte : ainsi, le 15 avril on célébrait les *Fordicidia* pour la naissance du bétail; un peu plus tard, le 25 avril, avaient lieu les *Robigalia*; c'était à ce moment que la rouille était nuisible aux moissons; le *sacrum Carnae* coïncidait avec l'époque où les fèves sont mûres. Il serait facile de grouper ainsi par saisons les principales solennités de la vieille religion romaine. On arrivait nécessairement à l'année solaire. Mais autant il était nécessaire d'adopter ce système nouveau dans la supputation des temps, autant il était difficile de le mettre en pratique. Les préjugés, l'ignorance, l'intérêt, tout se liguait contre lui. L'histoire du calendrier romain ne saurait laisser de doute à cet égard.

Les Mexicains, du moins au moment de la conquête espagnole, avaient tourné la difficulté en instituant, comme nous l'avons dit, une année civile solaire, et en laissant au clergé, pour donner satisfaction à son esprit conservateur, la vieille année lunaire. Cette année civile comprenait des mois et des semaines, comme l'année romaine et comme l'année actuelle. Mais, mois et semaines étaient d'une durée plus courte; la semaine ne comptait que cinq jours; chaque cinquième jour était un jour de marché. Nouvelle ressemblance avec les usages romains. A Rome, en effet, les cultivateurs travaillaient sept jours, et le huitième jour se rendaient à la ville pour le marché; c'est là qu'ils échangeaient leurs denrées, faisaient leurs provisions, mettaient fin à leurs litiges, et célébraient une fête. La religion et l'intérêt s'unissaient donc pour faire instituer quelque chose d'analogue à notre dimanche, un jour de repos où l'on cessait de vaquer aux travaux serviles afin de consacrer son temps à des solennités religieuses et à des affaires civiles.

Année lunaire d'abord, puis année solaire, mois et semaine, une sorte de dimanche, voilà des traits communs à la reli-

gion romaine et au culte aztèque. Dans ce même ordre d'idées, il nous reste à signaler l'usage de grouper ensemble un grand nombre d'années, de manière à constituer des périodes fort étendues : le siècle à Rome, la gerbe d'années au Mexique. Il serait difficile de dire à combien de préjugés est due cette idée, qui nous paraît aujourd'hui si simple, de diviser la durée en cycles de cent ans ou siècles. Nous nous garderons bien de les exposer; il n'y a qu'un point qui mérite de retenir notre attention. A Rome, des fêtes et des jeux signalaient l'expiration de chaque siècle; il y avait alors une grande solennité religieuse; on voulait expier les prodiges par lesquels les dieux annonçaient qu'une race nouvelle apparaissait sur la terre. La religion mexicaine avait aussi à la fin de chaque siècle, ses prodiges et ses fêtes. La durée du siècle, toute arbitraire d'ailleurs, était abrégée comme celle des semaines et des mois. Le siècle mexicain durait quatre fois treize années, c'est-à-dire cinquante-deux ans. A ce moment, « le calendrier sacerdotal coïncidait avec le calendrier civil ». « Les Mexicains craignaient que chaque gerbe successive de cinquante-deux ans ne fût la dernière de l'ordre de choses établi. Si toutefois un nouveau cycle de la même durée était commencé, il y avait lieu de se rassurer, cela prouvait que l'intention des dieux était de donner encore aux hommes une série de cinquante-deux ans ; après cela on verrait. Mais chaque fois que revenait la date mystérieuse, il y avait des craintes et des tremblements ». Ne sont-ce pas des craintes du même genre qui donnèrent naissance aux jeux séculaires à Rome? On redoutait la colère des dieux pour la génération nouvelle. Rien n'était épargné pour les apaiser. Les fêtes qu'on donnait à cette date fatidique avaient un éclat inaccoutumé.

Le culte domestique, dont il nous reste à parler, se rapporte surtout aux trois principaux événements de la vie humaine : à la naissance, au mariage, à la mort. Le jour de la naissance était fêté, à Rome en particulier, par l'invocation des divinités des *Indigitamenta*. Les Mexicains avaient une sorte de baptême ou, du moins, les missionnaires chré-

tiens prirent la cérémonie que l'on célébrait alors pour un baptême. Ils se trompaient, ce n'était qu'un exorcisme. Le nouveau-né était mis sous la protection des dieux bienfaisants et on cherchait à éloigner de lui les mauvais génies. « On le plongeait dans l'eau et on frottait chaque membre en disant : « Où es-tu, malheur? Dans quel membre te ca- « ches-tu? Éloigne-toi de cet enfant! » Après quoi on recommandait l'enfant aux dieux, au Soleil et à la Lune, aux dieux de l'eau et à tous les autres dieux ».

Le mariage religieux des Romains, la réception de la femme dans la maison du mari *aqua et igni*, le rapt simulé qui la précédait, il n'est pas une de ces cérémonies qui ne se représente dans les coutumes mexicaines. La mariée était portée sur les épaules d'une robuste matrone jusqu'à la maison de son fiancé; là les deux époux mangeaient ensemble auprès du foyer domestique. Mais on ne s'en tenait pas, du moins d'après Torquemada et Ixtlilxochitl, cités par M. Réville (*op. cit.*, p. 173), à ce symbole si simple et si naturel de la vie commune. Un prêtre survenait qui liait les vêtements des époux; puis ceux-ci passaient quatre jours à s'encenser réciproquement et à se faire des incisions sanglantes; le cinquième, ils se rendaient aux pieds d'un *teocalli*, et le prêtre étendait sur eux un linge où était peint un squelette, comme pour bien marquer que les deux époux étaient unis désormais jusqu'à la mort. Sahagun raconte les choses un peu différemment. Dans son récit, il n'est pas question de prêtres, mais de vieilles *marieuses*, qui passent la nuit à boire. Cet écrivain, si enclin pourtant à apercevoir partout des pratiques édifiantes, ignore les quatre jours d'encensements, les incisions, le drap funéraire. Il ne parle que du rapt simulé, du foyer domestique, du repas en commun des deux époux. « Aussitôt après ce repas, dit-il, on conduisait les époux dans leur chambre, on fermait les portes et on les laissait seuls. Les marieuses faisaient alors la garde à la porte; elles y passaient la nuit en buvant. Les choses continuaient ainsi pendant quatre jours; ensuite, ils rentraient tous chez eux bien contents ». Je laisse aux érudits le

soin de choisir entre ces deux versions. Mais si prononcé que soit le caractère ascétique de la religion mexicaine et jusqu'à plus ample informé, je suis bien porté pour mon compte à regarder celle du P. Sahagun comme la plus exacte.

Dans la Rome primitive, on enterrait les morts. Comment la crémation se substitua-t-elle à l'enterrement? Cela est d'autant plus difficile à comprendre que ce changement n'était pas en harmonie avec les idées des anciens Romains sur la vie d'outre-tombe. Les morts passaient au rang des dieux; mais, sous leur forme nouvelle, ils menaient à peu près la même existence qu'autrefois. Il est surprenant que l'on ait eu l'idée de réduire le cadavre en cendres. N'était-ce pas lui rendre fort difficile la continuation de sa vie par delà le tombeau? Il devait y avoir tout au moins un préjugé très fort en faveur de l'inhumation. Il s'agit de savoir comment on l'abandonna pour l'usage de la crémation et comment celui-ci finit par vaincre le vieux préjugé. Au Mexique, l'inhumation et la crémation étaient pratiquées en même temps, au moins pour les morts de la classe supérieure. Le problème se pose pour ce pays de la même façon que pour Rome. Voici une réponse assez plausible.

Le feu est regardé comme un dieu; il est l'incarnation du soleil, sa forme visible; aussi tend-il toujours à remonter vers le ciel, sa source première. Les purifications par le feu ne sont pas rares dans les religions antiques. Un jour est venu où l'idée de purifier les morts en les faisant consumer par le feu, de les fondre ainsi dans la substance divine, et de les élever aux cieux parmi les dieux, s'est présentée d'elle-même à l'esprit. Le triomphe des religions naturalistes a été le signal de l'adoption de ce nouvel usage. La crémation fut presque une apothéose. De là le succès qu'elle obtint, la vogue dont elle jouit.

Les consciences timorées eurent peut-être des scrupules; elles craignirent de priver les morts aimés de cette vie future à laquelle tous croyaient avoir des droits. Mais ces hésitations disparurent sans laisser de traces. Ce qui subsistait d'un être humain dans l'esprit des anciens ce n'était

point cet être lui-même, mais son ombre, une sorte d'image impalpable et vaine, ce que M. Maspero, à propos de la religion égyptienne, appelle son *double*. La vie du *double* ne dépendait pas absolument du sort du cadavre; il suffisait qu'il restât quelque chose de celui-ci, ne fût-ce qu'une pincée de cendres, pour que l'existence du double fût possible. On arrivait de la sorte à concilier les vieilles coutumes et les croyances nouvelles.

Avouons pourtant que nous n'avons pas de preuve de cette explication, dont on trouve une formule poétique dans une pièce bien connue des *Émaux et camées* de Th. Gauthier, *Bûchers et tombeaux :*

Si nous sommes une statue
Sculptée à l'image de Dieu,
Quand cette image est abattue,
Jetons-en les débris au feu.

Toi, forme immortelle, remonte
Dans la flamme aux sources du beau,
Sans que ton argile ait la honte
Et les misères du tombeau.

Il est possible que la crémation ait été pratiquée sans qu'on y attachât d'idée religieuse, uniquement pour se débarrasser des cadavres. Les rites des funérailles ont tant varié qu'on ne saurait rien affirmer de bien certain à ce sujet.

III.

M. Herbert Spencer rattache au culte des morts les grandes mythologies naturalistes qui sont devenues prédominantes à peu près partout, dans le nouveau comme dans l'ancien monde. Il est naturel dès lors qu'il voie dans le tombeau la première forme du temple et de l'autel. Comme le tas de terre qui s'élève sur les tombes, l'autel est destiné à recevoir les présents qu'on fait aux dieux; comme les tumulus funéraires, le temple est l'habitation de la divinité. Si ingénieuse que soit cette thèse, on ne peut guère l'accepter, car elle ne rend pas compte de bien des faits. Pourquoi, par exemple,

dans certaines religions, ces sacrifices faits sur les hauts lieux? Il serait puéril de prétendre que c'est parce qu'un monticule ressemble à un tumulus funéraire. Comment s'expliquer l'existence de temples hypèthres? Rien ne ressemble moins à un tombeau que de pareils édifices. Peut-on nous dire pourquoi l'autel et le temple sont souvent séparés l'un de l'autre? L'autel est placé devant le temple. Si l'autel représente le tas de terre élevé au-dessus d'une tombe et si le temple n'est autre chose que le caveau funèbre agrandi, c'eût été un contre-sens que de disjoindre l'autel et le temple. Toujours et partout l'autel aurait dû être enfermé dans le temple.

La thèse de M. Herbert Spencer rencontre donc de fortes objections. En attendant qu'on ait fait en elle la part du vrai et du faux, peut-être vaut-il mieux se contenter des explications plus conformes aux faits que donnent des mythologues à l'esprit moins systématique, M. Réville, par exemple (*op. cit.*, p. 346) :

Dans la période première du naturisme, quand on adore immédiatement un objet naturel, sensible, le soleil, le ciel, le vent, les astres ou le nuage pluvieux, les sacrifices se font en plein air, sur les hauteurs, dans les clairières des forêts, au bord des fleuves, mais de préférence sur les hauteurs découvertes; puis, quand les hauteurs naturelles font défaut, on imagine de présenter les offrandes sur un tertre, sur une éminence artificielle, que l'on cherche à faire haute et grande pour qu'elle soit digne de servir de table aux dieux. L'idolâtrie, qui suppose que la personnification de l'objet adoré est poussée assez loin pour établir une distinction entre sa personne elle-même et sa forme naturelle, conduit à exiger de petites chapelles sur les hauteurs pour abriter les idoles, et on sacrifie devant elles, mais toujours en plein air. C'est ce qui constitue essentiellement le *teocalli* mexicain. Les temples couverts et fermés de Quetzalcoatl étaient une exception et un progrès. Au Pérou, le mode primitif s'était conservé par places; puis il y avait des lieux consacrés du type mexicain, mais avec cette différence que la hauteur pyramidale était entourée d'une quantité de chapelles... (Avec les Incas) le temple devint définitivement la maison ou le palais du dieu adoré. Auparavant, c'était l'autel qui constituait le lieu saint; désormais, ce sera le temple contenant l'autel. La même évolution se retrouve dans d'autres religions, notamment dans la religion d'Israël. Elle a son importance dans l'histoire de l'esprit humain; elle aboutit, en effet, à ceci que le temple ou l'enceinte consacrée est construit de manière à abriter un grand nombre de personnes. Dès lors, l'enseignement oral, l'exhortation,

la prédication pourront acquérir une place de premier rang dans les institutions religieuses, et l'autel ira toujours en diminuant de grandeur et d'importance.

Il n'est pas besoin d'aller jusqu'au Mexique et au Pérou pour trouver des preuves à l'appui de cette évolution; l'histoire de la religion italique en fournit aisément. Il y a tout lieu de croire que c'était dans les bois sacrés qu'on faisait des sacrifices aux dieux dans les temps les plus reculés. On se plaçait pour cela dans un endroit découvert, dans une clairière, d'où le nom de *luci,* sous lequel on désigne habituellement les bois voués au culte. Tel était le respect qu'on avait pour eux que, dans la Rome impériale, on en avait conservé plusieurs. On n'ignore pas que la confrérie des Arvales avait un *lucus sacer* à peu de distance de la ville. Tant qu'on fit des sacrifices aux dieux en plein air, on se contenta de leur dresser en guise d'autels des monceaux de gazon. Le culte archaïque des Arvales a conservé jusqu'au troisième siècle de notre ère ce vieil usage; les *foculi*, où l'on déposait les entrailles des victimes sacrifiées en l'honneur de la mystérieuse Dea Dia, étaient recouverts de gazon, comme le constatent, par exemple, les procès-verbaux de l'an 218 (*C. I. L.*, VI, 2104). Ces autels, faits avec des mottes de terre ou de gazon, étaient provisoires; on les appelle quelquefois *arae temporales*. Les autels permanents furent construits en pierre. On trouve un grand nombre de ces *arae,* autels isolés, éloignés de tout temple, même dans la Rome impériale (voir Marquardt, *op, cit.,* p. 182). Il est probable que l'ara maxima d'Hercule au *forum boarium* (marché aux bœufs) était primitivement un autel de ce genre. On rapporte qu'elle était entourée d'une clôture; ce fut là un perfectionnement, une transition de l'autel isolé à l'autel enfermé dans un temple. Le *sacellum* romain n'est pas autre chose, en effet, que le temple en germe, à l'état rudimentaire et en voie de formation. Du jour où on représenta les dieux sous une forme humaine, on dut être amené à leur bâtir une demeure; leurs statues furent enfermées dans des édicules dont les proportions allèrent en grandis-

sant et devinrent de véritables temples, des *aede sacrae*. C'est ce qui arriva à Hercule Victor. La simple clôture qui entourait son autel se transforma en un temple. Comme les habitations romaines, les premiers temples furent des édifices circulaires : tels étaient, suivant Servius (*ad Aen.*, 9, 408), les temples de Vesta, de Diane et d'Hercule. On peut ajouter le temple de Dea Dia dans le *lucus sacer* situé près de Rome et où on a retrouvé les procès-verbaux des Arvales, la *casa Romuli*, le plus ancien temple de Mars. La maison des dieux se modelait sur le type ordinaire de l'habitation humaine. A mesure que celui-ci se modifia, l'architecture religieuse changea elle-même. Mais quelles que fussent les variations qu'elle subit, il resta quelque chose du temps où l'autel était le seul lieu saint que l'on connût. On le plaça, sans doute, d'ordinaire dans l'intérieur des temples avec la statue du dieu ; mais cette disposition ne fut pas uniformément adoptée. L'autel des holocaustes faisait exception ; il était d'usage de le laisser en dehors du temple, devant la *cella* où se dressait l'idole. On trouve dans les ruines de Pompéi des temples et des autels ainsi construits.

Il faut remarquer que les Romains construisirent certains édifices moitié religieux et moitié profanes, les *atria*, où l'autel des holocaustes pouvait trouver place, et qui se distinguaient encore des temples en ce qu'ils pouvaient servir de lieux de réunion. Les temples païens n'étaient accessibles, en règle générale, qu'aux prêtres; les profanes en étaient exclus ; seuls, les serviteurs du dieu étaient autorisés à pénétrer dans la demeure de celui-ci. C'est là la différence principale qu'il y a entre le temple païen et l'église chrétienne ouverte à tous les fidèles. Il restait un progrès à faire dans l'architecture religieuse. Le paganisme ne sut pas le réaliser complètement. Le temple ne fut jamais disposé en vue de permettre des réunions nombreuses et de donner à la prédication le rôle important qu'elle a dans les religions actuelles.

ÉTUDE

SUR UNE

NOUVELLE CLASSE DE PICRATES DOUBLES

PAR M. A. DESTREM[1]

Professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Toulouse.

Lorsqu'on traite une dissolution d'acide picrique dans l'eau par une dissolution d'un sel de cuivre ammoniacal, ou bien une dissolution de picrate d'ammoniaque par un sel de cuivre, on obtient un précipité qui peut servir à déceler de faibles traces d'acide picrique, puisqu'il est encore visible dans une dissolution picrique au $\frac{1}{5000}$.

Ce précipité, très abondant dans les liqueurs concentrées, n'est autre qu'un picrate métallique combiné avec une ou plusieurs molécules d'ammoniaque. C'est un ammonio-picrate de cuivre qui se présente sous l'aspect de fines aiguilles d'un jaune pâle légèrement verdâtre et qui a pour formule :

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Cu + {}^2AzH^3$$

Ayant essayé d'étendre cette réaction aux ammoniaques composées, j'ai remarqué que, pour les amines de la série grasse, la réaction était la même et que l'on obtient des composés semblables aux précédents et de la forme

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Cu + x\,[AzH^2(C^nH^{2n+1})]$$
$$x = 1,\ 2 \text{ ou } 3.$$

1. Lu dans la séance du 13 mars 1890.

CARACTÈRES CRISTALLOGRAPHIQUES

B. Picro-sulfate d'Aniline

(1)

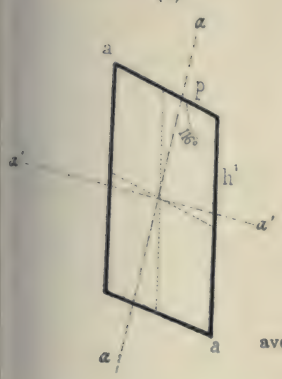

Forme primitive montrant la corrélation des axes optiques ($a\,a'$) et des axes cristallographiques.
(Face g^1)

(2)

Cristal évidé avec remplissage partiel de picrate noir.
(Face p)

(3)

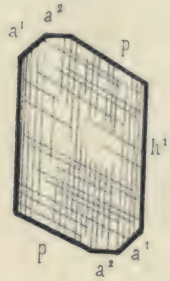

Forme composée montrant les clivages parallèles à p et à h^1.
(Face g^1)

(4)

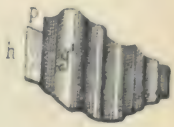

Forme oblitérée polysynthétique avec cannelures.
(Face g^1)

A. Picro-sulfate de Cuivre et d'Aniline

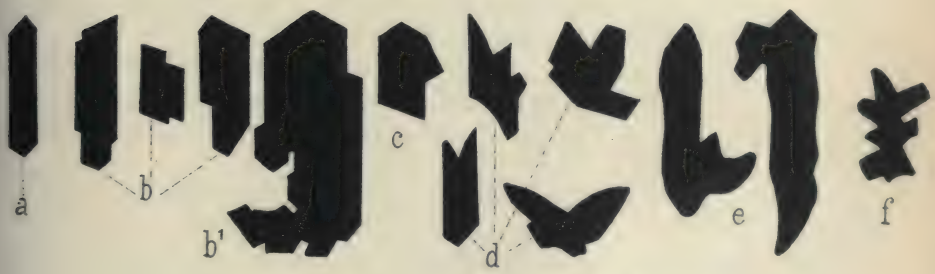

a — Cristal isolé.
b — Cristaux polysynthétiques groupés en séries parallèles.
b¹ — — — — — avec groupement plus complexe
c — Macle géniculée.
d — Macles hémitropes en fer de lance, etc., entre cristaux et formes lenticulaires.
e — Formes oblitérées à contours arrondis et flexueux.
f — Groupement affectant forme corraloïde, dendritique.

Mais lorsqu'on passe aux sels des amines de la série aromatique, la réaction, dans certaines circonstances, ne s'effectue plus de la même manière; les produits sont plus complexes et l'acide minéral qui forme les sels métalliques entre en jeu dans la combinaison et tend à compliquer la constitution de ces corps.

Mes recherches ont porté sur l'action du sulfate de cuivre en présence du picrate d'aniline, me proposant dans la suite d'étudier l'action des autres sels de cuivre (nitrates, chlorures, etc.).

Picrate d'aniline. — On prépare facilement ce picrate par l'action directe de l'aniline sur une dissolution chaude d'acide picrique dans l'eau; la liqueur, de jaune clair qu'elle était, devient jaune orangé, et laisse déposer, par refroidissement, des cristaux ressemblant à ceux du picrate d'ammoniaque.

Action du sulfate de cuivre sur le picrate d'aniline. — Si, dans une dissolution chaude et moyennement concentrée de picrate d'aniline ne contenant pas d'excès de l'amine, on verse du sulfate de cuivre, il se forme immédiatement un abondant précipité cristallin brun marron dont je n'ai pu pousser assez loin l'étude pour pouvoir en fixer la formule; la discordance des analyses semble indiquer que l'on est en présence d'un mélange de plusieurs composés.

Si l'on opère la précipitation dans une dissolution de picrate d'aniline contenant, cette fois, un excès de l'amine, on obtient un précipité abondant vert pomme analogue aux ammonio-picrates ordinaires, c'est-à-dire de la forme

$$[C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Cu + x\,[C^6H^5(AzH^2)]$$

Ces composés sont beaucoup plus instables que ceux dérivant de l'ammoniaque ou des ammoniaques composées de la série grasse; en effet, ce dernier noircit rapidement en présence de la liqueur où il s'est formé en se transformant en des produits plus stables qui font l'objet de cette étude.

Lorsqu'on opère la précipitation par le sulfate de cuivre dans une dissolution *très étendue* de picrate d'aniline contenant *un excès d'acide picrique* et que la température du liquide ne dépasse pas 20°, il ne se forme d'abord aucun précipité ; au bout de quelques heures, il commence à se déposer de beaux cristaux à reflets bleu indigo. (Je désignerai le composé par A.) Après cette cristallisation, on voit de nouveaux cristaux, beaucoup plus volumineux et de couleur jaune marron, se former dans le sein du liquide. (Je désignerai ce composé par B.) Enfin, un dernier dépôt a lieu donnant cette fois de petits prismes jaune clair. (Je les désignerai par C.)

La séparation de ces divers produits s'effectue très facilement, la cristallisation fractionnée donnant consécutivement les trois corps dans un parfait état de pureté, si on a soin de recueillir chacun d'eux au fur et à mesure de leur formation.

Étude du composé A. — *Picro-sulfate de cuivre et d'aniline.* — Ces cristaux soumis à l'action progressive de la chaleur se décomposent, avec explosion, vers 50° ; touchés en un point avec un fil de fer chauffé, ils détonent encore. Ils ne sont explosifs ni par le choc ni par le frottement. Il reste après cette décomposition du peroxyde de cuivre.

L'analyse de ces composés offre une certaine difficulté pour le dosage des éléments : carbone, hydrogène et azote. Il est indispensable de mélanger la matière sur une grande étendue du tube à combustion et d'opérer le chauffage avec beaucoup de ménagements ; sans ces précautions, on serait exposé à éprouver des pertes sérieuses à cause de la rapidité de la décomposition.

Le carbone, l'hydrogène et l'azote ont été dosés par les méthodes de combustion employées pour les matières organiques contenant du soufre et un métal. Le cuivre a été dosé à l'état d'oxyde et le soufre à l'état de sulfate de baryte précipité directement de la dissolution du composé dans l'eau.

Les analyses ont donné, en centièmes, les nombres suivants :

	I.	II.	III.
C =	31,1	31,6	»
H =	2,5	2,0	»
Az =	13,1	"	»
S =	6,7	7,0	6,8
Cu =	7,4	7,1	»
par différence O =	39,2		
	100,0		

Lorsqu'on doit établir, d'après les analyses, la formule d'un composé à poids moléculaire élevé et que l'on n'est guidé par aucune idée sur sa constitution, on peut craindre de commettre une erreur sur le nombre d'atomes d'hydrogène que doit contenir cette molécule ; de faibles erreurs dans l'analyse entraînent pour cet élément de fortes différences.

Si l'on construit une formule en utilisant les nombres donnés par les analyses précédentes, on arrive à :

$$C^{24}H^{20}Az^{8}S^{2}O^{22}Cu$$

Cette formule brute peut laisser quelques doutes sur la teneur en hydrogène d'après la remarque faite plus haut, mais l'on verra, d'après la formule de constitution, que les rapports indiqués pour les divers éléments sont bien ceux donnés par cette formule.

Les quantités en poids des différents éléments dans cette formule sont en centièmes :

C =	32,2
H =	2,2
Az =	12,4
S =	7,1
O =	39,1
Cu =	7,0
	100,0

nombres théoriques se rapprochant suffisamment de ceux trouvés analytiquement.

Je vais essayer d'établir la constitution de ce corps en me basant sur son mode d'obtention :

1° Les réactifs mis en œuvre pour la formation de ce composé sont : le sulfate de cuivre, le picrate d'aniline et un excès d'acide picrique. Après la combinaison, il ne reste que, soit un excès de picrate d'aniline, si le sulfate de cuivre a été employé insuffisamment, soit un excès de sulfate de cuivre dans le cas contraire, et dans tous les cas, une petite quantité de picrate de cuivre.

Dans ces conditions, on peut admettre que la formation de ce sel s'effectue d'après la réaction suivante :

$$2(SO^4Cu) + 2[C^6H^2(AzO^2)^3OH.C^6H^5(AzH^2)] + 2[C^6H^2(AzO^2)^3OH]$$
$$= H^2 + [C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Cu + \left[\begin{matrix} SO^4Cu \\ SO^4[C^6H^2(AzO^2)^3OH.C^6H^5(AzH^2)]^2 \end{matrix}\right.$$

que l'on peut écrire en formule symétrique développée :

$$\begin{matrix} SO^2 < \begin{matrix} O.\,C^6H^2(AzO^2)^3\,OH.\,C^6H^5(AzH^2) \\ O \end{matrix} \\ \qquad\qquad > Cu \\ SO^2 < \begin{matrix} O \\ O.\,C^6H^2(AzO^2)^3\,OH.\,C^6H^5(AzH^2) \end{matrix} \end{matrix}$$

Ce composé est peu soluble dans l'eau, il lui communique une couleur jaune brunâtre; il est plus soluble dans l'alcool, mais il s'y décompose rapidement, surtout sous l'influence des rayons solaires, et il se forme un enduit noir sur les parois du verre; sa solution aqueuse se décompose aussi par l'ébullition laissant en dissolution du sulfate de cuivre.

Étude du composé B. — *Picro-sulfate d'aniline.* — Ces cristaux se décomposent facilement, avec explosions, lorsqu'ils sont portés à une température de 50° environ; ils détonent aussi par le choc et paraissent plus instables que les cristaux A, que nous venons d'étudier. Après cette

décomposition, il ne reste pas de produits fixes sur la lame de platine. Ce nouveau sel ne contient pas de cuivre.

Soumis à l'analyse, il a donné, en centièmes, les nombres suivants :

		I.	II.
	C =	37,6	"
	H =	2,1	"
	Az =	16,0	"
	S =	4,0	4,1
par différence	O =	40,3	"
		100,0	

En établissant une formule sur ces données, on arrive à la forme :

$$C^{24}.H^{20}.Az^{8}.S.O^{18}$$

correspondant, en centièmes, aux nombres théoriques :

C	=	38,9
H	=	2,7
Az	=	15,2
S	=	4,3
O	=	38,9
		100,0

Cette formule brute peut être facilement transformée en formule de constitution si l'on admet la forme établie précédemment pour le composé A. Ce composé serait un sulfopicrate d'aniline formé aux dépens de l'acide sulfurique du sulfate de cuivre d'après l'équation :

$$SO^4Cu + 2\,[C^6H^2(AzO^2)^3OH.C^6H^5(AzH^2)] + 2\,[C^6H^2(AzO^2)^3OH]$$
$$= H^2 + [C^6H^2(AzO^2)^3O]^2Cu$$
$$+ SO^2 < \begin{matrix} O.C^6H^2(AzO^2)^3OH.C^6H^5(AzH^2) \\ O.C^6H_2(AzO^2)^3OH.C^6H^5(AzH^2) \end{matrix}$$

L'ébullition prolongée de ce corps dissout dans l'eau le décompose en sulfate d'aniline et en acide picrique, ce qui

semblerait vérifier en partie l'hypothèse faite sur la constitution de ces composés.

Quant aux cristaux C, qui se présentent en prismes allongés d'une couleur jaune clair, leur étude n'a pas encore été faite d'une façon assez complète pour que l'on puisse en donner la composition.

Étude cristallographique des composés A *et* B [1].

1° *Picro-sulfate d'aniline.* — Se présente en cristaux très nets jaunes ambrés appartenant au système triclinique. L'attribution à ce système est indiquée par leur double obliquité dans le sens antéro-postérieur et le sens latéral. L'angle Ph^1 antérieur égale 116° environ (*fig.* 1, *pl.* 1); d'autre part, pg^1 diffère de 90° d'une quantité sensible à l'œil, mais que la faible réflexion des faces empêche d'évaluer d'une façon précise.

Les extinctions des cristaux sont franchement obliques par rapport aux axes cristallographiques, en particulier sur la face g^1 habituellement plus développée que les autres, d'où résulte (*fig.* 1) l'obliquité des axes optiques par rapport aux axes cristallographiques.

La forme la plus simple est celle du prisme bioblique $p.m.t$ avec développement des faces g^1 qui le transforme en prisme hexagonal (*fig.* 1); assez souvent (*fig.* 3), les angles a sont modifiés par une ou deux facettes (a^1,a^2). Ordinairement, les cristaux sont oblitérés par suite d'un égal accroissement, suivant le sens, ou de groupements en séries parallèles; ils présentent alors des cannelures parallèles à l'arête h^1,g^1 (*fig.* 4). Ce picrosulfate d'aniline présente des clivages dans trois sens, suivant les faces pg^1h^1. Cette particularité détermine sur les faces g^1 une sorte de réseau à mailles

1. Je dois à l'obligeance de mon excellent collègue, M. Caralp, maître de conférences de minéralogie à la Faculté des sciences, l'étude cristallographique de ces composés; qu'il me soit permis de l'en remercier ici.

obliques et une tendance des cristaux à se débiter par le choc en parallélipipèdes obliquangles (*fig.* 3).

Il n'est pas rare de rencontrer des cristaux évidés; l'intérieur est alors occupé en partie par des cristaux de picro-sulfate de cuivre et d'aniline (*fig.* 2).

Picro-sulfate de cuivre et d'aniline. — Se présente en cristaux bleu indigo par réflexion, jaune orangé par transmission; ils appartiennent, comme les précédents, au système triclinique et affectent des formes analogues avec extinction oblique (*pl.* 2 [*a*]).

Toutefois, dans l'ensemble de leur cristallisation, ils se distinguent des cristaux jaunes précédemment étudiés par la prédominance des formes lenticulaires (*d*) et des oblitérations à contours arrondis ou flexueux (*e*); les mâcles y sont très fréquentes, particulièrement les hémitropies en fer de lance (*d*), comme en présentent le gypse et le sphène canaliculé, aussi les mâcles géniculées (*c*) analogues à celles du rutile.

Les groupements sont parfois plus complexes et produisent, par agglomération de plusieurs cristaux à faces courbes, des formes dendritiques et coralloïdes (*f*).

INDIVIDUALITÉ DES FAISCEAUX FIBRO-VASCULAIRES

DES APPENDICES DES PLANTES

PAR M. D. CLOS[1].

Dès 1856, je montrais quel grand rôle joue dans la ramification des plantes le phénomène de *partition*, en vertu duquel un axe, racine, tige, rameau, pédoncule, se partage, en l'absence de toute feuille au niveau de division, en deux ou plusieurs branches égales ou inégales répondant à autant de points vitaux. (Voy. *Bull. Soc. bot. de France*, III, 608-611.) Et ces branches peuvent être toutes de même génération ou de génération différente, comme l'a constaté sur la vrille des courges M. Dutailly. (Voy. *Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences*, 8e session, p. 723.)

Mais si les faisceaux fibro-vasculaires d'un axe peuvent, comme dans la partition, s'isoler, s'individualiser et s'épanouir en 2-3 ou plusieurs axes, pourquoi n'en serait-il pas ainsi des faisceaux des appendices? Pour peu que l'on compare les organes appendiculaires de végétation ou de reproduction, on en voit dont les nervures semblent se dégager à divers degrés du parenchyme qui disparaît en tout ou en partie, et se montrent à nu sous forme de dents, d'épines, de filaments ou de soies. Ce phénomène étant pour les appendices le pendant de la partition des axes, peut être

1. Lu dans la séance du 20 mars 1890.

désigné sous le nom d'*exoneurose*[1], et fera l'objet d'une étude spéciale dans les pages qui suivent.

Toutefois, l'individualité des faisceaux fibro-vasculaires peut se dévoiler sans qu'il y ait exoneurose : Tantôt, comme en de nombreux pétales, l'appendice équivaut à un groupe de filets staminaux ; tantôt, remplaçant la feuille alterne ou une paire de feuilles, et devenu sessile avec larges oreillettes convergentes, ou perfolié, mais dans les deux cas étalé et parcouru par une infinité de nervures rayonnantes, il mérite un nom spécial, et j'ai depuis longtemps proposé celui de *vaginode*. (Voy. ce *Recueil*, 7e sér., VI, 166-167.)

CHAPITRE PREMIER.

INDIVIDUALITÉ DES FAISCEAUX SE TRADUISANT PAR LEUR ÉMERGENCE (EXONEUROSE).

Feuilles. — La transformation des feuilles en épines chez le *Berberis vulgaris* est un exemple cité dans tous les traités de morphologie, et fournit un excellent cas d'exoneurose. Mais chez le *B. aristata* le phénomène s'est montré sous deux états bien distincts : dans l'un, à deux grandes feuilles de la base d'un rameau succèdent brusquement des épines trifurquées ; dans l'autre, de telles épines remplacent les feuilles vers le bas et le sommet de la jeune branche ; aux épines basilaires succèdent des feuilles membraneuses en éventail ; à celles-ci des feuilles encore flabelliformes, mais trilobées au sommet ; puis des appendices tripartites à lobes lancéolés établissant le passage aux épines trifurquées représentant encore la feuille réduite à son squelette de faisceaux ou nervures. (Voir la planche.) On sait que dans le genre *Berberis* le nombre des branches de l'épine foliaire varie de

1. Ce mot n'exprime que l'*état* des faisceaux à l'égard du parenchyme.

5 à 1, et d'autres espèces de genres et familles diverses ont de même une partie des appendices remplacés par des épines (feuilles des premiers axes du *Poivrea aculeata,* feuilles simples d'*Acanthophyllum* et de quelques autres Silénées, etc.).

P. Savi a cru aussi devoir considérer les deux épines de chaque nœud de l'*Amarantus spinosus* comme provenant de la transformation des deux feuilles inférieures du rameau axillaire. (*Giorn. bot.*, I, 130.)

L'*Hakea pectinata* a les feuilles sus-cotylédonaires ovales, serretées, à dents fines et aiguës; mais bientôt s'en montrent d'autres exactement pectinées, comme par l'effet de la disparition du parenchyme.

Chez le *Smilax mauritanica* j'observais en avril, à côté de feuilles entièrement dépourvues de vrilles, d'autres émettant du sommet de la gaine et latéralement au pétiole, soit un, soit deux de ces filaments.

Dans la Renoncule aquatique, les feuilles crues en dehors de l'eau ont le limbe plane et lobé, les immergées sont réduites à de longs filaments avec pénurie de parenchyme.

Ailleurs, comme dans les *Limnophila racemosa* et *polystachya*, un verticille de racines adventives cède la place à un verticille d'organes intermédiaires entre elles et la feuille, car dans ses parties aériennes la plante n'a plus que des feuilles opposées ou verticillées-ternées.

M. Pringsheim a constaté que des trois feuilles du *Salvinia natans*, l'inférieure submergée est représentée par plusieurs longs filaments poilus. (*Jarhrb*, III, 484-451.)

Enfin, une feuille ne peut-elle pas être remplacée par un groupe de feuilles nées du même point? Burmann a donné la figure du *Bupleurum frutescens* (*Afric.*, t. v, f° 1) avec cette explication : « Foliis ex uno puncto plurimis, junceis quadrigonis ». Un pétiole de *Lupinus polyphyllus* portait au sommet 17 folioles en deux étages, un supérieur de 7, un inférieur de 10.

Et ne faut-il pas voir des faits d'exoneurose dans les lobations à divers degrés du limbe foliaire en lanières cylindri-

ques ou linéaires, telles qu'en offrent Férules, Fenouil, Aneth, etc. ?

Folioles. — Inutile de rappeler que de nombreuses espèces de *Lathyrus* ont la place des folioles manquant occupée par une vrille. D'autre part, M. Urban attribue les épines des Aurantiacées, jusqu'ici considérées comme des axes, à la transformation des deux folioles inférieures ou de l'une des deux axes primaires. (In Engler, *Bot. Jahresb.*, t. V.)

Exoneurose des surfaces. — Ce n'est pas toujours par les bords que se dégagent les nervures. M. Grœnland a prouvé que les prétendus poils de la surface des feuilles des *Drosera* renferment des trachées et des fibres accompagnées de parenchyme et d'épiderme, et ont à cet égard la signification de lobes de feuilles.

Stipules. — L'exoneurose des stipules et leur réduction en éléments presque ciliiformes peut s'observer :

1° Dans certaines Rubiacées oppositifoliées : telle l'*Hedyotis hirsutissima* de Beddome, figuré dans les *Icones Plantarum Indiæ orientalis* (tom. I, pl. II) de cet auteur, qui dit les stipules *pectinately pinnatifid ;* elles sont à pointes nombreuses dans le *Richardsonia scabra.*

2° Chez quelques Légumineuses, surtout du genre *Medicago*, telles les *M. orbicularis, marginata, applanata,* dans la description desquelles on lit respectivement : *Stipulis laciniatis, setaceo-multifidis, multifido-setaceis.* (In DC. *Prodr.* tom. II.)

3° Chez quelques Amygdalées, notamment chez *Cerasus pseudo-Cerasus* Lindl., figuré par Lavallée. (*Arbor. segrez.*, Icon., t. XXXVI.)

4° Chez une Malvacée, le *Malachra alceæfolia,* où « les pétioles sont... accompagnés, à chacun de leurs côtés, de trois à quatre stipules ». (*Dict. bot. de l'Encycl.* de Lamarck, III, 685.)

Enfin, les stipules des *Robinia, Zizyphus, Paliurus,* ainsi que celles du *Capparis spinosa,* sont des épines simples.

Bractées. — Nombreuses sont les Graminées dont les bractées (glumes, glumelle inférieure) émettent des arêtes, tantôt solitaires et soit basilaires, soit dorsales, émergeant à diverses hauteurs de la nervure médiane, soit terminales (*Avena, Agrostis, Stipa*), tantôt multiples (*Ægilops*, Blés barbus, etc.). Dans le genre *Pentarrhaphis*, la glume inférieure est représentée par cinq arêtes[1].

Dans le *Drypis spinosa* les feuilles sont indivises, à l'exception des bractéales qui émettent une pointe à chaque bord.

Ne peut-on pas rapporter à un excès d'exoneurose cette multiplication de bractées sétiformes qu'offrent tant de genres ou d'espèces de Labiées (*Clinopodium, Marrubium, Leucas* (*L. vestita* p. ex.), *Ballota, Leonurus, Chœturus, Lycopus, Galeobdolon*, etc.), alors que d'autres genres de la même famille (*Melittis, Lamium*, etc.) ont chaque demi-verticillastre à l'aisselle d'une seule large bractée? Mais dans ce dernier cas cet appendice est souvent spinuleux, cilié, pectiné ou palmatipartite, comme si les nervures, en général très saillantes, tendaient à s'isoler : *Lallemantia peltata*, et plusieurs espèces du genre *Sideritis*, notamment les *S. Cavanillesii* et *spinosa*, en offrent de bons exemples.

Parmi les genres où les bractées sont ordinairement nombreuses, le *Phlomis* occupe un des premiers rangs, et elles s'y montrent tantôt linéaires et submembraneuses (les *P. fruticosa* et *samia*), tantôt en forme de lanières (*P. Bovei* Noé), et tantôt sétacées, comme chez le Clinopode, car Vahl écrit de son *P. moluccoides* : « Involucra quinque vel septempartita setacea » (*Symb.*, p. 42), et tel est le cas aussi du *P. Herba-venti*; elles atteignent enfin le caractère d'arête épineuse chez l'*Acanthoprasium repens* et chez le *Molucella spinosa*, espèces dont les dents calicinales reproduisent — cas fréquent chez les Labiées — la forme et les caractères des bractées. L'assimilation de ces arêtes avec de vraies bractées, chacune d'elles devant équivaloir en ce

1. « Glumæ duæ, inferior aristæ quinque... ». (Kunth, in *Nova Gen. et Spec.*, I, t. LX.)

cas à une feuille, ne semble guère pouvoir se justifier : ce sont plutôt les analogues des épines des *Berberis*, et là l'exoneurose est liée à la multiplication, se confond avec elle.

La *Passiflora fœtida*, espèce aux feuilles trilobées, a la fleur entourée de singuliers appendices, ainsi décrits par Cavanilles : « Calycis foliola viridia, bipinnata ; laciniis capillaribus, apice glanduliferis : illa crescunt floribus emarcidis, fructumque tegunt ; omnino similia illis quæ observantur in Nigella damascena » (*Dissert. de Passifl.*, p. 458, t. CCLXXXIX) ; mais c'est plutôt un calicule, car des dix parties de la corolle assignées à cette espèce par l'auteur, cinq représentent les sépales : « Involucris multifido-capillaribus », écrit Linné du *P. fœtida*.

Calice ou *sépales*. — Le dernier mot n'a pas encore été dit sur la nature de l'aigrette des Composées. Il est assurément très intéressant, au point de vue morphologique, de la voir remplacée, ici par 5 paillettes hialines (*Catananche*), ou par 5 soies (*Pentachœta gracilis*), ou par la coexistence de ces deux sortes d'organes alternant les uns avec les autres (*Calostephane*) ; là par une seule soie plumeuse (*Denekia*), ou par 2-3 dents (*Bidens, Helianthus*). L'aigrette est-elle le calice disséqué en éléments capillaires (Treube) ?

Même remarque relativement à l'aigrette des *Valeriana* et *Centranthus* comparée à la cupule calicinale de certaines espèces de *Valerianella*. Les 5 arêtes surmontant l'ovaire des scabieuses et celles de genre voisins rentrent également dans cette catégorie.

Les *Gossypium* ont les sépales multinerves et multifides ; les *Hedyotis* leur calice supère, ou multifide, ou lacinié ; plusieurs espèces de *Rumex* 3 sépales pectinés à divers degrés ; enfin, un des plus beaux exemples du remplacement du calice par ses nervures est offert par les *Chlora*.

Périanthe. — Les 6 soies qui entourent l'androcée dans plusieurs genres de Cypéracées (*Rhynchospora, Scirpus, Blysmus, Bœothryon, Elœocharis*, etc.,) ne représentent-elles pas autant d'appendices nerviformes ?

Pétales. — On voit le labelle d'un certain nombre d'Or-

chidées (*Himantoglossum*, etc.), les lobes de la corolle de quelques Asclépiadées et Apocynées se prolonger parfois en longs filaments (*Strophanthus longicaudatus*, *S. Griffithii*, in Wight, *Icon.*, tt. MCCLXXXXIX, XCCC.)

D'après Payer, les pétales des *Phytolacca* et des *Alchemilla* se transforment normalement dans les espèces de ces genres en étamines, ce qui signifie sans doute que la lame du pétale s'y rétrécit en filet.

Etamines. — J'ai montré que le filet staminal répond dans la plupart des cas à la nervure médiane du pétale. Il est, en effet, un certain nombre de plantes, notamment les espèces d'*Allium* de la section *Porrum*, où l'on voit le filet des 3 étamines intérieures élargi dans une partie de sa longueur, se dégager de cette lame à son sommet. Plusieurs cas tératologiques confirment cette interprétation.

Mais le phénomène prend un plus grand développement chez les plantes adelphes, où l'androphore ou les androphores laissent sortir les filets staminaux, tantôt de leur sommet et en pinceaux soit circulaires (*Melaleuca*, *Oxalis*, Malvacées), soit semi-circulaires (*Polygala*, Papilionacées), tantôt des bords de la lame (*Calothamnus*).

Pistil. — Nombreux sont les exemples de pistils où le style se dégage comme filament distinct de l'extrémité de l'ovaire : Caryophyllées, Plombaginées, *Nigella*, *Aquilegia*, *Helleborus* d'une part, *Clematis*, *Anemone*, etc., de l'autre. Et dans ses recherches organogéniques, Payer a signalé bien des cas où le style ne se forme qu'après l'ovaire, à titre de prolongement de sa nervure médiane. « Dans les *Urtica*, les *Nyctago*, dit-il, le style est non pas l'extrémité de la feuille carpellaire, mais le prolongement de la nervure de cette feuille carpellaire. Dans les *Triticum* et la plupart des Graminées, les deux styles ne sont autre chose que les prolongements des deux nervures latérales de la feuille carpellaire ». (*Traité d'Organogén.*, 736.)

Quelquefois même (*Bromus*) l'exoneurose des styles a lieu en deux points opposés des bords du carpelle, et chez plusieurs Rosacées vers le bas de cet organe.

Fleurs avortées. — Peut-on attribuer à l'exoneurose les quelques cas où des fleurs stériles sont remplacées chacune par des soies, arêtes ou épines, ce que montrent les deux fleurs latérales des *Pupalia* aux fleurs ternées, et les quelques exemples cités ci-après.

Kunth décrit ainsi la fleur du *Deyeuxia :* « Flos sterilis aristæformis plumosus »; et celle du *Chondrosium humile* consiste aussi en une soie triaristée ». (Voy. Humb. et Bonpl., *Nov. Gen. et Spec.*, I, pp. 116 et 141.)

J'ai prouvé, et M. Caruel a confirmé depuis, que chez le *Xanthium spinosum* L. les épines tripartites situées de chaque côté de la feuille occupent exactement la même place que les réceptacles des fleurs femelles et ont la signification de ces derniers (in *Mém. Acad. sc. de Toulouse,* 4e sér., VI, p. 66-75).

Causes de l'Exoneurose. — Il serait à coup sûr téméraire de vouloir assigner dans tous les cas une cause déterminée à l'exoneurose; mais il en est une souvent bien manifeste, c'est *l'habitation aquatique* (*Hottonia, Utricularia, Trapa, Ranunculus aquatilis, Hydrogeton fenestrale,* etc.) On peut ajouter que l'émergence des faisceaux des appendices est fréquente :

1° *Au voisinage de l'inflorescence : Atractylis, Drypis;*

2° *Au voisinage de la fleur : Passiflora fœtida, Nigella damascena,* etc.

3° Dans diverses parties de la fleur, notamment dans le calice : *Chlora, Gossypium,* etc.

L'Exoneurose reliée à la polycladie et à la ciliaison. — La distinction entre l'exoneurose (phénomène propre aux appendices) et la polycladie, lorsque les axes de celle-ci sont aphylles et stériles, peut être dans certains cas difficile. C'est ainsi que les soies interposées aux fleurs de plusieurs genres de Graminées, et notamment des *Setaria,* celles des *Typha,* des *Ataccia,* ont été tour à tour considérées comme de nature ou axile ou appendiculaire. L'exoneurose se con-

fond parfois aussi avec la *multiplication*, comme on l'a déjà vu pour les bractées des Labiées, et avec la *ciliaison*, lorsque celle-ci se traduit, comme dans l'ocréa de nombreuses espèces de *Polygonum*, et dans les sépales de certaines du genre *Hypericum*, par l'émergence de filaments.

L'exoneurose phénomène tératologique.—On peut rapporter à l'exoneurose les quelques faits tératologiques suivants :

1° La formation d'ascidies. On a fréquemment observé soit chez *Caragana Chamlagu*, soit chez *Staphylea pinnata*, et j'ai vu en outre chez *Pavia californica* la nervure médiane se détacher de la face inférieure du limbe d'une foliole à un point plus ou moins rapproché du sommet et tantôt rester filiforme (je n'en ai noté qu'un seul cas chez le Pavia cité, et M. Lachmann en a figuré un autre dans sa *Note sur des folioles ascidiées du Staphylea pinnata*, fig. 11), tantôt se terminer par un cornet obliquement coupé et de grandeur variable. De Candolle a vu et figuré le rachis d'une feuille de pois terminé en ascidie (*Mém. sur les Légum.*, pl. I), et dans le *Vegetable Teratologie* de M. Masters est représentée, p. 313, f. 167, une feuille de laitue émettant de sa nervure dorsale un filament terminé en coupe ;

2° L'émission par la nervure médiane, à la face supérieure de la feuille de certains choux, d'expansions diverses.

Annexe à l'Exoneurose : Des épines axillaires des Labiées. — Un assez grand nombre de Labiées sont munies d'épines, tantôt terminant les rameaux foliifères (*Teucrium spinosum*), tantôt axillaires géminées, et alors soit bien distinctes dès la base et séparées même par le bourgeon ou son rudiment, tantôt connées et comme naissant d'une origine commune.

On les voit bien distinctes : 1° chez les *Ballota spinosa* et *limbata*, où la plupart des nœuds stériles (sauf parfois les inférieurs) en sont pourvus ; 2° chez les *Otostegia Aucheri*

et *integrifolia*, où ces épines, toujours très simples et indivises, sont étalées[1].

Dans des échantillons de cette dernière espèce naissaient à chaque nœud, tantôt deux épines seulement axillaires, et opposées, chacune d'un côté de la tige auprès du bourgeon axillaire, tantôt trois, un seul des deux bourgeons opposés en ayant une de chaque coté.

Mais chez les *Ballota integrifolia* et *spinosa*, aux aisselles des feuilles supérieures ou florales, les épines émanant d'une base commune sont récurvées, et le pédoncule uniflore naît du point de leur confluence. Parfois chaque aisselle de feuilles opposées montre d'un même côté une épine dressée et de l'autre une épine récurvée, la fleur semblant partir du bas de celle-ci.

Que représentent ces épines axillaires? Ou des bourgeons supplémentaires latéraux, ou les premières formations du bourgeon axillaire soit axe, soit feuilles réduites à leur nervure médiane indurée. En l'absence de caractères anatomiques propres à distinguer en tous cas l'organe axile de l'appendiculaire, la solution de cette question est assurément délicate, et je ne vois pas plus de raison pour se prononcer dans un sens que dans l'autre. J'ai démontré ailleurs l'existence et d'organes *indépendants*[2] et d'organes *intermédiaires entre les racines adventives et les feuilles*[3]; pourquoi ne pas voir encore dans ces épines des organes ne rentrant ni dans la feuille ni dans le rameau, mais tenant le milieu entre les deux? Aussi, dès que les fleurs apparaissent, ces épines les accompagnent, jouant le rôle de bractées, tantôt solitaires, tantôt multiples, et partant toutes de la base, tantôt enfin comme ramifiées et supportées, de même que la fleur, par un stipe très court, dernier cas offret par le *Molucella spinosa*.

1. Voir la figure de l'*Otostegia Aucheri*, in Jaubert et Spach, *Illustr. pl. Orient.*, IV, 382.
2. Méridisques, ascidies, anthères, nucelles.
3. Voir ce *Recueil*, 8e sér., t. IV, pp. 102-120.

CHAPITRE II.

INDIVIDUALITÉ DES FAISCEAUX RESTANT IMMERGÉS DANS L'APPENDICE ET LEUR HOMOLOGIE AVEC DES ORGANES VOISINS.

Un certain nombre de familles du grand groupe des Polypétales offrent dans quelques-uns de leurs genres des pétales à nervures multipliées dès la base, et dont la présence coïncide avec celles de nombreuses étamines. S'il est vrai, comme je crois l'avoir démontré en 1877 dans un travail intitulé : *La feuille florale et le filet staminal,* que le filet de l'étamine ait son homologue dans la nervure médiane du pétale, les plantes polyandres n'auraient-elles pas fréquemment aussi dans les pétales des représentants de l'androcée? Déjà, dans le Mémoire indiqué, traitant des rapports morphologiques du filet et du pétale dans les plantes polystémones, j'écrivais à propos de la multiplication des étamines : « ... Chez beaucoup de Polypétales on peut, théoriquement du moins, considérer chaque pétale comme équivalent à un groupe d'étamines, hypothèse que semble justifier la nervation des pétales de ces plantes. C'est ce que montrent plusieurs Rosacées (*Potentilla aurea*, etc.), Renonculacées (*Ranunculus Lingua, Caltha, Pæonia*), Capparidées (*Capparis pyrifolia, C. Roxburghii*, voy. Wight, *Icon.*, tt. 1047 et 1048), Hypéricinées, Papavéracées (*Papaver, Glaucium*), Myrtacées (*Leptospermum, Jaborosa, Callistemon*), Mélastomacées (*Lasiandra*), Cistinées (*Fumana grandiflora*, etc.). (Voir ce *Recueil*, 7e sér., IX, pp. 422-3.) » Cette assertion n'a pas, je crois, été combattue, et, on va le voir, les faits abondent qui l'appuient.

On a lieu d'être surpris, après comparaison d'un grand nombre de pétales considérés au point de vue de la nervation, de cette phrase écrite par Payer, traitant ce sujet : « Chaque pétale a ordinairement trois nervures principales

qui lui sont propres : une médiane et deux latérales »; et les développements subséquents, dont une partie a trait au mode d'insertion des pétales, sont muets à l'égard des pétales multinerves dès la base, et cependant l'auteur figure l'un d'eux très nervié chez une Malvacée, le *Fugosia sulphurea*. (*Élém. de Bot.*, p. 162, f. 312.) Il n'est donc pas superflu de multiplier les faits et d'en ajouter à ceux déjà cités plus haut, en vue de prouver combien est commune cette nervation longitudinale chez les polypétales. Elle est bien figurée :

1° Pour les DILLÉNIACÉES, dans le *Flora brasiliensis*, fasc. XXXI, pour : *Doliocarpus grandiflorus*, t. XVII, ff. 1 et 4; *Curatella americana*, t. XVIII, f. 4; *Empedoclea alnifolia*, t. XX, f. 4; *Tetracera costata*, t. XXII, f. 4; *Davilla villosa*, t. XXVI; et dans la *Flore forestière de la Cochinchine* de M. Pierre pour les *Dillenia Hookeri* et *ovata*, tt. V, X, où les pétales sont dits sillonnés de nombreuses nervures, et même de 20 dans *D. elata*, t. II[1].

2° Chez plusieurs GUTTIFÈRES de genres divers représentés dans le dernier ouvrage cité, notamment les *Calophyllum Thorelii*, *saigonense*, *dryobalanoides*, *spectabile*, tt. CIII, CV, CVI, CVII. Faut-il plus de garanties? L'auteur, dans sa description, déclare comme *veineux* les pétales du *Garcinia Harmandii*, t. LX; *nervés* ceux du *G. Thorelii*, t. LXII; *très veineux* ceux du *G. ferrea*, t. LXV; *fortement nervés* ceux du *G. bassasensis*, t. LVIII, et du *Mucestigma travancorica*, p. 9; *très nervés* ceux du *Garcinia Schefferi*, t. LIX; *multinerves* ou *multinerviés* ceux de *Mesua ferrea*, t. XCVII, et du *Kayea nervosa*, t. CI; du *Peltostigma anomala*, p. 10; du *Gamodesmis moselleyana*, p. 10; du *Gynegonia Rumphii*, p. 13. Il donne 18 nervures à ceux du *Garcinia gracilis* (t. LXIII). Le *Clusia insignis*,

1. Même apparence offerte par les pétales des *Dillenia bracteata* et *speciosa*, in Wight, *Icon.*, II, t. CCCLVIII; III, DCCCXXIII, du *D. ornata* in Wallich, *Pl. asiat. rar.*, t. XXIII; du *D. aurea* (Pierre, *l. c.*, t. XI).

riche en étamines, a été figuré par Martius, avec des pétales très nerviés (*Nov. Gen.* et *speci.*, t. CCLXXXVIII).

3° Chez les TERNSTRŒMIACÉES, notamment par Bennet chez les *Sauroja bracteosa* et *Blumiana* (in Horsf., *Plant. jav. rar.*, tt. XXXVI et XXXVII), par L'Héritier chez les *Stuartia malacodendron* et *pentagyna* (*Stirp. nov.*, t. LXXV), par Cavanilles chez *S. Virginica* (*Dissert.* V, t. XCIX), par As. Gray chez *S. pentagyna* et *Gordonia lasianthus* (*Gener. Plant.*, II, tt. CXXXIX et CXL), par Martius chez *Caraipa paniculata*, *Hæmocharis semiserrata*, les *Kielmeyera rosea, coriacea, variabilis, Bonnetia anceps* (*Nov. Gen. et Spec.*, tt. LXIV, LXVI, LXVIII, LXX, LXXI, C); Pohl donne aux *Kielmeyera angustifolia, oblonga, microphylla* avec des étamines indéfinies, « petala venis radiatis percursa (*Ic. Brasil.*, *Plant.* pp. 47, 48, 49.) »

4° Chez les ANONACÉES, telles : *Sarcopetalum tomentosum*, et *Polyalthia acuminata;* et l'*Uvaria obtusata* est notable à cet égard : « Petala... exteriora... striis numerosis angustis purpureis percursa », ainsi que le *Polyprena* (L. Pierre).

Les pétales de l'*Orophea anceps* sont dits par ce botaniste multinerviés (t. XLVI).

Il y a plus, le nombre des nervures longitudinales est encore spécifié dans sa *Flore* pour quelques espèces, telles : 5 *Miliusia Bailloni*, t. XXXVIII; 7-10 *Orophea Thorelii*, t. XLIV, et *Mitrephora Thorelii*, t. XXXVII.

Parfois même, les rapports de nombre des nervures des pétales et des filets staminaux s'y dévoilent jusque dans les descriptions; celle de l'*Orophea anceps* donnée par M. Pierre (*Ibid.*, t. XLVI) assigne à l'espèce de 7 à 10 nervures aux pétales et de 6 à 9 étamines; avec des pétales 10-nerviés l'*O. desmos* a 16 étamines en 2 rangs (*Ibid.*, t. XLIII).

Voir aussi *Asimina triloba* (As. Gray, *Gen. Plant.*, t. XXVI).

5° Chez les CAPPARIDÉES, en particulier chez les *Capparis Murrayana*, *pyrifolia* et *Roxburghii* (in Wight, *Ic.*, tt. CCCLXXIX, MXLVII, MXLVIII).

6° Chez les CISTINÉES : Bel exemple offert par *Fumana grandiflora* (in Jaub. et Spach, *Illustr.* III, t. CCLVIII).

7° Chez les BIXINÉES; Bennett écrit du *Pangium edule* : « Petala crebre longitudinaliter venosa (*l. c.*, 206) » et les pétales sont également figurés très nerviés chez *Wittelsbachia insignis* (in Martius, *Nov. Gen. et Spec.*, t. LV).

8° Chez les BOMBACÉES : On a cité plus haut l'*Adansonia digitata* et le *Durio zibethinus* aux nombreuses étamines monadelphes, figurés avec des pétales munis dès la base de nombreuses nervures distinctes.

9° Chez les MALVACÉES. A défaut des plantes elles-mêmes, on peut constater la *multinervation* des pétales sur les figures données : 1° par Wight des *Hibiscus Lampas* et *lunarifolius*, du *Paritium tiliaceum*, du *Thespesia populnea*, du *Gossypium herbaceum*, de l'*Abelmoschus angulatus* (*Icones*, tt. CLXXVI, CLXXVIII, CLXXXVII, CLXXXIX, CLXXXXVIII); 2° par Wallich de l'*Hibiscus macrophyllus* et du *Bania crinita* (*Plant. asiat. rar.*, tt. LI et XLIV); 3° et surtout par Reichenbach, pour une série de Malvacées appartenant aux genres *Hibiscus*, *Gossypium*, *Althæa*, *Malva*, *Malope*, *Kitaibelia* (*Icon. Flor. germ.*, tom. V, de la planche LXV à CLXXXII); 4° enfin par As. Gray, pour les *Callirhoe involucrata* et *pedata* (*Gener. Plant. II*, t. CXVII); 5° chez les STERCULIÉES. Tel le *Michrochlæna quinquelocularis*, figuré par Wight (*Icon.*, t. DCCCLXXXII, fig. 3.)[1]

1. Il suffira d'énumérer en note un certain nombre d'autres familles dont des espèces polyandres ont les pétales multinerves.

10° Chez les HYPÉRICINÉES et surtout chez les *Hypericum Hookerianum* (Wight, *Ic.*, t. CMXXXIX), *Quartinianum* (Ach. Richard, *Abyss.*, t. XXI). M. Pierre assigne 12 nervures aux pétales des *Cratoxylon formosum* et *prunifolium* (*l. c.*, tt. LI et LII), 10-12 à ceux du *C. Harmandii*, t. XL.

11° Chez les TILIACÉES. Le *Luhea macrophylla*, aux nombreuses étamines, a, d'après Pohl, *petala... lineata. loc. cit.*

12° Chez les ELÆOCARPÉES. Le *Ganitrus sphærica* est figuré avec les pétales multinerves (Wight, *Ic.*, t. LXVI).

13° Chez les RENONCULACÉES, tels *Anemone Wightiana* (Wight,

Preuves morphologiques. — Si dans les Polypétales chaque pétale est souvent l'équivalent d'un faisceau d'étamines, abstraction faite des anthères, on devra constater parfois au sommet de la lame pétalique des particularités présentées par les sommets des étamines. Ainsi, chez les Elæocarpées, il n'est pas rare de voir, avec les pétales frangés, les étamines surmontées de cils, comme le montre le *Monocera Munronii* (in Wight, *Icon. III*, t. CMLII); et les pétales de certaines espèces d'*Hypericum* offrent à l'extrémité des nervures une glande noirâtre semblable à celle qui, dans ces mêmes fleurs, surmonte l'anthère.

Icon., t. CMXXXVI); les *Ranunculus Wallichianus*, *subpinnatus*, *reniformis* (*Ibid.*, tt. XLIX, LXXV, CMXXXVII).

14° Chez les Papavéracées : *Argemone mexicana* (Wight, *Illustr.*, t. XI, et Gray, *Gen. Plant.*, t. XLVII); *Glaucium flavum* (Blon, *Hist. des Pl.*, t. III, f. 137); *Papaver dubium* (Schkuhr, *Handb.*, t. CXL); *Stylophorum diphyllum*, (As. Gr., *l. c.*, t. XLVIII).

15° Chez les Nélumbonées : *Nelumbium speciosum* (Wight, *Illustr.*, t. IX).

16° Chez les Réaumuriacées : Les *Reaumuria hirtella*, *mucronata*, *filifolia*, *squarrosa*, *hircanica* (in Jaub. et Sp., *Illustr.*, tt. CCXLIV-CCXLVIII).

17° Chez les Rosacées, notamment chez les *Rubus rugosus*, *Wallichianus* (Wight, *Ic.*, tt. CCXXV, CCXXXI), *Roylei*, les *Potentilla fordida*, *fragariæfolia*, *variabilis*, *cryptantha*, *Guilelmi-Waldemarii*, *vestita* (Wawra, *Botanisch. Ergebn.*, tt. VI, IX, X, XI, XII, XIII, XIV), et *Leschenaultiana* (Wight., *Ic.* DCCCCLXXXX); *Fragaria elatior* (Wight, *Ic.* DCCCLXXXVIII); *Eucryphia cordifolia* (Cav., *Ic.* IV, t. CCCLXXII); *Rosa involucrata* (Wight, *Ic.*, t. CCXXIV); *Eriobotrya japonica* (Wight, *Ic.*, *t.* CCXXVI).

18° Chez les Styracinées. Les *Symplocos Amamallayana* et *acuminata* (in Beddome., *Ic.*, tt. CXVI et CXVII), *pulchra*, *Gardneriana*, *obtusa*, *foliata*, *monantha*, *pendula* (in Wight, *Icon.*, tt. MCCXXX, MCCXXXI, MCCXXXIII, MCCXXXIV, MCCXXXVI, MCCXXXVII), montrent une nervation des pétales en rapport avec les faisceaux d'étamines.

19° Chez les Ochnacées. Tel l'*Ochna squarrosa* aux étamines indéfinies (Wight, *Illustr.*, t. LXIX).

20° Chez les Myrtacées. Les *Eugenia Winadensis* et *calcadensis* (in Beddome, *Ic.*, tt. CLXI-CLXII), et *colophyllifolia* (Wight, *Ic.*, t. M), le *Jambosa aquea* (*Ibid.*, t. CCXVI); le *Myrcia goyazensis* (S. Hil., *Flor. Bras.*, t. CXLIII).

21° Chez les Loasées. *Mentzelia aspera* (Cav., *Ic.* I, t. LXX); *Blumenbachia latifolia*, t. CXVIII, ainsi que plusieurs *Loasa*...

L'analogie entre les filets et les pétales des Mésembryanthèmes est telle qu'on a pu dire : *les pétales de ces plantes se sont émiettés en étamines.*

Preuves organogéniques. — Les rapports des filets staminaux et des pétales sont dévoilés par l'organogénie. Dans les cas où les deux verticilles sont bien distincts, apparaît d'abord un rudiment de corolle; puis l'anthère, organe à mon avis *sui generis*, et enfin se développent à peu près simultanément le filet et le pétale.

Payer dit que dans la fleur du *Tilia americana*, 5 écailles nées sur le réceptacle et occupant la place des faisceaux d'étamines se transforment en pétales superposés aux normaux. (*Traité d'organogén.*, p. 22.) Mais soit dans cette espèce, soit chez les *T. argentea, truncata, laxiflora, neglecta, nigra*, une languette pétaliforme, atténuée en onglet, porte de chaque côté de celui-ci des étamines : « Staminodia (petala interiora) 5... petalis anteposita et subconformia at minora, filamentorum basi adnata... » écrit Spach (in *Annal. sc. nat.*, Bot., 2e sér., II, pl. 15), disposition qui dévoile uniquement les rapports de ce faux pétale intérieur avec les filets qui en émanent. Un genre voisin nous en fournit la preuve. On voit, en effet, chez les *Luhea macrophylla* et *microphylla* figurés par Pohl (*Plant. Brasil. Icon. et descr.*, tt. CLXXXVI et CLXXXVII) en dedans des pétales nerviés, 5 écailles portant chacune un androphore à sa face interne.

L'origine du pétale et de l'étamine par un faisceau unique se dédoublant en chacun d'eux est admise : 1° pour les Primulacées, par M. Pfeffer; 2° pour les Primulacées et les Plombaginées, par M. Van Tieghem; 3° pour les Hypéricinées pentandres, par M. Pfeffer, où les pétales sont probablement des excroissances dorsales des étamines. Ajoutons que les faisceaux staminaux oppositipétales sont portés soit au-dessus de la base des pétales plurinerviés (*Sauroja montana*, in Seemann, *Bot. of Herald*, t. XVI), soit sur eux ou sur le tube de la corolle et à un niveau variable (chez les *Symplocos*, voir Wight, *Icon.*, tt. MCCXXX et suiv.)

L'analogie entre les faisceaux et les filets staminaux se

dévoile surtout là où les pétales sont réduits à un seul faisceau. Écoutons Payer, traitant de l'organogénie des *Mesembryanthemum* : « Ce n'est que quand toutes les étamines se sont développées sur le réceptacle qu'on voit apparaître ce que les botanistes appellent les pétales : ce sont de très nombreux mamelons qui naissent sur les mêmes spirales que les étamines et qui les continuent de l'intérieur à l'extérieur... La conséquence est que dans les *Mesembryanthemum* les pétales manquent et sont remplacés dans leurs fonctions par des étamines transformées. » (*Loc. cit.*, 357.)

Preuves tératologiques. — J'ai vu des Passeroses semi-doubles porter à une certaine hauteur sur l'androphore des lames pétaloïdes, tenant lieu d'une portion des étamines ; et M. Masters, figurant un pétale d'*Hibiscus* doublé d'une lame terminée par un faisceau d'étamines, déclare celles-ci les analogues non d'une simple feuille entière, mais d'une feuille lobée, digitée ou composée, chaque subdivision portant son anthère distincte[1] ; il ajoute qu'il faut voir en réalité des étamines composées et pétaloïdes dans les touffes de pétales adventifs dus à une prolification à l'aisselle des pétales[2].

Toutefois, il ne faudrait pas toujours conclure de la *multinervation* des pétales à l'existence dans la fleur de nombreuses étamines, car il n'y a rien d'absolu dans le monde végétal : Lagerstræmias, Mélastomes, un assez bon nombre de Papillonacées (quant à l'étendard) et bien d'autres encore ont, avec des étamines limitées, des pétales riches en nervures.

1. « The stamens are here the analogues not of a simple entire leaf, but of a lobed, digitate or compound leaf, each subdivision bearing its separate anther. » (*Veget. Teratol.*, p. 293, fig. 159.)
2. *Ibid.*, p. 295.

2. CANSCORA GRANDIFLORA

1. BERBERIS ARIST.

3. LEPIDIUM PERFOLIATUM

Lith. Deier (Baden Teuvous).

CHAPITRE III.

RÉPARTITION DES FAISCEAUX DES APPENDICES EN VAGINODES.

J'ai cru jadis de voir distinguer sous le nom de *vaginodes* des expansions membraneuses occupant sur la tige et les rameaux la position des feuilles et en tenant lieu, mais distinctes soit de celles-ci, soit des gaines, par des caractères qui les font aisément reconnaître. Toujours simples, indivises et dépourvues de tout accident à leur bord, à l'exception parfois d'une ou de deux petites pointes opposées, ces membranes sont ou alternes et soit perfoliées, soit cordiformes arrondies, sessiles avec deux grandes oreillettes basilaires qui se recouvrent, ou comme par paires (succédant à 2 feuilles opposées), et en apparence connées par la base, mais dans tous les cas parcourues par un plus ou moins grand nombre de fines nervures rayonnantes et égales. Au contraire des vraies gaines, qui sont dressées embrassant la tige en tuyau dans une plus ou moins grande longueur et à nervures parallèles, les vaginodes sont plus ou moins étalés. On ne les confondra pas avec les feuilles peltées, généralement pétiolées, et dont les nervures, en nombre restreint, se rendent dans la plupart isolément à un accident du bord, dent ou lobe. Il est telles espèces où toutes les feuilles sont des vaginodes, et d'autres où les vaginodes n'apparaissent que soit vers le milieu des tiges, soit à l'inflorescence.

Un groupe de plantes bien connu par ses feuilles perfoliées (*Thlaspi perfoliatum*, *Sinapis perfoliata*, *Conringia orientalis*, et les *Buplevrum protractrum* et *perfoliatum*) ont des vaginodes alternes perfoliés; mais parfois la membrane de ceux-ci est embrassante à un haut degré, émettant 2 oreillettes arrondies et horizontales comme elle. Dans le *Smyrnium perfoliatum*, ces oreillettes s'accroissent à mesure que la feuille est plus élevée, et finissent par égaler

la membrane qui semble former autour de l'axe un disque arrondi et perfolié.

Ailleurs, comme dans le *Lepidium perfoliatum* L., figuré par Griffith (*Icon. Plant. asiat.*, IV, t. DCX,) sous le faux nom de *Tauscheria species,* et par Ledebour *(Icon.)* se montrent encore vers le sommet de la tige des *vaginodes* dont l'origine est toute spéciale, ce qu'indique bien la description conforme à la figure donnée par le premier de ces auteurs : « Foliis inferioribus pinnatis... intermediis basi auriculatis auricula apice lobata cæterum inferioribus similibus; superioribus ad auriculam reductis ovatis, concavis, basi maxima hastato-cordatis, ob approximationem... quasi perfoliatis. » (*Notulæ*, IV, p. 580.) Voir aussi la planche jointe au présent mémoire.

Bien étrange est la disparition de la feuille vers le haut de la tige pour laisser la place à cette oreillette basilaire accrue dans de larges proportions.

La comparaison des inflorescences d'Euphorbes est instructive au point de vue de la métamorphose des appendices. Tantôt celle-ci est nulle, les bractées reproduisant la feuille (V. Boissier, *Icon. Euphorb.*, *E. dracunculoïdes,* t. XCI; *E. Ledebourii,* t. XCV, et *E. Szowitsii,* t. XCVI), tantôt elle est graduée : *E. rhytidosperma,* t. LXXXV, *E. Berythea,* t. LXXXVI; tantôt elle est brusque, les bractées se montrant subitement de forme toute autre que celle des feuilles, mais en offrant cependant comme elles une nervure médiane : *E. globulosa,* t. XC; tantôt enfin les bractées sont remplacées par des organes différant des feuilles non seulement par la forme, mais par le mode de nervation. La feuille était penninerve, les nouveaux appendices de l'inflorescence sont parcourus par une infinité de fines nervures rayonnantes reproduisant en un mot les caractères des *vaginodes*[1]. Le fait est des plus manifestes chez les *E. connata* (*ibid.*, t. LXI)

1. J'ai fait rentrer jadis à tort ces expansions de l'axe dans cette partie nouvelle que j'ai distinguée dans certaines feuilles et désignée sous le nom de *prélimbe.* (V. ce *Recueil*, 7e sér., IV, 180.)

et *amygdaloïdes* L. où les fleurs sont accompagnées de vastes membranes orbiculaires à deux échancrures opposées et multinerves. Rien d'étonnant d'ailleurs à voir dans quelques représentants du genre Euphorbe le passage des bractées aux vaginodes; tout n'est-il pas nuances dans le règne organique?

Il est dans la famille des Portulacées une espèce, le *Claytonia perfoliata,* qui offre à la fois et la partition de l'axe à l'inflorescence dont les pédicelles sont nus ou sans bractées, et la fausse connation, la seule feuille caulinaire au-dessus des feuilles dites radicales étant remplacée par un vaginode.

On en peut dire autant du *Septas* ou *Crassula umbella,* figuré par Jacquin (*Icon. rar.*, tab. II), où la tige porte deux collerettes arrondies à bord entier et dont l'inflorescence est également de partition.

Peu de genres sont aussi intéressantes à cet égard que le genre *Canscora,* de la famille des Gentianées. Aux feuilles opposées étroitement lancéolées et rectinerves de la moitié inférieure de la tige succèdent brusquement à certains nœuds des membranes perfoliées, aux deux moitiés étalées elliptiques peltinerves, pourvues chacune d'une pointe terminale. Les *Canscora grandiflora* et *perfoliata* en offrent de beaux exemples. (Voir Wight, *Icon.*, IV, tt. MCCCXXVI-MCCCXXVII et la planche annexée à ce mémoire.)

DE LA SÉLECTION

ET

DE LA CONSANGUINITÉ EN ZOOTECHNIE

Par M. BAILLET[1].

La sélection est une méthode dont on parle beaucoup aujourd'hui, surtout depuis que Darwin a fait voir comment, par suite de ce qu'il a appelé la *sélection naturelle*, les espèces peuvent se modifier de manière à donner naissance à des types nouveaux. La chose n'est pourtant pas nouvelle dans la pratique de la production et de l'élevage des animaux domestiques, car parmi les races ou sous-races qui ont acquis le plus de valeur entre les mains de l'homme, il en est plusieurs qui ont été formées par l'application des règles de la sélection, telles qu'elles sont posées en zootechnie.

Quand on s'occupe de la production des êtres organisés, animaux ou végétaux, le mot *sélection* s'entend du choix des reproducteurs dans une même race ou dans une même famille dans un but déterminé. Le plus souvent il arrive que les éleveurs, au moment où ils font ce choix, se préoccupent exclusivement des qualités qu'ils se proposent de faire naître chez le produit dont ils provoquent la procréation. Ils ne cherchent pas à obtenir autre chose qu'un jeune

1. Lu dans la séance du 20 février 1890.

animal qui, en se développant dans des conditions normales, deviendra un bon cheval de selle ou de trait, un bon bœuf de labour ou d'engrais, un mouton à laine fine ou une bête de boucherie. Leurs prévisions ne vont pas au delà du sujet qui va naître de l'accouplement qu'ils provoquent, et tout se borne pour eux à choisir les deux reproducteurs en vue de la procréation d'un produit isolé qu'ils ne songent en aucune façon à faire concourir plus tard à l'amélioration ou à la spécialisation d'une race ou d'une famille dans son espèce. Le choix des reproducteurs dans ces circonstances est un simple *appareillement*, et bien qu'en réalité on puisse le considérer comme une variété de la *sélection*, il est rare que l'on se serve en zootechnie de cette expression pour le désigner.

La sélection est, en effet, en zootechnie une méthode qui consiste à diriger la reproduction dans un groupe d'une espèce ou d'une race, pendant une longue suite de générations, de manière à obtenir une famille améliorée, ou même une famille qui se présente avec des caractères nouveaux, ou bien encore qui conserve les qualités naturelles ou acquises par lesquelles elle se distingue des autres groupes dans la même espèce ou dans la même race. Cette méthode est basée sur l'observation de ce qui se passe dans la nature, où les espèces sauvages se conservent, dans la plupart des cas, avec leur vigueur et leurs caractères, par suite de ce fait que ce sont presque toujours exclusivement les animaux les mieux doués qui jouissent du bénéfice de se reproduire. « Dans les haras sauvages, dit Grognier (*Cours de multiplication*, 3me édition, 1841), l'homme est sans intervention; mais la mère commune, la nature, a repris ses droits, elle inspire aux mâles un penchant pour les femelles les plus robustes, ils se les disputent dans des combats acharnés. La faculté de se reproduire est le droit des plus forts; c'est ainsi que, sous les lois de la nature, les reproducteurs sont choisis, et l'énergie des espèces se perpétue ».

Pour les animaux qui vivent à l'état de domesticité, c'est

l'homme qui doit jouer le rôle de la nature et écarter de la reproduction les individus malingres, mal conformés, qui ne se sont conservés que sous l'influence des soins qu'on leur a donnés, et qui, si on les faisait se reproduire, ne pourraient faire naître que des descendants entièrement dégénérés. Mais l'homme n'a pas seulement à se préoccuper de produire des animaux robustes comme ceux qui survivent aux intempéries, à la disette et à la misère dans l'état de nature. C'est là sans doute pour lui une qualité précieuse à laquelle il doit attacher, dans bien des cas, une grande importance; mais ce n'est pas la seule qu'il ait à rechercher : il n'entretient des animaux domestiques que pour en tirer des profits sous forme de travail ou de produits de différentes natures, comme le laitage, la laine ou la viande de boucherie, et, sous son impulsion, la sélection doit avoir pour objet de favoriser, dans certaines familles, le développement des aptitudes qui mettent les animaux en état de lui rendre au plus haut degré, et le plus économiquement possible, les services qu'il en attend. Pour atteindre ce but, il peut avoir à opérer dans trois conditions différentes.

En premier lieu, il se propose quelquefois de relever une famille qui a dégénéré et s'est abatardie, ou bien encore de porter à un niveau supérieur un groupe d'animaux qui, bien qu'il soit déjà d'une certaine valeur, n'a pas encore atteint le degré de perfection auquel on est en droit d'espérer de le faire arriver.

En second lieu, l'éleveur peut avoir en vue de faire naître dans un groupe quelconque une famille nouvelle qui se distingue par des aptitudes particulières, comme cela est arrivé pour les dislheys, les mauchamps, les durhams, les trotteurs en Amérique.

Enfin, en troisième lieu, il s'efforce de conserver par la sélection une famille perfectionnée.

Pour relever dans un haras, dans une exploitation rurale, ou même dans une région plus ou moins étendue, une famille d'animaux dégénérée ou abatardie, il faut avant tout se rendre compte des causes qui ont amené la dégéné-

ration. C'est parfois le manque de soins, l'oubli des règles de l'hygiène, une alimentation insuffisante ou de mauvaise nature, ou bien encore des conditions d'insalubrité inhérentes à la localité et contre lesquelles il est difficile sinon même impossible de réagir. Le premier souci de l'éleveur, on le comprend, doit être de faire disparaître ces influences lorsque cela lui est possible, ou tout au moins de les amoindrir dans une forte mesure, par des précautions particulières. Ce serait en vain qu'il tenterait, dans ces conditions, de faire usage de la sélection pour rendre ses animaux plus aptes à lui rendre des services ou à lui fournir des produits meilleurs ou plus abondants, les causes de la dégénération, qui ne cesseraient point d'agir avec la même intensité que par le passé, les ramèneraient sans cesse au niveau inférieur d'où on s'efforcerait de les faire sortir. Ici, comme dans beaucoup d'autres circonstances, les améliorations agricoles doivent presque toujours précéder les améliorations à tenter sur le bétail. C'est par elles seulement que l'on peut mettre à la disposition des animaux des pâturages plus sains, des aliments plus abondants et d'un meilleur choix, des habitations plus salubres et des eaux de meilleure nature. Souvent même il suffit de ces modifications apportées à l'hygiène des animaux pour qu'ils se relèvent d'eux-mêmes, si l'on peut ainsi parler, et se montrent plus aptes à mieux payer le propriétaire des soins qu'il leur donne. Cependant, même dans ces circonstances, pour obtenir un résultat tout à fait satisfaisant, il est bon de recourir à la sélection en choisissant les reproducteurs mâles et femelles exclusivement parmi ceux chez lesquels la dégénération a fait le moins de progrès, et en n'admettant à se reproduire dans les générations suivantes que les produits qui se montreront supérieurs à leurs ascendants. C'est une œuvre de longue haleine que l'on entreprend dans ces circonstances et elle demande à être surveillée avec le plus grand soin, afin d'écarter attentativement de la reproduction tous les sujets qui auraient de la tendance à revenir en arrière, en dépit des appareillements faits avec compétence et des soins

donnés à l'hygiène des animaux. Les exemples ne manquent pas pour témoigner que l'on peut ainsi, en procédant par voie de sélection, reconstituer une famille que l'on avait laissé tomber très bas et lui donner une valeur bien supérieure à celle qu'elle présentait au début de l'opération. Lorsque M. J. Rieffel prit possession du domaine de Grand-Jouan, sur lequel existe aujourd'hui une école régionale d'agriculture, il trouva sur l'exploitation un troupeau de bêtes à laine appartenant à la race du pays, la seule qui pût vaguer avec profit sur les landes immenses dont il voulait tenter le défrichement. Cette race, par sa rusticité, par le peu d'exigences qu'elle présentait, était parfaitement en rapport avec les conditions où il fallait nécessairement la faire vivre. « Elle fut adoptée, dit M. Gayot, dans la pensée qu'elle s'élèverait progressivement en raison même des progrès de la culture et de l'augmentation des ressources alimentaires. On partit de bas; mais l'amélioration ne repousse aucun élément. Une hygiène mieux entendue, moins d'abandon, *quelque attention dans les accouplements* accrurent la valeur du troupeau et compensèrent largement les dépenses nécessitées par une tenue moins parcimonieuse. Les générations se succédèrent. En sept années, le poids moyen des bêtes fut porté de 15 kilogrammes et demi à plus de 23 kilogrammes et demi; le poids moyen des toisons s'éleva de un demi-kilogramme 55 grammes à un demi-kilogramme 68 grammes, et le prix du kilogramme de laine, vendu en suint, de 1 fr. 70 c. à 2 fr. 40 c. [1] ».

Des faits du même genre se sont produits de nos jours dans plusieurs exploitations rurales de la Sologne, où l'on a vu la race des petites bêtes ovines du pays prendre plus

1. Dans cet exemple, l'influence de la *sélection* associée à de meilleures conditions hygiéniques est évidente. L'amélioration obtenue ne donna pas cependant complète satisfaction à M. Rieffel, qui, pour obtenir plus promptement des résultats plus marqués, se décida, suivant les idées de l'époque, à recourir, après la septième année, à un croisement. Mais il n'en est pas moins vrai que le fait peut être cité comme un exemple d'une amélioration réelle obtenue par la seule sélection bien conduite.

de taille et plus d'ampleur de formes, et donner plus de laine au fur et à mesure que les conditions de la culture se sont améliorées et que l'on a pris soin de mieux surveiller le choix des reproducteurs dans les troupeaux.

L'amélioration des races d'animaux domestiques par elles-mêmes, c'est-à-dire par sélection, est une œuvre qui se poursuit aujourd'hui, avec plus ou moins de suite et plus ou moins de succès, presque partout dans notre pays. Pendant longtemps, la reproduction des animaux de la ferme a été à peu près abandonnée aux chances du hasard et aux idées plus ou moins rationnelles qui régnaient chez les gens de la campagne relativement aux qualités que l'on devait rechercher chez les mâles. Ces derniers étaient à peu près les seuls dont on s'occupait, et encore arrivait-il le plus souvent que l'on attachait beaucoup d'importance à constater en eux des caractères qui n'avaient que peu ou point de valeur quant à la conformation et aux aptitudes qu'il aurait été utile de faire naître chez leurs produits, et que l'on négligeait au contraire de faire attention à des particularités d'organisation qui étaient des indices de qualités réelles que l'on aurait eu intérêt à fixer. Dans ces conditions, les races locales, dans les espèces du bœuf et du mouton, et même dans l'espèce du cheval lorsqu'il s'agissait des chevaux de trait, se conservaient indéfiniment avec leurs caractères, parce que les animaux se déplaçaient beaucoup moins qu'aujourd'hui, que des éléments étrangers ne s'introduisaient que très rarement dans la contrée, et que la population restait toujours à peu près la même avec ses qualités et avec ses défauts. C'est au point que dans la caractéristique de certaines races on faisait entrer l'énoncé de défectuosités que l'on considérait comme inhérentes à l'existence des groupes dont elles offraient comme des traits essentiels.

C'est vers le milieu de notre siècle, à la suite des concours d'animaux reproducteurs institués en France en 1848, que l'on a compris qu'en faisant reproduire les races par elles-mêmes on pouvait les améliorer et obtenir même des améliorations plus durables que celles que l'on avait deman-

dées, dans certains cas, à des croisements ou à des métissages. On ne saurait méconnaître le bien considérable qu'ont fait à ce point de vue les concours d'animaux reproducteurs, qui, en mettant sous les yeux des cultivateurs des types perfectionnés dans les races qu'ils avaient jusqu'alors entretenues sans les croire susceptibles de prendre plus de valeur, leur ont fait sentir qu'il y avait des efforts à faire pour produire mieux et avec plus de profit. L'élan communiqué par les premières de ces exhibitions s'est ensuite propagé au fur et à mesure qu'elles se sont multipliées et qu'elles se sont mieux accommodées aux exigences locales, et aujourd'hui on peut dire qu'il n'est presque pas de région de notre territoire où les races animales ne se soient améliorées par une sélection plus ou moins bien conduite.

L'amélioration des races d'animaux domestiques par sélection est une opération parfaitement rationnelle. S'il existe chez les animaux des caractères d'espèces ou de races qui sont indélébiles et qu'il n'est pas permis à l'homme de changer ou de modifier, il faut bien reconnaître que l'existence de ces caractères n'est pas incompatible avec certaines conformations et certaines aptitudes que nous pouvons faire prendre aux animaux qui sont en notre puissance pour qu'ils répondent mieux à la destination que nous avons avantage à leur donner. Tout consiste alors à choisir les reproducteurs parmi les animaux qui présentent les signes des aptitudes que l'on veut développer, et à ne permettre la reproduction qu'à ceux de leurs descendants chez lesquels ces mêmes signes se sont confirmés en s'accentuant davantage même, si cela est possible. C'est ici surtout qu'il faut s'efforcer de venir en aide aux effets que l'on attend de l'hérédité par la mise en œuvre de conditions hygiéniques qui agissent dans le même sens. On n'hésitera pas, par exemple, à faire usage d'une alimentation choisie et en quantité plus que suffisante pour une famille d'animaux que l'on veut pousser à la précocité ; on aura recours à une gymnastique spéciale pour les sujets auxquels on veut donner une conformation qui les rende propres à un service déterminé ; enfin,

on soumettra à une mulsion méthodique les jeunes bêtes d'une famille chez laquelle on voudrait accroître la faculté laitière. Il est bon de faire observer en passant que les qualités que l'on fait naître chez les animaux par les soins hygiéniques auxquels on les soumet deviennent héréditaires, de telle sorte qu'il est facile de les fixer par sélection dans la descendance des sujets auxquels on les a communiqués par des soins particuliers ou par des manœuvres appropriées.

En procédant par sélection, on ne se propose pas seulement de faire naître des qualités ou de donner plus d'extension à des qualités déjà existantes, mais encore il arrive que l'on s'attache à faire disparaître des défauts plus ou moins sérieux ou à régulariser une conformation qui laisse à désirer. C'est même le plus ordinairement dans ce but que l'on fait de la sélection. La règle à suivre est tout aussi simple que celle qui a pour objet de faire développer une qualité : elle consiste uniquement dans le soin que l'on doit prendre d'écarter autant que possible de la reproduction les sujets entachés du défaut que l'on veut faire disparaître. Cela est parfois difficile lorsqu'il s'agit d'une défectuosité qui est générale dans tout un groupe d'animaux. Cependant à moins qu'une race ne soit tombée bien bas, on peut presque toujours réussir à trouver parmi les sujets qui la composent quelques individus que la mal conformation a épargnés ou qu'elle a atteints d'une manière moins profonde. C'est avec ceux-là qu'il faut essayer de reconstituer la famille sur laquelle on opère. Avec du temps, avec des soins hygiéniques appropriés et une surveillance assidue des produits que l'on obtient à chaque génération, il n'est pas absolument impossible d'arriver à des résultats satisfaisants. Mais il faut pour cela ne pas opérer dans des conditions qui soient essentiellement contraires à la fixation des caractères que l'on veut faire acquérir à la famille que l'on a entrepris de relever. Ce serait en vain que l'on tenterait de grandir les moutons et les petits chevaux des Landes si l'on devait continuer à les élever sur les maigres pâturages que l'on a pu

leur donner jusqu'à présent. De semblables tentatives ne peuvent aboutir au succès que lorsqu'on les a préparées par des améliorations agricoles de nature à donner satisfaction aux besoins du bétail que l'on va rendre plus exigeant.

La sélection est le procédé qui est actuellement le plus généralement suivi dans la reproduction de nos animaux dans les espèces du bœuf et du mouton, et même dans les races de l'espèce chevaline qui sont plus particulièrement propres au service du trait; seulement, elle est mise en pratique d'une manière plus ou moins consciente, plus ou moins parfaite, et donne par conséquent des résultats qui varient suivant les circonstances.

Dans bien des cas, les reproducteurs mâles sont les seuls ou à peu près les seuls que l'on choisisse en vue d'améliorer une race par elle-même. Trop souvent les femelles sont livrées à la reproduction telles qu'on les a et sans que l'on ait la moindre préoccupation de les faire concourir à l'amélioration de la population à laquelle elles appartiennent. En général, ce sont les administrations locales, les comices, les sociétés d'agriculture, ou plus rarement des éleveurs éclairés et dévoués aux intérêts agricoles de leur pays, qui choisissent dans la race même des mâles améliorateurs qu'ils tiennent à la disposition des producteurs. La régénération d'un type est par ce procédé lente à se manifester ; mais pour peu que l'on y mette de la persistance, elle se produit cependant, et avec d'autant plus de certitude que les premières femelles sont peu à peu remplacées par leurs filles, et que celles-ci concourent à la longue à faire développer les modifications desquelles on attend des améliorations. Les mères ont en effet une large part d'influence dans les résultats que l'on est en droit d'attendre de la sélection. Elles concourent, comme les mâles, à la transmission des caractères qui dérivent de l'hérédité, et, de plus, par les éléments qu'elles fournissent à la nutrition pendant la gestation et pendant l'allaitement, elles exercent sur le tempérament et la constitution du produit une action qui peut être, suivant les circonstances, favorable ou défavorable au but que

l'on poursuit. C'est un fait qui n'a échappé à aucun de ceux qui ont essayé de relever ou d'améliorer par voie de sélection une sous-race, une famille ou un troupeau. Aujourd'hui, dans toutes les exhibitions où l'on essaie d'appeler l'attention des producteurs sur les sujets les plus aptes à améliorer une race ou une population locale, on ne manque jamais de réserver des prix ou des primes aux femelles qui ont de la valeur, tout aussi bien qu'aux mâles les plus remarquables par leur conformation et leurs aptitudes. C'est la pratique que l'on suit dans les concours régionaux et dans toutes les exhibitions de même nature, et l'on peut assurer qu'elle a donné, pour la plupart de nos races, des résultats satisfaisants. C'est d'ailleurs dans le même but que dans les livres de généalogie (Stud-books et Herd-books), qui tendent à se multiplier aujourd'hui, on accorde une place égale aux mâles et aux femelles qui sont appelés à concourir par voie de sélection à l'amélioration du groupe dans lequel ils sont nés.

La sélection qui se fait sur l'ensemble d'une population constituée par des sujets appartenant à de nombreux propriétaires qui opèrent dans des conditions très variées, et qui peuvent d'ailleurs avoir des vues différentes relativement au but à atteindre, est souvent entravée dans son cours et ne peut guère arriver à faire obtenir une perfection marquée dans toute la population d'une région limitée. Il reste toujours un plus ou moins grand nombre de sujets inférieurs, qui résultent d'un choix moins attentif des reproducteurs ou d'un emploi moins judicieux des agents de l'hygiène, appelés, comme les reproducteurs eux-mêmes, à jouer un rôle actif dans l'amélioration que l'on poursuit ; mais quand la sélection est méthodiquement mise en pratique sur un groupe d'animaux par un éleveur intelligent, on est étonné des résultats auxquels on arrive, quelquefois même après un nombre de générations assez restreint. On pourrait citer dans presque toutes nos races de l'espèce bovine des familles spéciales qui ont acquis une haute valeur et qui se sont constituées uniquement par voie de sélection. Aucune de nos

races dans cette espèce n'a été plus profondément modifiée dans ses caractères et dans ses aptitudes que l'ancienne race Charolaise, qui était autrefois à peu près exclusivement une race de travail, et qui aujourd'hui, entre les mains des éleveurs comme les Bellard, les Signoret, les de Bouillé, les Tiersonnier, les Massé, les Salvat, les Petit, fournit des familles spéciales qui rivalisent avec les races anglaises les plus parfaites au point de vue de la production de la viande de boucherie, et qui, *pour la plupart,* ont été créées exclusivement par sélection. Le même fait s'est produit aussi d'une manière très manifeste dans certaines familles de la race limousine, qui se sont montrées dans les concours avec un tel degré de perfection que l'on a pu croire qu'elles avaient été améliorées par le durham, alors qu'un éleveur du pays, M. Léobardy, a fait voir que la race anglaise n'avait pas eu d'autre influence, dans cette circonstance, que d'avoir servi de modèle aux éleveurs qui ont puisé tous leurs éléments d'amélioration dans la population bovine de la contrée, à laquelle ils ont appliqué avec persistance les règles les mieux entendues de la sélection. En Normandie, dans le Jura français, en Auvergne, en Bretagne, et dans notre région du sud-ouest, on trouverait des exemples non moins frappants de ce que l'on peut obtenir de nos races françaises en les améliorant par elles-mêmes; aussi est-ce avec juste raison que la sélection est aujourd'hui recommandée par tous les zootechniciens comme donnant des résultats qui sont au moins aussi satisfaisants que ceux que l'on obtient du croisement, et qui ont sur ces derniers l'avantage d'être plus sûrs et de se mieux conserver.

La possibilité de réaliser l'amélioration des races par elles-mêmes, sans cependant porter atteinte à leurs traits caractéristiques essentiels, n'est pas le seul profit que l'on puisse tirer de la sélection. Cette méthode de reproduction permet encore d'arriver, dans certains cas, à la procréation de types en quelque sorte nouveaux qui forment comme des familles ou des sous-races particulières dans le groupe auquel elles se rattachent par leur origine, et qui se caractérisent, au

point de vue économique, par la propriété qu'elles ont de posséder des aptitudes jusqu'alors étrangères à leurs ascendants. Les éleveurs qui la mettent en pratique dans le but que nous venons d'indiquer y sont portés quelquefois par l'observation de caractères particuliers dont ils constatent l'existence accidentelle chez quelques-uns des sujets soumis à leurs soins, ou d'autres fois encore par le désir de fixer ou même d'exagérer des caractères ou des aptitudes dont ils ont provoqué l'apparition chez quelques animaux par l'hygiène spéciale à laquelle ils les ont soumis.

On trouve un exemple très remarquable de la première de ces conditions dans la création de la sous-race des mérinos à laine soyeuse de Mauchamp. Chez les bêtes ovines de la race mérine, la laine est ondulée. En 1828, M. Graux, fermier à Mauchamp, près Bery-au-Bac (Aisne), observa dans son troupeau de mérinos purs un bélier dont la laine était, par un jeu de la nature, droite et soyeuse. Il eut l'heureuse idée d'essayer de transmettre cette toison à quelques-uns des descendants de ce bélier et de la fixer dans une famille nouvelle. Il y parvint après vingt ans de persévérance, et put enfin présenter en 1848, grâce aux conseils et à l'intervention de M. A. Yvart, un troupeau de six cents bêtes entièrement composé de béliers et de brebis à laine droite et soyeuse infiniment plus fine que celle que l'on obtenait à cette époque des bêtes anglaises à laine lisse. Ce fut par la sélection seule qu'il obtint ce résultat. Mais l'opération ne fut pas aussi simple et aussi facile qu'on pourrait le croire au premier abord. M. Graux ne pouvait à l'origine disposer que d'un seul bélier qu'il était obligé d'employer à la lutte avec des brebis de pure race mérine chez lesquelles les caractères de la toison, fixés par une longue suite de générations, opposaient une résistance énergique à la modification que l'éleveur désirait lui faire subir. Il n'obtint au premier agnelage que deux produits, un agneau et une agnelle à laine lisse et soyeuse, et ce ne fut qu'après sept ans, en 1835, qu'il put réunir un petit noyau de bêtes ovines qui répondaient toutes à l'idéal qu'il s'était formé quant au lainage, mais

dont la conformation était essentiellement mauvaise et pouvait faire craindre que la nouvelle famille ne fût apte ni à s'étendre ni même à se conserver. Ce fut alors que M. Yvart intervint et que, par des alliances judicieuses entre des bêtes mérines bien conformées et les moins défectueux des animaux de la souche de M. Graux, il réussit à reconstituer la race de Mauchamp avec ses meilleurs caractères, telle qu'elle se présenta en 1848 et dans les années suivantes. Pour lui comme pour M. Graux, une sélection attentive, associée forcément à des accouplements consanguins, fut la seule méthode employée; seulement elle fut dirigée tout à la fois en vue de la toison particulière que l'on désirait fixer et de la conformation régulière dont l'éminent inspecteur des bergeries et des écoles vétérinaires jugeait indispensable de doter la famille qu'il s'agissait de constituer d'une manière définitive.

Bien avant M. Graux, les plus fameux éleveurs de l'Angleterre, Bakewell, les frères Colling, John Ellman, Jonas Webb, avaient eu recours à la sélection pour tirer des races communes de leur pays des familles nouvelles douées d'aptitudes assez tranchées pour les distinguer nettement au milieu de la population dans laquelle ils les avaient fait naître; seulement, dans les opérations auxquelles ils avaient eu à se livrer, leur point de départ avait été tout différent. M. Graux, comme nous venons de le rappeler, a dû au hasard de voir naître dans son troupeau un agneau dont la toison lui a paru avoir une valeur particulière, et c'est le type de cet animal, qui s'est présenté à lui de prime abord doué de toutes ses qualités quant au lainage, qu'il a tenté de fixer et qu'il a réussi à multiplier dans un assez grand nombre de sujets pour en former une sous-race distincte. Bakewell ne paraît pas avoir procédé de la même manière. A l'époque où il prit la direction de la ferme de Dishley, que son père lui avait laissée dans le comté de Leicester, le troupeau de cette exploitation était, selon toute probabilité, composé de bêtes appartenant à la race à laine longue des comtés du centre de l'Angleterre, qui était de grande taille,

et fournissait des animaux dont le développement était tardif, et que l'on ne pouvait pas engraisser avant l'âge de trois ou même de quatre ans. Il forma le projet d'obtenir des animaux de taille moins élevée, au corps plus rond, plus compact, plus profond, au développement plus précoce, et pouvant être engraissés dès l'âge de quinze mois ou deux ans au plus tard. Il n'existait point dans le troupeau de Bakewell, pas plus que dans ceux des fermiers des comtés du centre, de bêtes ovines qui offrissent ces caractères; mais il s'en présentait çà et là quelques-unes qui s'éloignaient moins que les autres du type que l'habile éleveur entrevoyait en quelque sorte dans son imagination. Ce furent celles-là qu'il choisit pour en faire ses premiers reproducteurs, en prenant soin de provoquer chez leurs produits, par un régime particulier, la tendance à la précocité. L'opération fut longue; elle nécessita, on a tout lieu de le croire, une sélection attentive à chaque génération, mais elle fut marquée par un progrès continu vers le but poursuivi, de telle sorte qu'après vingt-cinq ans elle eut pour résultat la création de cette sous-race de Dishley, qui est le type du mouton d'engrais et qui est aujourd'hui si essentiellement différente de l'ancienne race des moutons à laine longue de l'Angleterre d'où elle est sortie.

Lorsqu'on veut se rendre compte de la marche suivie par Bakewell pour arriver à la création des Dishley, on est obligé de faire bien des conjectures, car cet éleveur, ainsi que le fait observer David Low, cachait avec soin l'origine des moyens employés par lui pour améliorer ses animaux. Il n'en a pas été ainsi de John Ellman et plus tard de Jonas Webb dans les procédés qu'ils ont mis en usage pour élever la race de Southdown au niveau qu'elle a atteint de nos jours. « La race primitive des collines Southdown était de la plus petite espèce de moutons, avec les quartiers antérieurs légers, la poitrine étroite, le cou long et les jambes de même, quoique non grossières. Les animaux de cette race étaient rarement tués avant qu'ils eussent accompli leur troisième année ou pendant le cours de la quatrième ».

(David Low.) Les Southdown, qui sont aujourd'hui très répandus en Angleterre, et que l'on trouve en France dans quelques fermes du Berry, de la Sologne, de la Bretagne, etc., sont bien différents du portrait que nous venons de reproduire. Ils ont la poitrine large, profonde et descendue, les épaules pleines, longues, droites, s'unissant bien avec les côtes, le dos et les reins larges et droits, le corps bien cylindrique, les hanches développées, les membres minces et d'aplomb, dépourvus de laine à partir du genou et du jarret. Ils ont conservé néanmoins les caractères essentiels de leur race, mais leur conformation s'est améliorée, et ils ont acquis une telle précocité qu'ils peuvent être livrés à la boucherie à l'âge de deux ans accomplis, et même dès l'âge de dix, douze ou quinze mois quand ils appartiennent aux meilleurs troupeaux, comme celui de M. Nouette Delorme, ou encore celui de M. de Vogué, en France. Tout cela a été obtenu par une sélection bien entendue, dont on peut suivre les phases dans la pratique de John Ellman, à la fin du siècle dernier, dans celles de Jonas Webb, notre contemporain, et dans celle de M. de Vogué, en France, continuée par son petit-fils M. de Chezelles.

Nous pourrions à ces exemples empruntés à l'espèce ovine ajouter celui de la sous-race de Durham dans l'espèce bovine, créée par les frères Colling, en Angleterre, de 1770 à 1810. Tous ceux qui s'occupent de zootechnie savent que les durhams descendent de la race des bœufs à courtes cornes (Teeswater), que l'on trouve au nord de l'Angleterre, et qui sont de même origine que ceux qui existent sur le continent, sur le rivage de la mer du Nord et de la Manche, depuis le Holstein jusqu'en Normandie. Ces bœufs ne se distinguaient pas des autres animaux de même espèce par une aptitude plus grande à la production de la viande de boucherie, lorsque Charles Colling, imité dans toutes ses opérations par son frère Robert, entreprit de former, à l'aide des animaux qu'il avait sous la main, une famille qui fût caractérisée par une tendance marquée à un développement précoce et par une grande aptitude à l'engraissement. Il y

parvint en faisant choix dans la race du pays de quelques reproducteurs qui lui parurent présenter, en germe au moins, les qualités qu'il recherchait, en les employant à la reproduction, en favorisant par le régime chez les produits le développement des tendances que ceux-ci tenaient de l'hérédité, et en continuant à opérer de même pendant un grand nombre de générations, exclusivement avec des sujets appartenant à la souche qu'il tentait de former. En un mot, il fit de la sélection, et le succès qu'il obtint par l'emploi de cette méthode fut aussi complet que celui auquel Bakewell était parvenu dans la création de la race ovine de Dishley.

Les faits que nous avons cités jusqu'à présent établissent de la manière la plus évidente que la sélection est un puissant moyen, non seulement d'améliorer les races d'animaux domestiques, mais encore de faire sortir de certaines de ces races des familles qui possèdent des caractères que n'avaient point celles d'où on les a tirées, et qui en raison de cela ont souvent une valeur économique d'une réelle importance. C'est là un des points de vue sous lesquels l'étude de la sélection offre en zootechnie le plus d'intérêt; car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les caractères et les aptitudes que l'on fait acquérir aux animaux par les conditions dans lesquelles on les fait vivre sont transmissibles à leurs descendants en vertu des lois de l'hérédité, et il est facile de comprendre d'après cela de quelle puissance l'homme se trouve armé pour créer, si l'on peut ainsi parler, des types nouveaux qui répondent mieux à ses besoins que ceux qui les ont précédés. Il y a là quelque chose qui n'est pas sans analogie avec ces variations qui, d'après les observations de Darwin, se manifestent chez certains animaux et sont pour eux des avantages au point de vue de la lutte pour l'existence et leur assurent la prééminence au moment où s'accomplissent les fonctions de reproduction. Chez les animaux domestiques, les variations que l'homme fait naître dans l'organisation ou dans les aptitudes de certains sujets sont pour eux des titres de recommandation qui les font choisir à l'exclusion de tous autres comme reproduc-

teurs, et il est évident que, pour peu que l'on soit dans une bonne voie et qu'on la suive avec persistance, on doit réussir à atteindre par la sélection artificielle des résultats qui, tout en restant fort loin de ceux que les darwinistes attribuent à la sélection naturelle, n'en sont pas moins très remarquables et très propres à démontrer combien les espèces sont malléables. Il suffit pour s'en convaincre de voir avec quelle rapidité le cheval arabe est devenu le cheval anglais, sous la double influence des pratiques de l'entraînement qui l'ont si profondément modifié dans sa conformation, et des méthodes de sélection éclairées par les renseignements que donnent aux producteurs les livres de généalogie et les recueils qui conservent le souvenir des luttes de l'hippodrome.

S'il est utile de recourir à la sélection pour améliorer les races ou même pour créer de nouvelles familles, à plus forte raison est-il nécessaire d'y recourir encore pour conserver les races améliorées ou créées de toutes pièces. Les plus précieuses parmi les races que nous entretenons sont artificielles et tendent sans cesse à revenir plus ou moins vers l'état de nature. On ne peut les conserver qu'en leur continuant les soins sous l'influence desquels elles se sont formées et en veillant attentivement à les faire reproduire par des sujets qui ne soient point dégénérés et qui n'aient même pas la moindre tendance à la dégénération. Ici encore il est indispensable de faire de la sélection et de faire un choix sévère des animaux mâles et femelles auxquels on accorde le privilège de continuer leur famille. Trois principes essentiels sont alors invoqués pour guider le producteur dans ce choix. Il faut en effet qu'il tienne compte de l'origine des reproducteurs, qu'il constate s'ils ont la conformation régulière du type qu'il s'agit de perpétuer, et qu'il s'assure s'ils ont conservé les aptitudes qui donnent à la famille sa valeur spéciale.

J'ai dit dans un autre travail toute l'importance qu'il faut attacher en toutes circonstances à l'origine des reproducteurs; je n'y reviendrai pas. Je me contenterai simple-

ment de rappeler qu'une bonne origine est un gage de succès dans l'emploi d'un reproducteur, non seulement parce qu'elle atteste la pureté de la race dans l'individu qu'on livre à la reproduction, mais encore parce qu'elle établit quelles sont les influences ataviques sur lesquelles on est autorisé à compter pour le maintien dans sa descendance des qualités propres à la famille. Jamais un éleveur soucieux de l'avenir ne confiera la conservation d'une race ou d'une famille précieuse à des reproducteurs d'une origine douteuse, quels que puissent être leurs mérites à d'autres points de vue.

Quant à la conformation à rechercher dans un reproducteur d'une famille d'élite, il est à peine besoin d'indiquer qu'elle doit être aussi rigoureusement que possible celle du type à la conservation duquel on s'attache. Il ne faut pas oublier que les caractères qui appartiennent en propre à l'individu sont susceptibles de se reproduire par voie d'hérédité, et que, s'ils sont mauvais, ils peuvent amener la dégénération dans la descendance du sujet que l'on emploie. Ce n'est qu'avec la plus grande défiance que l'on doit laisser se reproduire un animal dont la conformation laisse à désirer d'une manière notable. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un sujet d'une excellente origine, on peut quelquefois passer outre et tenter d'en faire usage. Il n'est pas sans exemple, qu'en vertu de l'atavisme, un tel reproducteur donne des résultats supérieurs à ceux que l'on pouvait attendre de sa conformation. Mais c'est là une chance à courir, et pour peu qu'après un premier essai on ait obtenu des produits entachés des défauts du père, il faut reformer celui-ci. Il est évident qu'il compromettrait la conservation de la famille à laquelle il appartient.

Enfin, il faut encore dans la sélection qui a pour objet la conservation d'une famille améliorée s'assurer, si cela est possible, que les reproducteurs que l'on choisit n'ont rien perdu des aptitudes spéciales qui confèrent à cette famille toute sa valeur. C'est par des épreuves qui varient suivant la destination des animaux que l'on peut acquérir des

notions à ce sujet. Pour les animaux qui ont à fournir un travail quelconque, il est facile d'imaginer les épreuves auxquelles on peut les soumettre. Les courses de vitesse, les courses au trot, les épreuves au dynamomètre, les essais au travail, sont autant de moyens auxquels on a recours et sur lesquels nous ne saurions nous arrêter sans sortir de notre sujet; il nous suffit par conséquent de les indiquer. Quant aux animaux dont la valeur est dans les produits qu'ils fournissent, c'est par les produits qu'il faut les juger. Mais cela n'est pas toujours possible. On ne saurait, par exemple, se faire une idée de cette manière de la valeur d'un taureau destiné à conserver, avec ses qualités, une famille d'animaux de boucherie. Heureusement que dans ces circonstances l'origine et la conformation suffisent presque toujours à dénoter les aptitudes du reproducteur. On a d'ailleurs par la suite la ressource de voir ce que sont devenus ses descendants, et de juger par là, s'il y a lieu, de le conserver comme reproducteur.

Si l'emploi de la sélection permet d'arriver aux résultats les plus avantageux dans la production des animaux domestiques, elle expose aussi quelquefois les éleveurs, lorsqu'elle n'est pas conduite avec une attention soutenue, à rencontrer des écueils contre lesquels il est bon de les prémunir. Souvent celui qui s'efforce d'améliorer une race ou qui désire créer une nouvelle famille concentre son attention sur le but qu'il poursuit avec une telle puissance de volonté qu'il ne prend pas garde à des défauts sérieux étrangers à sa préoccupation du moment, et qu'il les laisse se développer à un tel point que l'existence des animaux sur lesquels il a opéré en est compromise. C'est ce qui est arrivé à M. Graux dans la procréation des premiers sujets en date de la race de Mauchamps. Exclusivement attentif à provoquer chez les animaux de son troupeau l'apparition d'une toison à laine soyeuse, il ne vit pas qu'en même temps que ce lainage se développaient tous les caractères d'une conformation défectueuse. Nous avons vu plus haut comment il fallut que M. A. Yvart reprît l'opération pour ramener les Mauchamps

à une conformation et à une constitution qui permissent à la nouvelle famille de se conserver.

On trouve un exemple qui n'est pas sans analogie avec celui que vient de nous fournir l'histoire de la création des Mauchamps, dans la pratique de Bakewell lui-même. Cet habile éleveur, à l'époque où il faisait naître la famille des moutons de Dishley, entreprit de créer aussi une race de bœufs de boucherie. Il s'adressa pour cela à la race longues-cornes qui occupait alors les comtés de l'ouest de l'Angleterre et s'étendait même à travers les comtés du centre, jusque vers celui de Leicester. Par l'usage de la sélection, unie à la consanguinité, il réussit à communiquer aux animaux de la souche qu'il forma une aptitude remarquable à l'engraissement, mais il la leur donna en excès, en ce sens « que la graisse, moins mélangée avec le maigre que dans l'ancienne race elle-même, se répandait en une couche épaisse sous la peau et s'accumulait même en forme de kyste, sur une seule partie du corps... (le croupion, où elle produisait une espèce de difformité chez les animaux engraissés)... Ainsi, ajoute David Low, à qui nous empruntons le passage qui précède, en s'attachant exclusivement à cette production de la graisse, cet éleveur éminent négligea d'autres qualités qui, pour être secondaires, n'en sont pas moins un élément nécessaire de la valeur économique d'une race de bétail ».

Lorsque l'on fait usage de la sélection, surtout avec l'intention de créer quelque nouvelle famille, on est souvent obligé de recourir en même temps à la consanguinité. C'est une conséquence en quelque sorte forcée de l'emploi que l'on est contraint de faire au début d'un très petit nombre de sujets reproducteurs dont les descendants sont presque toujours très proches parents entre eux. Or, plusieurs auteurs ont attribué à cette consanguinité les vices de conformation, de constitution, de tempérament qui se sont manifestés dans certains cas dans des familles que l'on a fait reproduire par sélection. M. Levrat cite des propriétaires de la Suisse qui, pour conserver une belle famille de vaches laitières, ont eu

l'idée de faire propager entre eux les individus de cette famille en alliant le père à sa fille, le fils à sa mère ou à sa sœur, et qui ont fini par n'avoir plus à la troisième génération que des produits chétifs qui, pour la plupart, périssaient prématurément. Il parle également d'une belle race de porcs qui a été gâtée par le même mode de reproduction. J.-B. Rodet, dans son cours à l'école d'Alfort, en 1843, faisait remarquer qu'une famille de chevaux andalous du haras royal d'Aranjuez, en Espagne, s'était abâtardie sous l'influence de la consanguinité. Enfin, de nos jours, il est encore des éleveurs qui éprouvent de la répugnance à recourir aux accouplements consanguins et qui leur attribuent le grave inconvénient de diminuer, sinon même d'éteindre à la longue la fécondité dans les familles où l'on continue à les faire revenir pendant plusieurs générations.

Ces inconvénients se font observer en effet quelquefois, mais ils ne sont pas inhérents à la consanguinité. Il y a longtemps que Grognier a dit, dans son *Cours de multiplication* (édition de 1841), que « la consanguinité peut être admise lorsque, dans la famille qui se propage ainsi, il n'existe aucun défaut..., mais que si elle est affectée (cette famille) de quelque imperfection même légère, cette modification se perpétuera et augmentera par voie de génération, au point de devenir un grand défaut, un vice indélébile ». Dans ce peu de mots se trouvent assez nettement indiquées quelles peuvent être les conséquences de la consanguinité qui, suivant les cas, se montrent tantôt favorables et tantôt défavorables à la bonne reproduction des animaux.

Les résultats bons ou mauvais de la consanguinité dérivent tous de la loi d'hérédité dont l'influence se trouve en quelque sorte cumulée dans le même sens, suivant l'expression de M. Gayot. Lorsque les animaux que l'on fait se reproduire entre eux sont très proches parents, et qu'en raison de cette parenté ils sont en possession des mêmes caractères, de la même constitution, du même tempérament, des mêmes aptitudes, il est évident que l'on a toute chance d'obtenir un produit qui représentera exactement tous les traits de ses

procréateurs; il les empruntera en quelque sorte également à l'un et à l'autre, et ils seront nécessairement en lui *doublement confirmés*. Il résulte de là que la consanguinité est l'un des meilleurs moyens que possèdent les éleveurs de fixer rapidement et d'une manière sûre dans une famille des caractères ou des aptitudes déterminés. Si donc on est en présence d'animaux parfaits ou presque parfaits, et si en outre on les fait vivre dans des conditions favorables à la conservation de leurs qualités, il est évident qu'en les faisant se reproduire par des accouplements consanguins on ne peut obtenir que des résultats avantageux, et qu'on arrive ainsi à donner à la famille que l'on crée ou que l'on conserve la plus grande homogénéité à laquelle elle puisse atteindre.

Mais par contre, si les animaux pour lesquels on a recours à la consanguinité sont entachés de quelque vice ou de quelque défaut, ou si même, alors qu'ils ne sont pas réellement défectueux, on les entretient dans des conditions contraires à la bonne conservation des particularités d'organisation qui leur donnent de la valeur, on doit craindre la dégénération, car les mauvais caractères se fixeront et s'exagèreront aussi bien que les bons, et après quelques générations on pourra, comme M. Graux par exemple, avoir à s'applaudir d'avoir fixé chez un certain nombre de sujets une toison précieuse, mais en même temps on aura à déplorer d'avoir donné à ces mêmes sujets une conformation tellement vicieuse et un tempérament tellement mauvais qu'on sera exposé à les voir périr sans pouvoir se perpétuer.

Il y a une circonstance où, même avec de bons animaux, on est fatalement entraîné, en faisant de la consanguinité, à précipiter la dégénération : c'est lorsque l'on est contraint d'entretenir les animaux dans des conditions défavorables à la conservation de leurs qualités. Cela arrive quelquefois avec les animaux que l'on essaie d'acclimater. Souvent les animaux souffrent pendant l'acclimatement, et parfois leurs souffrances se traduisent par une atteinte portée aux aptitudes qui les rendent précieux, par un amoindrissement de

leur énergie, par une déviation de leurs caractères. Si alors on les fait se reproduire entre parents, on ne peut manquer de voir se manifester rapidement la dégénération, sous la double influence de la consanguinité qui confirme les défectuosités qu'a fait naître l'acclimatement, et des conditions hygiéniques mauvaises qui les exagèrent de génération en génération.

Mais il est évident que dans les exemples que nous venons de citer les mauvais effets que l'on peut constater résultent de circonstances qui sont étrangères à la consanguinité elle-même, de telle sorte que l'on peut parfaitement admettre les accouplements consanguins lorsqu'on fait de la sélection, à la condition de les permettre seulement dans les familles où n'existent point de défauts dont on aurait à craindre la propagation, et de surveiller les appareillements avec assez d'attention pour écarter à temps de la reproduction tous les sujets chez lesquels se manifesteraient quelques mauvais caractères. Ici peut-être, plus qu'en aucune autre circonstance, il est bon d'observer rigoureusement dans le choix des reproducteurs les règles qui sont relatives à l'origine des animaux, aux épreuves qui témoignent de leur valeur et à l'examen sévère qui permet de constater qu'ils sont de bonne conformation et absolument exempts de toute tare et de tout défaut susceptible de se transmettre par hérédité.

Grâce à ces précautions, on peut éviter pour les animaux les inconvénients qui ont été attribués à la consanguinité. Dans l'espèce humaine, où les alliances entre individus de même famille se font souvent d'après des convenances de rang, de fortune, etc., on passe presque toujours par-dessus les considérations que nous venons d'indiquer, et il n'est pas rare que l'on ait à regretter chez les enfants des maladies ou des infirmités qui résultent de l'exagération de vices ou de défauts dont les germes au moins existaient chez les parents d'une façon plus ou moins marquée. Chez les animaux, aux exemples qui ont été donnés pour établir qu'il faut craindre les effets fâcheux de la consanguinité, on trouve

toujours à en opposer d'autres qui font voir que l'on peut tirer de cette pratique les résultats les plus avantageux. La famille arabe et la famille anglo-arabe que M. Gayot avait créées à Pompadour descendaient d'un très petit nombre d'individus, et par conséquent, en raison de cette circonstance, à l'origine, des accouplements consanguins fréquemment répétés avaient eu lieu. Et cependant les animaux de ces deux familles étaient remarquables par leur énergie et leur belle conformation qui en faisaient des reproducteurs du premier ordre. A Rambouillet, les accouplements consanguins, loin d'abaisser la taille, ont été suivis, grâce au régime auquel on à soumis le troupeau, de la naissance de béliers et de brebis plus grands et plus forts que les mérinos espagnols desquels ils descendaient. La consanguinité qui avait été si nuisible aux premiers Mauchamps a été en partie le moyen qu'a employé M. Yvart pour rendre à cette race une conformation meilleure et lui donner l'homogénéité qui la distingue. Enfin, M. Gayot a cité de nombreux exemples dans la race anglaise de pur-sang, dans la famille anglo-normande, dans les anglo-arabes de demi-sang du pays de Bigorre, de chevaux d'une grande valeur qui résultaient d'accouplements entre consanguins à des degrés très rapprochés.

On peut donc dire après tous ces exemples que la consanguinité ne porte pas atteinte à l'énergie, à la vigueur des animaux, qu'elle n'amoindrit pas leur taille, qu'elle n'abrège pas la durée de leur existence et qu'elle n'affaiblit en rien leur fécondité. On a cependant particulièrement insisté sur ce dernier reproche que l'on a cru pouvoir adresser à quelques familles issues de celles que les Anglais ont formées dans les espèces du bœuf, du mouton ou du porc. Il suffit pour prouver que le fait n'est point général de faire remarquer que les dishleys, les durhams, les yorkshires se sont propagés jusqu'à nos jours et qu'ils se reproduisent encore à notre époque tout aussi bien qu'au siècle dernier. Quant aux faits particuliers qui ont été signalés, outre qu'ils sont isolés, ils s'expliquent encore par la tendance exagérée à

l'engraissement que l'on a donnée à quelques-uns de ces animaux. Tout le monde sait que l'obésité est essentiellement contraire à la fécondité et que, par conséquent, ce n'est pas ici à la consanguinité qu'il faut attribuer la stérilité des animaux.

Ainsi, en résumé, la consanguinité qui se joint assez souvent à la sélection dans les opérations que font les éleveurs pour améliorer les races et surtout pour créer de nouvelles familles peut être employée sans crainte quand on la surveille avec soin. Les meilleurs éleveurs de l'Angleterre, les Bakewell, les Colling, les John Ellmann, et dans notre pays les Yvart, les Bouillé, les Vogué, n'ont pas manqué d'y recourir lorsque cela leur a paru nécessaire, et quand parfois il leur est arrivé d'emprunter des éléments étrangers à la souche que chacun d'eux avait créée, ce n'a été de leur part qu'un écart momentané. Du reste, après un certain temps, les familles se multiplient et se subdivisent, de telle sorte que le plus ordinairement, quand on craint que les accouplements consanguins fassent naître quelque défaut plus ou moins prononcé, il est toujours facile de trouver dans une famille voisine, de même origine, des sujets exempts de ce défaut que l'on peut employer à continuer la race, sans avoir besoin de recourir à un sang étranger.

RECHERCHES

SUR

LA TEMPÉRATURE NORMALE

Par le Dr E. MAUREL[1].

L'année dernière, en m'acquittant pour la première fois de mon tribut académique, j'ai annoncé que j'étais dans l'intention d'étudier devant l'Académie un certain nombre de questions ayant trait à la fièvre; et, donnant à ce projet un commencement d'exécution, je lui ai parlé des *modifications éprouvées sous cette influence par les éléments figurés du sang*.

Cette année, continuant le même sujet, je me propose de commencer l'exposé des recherches que j'ai faites pour apprécier les modifications que subissent les dépenses d'urée sous la même influence.

Mais, de même que je l'ai fait l'année dernière, avant d'aborder ces recherches, je crois utile, pour permettre de mieux saisir leur portée, de les faire précéder de quelques considérations sur ces mêmes dépenses à l'état normal.

En outre, pour cette question, il m'a semblé même que le sujet devait être agrandi, et qu'au lieu de m'en tenir aux dépenses d'urée à l'état normal, j'aurais de sérieux avantages à remonter un peu plus haut, et à présenter à l'Aca-

1. Lu dans la séance du 27 février 1890.

démie un court résumé sur la température humaine, et notamment sur ses sources de production, ses causes de déperdition et le maintien de son équilibre.

Mon sujet, ainsi étendu, comprendra donc :

I. — Pour l'état normal :

1° *Les sources de chaleur;*
2° *Ses causes de déperdition;*
3° *L'étude de la température à l'état d'équilibre normal;*
4° *Les causes de ses variations;*
5° *Les dépenses de l'organisme en acide carbonique et en urée dans cet état.*

II. — Pour l'état pathologique, nous aurons :

1° *Les variations de la température sous l'influence de la fièvre;*
2° *Les dépenses en acide carbonique et en urée sous cette influence, dépenses qu'il sera dès lors facile et intéressant de comparer avec celles faites à l'état normal;*
3° *Enfin, quelques considérations générales résumant tout ce travail.*

Mais ce sujet, ainsi compris, étant trop vaste pour être parcouru dans cette séance, seul ce qui a trait à la température normale nous occupera aujourd'hui. Tout ce qui touche aux dépenses en acide carbonique et en urée devra même en être distrait. Cette communication portera donc sur :

1° *Les sources du calorique;*
2° *Les causes de déperdition;*
3° *Son équilibre;*
4° *Ses variations et notamment celles qui ont lieu sous l'influence du climat et de la race, partie dans laquelle trouveront place de nombreuses recherches personnelles, dont quelques-unes encore inédites.*

I. — *Résumé des sources du calorique.*

I. — Depuis la découverte de Lavoisier[1], complétée par les travaux de Lagrange, de Spallanzani[2], W. Edwards[3] et Magnus[4], nous savons que la chaleur animale est le résultat des combinaisons s'opérant dans la totalité de l'organisme.

II. — Dulong et Despretz, se basant sur leurs expériences, reproduites par tous les classiques, croient que la chaleur est exclusivement due à la transformation de l'oxygène absorbé par la respiration en acide carbonique d'une part, et en eau, d'autre part, par sa combinaison avec l'hydrogène[5].

III. — Mais Regnault et Reiset, s'élevant contre cette opinion, prouvent par leurs expériences que la quantité de chaleur ainsi produite est insuffisante, et qu'il faut, en outre, faire intervenir d'autres sources de calorique, telles que les changements de l'état des corps, leur passage de l'état solide à l'état liquide ou gazeux, par exemple[6].

Chevreul se range à leur avis.

1. Lavoisier, *Expériences sur la respiration des animaux et sur les changements qui arrivent à l'air en passant par leurs poumons.* (*Mém. Acad. des sciences*, 1877.)

2. Spallanzani, *Expériences sur la circulation observée dans l'universalité du système vasculaire*, trad. franç. par Tourdes; Paris (1800).

3. *De l'influence des agents physiques sur la vie;* Paris, 1824.

4. *Annales des sciences naturelles zoologiques*, 2e série, LVIII, p. 79; 1837.

5. Dulong, *Sources de la chaleur animale.* (*Acad. des sciences*, 1822; *Ann. de chimie et de physiologie*, 3e série, tome VII, p. 1444; 1841.)

Despretz, *Sources de la chaleur animale.* (*Acad. des sciences*, 1823; *Ann. de chimie et de physique*, 2e série, tome XXVI, p. 337; 1824.)

6. Regnault et Reiset, *Recherches sur la respiration des animaux des diverses classes.* (*Ann. de chimie et de physique*, 3e série, tome XXVI, p. 229; 1849.)

IV. — Il en est de même de Berthelot. Mais, en outre, le savant professeur du Collège de France signale une autre source de calorique des plus importantes, celle qui vient de l'alimentation; et il s'attache, en même temps, à faire ressortir combien ces phénomènes de calorification sont complexes[1].

V. — Claude Bernard résume cette question en établissant que, par combustion organique, il faut entendre non seulement les combinaisons de l'oxygène avec différents autres corps, mais qu'il faut élargir le sens du mot combustion, et l'étendre à toutes les réactions chimiques capables de produire la chaleur de quelque nature qu'elles soient.

C'est encore là l'idée que la science doit se faire aujourd'hui de la chaleur animale.

Les acquisitions que la science a faites depuis, en effet, ne l'ont pas modifiée, elles n'ont fait que la compléter sur des points moins importants; elles n'en sont souvent qu'une application.

Cl. Bernard et Ludwig[2] démontrent que la température des glandes (glandes salivaires, foie, reins) s'élève d'une manière sensible pendant leur période d'activité, et, ce qui le prouve, c'est que leur liquide de sécrétion est plus chaud que le sang à son entrée.

II. — Becquerel et Breschet[3], Hemoltz[4], Béclard[5],

1. Berthelot, *Sur la chaleur animale.* (*Journal de l'air et de la physiologie*, tome II, 1865; *Revue des cours scientifiques*, 1865.)

2. Ludwig et Spiess, *Sitznugs Perichte*, Wiener. A Kade der Wisseurchaffen, 1857.

3. Berquerel et Breschet, *Expériences sur les températures physiologiques et morbides.* (*Ann. des Sciences*, note zoolog., 2e série, tome III et tome IV, 1855. — *Arch. gén. de méd.*, 2e série, tome VII, 1835.)

4. Helmoltz, *Warme in encyclop. Weterb der med.* Wissenchaften, 1846, vol. XXXV.

5. Béclard, *De la contraction musculaire dans ses rapports avec la température animale.* (*Arch. gén. de méd.*, 5e série, tome XVII, pages 24, 157, 257; 1861. — *Acad. des Sciences*, 5 mars 1860.)

Bernard[1], Hirn[2], montrent que toute contraction musculaire s'accompagne d'un développement de chaleur.

III. — Béclard montre que cette élévation de température est plus considérable à l'état statique qu'à l'état dynamique.

IV. — Charcot et Bouchard confirment les expériences de Béclard au point de vue clinique, en établissant que les contractions toniques (état statique) élèvent la température d'une manière sensible, tandis que les cloniques ne l'influencent pas[3].

V. — Les recherches d'Helmoltz et de Hirn, confirmées par celles de Lortet[4] et Marcet[5], prouvent que, dans certains cas de dépenses excessives de calorique, les combustions intra-organiques étant insuffisantes, surtout lorsqu'il s'agit d'une raréfaction de l'air, comme dans les ascensions, l'équilibre de la température peut être détruit et la chaleur tomber au-dessous de la normale.

V. — Samuel[6] s'attache à faire ressortir l'importance des muscles dans la production de la chaleur animale.

VI. — Claude Bernard[7] revient sur la différence de chaleur produite par les muscles à l'état de repos ou de contraction.

VII. — Enfin Helmoltz, Gavarret et Kœnig, pénétrant plus profondément dans l'étude de cette question, cherchent à évaluer le nombre de calories développées par l'organisme humain; et, en prenant comme base l'heure et le kilogrammètre, ils arrivent aux chiffres suivants: Helmoltz, à 1,6; Gavarret, à 2,3, et Kœnig, à 1,77.

1. Bernard.
2. Hird, *Exposé de la théorie mécanique de la chaleur.* (Compte rendu de l'Acad. des Sciences 1862).
3. Bouchard et Charcot, *Variations de la température dans les états convulsifs.* — (Société de Bibliogie, 1866).
4. Lortet, *Deux ascensions au Mont-Blanc.* (*Lyon-médical*, 1869. — Acad. de méd., 20 sptembre 1869.)
5. Marcet William, *Observations sur la température du corps humain à différentes altitudes à l'état de repos et pendant l'acte d'ascension.* (Société de physique et d'histoire naturelle de G.)
6. Leipzig, 1876.
7. *Leçons sur la chaleur animale.*

II. — *Résumé des causes de déperdition du calorique.*

Ce sont là les diverses causes de production de chaleur. Mais, pour que la température de l'organisme reste à un niveau constant, ces causes de production agissant d'une manière incessante, il faut que cette chaleur soit *dépensée* ou tout au moins émise au fur et à mesure de sa production ; c'est, en effet, ce qui a lieu.

Cette dépense et cette émission sont, du reste, tout aussi constantes que la production. Production et dépense se compensent à chaque instant dans toutes les parties de l'organisme.

1° Les sources de refroidissement les plus considérables sont : l'émission cutanée, l'émission pulmonaire, les mouvements de la vie animale et ceux de la vie organique.

L'*émission cutanée* est la plus considérable et en même temps la mieux connue. C'est elle que l'on apprécie dans la thermométrie médicale, qui, depuis vingt ans, a pris une place si importante dans la clinique.

C'est, en outre, la seule qui ait été appréciée par la méthode plus rigoureuse de la *calorimétrie*.

L'*émission pulmonaire* est plus faible, et n'a pas été appréciée avec la même rigueur et la même méthode.

Nous savons cependant, ne serait-ce que pratiquement, que l'air expiré est plus chaud que l'air inspiré, et que cette différence augmente avec le temps que l'air passe dans l'arbre aérien.

Les mouvements de la vie animale constituent une cause de déperdition de calorique, qui peut, dans certains exercices, devenir considérable. Ce sont surtout ceux qui s'accompagnent du déplacement de la totalité du corps qui en dépensent le plus ; tels sont : la course, le saut, la marche, la natation. On sait que pour l'homme le moyen de produire le nombre le plus considérable de kilogrammètres est de s'élever à une certaine hauteur en gravissant des marches.

Mais, si les mouvements de la vie animale peuvent, dans certains moments, devenir une cause de dépenses excessives, ce ne sont pas eux peut-être, qui, à la condition d'embrasser un espace de temps assez long, dépensent le plus de calorique. Le maximum de ces dépenses reviendrait aux muscles de la vie organique. Ceux de la vie animale, en effet, ont de longs repos, parmi lesquels figurent d'abord toutes les heures de sommeil. Seuls les muscles de la respiration font exception, tandis que la plupart des muscles de la vie organique, au contraire, sont dans un état d'activité constante; tels sont le cœur en première ligne et l'intestin ensuite. Le premier surtout développe une force qui saisit d'étonnement, quand on la calcule.

Les dépenses de l'intestin sont moindres, mais elles deviennent encore fort appréciables, quand on tient compte de leur continuité.

Si à ces causes de déperdition de calorique nous ajoutons le passage des corps liquides à l'état gazeux, et peut-être le fonctionnement des centres cérébraux, nous aurons l'ensemble des causes qui par leur action constante luttent contre l'élévation de la température, et la maintiennent à une hauteur qui, à l'état normal, est invariable.

A ces faits généraux, qui dominent la question de l'équilibre de température, des recherches, des dates diverses, en ont ajouté quelques autres moins importants, qui pour la plupart, du reste, n'en sont qu'une confirmation.

Je citerai les principales de ces recherches.

I. — Ackermann montre que l'émission pulmonaire est d'autant plus considérable que la température extérieure s'élève davantage, c'est-à-dire que l'émission cntanée est moindre[1].

II. — Peter croit que la congestion pulmonaire ou toute autre cause diminuant l'évaporation contribue à élever la température[2].

1. Ackermann, *Deutsche archiv. für Klin-méd.* Bd. II, S. 361.
2. Peter, *Des températures élevées excessives dans les maladies.* (*Gaz.* 1872, page 54.)

III. — Letellier[1], W. Edwards[2] et Gavarret[3] constatent que les oiseaux et les petits mammifères dépensent d'autant plus d'acide carbonique que le milieu est plus froid; et par conséquent que l'émission est plus accrue.

IV. — Liebermeister[4] fait la même constatation chez l'homme. Placé dans un bain froid, qui augmente son émission de calorique, la production d'acide carbonique augmente.

V. — Les expériences de Rœhrig et Zuntz[5] sur les animaux confirment ces résultats.

VI. — Gildemeister[6] et Winteruitz[7] retrouvent sur l'homme l'influence des bains froids indiqués par Liebermeister.

VII. — Enfin, senator Zürzeucem[8] et Winternitz établissent que cette exagération de combustion a une limite, et que dans un milieu trop froid, non seulement la chaleur produite n'augmente pas, mais que même les échanges diminuent, et que la chaleur produite baisse.

1. Letellier, *Influences des températures extrêmes sur la production de l'acide carbonique dans la respiration des animaux à sang chaud.* (*Ann. de chimie et de phys.*, 3e série, 1845.)

2. W. Edwards, *De l'influence des agents physiques de la vie*, 1824.

3. Gavarret, *De la chaleur produite par les êtres vivants* (1855, article Chaleur.) — *Dict. encycl. des sciences médic.*, 1874.

4. *Handbuch der pathologie med. Thérapic der fiebers.*, Leipzig, 1875.

5. Rœhrig et Zuntz, *Zun Thorie der Warmere, gulation und der Balnestharepie. Sparatabdruch aïn Pflügers.* (*Arch. für Physiologie*, 1871.)

6. Gildementer (*Diss man.* Bâle 1870).

7. Winteraeitz, *Etude sur l'influence des soustractions de chaleur sur la production de la chaleur.* Wierer. med. Zarhb., 1871.

8. Zürgencen, *Deutsch. Arch. für Klin. med.*, 1863.

III ET IV. — *Température normale. — Ses variations.*

Influences des climats. — La température de l'homme transporté d'un pays dans un autre subit-elle l'influence du climat? L'homme de l'Europe centrale, par exemple, voit-il sa température baisser quand il s'élève vers les régions circumpolaires et augmenter quand il descend vers l'Equateur?

Telle est la première question que je vais aborder.

L'homme jouit incontestablement du pouvoir de maintenir sa température constante au milieu des variations de la température extérieure; et, quand on a expérimenté comparativement sur divers animaux, on se convainct facilement que de tous c'est peut-être lui chez lequel cette facilité est la plus puissante. Il vit, en effet, sous les climats les plus divers, affronte tour à tour les glaciers du pôle et le soleil brûlant de l'Équateur, sans que des variations facilement sensibles s'observent dans sa température. Il jouit donc, on ne saurait en douter, de la faculté de réagir contre les températures extérieures. Mais dans les efforts incessants que fait l'organisme pour maintenir sa température constante, le but est-il toujours exactement atteint? Je ne le pense pas.

Je ne veux pas parler ici de ces expériences de courte durée dans lesquelles un organisme a été plongé pendant quelques minutes ou quelques heures dans des étuves à 80 degrés et au delà, ou de celles dans lesquelles on a pu brusquement lui soutirer des quantités considérables de calorique.

Dans toutes ces recherches, en effet, l'organisme a été surpris; et il est évident que quelque parfait qu'il soit, on ne saurait lui demander de corriger seconde par seconde l'influence de conditions que les fantaisies de l'expérience peuvent créer. Ces faits, du reste, qui certainement ont bien leur importance au point de vue scientifique, n'intéressent que d'une manière secondaire soit l'anthropologie, soit la clinique. Ces sciences, en effet, supposent l'homme dans les condi-

tions ordinaires que lui offre la nature. Ce qui leur importe, c'est de saisir si les températures que l'on trouve naturellement sur les divers points de la température terrestre peuvent influencer la chaleur d'un homme d'une manière constante, et si, par exemple, un Français, dont la température et de 37° dans son pays d'origine, conserve exactement cette même température, qu'il aille vivre en Islande ou au Gabon.

Cette question, je dois le dire, a été déjà agitée plusieurs fois; et si tous les expérimentateurs s'accordent à admettre que dans ces conditions la température humaine subit l'influence du climat, des différences très marquées existent dans l'appréciation de cette influence, et, en ce qui me concerne, je dois dire tout d'abord qu'elle me paraît avoir été généralement exagérée.

Lorain, dans son admirable traité de la température humaine, a très bien résumé les travaux faits avant lui.

Sans parler des anciens, qui croyaient que l'homme ne peut vivre dans un air plus chaud que le sien, Lorain cite l'opinion de Chartine[1], qui pense que notre température est plus élevée en été qu'en hiver, et celle d'Hallmann, qui trouve la sienne plus basse que celle de Gierse, parce que lui observait en hiver et Gierse en été.

Mais depuis, le premier expérimentateur qui ait fait connaître son opinion à cet égard est Davy[2].

Dans un voyage d'Angleterre à Ceylan, il note une élévation progressive de la température du corps chez les hommes de l'équipage à mesure que l'on atteignait les latitudes chaudes. La différence entre leur température à Londres et à Ceylan varie entre 1°7 et 2,15 cent.

Les résultats qu'il obtint un peu plus tard furent moins marqués. Le 4 avril 1816, à midi, par une latitude sud de

1. *De similibus animalibus et animalinus calore*, 1814. Bibri. duo Londini 1740.

2. *Philosophical transact of the royal Society of London*, 1814, tome CIV, 1825. *Observation on the temperature of man and animals* Edimbourg *Philosoph. journal.*

23,44, le thermomètre à l'air libre marque 26°7; la température de six matelots bien portants âgés de vingt à vingt-huit ans, prise sous la langue, varia entre 37,5 et 38,3; la moyenne fut de 37,7.

Le 5 mai de la même année, à midi, par une latitude sud de 35°22, le thermomètre à l'air libre marque 15,5; la température des mêmes hommes prise de la même manière varie entre 36,6 et 37,1; la moyenne ne s'élève qu'à 36°8.

Pour un abaissement de 11°2 de la température extérieure, la température moyenne des matelots s'était donc abaissée de 0,90[1].

Vingt ans après environ, Eydoux et Souleyet[2] reprirent cette question dans un voyage à Rio-de-Janeiro, et après quatre mille observations prises cette fois dans le rectum et sur dix personnes différentes, ils conclurent que sur une différence de 40° dans la température extérieure, celle du corps était de 1°.

Comme on le voit, si l'on tient compte du grand écart de la température extérieure, les différences trouvées par ces deux observateurs sont sensiblement inférieures à celles obtenues par Davy.

Il en est de même de Reynaud qui vient après. Dans un voyage fait en Asie, il trouve une différence de 0,47 pour un écart de 18° dans la température extérieure.

Brow-Séquart prend la température d'un certain nombre d'officiers de marine et de passagers, à Nantes, en février, par une température de 8°, et il trouve comme moyenne, 36,6. Le mois suivant, le navire se trouvant sous l'Equateur, avec une température extérieure de 30°, celle des mêmes personnes s'était élevée de 1°265[3].

Les différences sont ici plus marquées. Ses observations

1. Gavarret, *Article chaleur animale*, au *Dictionnaire encyclopédique*, p. 6.

2. *Compte rendu de l'Académie des sciences*, 1838; rapport de de Blanville.

3. *Recherches sur l'influence du changement de climat sur la chaleur animale.* (*Journal de physiologie*, 1859, tome II, p. 552).

faites sous la langue lui donnent en effet une moyenne, je l'ai dit, de 1°265 pour une différence de 21°5 dans la température extérieure, et une différence de 0,67 pour un écart des températures extérieures de 13°5, en passant d'un pays à climat chaud dans un pays à climat tempéré.

Quelques années après, Mantegazza[1], en traversant l'Atlantique, eut l'idée d'apprécier la température du corps par celle de l'urine au moment de son émission. Il put reconnaître ainsi, en s'entourant des précautions les plus minutieuses, que la température de l'urine reflète les moindres variations de celle du corps, et, de plus, que cette dernière subit en passant dans les climats différents des diminutions ou des exagérations des plus manifestes. Elles se sont traduites, sous l'influence d'un changement extérieur de 21°, par une différence qui est allée jusqu'à 3°25.

A partir de ce moment, ces faits acceptés sans discussion devinrent classiques, et on les retrouve, en effet, cités dans toutes les publications ayant trait à ce sujet. Mais depuis un grand mouvement s'est fait; le thermomètre est devenu le compagnon inséparable de tout médecin, et les températures prises tous les jours, sur tous les points du globe, se comptent par milliers. En même temps que cet usage s'est généralisé, les instruments se sont perfectionnés, et la technique a adopté des procédés uniformes. Tandis, en effet, que dans les précédentes observations la température avait été prise sous la langue et parfois même dans le rectum, depuis que le procédé est devenu clinique, c'est la température de l'aisselle qui a été choisie; enfin, on s'est familiarisé avec la méthode. Aussi, je dois le dire, sans mettre en doute la bonne foi ou le talent d'observation de nos devanciers, a-t-on dû remettre de nouveau la question à l'étude; il était impossible au clinicien de faire autrement. Cependant rien, que je sache, n'avait été encore écrit à ce sujet quand furent publiés l'article de Guégen et mon mémoire sur les Hindous.

1. *Della temperatura della orina en diverso ore del giorno e in diverso clini.* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences;* Paris, 1862).

L'article de Guégen parut en janvier 1878[1] et mon mémoire fut communiqué au Congrès universel d'anthropologie en juillet de la même année.

Guégen, jeune médecin de la marine, qu'une mort prématurée a enlevé à la science avant même la publication de son remarquable mémoire, après deux ans d'observations à la Guadeloupe, les résume ainsi dans un tableau, en les rapprochant de celles données par Wunderlich.

TEMPÉRATURES

EUROPE		ANTILLES
	SOUS-NORMALES	
de 36° à 36°5		35°8 à 36°6
	NORMALES	
de 36°6 à 37°4		36°9 à 37°7
	SOUS-FÉBRILES	
de 37° à 38°		37°7 à 38°

La moyenne de toutes ces observations lui donnait une moyenne de 37,35 pour les Antilles, tandis qu'elle est de 37° en Europe, soit une différence seulement de 0°35 en faveur de la Guadeloupe.

Pendant que Guégen était aux Antilles, en 1876 et 1877, j'observai de mon côté à la Guyane; et sans connaître ses recherches, j'arrivai sensiblement aux mêmes conclusions. La température moyenne de l'européen à la Guyane, d'après mes observations, serait de 37°3[2]. Le Dr Hache, qui expérimentait en même temps à côté de moi, la portait à 37,5[3].

Mais, tenant compte des oscillations diurnes, je fixais les limites autrement que Guégen. J'établissais des maxima et

1. Guégen, *Étude sur la marche de la température dans les différentes fièvres à la Guadeloupe.* (Arch. de méd. navale, janv. 1878).
2. Maurel, *Congrès international des sciences anthropologiques*, 1878, p. 86.
3. Hache, *Communication orale.*

des minima distincts pour le matin et pour le soir. Ces limites minima et maxima étaient les suivantes :

Matin, de 36°5 à 37°5; moyenne, 37°	Moyenne générale, 37°3.
Soir, de 37°2 à 38°; moyenne, 37°6	

Comme on le voit, les résultats auxquels nous arrivions, Guégen, Hache et moi, en adoptant le même procédé, et en nous servant d'instruments autant que possible identiques, ces résultats, dis-je, concordaient autant que possible. Nos moyennes, que je rapproche, étaient :

de 37,50 pour Hache,
de 37,35 pour Guégen,
de 37,3 pour moi.

J'étais donc autorisé à considérer ces résultats comme définitifs et désormais acquis à la science et à la clinique.

Cependant, mon tour de service m'ayant envoyé à la Guadeloupe, là même où avait observé Guégen quatre ans avant, j'ai voulu recommencer mes expériences; et, je dois le dire, mes moyennes sont plus élevées même que celles de Guégen. Je n'ai observé que des hommes sûrement bien portants. Les températures ont été prises à huit heures du matin et à six heures du soir; le matin après le premier déjeuner, le soir après le principal repas. Le soir comme le matin les hommes étaient au lit, et pour chaque homme toutes les températures ont été prises avec le même thermomètre.

Les sujets examinés sont au nombre de cinq et pour chacun d'eux l'expérience a duré cinq jours. Le thermomètre n'a été enlevé que lorsque il était stationnaire depuis plusieurs minutes. Ces résultats sont les suivants :

1882	OBSERVATION N° 1.		OBSERVATION N° 2.		OBSERVATION N° 3.	
	Matin.	Soir.	Matin.	Soir.	Matin.	Soir.
25 avril ...	37.6	37.8	37.6	38.	37.9	38.
26 — ...	37.3	37.8	37.7	37.7	37.5	38.
27 — ...	37.4	37.6	37.5	37.8	37.7	38.
28 — ...	37.2	37.6	37.6	37.6	37.5	37.7
29 — ...	37.2	38.	37.6	37.8	37.7	37.8
MOYENNE.	37.34	37.76	37.60	37.78	37.66	37.90

1882	OBSERVATION N° 4.		OBSERVATION N° 5.	
	Matin.	Soir.	Matin.	Soir.
25 avril ...	37.8	37.7	37.8	38.
26 — ...	37.8	37.7	37.4	37.7
27 — ...	38.	37.9	37.7	37.6
28 — ...	37.3	37.5	37.6	37.7
29 — ...	37.4	37.6	37.4	37.6
MOYENNE.	37.66	37.68	37.58	37.72

MOYENNE.... { du matin..... 37.56.8 / du soir..... . 37.76.8 } GÉNÉRALE : 37.66.8

Enfin, en prenant la moyenne de mes résultats de la Guyane, et de ceux de la Guadeloupe, j'obtiens 37.48.4, c'est-à-dire un chiffre un peu au-dessus de Guégen et sensiblement égal à celui de Hache.

Les observations de Guégen, de Hache et les miennes avaient été faites, je l'ai dit, de 1876 à 1882.

Or, peu après, en 1884, mon distingué collègue de la marine, le Dr Martinenq, s'occupait de la même question. Mais tandis qu'avec Hache et Guégen nous n'avions observé la température que dans les pays chauds, le Dr Martinenq a pu la suivre sur le même sujet dans les pays chauds et dans les pays tempérés. Son observation est du plus haut intérêt. Si, en effet, elle ne porte que sur un sujet, si les différences de la température extérieure n'ont été que de 13° (de 20° à 33°), les températures ont été prises, matin et soir, pendant tout un voyage, aller et retour, de Toulon à Saïgon, et sans interruption, pendant cent trente-deux jours (du 23 avril au 1er septembre inclus 1884).

Je reproduis cette observation telle que me la remise le Dr Martinenq.

RELEVÉ des températures de l'hôpital du « Tonkin » *pendant le voyage d'avril à août 1884 avec le relevé des températures de l'infirmier* CARDINAL, *âgé de vingt-trois ans, pendant la même période.*

DATES	TEMPÉRATURE DE L'HOPITAL		TEMPÉRATURE DE CARDINAL	
	Matin.	Soir.	Matin.	Soir.
	MOIS D'AVRIL			
	Degrés.	Degrés.	Degrés.	Degrés.
23	20	21	37	37°1
24	20	22	36°9	37,4
25	21	22	37	37,4
26	22	27	37	38
27	26	25	37,2	37,6
28	23	30	37	37,7
29	27	26	37	37,2
30	25	26	37	37,4

DATES	TEMPÉRATURE DE L'HOPITAL		TEMPÉRATURE DE CARDINAL	
	Matin.	Soir.	Matin.	Soir.
	MOIS DE MAI			
	Degrés.	Degrés.	Degrés.	Degrés.
1	28	28°5	37°2	37°9
2	28	29,5	37,3	37,9
3	29	28,5	37,2	37,8
4	28	29	37	37,8
5	28	28,5	37,2	37,7
6	28	28,2	37,1	37,4
7	28°5	29	37	37,5
8	29	29,5	37,2	37,8
9	29	29	37	37,6
10	29	29	37	37,6
11	28,5	29	37,2	37,5
12	29,5	30	37	37,5
13	29	29	37	37,4
14	29	29	37,2	37,4
15	28	29	37°1	37°4
16	29	28	37	37,2
17	28°5	28	37,4	37
18	28,5	28	37,4	37
19	28	28°5	37,2	37
20	27,5	27	37,1	37
21	27,5	29,5	37	37,8
22	28	30	37,2	37,8
23	28	29,5	37	37,2
24	29	29	37,6	37,2
25	29	28	37	37,2
26	27,5	28	37,2	37,1
27	28	29	37,2	37,8
28	26	28	37,2	37,3
29	28	28	37	37,4
30	26,5	26,5	37	37,2
31	26	28,5	37	37

DATES	TEMPÉRATURE DE L'HOPITAL		TEMPÉRATURE DE CARDINAL	
	Matin.	Soir.	Matin.	Soir.
MOIS DE JUIN				
	Degrés.	Degrés.	Degrés.	Degrés.
1	28	28o4	37o2	37
2	28	28,5	37,2	37o2
3	28	28,5	37	37
4	28	28	37,1	37
5	28	28	37,2	37
6	28	28,5	37	37,2
7	29	29	37,2	37,6
8	29	29	37,3	37,2
9	28	30	37	37,6
10	29	28,5	37,2	37,2
11	28	29	37	37,2
12	28	30	37	37,6
13	28	30	37	37,6
14	29	28	37	37,4
15	27	27,5	37	37,2
16	27	30	37	37o6
17	28	30	37	37,6
18	28	30	37	37,8
19	29	30	37o2	37,2
20	29	30	37	37,2
21	28	30	37	37,4
22	28	30	37	37,6
23	29	30	37,2	37,6
24	29o5	30	37,1	37,4
25	29,5	30	37	37,2
26	29,5	30	37	37,4
27	29,5	30	37	37
28	30	31	37,2	37,8
29	30	30	37,2	37,4
30	29	30	37	37,2

DATES	TEMPÉRATURE DE L'HOPITAL		TEMPÉRATURE DE CARDINAL	
	Matin.	Soir.	Matin.	Soir.
MOIS DE JUILLET				
	Degrés.	Degrés.	Degrés.	Degrés.
1	29	30	37	37°2
2	29°5	30	37	37,6
3	29,5	30	37	37,2
4	29	30	37	37,5
5	29,5	30	37°3	37,6
6	29	30	37	37
7	28	29	37,2	37
8	28	29	37	37,2
9	29	30	37	37,4
10	29	30	37	37,4
11	29,5	30	37	37,6
12	29	28°5	37,1	37,2
13	28	29	37	37
14	27	28	37	37,1
15	28	28	37,2	37
16	28	28	37,2	37
17	28	27,5	37	37
18	27	27°5	37	37°2
19	26°5	26	37°4	37
20	28	28,5	37	37,2
21	28	28	37	37,3
22	27,5	29	37,2	37,4
23	28	29	37,2	37,4
24	28	29	37,2	37
25	29	28	37,1	37,2
26	28	28	37	37,2
27	27,5	28	37	37,4
28	28	29	37,1	37,3
29	27	28	37	37,2
30	28	28	37	39,4 (1)
31	28	29	39,8	39,6

1. Fièvre courbaturale qui dure deux jours.

DATES	TEMPÉRATURE DE L'HOPITAL		TEMPÉRATURE DE CARDINAL	
	Matin.	Soir.	Matin.	Soir.
	MOIS D'AOUT			
	Degrés.	Degrés.	Degrés.	Degrés.
1	27°5	28	37°8	37°6
2	28	27	37,8	37,8
3	28	27	37,6	37,6
4	26	26	37,4	38
5	27	27	37,4	38
6	29,5	30°2	37,4	38
7	29	30	38,2	37,6
8	29	32	37	37,6
9	35	33	37,3	37,8
10	31	33	37	37
11	31	31	37	37,6
12	31	30	37,2	37,5
13	28	31	37	37,5
14	27	30	37	37,4
15	26	27	37	37,5
16	26	27	37,4	37,8
17	26	27	37°2	37°4
18	25	26	37	37,4
19	26	27	36,7	38,4
20	26	27	37	37,4
21	27	27	37,2	37,6
22	27	28	37,1	37,3
23	27	27	37,2	37,6
24	26	26	37,2	37,5
25	25	26	37,6	37,6
26	26	27	37	37,4
27	26	28	37,1	37,6
28	26	26	37,1	37,5
29	25	27	37	37,4
30	25	27	36,8	37,4
31	25	25	37	37,2

DATES	TEMPÉRATURE DE L'HOPITAL		TEMPÉRATURE DE CARDINAL	
	Matin.	Soir.	Matin.	Soir.
MOIS DE SEPTEMBRE				
	Degrés.	Degrés.	Degrés.	Degrés.
1	22	22	36°8	37

Enfin, à mon retour de la Guadeloupe, et pendant que je faisais du service à Cherbourg, j'ai voulu étudier la température par les mêmes procédés que j'avais suivis à la Guadeloupe et à la Guyane, c'est-à-dire : en choisissant des hommes sûrement sans fièvre ; en les faisant reposer au lit pendant un certain temps avant de prendre leur température; en les soumettant à une alimentation régulière et toujours égale comme quantité ; en distribuant les repas de telle manière que la température du soir fût prise avant le repas; enfin, en se servant du même instrument pour chaque homme.

Le régime admis a été la demi-ration, qui, dans les hôpitaux de la marine, correspond au régime le plus fréquent, et que l'expérience a fait considérer comme très suffisant. Les heures de repas étaient dix heures du matin et six heures du soir ; les heures d'observation, huit heures du matin et quatre heures du soir.

Ces observations ont été faites en septembre et octobre 1884 ; elles ont porté sur six hommes, et pour chacun d'eux elle a duré cinq jours. Or, en me mettant dans ces conditions, en continuant l'observation pendant vingt et vingt-cinq minutes, en me donnant la certitude que j'avais bien la température maximum, parce que je n'enlevais le thermomètre que lorsque depuis cinq minutes il était stationnaire, ce qui a toujours demandé de vingt à vingt-cinq minu-

tes, j'ai trouvé comme moyenne générale de mes observations 37.08 le matin, 37.12 le soir et 37.1 pour la journée.

Tels sont les chiffres que j'ai recueillis. Comme on le voit, malgré ces différences qui sont inévitables dans des observations qui n'ont jamais rien de mathématique, ces chiffres concordent d'une manière très suffisante; ils établissent d'une manière indiscutable :

1° Que la température de l'européen dans les pays intertropicaux et équatoriaux est un peu au-dessus de ce qu'elle est dans son foyer d'origine ;

2° Mais que ces différences sont bien peu marquées, et qu'elles se traduisent tout au plus par une augmentation qui varie de 3 à 5 dixièmes de degré ;

3° Qu'il peut être utile de connaître ces différences, quand on veut apprécier le danger des températures extrêmes, ou se faire une idée aussi exacte que possible du point précis de la colonne mercurielle où finit la température normale et où commence celle de la fièvre; mais que cependant cette augmentation est trop peu considérable pour qu'on en tienne compte dans la plupart des cas de clinique.

Mais que penser des observations antérieures, de celles dans lesquelles des écarts bien plus considérables ont été trouvés ? Devons-nous mettre ces écarts sur le compte d'une erreur d'observation ou d'une erreur instrumentale ?

Il m'en coûtait beaucoup de l'admettre. Prendre la température est une observation assez peu délicate pour que l'erreur s'y glisse facilement.

Mes observations de température sur les lapins m'ont fourni l'explication de ces écarts. La cause de la différence entre les résultats de Davy, d'Eydoux et Souleyet et de Brown-Séquart d'une part, et ceux d'Hache, Guégen et les miens de l'autre, est tout entière dans la différence des procédés.

Je ne parlerai pas des résultats de Mantegazza qui, intéressants sous beaucoup de rapports, sont trop peu comparables avec les précédents, à cause de la différence des pro-

cédés employés. Quant aux autres, il suffit de se rappeler que Eydoux et Souleyet ont pris des températures rectales, et que Davy et Brown-Séquart les ont recueillies sous la langue. Or, mes expériences de température sur les lapins m'ont fait constater ce fait important, que les températures rectales, à moins de faire pénétrer profondement la cuvette du thermomètre, offrent bien moins d'uniformité que le procédé de l'aisselle. La partie inférieure du rectum subit plus que l'aisselle l'influence de la température ambiante. Ce dernier procédé, comme hauteur de température et comme régularité, équivaut pour le lapin à des températures rectales prises à 4 ou 5 centimètres de profondeur.

Quant au procédé de la bouche, il est moins sûr encore; cette cavité est sujette à des variations considérables sous l'influence de la température extérieure. Pour m'en convaincre, j'ai, pendant mon séjour à la Guadeloupe, pris la température sous la langue de deux noirs à la Basse-Terre, à huit heures du soir, avant de faire une ascension à la Soufrière : le thermomètre marquait 27°. Puis, rapidement, je me suis élevé avec eux jusqu'au sommet du volcan à 1470 mètres; or, la température de la bouche qui était de 37° avant de partir, était tombée au sommet, par 12°, à 36°2; c'est-à-dire que j'ai trouvé 1°2 de différence pour un écart de température extérieure de 15°.

Influence de la race. — La seconde question relative aux différences de température dans les diverses races nous retiendra moins longtemps. Elle a été, en effet, beaucoup moins étudiée que la précédente. Brouardel, publiant les travaux de Lorain, résume la question dans les quelques lignes suivantes : « Livingstone, dans ses voyages en Afrique, dit avoir observé que tandis que sa propre température était de 37,77, celles des indigènes était de 36,69. Il est probable que cette différence n'implique pas un écart réel entre la température des différentes races, mais qu'elle est l'effet d'un défaut d'observation sur lequel nous reviendrons plus loin ».

Si à cette donnée nous joignons les observations de Davy

faites au commencement du siècle, et qui, je le crois, sont restées les plus complètes, celle d'Abbadie et de Pruner Bey, et enfin quelques chiffres épars dans les comptes rendus des voyageurs, on aura l'ensemble des travaux publiés sur cette intéressante question au moment où j'ai commencé mes recherches en 1876 pendant mon séjour à la Guyane. Ce fut sur les Hindous que je fis les plus complètes; et ces recherches trouvèrent tout naturellement leur place dans un mémoire que je communiquai au Congrès international d'anthropologie en 1878, et que j'ai déjà cité. Depuis, pendant un séjour à la Guadeloupe en 1881 et 1882, j'ai fait les mêmes études sur la race éthiopienne et sur leur métis.

Malgré ces observations, de nombreuses lacunes existent encore pour embrasser dans son ensemble la question de la température dans les races humaines; cependant, je pense que, dès maintenant, avec les documents que nous possédons, on peut hasarder une conclusion, et c'est pourquoi j'ai trouvé utile de les réunir.

Je passerai successivement en revue les races *caucasiques, mongoles* et *éthiopiennes*.

Race caucasique, européens.

La température normale de l'européen a été fixée ainsi qu'il suit.

Moyenne		37
Ecarts...	Minimum	36
	Maximum	38

Mais ces températures, nous l'avons vu, se modifient légèrement dans les pays chauds; et dans nos recherches précédentes nous sommes arrivé, en confondant la moyenne obtenue à la Guyane, avec celle trouvée aux Antilles, à

37,45.

C'est donc ce chiffre que nous devrons prendre comme terme de comparaison quand nous voudrons rapprocher les températures des autres races avec celles de la nôtre.

Hindous. — La température moyenne des Hindous, prise

dans l'aisselle, d'après une publication récente de notre ancien collègue Jousset, serait de 37,85[1]. Leur température, on le voit, serait donc sensiblement plus élevée que la nôtre. Il est vrai que les moyennes des groupes européens de Jousset sont plus fortes que celles que j'ai trouvées; mais cependant une seule, celle des fonctionnaires, atteint et même dépasse celle des Hindous.

Je donne ici les chiffres de Jousset :

Marins observés au Sénégal.....	37.75
» » Antilles.....	37.70
Soldats » »	37.75
Fonctionnaires observés à Chandernagor.	38.16

Cette dernière moyenne me semble du reste bien élevée, et il me paraît difficile que la température de l'homme, surtout comme moyenne, puisse l'atteindre sans dépasser les limites de la normale.

Quant à mes expériences, je les donnerai avec quelques détails.

Ces expériences ont été faites sur des hommes adultes, étant couchés dans leur lit depuis un temps suffisant pour écarter tout idée d'excitation, et enfin avec des instruments que j'ai fait vérifier à mon tour pour pouvoir tenir compte de l'erreur instrumentale.

La température a toujours été prise dans l'aisselle, et le thermomètre laissé assez longtemps pour être sûr d'obtenir le maximum.

Je me contenterai de donner ici les moyennes pour les différentes heures :

Sept heures du matin.....	37.23
Huit heures du matin.....	37.17
Neuf heures du matin.....	37.20
Midi.....	37.60
Trois heures et demie de l'après-midi.....	37,52
Cinq heures du soir.....	38.50
Huit heures du soir.....	37.43
Neuf heures du soir.....	36.60
Moyenne.....	37.40

1. *Arch. de méd. navale*, décembre 1883.

Ces variations qui, du reste, sont les mêmes que celles du pouls, doivent s'expliquer de la manière suivante. Le repas du matin élève légèrement la température et la porte à 37°23, puis il y a un moment d'abaissement. Mais bientôt la chaleur du jour et la digestion l'élèvent de nouveau, et lui font atteindre, à midi, 37°60. Le maximum est à cinq heures, sous l'influence du repas du soir, 38°5. Si l'on n'était prévenu, on ne pourrait s'empêcher de considérer cet état physiologique comme indiquant un mouvement fébrile. A partir de ce moment, la température décroît pendant toute la nuit, et, comme le pouls, atteint son minimum vers les cinq heures du matin.

Or, je dois rappeler ici que les observations que je faisais en même temps sur l'européen me donnaient 37.3 de moyenne, soit une différence de 0°14.

Il résulte donc de ces recherches que les conditions de climat étant égales, la *température de l'Hindou serait légèrement supérieure à celle de l'européen.*

Race mongole.— Les renseignements que l'on a sur cette race sont bien restreints, et je me contenterai de donner deux moyennes que j'emprunte à Jousset[1].

Cochinchinois.....	37.60	Moyenne : 37.725
Chinois.....	37.85	

Ces moyennes présentent ce caractère commun avec toutes celles données par Jousset, c'est qu'elles sont un peu élevées. Quoique je n'aie pas fait des observations précises sur sur ce point, ce que j'ai vu en soignant les *Annamites* m'a laissé cette conviction que leur température normale s'éloigne fort peu de la nôtre, et je ne crois pas que cette différence atteigne 0°,5.

Cette opinion est également celle de mes collègues qui comme moi ont eu à donner des soins aux Annamites, et tout particulièrement de ceux qui ont été chargés de l'hôpital de Cho-Quan qui leur est réservé.

1. Jousset, *loco citato.*

Enfin, pour terminer ce qui a trait à la race mongole, je dois dire que c'est également ce qui a lieu pour plusieurs peuples *mongoloïdes* que j'ai observés au Cambodge.

Quoique je n'aie pas eu à les soigner aussi souvent que les Annamites, j'ai souvent pris la température de Khmers, de Thiams et de Malais; et je n'ai jamais rien observé qui fût de nature à me faire croire que leur température s'éloignât beaucoup de la nôtre.

Quant aux *Chinois*, ce sont surtout ceux du sud que j'ai vus; et les quelques cas que j'ai observés, corroborés du reste par les pratiques de mes confrères, me donnent le droit de supposer que leur température normale est soumise aux mêmes lois.

Race éthiopienne. — Cette race, après la nôtre, est celle qui a été le mieux étudiée.

Dès le commencement du siècle, Davy, observant à Ceylan, avait trouvé les résultats suivants :

Pour une température extérieure, 24 à 25°.

RACES TROPICALES	HOMMES D'EUROPE
37.15 à 37.22	37.33

Dans une expérience des plus intéressantes, le même expérimentateur compare la température des diverses régions du corps entre l'Africain et l'Européen ; les résultats sont les suivants :

	AFRICAINS	EUROPÉENS, 24 ans.
Paroi abdominale.....	36.60	36.70
Avant-bras.....	36.40	36.70
Bras.....	36.25	36.50
Cuisse.....	36.20	36.10
Jambe.....	35.10	35.40
MOYENME.....	37.7	37.8

Comme on le voit, ces températures sont tout à fait comparables, et les écarts restent les mêmes. Comme précédemment, les températures de l'Africain sont inférieures à celles de l'Européen.

Cette infériorité se retrouve du reste dans les moyennes de Jousset. Je reproduis ici ses chiffres :

Nègres du Sénégal.	37.70	37.72	Marins du Sénégal.	37.75	37.82
— du Congo..	37.80		— des Antilles.	37.64	
— des Antilles.	37.80		Soldats — ...	37.75	

Fonctionnaires de Chandernagor.. 38.16

Enfin, cette même infériorité existe dans mes observations, que je vais donner avec quelques détails.

Ces observations ont été prises à deux époques différentes, en septembre 1881 et en avril 1882. Pendant les premières observations, six sujets ont été examinés, et chacun d'eux, soir et matin, pendant huit jours. La seconde série n'a compris que quatre sujets et n'a duré que cinq jours.

C'est donc un total de dix sujets examinés. Parmi eux se trouvent : un *mulâtre clair;* cinq *mulâtres foncés;* quatre *noirs*.

Pour chaque expérience, les hommes sont restés couchés dans leur lit, et l'expérience n'a été suspendue que lorsque le thermomètre était arrêté depuis plusieurs minutes. En outre, ces expériences ont été faites dans la même salle, avec les mêmes instruments, et en prenant les mêmes précautions que pour celles faites sur les européens. Ces observations sont donc absolument comparables.

A. — *Mulâtre clair.*

OBSERVATION N° VI.

P...., 24 ans.

	8 heures matin.	6 heures soir.
Mars 9	37.4	37.6
— 10	37.4	37.5
— 11	37.4	37.5
— 12	37.4	36.6
— 13	37.4	37.6
MOYENNE.....	37.40	37.56
MOYENNE GÉNÉRALE.....	37.48	

B. — *Mulâtres foncés.*

OBSERVATION N° VII.

B..., 28 ans.

	8 h. mat.	6 h. soir.
Mai 9	37.6	37.8
— 10	37.5	37.5
— 11	37.5	37.7
— 12	37.3	37.9
— 13	37.5	37.8
MOYENNE...	37.48	37.74

OBSERVATION N° VIII.

P..., 49 ans.

8 h. mat.	6 h. soir.
37.	37.5
37.3	37.4
37.5	37.3
37.4	37.5
37.5	37.6
37.34	37.46

OBSERVATION N° IX.

S...-C... (Emile).

Poids du corps.... { 12 septembre : 51,500
15 — : 52,200

1881 nov.	8. h. mat.	pouls.	6 h. s.	pouls.
11			37.2	
12	37.2	62	37.7	74
13	36.7		37.2	
14	37.4	76	37.3	
15	37.3	68	37.5	69
16	37.3	74	37.2	60
17	37.2	72	37.5	
18	37.2	72		66
MOYENNE.	37.2		37.4	

OBSERVATION N° X.

F..... (Ferdinand).

Poids du corps.... { 12 septembre : 53,500
15 — : 54,000

8 h. mat.	pouls.	6. h. s.	pouls.
		37.6	
37.2	70	37.6	80
37.2		37.2	
37.2	70	37.2	
37.5	72	37.3	76
37.3	70	37.2	60
37.	66	37.3	
37.2	76		58
37.17		37.34	

OBSERVATION N° XI.

S..... (Louis).

Poids du corps..... { 12 septembre : 54,800
15 — : 55,000

Novembre.	8 h. matin.	pouls.	6 h. soir.	pouls.
11			37.4	
12	37.7	66	37.5	80
13	37.3		37.6	
14	37.5	68	37.6	

C. — *Noirs.*

OBSERVATION N° XII.

C....., 39 ans.

1881 mai.	8 h. mat.	6 h. soir.
9	38.	38.
10	38.	37.8
11	37.8	37.7
12	37.6	37.8
13	37.8	37.8
MOYENNE..	37.84	37.82

OBSERVATION N° XIII.

T..... (Louis).

Poids du corps.... { 12 septembre : 72,400
15 — : 73,700

1881 nov.	8 h. mat. temp.	8 h. mat. pouls.	6 h. soir. temp.	6 h. soir. pouls.
11			37.4	
12	36.4	54	36.8	70
13	36.5		37.6	
14	37.	57	36.8	
15	36.7	54	37.	60
16	36.8	54	36.9	54
17	36.9	52	36.8	
18	36.8	55		60
MOYENNE.....	36.70		37.	

OBSERVATION N° XIV.

B..... (Florent).

Poids du corps... { 12 novembre : 52,500
15 — : 53,800

1881 nov.	8 h. mat. tempér.	8 h. mat. pouls.	6 h. soir. tempér.	6 h. soir. pouls.
12	37.6	70	37.8	84
13	37.3		37.5	
14	37.7	73	38.	
15	37.8		38.	68
16	37.7	74	38.1	63
17	37.6	64	38.	
18	37.5	64		72
MOYENNE.	37.60		37.90	

OBSERVATION N° XV.

P..... (Siméon).

Poids du corps... { 12 novembre : 62,500
15 — : 63,100

Novemb.	8 h. mat. tempér.	8 h. mat. pouls.	6 h. soir. tempér.	6 h. soir. pouls.
11			37.	80
12	37.2	63	35.5	
13	37.2		37.4	
14	37.3	70	37.5	
15	37.4	60	37.5	76
16	37.4	63	37.4	76
17	37.3	58	37.5	
18	37.3	62		72
	37 30		37.40	

Si maintenant nous résumons les moyennes, nous trouvons :

	Matin.	Soir.
A. — Mulâtre clair.... 1 sujet.....	37.40	37.56
B. — Mulâtres foncés : 5 sujets.....	37.32	37.49
C. — Noirs..... 4 sujets.....	37.35	37.52
Dont la moyenne générale est...	37.36	37.52

Or, si nous nous rappelons que la moyenne des européens, dont l'observation a été prise dans des conditions identiques, est de 37.57 pour le matin et 37.76 pour le soir, nous verrons que, ainsi que je l'annonçais tout à l'heure, l'infériorité réelle de la température de cette race est démontrée par mes observations comme par celles de mes prédécesseurs, mais que cette différence est complètement négligeable dans les applications pratiques.

Les considérations qui précèdent relatives à l'influence de la race sur la température normale peuvent donc se résumer dans les proportions suivantes :

1° Une observation méthodique et rigoureuse fait constater quelques différences de température dans les diverses races;

2° Mais ces différences sont si légères qu'elles ne se traduisent jamais que par quelques dixièmes et ne se retrouvent avec certitude que dans les moyennes;

3° Les Hindous paraissent avoir la température un peu plus élevée que les européens;

4° Les Mongols, d'après les quelques renseignements que nous possédons, auraient une température à peu près égale à la nôtre;

5° La race éthiopienne a une température un peu au-dessous de la nôtre;

6° Les mêmes influences que l'expérience et l'observation ont fait reconnaître sur la température des européens (repas, mouvements, etc.), exercent leurs actions et dans les mêmes conditions sur celle des autres races.

Telles sont les conclusions auxquelles conduisent rigoureusement les observations de mes prédécesseurs et les miennes, soit au point de vue de l'influence du *climat*, soit au point de vue de *la race*. Mais, je me hâte de le dire, et c'est par là que je terminerai ma communication, tout en admettant ces différences, il faut cependant reconnaître qu'elles sont si peu marquées qu'elles perdent toute leur importance au point de vue clinique.

Ces différences, qui sont intéressantes à connaitre au point de vue biologique et anthropologique, ne sauraient donc trouver d'autre utilité pratique que de lever tout doute au praticien, et de bien établir qu'il peut appliquer, à quelques dixièmes de degrés près, aux autres races humaines, les principes de thermométrie que la science a démontrés vrais pour la nôtre.

Là s'arrêtent les considérations que j'ai à présenter ce soir. Pour compléter ce qui a trait à l'état normal, il ne me reste donc plus qu'à *évaluer les dépenses en acide carbonique et en urée.*

Cette connaissance de l'état normal ainsi complétée, nous pourrons aborder l'état pathologique.

Son étude comprendra :

1° Celle des limites dans lesquelles varient les températures pathologiques.

2° Celles des dépenses en acide carbonique et en urée sous leur influence.

Enfin, quelques considérations générales termineront ce travail sur *la température pendant la fièvre.*

Mais, comme je l'ai dit, la suite de cette étude sera remise à d'autres séances.

LA FAMILLE DE CICÉRON

TERENTIA, SA FEMME[1]

Par F. ANTOINE[2].

L'an dernier, je terminais ainsi la biographie de Tullia : « Cicéron paraît avoir trouvé en elle un cœur et un esprit ouverts pour recevoir ses confidences de philosophe, de politique et d'homme de lettres. Ces confidences, il n'en avait jamais honoré sa femme Terentia, qui, selon toute vraisemblance, ne mérita point de les entendre ». Ce jugement un peu sévère, mais qui n'est après tout que conjectural, va se trouver quelque peu infirmé, mais sur un point seulement, par la reconstitution de la biographie de Terentia, basée sur la correspondance de son mari et sur quelques rares témoignages des historiens de l'antiquité.

Son père est inconnu. Une parenté avec le célèbre Terentius Varron n'est indiquée nulle part, ce qui ne veut pas dire toutefois qu'elle n'existe point. Elle devait appartenir dans tous les cas à une grande et riche famille, à en juger par la dot qu'elle apportait à son mari et par les biens qu'elle avait à elle et gardait en toute propriété. Sa mère fut mariée en premières ou en secondes noces avec un Fabius, dont elle eut une fille Fabia. « Fabia, vestale, avait eu à répondre, en 73, à une accusation d'inceste, dans laquelle on lui don-

1. D'après l'*Histoire romaine* de Drumann et la *Correspondance* de Cicéron.

2. Lu dans la séance du 2 janvier 1890.

nait comme complice Catilina, et elle avait été acquittée, grâce à l'influence de Q. Lutatius Catulus. Comme elle était la sœur de Terentia, etc. » (*Asconius, ad Cicer. orat. in toga cand.*, t. XI, p. 24, édit. Baiter-Kayser), Plutarque, (*Cato min.* ch. 19), dit à son tour : « Clodius calomniait les prêtres et les vestales, entre autres Fabia, sœur de la femme de Cicéron ». (Cf. *Oros.* VI, 3.) Cette parenté explique comment Cicéron, en rappelant ce fait dans le discours de la candidature, n'en parle qu'à mots couverts. « Tu as vécu de telle sorte, dit-il à Catilina, qu'il ne s'est pas trouvé un lieu assez saint et assez inviolable pour que, du moment que tu y mettais les pieds, il n'y eût pas soupçon de crime, alors même qu'aucune faute n'aurait été commise ». (Cic. *Orat in tog. cand., l. c.*). Il est probable que cette Fabia vivait encore en 58, comme nous le verrons un peu plus loin.

Il n'est guère possible d'établir avec certitude la date de son mariage avec Cicéron. Dans notre étude sur Tullia, nous avons indiqué les deux dates probables entre lesquelles il faudrait choisir. Tullia, avons-nous dit, avait été fiancée à Pison en 67, très jeune encore d'après l'usage des grandes familles, à onze ans environ, ce qui placerait le mariage de ses parents vers l'an 79 ou 80, avant le voyage de Cicéron en Grèce et en Asie, et non après son retour en 77. Dans ce dernier cas, en effet, Tullia aurait été fiancée à neuf ans et mariée à treize. (Cf. *Tunstall, Ep. ad Middleton*, p. 11 et 12). Longtemps après la naissance de Tullia, en 65, Terentia mit au monde un fils, qui fut Marcus Cicéron. Cicéron écrivait à Atticus : « Sachez que L. Julius César et C. Marcius Figulus étant consuls (désignés), j'ai été augmenté d'un fils et que Terentia se porte bien. — *L. Julio Caesare C. Marcio Figulo coss. filiolo me auctum scito salva Terentia.* » (*ad Att.* I, 2, 1).

« La correspondance de Cicéron, dit M. Gaston Boissier, que l'on ne peut pas ne pas citer quand on parle de Cicéron et de sa famille, ne nous donne pas une idée très avantageuse de Terentia. Nous nous la figurons comme une femme de ménage économe et rangée, mais aigre et désagréable. La

vie était difficile avec elle[1] ». Je dois déclarer que la lecture de la correspondance ne m'a point laissé de Terentia cette impression. Je ne sais si elle était économe et rangée, mais de fait Cicéron l'accuse de gaspillage, et c'est une des raisons qu'il invoquera pour se séparer d'elle. Pour ce qui est de son caractère, elle devait avoir, en effet, les défauts de ses qualités : ferme et énergique, elle était aussi, paraît-il, impérieuse et difficile à vivre. C'est Plutarque qui le dit en passant et sans insister. (*Vie de Cic.* ch. 29.) Il a puisé, je crois, ce renseignement ailleurs que dans la correspondance, à moins qu'il n'ait eu sous les yeux les lettres qui ont disparu depuis.

« Elle gouvernait son mari » nous dit encore Plutarque. Et M. Boissier ajoute[2] : « Elle avait sur son mari l'influence que prend toujours une femme volontaire et obstinée sur un esprit irrésolu et indifférent. Cicéron la laissa longtemps maîtresse absolue dans son ménage ; il était bien aise de se décharger sur quelqu'un de ces occupations qui ne lui convenaient pas. Elle ne fut pas sans avoir quelque action sur sa vie politique. Elle lui conseilla des mesures énergiques à l'époque du grand consulat ». Elle joua, en effet, son petit bout de rôle dans le drame politique dont Catilina fut le triste héros. Plutarque (*Vie de Cicéron,* ch. 20,) raconte entre autres le fait suivant. Les dames romaines et les vestales célébraient dans la maison de Cicéron la fête de la Bonne Déesse, dont les hommes étaient exclus. Le consul, qui venait de prononcer la *IIIe Catilinaire*, se vit obligé de demander pour cette nuit l'hospitalité à un voisin. Le sacrifice était terminé et les femmes croyaient le feu éteint sur l'autel, lorsqu'une flamme s'éleva tout à coup des cendres du foyer. Toutes les femmes furent grandement effrayées à la vue du prodige; mais les vestales affirmèrent que c'était un signe favorable, que Térentia devait en faire part à son mari et l'encourager à exécuter ce qu'il avait résolu pour le salut

1. *Cicéron et ses amis*, p. 96 de la 3e édit.
2. Ouvr. cité, p. 96.

de la patrie; la Bonne Déesse lui promettait la gloire et l'impunité. (Cf. Dion Cass. XXXVII, 35.) « Terentia, continue Plutarque, qui naturellement n'était ni faible ni timide, et qui même avait de l'ambition, et comme le dit Cicéron lui-même, partageait plutôt avec son mari le soin des affaires publiques qu'elle ne lui communiquait ses affaires domestiques, alla sans retard lui porter l'ordre des vestales, et le pressa vivement de punir les coupables ». Et cependant Cicéron, dans la *IVe Catilinaire*, représente aux sénateurs les mortelles angoisses de sa femme qui, comme nous venons de le voir, ne s'effrayait pas aussi facilement qu'il voudrait le faire accroire. Mais il n'avait garde de négliger ce moyen oratoire pour incliner la majorité vers une résolution énergique. « Toutefois, dit-il, je ne suis pas de fer pour n'être point touché de la tristesse de mon frère bien-aimé..., et pour que mon esprit ne soit point à chaque instant rappelé dans ma maison, vers mon épouse mourante de peur » (*in Cat.* IV, 2, 3). Ses amis prétendirent que ce fut elle qui, en 62, après l'écrasement de la conjuration, poussa son mari à décréter les mesures les plus rigoureuses contre les complices de Catilina. Il fournissait, disait-on, les listes de suspects; il se concertait avec sa femme, ils avaient dans leur maison une sorte de bureau de police secrète, et c'était sur leurs renseignements que Vettius accusait les uns ou les autres devant le Sénat. « Sans doute, dit l'auteur de l'*Invective contre Cicéron*, tu as lieu d'être encore plus fier de tes manœuvres avec Terentia après ton consulat; vous aviez érigé dans ta maison un tribunal pour appliquer la loi Plautia; tu condamnais des conjurés, les uns à mort, les autres à l'amende; tu exigeais que l'on te fît construire une villa à Tusculum, l'autre à Pompéï ; qu'un autre t'achetât une maison; celui qui ne pouvait rien faire pour toi était livré aux tribunaux ».

Il est très probable que ces on-dit n'ont rien de fondé. Mais il paraît certain que Térentia avait, comme nous l'affirme Plutarque, un caractère ferme et résolu, qu'elle se mêlait quelquefois de la politique de son mari. C'est ainsi

que Sextius, proquesteur de Macédoine, voulant obtenir de Cicéron qu'il s'employât pour empêcher qu'on ne lui donnât un successeur, eut soin d'envoyer sa femme Cornelia chez Térentia pour lui parler de cette affaire. « Depuis que Cornélia, votre femme, a vu là-dessus Terentia..., je n'ai pas manqué de me trouver au Sénat chaque fois qu'il s'est assemblé » (*ad fam.* V, 6, 1). C'est ce qui explique le bruit que l'on fit courir et d'après lequel Cicéron, en 61, aurait été poussé par sa femme à aller déposer contre Clodius, accusé de haute trahison, pour avoir profané par sa présence les mystères de la Bonne Déesse. On sait que Cicéron mit à néant, par son témoignage formel, l'alibi invoqué par le coupable. Si nous en croyons Plutarque, qui se fait l'écho de ces racontars, Terentia, en poussant son mari à une démarche qui lui coûta si cher, était guidée, non point par le souci de la pureté des mystères ou des intérêts de l'Etat, mais par un sentiment d'égoïsme et de jalousie. Voici d'ailleurs le récit du biographe : « Au reste il fit cette déposition, moins pour attester la vérité que pour guérir les soupçons de sa femme, qui haïssait Clodius; parce qu'elle savait que sa sœur Clodia avait envie d'épouser Cicéron, et qu'elle se servait, pour négocier ce mariage, d'un certain Tullus, ami intime de Cicéron, lequel voyait tous les jours Clodia et lui faisait assidûment la cour. Terentia, dont Clodia était voisine, regardait ces visites comme très suspectes. C'était d'ailleurs une femme d'un caractère difficile, et, comme elle gouvernait son mari, elle le poussa à rendre témoignage contre Clodius ». (Plut., *Cicéron*, ch. 29 et 30.) Je ne pense pas que la jalousie et les craintes de Térentia aient jamais eu quelque fondement : Cicéron avait trop le souci de son honneur et de sa dignité, il faisait trop grand cas de l'estime des honnêtes gens pour aller s'encanailler avec une femme que la rumeur publique accusait, d'après Plutarque toujours, d'avoir avec son frère, comme son autre sœur Testia, un commerce incestueux.

« Elle parvint aussi, dit M. Boissier, à engager son mari dans quelques affaires de finances qu'Atticus lui-même, qui

n'était pourtant pas scrupuleux, ne trouvait pas très honnêtes; mais là s'arrêtait son pouvoir. Il semble qu'elle demeura étrangère et peut-être indifférente à la gloire littéraire de son mari. Dans aucun des beaux ouvrages de Cicéron, où le nom de sa fille, de son frère et de son fils reviennent si fréquemment, il n'est question de sa femme. Terentia n'eut point d'influence sur son esprit. Il ne lui confia jamais sa pensée intime sur les choses les plus sérieuses de la vie[1] ». Si le nom de Terentia n'est pas prononcé dans les beaux ouvrages de Cicéron, il y a de cela une raison à laquelle M. Boissier n'a peut-être pas songé : c'est que pour la plupart ils ont été composés après le divorce, ou du moins après que les bons rapports entre les deux époux avaient cessé d'exister. Ce que dit M. Boissier n'en reste pas moins exact, à mon avis. Terentia semble n'avoir rien su ou rien compris de ses travaux littéraires ni de ses croyances religieuses et philosophiques.

Mais, sans anticiper sur les faits, nous allons essayer de faire le récit de sa vie dans les circonstances où nous la trouvons mêlée à celle de son mari, en recueillant les faits et les particularités sur lesquels la correspondance nous aide à jeter quelque lumière.

En 59, Cicéron jugea à propos de s'éloigner de Rome pour n'avoir pas à prendre part aux délibérations du Sénat, où l'on avait à discuter des mesures proposées par César alors consul pour la première fois, mesures que Cicéron estimait dangereuses. Terentia et Tullia l'accompagnèrent. « Ma femme vous salue, écrivait-il à Atticus, des environs d'Antium au mois d'avril, et le petit Cicéron salue à la grecque Atticus l'Athénien (*ad Att.*, II, 9, 4); et le 13 des calendes de mai, aux Trois Tavernes : « Terentia a été charmée de votre lettre, et elle vous envoie un grand bonjour » (*ibid.*, II, 12, 4). Cicéron était heureux d'avoir avec lui sa femme et ses enfants.

Il n'eut pas à se féliciter d'avoir obéi aux suggestions de

1. Ouvr. cité, p. 96.

sa femme en déposant dans le procès de Clodius. Celui-ci lui voua une haine mortelle, et leur querelle aboutit à l'exil de Cicéron. Il se montra particulièrement faible en cette circonstance et ne sut point supporter son malheur avec dignité. C'est du côté des femmes que se trouva la fermeté et le courage. Il se repentit d'avoir cédé la place à son ennemi, alléguant pour excuse qu'il n'avait pu résister aux instances de ses amis. « Les larmes de ma famille, écrit-il à son frère, m'ont empêché de courir à la mort, seul parti qui convenait à l'honneur » (*ad Quint. fr.*, I, 4, 4). Je crois bien plutôt que Terentia l'aura engagé à la résistance d'abord et n'aura parlé de fuir qu'en voyant la répugnance de son mari pour les moyens violents. Abandonnées et livrées aux rancunes de Clodius, Terentia et sa fille eurent à subir bien des avanies. Lorsque la maison de Cicéron fut démolie par les ordres du tribun, elles s'étaient réfugiées dans le temple de Vesta, qui était voisin, où elles reçurent l'hospitalité chez la vestale Fabia. Un des créanciers de Cicéron vint les relancer jusque-là et traîna de force Terentia à la banque de Valérius pour lui arracher l'engagement de livrer tout l'argent qui restait disponible (*ad fam.*, XIV, 2, 2 ; *pro dom.*, 23, 59 ; *pro Sest.*, 24, 54 ; 69, 145 ; *pro Mil.*, 32, 87). Clodia, qui la détestait, et Fulvia, femme de Clodius, la poursuivirent de leur haine et s'unirent pour la maltraiter. « Je veux bien, Clodia, dit Cicéron (*pro Cæl.*, ch. 20), oublier le mal que tu m'as fait ; je laisse de côté les procédés cruels que tu as eus envers les miens pendant mon absence ». Revenu d'exil, Cicéron fit, dans les deux discours *pro domo* et *pro Sestio*, une peinture de la triste situation de sa femme pendant son absence, peinture exagérée sans doute pour les besoins de la cause, mais basée sur un fond de vérité, sur les nouvelles qu'il avait reçues, soit de Terentia elle-même, soit d'Atticus. Elle trouva aide et protection auprès de cet ami dévoué de son mari. Cicéron l'en remercie à plusieurs reprises. « Terentia vous rend souvent de très grandes actions de grâces, quand elle m'écrit, et cela me fait un grand plaisir (*ad Att.*, III, 5, écrite de Thurii, 6 avril 58 ; *ibid.*, III, 9, 3). Corne-

lius Balbus (*pro Balbo*, ch. 26), Rabirius Postumus (*pro Rab.*, ch. 17), Juventius Laterensis (*pro Planc.*, ch. 30), et surtout son gendre Pison (*ad fam.*, XIV, 2, 1 et 3) unirent leur dévouement pour défendre et protéger les pauvres femmes dans leur détresse. Quintus, frère du consulaire, fit preuve en cette circonstance « d'une piété fraternelle remarquable, d'un grand courage et d'un grand dévouement (*ad Att.*, IV, 1, 8). Aida-t-il Terentia de son argent? On pourrait le conclure du passage suivant (*ad Att.*, IV, 3, 6) : « Je me suis servi de la bourse de mes amis pour payer à mon frère ses libéralités. Il ne voulait point absolument que j'empruntasse, mais j'ai eu peur qu'il ne s'épuisât pour moi ». Cicéron écrivit souvent à sa femme pendant son exil; il s'accuse d'être la cause de ses malheurs et de ses ennuis. « Pour vous et notre chère Tullia, je ne puis vous écrire sans fondre en larmes. Je vous vois dans un état misérable, vous que j'ai toujours souhaité de voir si heureuse, vous à qui je devais le bonheur. Vous en jouiriez si nous n'avions été si timides. (*Fam.*, XIV, 2, 1, de Thessalonique, 5 oct. 58.) « Si malheureuse que vous soyez, je le suis bien plus encore; notre disgrâce est commune entre nous, mais la faute en tombe sur moi seul... Je rougis de n'avoir pas eu plus de courage et de promptitude à secourir la meilleure des femmes et nos chers enfants. Nuit et jour j'ai devant les yeux votre abattement, votre affliction et le mauvais état de votre santé ». (*Ibid.*, XIV, 3, 1, de Dyrrachium, 30 Nov. 58.).

Terentia lui offrit de venir le rejoindre pour le consoler et le réconforter; mais Cicéron refusa : Elle ne devait se résigner à cette démarche, lui répondit-il, que le jour où elle ne verrait plus aucun espoir au sujet de son rappel; elle devait jusque-là rester à Rome, où elle pouvait lui rendre, à lui et à ses enfants, de plus grands et plus utiles services. Il ajoutait que, d'ailleurs, il lui était impossible de toujours vivre loin d'elle. « Vous m'offrez de venir me rejoindre, si je le désire; mais n'ignorant point que c'est vous qui êtes chargée du principal fardeau de mes affaires,

je désire que vous restiez à Rome. Si vous venez à bout de ce que vous avez entrepris, c'est moi qui dois vous rejoindre. Si le contraire arrive... Mais il n'est pas besoin que j'achève ». (*Ad fam.* XIV, 3, 5, de Dyrrachium, veille des cal. de décembre.) « Je suis perdu, anéanti. Pourquoi vous demanderais-je de venir, vous, une femme, malade comme vous l'êtes et accablée de chagrin ? Et comment ne pas vous le demander ? Il faut donc que je vive sans vous ? Oui, je le ferai ; s'il y a pour moi quelque espoir de retour, confirmez-le et travaillez dans ce sens ; si, comme j'en ai peur, tout est fini, arrangez-vous de toute façon pour venir me rejoindre. Sachez une chose : si je vous ai auprès de moi, je ne croirai pas avoir péri tout à fait ». (*Ibid.* XIV, 4, 3, de Brindes, veille des cal. de mai). Et, de Thessalonique, aux ides de juin, il écrivait à son frère : « N'ai-je point empêché ma malheureuse et fidèle épouse de me suivre, pour qu'elle pût, restant à Rome, défendre les restes échappés à notre désastre commun et nos enfants » ? (*Ad Quint. fr.* I, 3, 3.)

Terentia le priait de se cacher et de reprendre courage, puisqu'après tout son malheur ne lui était pas imputable et que bientôt les choses prendraient une meilleure tournure. Il devait seulement, lui disait-elle, ne pas manquer de remercier les personnes qui s'employaient en sa faveur, afin que leur zèle ne se ralentît point. Surtout qu'il se tienne sur ses gardes, à Dyrrachium, où il est entouré d'ennemis et de pièges. Cicéron admirait la fermeté sereine de sa femme, mais il restait sourd à ses exhortations et ne voulait point être rassuré. (*Ad fam.* XIV, 1-4.) Terentia déploya pour la cause de son mari le plus énergique et le plus infatigable dévouement. Il semble même qu'elle paya de ses deniers la propagande qu'elle fit faire en faveur de son rappel ; car c'était alors à prix d'argent qu'on créait à Rome les courants d'opinion. « Je suis désolé de voir que vous, malheureuse et dépouillée comme vous l'êtes, vous prenez votre part des dépenses qu'il faut faire. — *Illud doleo, quæ impensa facienda est, in ejus partem te miseram et despoliatam venire* ». (*Fam.* XIV, 2, 3.) Elle lui annonça même

un jour que, pressée par le besoin, elle songeait à vendre une de ses propriétés. Cette nouvelle le plongea dans la consternation et le désespoir, et il se hâta de la détourner de ce qu'il regardait comme un désastre : « Vous me dites, chère Terentia, que vous voulez vendre une propriété. Mais, hélas ! quel malheur m'accable ! et qu'adviendra-t-il ensuite? Et si la même détresse m'atteint, que deviendra notre malheureuse enfant? Je ne puis continuer, tant je verse des larmes... et je ne veux pas vous faire pleurer à votre tour. Je vous dirai seulement ceci : si nos amis ne nous abandonnent pas, l'argent se trouvera; s'il refusent de nous venir en aide, ni plus ni moins votre argent ne suffira pas à nous tirer d'embarras. Je vous en prie, au nom de votre infortune, prenez garde de ruiner notre enfant. (*Ad fam.* XIV, 1, 5, de Dyrrachium, le 6 des cal. de décembre 58.)

Comme on peut le voir par ces extraits de leur correspondance, pendant cette dernière période de leur vie conjugale, depuis leur mariage jusqu'au retour d'exil, c'est-à-dire pendant plus de vingt ans, nous ne découvrons pas dans le ciel des deux époux l'ombre d'un nuage. Cicéron ne parle de sa femme et ne lui écrit que pour faire son éloge et pour exprimer à son endroit les sentiments les plus tendres. Il paraît faire grand cas de son caractère énergique et ferme. Il s'épanche en remerciements, et Terentia les méritait à tous égards : pendant cette dure séparation, elle défendit noblement et courageusement la cause de son mari, fit face à ses affaires, intercéda et fit intercéder pour lui, mit en mouvement les influences puissantes et n'abandonna pas un instant l'espérance d'une meilleure fortune. Pendant que son mari s'abandonne et se lamente assez piteusement, c'est elle qui le réconforte et fait montre de virilité.

Quand Cicéron fut rappelé à Rome et débarqua à Brindes, aux nones d'août 57, il trouva Tullia qui était venue à sa rencontre. (*Ad Att.* IV, 1, 4.) Il la loue, dans ses lettres à Atticus, elle et son frère Quintus, pour les marques d'affection qu'ils lui ont données en cette circonstance. Après un

échange de lettres aussi touchantes, l'absence de Terentia nous étonne; et ce qui nous surprend bien davantage encore, c'est cette fin d'une lettre écrite de Rome à Atticus, en octobre 57 : « Je suis bien embarrassé au sujet de mes affaires privées. On rebâtit ma maison; vous savez que d'argent et d'ennuis cela m'occasionne..... Mes autres sujets d'inquiétude sont d'une nature plus mystérieuse (*cetera, quæ me sollicitant,* μυστικώτερα *sunt).* Je suis aimé de mon frère et de ma fille (*amamur a fratre et a filia).* Je vous attends ». (*Ad Att.* IV, 2, 7.) Et c'est tout; pas un mot de Terentia. Voilà un silence qui en dit long et paraît significatif. Essayons de l'interpréter.

Cicéron aimait l'argent, non point pour thésauriser en avare, mais pour le bien-être et les jouissances intellectuelles que l'argent assure à ceux qui savent s'en servir. Il avait la manie des villas, des beaux livres et des objets d'art. Il laissait derrière lui, en partant pour l'exil, des dettes assez considérables, et à son retour il trouva ses affaires fort embarrassées et une situation pécuniaire déplorable. Cette découverte lui fut très sensible et il en conçut un grand dépit contre sa femme. De quoi était-elle coupable au juste? Nous ne saurions le dire. Cicéron lui-même ne formule pas de grief précis; mais il a tout l'air de l'accuser d'avoir été une intendante infidèle. Peut-être avait-elle fait rentrer ou même emprunté de l'argent sans le lui dire, et Atticus lui avait sans doute fait sur ce point d'indiscrètes confidences. Cicéron écrivait à ce dernier : « Il y a, comme vous le savez, un grand désordre dans mes affaires. Je ne vous parle pas de quelques chagrins de famille, que je n'ose confier à une lettre. J'ai pour mon frère toute l'amitié que méritent sa vertu et l'attachement inviolable qu'il a pour moi. — *In re familiari valde sumus, ut scis, perturbati. Præterea sunt quædam domestica, quæ litteris non committo* ». (*Ad Att.* IV, 1, 8.)

De plus, Terentia se brouilla avec Pomponia, sœur d'Atticus et femme de Quintus Cicéron. Les deux belles-sœurs n'étaient point faites pour s'entendre; mais je crois que les torts

devaient être pour la plus grande part du côté de Pomponia, qui avait un fort mauvais caractère. Il n'en avait pas été ainsi tout d'abord ; au commencement, les deux belles-sœurs paraissent avoir été dans les meilleurs termes, puisque Cicéron disait à Atticus, en 68 : « Terentia vous aime beaucoup, vous, votre sœur et votre mère. — *Terentia et te et sororem tuam et matrem maxime diligit* ». (*Ad Att.* I, 5, 8.) En 56, il ne restait plus rien de cette affection ; car Cicéron écrit à son frère : « J'allai voir votre fils Quintus le 7 avril... Il me parla longtemps et fort plaisamment des querelles de nos femmes. Que vous dirai-je ? Il n'y avait rien de plus drôle ». (*Ad Quint. fr.* II, 6, 1.)

A tous ces chagrins domestiques venaient s'ajouter pour Cicéron les ennuis de sa situation politique. Il était toujours en butte aux attaques de Clodius, qui n'avait point désarmé ; il se sentait humilié, voyait son influence réduite à néant par le triumvirat. Quoi d'étonnant donc qu'un homme aussi impressionnable, qui avait à un tel degré la passion du bien-être chez soi et de la considération au Forum, ait ressenti de cuisantes amertumes lorsqu'il s'est retrouvé à Rome à ce point diminué, et que, irrité peut-être encore par les mauvaises langues et les semeurs de discorde, il ait fait sentir à sa femme le poids de sa rancune, pour peu que celle-ci ait donné lieu à quelques justes récriminations ?

Nous restons sans nouvelles du ménage jusqu'en 51, année du proconsulat de Cilicie, qui amena une nouvelle séparation, laquelle, disons-le tout de suite, ne leur réussit pas mieux que la première. Il y eut cependant entre eux un échange assez actif de lettres, dont quelques-unes très affectueuses. Terentia écrivait souvent à son mari pour le tenir au courant des affaires domestiques. Cicéron, en route pour revenir, lui écrivait d'Athènes, le xv des cal. de nov. 50 : « J'ai reçu votre lettre d'après laquelle j'ai compris que vous craignez que votre dernière ne m'ait pas été remise. Elles m'ont toutes été remises, et vous me rendez compte de toutes nos affaires avec beaucoup de soin et d'exactitude, ce qui me fait un grand plaisir. Je ne suis pas étonné que

cette dernière lettre, apportée par Acastus, soit courte ; car c'est, non plus mes lettres, mais moi-même que vous attendez, et, de mon côté, je désire revenir près de vous le plus tôt possible, quoique je ne sache pas bien dans quelle république je vais tomber ». (*Ad fam.*, XIV, 5, 1.) Il la prie, dans cette même lettre, de venir à sa rencontre aussi loin qu'elle pourra : « *Tu velim, quod commodo valetudinis tuæ fiat, quam longissime poteris, obviam nobis prodeas* ». Et enfin, il termine par ces mots tendres : « Et vous tous, ô ma très douce et très désirée Terentia, si vous nous aimez, soignez votre santé. *Vos, mea suavissima et optatissima Terentia, si nos amatis, curate ut valeatis* ».

Terentia ne se fit point prier, et Cicéron la trouva à Brindes où elle était venue à sa rencontre. « Nous sommes arrivés, le VIII des cal. de décembre, à Brindes vers la dixième heure. Terentia, qui vous estime beaucoup, entrait en même temps que moi dans la ville ». (*Ad fam.*, XVI, 9, 2, à Tiron, de Brindes, 28 nov. 50.) Et il écrivait en même temps à Atticus : « Terentia entrait à Brindes par la porte, au moment même où j'entrais dans le port, et nous nous rencontrâmes sur le Forum ». (*Ad Att.*, VII, 2, 2.)

Quand Cicéron arriva aux portes de Rome, en 49, la rupture entre César et le Sénat était un fait accompli et la guerre civile inévitable. Pendant cette période de deux ans (49-47), les affaires domestiques de Cicéron allèrent de plus en plus mal. Il aurait bien voulu garder le plus longtemps possible une attitude neutre ; il rêvait encore une réconciliation impossible. Mais il lui fallut prendre parti et se faire violence. Deux jours après son arrivée, les consuls étaient sommés de veiller à ce que la République ne souffrît aucun dommage. C'était la déclaration de guerre. A la nouvelle des premiers succès, faciles et rapides, de César, les consuls et les autres magistrats s'enfuirent de Rome ; Cicéron se trouvait engagé ; il fallut bien suivre. Il se retira dans la Campanie et fut spécialement chargé de surveiller la côte et de faire les levées de troupes dans cette province, ce qui le rangeait ouvertement au nombre des enne-

mis de César. (*Ad Att.*, VIII, 3, 4; *Ad fam.*, XVI, 12, 5.)

Sa femme et sa fille ne l'accompagnèrent point; elles restèrent à Rome avec Pomponia. Il avait eu une entrevue avec Pompée et les consuls, qui n'avaient élevé d'abord aucune objection contre la présence des deux femmes dans la ville. Dans la pensée de Cicéron, elles devaient être pour César un gage des sentiments pacifiques du père et du mari; elles ne pouvaient donc y courir aucun danger sérieux, et, en tout état de cause, Dolabella, le nouveau mari de Tullia, césarien résolu, était là pour les protéger. Cependant, Cicéron ne laissait pas que d'être à leur endroit fort inquiet. Il fait part à Atticus de ses perplexités : « Je voudrais que vous me disiez ce que vous pensez de Terentia et de Tullia : doivent-elles rester à Rome, ou bien dois-je les appeler auprès de moi, ou encore les mettre en quelque lieu sûr »? (*Ad Att.*, VII, 12, 6, de Minturnes, le 23 janvier 49.) Ses hésitations étaient gravement fondées, car le parti auquel il s'était arrêté de laisser ses femmes à Rome passait aux yeux des optimates pour une véritable trahison. Aussi, quand il apprit qu'on le jugeait sévèrement, il permit aux deux femmes de s'éloigner, si toutefois Atticus approuvait la chose, et de se retirer, soit auprès de lui, soit dans une de ses maisons de campagne, laissant d'ailleurs Terentia juge de ce qu'elle avait à faire : « Enfin, lui écrit-il, vous êtes à même de voir mieux que personne si vous pouvez rester à Rome et s'il s'y trouve encore des femmes de votre rang. S'il n'y en a pas, comment ferez-vous pour y être vous-mêmes honorablement? En l'état où sont maintenant les choses, pourvu que je puisse, moi, rester ici où je suis, vous pourrez fort bien venir me rejoindre, ou vous rendre dans quelqu'un de mes domaines. Il faut craindre aussi qu'il n'y ait bientôt disette à Rome ». (*Ad fam.*, XIV, 14, 1, de Minturnes, le 23 janvier.) Et le 30 janvier, il leur écrivait de Formies : « Il me semble, mes chères âmes, que vous devez réfléchir plus d'une fois au parti que vous avez à prendre, et s'il convient que vous soyez à Rome ou que vous vous rendiez près de moi dans quelque retraite sûre. Il faut que vous délibé-

riez là-dessus autant que moi. Voici mes idées. Je crois que, grâce à Dolabella, vous pouvez être en sûreté à Rome, et que votre séjour peut nous y être utile, si l'on en vient à la violence et au pillage. D'un autre côté, je suis frappé et inquiet quand je vois que tous les honnêtes gens ont quitté la ville et qu'ils ont leurs femmes avec eux. Le pays où je suis est rempli de villes qui sont de notre clientèle et de métairies qui nous appartiennent; dans les villes, nous pourrions nous voir beaucoup, et, quand vous me quitteriez, vous pourriez être commodément dans nos propriétés. Je n'ai point encore décidé quel est le meilleur des deux partis; mais voyez ce que font les autres femmes qui sont à Rome, et prenez garde aussi qu'il ne vous soit pas libre de sortir quand vous le voudrez ». (*Ad fam.*, XIV, 18; de Formies, le 30 janvier.) Puis à Atticus : « Quant à Tullia et Terentia, quand je me représente l'arrivée des barbares marchant sur Rome, je crains tout; d'autre part, quand je songe à Dolabella, je respire un peu. Mais je désire que vous examiniez quel est le meilleur parti à prendre, et d'abord quel est le plus sûr, car je dois prendre plus de précautions pour elles que pour moi. Mais il faut avoir égard aussi à ce qu'on pourra dire, si je les laisse à Rome; ne m'en blâmera-t-on pas, alors que tous les gens du bon parti ont quitté la ville? (*Ad Att.*, VII, 13, 3; de Calès, 26 janvier). Et le lendemain il revient à la charge dans une autre lettre à son ami : « Je vous prie de penser un peu si nos femmes, parmi lesquelles est votre sœur, peuvent demeurer à Rome avec bienséance, maintenant que toutes celles qui sont de quelque distinction en sont sorties. Je leur en ai déjà écrit ainsi qu'à vous. Déterminez-les à partir. Aussi bien, nous avons sur la côte où je commande des maisons de campagne où elles seront assez en sûreté. Pour mon gendre, s'il a pris un mauvais parti, ce n'est pas à moi à en répondre; mais on aurait quelque raison de trouver étrange que nos femmes fussent les seules qui demeurassent à Rome ». (*Ad Att.*, VII, 14, 3; de Calès, 27 janvier.) Enfin, il se décida à les faire venir dans son Formianum. Elles devaient rester là jusqu'à ce que

Cicéron ait vu si les propositions d'arrangement avec César avaient des chances d'aboutir. Il écrit, en effet, à Atticus, le 2 février, qu'il les attend ce jour-là : « Je leur avais bien écrit, d'après votre avis, de rester à Rome; mais j'apprends que dans cette ville on craint de plus en plus ». (*Ad Att.*, VII, 17, 5.) Elles arrivèrent à Formies à l'heure dite, le 2 février; Cicéron écrit de sa campagne : « Nos femmes sont arrivées à Formies, le IV des nones de février, et elles m'ont dit combien vous avez été pour elles plein de bonté et de dévouement. J'ai voulu qu'elles soient dans mon Formianum, ainsi que nos jeunes Cicéron, jusqu'à ce que nous sachions si nous devrons nous résigner à une paix honteuse ou à une guerre malheureuse ». (*Ad Att.*, VII, 18, 1.)

Mais en apprenant les progrès effrayants de l'ennemi en Italie, il se ravisa et jugea prudent de les renvoyer à Rome. Il se voyait obligé de quitter la Campanie, et il ne voulait décidément pas qu'elles fussent dans le camp des ennemis de César; il croyait qu'à Rome celui-ci, les ayant sous la main, les protégerait, et, le 9 février, il écrivait à Atticus de les attendre le 13 : « Je ne vois pas en Italie un pouce de terrain qui ne soit en son pouvoir... Je crois qu'il nous faut abandonner les places de ce pays... Je ne sais que faire... Vous vous entendrez avec Philotimus, et Terentia vous arrivera aux ides ». (*Ad Att.*, VII, 22, 2.) A peine avait-il pris cette décision qu'il apprend, d'une part, que Domitius Ahenobarbus, du parti sénatorial, était à la tête d'une forte armée à Corfinium et que l'on pouvait très bien prendre César par derrière et l'envelopper; que, d'autre part, Afranius avait remporté en Espagne des succès marqués sur les lieutenants de César. Ces nouvelles étaient évidemment exagérées et lui paraissaient peu vraisemblables; mais il se laissa persuader par quelques personnes influentes du parti et dit à ses femmes de ne pas quitter Formies jusqu'à nouvel ordre. « Après avoir lu la lettre de Philotimus, écrit-il à Atticus le 10 février, j'ai changé d'avis au sujet des femmes, que je voulais renvoyer à Rome, comme je vous l'avais écrit. J'ai réfléchi que cette démarche donnerait lieu à des com-

mentaires nombreux ; on dirait que par là je me prononce bien un peu vite sur le sort de notre cause, et qu'en la voyant perdue, j'ai calculé que le retour de mes femmes serait une avance faite à César et un premier pas pour préparer le mien ».

Quand Pompée, fuyant devant César, se fut embarqué pour l'Épire, Cicéron, qui se demandait encore s'il ne se retirerait pas dans quelque endroit neutre, consulta Térentia et Tullia sur ce qu'il devait faire : elles répondirent sans hésiter que le devoir était de suivre Pompée et de combattre avec lui pour la bonne cause. Il écrivait à Atticus, le 12 mars, de Formies : « Oui, je suis tout hors de moi et je me sens déshonoré. Pourquoi n'ai-je pas été d'abord avec Pompée, quelques fautes qu'il ait pu faire? et pourquoi ne suis-je pas maintenant avec les gens du bon parti, quoique leurs mesures fussent mal prises, surtout puisque ceux mêmes pour qui j'ai hésité à m'abandonner à la fortune, ma femme, ma fille, mon fils et votre neveu, trouvaient que je devais suivre Pompée, et que songer à autre chose serait honteux et indigne de moi ». (*Ad. Att.* IX, 6, 4.) Comme on le voit, l'énergie, la décision et le sentiment net du devoir furent du côté des femmes. Ce vaillant Cicéron, qui écrit de si belles tirades sur le stoïcisme, en manquait absolument. Il est vrai qu'il se proclamait disciple de la nouvelle Académie, qui recherchait en tout les solutions moyennes; mais vraiment, dans ce moment de crise aiguë, il n'y avait pas lieu d'appliquer cette théorie des gens qui n'ont pas d'opinion ni d'énergie à mettre au service de leurs opinions d'emprunt. Suivre le parti des honnêtes gens et ne pas vouloir se compromettre envers César, c'était chercher la quadrature du cercle. Il hésita encore longtemps avant de comprendre enfin qu'il fallait renoncer à la chimère du juste-milieu pour passer à l'une des deux extrémités. Il écrivit à Atticus pour lui annoncer que Terentia et Tullia revenaient décidément à Rome et qu'il devrait s'entendre avec Philotimus pour ne pas les laisser manquer d'argent. Le 14 avril, il écrivait à Atticus, de sa villa de Cumes : « Vous donne-

rez à Terentia, au moyen d'une lettre de change, l'argent que j'avais chez les Oppius; car le manque d'argent est maintenant le seul péril auquel elle soit exposée à Rome ». (*Ad Att.* X, 4, 12.) Leur présence n'y offrait plus d'inconvénient, puisque toutes les femmes de l'aristocratie étaient rentrées, et que l'on était maintenant rassuré au sujet des excès que les césariens pourraient y commettre. Donc à cette date Terentia et Tullia étaient rentrées à Rome. Dans une autre lettre datée de Cumes, et du mois d'avril, Cicéron revient sur cette question d'argent : « Vous verrez avec Philotimus ce qu'il convient de faire avec les Oppius de Vélie ». (*Ibid.*, X, 7, 3.) Cicéron craignait que dans ce moment de trouble et de confusion on ne pût plus compter sur les banquiers de Rome.

Au moment où Cicéron était sur la côte de Campanie et prêt à s'embarquer à Gaëte pour aller en Grèce, il écrivit à Terentia qu'elle pourrait venir s'abriter avec Tullia dans une de ses campagnes, loin du passage des armées, à Arpinum, par exemple, si à Rome la vie devenait trop chère et trop difficile. « Je vous exhorterais au courage, lui dit-il, si je ne savais que vous êtes plus courageuse que qui que ce soit. J'espère toutefois que les choses sont telles que vous pourrez être commodément à Rome... Maintenant, si vous le croyez utile, vous pourrez vous réfugier dans une des villas qui sont le plus éloignées des soldats; vous pourrez vous installer très avantageusement dans mon domaine d'Arpinum, avec vos esclaves de la ville, si les vivres sont trop chers. (*Ad. fam.* XIV, 7, 2, le 7 juin, du port de Gaëte, sur le vaisseau).

Voilà donc cette pauvre Terentia, seule et abandonnée, dans cette Rome livrée au désarroi, sans ressources, sans crédit, les banquiers fermant leurs comptoirs ou offrant peu de sécurité, les affaires de son mari et les siennes propres étant dans le plus grand désordre. Il fallait pourtant bien vivre et tenir un certain rang. Elle employa donc à son usage, et aussi pour satisfaire les créanciers de son mari les plus impatients, une partie des

revenus des biens de Cicéron; elle toucha même à la dot de Tullia, à ce dépôt que Cicéron regardait comme sacré. C'est à Atticus qu'il exprimait tous les ennuis et les chagrins que lui causaient ces questions d'argent. « J'ai reçu le billet que vous aviez remis à Anteros; il n'a rien pu m'apprendre de mes affaires domestiques. Le mauvais état où elles sont m'afflige et m'inquiète, d'autant plus que celui qui en a eu la direction n'est point à Rome et que je ne sais où il est... J'ai en Asie 2,200,000 sesterces en cistophores, la monnaie du pays. Vous pourrez aisément, en tirant des lettres de change sur cette somme, acquitter mes dettes ». (*Ad Att.* XI, 1 et 2, d'Épire, année et mois incertain, peut-être du camp de Pompée, au commencement de février 48); et le 4 février il revient sur cette question : « Quant à ce que vous me dites de la dot de ma fille, qui n'est malheureuse que par ma faute et ma négligence, je vous conjure par tous les dieux de la secourir, avec mes biens, s'il m'en reste encore, avec les vôtres, si vous pouvez le faire sans vous gêner. Ne la laissez pas plus longtemps dans l'extrême besoin où vous me dites qu'elle est. Mais à quoi donc emploie-t-on le revenu de mes terres? On ne m'avait point dit qu'on eût pris sur sa dot ces 60,000 sesterces dont vous me parlez, et je ne l'aurais jamais souffert. Mais c'est le moindre de tous les sujets de plainte qu'on m'a donnés; ma douleur et mes larmes m'empêchent de vous en faire le détail ». (*Ibid.*, XI, 2, 2.)

Cicéron, d'après Plutarque (*Vie de Cic.*, ch. 41), accusa sa femme de l'avoir laissé manquer des choses nécessaires, d'avoir laissé sa maison dans un entier dénûment et chargée de plusieurs dettes considérables. Terentia, sans doute, a eu quelques torts sur ce point. Il est à croire que, pendant l'absence de Cicéron, elle et son affranchi Philotimus, qui n'en était pas à son coup d'essai, se permirent des choses peu loyales et firent danser ferme l'anse du panier. Mais il s'en fallait que Cicéron fût lui-même irréprochable. Il avait eu l'occasion, pendant son proconsulat, de constater l'infidélité de son intendant. Pourquoi donc, obligé de nou-

veau de quitter Rome, lui continuait-il sa confiance, à cet homme qu'il considère comme un fripon? C'est qu'il avait à le ménager, et pour des motifs qui ne sont point précisément à son honneur. Quand on vendit les biens de Milon confisqués, Philotimus les avait achetés à vil prix pour le compte de l'avocat qui avait défendu l'accusé. Milon en avait témoigné un fort vif mécontentement; il avait fallu faire restitution sous forme d'indemnité, et le comptable infidèle avait présenté au patron des comptes fort embrouillés. Et cette complicité imposait à Cicéron certains ménagements à l'égard de ce maître tripoteur. Du moins n'eût-il pas dû le croire sur parole, quand il lui affirmait qu'on pourrait satisfaire ses créanciers. Terentia fut mêlée à ces tripotages et fut elle-même trompée par lui. « Si je n'avais pas cru, dit Cicéron à Atticus, sur la foi d'un homme qui depuis longtemps n'a plus votre confiance, que mes affaires et mon crédit sont en bon état, je serais demeuré encore quelque temps pour y mettre ordre ». (*Ad Att.*, XI, 1, 2.)

Il semble que le premier remède à apporter à une situation aussi embarrassée était de modérer ses dépenses. Or, Cicéron n'en fit rien; car, en 49, il est question d'un domaine de Phamea qu'il voulait acheter. Il n'était donc pas tout à fait juste en rejetant toute la faute sur sa femme, sans tenir compte des circonstances et de ses propres erreurs de conduite.

A partir de ce moment, on sent, à la lecture de la correspondance, que la désaffection est complète. Terentia tombe malade, et, pendant sa maladie, Cicéron ne lui écrit que rarement de petites lettres courtes et froides pour lui dire autre chose que des amabilités. Voici quelques-uns de ces billets : « Tullius à Térentia, salut. Si vous vous portez bien, c'est bien; moi je suis en bonne santé. Soignez-vous bien; on m'a appris que vous étiez tombée malade de la fièvre. Vous m'avez fait plaisir en me faisant part aussi promptement de la lettre de César. Vous me ferez de même savoir dans la suite, s'il en est besoin, ce qui sera arrivé de nouveau. Portez-vous bien ». (*Ad fam.*, XIV, 8, du camp de

Pompée, le 2 juin 48.) — « Si vous vous portez bien, j'en suis charmé, moi je suis en bonne santé. Tâchez de vous remettre. Vous pourvoirez à tous les besoins et vous conduirez suivant les affaires et les circonstances. Mais écrivez-moi fort souvent sur tout ce qui se passe. Adieu ». — « Par la dernière lettre que j'ai reçue de vous, vous m'apprenez qu'aucun domaine n'a pu être vendu. Voyez donc, je vous prie, comment on pourra satisfaire la personne que je tiens à satisfaire ». Suivent quelques phrases banales. (*Ibid.*, 6, du camp de Pompée, 15 juillet 48.)

La bataille de Pharsale ramena Cicéron à Brindes, où il resta jusqu'au 1er septembre 47, c'est-à-dire une longue année, pour y attendre César. Sa femme lui écrivit pour lui souhaiter la bienvenue à son arrivée et lui annoncer sa visite. Il lui répondit le billet froid et peu aimable que voici : « Vous vous réjouissez de savoir que je suis arrivé en Italie sain et sauf; je voudrais que vous eussiez à vous réjouir toujours à mon sujet. Mais troublé par la douleur et de grandes injustices, je crains de m'être engagé dans une impasse d'où il me sera difficile de sortir. Aidez-moi donc de tout votre pouvoir; mais je ne vois pas bien ce que vous pourriez faire pour moi. Il ne faut pas songer à vous mettre en route par le temps qui court : le voyage est long et peu sûr, et je ne vois pas à quoi vous me serviriez, si vous étiez ici. Adieu. Écrite la veille des nones de novembre à Brindes ». (*Ad fam.*, XIV, 12.) Voilà une lettre qui ne ressemble guère à celles que Cicéron écrivait de l'exil et dans lesquels il affirmait qu'il ne pourrait pas longtemps vivre sans sa chère et bien-aimée Terentia. Les autres lettres qu'elle reçut de lui sont écrites du même ton sec et froid, qui accuse une âme aigrie et irritée; celle-ci par exemple, du 29 décembre 48 : « A mes grands chagrins vient s'ajouter celui de savoir notre Tullia malade; je n'ai pas besoin à son sujet de vous en écrire davantage, car je sais qu'elle est pour vous l'objet de non moins grandes préoccupations. Vous désirez que je me rapproche davantage; je vois bien, moi aussi, qu'il faudrait le faire. Je l'aurais même fait plus tôt,

s'il n'y avait eu à cela beaucoup d'empêchements, qui existent encore en ce moment. Mais j'attends une lettre de Pomponius, que vous aurez soin de me faire parvenir le plus vite que vous pourrez. Portez-vous bien ». (*Ibid.*, XIV, 19.) Terentia s'étant plaint de la rareté des lettres de Cicéron, il lui répondait : « Si j'avais quelque chose à vous dire, je vous écrirais, et cela plus souvent et plus longuement. Mais vous voyez la situation. Quant à l'état de mon âme et à mes sentiments, vous pourrez les connaître par Lepta et Trebatius. Pour vous, soignez votre santé et celle de Tullia. Adieu ». (*Ibid.*, 17, le 27 décembre 48). Citons encore ce billet laconique, à peu près de la même date : « A toutes mes autres misères vient s'ajouter le chagrin que me cause la santé de Dolabella et de Tullia. Je ne sais pas du tout, quant au reste, à quel parti m'arrêter ni que faire. Soignez, je vous en prie, votre santé et celle de Tullia. Adieu ».

Ainsi, voilà un homme plongé dans la détresse, qui est là au seuil de l'Italie comme un vaisseau en panne, n'osant plus avancer ni reculer, attendant avec angoisse le retour de César pour implorer sa grâce, avec une conscience agitée, sachant qu'il est regardé comme un traître par le parti pompéien qu'il abandonne, après avoir échappé avec peine à la vengeance de Sextus Pompée, qui a voulu le tuer pour punir sa trahison ; et cet homme n'a rien à dire à sa femme. Quand dans des circonstances aussi pénibles on n'a à se faire entre époux d'autres confidences que celles contenues dans les lettres que je viens de lire, le divorce des âmes est accompli.

Le séjour de Cicéron à Brindes fut certainement la plus triste et la plus sombre année de son existence. Il n'était point sûr d'être pardonné par César; il pouvait craindre encore que le parti pompéien ne triomphât et qu'on ne lui fît payer sa désertion. Il voyait tout en noir, et l'état de ses affaires domestiques n'était point pour le consoler. Il lui fallut emprunter pour vivre, sans savoir si à Rome on pourrait faire honneur à sa signature. C'était toujours l'excellent ami Atticus qui recevait les commissions et les confi-

dences. « Vous ferez payer à P. Sallustius 30,000 sesterces que j'ai reçues de son frère Gnæus. Faites en sorte, je vous prie, qu'on les paye au plus tôt; j'en ai écrit à ma femme. Cet argent est déjà presque dépensé; ainsi voyez, je vous prie, avec elle, à m'en faire avoir. J'en trouverai bien ici, pourvu que je sache que j'en ai à Rome dont je puisse disposer. Je n'ai pas voulu en prendre avant d'avoir reçu votre réponse ». (*Ad att.*, XI, 11, 2, de Brindes, 8 mars 47). Et quelques jours plus tard : « Je vous prie d'aviser aux moyens de me faire parvenir l'argent nécessaire. J'ai donné à Pompée celui que j'avais, dans un temps où je croyais bien faire. Je fus obligé d'en prendre de votre *villicus* et d'en emprunter à d'autres personnes ». (*Ibid.*, XI, 13, 4). C'est qu'à Brindes la vie coûtait gros; Cicéron avait toujours avec lui ses licteurs d'imperator et sa valetaille à nourrir. Ce qui ne l'empêchait pas d'écrire à Atticus qu'il était toujours dans l'intention d'acheter la campagne de Frusino, qu'il avait vendue avec clause de rachat. Il accusait sa femme de mettre de la mauvaise volonté à lui venir en aide et de gaspiller son argent en prodigalités; et la pauvre femme avait elle-même bien de la peine à se tirer d'affaires. Il voulait du moins qu'elle payât ses dettes à elles, puis qu'elle fit un testament pour assurer l'avenir des enfants, ce qui semble trahir déjà le dessein de divorcer. Ce n'est pas à elle directement qu'il fit part de son désir, mais il charge Camillus et Atticus de lui suggérer cette pensée. « Il me reste enfin à vous prier, si vous pensez pouvoir, sans inconvénient, vous charger de cette mission, de vous entendre avec Camillus pour avertir Terentia au sujet de son testament. Les circonstances actuelles doivent lui faire comprendre qu'elle doit régler ses affaires et payer ses dettes ». (*Ad Att.*, XI, 16, 5, de Brindes, le 3 juin). Puis il se trouva des âmes charitables, comme il s'en trouve toujours, des fauteurs de désunion mis en avant par Philotimus, qui rapportèrent à Cicéron que ce Philotimus avait dit de Terentia qu'elle commettait des actes grandement coupables : « *Auditum a Philotimo est eam scelerate quædam facere.* » *Scelerate*, le

mot est bien gros. S'agit-il de vol ou d'infidélités conjugales? Cicéron, sans s'en expliquer autrement, ajoute que ces on-dit lui paraissent peu croyables, mais qu'en tout cas il faut tâcher d'y mettre bon ordre : *Credibile vix est, sed certe si quid est quod fieri possit, providendum est* ». (*Ibid.*).

Tullia vint rejoindre son père à Brindes; Terentia ne l'accompagna point. Cicéron, sans le lui défendre expressément, lui avait laissé entendre que sa présence ne lui serait pas agréable. Il lui écrivait le 15 juin : « Notre Tullia est arrivée la veille des ides de juin. Son grand mérite et sa distinction parfaite avivent encore la douleur que j'éprouve à la voir par ma faute dans une situation tout autre que celle que méritait sa piété et son caractère. Ayez soin de votre santé. Adieu ». (*Ad. fam.*, XIV, 11.) Et cinq jours plus tard : « Tullia est toujours avec moi. Soignez bien votre santé. Adieu ». (*Ibid.*, 15.) Pas un mot, pas une allusion laissant voir que Cicéron aurait quelque plaisir à avoir sa femme auprès de lui. Par contre, il pressait Atticus de rappeler à Terentia qu'elle avait à faire son testament. (*Ad Att.*, XI, 21. 22. 23 et 25.)

En ce moment on songeait sérieusement à délivrer enfin Tullia d'un mari qui la rendait malheureuse au dernier point[1]. Croirait-on que Cicéron ne daigna pas consulter sa femme au sujet d'une affaire aussi grave? Il lui écrivit qu'Atticus lui ferait connaître sa volonté à ce sujet : « J'ai écrit à Pomponius ce que je voulais qu'on fît, plus tard qu'il n'aurait fallu. Si vous voulez bien vous en entretenir avec lui, vous comprendrez quelle est ma volonté. Comme je lui ai écrit, il n'est pas nécessaire que je m'explique davantage. Écrivez-moi vous-même sur ce point et sur les autres affaires le plus tôt possible, et soignez votre santé. Adieu ». (*Ad fam.*, XIV, 10, 9 juillet 47.) Et le lendemain, nouveau billet à Terentia, ainsi conçu : « Je vous ai parlé dans ma dernière lettre au sujet du message de divorce à envoyer; mais

1. Voy. *Tullia*, pp. 21 et suiv.

je ne sais pas quelle est en ce moment la violence de cet homme et s'il agite la multitude. Si sa colère est à craindre, vous ne bougerez pas. Maintenant peut-être prendra-t-il les devants. Vous jugerez de tout et vous prendrez le parti qui vous paraîtra le moins misérable dans de si malheureuses conjonctures. Adieu ».

Cicéron avait contre sa femme, il faut bien le croire, des griefs sérieux ; mais alors n'était-ce pas à elle-même qu'il devait s'en expliquer franchement, à cœur ouvert, comme il convient entre époux? Non, c'est encore à Atticus qu'il fait ses confidences et conte ses misères : « Quant à Terentia, je passe sous silence les autres griefs, qui sont innombrables ; mais que peut-on ajouter à ceci? Vous m'aviez écrit de tirer une lettre de change de 12,000 sesterces, que c'était ce qui restait de mon argent. Elle m'en a envoyé 10,000, en me disant qu'il n'y en avait pas davantage. Si elle a gratté cette misère sur une si petite somme, jugez de ce qu'elle a pu faire en grand ». (*Ad Att.*, XI, 24, 3, le 8 août.) Et quelques jours plus tard, il revient encore sur cette affaire : « Au sujet de l'argent, elle m'a écrit ce que je vous ai dit l'autre jour ». (*Ibid.*, XI, 21, 1.) Il est à croire que Terentia avait elle-même grand besoin d'argent et qu'elle avait prélevé pour son usage ces 2,000 sesterces. Il n'y avait vraiment pas là grand crime ; mais elle avait eu tort d'oublier que l'ami Atticus tenait Cicéron au courant et de hasarder étourdiment au mensonge qui la faisait prendre la main dans le sac.

Cependant Cicéron continua à lui écrire, toujours de petits billets fort courts et purs de toute expression de tendresse ». (*Ad fam.*, XIV, 23 et 24.) Philotimus, l'intendant sans scrupules, partit en ce moment pour l'Asie. Voilà donc cette femme, en pleine guerre civile, abandonnée et seule, ne sachant plus où donner de la tête. Il est fort possible qu'elle se laissa aller à quelque démarche qu'on ne saurait approuver ; mais jusque-là elle ne pouvait être convaincue de légèreté, de prodigalité, et, comme on l'avait dit à son mari, d'actes indignes et coupables à l'égard des siens. Tout bien pesé, il y avait du côté de Cicéron aussi des torts passable-

ment graves. Il était aigri, mécontent des autres et de lui-même, aveuglé par l'égoïsme et la défiance et trompé par les insinuations perfides de faux amis. Si nous nous en rapportons à la correspondance de Cicéron, il ne paraît pas qu'Atticus fît aucune tentative pour assurer la paix et rétablir la bonne harmonie. Il avait d'autres soucis et il songeait surtout à se prémunir contre les appels incessants adressés à sa bourse par son ami en détresse.

La dernière lettre écrite de Brindes à Terentia est datée du 1er septembre 47. « Si vous vous portez bien, je m'en réjouis, ma santé est bonne. J'attends tous les jours nos courriers. S'ils arrivent enfin, je saurai peut-être ce que je dois faire et je vous en informerai aussitôt. Prenez soin de votre santé. Adieu ». (*Ad fam.*, XIV, 22). Puis, dans un dernier billet extrêmement laconique et peu poli, il lui annonce, sur un ton sec et impérieux, qu'il arrivera à sa campagne de Tusculum et qu'il espère que tout sera prêt pour le recevoir. « M. Tullius Cicéron à Terentia. — Je crois être à Tusculum le 7 ou le jour d'après ; ayez soin que tout y soit prêt, car j'aurai peut-être avec moi plusieurs personnes, et vraisemblablement nous y serons longtemps. Qu'il y ait une cuve dans la salle du bain si elle n'y est pas, et qu'il n'y manque rien pour la vie et la santé. Adieu. De Venusium, le jour des calendes d'octobre ». (*Ibid.*, XIV, 20). Telle fut la dernière lettre reçue par Terentia, après une si longue absence et au milieu de si graves et si cruelles circonstances ; on y a même fait l'économie des formules de politesse banale, et pour que Cicéron ne fût pas poli, il fallait qu'il fût terriblement fâché.

Le divorce eut lieu l'année suivante, en 46. Nous ne pouvons en apprécier autrement la date. Le fait nous est attesté par Plutarque (*Vie de Cicéron*, ch. 41), Dion Cassius (XLVI, 18) et saint Jérôme (*in Jovin.*, I, p. 52, édit. de Bâle). Nous trouvons dans la correspondance une allusion voilée, non pas au divorce, mais au second mariage de Cicéron. Écrivant de Rome à Plancius, à la fin de l'automne de l'an 46, il lui dit : « Vous me félicitez sur le

parti que j'ai pris et je crois votre compliment sincère ; mais soyez sûr que dans de si tristes conjonctures *je n'aurais pas songé à un nouvel engagement*, si, à mon retour, je n'avais trouvé mes affaires domestiques dans un état aussi mauvais que celles de la République. En effet, par le crime et la trahison, de ceux qui, en souvenir de mes immortels bienfaits, devaient n'avoir rien de plus cher que mon salut et mes intérêts, j'ai vu que je n'étais pas en sûreté dans ma propre maison et que j'étais entouré de pièges. Alors, j'ai songé à me fortifier par de nouvelles alliances contre la perfidie des anciennes ». (*Ad fam.* IV, 14, 3.) Ce nouvel engagement (*novum consilium*) n'était autre chose que son second mariage avec la jeune et riche Publilia, au sujet duquel Plancius l'avait félicité et qui avait suivi de près le divorce. On pense généralement que dans la seconde partie des paroles que je viens de citer, Cicéron fait allusion à la conduite inqualifiable de son frère Quintus et de son neveu qui, après Pharsale, coururent après César en Asie, et pour se justifier auprès de lui, rejetèrent la faute sur Cicéron, en l'accusant de les avoir entraînés dans le parti pompéien. Mais on peut aussi appliquer ces plaintes amères de Cicéron à la conduite de Terentia, qui, par ses inconséquences financières et aussi peut-être par des démarches politiques, avait compromis son mari. On aura pu dire à celui-ci que sa femme avait joint ses intrigues à celles de son frère Quintus. S'il en était ainsi, ce que nous ne pouvons affirmer, ce dernier grief aura pesé bien plus que l'autre sur la décicision de Cicéron. Car enfin, divorcer parce que Terentia avait mal géré ses affaires, ce n'était point guérir le mal; c'était, au contraire, se créer un nouvel embarras, car il fallait rendre la dot. Elle n'était pas très considérable et se montait, d'après Plutarque (*Cic.* ch. 8), à 120,000 drachmes, c'est-à-dire, 94,000 francs de notre monnaie. Mais, dans l'état délabré de ses affaires, il lui serait assez difficile de réaliser cette somme. Térentia, de son côté, affirmait que les honnêtes prétextes invoqués étaient faux, et Antoine, dans sa réponse aux *Philippiques*, disait, avec d'autres, que Cicé-

ron s'était laissé séduire par sa jeune pupille et qu'il avait tout simplement voulu échanger une vieille femme contre une jeune[1]. Cela est inadmissible. Cicéron n'était pas à ce point dépourvu de scrupules. D'ailleurs, ce n'est qu'après avoir repoussé d'autres partis qu'il épousa Publilia. Quoi qu'il en soit des motifs allégués, ce sont bien les seuls qui ont déterminé Cicéron, sans qu'ils eussent besoin d'être renforcés par une arrière-pensée de mariage. C'est après le divorce seulement que, se sentant fort empêché pour restituer la dot, il céda aux conseils de quelques amis et épousa la riche héritière. Laissons pour un instant Cicéron dans son nouveau ménage et revenons à Terentia.

Il n'y eut plus entre les époux divorcés que des relations d'affaires ; encore Cicéron ne les traita-t-il point directement, mais par l'intermédiaire de son ami Atticus. Ainsi, en 45, après la mort de Tullia, Cicéron fit, lui aussi, son testament. Terentia exprima son mécontentement au sujet des témoins appelés par lui, parce qu'ils étaient tous pris parmi ses amis. Elle prétendait qu'il aurait dû appeler quelques parents de Dolabella, qui, après tout, était le père de leur petit-fils, dont les intérêts étaient en jeu. Cicéron ne s'émut point de ces récriminations et répondit : « Vous me dites que Terentia trouve à redire aux témoins de mon testament. D'abord, croyez bien que cela m'inquiète fort peu ; il n'y a plus de place dans mon âme pour un souci mesquin ou nouveau à son endroit. Mais après tout, quel rapport y a-t-il entre sa conduite sur ce point et la mienne? Elle n'a pas voulu appeler certaines personnes, qui sans doute auraient demandé à savoir ce que contenait son testament. Avais-je la même chose à redouter? Qu'elle fasse ce que je suis prêt à faire : je donnerai mon testament à lire à qui elle voudra, et elle verra que je ne pouvais pas traiter mon petit-fils plus généreusement que je n'ai fait. Si je n'ai pas fait venir tel ou tel personnage, c'est que je n'y ai pas pensé, parce que cela était inutile. Vous pouvez vous souvenir que je vous ai

1. Plut., *Vie de Cicéron.*, ch. 41.

prié d'amener quelques-uns de vos amis; car à quoi bon faire venir tant de monde? J'avais mandé quelques personnes qui me sont attachées. Vous fûtes d'avis que j'appelasse Silius; cela me fit penser à Publilius; mais je n'avais besoin ni de l'un ni de l'autre. Vous parlerez là-dessus à Terentia comme vous le jugerez à propos ». (*Ad Att.* XII, 18 a. § 9, d'Astur, en mars 45.)

La correspondance de Cicéron contient encore çà et là quelques souvenirs de la femme répudiée, quelques allusions en réponse à des lettres qui n'existent plus et en termes concis et vagues qu'Atticus seul pouvait comprendre. Celui ci-fut chargé d'agir auprès d'elle, au sujet de différentes petites affaires. Il devait la décider surtout à modifier son testament dans le sens que Cicéron indiquait : « Quant à ce que vous mandez à Tiron au sujet de Terentia, je vous prie, mon cher Atticus, de vous charger de cette affaire. Vous savez que mon honneur y est engagé et aussi, comme quelques-uns le pensent, l'intérêt de mon fils. Le premier motif est pour moi le principal et le plus sacré. Quant à l'autre, je ne compte guère sur la sincérité de Terentia, et elle peut changer — *præsertim cum hoc alterum* (c'est-à-dire la promesse de songer aux intérêts du fils de Cicéron) *neque sincerum neque firmum putem fore* ». (*Ad Att.* XII, 19, 4.) Terentia gardait la liberté de disposer de son bien à sa guise, et elle avait promis d'assurer par une disposition testamentaire l'avenir du jeune Cicéron; mais, comme on le voit, Cicéron ne comptait plus guère sur sa parole et l'accusait de dissimulation et d'inconstance. Dans la lettre suivante, il revient, par un mot, sur cette question : « J'attendais de vous un mot au sujet de Terentia ». (*Ibid.*, 20, 2.) Et enfin, quelques jours après, il insiste en ces termes : « Au sujet de Terentia, je ne puis rien vous dire de mieux que ce que vous dites vous-même. N'ayons point d'autre règle que l'honneur et le devoir. Si elle me trompe, j'aime mieux avoir à me plaindre d'elle que de moi-même ». (*Ibid.*, 21, 3.) Cicéron recommande à Atticus de faire intervenir le jeune Cicéron lui-même qui agira sur sa mère.

« Quant à l'affaire au sujet de laquelle vous croyez que Terentia m'a envoyé en message, je ne sais pas s'il a été envoyé ou non ; mais ce que je sais, c'est qu'il n'a pas été dit un mot de l'affaire dont il s'agit. Continuez donc comme vous avez commencé, et si vous pouvez obtenir quelque concession de Terentia, ce que je n'espère pas, vous ferez intervenir mon fils. Il est bon que sa mère voie qu'il a des égards pour elle. Pour moi, je n'y ai pas d'autre intérêt que celui que vous savez et qui me touche fort ». (*Ibid.*, XII, 28, 1.) Atticus avait d'ailleurs une grande répugnance à intervenir dans ces pourparlers et dans ces affaires. Il sentait bien qu'il se trouvait en face de Terentia dans une situation délicate et fausse. « Vous rejetez sur moi, lui disait Cicéron, tout le fardeau de l'affaire de Terentia ; je ne reconnais point là votre complaisance ordinaire. C'est vouloir que je touche à des plaies qui sont encore trop douloureuses et me font crier. Arrangez donc, je vous prie, cette affaire comme vous pourrez, car je ne vous demande pas davantage, et seul vous pourrez découvrir les véritables intentions de Térentia ». (*Ibid.*, 22. 1.) Il est probable aussi que Terentia n'acceptait pas sans résistance la médiation d'Atticus dans une affaire qui ne le regardait point, et elle lui faisait sans doute sentir qu'elle n'avait pas oublié qu'il avait contribué, par ses rapports, à indisposer son mari contre elle. Ce qui n'empêchait pas Atticus de continuer à tenir Cicéron au courant des moindres détails, car celui-ci lui écrit de Tusculum, en mai 45 : « Votre diligence m'a fait encore plus de plaisir que la chose même. Peut-on voir un procédé plus indigne? Mais je me suis endurci contre de pareilles choses et il ne me reste plus de sensibilité » ! (*Ibid.*, XIII, 2, 1.)

Cicéron abusait vraiment de la complaisance d'Atticus. Il eut encore recours à ses services pour une autre affaire, sur laquelle il ne s'explique pas clairement dans ses lettres. Mais il s'agit évidemment de la dot à restituer. Il prie Atticus de lui venir en aide, de lui faire des avances, ou peut-être de se porter caution pour lui, ou de faire toute autre

démarche en sa faveur : « J'ai besoin de votre crédit et du pouvoir que vous avez sur Terentia ; mais vous ferez ce que vous jugerez à propos, car je sais que vous avez plus d'attention à mes intérêts que moi-même ». (*Ibid.*, XII, 37, 3, en mai 45.) Dans l'été de 44, Terentia n'était pas encore en possession de son argent, car Cicéron écrit à son ami, le 23 juillet, de liquider sa situation et de payer ses dettes, et il ajoute : « Quant à Terentia, que dirai-je ? N'attendez même pas l'échéance, si c'est possible ». (*Ibid.*, XVI, 6, 3, de Vibon, le x des Kal. d'août 44.) Et à la fin de l'année, on n'avait pas encore payé. On comptait sur l'argent de Dolabella, qui avait de son côté à rembourser la dot de Tullia, et qui, lui aussi, se faisait tirer l'oreille (voy. *Tullia*, p. 33 et suiv.); il avait au moins autant de créanciers que son beau-père. Nous avons dit comment, après avoir été acheté par Antoine, il avait fini par se brouiller avec lui et comment il était mort en Orient, payant du même coup toutes ses dettes. Cicéron, d'autre part, ne pouvait plus disposer de la fortune de sa seconde femme, avec laquelle il venait de divorcer aussi et à qui il fallait rendre la dot. Est-ce à dire, comme le prétend Drumann, que Terentia fut sciemment trompée et frustrée ? Je ne le pense pas. Cicéron n'a jamais eu l'arrière-pensée de manquer à ses engagements ; il répète sans cesse qu'il fera passer avant tout, dans le règlement de ses affaires avec Terentia, l'honneur et le devoir. Nous n'avons pas le droit de suspecter sa bonne foi. D'ailleurs, nous ne pouvons affirmer que la restitution n'ait pas été faite, quoique nous n'en trouvions aucun témoignage certain dans la correspondance. Nous sommes à la fin de l'été de 44 ; Cicéron est mort le 7 décembre 43. Il a eu certainement l'intention, sinon le temps de se libérer envers sa femme.

Lorsque eut lieu le divorce, Terentia n'était plus jeune, puisqu'elle avait trente-trois ans de mariage. Il est donc peu croyable qu'elle se soit remariée, et ni Plutarque, ni quelque autre historien mieux informé ne confirment l'assertion de saint Jérôme, qui nous dit (*in Jovin.*, I, p. 52, édit. de Bâle) :

« Elle épousa Salluste, l'ennemi de son mari, et en troisième noces Messala Corvinus, descendant, pour ainsi dire, tous les degrés de l'éloquence. — *Nupsit Sallustio, inimico ejus et tertio Messalæ Corvino, et quasi per quosdam gradus eloquentiæ devoluta est* ». M. Dietsch, dans l'introduction de son édition du *Catilina* (p. 6), récuse formellement ce témoignage. Si nous comprenons fort peu les motifs qui ont décidé Cicéron à se séparer d'elle, nous comprenons encore moins ceux qui auraient pu engager Salluste à épouser une femme plus âgée que lui. En 46, Salluste avait juste quarante ans et Terentia devait en avoir près de cinquante. Aurait-il cédé à l'appât de l'argent? Pensait-il retirer de cette union quelque profit politique? L'une et l'autre supposition me paraît tout à fait invraisemblable. Serait-ce tout simplement pour faire pièce à Cicéron, dont il était l'ennemi politique? Singulière vengeance, en vérité. Mais que dis-je? On parle même d'un quatrième mariage de Terentia. Dion Cassius raconte, en effet, que Vibius Rufus épousa, sous le règne de Tibère, une femme qui avait été l'épouse de Cicéron (Dio Cass., LVII, 15). Si ce dire est fondé, il ne peut être question que de Publilia. Il est vrai que d'après Pline (*Hist. nat.*, VII, 49) et Valère-Maxime (VIII, 13, 6), Terentia atteignit l'âge de cent trois ans. Mais en supposant qu'elle ait eu seulement quarante-huit ans l'année du divorce, il faudrait encore, pour qu'elle eût vu le règne de Tibère, qu'elle eût vécu au moins cent huit ans.

Je pense toutefois que, remariée ou non, elle ne fut pas trop malheureuse. Elle avait une fortune suffisante, en admettant même qu'elle eût perdu sa dot. Elle possédait un bois de grande valeur : « Nous avons visité le bois de Terentia, disait Cicéron à Atticus. Que vous dirai-je? Il n'y manque que les chênes de Dodone pour que nous nous imaginions posséder l'Épire elle-même ». (*Ad Att.*, II, 4, 5). Ce bois faisait peut-être partie des terres du domaine public, pour lesquelles elle devait payer une redevance. Nous voyons qu'elle refusa. Pour cette affaire, c'est Atticus qui la représentait auprès des publicains. Lui-même avait à payer pour

les terres de cette nature, et en plaidant la cause de Terentia il plaidait la sienne propre. « Terentia est enchantée de la diligence dont vous faites preuve dans son différend avec Mulvius; elle ne sait pas que vous défendez la cause de tous ceux qui possèdent des terres de l'État. Mais vous, vous payez quelque chose aux publicains, ce qu'elle refuse de faire ». (*Ibid.*, II, 15, 4.) Elle avait à Rome plusieurs maisons dans l'Argiletum et sur l'Aventin, un *vicus*, *insulae*, dit Cicéron, c'est-à-dire tout un pâté de maisons et de boutiques, dont elle tirait de bons revenus; pour l'année 44, on donne le chiffre de 80,000 sesterces (= 16,000 fr.). « A partir des calendes d'avril, la pension annuelle de mon fils sera de 80,000 sesterces, c'est ce que rapportent maintenant les *insulae* ». Nous avons vu que Cicéron, pendant son exil, fut tout bouleversé quand il apprit qu'elle voulait vendre ces maisons et ces boutiques et qu'il la conjura de n'en rien faire. On peut conclure, d'après le passage que je viens de citer, que, lors du divorce, Cicéron conservant la garde des enfants, Terentia fut obligée ou consentit de bonne grâce à distraire ce revenu en faveur du jeune Cicéron. (Cf. *ad Att.*, XII, 32, 2; XV, 17, 1; 20, 4.) Elle vit toutefois cette diminution de ses rentes quelque peu compensée par la générosité du riche banquier de Pouzzoles, Cluvius, qui lui laissa par testament 50,000 sesterces. (*Ad Att.*, XIII, 46, 3.)

L'âge avancé auquel elle parvint nous permet de croire qu'elle avait une excellente santé et un tempérament robuste, quoiqu'elle ait été quelquefois malade. (Cf. *Ad Att.*, I, 5, 8; *ad Fam.*, IX, 9, 1; XIV, 8.) Elle se distingua de la plupart des femmes du grand monde de son temps par la pureté de ses mœurs. Cicéron l'appelle « épouse très fidèle » — *fidelissima conjux*. (*Ad Quint. fr.*, I, 3, 3.) Nous avons vu que sa fille avait été indignement accusée, dans l'invective attribuée à Salluste, d'avoir eu pour son père des complaisances criminelles. L'auteur de ce factum ne voit, dit-il, dans la maison de Cicéron « qu'une épouse sacrilège, qui a vieilli dans le parjure ». Point n'est besoin de relever cette calomnie. — Elle avait, nous l'avons vu, une grande énergie de

caractère, beaucoup de sang-froid et de fermeté, et elle le prouva dans maintes circonstances difficiles. C'est Cicéron lui-même qui lui rend témoignage sur ce point. « J'apprends et par les lettres de beaucoup de personnes et par les discours de tous que votre vertu, votre courage et votre fermeté sont incroyables, et que vous ne vous laissez abattre ni par les souffrances de l'âme ni par celles du corps ». (*Ad Fam.*, XIV, 1, 1.) — « Je vois que vous acceptez vaillamment toute la peine et toutes les fatigues; je crains que vous ne puissiez les supporter. Mais je vois que tout repose sur vous ». (*Ibid.*, XIV, 2, 3.) — « Je vous exhorterais à avoir bon courage, si je ne vous savais, vous, femmes, plus courageuses que n'importe quel homme ». (*Ibid.*, 7, 2.) Nous avons vu aussi qu'elle avait les défauts de ses qualités, qu'elle était impérieuse et difficile à vivre. Mais ces légers défauts ne devaient pas rendre Cicéron aveugle sur ses mérites réels. Nous ne serons pas aussi sévères que Drumann, qui dit « que ce fut un bonheur pour lui d'avoir à ses côtés une épouse comme celle-là et une honte de l'avoir répudiée ». Mais les motifs du divorce nous resteront toujours inintelligibles; les allégations vagues, précises seulement sur une bagatelle d'argent, ne suffisent vraiment pas à le justifier à nos yeux. Peut-être bien même, si nous en croyons Plutarque, Cicéron n'arrivait-il pas à se croire sur ce point tout à fait irréprochable. D'après l'auteur des *Vies parallèles*, en effet, Cicéron, qui avait l'intention d'écrire l'histoire de Rome, y renonça pour n'avoir pas à consigner certains événements fâcheux, au nombre desquels il met la répudiation de Terentia. Voici d'ailleurs ce texte curieux, qui vaut la peine d'être cité : « Il pensait à écrire l'histoire de Rome, dans laquelle il voulait faire entrer une partie de l'histoire grecque...; mais il en fut détourné par un grand nombre d'affaires publiques et particulières, par des événements fâcheux, dont les uns furent involontaires et les autres lui arrivèrent presque toujours par sa faute. *Il répudia d'abord sa femme Terentia,* à qui il reprochait une telle négligence pendant la guerre civile qu'elle l'avait laissé manquer des

choses les plus nécessaires et qu'à son retour en Italie il n'avait reçu d'elle aucune marque d'affection; car elle n'était pas même venue le trouver à Brundisium, où il avait fait un long séjour; et lorsque sa fille Tullia, qui était encore dans sa première jeunesse, avait été le joindre à Brundisium, sa mère ne lui avait donné ni une suite convenable, ni les provisions nécessaires pour un si long voyage; elle avait enfin laissé sa maison dans un entier dénûment et chargée de plusieurs dettes considérables. Tels sont les prétextes les plus honnêtes qu'il donna de son divorce. Terentia soutenait qu'ils étaient faux; et Cicéron lui-même, il faut l'avouer, lui donna un grand moyen de justification en épousant, peu de temps après, une jeune personne, séduit par sa beauté, à ce que disait Terentia, et, suivant Tiron, l'affranchi de Cicéron, à cause de ses richesses, qui devaient servir à payer ses dettes. Cette fille avait, en effet, de très grands biens, et son père, en mourant, les avait laissés à Cicéron en fidéicommis pour les lui rendre à sa majorité; mais comme il devait beaucoup, il se laissa persuader par ses parents et ses amis de l'épouser malgré la disproportion de l'âge, afin de trouver dans la fortune de cette femme de quoi se libérer envers ses créanciers ». (*Vie de Cic.*, chap. 41.) Nous avons vu ce qu'il faut penser de ces prétextes les plus honnêtes invoqués par Cicéron, et qu'il ne faut pas oublier de rendre à l'ami de César ce qui lui revient de plein droit, une part très large dans le principal grief mis en avant, le désarroi de ses affaires domestiques.

Et la conclusion de tout ceci, c'est que la lecture de la correspondance ne m'a point laissé, pour ma part, sur la personne, la conduite et le caractère de Terentia une impression aussi désavantageuse que celle qu'elle semble avoir faite sur M. Boissier, et je suis quelque peu porté à croire que la grande amitié de ce dernier pour le mari l'a rendu un peu sévère, et peut-être même un peu injuste pour l'épouse.

SUR LES SURFACES DE RÉVOLUTION

AYANT UNE LIGNE MINIMA SITUÉE DANS UN PLAN DONNÉ, AVEC UN AXE DE RÉVOLUTION DONNÉ.

PAR M. H. MOLINS[1].

§ I.

1. Avant d'aborder la question énoncée, nous nous proposerons de trouver sur une surface de révolution, dont la courbe méridienne sera supposée connue, les courbes dont le plan osculateur, en chacun de leurs points, fait un angle constant avec la surface; les lignes géodésiques ou minima s'en déduiront, comme cas particulier.

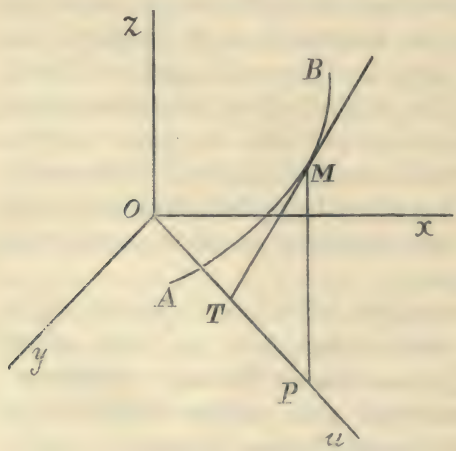

La surface de révolution sera rapportée à trois axes rectangulaires Ox, Oy, Oz, en prenant son axe pour axe des z. Soient AB une quelconque des courbes méridiennes, Ou la trace de son plan sur le plan des xy, MT la tangente en un point M de cette courbe, T le point où elle rencontre Ou, MP la perpendiculaire menée de M sur Ou.

1. Lu dans la séance du 29 mai 1890.

Posons $OP = u = \sqrt{x^2 + y^2}$, et désignons l'angle uOx par θ. Le point M est déterminé par les coordonnées semi-polaires u, θ, z, et l'on a

$$(1) \qquad x = u \cos\theta, \qquad y = u \sin\theta, \qquad z = \varphi(u),$$

en représentant par $z = \varphi(u)$ l'équation de la courbe AB rapportée aux deux axes Oz et Ou. L'équation de la surface sera

$$z = \varphi\left(\sqrt{x^2 + y^2}\right).$$

2. Nous allons d'abord former l'équation du plan tangent en M. Ce plan contient la tangente MT, et sa trace sur le plan xOy est perpendiculaire à Ou, puisque la normale de la surface, étant située dans le méridien, se projette suivant Ou.

Comme la courbe méridienne, rapportée aux axes Oz et Ou, est représentée par l'équation $z = \varphi(u)$, sa tangente en M l'est par l'équation

$$z_1 - \varphi(u) = (u_1 - u)\varphi'(u),$$

où z_1 et u_1 sont les coordonnées courantes. En y posant $z_1 = 0$, on obtient

$$u_1 = OT = u - \frac{\varphi(u)}{\varphi'(u)},$$

en sorte que les coordonnées du point T sont

$$x = u_1 \cos\theta = \left[u - \frac{\varphi(u)}{\varphi'(u)}\right] \cos\theta,$$

$$y = u_1 \sin\theta = \left[u - \frac{\varphi(u)}{\varphi'(u)}\right] \sin\theta,$$

$$z = 0.$$

Soit

$$Z - z = A(X - x) + B(Y - y)$$

l'équation du plan tangent en M (x, y, z); si l'on y remplace x, y, z par les expressions (1), elle peut s'écrire

$$(2) \qquad Z - \varphi(u) = A(X - u\cos\theta) + B(Y - u\sin\theta).$$

Comme ce plan passe en T, il vient, en remplaçant X, Y, Z par les coordonnées de T,

$$-\varphi(u) = A\left\{\left[u - \frac{\varphi(u)}{\varphi'(u)}\right]\cos\theta - u\cos\theta\right\}$$
$$+ B\left\{\left[u - \frac{\varphi(u)}{\varphi'(u)}\right]\sin\theta - u\sin\theta\right\},$$

ou, en réduisant,

$$(3) \qquad \varphi'(u) = A\cos\theta + B\sin\theta.$$

D'un autre côté, la trace du plan (2) sur le plan des xy s'obtient en faisant $Z = 0$, ce qui donne

$$-\varphi(u) = A(X - u\cos\theta) + B(Y - u\sin\theta);$$

elle est perpendiculaire à Ou qui fait un angle θ avec Ox, d'où résulte la condition

$$(4) \qquad -\frac{A}{B}\operatorname{tang}\theta + 1 = 0.$$

Les coefficients A et B se déterminent alors au moyen des deux relations (3), (4); on trouve

$$A = \varphi'(u)\cos\theta, \qquad B = \varphi'(u)\sin\theta;$$

par suite, l'équation (2) du plan tangent devient
$Z - \varphi(u) = \varphi'(u)\cos\theta\,(X - u\cos\theta) + \varphi'(u)\sin\theta\,(Y - u\sin\theta)$,
ou bien

$$(5) \qquad X\cos\theta + Y\sin\theta - \frac{Z}{\varphi'(u)} = u - \frac{\varphi(u)}{\varphi'(u)}.$$

3. Supposons maintenant que. dans les équations (1), u soit considéré comme une fonction de θ déterminée par l'équation en coordonnées polaires de la projection d'une quelconque des lignes cherchées sur le plan des xy. On obtient par la différentiation, en regardant θ comme une variable indépendante, et écrivant, pour simplifier, φ, φ', φ'' au lieu de $\varphi(u)$, $\varphi'(u)$, $\varphi''(u)$,

$$\begin{aligned}
dx &= \cos\theta\, du - u \sin\theta\, d\theta,\\
dy &= \sin\theta\, du + u\cos\theta\, d\theta,\\
dz &= \varphi' du,\\
d^2x &= \cos\theta\, d^2u - 2\sin\theta\, du\, d\theta - u\cos\theta\, d\theta^2,\\
d^2y &= \sin\theta\, d^2u + 2\cos\theta\, du\, d\theta - u\sin\theta\, d\theta^2,\\
d^2z &= \varphi' d^2u + \varphi'' du^2.
\end{aligned}$$

On en déduit

$$(6)\quad \left\{\begin{aligned}
&dy\, d^2z - dz\, d^2y\\
&\quad = (\sin\theta\, du + u\cos\theta\, d\theta)(\varphi' d^2u + \varphi'' du^2)\\
&\qquad - \varphi' du\,(\sin\theta\, d^2u + 2\cos\theta\, du\, d\theta - u\sin\theta\, d\theta^2)\\
&\quad = \cos\theta\,(u\varphi' d^2u\, d\theta + u\varphi'' du^2\, d\theta - 2\varphi' du^2\, d\theta)\\
&\qquad + \sin\theta\,(\varphi'' du^3 + u\varphi' du\, d\theta^2),
\end{aligned}\right.$$

$$(7)\quad \left\{\begin{aligned}
&dz\, d^2x - dx\, d^2z\\
&\quad = \varphi' du\,(\cos\theta\, d^2u - 2\sin\theta\, du\, d\theta - u\cos\theta\, d\theta^2)\\
&\qquad - (\cos\theta\, du - u\sin\theta\, d\theta)(\varphi' d^2u + \varphi'' du^2)\\
&\quad = \sin\theta\,(u\varphi' d^2u\, d\theta + u\varphi'' du^2 d\theta - 2\varphi' du^2\, d\theta)\\
&\qquad - \cos\theta\,(\varphi'' du^3 + u\varphi' du\, d\theta^2),
\end{aligned}\right.$$

$$(8)\quad \left\{\begin{aligned}
&dx\, d^2y - dy\, d^2x\\
&\quad = (\cos\theta\, du - u\sin\theta\, d\theta)\\
&\quad \times (\sin\theta\, d^2u + 2\cos\theta\, du\, d\theta - u\sin\theta\, d\theta^2)\\
&\qquad - (\sin\theta\, du + u\cos\theta\, d\theta)\\
&\quad \times (\cos\theta\, d^2u - 2\sin\theta\, du\, d\theta - u\cos\theta\, d\theta^2)\\
&\quad = -u\, d^2u\, d\theta + 2\, du^2\, d\theta + u^2\, d\theta^3.
\end{aligned}\right.$$

4. Cela posé, le plan osculateur de la courbe ayant pour équation

$$\begin{aligned}
(x_1 - x)(dy\, d^2z - dz\, d^2y) + (y_1 - y)(dz\, d^2x - dx\, d^2z)\\
+ (z_1 - z)(dx\, d^2y - dy\, d^2x) = 0,
\end{aligned}$$

si l'on exprime qu'il fait avec le plan tangent (5) un angle égal à ω, il vient

$$(9)\quad \left\{\begin{aligned} &\cos\omega \\ &= \frac{\cos\theta\,(dy\,d^2z - dz\,d^2y) + \sin\theta\,(dz\,d^2x - dx\,d^2z) - \dfrac{1}{\varphi'}\,(dx\,d^2y - dy\,d^2x)}{\sqrt{1+\dfrac{1}{\varphi'^2}}\sqrt{(dy\,d^2z - dz\,d^2y)^2 + (dz\,d^2x - dx\,d^2z)^2 + (dx\,d^2y - dy\,d^2x)^2}} \end{aligned}\right.$$

Or, à l'aide des formules (6), (7), (8) on trouve d'abord

$$\begin{aligned} &\cos\theta\,(dy\,d^2z - dz\,d^2y) + \sin\theta\,(dz\,d^2x - dx\,d^2z) \\ &\qquad - \frac{1}{\varphi'}\,(dx\,d^2z - dy\,d^2x) \\ &= u\varphi'\,d^2u\,d\theta + u\varphi''\,du^2\,d\theta - 2\varphi'\,du^2\,d\theta \\ &\qquad - \frac{1}{\varphi'}\,(-u\,d^2u\,d\theta + 2\,du^2\,d\theta + u^2\,d\theta^3) \\ &= \frac{1}{\varphi'}\left\{u(1+\varphi'^2)\,d^2u\,d\theta + [u\varphi'\varphi'' - 2(1+\varphi'^2)]\,du^2 d\theta - u^2 d\theta^3\right\} \\ &= \frac{1}{\varphi'}\left\{u(1+\varphi'^2)\frac{d^2u}{d\theta^2} + [u\varphi'\varphi'' - 2(1+\varphi'^2)]\frac{du^2}{d\theta^2} - u^2\right\} d\theta^3. \end{aligned}$$

On a, en second lieu,

$$\begin{aligned} &(dy\,d^2z - dz\,d^2y)^2 + (dz\,d^2x - dx\,d^2z)^2 + (dx\,d^2y - dy\,d^2x)^2 \\ &= \left[u\varphi'\frac{d^2u}{d\theta^2} + u\varphi''\frac{du^2}{d\theta^2} - 2\varphi'\frac{du^2}{d\theta^2}\right)^2 \\ &\qquad + \left(\varphi''\frac{du^3}{d\theta^3} + u\varphi'\frac{du}{d\theta}\right)^2 + \left(-u\frac{d^2u}{d\theta^2} + 2\frac{du^2}{d\theta^2} + u^2\right)^2\Bigg] d\theta^6 \\ &= (L^2 + M^2 + N^2)\,d\theta^6, \end{aligned}$$

en posant, pour abréger,

$$L = u\varphi'\frac{d^2u}{d\theta^2} + (u\varphi'' - 2\varphi')\frac{du^2}{d\theta^2},$$

$$M = \varphi''\frac{du^3}{d\theta^3} + u\varphi'\frac{du}{d\theta},$$

$$N = -u\frac{d^2u}{d\theta^2} + 2\frac{du^2}{d\theta^2} + u^2.$$

Par suite, l'expression (9) de $\cos\omega$ devient

$$(10)\qquad \cos\omega = \frac{u(1+\varphi'^2)\dfrac{d^2u}{d\theta^2} + [u\varphi'\varphi'' - 2(1+\varphi'^2)]\dfrac{du^2}{d\theta^2} - u^2}{\sqrt{1+\varphi'^2}\sqrt{L^2+M^2+N^2}}.$$

de sorte qu'on est conduit à une équation différentielle du second ordre, dont l'intégrale serait l'équation en coordonnées polaires de la projection d'une quelconque des courbes cherchées sur le plan des xy.

5. Transformons l'équation (10) en prenant u pour variable indépendante, ce qui amène à remplacer $\dfrac{du}{d\theta}$ par $\dfrac{1}{\dfrac{d\theta}{du}}$, $\dfrac{d^2u}{d\theta^2}$ par $-\dfrac{\dfrac{d^2\theta}{du^2}}{\dfrac{d\theta^3}{du^3}}$. Les quantités L, M, N prennent la forme

$$L = \frac{1}{\dfrac{d\theta^3}{du^3}}\left[-u\varphi'\frac{d^2\theta}{du^2} + (u\varphi'' - 2\varphi')\frac{d\theta}{du}\right] = \frac{L_1}{\dfrac{d\theta^3}{du^3}}.$$

$$M = \frac{1}{\dfrac{d\theta^3}{du^3}}\left(\varphi'' + u\varphi'\frac{d\theta^2}{du^2}\right) = \frac{M_1}{\dfrac{d\theta^3}{du^3}},$$

$$N = \frac{1}{\dfrac{d\theta^3}{du^3}}\left(u\frac{d^2\theta}{du^2} + 2\frac{d\theta}{du} + u^2\frac{d\theta^3}{du^3}\right),$$

en désignant par L_1, M_1, N_1 les multiplicateurs de $\dfrac{1}{\dfrac{d\theta^3}{du^3}}$.

L'équation (10) devient donc

$$(11)\quad \left\{\begin{aligned}&\cos\omega\\ &= \frac{-u[1+\varphi'^2(u)]\dfrac{d^2\theta}{du^2} + \left\{u\varphi'(u)\varphi''(u) - 2[1+\varphi'^2(u)]\right\}\dfrac{d\theta}{du} - u^2\dfrac{d\theta^3}{du^3}}{\sqrt{1+\varphi'^2(u)}\sqrt{L_1^2+M_1^2+N_1^2}}.\end{aligned}\right.$$

Or on abaisse d'une unité l'ordre de l'équation différentielle (11) en posant

$$\frac{d\theta}{du} = \tau, \quad \text{d'où } \frac{d^2\theta}{du^2} = \frac{d\tau}{du},$$

et l'on a

$$\begin{aligned} L_1 &= -u\varphi'(u)\frac{d\tau}{du} + [u\varphi''(u) - 2\varphi'(u)]\tau, \\ M_1 &= \varphi''(u) + u\varphi'(u)\tau^2, \\ N_1 &= u\frac{d\tau}{du} + 2\tau + u^2\tau^3. \end{aligned}$$

On obtient la transformée

$$(12) \quad \left\{ \begin{aligned} &\cos\omega \\ &= \frac{-u[1+\varphi'^2(u)]\dfrac{d\tau}{du} + \left\{ u\varphi'(u)\varphi''(u) - 2[1+\varphi'^2(u)] \right\}\tau - u^2}{\sqrt{1+\varphi'^2(u)}\sqrt{L_1^2 + M_1^2 + N_1^2}} \end{aligned} \right.$$

qui est une équation différentielle du premier ordre.

6. Les lignes géodésiques correspondent au cas où $\omega = \frac{\pi}{2}$, ce qui conduit à annuler le numérateur de l'expression de $\cos\omega$ donnée par l'équation (12); on obtient ainsi l'équation différentielle

$$(13) \quad -u[1+\varphi'^2(u)]\frac{d\tau}{du} + \left\{ u\varphi'(u)\varphi''(u) - 2[1+\varphi'^2(u)] \right\}\tau - u^2\tau^3 = 0.$$

qui est une équation de Bernouilli.

On l'intègre par un nouveau changement de variable en posant

$$\tau = \zeta^{-\frac{1}{2}},$$

d'où

$$\frac{d\tau}{du} = -\frac{1}{2}\zeta^{-\frac{3}{2}}\frac{d\zeta}{du}.$$

Il vient

$$\frac{1}{2}u[1+\varphi'^2(u)]\zeta^{-\frac{3}{2}}\frac{d\zeta}{du}$$
$$+\left\{u\varphi'(u)\varphi''(u) - 2[1+\varphi'^2(u)]\right\}\zeta^{-\frac{1}{2}} - u^2\zeta^{-\frac{3}{2}} = 0,$$

ou bien

$$\frac{d\zeta}{du} + 2\left[\frac{\varphi'(u)\varphi''(u)}{1+\varphi'^2(u)} - \frac{2}{u}\right]\zeta - \frac{2u}{1+\varphi'^2(u)} = 0.$$

Cette transformée est une équation linéaire du premier ordre que nous représenterons simplement par

$$\frac{d\zeta}{du} + P\zeta = Q,$$

en posant

$$\frac{2\varphi'(u)\varphi''(u)}{1+\varphi'^2(u)} - \frac{4}{u} = P, \qquad \frac{2u}{1+\varphi'^2(u)} = Q;$$

elle a pour intégrale

$$\zeta = e^{-\int P du}\left(C + \int Q e^{\int P du} du\right),$$

C étant une constante arbitraire. Or on a, sans avoir besoin d'introduire de nouvelles constantes,

$$\int P du = \int \frac{2\varphi'(u)\varphi''(u)du}{1+\varphi'^2(u)} - 4\int\frac{du}{u} = \log\frac{1+\varphi'^2(u)}{u^4}$$

$$\int Q e^{\int P du} du = \int \frac{2u}{1+\varphi'^2(u)}\frac{1+\varphi'^2(u)}{u^4} du = 2\int\frac{du}{u^3} = -\frac{1}{u^2};$$

par suite

$$\zeta = \frac{u^4}{1+\varphi'^2(u)}\left(C - \frac{1}{u^2}\right),$$

ou bien

$$\zeta = \frac{u^2(Cu^2-1)}{1+\varphi'^2(u)}.$$

ζ étant connu, la formule $\tau = \zeta^{-\frac{1}{2}}$ donne

$$\tau = \frac{1}{u}\sqrt{\frac{1+\varphi'^2(u)}{Cu^2-1}},$$

pour l'intégrale de l'équation (13). Puis, en remplaçant τ par $\frac{d\theta}{du}$, on a

$$\frac{d\theta}{du} = \frac{1}{u}\sqrt{\frac{1+\varphi'^2(u)}{Cu^2-1}}, \tag{14}$$

et, par une nouvelle intégration,

$$\theta + C' = \int \frac{1}{u}\sqrt{\frac{1+\varphi'^2(u)}{Cu^2-1}}\,du, \tag{15}$$

C' étant une autre constante arbitraire. Par où l'on voit que la détermination de θ en fonction de u est ramenée à une quadrature; on remarquera d'ailleurs que la constante arbitraire C qui entre dans l'équation (14) doit être positive pour que θ soit réel; elle est censée représenter l'inverse du carré d'une ligne.

C'est donc aux quadratures qu'est réduite la recherche des lignes minima d'une surface de révolution donnée. Mais tel n'est point l'objet principal du présent travail : il s'agit ici de déterminer la surface par la condition qu'elle ait une ligne minima située dans un plan donné

$$\alpha x + \beta y + \gamma z + \delta = 0. \tag{16}$$

§ II.

7. L'inconnue est la fonction $\varphi(u)$. Or, si l'on remplace x, y, z respectivement par $u\cos\theta$, $u\sin\theta$, $\varphi(u)$, l'équation (16) devient

$$u(\alpha\cos\theta+\beta\sin\theta)+\gamma\varphi(u)+\delta=0,$$

ou bien

$$\alpha\cos\theta+\beta\sin\theta=-\frac{\gamma\varphi(u)+\delta}{u}, \tag{17}$$

ce qui est l'équation en coordonnées polaires de la projection sur le plan des xy de la section de la surface par le plan donné.

Comme cette projection doit être celle d'une ligne minima la valeur de $\frac{d\theta}{du}$ qu'on en déduira sera égale à celle donnée par la formule (14), où C recevra une valeur particulière qu'on pourra d'ailleurs prendre à volonté. En différentiant l'équation (17) on trouve

$$(-\alpha\sin\theta+\beta\cos\theta)\frac{d\theta}{du}=-\frac{\gamma u\varphi'(u)-\gamma\varphi(u)-\delta}{u^2},$$

d'où

$$-\alpha\sin\theta+\beta\cos\theta=-\frac{\gamma u\varphi'(u)-\gamma\varphi(u)-\delta}{u^2\frac{d\theta}{du}}. \tag{18}$$

Élevons au carré les deux membres de chacune des équations (17), (18), puis ajoutons les résultats membre à membre; il vient

$$\alpha^2 + \beta^2 = \frac{[\gamma\varphi(u) + \delta]^2}{u^2} + \frac{[\gamma u\,\varphi'(u) - \gamma\varphi(u) - \delta]^2}{u^4 \dfrac{d\theta^2}{du^2}},$$

et par la substitution de l'expression (14) de $\dfrac{d\theta}{du}$ on est conduit à l'équation

$$(19) \quad u^2(\alpha^2+\beta^2) = [\gamma\varphi(u) + \delta]^2 + \frac{(Cu^2-1)[\gamma u\,\varphi'(u) - \gamma\varphi(u) - \delta]^2}{1 + \varphi'^2(u)}.$$

C'est une équation différentielle du premier ordre à laquelle doit satisfaire la fonction inconnue $\varphi(u)$. Son intégration, dans le cas où la constante C est quelconque, paraît offrir de grandes difficultés; mais on verra qu'on peut toujours en obtenir une intégrale particulière.

8. Nous ferons d'abord une remarque sur l'équation (19). Les coefficients α, β de l'équation (16) du plan donné n'entrent dans l'équation différentielle que par la quantité $\alpha^2 + \beta^2$; d'où il résulte que la surface cherchée restera la même si l'on fait varier α et β de manière que $\alpha^2 + \beta^2$ ait une valeur constante, γ et δ ne changeant pas.

Or, la trace du plan donné sur le plan des xy ayant pour équation $\alpha x + \beta y + \delta = 0$, la distance de cette droite à l'origine est $\dfrac{\delta}{\sqrt{\alpha^2 + \beta^2}}$; elle est donc constante en même temps que $\alpha^2 + \beta^2$, de sorte que la trace dont il s'agit est tangente à un cercle décrit de l'origine comme centre, et dans le plan des xy, avec un rayon égal à $\dfrac{\delta}{\sqrt{\alpha^2 + \beta^2}}$.

Tous les plans représentés par l'équation

$$\alpha x + \beta y + \gamma z + \delta = 0,$$

sous la condition $\alpha^2 + \beta^2 = \text{const.}$, passent par les diverses tangentes du cercle précédent et sont également inclinés sur le

plan des xy; ils rencontrent l'axe des z en un même point dont la distance à l'origine est égale à $-\frac{\delta}{\gamma}$. Chacun d'eux contient une ligne minima de la même surface, mais toutes ces lignes minima sont distinctes. Au reste, ces résultats, déduits de l'équation (19), peuvent être regardés comme évidents *à priori*, par cela seul que la surface est de révolution.

On remarquera que la formule $z = -\frac{\delta}{\gamma}$ détermine sur l'axe des z le sommet d'un cône de révolution ayant pour base le même cercle et qui est l'enveloppe des divers plans représentés par l'équation

$$\alpha x + \beta y + \gamma z + \delta = 0,$$

où les paramètres variables α, β satisfont à la condition

$$\alpha^2 + \beta^2 = \text{const.}$$

9. L'équation (19) peut s'écrire

$$(20) \qquad \frac{u^2(\alpha^2+\beta^2) - [\gamma\varphi(u)+\delta]^2}{Cu^2-1} = \frac{[\gamma u\varphi'(u) - \gamma\varphi(u) - \delta]^2}{1+\varphi'^2(u)}.$$

Considérons le cas particulier où le plan donné passe par l'axe de révolution, c'est-à-dire par l'axe des z. L'équation de ce plan est $\alpha x + \beta y = 0$, et l'on a $\gamma = 0$, $\delta = 0$. Par conséquent l'équation (20) ne peut être satisfaite qu'en posant $C = \infty$, puisque le second membre est nul, quelle que soit la fonction $\varphi(u)$. Comme α et β restent quelconques, on voit que tous les plans passant par l'axe des z coupent la surface de révolution suivant des lignes minima; on retrouve ainsi ce résultat connu que les courbes méridiennes sont des lignes minima.

10. Le plan $\alpha x + \beta y + \gamma z + \delta = 0$ restant quelconque, faisons encore $C = \infty$ dans l'équation (20). Elle donne

$$\gamma u\varphi'(u) - \gamma\varphi(u) - \delta = 0,$$

d'où

$$\frac{\gamma\varphi'(u)}{\gamma\varphi(u)+\delta}=\frac{1}{u},$$

et, en intégrant,

$$\gamma\varphi(u)+\delta=ku,$$

k étant une constante arbitraire.

Cette dernière équation détermine la fonction cherchée $\varphi(u)$, et si l'on y remplace $\varphi(u)$ par z, u par $\sqrt{x^2+y^2}$, on trouve que la surface de révolution est représentée par l'équation

$$(\gamma z+\delta)^2=k^2(x^2+y^2). \tag{21}$$

On en conclut que cette surface est un cône dont le sommet est sur l'axe des z à une distance de l'origine égale à $-\frac{\delta}{\gamma}$. Le plan $\alpha x+\beta y+\gamma z+\delta=0$ passe par ce sommet et coupe le cône suivant deux lignes minima, qui sont des génératrices rectilignes de la surface et dont les projections sur le plan des xy sont données par l'équation

$$(\alpha x+\beta y)^2=k^2(x^2+y^2),$$

qu'on peut mettre sous la forme

$$(k^2-\beta^2)\frac{y^2}{x^2}-2\alpha\beta\frac{y}{x}+k^2-\alpha^2=0.$$

On en tire

$$\frac{y}{x}=\frac{\alpha\beta\pm k\sqrt{\alpha^2+\beta^2-k^2}}{k^2-\beta^2},$$

ce qui montre que, pour que le plan donné coupe la surface (21), il faut que α, β satisfassent à la condition $\alpha^2+\beta^2>k^2$.

11. Considérons maintenant le cas général où la constante C a une valeur quelconque, et cherchons à satisfaire à l'équation (19) en posant

$$\varphi(u) = k\sqrt{\frac{u^2}{a^2} - 1}\,, \tag{22}$$

k et a désignant des longueurs. On trouve

$$\varphi'(u) = \frac{ku}{a\sqrt{u^2 - a^2}}\,,$$

$$1 + \varphi'^2(u) = \frac{(a^2 + k^2)u^2 - a^4}{a^2(u^2 - a^2)}\,,$$

$$\gamma u\,\varphi'(u) - \gamma\varphi(u) = \frac{k\gamma u^2 - k\gamma(u^2 - a^2)}{a\sqrt{u^2 - a^2}} = \frac{k\gamma a}{\sqrt{u^2 - a^2}}\,.$$

et la substitution de l'expression (22) dans l'équation (19) donne

$$u^2(\alpha^2 + \beta^2) = \frac{\left(k\gamma\sqrt{u^2 - a^2} + \delta a\right)^2}{a^2} + \frac{a^2(u^2 - a^2)(\mathrm{C}u^2 - 1)}{(a^2 + k^2)u^2 - a^4}\cdot\frac{\left(k\gamma a - \delta\sqrt{u^2 - a^2}\right)^2}{u^2 - a^2}\,,$$

ou, en réduisant,

$$u^2a^2(\alpha^2 + \beta^2) = \left(k\gamma\sqrt{u^2 - a^2} + \delta a\right)^2 + \frac{\mathrm{C}u^2 - 1}{\dfrac{a^2 + k^2}{a^4}u^2 - 1}\left(k\gamma a - \delta\sqrt{u^2 - a^2}\right)^2.$$

Or, la constante C pouvant être choisie à volonté, nous poserons

$$\mathrm{C} = \frac{a^2 + k^2}{a^4}\,,$$

d'où

$$\frac{\mathrm{C}u^2 - 1}{\dfrac{a^2 + k^2}{a^4}u^2 - 1} = 1\,.$$

Il vient

$$\begin{aligned} a^2(\alpha^2+\beta^2)u^2 &= \left(k\gamma\sqrt{u^2-a^2}+\delta\alpha\right)^2+\left(k\gamma a-\delta\sqrt{u^2-a^2}\right)^2 \\ &= (k^2\gamma^2+\delta^2)(u^2-a^2)+a^2(k^2\gamma^2+\delta^2), \end{aligned}$$

ou bien

$$a^2(\alpha^2+\beta^2)u^2=(k^2\gamma^2+\delta^2)u^2,$$

relation qui devient une identité en déterminant a^2 par la formule

$$a^2=\frac{k^2\gamma^2+\delta^2}{\alpha^2+\beta^2}.$$

La valeur correspondante de C est

$$C=\frac{[k^2\gamma^2+\delta^2+k^2(\alpha^2+\beta^2)](\alpha^2+\beta^2)}{(k^2\gamma^2+\delta^2)^2}.$$

Ainsi, en adoptant pour C cette expression, où k sera supposé exprimer une longueur quelconque, l'équation (22) est une intégrale particulière de l'équation (19); et cette intégrale, par la substitution de la valeur de a^2, s'offre sous la forme

$$\varphi(u)=\frac{k\sqrt{u^2(\alpha^2+\beta^2)-k^2\gamma^2-\delta^2}}{\sqrt{k^2\gamma^2+\delta^2}}.$$

La fonction $\varphi(u)$ étant connue, l'équation de la surface s'ensuit, et l'on a

$$z=k\sqrt{\frac{x^2+y^2}{a^2}-1},$$

ou bien

$$\frac{x^2+y^2}{a^2}-\frac{z^2}{k^2}=1, \tag{23}$$

la constante a^2 étant censée remplacée par $\frac{k^2\gamma^2+\delta^2}{\alpha^2+\beta^2}$. On voit

donc que la surface est un hyperboloïde de révolution à une nappe ayant pour axe l'axe des z. Il y a d'ailleurs une infinité d'hyperboloïdes qui répondent à la question, puisque k^2 a une valeur arbitraire.

12. En éliminant z entre l'équation (23) et celle du plan donné on obtiendra la projection sur le plan des xy de la ligne minima contenue dans ce plan. De l'équation (16) on tire

$$z = -\frac{1}{\gamma}(\alpha x + \beta y + \delta),$$

et en portant cette expression de z dans (23) il vient

$$\frac{x^2 + y^2}{a^2} - \frac{1}{k^2\gamma^2}(\alpha x + \beta y + \delta)^2 = 1,$$

ce qui peut s'écrire

$$(k^2\gamma^2 - a^2\beta^2)y^2 - 2a\beta(\alpha x + \delta)y + (k^2\gamma^2 - a^2\alpha^2)x^2 - 2a^2\alpha\delta x \\ - a^2(k^2\gamma^2 + \delta^2) = 0.$$

Cette équation résolue par rapport à y donne

$$\left\{ \begin{array}{l} y = \dfrac{1}{k^2\gamma^2 - a^2\beta^2}\Big\{ a^2\beta(\alpha x + \delta) \\ \pm\sqrt{a^4\beta^2(\alpha x+\delta)^2 - (k^2\gamma^2 - a^2\beta^2)[(k^2\gamma^2 - a^2\alpha^2)x^2 - 2a^2\alpha\delta x - a^2(k^2\gamma^2 + \delta^2)]} \Big\} \end{array} \right. .$$

Or il est aisé de reconnaître que la quantité sous le radical est un carré parfait, car en la développant et ordonnant par rapport à x on trouve qu'elle est égale à

$$\begin{aligned} & x^2[(k^2\gamma^2 - a^2\alpha^2)(a^2\beta^2 - k^2\gamma^2) + a^4\alpha^2\beta^2] \\ & \quad + 2x[a^2\alpha\delta(k^2\gamma^2 - a^2\beta^2) + a^4\beta^2\alpha\delta] \\ & \quad + a^4\beta^2\delta^2 + a^2(k^2\gamma^2 - a^2\beta^2)(k^2\gamma^2 + \delta^2). \end{aligned}$$

ou, en ayant égard à la relation

$$a^2(\alpha^2+\beta^2)=k^2\gamma^2+\delta^2:$$

$$\begin{aligned}
x^2(k^2a^2\beta^2\gamma^2-k^4\gamma^4+k^2a^2\alpha^2\gamma^2)&+2a^2k^2\gamma^2\alpha\,\delta x\\
&+a^2(k^2\gamma^2\delta^2+k^4\gamma^4-a^2k^2\beta^2\gamma^2)\\
&=k^2\gamma^2[a^2(\alpha^2+\beta^2)-k^2\gamma^2]\,x^2+2a^2k^2\gamma^2\alpha\,\delta x\\
&\quad+a^2k^2\gamma^2(\delta^2+k^2\gamma^2-a^2\beta^2)\\
&=k^2\gamma^2\delta^2x^2+2a^2k^2\gamma^2\alpha\delta x+a^4k^2\alpha^2\gamma^2\\
&=k^2\gamma^2(\delta^2x^2+2a^2\alpha\delta x+a^4\alpha^2)\\
&=k^2\gamma^2(\delta x+a^2\alpha)^2.
\end{aligned}$$

On en conclut que l'équation (24) prend la forme

$$(25)\qquad y=\frac{a^2\beta(\alpha x+\delta)\pm k\gamma(\delta x+a^2\alpha)}{k^2\gamma^2-a^2\beta^2},$$

ce qui montre que le plan $\alpha x+\beta y+\gamma z+\delta=0$ et l'hyperboloïde (23) ont deux droites communes représentées par l'équation (25). Ces droites sont des lignes minima de la surface situées dans le plan; d'où il résulte que le plan est tangent à la surface, puisqu'il contient deux génératrices rectilignes. C'est, au reste, ce qu'il est facile de vérifier.

En effet, la valeur de x du point d'intersection des deux droites (25) s'obtient en annulant $\delta x+a^2\alpha$, ce qui donne

$$x=-\frac{a^2\alpha}{\delta};$$

on trouve ensuite pour les valeurs correspondantes de y et z :

$$y=\frac{a^2\beta(-a^2\alpha^2+\delta^2)}{\delta(k^2\gamma^2-a^2\beta^2)}=\frac{a^2\beta(-a^2\alpha^2+\delta^2)}{\delta(a^2\alpha^2-\delta^2)}=-\frac{a^2\beta}{\delta},$$

$$z=-\frac{1}{\gamma}(\alpha x+\beta y+\delta)=\frac{1}{\gamma\delta}(a^2\alpha^2+a^2\beta^2-\delta^2)=\frac{k^2}{\delta}.$$

Or le plan tangent à la surface (23) au point (x, y, z) a pour équation

$$\frac{xx'+yy'}{a^2}-\frac{zz'}{k^2}=1;$$

elle devient, en mettant à la place de x, y, z les valeurs précédentes,

$$-\frac{\alpha x'}{\delta}-\frac{\beta y'}{\delta}-\frac{\gamma z'}{\delta}=1,$$

ou

$$\alpha x'+\beta y'+\gamma z'+\delta=0,$$

de sorte qu'on retombe sur l'équation du plan donné.

13. Considérons le cas où, δ étant nul, l'équation du plan est

$$\alpha x+\beta y+\gamma z=0:$$

voyons si l'on peut satisfaire à l'équation (19) en posant

$$\varphi(u)=\sqrt{k^2-u^2},$$

et en attribuant à C une valeur convenable.

On a

$$\varphi'(u)=-\frac{u}{\sqrt{k^2-u^2}},$$

$$1+\varphi'^2(u)=\frac{k^2}{k^2-u^2},$$

$$\gamma u\varphi'(u)-\gamma\varphi(u)=-\frac{\gamma k^2}{\sqrt{k^2-u^2}}.$$

La substitution de ces expressions dans (19) donne

$$u^2(\alpha^2+\beta^2)-\gamma^2(k^2-u^2)=\frac{(\mathrm{C}u^2-1)(k^2-u^2)}{k^2}\cdot\frac{\gamma^2k^4}{k^2-u^2}$$
$$=\gamma^2k^2(\mathrm{C}u^2-1).$$

De là on tire, en réduisant et divisant ensuite par u^2,

$$\alpha^2+\beta^2+\gamma^2=\mathrm{C}\gamma^2k^2;$$

il faut donc prendre pour C la valeur

$$\mathrm{C}=\frac{\alpha^2+\beta^2+\gamma^2}{\gamma^2k^2}.$$

Or la surface de révolution est une sphère de rayon k ayant pour centre l'origine; car, d'après l'expression de $\varphi(u)$, son équation est

$$z = \sqrt{k^2 - x^2 - y^2}.$$

Les coefficients α, β, γ restant indéterminés, on trouve que tous les plans passant par l'origine la coupent suivant des lignes minima; ces lignes sont en effet des circonférences de grands cercles; leurs projections sur le plan des xy sont des ellipses représentées par l'équation

$$(\alpha^2 + \gamma^2)x^2 + 2\alpha\beta xy + (\beta^2 + \gamma^2)y^2 - k^2\gamma^2 = 0.$$

14. Admettons maintenant que la surface cherchée ne soit pas une sphère et qu'en outre la ligne minima située dans le plan donné ne soit point une ligne droite. On aura alors une courbe plane dont le plan sera partout normal à la surface, et l'on en conclura que cette courbe est une ligne de courbure, en vertu du théorème connu de Joachimsthal, c'est-à-dire que c'est une méridienne ou un parallèle. Cela étant, deux cas se présentent : ou bien le plan donné passera par l'axe des z, ou bien il sera perpendiculaire à cet axe. Dans le premier cas, une surface de révolution quelconque satisfera à la question, puisque le plan donné passant par cet axe la coupera suivant une ligne minima. Dans le second cas, on pourra prendre pour méridienne de la surface cherchée une courbe quelconque tracée dans un plan passant par Oz, avec la condition qu'elle ait pour normale la trace de ce plan sur le plan donné qu'on suppose perpendiculaire à Oz; car cette normale sera un rayon de parallèle maximum ou minimum, de sorte que ce parallèle sera évidemment une ligne géodésique.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE

L'HÉMOPTYSIE ARTHRITIQUE

PAR LE Dr D'ARDENNE[1].

La doctrine des *diathèses* n'est pas chose nouvelle en médecine. De tout temps, les observateurs attentifs, les vrais cliniciens, ont reconnu qu'il existe chez bon nombre de sujets certaines dispositions spéciales en vertu desquelles on peut être appelé à observer chez eux des manifestations morbides, souvent très dissemblables en apparence, et qui cependant sont sous la dépendance d'une seule et même cause, d'un seul et même vice constitutionnel. Toutefois, l'école organicienne, poussant trop loin l'esprit analytique, affichait une tendance obstinée à voir dans chaque lésion en particulier la cause d'une maladie spéciale, et, se refusant à grouper ensemble les lésions diverses issues d'une souche commune, elle avait peu à peu émietté les maladies générales et abouti, à force de décentraliser, à l'autonomie absolue de chaque organe et même de chaque élément anatomique.

Une réaction devait nécessairement se produire, et, depuis quelques années, on est revenu à l'idée féconde et absolument vraie de la centralisation vitale. Aussi n'éprouve-t-on plus aujourd'hui la même répugnance à rattacher à des

1. Lu dans la séance du 26 juin 1890.

causes communes divers états pathologiques précédemment étudiés en particulier.

Grâce à ce mouvement scientifique salutaire, qui n'est en somme qu'un retour aux saines traditions du vieil hippocratisme, on n'hésite plus à affirmer l'existence de la *diathèse*, que Chomel définissait jadis très justement « une disposition en vertu de laquelle plusieurs organes ou plusieurs points de l'économie sont à la fois ou successivement le siège de maladies identiques dans leur nature, lors même qu'elles se présentent sous des apparences diverses ».

En conséquence, on admet généralement, à l'heure actuelle, autant de diathèses qu'il existe de maladies susceptibles de se montrer sur plusieurs points à la fois ou successivement, sous l'influence d'une *cause commune*. Quant à spécifier la nature de ces causes, les plus éminents esprits se sont longtemps épuisés en vains efforts. Toutefois, dans ces derniers temps, grâce surtout aux remarquables travaux du professeur Bouchard, une notion des plus importantes tend à s'introduire dans la science : celle des troubles généraux de la nutrition. On ne s'attarde plus à discuter avec acharnement l'existence des maladies *sine materiâ*, et personne ne songe guère à contester la réalité des divers états morbides de l'organisme entier dans lesquels il était impossible de constater au début le moindre des changements anatomiques qui peuvent s'être produits. Quoi de plus instable, en effet, que la vie des éléments cellulaires dont se composent nos divers tissus ? Subissant un mouvement ininterrompu d'assimilation et de désassimilation, ils reçoivent à tout instant des matériaux nouveaux, tandis que des éléments caducs en sont expulsés ; c'est un véritable tourbillon auquel il est absolument impossible d'assigner les limites au delà ou en deçà desquelles commencent les troubles physiologiques. Mais il n'en est pas moins certain que ces échanges moléculaires qui constituent la nutrition des éléments organiques et qui sont eux aussi sous la dépendance du système nerveux, ce régulateur suprême de toutes les fonctions, peuvent, à un moment donné, être modifiés dans leur inten-

sité normale; d'où leur accélération, leur ralentissement, leur perversion. Arrive-t-il trop de matériaux? Les combustions deviennent alors plus actives et ne peuvent s'opérer que grâce à une dépense plus considérable d'oxygène. Si, au contraire, le mouvement d'excrétion vient à s'exagérer, il en résulte aussitôt la nécessité d'une suractivité corrélative des grands émonctoires. Or, il n'est pas possible que ces phénomènes anormaux se produisent habituellement sans que la santé soit menacée ou compromise. Sans doute, il existe une période, souvent très longue, pendant laquelle le mal reste pour ainsi dire à l'état latent, et, sans se traduire encore par aucun paroxysme violent, se maintient à l'état de prédisposition, ou mieux de diathèse. Mais il arrive enfin un moment où l'explosion se produit, où la diathèse devient maladie aiguë : et cette maladie aiguë, en raison de la définition même de la diathèse, peut être successivement d'apparence absolument dissemblable. Au nombre des diathèses dûment reconnues et classées, une des plus communes, et aussi des plus importantes, est certainement la *diathèse arthritique*, vulgairement dénommée *arthritisme* ou *arthritis*.

Je n'ai certainement pas l'intention de tracer ici un tableau complet de cette diathèse. Ce n'est pas que l'étude de l'arthritisme, malgré quelques travaux remarquables, soit encore bien complète. Certes, il y aurait un beau livre à écrire pour celui qui ne reculerait pas devant les difficultés d'une pareille tâche et qui, se sentant assez fort pour l'oser, entreprendrait de coordonner les matériaux anciens et contemporains pour en former une monographie synthétique.

Quoi qu'il en soit, je ne vise aujourd'hui qu'un but infiniment plus modeste, n'ayant en réalité d'autre prétention que d'ajouter une observation d'hémoptysie arthritique à répétition à celles, très rares il est vrai, qui ont été publiées jusqu'à ce jour.

Les manifestations ordinaires de l'arthritisme sont si connues aujourd'hui de tous les praticiens que l'on perdrait son temps à revenir encore sur les innombrables cas de

lithiase biliaire ou rénale, de goutte, d'eczéma, d'obésité, de diabète, etc., qui dépendent manifestement de cette diathèse.

Il n'en est pas de même de certaines hémorragies, et notamment de l'hémoptysie, qu'on observe parfois chez les arthritiques. Jusqu'à ces derniers temps, on admettait en clinique que l'hémorragie pulmonaire non traumatique ne pouvait se rapporter qu'à quatre causes principales, savoir : la tuberculose, les lésions valvulaires du cœur, les anévrysmes et les tumeurs malignes. Cependant, divers observateurs avaient timidement avancé que l'hémoptysie peut s'observer chez les arthritiques en dehors de ces diverses lésions. Au cours de la 116me session de la Société de médecine de Londres, tenue en octobre 1889, sir Andrews Clarck, revenant sur cette question de l'hémoptysie arthritique, lut un travail dont l'importance est telle que je n'hésite pas à reproduire ici le résumé qui en fut donné, quelques jours après, par la *Semaine médicale* (n° du 15 octobre 1889, p. 403) : « Il y a bien des années déjà, sir Andrews Clarck eut l'occasion d'observer au *London Hospital* un cas fatal d'hémoptysie chez un homme âgé de soixante ans environ atteint d'ostéo-arthrite et de bronchite chronique; il existait de la congestion à la base du poumon et de l'emphysème en haut et en avant. Après la mort, qui fut causée par un retour de l'hémorragie, on trouva, outre la bronchite, des centres localisés d'emphysème avec congestion périphérique. Il n'y avait pas de tubercules. Le sang provenait évidemment de la zone de congestion, où le microscope révélait une altération des vaisseaux caractérisée par une prolifération nucléaire de la tunique moyenne avec dégénérescence hyaline de la tunique interne. L'ordre d'apparition des lésions avait probablement été le suivant : dégénérescence arthritique des parois vasculaires, obstruction artérielle, emphysème, thrombose des vaisseaux, hémorragie. La dégénérescence des vaisseaux est exactement semblable à celle qu'on observe dans les vaisseaux des articulations de goutteux. — Il y a quinze ans, sir Andrews Clarck a vu un autre cas du même genre. Il s'agissait d'un homme de cinquante ans, sanguin, rhumati-

sant, atteint de bronchite avec emphysème et congestion des deux bases; l'urine ne contenait ni albumine ni cylindres, et le cœur était normal. Une première attaque d'hémoptysie céda à la diète et aux purgatifs altérants; un an après survint une rechute à la suite d'un refroidissement, et, cette fois, l'hémorragie fut fatale. On trouva, à l'autopsie, les mêmes lésions que dans le cas précédent. Depuis 1875, sir Andrews Clark a noté plusieurs cas d'hémoptysie arthritique chez des sujets âgés de plus de cinquante ans. Dans un cas grave, compliqué d'obésité, d'asthme, d'eczéma et de gastro-entérite, il a obtenu un excellent résultat au moyen de la diète et du repos, aidés par le calomel, les purgatifs salins, les alcalins et l'iodure de potassium. Il faut, en outre, recommander au malade de boire aussi peu que possible. Ce traitement est, du reste, applicable à tous les cas de ce genre, et il faut s'abstenir soigneusement des astringents et des applications de glace sur le thorax ».

Plusieurs autres auteurs ont signalé l'hémoptysie arthritique, mais sans aucune précision et en termes tellement vagues qu'on serait presque en droit d'émettre des doutes sur la réalité de ce symptôme de l'arthritisme. Le Dr H. Sénac, par exemple, dans un essai monographique d'ailleurs très intéressant, s'est contenté de lancer cette affirmation assez ambiguë, que « dans l'un et l'autre sexe, les arthritiques sont parfois atteints d'*hémoptysies* qu'on a, pendant longtemps, attribuées exclusivement, et à tort, à la phtisie pulmonaire ». (Voyez Sénac : *Notions générales sur la diathèse congestive ou arthritique*. Clermont-Ferrand, 1882, Thibaud, éditeur, p. 55.)

Aussi m'a-t-il paru utile de publier à mon tour une observation très complète, et, ce me semble, très démonstrative, que les hasards de la clinique m'ont fourni l'occasion de suivre et de méditer pendant une longue période de huit années successives.

M. X***, commandant en retraite, est âgé de cinquante-six ans environ. De taille moyenne, bien charpenté, l'œil vif, le teint très coloré, il est obèse, a le cou large et court;

en un mot, il réalise l'aspect extérieur de ce qu'on est convenu d'appeler le tempérament sanguin et apoplectique. Comme antécédents héréditaires, j'ai noté : rhumatisme chez le père, herpétisme chez la mère; personnellement, excellente santé jusqu'à l'année de la guerre; mais, pendant la rude campagne de 1870, plusieurs bronchites et quelques accès de rhumatisme subaigu; abus de l'alcool, et surtout de la bière, pendant les premières années de la vie de garnison; enfin, excès prolongés de travail intellectuel, le malade étant doué d'un esprit supérieur et d'une ardente imagination.

C'est en 1880 que je vis M. X*** pour la première fois. Appelé auprès de lui en toute hâte, je le trouvai en proie à une terrible angoisse physique et morale : il regorgeait le sang à flots et avait déjà presque entièrement rempli une grande cuvette. Toutefois, il n'en était pas à sa première hémoptysie, car il venait d'être réformé à la suite de plusieurs accidents de ce genre. Son congé de réforme portait : *bronchites répétées*; *ectasie cardiaque*.

L'auscultation ne me révéla pas autre chose qu'une congestion pulmonaire très intense, surtout à droite, et une dilatation manifeste du ventricule droit. L'hémoptysie prit bientôt fin sous l'influence du repos joint au traitement ordinaire.

Pendant huit années consécutives, l'accident s'est reproduit périodiquement tous les trois ou quatre mois, à peu près dans les mêmes conditions, et sans qu'il fût possible, le plus souvent, de découvrir une cause provocatrice. Dans l'intervalle des accès, la congestion pulmonaire disparaît totalement, ainsi que l'ectasie cardiaque; le malade jouit en apparence d'une bonne santé, reprend bientôt ses habitudes, et, malgré mes défenses réitérées, continue à fumer un grand nombre de cigares et à ne pas mouiller son vin, car il se rassure vite en constatant qu'il se remet promptement et n'éprouve pas d'autre malaise qu'un peu d'ardeur vésicale de temps à autre, due à l'émission du sable urique, et une légère oppression pendant la marche. Il semble même que

chaque nouvelle hémoptysie soit en quelque sorte favorable, attendu qu'elle est suivie, dans la plupart des cas, d'une sensation de bien-être général comparable à celle qu'éprouvent les goutteux après leurs accès de podagre.

Quelle est la nature de cette hémoptysie et quelle en est l'origine?

Telle fut la question que j'eus à me poser dès le début, et que, je l'avoue, j'ai mis longtemps à résoudre. En pareille occurrence, il serait assurément fort imprudent de porter un diagnostic et un pronostic trop hâtifs, car on s'exposerait peut-être à recevoir de cruels démentis.

Il est admis en clinique, avec juste raison, que l'hémoptysie, dans l'immense majorité des cas, est un symptôme extrêmement grave. Si, dans quelques circonstances, la femme peut cracher du sang impunément, il n'en est pas de même de l'homme, chez lequel l'hémoptysie signifie à peu près toujours, ou tuberculose, ou anévrisme des gros vaisseaux, ou enfin maladie du cœur avancée.

Dans l'espèce, il n'était pas rationnel de songer à la tuberculose, le sujet n'étant frappé d'aucune tare suspecte soit héréditaire, soit acquise. D'un autre côté, l'ectasie cardiaque était patente; mais cette lésion, toute transitoire, ne durait que juste le temps nécessaire pour obtenir le dégorgement du poumon subitement congestionné. Cette ectasie du cœur droit était évidemment, non pas la cause, mais bien le résultat de l'hyperhémie pulmonaire. Elle n'entrait donc dans l'étiologie de l'hémoptysie qu'à titre de facteur secondaire et nullement permanent. Restait l'anévrysme des gros vaisseaux. On sait combien le diagnostic en est délicat et souvent tout à fait impossible, tant que la tumeur anévrysmale n'a pas acquis un volume considérable, et surtout tant qu'elle n'occasionne pas mécaniquement quelque anomalie dans la fonction des organes voisins.

Il fallait donc poser un point d'interrogation; seul, le temps permettrait de vider la question. J'ai dit plus haut que la série des hémoptysies presque périodiques qu'il m'a été donné d'observer s'était prolongée pendant une longue

période de huit ans ; et comme pendant ce laps de temps considérable rien n'était venu confirmer le doute qu'on pouvait avoir tout d'abord, l'hypothèse d'anévrysme devenait de moins en moins probable.

L'incertitude durerait cependant encore si un phénomène inattendu, qui se produisit en janvier 1888, n'était venu lever tous les doutes.

M. X*** était alors convalescent d'une de ses crises ordinaires, et tout faisait espérer qu'il touchait à la guérison, lorsque tout à coup il se plaignit d'une douleur aiguë aux deux poignets dans les moments où mon doigt comprimait l'artère radiale. Cette douleur ayant persisté, j'en étais venu à comprimer l'artère temporale chaque fois que j'avais à interroger l'état de la circulation. Mais comme j'avais eu maintes fois l'occasion de constater chez mon malade une tendance manifeste à donner une signification exagérée aux moindres manifestations pathologiques, je n'attachai d'abord à ses plaintes qu'une médiocre importance. Cependant la douleur, d'abord localisée aux poignets, gagna rapidement le dos de la main et les doigts, avec cette particularité que les articulations elles-mêmes paraissaient indemnes, tandis que les tissus fibreux et aponévrotiques étaient exclusivement intéressés. Bientôt la douleur fit son apparition dans les parties similaires des membres inférieurs, devinrent très violentes, et, en moins de quinze jours, donnèrent lieu à des déformations très notables, dues, non à l'hyperplasie du tissu osseux, mais uniquement à la rétraction des tendons ou de leurs gaines, et aussi à l'hypertrophie des tissus fibreux péri-articulaires. Les coudes, les épaules, les genoux et les cou-de-pieds furent, à leur tour, légèrement inquiétés. Bref, en moins d'un mois, le malade, perclus des quatre membres, était devenu littéralement impotent. Pour être complet, je dois ajouter que l'endocarde éprouva aussi une légère atteinte qui céda rapidement à un traitement approprié.

La nature rhumatismale de ces accidents, si nouveaux dans l'histoire pathologique de mon malade, n'était que trop

manifeste, et je n'hésitai pas, vu leur siège, à les ranger dans la catégorie, d'ailleurs peu connue en pratique, que M. Jaccoud a savamment décrite sous le nom de *rhumatisme fibreux*.

Je n'insisterai pas sur les diverses phases par lesquelles passa la maladie, non plus que sur les moyens mis en usage pour la combattre. Ce que je tiens avant tout à faire bien remarquer, c'est que, pendant sa longue durée, le malade fut entièrement débarrassé de son hémoptysie.

Au bout d'un an et demi, M. X*** était bien guéri de son rhumatisme fibreux, dont il ne lui restait que diverses déformations indélébiles. Mais son arthritisme n'était pas annihilé, tant s'en faut. En effet, dès que la manifestation diathésique eut abandonné les extrémités des quatre membres, elle ne tarda pas à se jeter de nouveau sur les organes respiratoires. Malheureusement, avant qu'elle eût repris son allure primitive, il se fit vers le cerveau une poussée soudaine qui donna lieu, pendant plusieurs jours, à une légère hémiplégie, avec déviation de la bouche, etc. Toutefois, cette formidable complication, très rapidement terminée, fut assez bénigne pour ne laisser que des traces insignifiantes, et, fort heureusement, depuis environ six mois, l'hémoptysie périodique est redevenue la seule manifestation habituelle de la diathèse.

On voit, d'après cet exposé, que la nature arthritique des hémoptysies successives observées chez M. X*** ne saurait plus être douteuse. Déjà, depuis longtemps, l'hypothèse d'une tuberculose pulmonaire, comme celle d'une lésion cardiaque grave permanente, n'était plus guère soutenable, et la longue durée des accidents tendait de plus en plus à rendre improbable l'existence de quelque anévrysme des gros vaisseaux. Après l'attaque si caractéristique de rhumatisme fibreux que j'ai décrite, tous les doutes me semblent levés, étant donné surtout l'absence de toute hémoptysie pendant cette longue période de deux ans, et la réapparition de l'hémorragie dès que la poussée rhumatismale fut totalement épuisée. Il y a là un balancement incontestable entre des

accidents dissemblables en apparence, mais au fond tout à fait identiques, ainsi que la clinique nous en offre bien d'autres exemples, et dont la nature arthritique nous est nettement dévoilée par les antécédents du malade, tant héréditaires que personnels. Ajoutons enfin que ce qu'il y a certainement de plus remarquable dans cette interminable série de crises hémorragiques, c'est leur étonnante bénignité, si peu en rapport, d'ailleurs, avec la gravité des cas observés par sir Andrews Clarck.

Voilà donc bien établie, à mes yeux, la réalité de l'hémoptysie arthritique. Il est naturel de se poser à présent la question de savoir quel est le mécanisme de cette hémoptysie.

Cazalis, on le sait, avait été tellement frappé de la fréquence des poussées congestives chez les arthritiques qu'il avait proposé de substituer à la vieille dénomination de diathèse arthritique celle de diathèse congestive. Qu'il eût raison ou tort, je tiens en ce moment à retenir ce fait indéniable : le caractère fondamental de la diathèse en question consiste certainement en des poussées congestives ou mouvements fluxionnaires plus ou moins marqués, plus ou moins durables, et portant leurs effets sur tels ou tels organes, suivant les prédispositions individuelles. Le siège primitif de ces troubles circulatoires semble se trouver dans les capillaires, autrement dit entre la limite extrême du système artériel et l'origine du système veineux, là où la *vis à tergo* qui sollicite le cours du sang rencontre les plus puissants obstacles, là où s'opèrent les échanges nutritifs qui aboutissent à la rénovation incessante des tissus vivants. « Tant que les progrès et la répétition des poussées congestives n'empêchent pas l'équilibre de s'établir entre les deux systèmes sanguins, la congestion reste active, tout en donnant lieu à un ensemble de phénomènes physiologiques et physiques qui caractérisent ce qu'on a appelé le molimen congestif. Si, au contraire, le système veineux capillaire devient incapable d'amener la résolution de l'état congestif local, il en résulte une stagnation incomplète. L'afflux du sang continue-t-il avec une certaine intensité, les capillaires disten-

dus se rompent et il survient une hémorragie. Celle-ci suppléé alors à l'action insuffisante du système veineux, et l'extravasation du sang, soit extérieure, soit interstitielle, fait cesser momentanément ou définitivement le molimen congestif. Tel est sommairement le mécanisme par lequel se produisent ces hémorragies pendant le cours des poussées congestives de l'arthritis ». (*Sénac.*)

Quoi qu'il en soit, ces hémorragies peuvent être considérées cliniquement comme de véritables fonctions supplémentaires que tout praticien prudent et avisé doit savoir respecter s'il ne veut s'exposer à voir survenir des accidents formidables.

Au point de vue de la marche de la diathèse, ces accidents hémorragiques, où qu'ils siègent, paraissent épuiser momentanément son action et placer le malade, pour un certain temps, à l'abri de toute agression nouvelle. Il n'est pas douteux, en effet, que leur apparition, véritable accident paroxystique au même titre que l'accès de goutte, constitue une crise favorable qui a bien évidemment ses dangers, mais à laquelle succède une période de bien-être relatif et de santé plus ou moins parfaite. L'observation que je viens de détailler en fournit une preuve frappante. Sans doute, il serait préférable que la fluxion périodique se portât ailleurs que vers le poumon. Mieux vaut, par exemple, la poussée hémorroïdaire, beaucoup plus fréquente et infiniment moins périlleuse ; aussi est-on autorisé, en pareil cas, à tenter par tous les moyens d'appeler la fluxion vers les veines hémorroïdaires. En ce qui me concerne, il ne m'a pas été possible d'y parvenir, et je l'ai peu regretté, dans l'espèce, puisque mon malade a pu jusqu'à présent échapper aux dangers de son hémoptysie.

UN MARCHAND DE PARIS

AU SEIZIÈME SIÈCLE

Par M. Ch. PRADEL[1].

DEUXIÈME PARTIE

SES CORRESPONDANTS

Dans une précédente lecture, nous avons essayé de rétablir la vie de Simon Lecomte d'après les papiers qu'il nous a laissés. Cherchons maintenant à relever, sur les principaux de ses correspondants, quelques glanures que nous fixerons ici par ordre alphabétique simplement et sans prétendre établir des biographies complètes.

BEAU-SEMBLANT.

Ce n'est point ici le nom d'une terre où serait né Barthélemy de Laffemas et dont il aurait été seigneur, comme l'ont cru certains biographes. Beau-Semblant était le surnom que le roi de Navarre avait donné à son tailleur et valet de chambre en manière de raillerie et par une espèce d'association d'idées à la façon du temps. Laffemas donnait une bonne tournure, une belle apparence, un beau-semblant.

Beau-Semblant était borgne. Il avait perdu un œil on ne

1. Lu dans la séance du 13 mars 1890.

sait à quelle bataille; mais il était intelligent, adroit et très aimé de son prince, qui lui confia souvent des missions délicates.

On le fait naître en Dauphiné. Cependant, il possédait une maison à Agen, résidence de la cour de Navarre jusqu'au moment où Henri fut obligé de quitter cette ville, à la suite de l'enlèvement, dans un bal, d'Anne de Cambefort, dont il était amoureux, en 1578 [1].

La femme de Beau-Semblant demeurait là. Elle s'appelait Marguerite Le Vert, et paraît originaire de Paris.

Un roi dont les pourpoints étaient troués aux coudes ne pouvait pas avoir un bien riche tailleur.

Beau-Semblant était obéré. La Saint-Barthélemy aggrava singulièrement sa mauvaise situation pécuniaire. Dès que le projet de mariage du roi de Navarre avec une fille de France fut connu, il crut sa fortune faite. Le crédit revint. Il acheta de merveilleux draps d'or, de soie et autres aux marchands les plus renommés : à Rouillé, à Jean de Lamy, demeurant rue des Cinq-Diamants, à l'enseigne de l'*Écu de Cologne,* près la fontaine; à Étienne Soly, rue de la Vieille-Monnaie, paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie; à Cosins Lamet, à François Bunaut, passementier, tous de Paris, et à Jean de Cambefort, très connu à Agen.

Beau-Semblant façonna ces étoffes à la taille des seigneurs de l'entourage des princes, pleins d'espoir dans l'avenir eux aussi. A part le roi de Navarre, qui fit à cette occasion des folies inusitées, c'étaient entre autres, d'abord une femme : damoiselle Marie de Sainte-Claire, dame Du Verger, gouvernante des filles de Mme la princesse de Navarre; Jean de Beaumanoir, comte de Laverdin, plus tard maréchal de France, bien connu par ses innombrables changegents de religion et de politique; messire Florentin (d'autres ont dit Florestan) de Bethume, chevalier, seigneur de

1. On trouve une Anne Cambefort, fille de Jean, conseiller au sénéchal de Rouergue, et d'une dame de Cavagnac. Elle épousa Antoine Maffre, seigneur de Gelgues, le 27 mai 1573. Cependant, on ne peut assurer l'identité de ces deux Anne.

Congy, gentilhomme ordinaire du roi de Navarre; Jean Legras, conseiller du roi en la Cour des monnaies; noble Jean du Perray, sieur de Beaulieu; Pierre Le Roy, secrétaire de Monsieur le prince de Condé; Blaise Buthier, receveur général de Vendôme, etc., etc.

Sur ces entrefaites arriva la catastrophe du 24 août 1572 après laquelle tout croula. Les affaires furent remises à des temps meilleurs.

A chaque paix — elles étaient fréquentes — Beau-Semblant sollicitait humblement auprès des seigneurs qu'il avait parés le payement de ses avances, et, d'autre part, lui-même se trouvait alors furieusement pourchassé.

A force de requêtes, il obtint de son roi quelques solides assurances et en avertit Lecomte, son créancier, en ces termes :

Monsieur Le Comte, j'ay vendu vostre haquenée la somme de cent cinquante escus d'or sol, et à la charge que si vous ne la voulez laisser pour le prix, l'on la me rendra, l'ayant mise entre les mains d'ung homme qui la faict bien panser. Je vous puis asseurer qu'elle s'en va fort poussifue, de sorte qu'ayant monté une montagne, elle est tant hors d'alayne que rien plus. Je l'ay fait purger et tout ce que m'en ont conseillé mes amys, pensant y remédier; mais je n'ay rien advancé.

Je vous advise que j'ay fort bien faict mes affaires avec mon maistre, Monseigneur le Roy de Navarre, tous comptes arrestés; desquels je vous en eusses envoyé copie sans la haste du présent porteur. De plusieurs sommes, il m'a donné fort bons mandemens; et, de la moytié de tout, il m'a faict deux mille sept livres cinq deniers tournois de rente sur Chasteauneuf et Champront, comme je prétends vous faire veoir, avec l'ayde de Dieu, en bref. Toute la somme que le d. Seigneur Roy me debvoit, montoit à quarante huict mil trois cens quatre vingts onze livres; sur quoy, comme je vous ay dict cy-dessus, il m'a payé en fort bonnes assignations et rentes.

Je faicts conduire à Agen le cheval qu'il vous avoit pleu me faire panser aux Balances. Il n'est encore du tout guéri; mais j'espère qu'il se portera bien. Comment que ce soit, il est bien à vostre commandement et une couple quand vous auriez affaires et de tout ce qui m'appartient; qui sera la fin après, mais humblement recommande à vos bonnes graces, priant Dieu,

Monsieur, en bonne santé, vous donner vie longue.

A Tholose, sur mon despart, ce 22me may 1579.

Votre très humble serviteur et amy,

BEAU SAMBLANT.

Lecomte était alors à Bordeaux. Alléché d'espoir, il écrit à Toulouse, à Nérac et à Agen. Mais, comme son maître, Beau-Semblant est insaisissable. Étant partout, on ne le trouvait nulle part. Marguerite Le Vert répond le 26 juillet :

Il y a environ quinze jours que M. Beau-Semblant est parti pour s'en aller à Paris en toute diligence pour faire de l'argent de la rente que le Roy lui a baillée, afin de payer ceulx à qui il doibt. J'espère qu'il sera ici dans trois semaines...

A Paris, où Lecomte le cherche de nouveau, son correspondant lui dit :

J'ay parlé au sieur Beau-Semblant qui m'a fait une assez bonne response, mais j'ai crainte qu'il ne manque de parole, car je sais qu'il est poursuivi d'ailleurs. Il m'a dit qu'il est après pour vendre le fonds de vingt mille livres de rente, etc...

Et quelques jours après :

Quant à Beau-Semblant, il m'a faict beau semblant, dont je me suis toujours doubté... Il s'est tenu caché l'espace de dix jours, ne revenant à son logis qu'à onze heures du soir, pour coucher, et lendemain, on ne pouvait avoir nouvelles, car il ne beuvoit ny mangeoit où il couchoit. J'ay faict tenir un homme plusieurs jours au guet, et moy-mesme, pour parler à lui. Enfin, se doubtant que je le voulois faire arrester, il s'en est allé sans dire adieu, de quoy je suis marri...

Ce n'est là qu'un aperçu des nombreuses lettres où l'on s'occupe de lui.

Dans son ouverture à Lecomte, Beau-Semblant ne disait pas, sans doute, toute la vérité. Certaines des rentes que son roi lui avait affectées étaient établies, en effet, sur Champron et sur Châteauneuf-en-Thymerais ; mais d'autres reposaient sur un fonds dont Beau-Semblant ne parle pas. Ses correspondants et les Mémoires de La Huguerie, publiés par M. de Ruble, nous l'apprennent. Notre tailleur avait obtenu du roi de Navarre des assignations sur les fameuses salines de Peccaix, près d'Aigues-Mortes. Ces salines, sur lesquelles l'État avait un droit de septième (*septain*), étaient d'un gros

revenu puisque cet entrepôt devait, d'une manière absolue, approvisionner de sel blanc tout le Languedoc, l'Auvergne, le Dauphiné et la Bourgogne, où les sels dits noirs, du Poitou, étaient prohibés, de même que les sels d'Aragon, de Roussillon et de Béarn.

Montmorency, il est vrai, s'opposa aux assignations de Beau-Semblant, disant qu'il n'était pas raisonnable d'acquitter les dettes particulières du roi de Navarre, « pour étoffes et façons d'habits », avec les deniers publics.

Henri dut trouver une autre manière de satisfaire Beau-Semblant. Jean de Vaure, de Montauban, un beau-frère de Viçose, le secrétaire intime du roi de Navarre, nous l'assure dans sa lettre du 19 août 1591 : « ... Le Roy de Navarre, dit-il, lui a mandé de quitter toute chose et qu'il le vînt trouver, qu'il luy donneroit payement meilleur que celuy là... »

De nouveaux acomptes furent remis à Barthélemy de Laffemas par maître Étienne Le Pelletier, receveur pour le roi de Navarre en ses terres ; mais ils ne suffirent pas à arrêter les créanciers de Beau-Semblant dans leur terrible chasse qui dura plusieurs années.

On le poursuit à Nérac, à Pau, à Lyon, où il était au moment de vendre ses rentes à *Messieurs les Henry*. Il est enfin saisi à Paris chez un de ses cousins nommé Daniel. On le jette dans les prisons, très malsaines alors, d'où l'on est obligé de le relâcher de temps à autre à cause des maladies qu'il y contractait.

Charles Le Lièvre disait à Lecomte, le 6 juin 1588 : « ... Quant à Beau-Semblant, vous estes fort mal à cheval de ce costé, d'autant que vostre homme est toujours prisonnier en ceste ville et en danger d'y mourir... »

Et Jean Sarrasin ajoute, le 8 août suivant : « Beau-Semblant n'est plus qu'un homme réduict à telle misère qu'il ne sait de quel bois faire flesche... »

Fort heureusement, Henri va parvenir à la couronne de France. Il n'oubliera pas Beau-Semblant. Ses dettes seront acquittées et ses fonctions de valet de chambre du roi lui

seront conservées. Cette sinécure avantageuse lui permettra de faire prévaloir, sur le négoce, d'excellentes idées que les loisirs d'une longue détention avaient mûries. Il deviendra un personnage célèbre dans cette spécialité.

En 1601, sur la proposition de Barthélemy de Laffemas, « homme très zélé au bien public », Henri IV institua une « Commission consultative sur le fait du commerce général et de l'établissement des manufactures du royaume ». Ce fut la première Chambre de commerce instituée en France.

L'année suivante, Laffemas reçut la charge de « contrôleur général du commerce, le roi désirant recognoistre les longs services rendus par le dict Laffemas depuis quarante ans », disent les lettres patentes datées du 15 novembre 1602.

On a de lui plusieurs ouvrages imprimés dont le fond l'emporte de beaucoup sur la forme.

Lorsqu'il présenta son premier livre à Henri IV, ce prince éternellement rieur, s'écria, dit-on : « Allez-moi quérir mon chancelier pour me faire un habit, puisque voici mon tailleur qui fait des règlements ».

Mais ce n'était là qu'une saillie. Les projets de Beau-Semblant étudiés de près et mis en œuvre nous ont donné nos meilleures institutions commerciales.

Barthélemy de Laffemas laissa un fils qui arriva aux plus hautes dignités sous le ministère du cardinal de Richelieu. La plume enfiellée de Tallemant des Réaux a tracé un vilain portrait de ce rejeton de Beau-Semblant. Après lui, Victor Hugo s'est saisi du nom de Laffemas et l'a voué injustement à l'exécration publique, grâce au rôle odieux qu'il prête à ce personnage dans *Marion de Lorme*.

LES CANAYE.

D'après M. Lacordaire (notice historique sur les manufactures, etc.), les Canaye furent les premiers, en France, à fabriquer des tapisseries de haute lisse. A ce titre seul ils

mériteraient d'être mieux connus et l'on se doit de recueillir jusques aux miettes de leur histoire. Constamment alliés aux Gobelin, ils devraient partager la gloire qui s'attache au nom de ces derniers comme ils partagèrent leurs travaux.

Au milieu du seizième siècle, la famille Canaye était représentée par quatre frères dont nous avons déjà parlé : Philippe, l'aîné; Pierre, Jean et Jacques, avocat.

Le premier s'occupait de l'achat des pastels dans le Midi; les deux suivants surveillaient leurs maisons de teinture et de tapisserie à Saint-Marcel et à Saint-Nicolas. Ils étaient aidés dans leur commerce par un de leurs neveux, Charles de Haffrangues, qui voyageait pour eux dans le Nord, surtout dans les Flandres, d'où il était originaire. Haffrangues avait épousé Madeleine, fille de Pierre Helmann, marchand d'Anvers, et d'une sœur de Canaye[1].

Pierre et Jacques Canaye furent les seuls à laisser une descendance. Pierre avait épousé Denise Rouillé, fille du patron de Lecomte, qui lui donna quatre fils et six filles. L'un de ses fils, Jean, sieur de Venans, épousa à son tour une fille de Gobelin et mourut maître des comptes en 1607 (L'Estoile). Un autre, Pierre II, fut conseiller à la Chambre de l'Édit de Languedoc. Un troisième, nommé Jacques, acquit la terre de Brannay, près Sens, en 1585. — Des six filles de Pierre Ier, Geneviève épousa François Gobelin, seigneur de La Marche, et deux autres, dont les noms sont inconnus, George Lulier, contrôleur de la maison du roi, et Pierre Du Lac, avocat à Toulouse.

Les frères Canaye, dont le commerce avait prospéré, eurent à souffrir tout particulièrement des luttes religieuses qui de tous temps ont servi de prétexte à l'envie. Leurs tribulations avaient commencé dès avant les guerres civiles.

1. Haffrangues appelle son beau-père Harmen; mais on trouve constamment Helmann et quelquefois Hermann dans les autres manuscrits. — En 1584, Ch. de Haffrangues se dit « marchand teinturier de Paris, demeurant rue de La Pelletière, paroisse Saint-Jacques-de-la-B.

On sait, par le recueil des *Mémoires de Condé* (III, 602, édition de 1743), qu'après l'édit de janvier autorisant les huguenots à célébrer leur culte dans les faubourgs, les Canaye avaient affecté au prêche leur belle maison située rue de Moultfétard, à Saint-Marcel, dite la maison du Patriarche parce qu'un patriarche d'Alexandrie, chassé par les Barbares, l'avait faite construire anciennement. Cet acte de complaisance fut le point de départ de leurs infortunes. Après le tumulte de Saint-Médard, les Canayes durent abandonner cet immeuble aux œuvres pies, c'est-à-dire à la fabrique de cette église, en août 1562.

Leurs pertes ne s'arrêtèrent pas là. On retrouve plus tard quelques traces de leurs plaintes dans leurs lettres. Ainsi, Jean Canaye écrit à Philippe, de Paris le 16 février 1566 :

« .. Toutes foires et marchandises cessent de ce temps... Toutes nos debtes sont retardées plus de quatre mois. Les arrérages des rentes sur la ville ne sont point payés. Nous avons esté contraincts bailler nostre vaisselle d'argent au Roy... Il nous fault seulement disposer en patience, attendant de la main de Dieu l'issue qu'il plaira nous donner de tant de misères et de calamités. Il me semblerait augmenter le mal de seulement en parler et escrire ces larmes... »

Deux ans après, ainsi que nous l'avons vu en parlant de Lecomte, Philippe était pendu à Toulouse, place du Salin, Pierre mourait dans les prisons de Paris où il était détenu pour cause de religion, et Jean se réfugiait à Genève avec son filleul et passait de là à Cologne.

On trouvera plus loin les pièces qui sont restées du procès criminel de Philippe Canaye sur lequel on n'avait rien. Les documents de ce genre sont rares à cette date; de plus, ceux-ci offrent de l'intérêt. L'arrêt de mort prononcé contre lui est surtout curieux. L'on y voit à quel point les sentiments haineux étaient profonds en ce temps-là.

Les biens de Philippe furent confisqués après un certain pillage. Cependant Jacques et Jean Canaye obtinrent leur restitution par l'intermédiaire du garde des sceaux, Jean de Morviller, évêque d'Orléans, « leur familier amy ». On se souvient que ce personnage célèbre, tout en étant la créa-

ture des Guises et succédant, par réaction, à Michel de L'Hôpital, s'honora constamment par une sage tolérance dans un temps de fanatisme outré.

Philippe Canaye possédait une fortune considérable. Elle peut être évaluée à deux ou trois millions de francs de notre monnaie actuelle, et consistait en rentes sur les villes de Paris et de Toulouse, surtout en argent prêté par cédules. L'accusation la plus sérieuse portée contre lui était celle de fournir des fonds à la cause protestante. Et de fait, on trouve parmi ses débiteurs plusieurs huguenots de marque, tels que Arnaud de Cavagne, Gabriel Du Bourg, George de Foix, seigneur de Lagardiole; un grand personnage qui intriguait le liquidateur de la succession et qui ne laisse pas de nous intriguer aussi sous le pseudonyme de Peau-Blanche; puis quelques autres Toulousains entachés d'hérésie, comme Michel Du Faur et les siens, y compris messieurs de La Caze-Dieu; Jean Robert, maître de la monnaie, qui venait d'acheter la seigneurie de Cumont à Mme la sénéchale d'Armagnac et mourut quelques mois après Philippe. On y remarque encore toute la tribu des Tornoer; mais c'est trop insister sur ces détails.

Seul des frères Canaye, Jacques, avocat au Parlement de Paris, survécut aux guerres civiles. Il écrivait encore en 1587. Alors, il était traité de « noble seigneur de Fresne », qualité qui lui est attribuée depuis la Saint-Barthélemy seulement. Il est probable qu'après les massacres il hérita des biens de ce M. de Fresne dont parle Nicolas Gobelin dans une lettre du 16 septembre 1572, qui trouvera sa place autre part.

Notre avocat eut un fils, Philippe, filleul du supplicié de Toulouse, qui illustra le nom de de Fresne, d'abord comme président de la Chambre mi-partie de Languedoc, puis comme ambassadeur de France à Venise. On a de lui plusieurs ouvrages dont la prose n'était pas toujours du goût de Scaliger : « ... Misserrimo stylo scribit... C'est du latin d'Amphiteatrum... », dit celui-ci à diverses reprises (Scaligeriana). On pourra juger de son style français par sa

lettre du 11 octobre 1579, dans laquelle il nous instruit sur les débuts de sa carrière. Nous l'insérons ici sous le n° VIII.

I.

Arrestation de Philippe Canaye.

28 juillet 1568.

L'an mil cinq cens soixante huict et le vingt huictième jour du mois de juillet, environ les huict heures du soir, nous Jehan Du Four, licencié en droits et capitoul de Tholose, suivant le manifeste de la cour à nous desclaré par M. le premier Président, de prendre saisir à diligence tous ceulx que lors trouverait, en Tholose, forains estant de la nouvelle préthendue religion, et suivant la délibération de conseil sur ce par nous arrestée, ayant avecques nous le cappitaine du guet, estant advertis que, au logis des Balances, y avoit certains personaiges logés estant de la nouvelle religion, auquel logis sommes allés, et estant au peyrier du d. logis, avons mandé venir Guillaume Lavaur, tenant led. logis des Balances, et icelluy par nous sur ce interrogé, a dict et respondu que il a dans son logis Phelippe Canaye, marchant de la ville de Paris, despuis long temps, lequel est à sa chambre; — autre, nommé Baroudel, marchant de la ville d'Alby; — autre, nommé Martin Casse, financier, soy disant de la ville de Paris; — autre, nommé Estienne Daniel, marchant de la ville d'Orléans, — et autres hostes a dict n'avoir en son logis, au serment qu'il a faict.

Et après avoir faict venir lesd. Casse, Baroudel, Daniel, et sur ce par nous l'ung après l'autre interrogés, nous ont dict et respondu, sçavoir : le d. Casse que a dict estre clerc financier de la ville de Paris, pour le Roy, et lequel est bon chrestien catholique, lequel est en Tholose puis deux mois en ça ou plus; et led. Baroudel a dict estre d'Alby, bon chrestien catholique, estant venu en Tholose pour traffiquer suivant son estat de marchant; et le d. Daniel a dict estre en Tholose pour les affaires de la veuve de feu sire Nicolas Pitheau, quand vivait marchant de la ville d'Orléans, les affaires duquel il a eu le maniement puis trois ans en ça, et lequel est de la préthendue nouvelle religion;

Et lors nous, d. capitoul, après avoir esté monté sur une galerie du d. logis où avons trouvé le d. Phelippe Canaye, marchant de la ville de Paris, qui soy vouloit retirer, et lequel, sur ce par nous interrogé, a dict et respondu qu'il estait de la nouvelle préthendue religion, et voyant ce, l'avons prins, constitué prisonnier ensemble le d. Daniel auxquels avons faict commandement, de par le roy, nous suivre à la maison de ville, ce qu'ils ont offert faire; — et estant en la d. maison de ville, avons ordonné que le d. Canaye sera mis chez le viguier à la garde de deux soldats, et le d. Daniel mis à l'arrest clos

jusques à ce que autrement en fut ordonné, ce que a este faict et commandé au jaulier d'icelles. En foy de quoy nous sommes soubsignés et faict signer le d. Singlaude, greffier de la cauze.

Du Four, *capitoul.*
Singlaude.

Extrait expédié suivant le commandement faict en vertu de la requeste baillée en la cour par maistre Jacques Canaye.

Singlaude.

II.

Conclusions du procureur du roi contre Ph. Canaye.

Du huictiesme jour du mois d'octobre, en audience et par devant Messieurs Balbaria, Gaultier, capitols, Laffont, assesseur :

Cause du procureur du roy contre Phelippes Canaye, marchant prisonnier à préposer.

De May, procureur du roy dict que, dernièrement, Canaye auroit esté prins pour le faict de la Religion, comme de rechef il a esté prins, lequel Canaye est de la nouvelle prétendue Religion, comme il a autrefois plaidé ; et de tant que Canaye au lieu de vouloir vivre en bon chrestien catholique et suivant l'esglise catholique romaine et institution d'icelle, donnant par ce moyen entendre, et comme la vérité est telle, qu'il est ung des factionnaires contre le Roy et les bons chrestiens catholiques et doibt savoir des entreprinses faictes par ceulx de la nouvelle prétendue Religion ; et despuis ensuivant l'arrest de la court, ledict Canaye auroit esté reprins et mis prisonnier, et lequel a esté reouy, lequel Canaye par sa première et seconde déposition dict qu'il veult vivre suivant l'Eglise appostolique, non aultrement ; et l'ayant interrogé despuis quel temps il aurait confessé et receu le corps précieux de nostre Seigneur, toute fois le dict Canaye auroit répondu et persévéré qu'il ne debvoit poinct estre recherché pour le faict de sa conscience, ni n'est tenu de respondre en le présent pour le faict de la religion, disant que par lettres patentes du roy il aurait esté aux dictes fins renvoyé par devant Monsieur le premier Président de Tholose, et ne sait rien des entreprinses et conspirations susdictes ; par quoy conclud que, sans avoir esgard aux faicts déduicts par le dict Canaye en ses deppositions prenant droict par le procès, rejetées toutes qualifications, doibt estre puny des peines de droit et aultrement, pertinément appoincté en droict sur la forme de procéder. Et despuis, le procureur du Roy, auroit remis ung article d'extrait de redde contre Canaye.

Et aussi pareillement le dict poocureur du Roi aurait remis une coppie de requeste et inquisition contre Canaye du tablier de Marcelot.

III.

SENTENCE DE MORT CONTRE PH. CANAYE.

Du doutziesme jour du mois d'octobre, en audience et par devant Messieurs Balbaria, capitoul, Delacu, assesseur.

Cause susdicte et sentence à la réquisition des parties, a esté prononcé la sentence par escript que s'en suit :

Entre le Procureur du roy, institué en la ville, viguerie de Tholose, demandeur en qualité de crisme de leze majesté, d'une part, Philippe Canaye, marchant parisien, trafiquant en Tholose, prisonnier, prévenu et deffandeur, d'autre ;

Veu par nous, cappitols et juges susdicts, le procès par devant nous entre lesdictes parties, demené le procès-verbal de la prinse de toy, dict Canaye, du vingt huictiesme jour du mois de juillet 1568, et confession par toy faicte y mentionnés, ton audition du vingt neufviesme jour du d. mois, arrest de la cour du 12me jour de aoust au susd., contenant déclaration qu'elle n'entend empescher la cour de céans procéder contre toy, dict Canaye, autre arrest de la cour du 28me jour de juing au susd., et requeste y attachée ; autre procès verbal de l'emprisonnement de toy, dict Canaye, du 11me jour du mois de septembre dernier passé, ta réaudition faicte par devant nous du premier jour du mois d'octobre an sd., cayer d'inquisition contre toy, dict Canaye, faicte à la requeste des escoliers de la nation de France, du 7me jour de may 1567, ton audition sur icelle, estant mandé venir dans le Consistoire des conseils, procédant au jugement de ton procès confrontement figuratif contre toy, faict par la lecture des deppositions des tesmoings en icelles mentionnés contenu en la délibération de conseil, ta correction de plaide, conclusions du d. Procureur du roy et tout ce que faisoit avoir et considérer en la présente quallité, joinct nostre appoinctement en droict et sur ce délibération de Conseil.

Par nostre présente sentence diffinitive, et pour punition et réparations des cas et crismes à toy impausés, résultant du procès, desquels demeures attainct et convencu, te avons condempné et condempnons à estre mis et deslivré entre les mains de l'exécuteur de la haulte justice, lequel, monté sur un charriot ou charrette, la hard au coul, te fera faire le cours acoustumé par les rues et carrefours acoustumés de la présente cité de Tholose, et te admènera à la place du Salin où, à une potance que à ces fins sera dressée, seras pendu et estranglé, tes biens confisqués, distraict d'iceulx la somme de quatre mil cinq cens livres envers les réparations de la ville et cinq cens en œuvres pies, sçavoir est : deux cens livres aux religieuses Sainct Ciprien, cent livres pour les Jhésuistes de ceste ville de Tholose, cinquante livres aux pauvres de la maison Dieu au bout du pont Sainct-Subran, autres cinquante livres aux Religieux Sainct-François de la

petite observance, et autres cinquantes livres aux religieux de la grande observance du dict Tholose; aulx pauvres repenties, vingt livres, et aux Religieux Sainct-Orenx, dix livres; et au surplus, que la délibération de Conseil sortira son plain et entier effect.

De Suppersantis, cappitol.

Delacu, assesseur.

Laquelle prononcée, le dict Canaye en appelle.

Et tout expédié suivant le commandement faict en vertu de la requeste baillée en la cour par Jacques Canaye.

Singlande.

IV.

AUDITION DE PIERRE GUÉRIN, MARCHAND, SERVITEUR ET INSTITEUR DE FEU PHILIPPE CANAYE, MARCHAND DE PARIS, FAICTE COMME S'ENSUIT :

Du quinziesme octobre mil cinq cens soixante huict, par devant Monsieur Ramondy, assesseur.

Pierre Guérin, marchand de Tholose[1], serviteur et institeur de feu Philippe Canaye, marchand de la ville de Paris faisant traficque de pastels et laynes en Tholose, pays de Lauragois, eaigé, ainsi qu'il a dict, de vingt cinq ans, ouy et interrogé par serment, a déposé comme s'en suit.

Premièrement, interrogé puis quel temps il a demeuré au service du d. Philippe Canaye et à quelles conditions et pactes.

Dict que le premier jour de janvier dernier il fust mis au service du d. feu Canaye pour luy servir, assembler et faire la recepte de ses pastels qu'il achepteroit tant en Tholose que au pays de Lauragois, lui ayant constitué et promis donner de gages par année, cent livres tournois et ung habillement d'ung Ristre, drap noir de Paris, sans avoir aultre promesse et convention par escript, et croit qu'ainsy se trouvera sur le livre du d. feu Canaye, et, où ne se trouvera, le déposant le vérifiera par témoings, lequel salaire de ses gages luy sont deus depuis jusques aujourd'huy, qui sont neuf mois et demy, sans avoir esté payés, sauf de neuf livres; surquoy supplie Messieurs de la Justice ayant faict saisir les biens du d. feu Canaye, le faire payer, comme offre aussy soy purger par serment solempnel.

Enquis quels autres gens tenoit le d. feu Canaye à son service?

Dict qu'il tenoit ung autre serviteur et institeur qui luy gouvernoit

1. Ce Pierre Guérin se sauva en Lauragais chez les d'Avessens de Montesquieu. J'ai quelques raisons de croire qu'il est l'auteur de la souche des Guérin du Bouscal.

la plus part de ses autres affaires et ses livres de raisons, lequel se nommait Guillaume Montanhac, de la ville d'Espalion, en Rouergue, auquel le d. feu Canaye commettoit ses affaires principaux et particuliers et lequel gouvernoit ses livres, comme a dict, ce que le déposant ne faisoit si non tenant le cœur à ses affaires et aux receptes des pastels, est la cause que le d. Canaye se servoit et reposoit plus sur le d. Montanhac que à luy. Estoit prouué que le d. feu Canaye et Montanhac estoient tous de la Religion prétendue nouvelle et que le déposant n'est, ains de l'ancienne religion de l'Esglise catholique romayne, sans avoir esté jamais d'autre, ny avoir faict acte ny profession de sa vie ny veult faire de la d. prétendue religion nouvelle.

Enquis quels actes de la d. prétendue religion avait-il veu faire et exercer au d. feu Canaye et Montanhac, son serviteur, en quels lieux et en compagnie de qui?

Dict qu'il n'a veu faire aulcun actes de la d. religion prétendue au d. feu Montanhac ny Canaye, bien cognoissait à leurs propos estre de la d. prétendue Religion nouvelle; dict de plus qu'il seroit au service du d. feu Canaye, premier jour de janvier dernier, le d. feu Canaye auroit demeuré la plus part du temps prisonnier à la maison de la Ville ou soy tenoit en service et intra à la maison de Messieurs Du Tornoer, président d'enqueste et greffiers civil au parlement de Tholose, frères, et il qui respond demeuroit et logeoit au logis des Balances, allant faire les trafficques du pastel pour le d. Canaye, son maistre, hors la ville et au pays de Lauragois, où estoit besoing et commandé par son maistre.

Enquis quelle quantité de pastel agranat ou en romaigut avoit le d. feu Canaye en Tholose, pays de Lauragois ou aultres lieux.

Dict que le d. feu Canaye avoit en une boutique de pastel à la rue dite de La Fonte, allant au Bazacle, louée aux héritiers de feu Jehan Delpech, bourgeois de Tholose, trois cens, moings six ou sept, charges agranat, comme il sait et en est bien adverti pour ce que le d. feu Canaye avoit achepté au mois de septembre dernier, d'ung marchand d'Auriac, nommé Machiores, cinquante charges qu'il alla recepvoir faire porter et descharger à la d. boutique, duquel le d. Canaye en avoit payé dix livres dix sols de la charge, et après deux cens cinquante charges de pastel portées du lieu de Monastarot en Tholose, comprins deux charges retournées par le leudier de Montgiscard pour le droit de la leude, lequel pastel avoit faict apruneler et sugraner par ung sien commis, nommé Jacques Montrésor, marchand du d. Monastarot près Gardouch, en Lauragois, sachant que s'estoit le dernier pastel que le d. feu Canaye avoit au d. lieu de Monastarot, mais ne sait auquel prix auroit esté faict l'achapt du d. pastel que le déposant fict descharger à la d. boutique et mettre à l'autre pile de cinquante charges où tout le d. pastel est encore, sauf quatorze charges que le d. feu Canaye avoit faict tirer et emballer et vingt quatre balles qu'il auroit vendues à un voiturier à raison de huict livres dix sols tournois chaque cabas, la balle faisant quatre cabas et demy, et, à la charge, en fault six cabas. Tout le reste du d. pastel est demeuré dans la boutique, les clefs de laquelle tient Estienne de Courtois, pas-

tellier ou vireur de pastel, qu'ils appellent, ayant charge du d. Canaye lequel demeure au jeu de la balle; et autre pastel n'a le d. Canaye en Tholose ny en Lauragois, qu'il sache, bien dict que avant la dernière feste Nostre Dame de Septembre, le d. Canaye seroit allé à la ville de Carmain où il auroit achepté d'ung nommé Pierre Anel, marchand catholique, huict cens charges pastel à raison de dix sept livres quinze sols la charge pour ce que estoit la meilleure marchandise qu'il aye veu ny trouvé au pays de Lauragois. Il a esté plusieurs fois sur le lieu visiter et voir le d. pastel estant agranat à une boutique hors la ville de Carmaing, boutique appelée de Roques. Toutefois ne fust-il porté, ains achepté, mais ainsy l'a-t-il ouy dire au d. feu Canaye estant retourné du d. Carmaing, le mardy avant qu'il feust prins; mais ne sait sy le d. Canaye a payé comptant le d. achapt, et autre pastel n'a le d. feu Canaye en ce pays, qu'il sache, au serment qu'il a faict.

Enquis quelles autres marchandises ou debtes avait le d. feu Canaye en Tholose ou aux environs, où sont les d. marchandises et le nom et surnom de ses débiteurs,

Dict que le d. feu Canaye à sa maison de Tholose, rue de la Pomme, qu'il avoit acheptée des héritiers du Loup, par décret, au prix de deux mil cinq cens livres : ung quintal et demy layne grosse à faire matelas;

Deux pièces escarlattine violette, entières;

Quelques pièces drap vert en un sac;

Drap de Paris fort fin d'environ vingt pans, dans une balle, et dans une autre balle certaines sarges d'escot, et plusieurs paquets de cordes en grand nombre qu'il ne sauroit espécifier, et quelques sacs à mettre pastel; deux coyssinets de poste; une pistole ou canon qui appartient au déposant, ensemble le déposant y a quatre faisseaux de cordes qui sont à la cuisine, à lui appartenant, les ayant acheptées de son argent de Jacques Majoul; et autre chose n'a eu la d. maison dont, de ce, Messieurs les capitouls en ont faict faire inventaire l'ayant faict mettre prisonnier. Ne sait que le d. Canaye ayt en Tholose autre bien sinon quelques coffres et habillemens qu'il a sur les s. d. Sgrs. du Tornoer et en leur maison, l'ung desquels coffres est de fer. Dict aussy que ung marinier nommé Guilhot, demeurant à la rue de Vallades, debvoit au d. feu Canaye cent vingt livres despuis ung an, comme il a ouy demander payement au d. Guilhot huict jours avant que le d. Canaye feust prisonnier, et croit qu'il y a instrument.

Dict aussy que Raymond Valdare, marchand de la Bastide, debvoit au d. feu Canaye quatre mil livres, avant que le déposant vint demeurer à son service, mais ne sait-il s'il y a cédule ou instrument.

Dict aussy que le d. feu Canaye avoit achepté plusieurs habitans de Tholose, ayant presté argent aux feus Rois et prenant intérests jusques à trois mil livres ou plus, recepvant l'intérest du recepveur à ce commis qu'est sire Bernard Dulaur, bourgeois de Tholose, avec lequel on s'en pourra informer, car ne sait-il autrement sinon pour l'avoir ouy dire au d. Canaye faisant ses affaires fort secretement, mesmes quand prestoit argent ou bailloit lettres de créances.

Enquis s'il sait et a esté adverty où et en quelle part le d. feu Canaye avoit son or et argent, livres de raisons, cédules ou papiers, à qui les auroit-il baillés et sy luy en a aulcun à son pouvoir.

Dict que dix ou doutze jours avant que le d. feu Canaye fust faict prisonnier, il seroit venu aux Balances ou illec auroit faict au paravant rapporter de la maison des d. Sgrs du Tornoer deux sacs plains d'or et d'argent, de la contenance chescun de demye pugnière bled, cousus et bien serrés, et ung grand paquet de livres et papiers ayant deux pans environ de largeur et deux pans et demy de longueur, bien serrés, argent et paquet. Il fist mettre dans deux sacques de layne, à chascune d'icelles, ung des sacquets qui poisoient plus de deux quintaulx, et le reste fist fournir et remplir de layne, et par lui-mesme, jusqu'à demy, et après mist chascun sacquet d'argent au milieu en ung petit de layne, et fist venir ung embaleur, grand homme qu'est ung faïssier de la maison de la ville, qu'il cognoit de veue; et des livres et papiers, fit ung petit pacquet plié de toile, et le tout bailla à porter au d. Crosillat, trezenier, pour porter à Paris, sans luy bailler autre chose, car au paravant la première fois qu'il estoit prisonnier, cest esté passé, il en auroit faict porter cinq autres charges de laine et une balle de soye qu'il avoit faict porter d'Espaigne, et le tout envoyé à ses frères, à Paris par les mulets du d. Crosillat. Dict, au serment qu'il a faict, il n'a cédules, papiers, livres de raisons ny aulcun bien du d. feu Canaye ny sait où il en a davantage, bien dict qu'il alla le jour que le d. feu Canaye feust mené à la Conciergerie, qu'estoit mercredy ou jeudy derniers, parler à luy, ayant esté envoyé et mandé quérir par le d. feu Canaye, lequel pour ce que estant au mois d'aoust prisonnier ou à l'arrest chez le verguier et garde de la maison de la Ville, auroit envoyé emprunter du maistre de la monnoye de Tholose septante cinq quadernes de testons par le déposant, lesquels il porta lors au d. feu Canaye. Dict aussy, le déposant, qu'il vouloit faire rendre les d. septante cinq cadernes de testons qu'il debvoit au d. maistre de la monnoye et pria le déposant retourner parler à luy lendemain à la conciergerie, comme il fist, lequel Canaye manda par lettres escriptes et signées de sa main à Monsieur du Tornoer, greffier criminel, payer et rendre les d. septante cinq quadernes testons au dict maistre de la monnoye de l'argent que le d. sieur greffier avoit de luy, laquelle lettre il porta au d. Sgr. greffier qui l'ayant leue promist faire la contente au d. maistre de la monnoye, comme croit despuis avoir faict, non que autrement il sache, ny quel argent le d. Sgr. greffier avoit du d. Canaye.

Et plus n'a esté interrogé, recollé a persévéré et s'est soubs signé.

P. Guérin.
Ramond, assesseur et commissaire.

Extraict expédié à Simon Le Conte, marchand de Paris, suivant le commandement faict en vertu de la requeste présentée à la Chambre des requestes par le d. Le Conte.

Enterrieu.

V.

AUDITION.

Du setziesme jour du mois d'octobre mil cinq cent soixante huict et par devant M^tre^ de Lacu, licencier, assesseur et commissaire.

Simon Comte, facteur de sire Jehan Roulier, marchand de la ville de Paris eagé, comme a dict, de vingt quatre ans ou d'environ, ouy moyennant serment par luy presté, a déposé comme s'ensuit :

Premièrement, interrogé puis quel temps il est en la présente ville de Tholose et à quelles fins y seroit-il venu,

Dict qu'il seroit arrivé en ceste ville, venant de Paris, le second jour du mois de septembre dernier passé, pour exiger et lever de divers marchands de ceste ville la somme d'environ trente mil livres deues au d. Roulier, son maistre, comme appert par les instrumens et cédules qui présentement nous ont estés exhibées, faictes et signées par divers débiteurs de ceste ville et d'ailleurs y mentionnés et suivant sa procure qui luy avoit esté despechée par le d. Roulier, son maistre, à nous exhibée.

Enquis sy luy qui deppose avoit par cy devant cogneu le sire Félipou, marchand de Paris, trafiquant ordinairement en ceste ville, et la cause de sa cognoissance,

Dict qu'il le cognoist puis trois ou quatre ans en ça pour ce qu'il est marchand parisien comme est bien le d. Roulier, son maistre, et ung frère du d. Canaye, nommé Pierre Canaye, marchand teinturier, puis long temps y a, auroit espousé la sœur du d. Roulier, duquel mariatge auroit esté procréé plusieurs enfants.

Dict, sur ce enquis, que puis que le d. Félipes Canaye estoit prisonnier aux prisons de la maison de céans, pour la prévention du faict de laquelle auroit esté exécuté à mort, il respondant le seroit venu voir pour ce qu'il l'auroit envoyé quérir au logis de la Pomme où il estoit logé, et luy dict qu'il le prioit bien fort qu'il le vint souvent visiter aux d. prisons par ce que, comme disoit, il n'avoit personne qui sollicitat pour luy ; à ceste cause, il le seroit venu voir quelques fois.

Enquis quelles choses auroit-il retirées appartenant au d. feu Canaye pendant le temps qu'il estoit prisonnier mesmes après qu'il auroit esté condampné à mort par Messieurs les capitouls de Tholose et pendant l'article d'appel interjecté et la d. condampnation, soit papiers, cédules, instrumens et autres, livres de raisons, sommes d'or ou d'argent ou autre marchandise de drap de soye qui luy appartinrent, et en quelle part, Il qui dépose, auroit caché et recellé ce que dessus ou autres choses appartenant au d. Canaye.

Dict que pendant le sus d. temps, ny autre, il n'auroit prins ny recellé aulcune chose de quelque qualité qu'elle soit appartenant

au d. feu Canaye, ny ne sait que personne en ayt rien retiré, et moings sait-il que sont devenus ses papiers, livres de raisons, instrumens d'aulcunes debtes qu'il luy pensat appartenir ny aulcune marchandise ;

Bien est vray que luy qui respond venoit, par fois, parler avec luy aux d. prisons et qu'il auroit dict au déposant qu'il auroit trois cens charges de pastel en ceste ville, sans luy espécifier l'endroict où il l'avoit, luy dict aussy qu'il n'avoit guières qu'il en avoit chargé pour Rouen autres trois cens charges avec le sire Jesse, qu'il en avoit aussy faict charger quelque quantité pour envoyer au d. Rouen et n'avoit guières.

Peut avoir deux ans ou environ, le d. feu Canaye dict au déposant, estant pour lors en ceste ville, qu'il auroit presté à Monsieur le Greffier criminel de ceste ville la somme de dix mil livres, c'estoit au temps que le d. seigneur greffier avoit marié une sienne fille ; mais il ne luy dict poinct s'il en avoit cédule ou instrument. Et au commencement des troubles derniers qui commencèrent à la feste Sainct-Michel mil cinq cens soixante sept, il seroit allé voir le d. Canaye à la maison du d. seigneur greffier criminel, où pour lors, iceluy Canaye estoit arresté, comme il disoit, et luy auroit monstré, iceluy Canaye, dans ung estude de la d. maison, ung coffre de fer de longueur de quatre pans ou d'environ dans lequel le d. feu Canaye tenoit son argent, comme il dict luy en avoir veu tirer quelques sommes, mais ne sauroit-il espécifier quelles sommes il y pouvoit avoir pour ce que ne luy dict pas. Auroit-il aussy ouy dire, ne sauroit dire à qui que le d. Canaye avoit quelques draps en une sienne maison qu'il auroit à la rue de la Pomme, et, peult avoir cinq ou six jours, Monsieur Bole, marchand, bourgeois de ceste ville, avoit dict au déposant qu'il estoit debiteur au d. feu Canaye de la somme de cent cinquante livres ou environ, ne sait d'où procédoit la d. debte. Auroit-il aussy ouy dire à ung nommé Adrien La Lande, marchand de Toie, en Champaigne, qui est logé à la maison d'une nommée donne Jehanne, rue de Tripières, près la maison du sire Audouet, que ung nommé Bernard Cardon, aussy marchand, se tenant en mesme logis de la d. donne Jehanne, debvoit au d. feu Canaye la somme de cinquante quatre quadernes testones, et au seroient qu'il a faict, il ne sait poinct qu'autre personne luy doibve aulcune somme d'argent.

Et mieux exhorté dire la vérité, sy le dict feu Canaye pendant son emprisonnement lui auroit donné charge, à luy qui dépose, apporter à ses frères qu'il a en la d. ville de Paris aulcune somme d'or ou d'argent, livres de raisons, instrumens ou cédules et aultres choses qui luy appartinssent ou s'il saict qui est celuy qui auroit eu la d. charge,

Dict ne savoir rien de ce dessus.

En puis pourquoi est ce que ce jourd'huy, environ l'heure du disner, estant allé, le cappitaine du guet et compagnons de la livrée, à la maison d'Amanyeu Brucelles pour le constituer prisonnier aux fins de le conduire en la maison de céans, il se seroit caché, n'ayant voulu obéir aux injonctions que luy ont esté faictes de se rendre à justice.

Dict quel ce jourhuy, environ l'heure de midy, luy qui dépose estant en la maison du d. Brucelles, seroit venu le d. capp. du guet avec la famille de la maison de la ville demandant luy qui dépose; et craignant estre constitué prisonnier et que l'on l'emmenast avec confusion, craignant plus l'escandale que aultre chose, il auroit prié le d. Brucelles qu'il en fist retourner le d. cappitaine et ses gens, car il viendroit à la présente maison de ville en sa compaignie, ou bien qu'il l'admenast à la maison de M. Madron, bourgeois et capitoul de Tholose, que auroit esté cause que le d. Brucelles seroit descendu en sa boutique et auroit moyenné de faire retourner le d. cappitaine et ses gens, mais n'auroit esté faict autre refus au d. cappitaine de l'entrée de la d. maison, ny ne auroit aultrement empesché de faire recherche en sa maison pour voir s'il qui respond y estoit, ny ne soit poinct que les serviteurs du d. Brucelles ayent commis aucune rébellion ou faict aulcun refus de l'entrée de la d. maison au d. cappitaine; et quelques heures après, le d. Brucelles l'auroit conduict à la maison du d. sieur Madron, capitoul, lequel auroit envoyé quérir le cappitaine du guet et l'auroit conduit scéans.

Luy auroit esté remonstré qu'il y a apparence qu'il auroit faict refus ou difficulté soy exiber aux gens de justice lorsqu'il sauroit que l'on le demandoit expressement aux fins qu'il eut loisir cacher et batitter beaucoup de choses qu'il auroit sur soy appartenant au d. feu Canaye, savoir or ou argent, livres de raisons, instrumens, cédules ou aultres marchandises, l'exhortant sur ce dire la vérité.

Dict l'avoir dicte et ne avoir oncques pensé à ce que dessus, soy soubmectant à toute rigueur de justice où il apparoistra du contraire.

Et plus n'a esté interrogé, recollé expressement, et s'est signé : Le Conte.

Extrait expédié à Simon Le Comte, marchand de Paris, en vertu de la requeste présentée en la chambre des requestes parlement et court. Enterrieu.

VI.

Audition.

Du vingt-uniesme jour du mois d'octobre mil cinq cens soixante huict.

Jehan Gaulte, natif d'Auzières en Lauragois, serviteur jadis de feu Philippe Canaye, marchant de Paris, eaigé, comme a dict, de vingt-huit ans environ, ouy moyennant serment, a déposé comme s'ensuict :

Premièrement, interrogé puis quel temps, il qui dépose, se seroit tenu au service du d. feu Philippe Canaye naguère exécuté à mort.

Dict, que le dix-septième jour du mois de juin dernier passé, il se seroit mis au service du d. Canaye et luy servoit de valet de chambre,

luy accoustrant et nettoyant ses habillements et luy pansant aussy son cheval, se tenant partie du temps au logis des Balmas, et autre partie du temps auroit habité à la maison de M. du Tournoer, greffier criminel, et autre partie du temps dans les prisons de scéans et chez le verguier, et ne luy donnoit que vingt-cinq livres par année.

Enquis s'il qui deppose, ne servoit au d. Canaye pour luy escrire et enregistrer en ses livres les quantités de pastel qu'il acheptoit et les personnes desquelles les d. achepts estoient faitcts, les sommes d'or et d'argent qu'il prestoit ou advançoit sur le pastel qu'on luy debvoit bailler.

Dict, qu'il ne sait onques meslé de rien de ce dessus, car aussy ne savoit il escripre que bien peu, mais il avoit autres deux facteurs qui conduisoient ses trafiques, de pastel et autre marchandises desquelles avoit le monyement ung nommé Pierre Guérin et ung nommé Montaignac qui estoient ses principaux facteurs et institeurs et luy qui dépose, comme dict est, ne se mesloit d'autre cas que de tenir nets les accoutremens du d. feu Canaye et d'estre à son coucher et lever, et luy panssait son cheval et ne se despartoit jamais de sa compagnie pour luy faire service à toute heure; mais les d. Montanhac et Guérin alloient ça et là mesmes par le pays de Lauragois pour faire les receptes du pastel achepté par le d. Canaye.

Enquis quelle quantité de pastel, tant agranée que autre, avoit le d. Canaye, tant en ceste ville, au pays de Lauragois que ailleurs, ou estoient ses boutiques pastellières, tant en Tholose que ailleurs.

Dict, qu'il n'en sauroit rien déposer pour ce qu'il ne se mesloit d'autre affaires que de celles là-dessus déclairées, bien est uray que le d. feu Canaye tenoit quelques botiques au fond de la rue de Progamingères, en une maison appartenant aux héritiers de feu noble Jehan Delpuech, bourgeois de Tholose, où il tenoit quelque quantité de pastel qu'il ne sauroit espéciffier.

Enquis en quelle part avoit et tenoit le d. feu Canaye son trésor d'or ou d'argent monoyé ou à monnoyer, ensemble ses livres de raisons et autres papiers, bullettère et instrumens des debtes qui luy estoient deues,

Dict, que environ le commencement du mois de septembre dernier passé ou bien sur la fin du mois d'aoust, peu de jours avant qu'il feust faict prisonnier la dernière fois, le d. feu Canaye, son maistre, fist emballer au déposant deux petites sacques de layne et icelles presser dans les d. sacques avec ses pieds, et pendant qu'il faisoit les d. balles, le d. feu Canaye, ensemble Pierre Guérin, son facteur et institeur, mirent dans chescune des d. balles, parmy la layne, ung sac d'or ou d'argent estant assez grands et pouvoient contenir tous deux ensemble une pugnière ou environ d'or ou d'argent; autrement, ne sauroit combien de somme y avoit et ne sauroit bonnement especiffier la quantité ny si tout estoit or ou argent, car il ne remplist point les d. sacques ny ne les vist poinct remplir, ce pendant qu'il s'attendoit à les remplir de laine, le d. Canaye et le d. Guérin seroient survenus et auroient porté les d. sacs plains d'or ou d'argent; lesquel sac estoit porté par le d. Guérin desoubs son ristre et lequel sac mirent dans la

balle qu'il avoit ja commencé de remplir de layne. Et quand les d. sacques furent achevées de remplir de layne parmy laquelle estoient cachés les d. deux sacs d'or ou d'argent, ils envoyèrent quérir ung emballeur pour coudre les d. balles et pour les encarder, ce qui fust faict dans la maison appartenant au d. feu Canaye, située à la rue de la Pomme que jadis souloit appartenir à ung nommé Le Loups, au devant la maison de Mtre Jehan Cassaniolles, notaire; mais au serment qu'il a faict, il ne sait poinct de quelle part les s. d. sacs d'or ou d'argent furent prins lorsqu'ils furent portés à la maison du d. Canaye pour estre mis dans les d. deux sacques de layne, bien dict que la layne qui fust mise dans les deux sacques ne pouvoit poiser plus hault que de six à sept vingt livres ou le plus fort ung quintal et demy; mais à cause du trésor qui feust mis dedans les deux balles se trouvèrent de poids environ de quatre cens livres, estant poisées dans la maison mesme du d. Canaye, avec le tymon qui y est encore; et quand les d. balles furent cousues et cardées, les d. Canaye, Guérin et iceluy qui dépose s'en allèrent disner au d. logis des Ballances, ayant le d. feu Canaye prins les clefs de la d. maison; et après avoir disné seroit venu au d. logis des Ballances ung trezenier que le déposant ne cognossoit poinct, bien croit ou se doubte qu'il feust serviteur de certains trézeniers du pays d'Auvergne, nommés Les Crosellas, qui sont coustumiers de porter marchandises pour le d. feu Canaye, et auquel le d. Canaye auroit donné charge d'aller charger les d. sacques qui estoient dans la maison de la rue de la Pomme, et auroit esté, le d. trézenier, conduit en la d. maison par le d. Guérin pour lui faire charger les d. sacques; et avant qu'il partit du d. logis des Ballances, le d. Canaye donna charge au d. trézenier de se prendre garde soigneusement que ung sac plain de papiers, — de la longueur de quatre pans et trois pans de largeur qu'il avoit faict apporter le mesme jour de matin à la d. maison de la rue de la Pomme et vouloit faire charger au d. trezenier avec les d. deux sacques, — feust bien gardé, et que quand il seroit aux logis tirant le chemin de Paris où il devoit aller descharger, il ne laisse point le d. sac de papiers avec les d. sacques de layne, mais qu'il les emportat en la chambre que luy seroit baillée pour coucher; et à ces fins, luy auroit donné, pour son vin, quelque pièce d'argent; mais outrement, il ne sait pas en quelle part le d. feu Canaye avoit accoustumé tenir son trésor, bien dict que le d. feu Canaye tenoit dans la maison de Monsieur le greffier ung beau coffre de fer, non qu'il seust dire s'il y tenoit aulcun trésor.

Dict, qu'il ne sait poinct sur ce enquis quels autres notaires auroient accoustumés retenir les instruments des contrats que faisoit le d. feu Canaye envoya le déposant à ung notaire qui se tient devant la boutique de Monsieur Cruzel, marchand, auquel le d. feu Canaye mandoit par le déposant qu'il fist une copie de quelque contract qu'il avoit faict appresté à Monsieur Nolet, et qu'il le lui envoyât; lequel notaire, du nom duquel n'est souvenant, dict qu'il feroit la d. copie pour le d. Canaye et la luy envoyeroit. Ne sait sy despuis l'a recouverte et ne sait-il que le d. feu Canaye eust aulcun aultre instruments

ny bilhettes que ce qu'il envoya à Paris par le d. trégenier, le nom duquel ne pourroit estre mieux seu que par le d. Guérin qui luy fist charger les deux balles et papiers.

Et plus n'a esté interrogé, recollé expressement, et s'est signé

J. Gaulte,
Delacu, assesseur, ainsi signés.

Extrait expédié à Simon Le Comte, marchand de Paris, suyvant le commandement faict en vertu de la requeste portée en la chambre des requeste, parlement et court.

Interriac, notre.

VII.

Extrait des registres du consistoire de Messieurs les capitouls de Tholose.

L'an mil cinq cens soixante huict et le vingt deuxième jour du mois d'octobre, par devant M. Dufour, capitoul; — cause du procureur du roy de ce jour, Jehan Gaulte, prisonnier, Simon Conte, marchand parisien arresté, à proposé;

De May, procureur du roy, dict que, par les pièces à luy communiquées, appert que Jean Gaulte, serviteur de feu Philippe Canaye, marchand parisien, exécuté à mort comme conspirateur et complice des adversaires du roy et bons chrestiens catholiques, tellement que par le procès faict à Canaye, il demeuroit chargé de faicts contenant de grandes entreprinses, tellement que pour iceluy mettre à exécution, il tenoit des serviteurs et autres messagiers pour les envoyer aux villes rebelles, contribuant et pour ce faire, Gaulte, son serviteur, alloit et venoit pour donner advertissement aux d. adversaires; joinct aussy que le d. Gaulte savoit les affaires du d. Canaye, son maistre, et qu'il apprenne à saisir les papiers, tiltres et autres biens du d. Canaye, son maistre, mesmes son or et argent pour frauder le roy et la ville; et pour savoir la vérité, le d. Gaulte auroit esté mis prisonnier, et aussi pareillement Simon Conte, marchand de Paris, arresté et chargé d'estre consant et sçavant qui sont ceulx qui se sont emparés entièrement du bien du d. Canaye, tant papiers, argent, pastel que aultres marchandises, tout ayant entreprins et envoye en la ville de Paris ou aultres parties pour aussy frauder le roy et la ville, donnant entendre par ce moyen estre aussy de la d. nouvelle religion. Dit aussy pareillement Guérin, serviteur du d. Canaye, a esté ouy, toutes fois il n'est poinct prisonnier, lequel n'a poincte dicte la vérité, comme aussy le d. Conte et Gaulte, par leur auditions, disent savoir le d. Gaulte avoir servy le d. Canaye et que quant à luy ne sait poinct du trafficque du d. Canaye par ce qu'il n'avoit pas long temps qu'il estoit en son service, bien dict que environ le mois de septembre le d. feu Canaye auroit faict mettre dans de balles de

layne deux sacs d'or ou d'argent, qu'il y en pouvoit avoir une pugnière. Pour le regard du d. Conte, dict, par son audition, qu'il est facteur de sire Jehan Roulier, marchand de la ville de Paris, pour les affaires duquel seroit venu en Tholose pour recouvrer certaines sommes d'argent qui sont dues au d. Rouiller par les marchands de Tholose, comme il a esté vérifié lorsqu'il fut prins. Dict aussy avoir cogneu le d. Canaye avec lequel il n'a eu jamais aulcung affaire, moings prins aulcune charge de luy ny de personne, nyant aussy qu'il soict de la religion nouvelle, ains bon chrestien catholique;

Par quoy conclud en ce qui concerne le d. Gaulte, serviteur du d. Canaye, attendu que évidemment il appert qu'il ne dict poinct la vérité, il doibt estre mis à la geyne et question pour, de sa bouche, sçavoir la vérité, les voyages qu'il a fait pour ceulx de la nouvelle religion et autres faicts résultant du procès, le d. Conte demeurant en l'estat pour ce faict, et le d. Gaulte geyné, il puisse dire et requérir ce qu'il appartiendra.

A comparu Delchoux avec Simon Conte, marchand de Paris, dict que sa partie est marchand, homme de bien, d'honneur et de qualité, seroit venu à Tholose comme institeur du d. Roulier, son maistre, conclud aux fins absolutoires et eslargir purement et simplement.

Nul comparant pour le d. Gaulte.

Appoincté en droict sur le tout, sauf que par tout le jour les parties pourront bailler par escript et produire ce que bon leur semblera.

Du 24e jour du mois d'octobre et par devant Mons. Balbaria, capitoul.

Cause du procureur du roy contre Simon Le Conte, marchand arresté, et Jehan Gaulte, prisonier, a ordonner à la requisition des parties a esté prononcé l'ordonnance et escript qui s'en suit :

Entre le procureur du roy institué en la ville viguerie de Tholose, demandeur en recellement des biens meubles et argent, livres de raisons, debtes, cabals et pastels de Philippe Canaye, marchand exécuté à mort, disant est, et Simon Le Conte, facteur de sire Jehan Roulier, marchand de Paris, arresté sur la garde du verguier ou garde de la maison de céans, et Jehan Gaulte, serviteur jadis du d. feu Canaye, prisonniers, prévenus et deffendeurs d'autre;

Nous cappitouls juges susdicts, veus le procès verbal de la prinse, arrest et emprisonnement des d. prévenus, leurs auditions et procès contre eux faicts et tout ce que faisait avoir et considérer aux d. procès, eut sur ce délibération de conseil ;

Par nostre presente ordonnance, jugement et droict, avons dict et ordonné, disons et ordonnons que contre les d. Le Conte et Gaulte sera plus amplement enquis ce que sera faict dans quinzaine et cependant, le d. Le Conte et Gaulte seront eslargis par la ville et gardinage d'icelle, en ce qui concerne le d. Le Conte pour continuer la trafficque de la marchandise du d. Roulier son maistre, en caution d'eux mesmes, en faisant les soubmissions accoustumées, et que la délibération de conseil sur ce arrestée sortira effect.

RAMONDY, *assesseur et rapporteur.*

VIII.

LETTRE DE PHILIPPE CANAYE DE FRESNE A PIERRE DU LAC, AVOCAT.

[11 oct. 1579.]

Monsieur, encores que j'espère que vous serez plustost de retour que la présente ne sera à Tholose, si n'ay-je voulu faillir à faire ce petit mot de response aux vostres, du 2me du présent, lesquelles me tesmoignant l'affection que j'ai expérimentée en vous par tant de bons efforts, m'ont asseuré ce dont je ne puis doubter.

Je ne vous dis point combien je vous en suis redevable; mais si vous m'estimez homme de bien, vous croirez aussi que j'honore et révère vostre vertu conjoincte avec vostre ardente στοργή envers toute cette pauvre famille, et moy particulièrement autant que mon propre père. Car, plus j'ay ce bien de m'approcher de vous, et plus je cognoys que vous m'aymez comm'on ayme quand on ayme de cœur.

Je vous ay desjà escrit le succès de mon affaire, lequel, Dieu mercy, a esté tel que je l'eusse peu souhaiter, ayant esté déclaré capable et suffisant par 14 des plus anciens et doctes de Messieurs les Mtres des Reqtes dont la plus part ne se contentant de m'en avoir donné le certificat, en ont esté porter le tesmoignage à Mons. le Garde des Sceaux, lequel aussy tost fit ordonner au Conseil d'Estat que je ferois le serment entre ses mains. Ce que je fis le propre jour, date de vos lettres, en présence de six Mtres des Reqtes, dont j'ay acte en bonne forme. Je diffèreray l'installation jusqu'au quartier d'hiver qui entrera bientost, et j'espère entrer doucement, sans qu'il soit besoing d'autres questions extraordinaires. Cependant je me joue pour me récompenser des maux passés, voyant mon père satisfait et content du rapport qu'il en a eu. Je désire vostre retour pour beaucoup de raisons que je ne puis vous escrire, mais vous en pouvez bien penser une partie. A tant vous baisant très humblement les mains, Monsieur, vostre plus humble et affectionné cousin et serviteur,

P. DE FRESNE.

De Paris, ce 11 octobre 1579.

Je prie Dieu qu'il parachève bien tost vostre voyage et vostre désir, et contentement de tous les vostres. Mon père et tous les siens se rementoyvent à vos bonnes grâces, nous en allant faire vendanges. Ce ne sera pas sans boire à vostre santé et retour.

Suscription : A Monsieur, Monsieur Du Lac, seigneur de Vandeuil, advocat en Parlement, à Tholose.

(Cachet de cire rouge portant un cheuron accompagné de trois étoiles 2 et 1.)

LES GOBELIN.

On a fait de nombreuses recherches sur les Gobelin, M. Lacordaire et M. Read entre autres. L'un a donné ses résultats dans une *Notice historique sur les Manufactures de tapisseries*, etc.; le second, dans le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Pr. Fr.*, année 1856; mais on sait peu de chose sur eux pendant le cours du seizième siècle. Nos papiers contiennent quelques lettres datées « de Saint-Marcel-lès-Paris » et signées par divers membres de cette famille si célèbre, dit Sauval, que sa maison, son écarlate, sa teinturere et la rivière dont elle se servait ont pris son nom.

Malheureusement, nos missives roulent sur des affaires d'intérêts de nulle importance aujourd'hui, et ne nous permettent pas d'offrir sur les Gobelin un ensemble, même incomplet. Nous posons seulement quelques jalons qui peuvent devenir utiles un jour.

Voici d'abord, à leur sujet, ce que Charles de Haffrangues, neveu des Canaye, écrit d'Anvers à Toulouse, le 28 juillet 1564 :

> Mon oncle, Seigneur Pierre, me dict qu'il seroit content que j'eusses d'avantages de garences pour les bailler à la maison Gobelin qui a recommencé la besogne. Il asseure qu'il ne fault que ceste maison pour vendre les garences...

Les Gobelin avaient donc, pendant quelque temps, cessé leur important commerce, probablement à cause des troubles; ils le reprenaient sur les assurances que Catherine de Médicis donna un instant aux huguenots.

On attribuait alors aux eaux de la Bièvre des vertus toutes rabelaisiennes, qui permettaient aux Gobelin de faire mieux que les autres en teinture; mais le secret de leur art était tout simplement basé sur une observation séculaire et consistait dans les soins les plus délicats à donner aux manipulations.

Haffrangues nous donne encore quelques trop légers détails sur leur manière de procéder :

De Saint-Nicolas [Paris], ce 15 aoust 1568.

... Nous avons receu ici pour votre compte 443 balles de pastel aussi mal conditionné qu'il est possible. Nous en avons fait l'essay de dix balles sur lesquelles nous aurons tiré comme notre assiette ordinaire et non plus. Messieurs les cousins Gobelin en ont de la mesme venue dont ils se trouvent fort bien et m'ont dict qu'il vaut onze mises de noirs, et fault qu'il soit reschauffé par deux fois pour le tirer, tant il est puissant. Ils n'y trouvent mal, sy non qu'il est par trop ancre, qui est cause qu'il est un peu plus difficile à gouverner...

Donc, un pastel paraissant trop fort à de vulgaires teinturiers devenait excellent entre les mains des frères Gobelin.

Plus tard, le 12 novembre 1571, un ami de Lecomte, employé comme lui chez Rouillé, parle d'un détail intime, les fiançailles de Catherine Gobelin avec Pierre Aubert « un Normand qui a esté en ceste ville ung huict jour pour parler à elle. On l'a festé d'ung banquet à Saint-Marceau, et aussi céant, dans la ville »...

Ce malheureux jeune homme ainsi fêté dans la splendide installation du faubourg, — la folie Gobelin, une des curiosités de Paris où Rabelais n'oublie pas de conduire son Panurge, — ce Pierre Aubert périt l'année suivante aux massacres de Rouen.

Il est probable que sa fiancée, Catherine, était fille de Guillaume, père de François et de Nicolas Gobelin frères, qui se trouvaient alors à la tête de teinturerie. Nicolas voyageait pour la maison; il expédiait les pastels du Midi sur des navires chargés à Bordeaux à destination de Rouen, adressés : « A Messieurs Le Lièvre, Rouillé, Targer et Gobelin, à Paris »; ce qui pourrait laisser supposer une association commerciale entre beaux-frères, Le Lièvre, Rouillé et Guillaume Targer ayant épousé trois sœurs des Gobelins. Mais il n'en est rien : on trouve à la même époque d'autres envois portant comme adresses : « A Mess. les Canayes, Le Lièvre, Targer et Jean Astorg; » — A Mess. les Gobelins et

Bourcier, etc... ». — Donc, ce sont là des chargements uniques destinés à des maisons différentes bien qu'alliées.

An commencement de l'année 1572, Nicolas Gobelin courait de Toulouse à Bordeaux occupé par la reprise très marquée des affaires depuis la paix et les projets de mariage du jeune prince de Béarn. Cependant, il ne laissait pas que d'avoir des appréhensions à la vue des préparatifs de guerre faits à Brouage. La révolution de Hollande et surtout la mort de la reine de Navarre, préludes de la Saint-Barthélemy, lui causèrent de vives inquiétudes. Ainsi l'indiquent ses lettres sans autre importance d'ailleurs.

Nicolas Gobelin eut bientôt l'occasion de s'apercevoir que ses craintes étaient fondées. Au premier bruit des massacres de Paris, il se rendit prudemment de Toulouse à Bordeaux où il se croyait en sûreté. Il arriva dans cette ville le 7 septembre, et écrivit ce jour-là même à Lecomte par Jean de Cheverry, huguenot basque, neveu du général des finances de Languedoc, au sujet duquel il dit : « Je crains que les affaires bastent mal pour ses semblables, comme il y a apparence grande ». Il n'avait encore aucune nouvelle certaine de Paris.

Deux jours plus tard, très peu rassuré, il ajoute :

« ..... Au demeurant, je me délibère, ayant [quand j'aurai] reçu lettres et advis de Paris, de prendre mon chemin par Limoges à Lyon, pour mettre ordre à ce que savez. Et d'autant qu'à cause de ces séditions l'on faict difficulté de laisser passer aulx portes et par la ville sans passeport, je vous prie de m'envoyer une lettre de franchise, adressant au sieur Croiseau, afin que, par son moyen, je puisse faire mes affaires plus seurement et avoir passeport du gouverneur de ceste ville. J'escrips ce jour d'huy à Paris. Il n'y a rien de nouveau par deça... ».

En effet, les massacres de Bordeaux eurent lieu dans les premiers jours d'octobre seulement, et les deux lettres suivantes sont une nouvelle preuve du calme dont jouissaient les huguenots de cette ville.

Nicolas Gobelin à S. Lecomte.

[Bordeaux, 16 septembre 1572.]

... Quant à ce que me mandez que je vous escripve comment on se gouverne envers ceulx de la Religion pour pouvoir mettre ordre à ceulx qui doibvent, je vous advise que jusques icy ils n'ont esté molestés. Je ne say pas que l'on leur fera cy après. L'on m'a dict que plusieurs ont retiré les meilleurs. De vous en spécifier aulcuns, je ne puis, d'autant que je ne les cognois. Quant à Boyer, je crois que n'en pouvez doubter d'autant qu'il m'a dict avoir protesté de vivre en bon catholique. Je ne sais si son gendre a fait semblable et crois qu'il faudra qu'en fassent autant ceux qui voudront demeurer en seurté en ce royaulme, aultrement je vois les affaires en piteux estat. Dieu, par sa grâce, veuille bien mettre ordre à tout...

J'ay entendu que Mons. de Fresne, oncle du cousin, n'a esté oublié et a esté tué; aussi l'on m'a dict que la maison de Mons. de Merly, près la Corneneuve, a esté pillée. Dieu veuille qu'il n'en soit rien. Je crains que Mess. de La Planche et leur beau-frère n'en ayent eu moins.

J'ay entendu que mon frère Rouillé se porte bien, Dieu mercy!

Le présent porteur arriva hier soir, 15 du pr^t^, et a esté despêché pour vos affaires à midy aujourd'hui 16 du d.

N. Gobelin à S. Lecomte.

[Bordeaux, 24 septembre 1572.]

... Je n'ay encores receu aulcune lettres de Paris. Sy j'en reçois aulcunes pour vous, je ne fauldray à les vous envoyer. Il se dict par deça que Mons. de Biron est entré à La Rochelle avec son train qui peut estre environ 50 chevaulx. N'y a rien de nouveau, sinon ce que je vous ay mandé par mes précédentes que plusieurs sont convertis par les presches de Mons. Aymon, ou plus tost par la crainte qu'ils ont tant pour eux que pour leur bien. Mons. Croizeau m'a dict qu'il tiendroit la main s'il voyoit qu'il y eust danger, à ce que luy avez mandé...

M. Aymon est, sans aucun doute, Edmond Auger, jésuite, ancien batteleur d'après L'Estoile, dont les prédications fulminantes finirent par provoquer le massacre des protestants à Bordeaux.

Ainsi, Nicolas Gobelin avait eu de Paris quelques nouvelles indirectes, mais depuis la Saint-Barthélemy il n'avait reçu aucune lettre des siens à la date du 27 septembre 1572 :

... Je ne sais que penser, dit-il. J'ay escrit desja quatre ou cinq fois et pourray bien encore escripre au jour d'huy par un mien amy qui s'en ira demain en poste...

Ici, cette correspondance subit une longue interruption. Les massacres avaient enrayé tout commerce. A la suite de ce « déluge », les Gobelin se sauvèrent hors de France, très probablement. Dans tous les cas, ils demeurèrent quatre ans sans reprendre leurs travaux. Antoine Sagnier, le successeur de Lecomte dans la maison Rouillé, annonce leur retour aux affaires, le 27 octobre 1576 :

Trouvant au jour d'huy l'occasion, par amys, je n'ay voulu faillir vous mander des nouvelles de deça, comme M. Gobelin, frère du sieur François Gobelin que bien cognoissez, est depuis huict jours arrivé de son voyage en bonne disposition, Dieu grâces, et à ce que je prévois, M. Rouillé espère que les deux frères se mettront de brief en compagnie...

Le 29 octobre suivant, Targer est plus affirmatif encore :

... Vous sera pour advis comme mon frère Nicolas Gobelin est de retour dans ceste ville et demeure avec seigneur le frère François Gobelin. J'estime que si Dieu nous donne bonne et longue paix, ils feront quelque chose de bon et de stable...

Enfin, Nicolas Gobelin voulut avertir lui-même Lecomte de sa rentrée. Il le fit sans trop d'assurance pour l'avenir ainsi qu'on le verra :

[Paris, 23 janvier 1577.]

Monsieur Le Comte, l'amitié que nous avons par cy devant contractée ensemble ne m'a pas laissé passer ceste occasion du présent porteur sans vous envoyer ce mot de lettres, afin de vous tesmoigner par icelle la souvenance que j'ay gardée et garde continuellement de

vous, laquelle n'est autre que celle que je fais bien estat que reteniez de moy.

Je suis depuis peu de mois de retour en ceste ville. J'ay veu et salué mes parens avec grandissime contentement, et ce pendant, j'ay donné ordre à mes affaires suivant le désir qu'en avoit mon frère Rouillé. Je ne vous puis asseurer combien ces nouveaulx bruits m'y arresteront; mais bien que, quelque part que je sois, je seray tousjours de mesme en vostre endroit.

Au surplus, j'estime qu'il vous pourra souvenir d'une lettre de change, etc...

L'association de ces deux frères Gobelin ne fut pas de longue durée. Dès l'année suivante, Targer écrit de Paris le 5 avril : « ... Mon frère François Gobelin laisse la teinture à cause de la malité du temps... »

Si François abandonna les affaires, Nicolas les continua, sans doute avec un autre de ses frères, Guille ou plutôt Guillaume, et l'on trouve ces deux noms accolés dans les signatures des lettres des Gobelin dont les cachets de cire portent l'empreinte des initiales N. G. G. entrelacées, de 1579 à 1582.

Il y a encore dans nos papiers deux ou trois lettres d'un autre G. Gobelin, qui pourraient bien avoir été écrites par Gilles, que l'on prétend être le fondateur de la maison de tapisserie. Mais elles ne nous apprennent rien, sinon que ce G. Gobelin avait un procès avec « Messieurs les Canaye pour quelque reste de compte dont il ne pouvait avoir raison », en 1578.

Ici s'arrêtent nos renseignements sur les Gobelin.

LONGUET.

« Noble Mathurin de Longuet, maréchal des logis de la reine-mère », est de tous les correspondants de Lecomte celui qui s'intéresse le plus à la prospérité de l'abbaye de Bon-Vouloir. Ses lettres sont aussi les plus spirituellement tournées, mais elles sont assaisonnées d'un gros sel souvent bien graveleux pour la plume d'un père de famille qui

mariait une de ses filles le 15 février 1582. Et après avoir reconnu cet homme encore jeune, entreprenant et bien fait, sans doute, on se demande si le fameux escadron volant de Catherine de Médicis ne courait pas avec lui de grands risques.

Longuet devint plus tard un des courtisans de Henri IV et aussi l'ennemi de Sully, qui le range parmi les « donneurs d'avis et faiseurs de libelles » dont Sancy était le chef. « ... Le talent dangereux des bons mots et de la raillerie les avait fait admettre en la compagnie et entrer dans la familiarité de Henry à qui la conversation vive et enjouée ne déplaisait pas ». (*Économie royale*).

Longuet présenta au roi de volumineux mémoires sur le rachat du domaine en faveur des traitans, en 1607.

JEAN ROUILLÉ.

Riche marchand qui appelle Lecomte « Simon », tout court, et le salue en disant : « Vostre Maistre », demeurait à Paris, rue Saint-Honoré, près La Tonnellerie, près les Halles, et aussi près la place aux Chats. Disons, en passant, que la Tonnellerie n'avait pas alors le mauvais renom que lui prête Ed. Fournier et qu'elle mérita peut-être cent ans plus tard. Non content de vendre des draps et des serges rasées de Beauvais, Rouillé voulut, lui aussi, spéculer sur les pastels, voie dans laquelle tant d'autres négociants avaient jadis trouvé la fortune. Il se plaint souvent à Lecomte de n'avoir pas réussi.

Rouillé avait épousé Marguerite Gobelin qui lui donna plusieurs enfants sur lesquels nous n'avons rien. Nous savons seulement que sa fille aînée, fiancée à un M. Castille, en 1579, mourut de la peste en 1584. Une sœur de Rouillé avait épousé Jean Charpentier, fils de Fiacre, échevin de Paris en 1546. Au reste, la famille Rouillé avait de belles alliances d'autre part. Un de ses proches parents, nommé

Barthélemy, maître des comptes, député par le roi au sujet des finances, parcourait la Guienne et le Languedoc en 1582[1].

Mais passons. Tout ceci est peu, et nous n'aurions plus reparlé de Jean Rouillé, s'il n'était l'auteur de la lettre suivante curieuse en ce qu'elle est écrite, *de visu*, immédiatement après la Saint-Barthélemy. On y verra d'abord les conséquences démoralisatrices de cet acte. Le roi assassine les huguenots dans un guet-apens, donc un messager a le droit, si ce n'est le devoir, de les voler. Le marchand ne blâme ni le roi ni le messager infidèle; il craint seulement que ses clients du Midi ne soient anéantis à leur tour, eux et leur fortune, et que ses créances ne soient perdues. Il leur conseille, dans un intérêt réciproque, de retourner au giron de l'Église catholique. On remarquera aussi que ce témoin oculaire n'hésite pas à attribuer à la cour un rôle prépondérant dans les « Matines parisiennes ». Il compte plus de dix mille victimes, et les massacres de Bordeaux, Toulouse et plusieurs autres villes n'avaient pas encore eu lieu. Il nous apprend que plus de cinq mille Parisiens avaient abjuré. Peut-être était-il de ce nombre, car, ainsi que nous l'avons déjà vu, Nicolas Gobelin paraît agréablement surpris de ce que son beau-frère Rouillé n'ait pas eu le sort de M. de Fresne et de tant d'autres.

Au reste, cette lettre mérite d'être reproduite en entier :

Jean Rouillé à Messieurs Jacques et Pierre Fabvre, à Albi.

[Paris, 22 septembre 1572.]

Honorables seigneurs, j'ay receu la vostre par ung marchand de vostre ville lequel, suivant vostre lettre, avoit charge de me fournir 2,000 livres en déduction de ce que me debvez. Mais il m'a respondu qu'il n'en feroit rien parce que estiez de la religion nouvelle. Pour ceste cause, je vous supplie de me dresser de la partie que me debvez.

1. J.-A. de Thou avait fait ses études au collège de Bourgogne avec un René Rouiller, neveu de l'évêque de Senlis, qui pouvait bien appartenir à la famille de notre marchand.

Je donne charge à mon homme de vous en parler, et vous prie de le rendre content, ce que j'espère ferez. Au reste, serez adverti que vostre buffle est perdu, car le marchand de Rouen dict qu'il ne sait ce qu'il est devenu.

Au demeurant, Messieurs, je vous advise que le roy a rendu fort ample tesmoignaige comme il veult et entend qu'il n'y ait en ce royaulme que une foy, une loy, ung Dieu et ung roy, et pour ce faire, il a exterminé et mis à mort tous ceulx qui, à ce faire, luy ont donné empeschement, n'espargnant nul, despuis le plus petit jusques au plus grand, soit à Paris, Rouen, Lion, Orléans, Meaulx et aultres bonnes villes, auxquelles je crois avoir esté tué plus de dix mil hommes ou femmes et beaucoup davantaige. Au jour d'hier, le roy de Navarre, le prince de Condé et sa femme, la duchesse de Ferrarre, le duc de Bouillon et sa femme ont faict abjuration de leur mauvaise opinion et ont protesté publiquement en face de la Sainte Esglise, le roy y assistant, de vivre doresnavant en la loy catholique, apostolique, romaine; et s'ils ne l'eussent faict, je crois que mal eust basté pour eux. Il n'est plus temps de s'amuser en une vaine attente ou espérance du contraire, car le roy a juré et faict serment solennel en l'église de Nostre-Dame de n'espargner sa vie ny son royaulme pour exterminer ceste nouvelle opinion de religion inventée depuis dix ou douze ans en ça. De faict, il y a plus de cinq mille personnes en ceste ville qui, délaissant ceste vaine opiniastreté, se sont réunis en l'Eglise de Dieu et ont protesté de vivre en la religion chrestienne catholique, apostolique, romaine.

Or, pour abréger mon dire, je vous prie, tant qu'il m'est possible, si voulez sauuer vostre âme, garentir vostre vie présente, sauuer vos biens, vostre famille hors de pauvreté, de croire mon conseil, c'est que, le plus tost que faire pourrez, vous et toute vostre famille vous ayez à faire actuelle profession de la religion catholique, et que, en premier lieu, vous preniez acte de vostre évesque ou curé comme il vous aura ouy en confession, vous repentant de l'abus auquel par trop longtemps vous avez adhéré, et que doresnavant vous promestiez de vivre catholiquement; comme il vous aura vu assister à la messe et aux services de l'Eglise; prenez acte comme il vous aura administré le Sainct Sacrement de l'hostel; bref faictes tous actes d'homme de bien et catholique. Je vous prie de rechef de faire ce que je vous dis et pour cause, et ne vous amusez en vaines attentes et espérances de quelque édict, car, à la vérité, vous seriez surprins.

Plus de cinq mil personnes de ceste ville ont faict le semblable, car il n'y a que ce seul moyen pour se garantir et sauuer sa vie et son bien. Croyez-moy et faictes ce que je vous mande, car je says, de vray et suis bien assuré que tous ceulx qui vouldront faire autrement seront mis à mort, leurs biens perdus et toute leur famille destruite de fond en comble. J'en vois tous les jours le tesmoignage devant mes yeulx. Ne vivez en vaine expectative, car ceulx qui s'amuseront seront surprins.

Faictes, en l'honneur de Dieu, ce que vous mande et prenez acte de vostre évesque ou curé ou prebstre comme il vous aura vu et oui en

confession, assister à la messe, fréquenter les églises et administré le Saint Sacrement de l'hostel.

Si vous ne croyez mon conseil, vous estes perdu, ruiné, destruit, vous et vostre maison de fond en comble, croyez-moi.

Je vous prie m'escripre. Je me recommande à vous et prie Dieu que, par sa grâce, en une mesme foy et union d'église je vous puisse revoir y.

Vostre bon amy.

Jehan ROUILLE.

On comprend ce que de semblables lettres devaient jeter d'effroi et entraîner d'abjurations à leur arrivée en province.

Dans ses réponses, l'un des frères Faure, Jacques, parle à son tour des massacres d'Albi en expliquant à Lecomte sa situation propre et celle dans laquelle se trouvait le commerce à la suite de cet effondrement social. A ce titre, nous les donnons ici malgré quelques longueurs. Elles peignent bien les malheurs du temps.

Jean Faure à S. Lecomte.

[De sa métairie en Albigeois, près Lescure, 26 sept. 1572.]

J'ay receue une de vos lettres du 23 du présent, que mon frère, sire Pierre Faure, m'a envoyée en ceste mienne métairie là où je suys depuis mon despart de Tolose qui fut à l'instant que j'eus pris congé de vous en vostre chambre; et, causant ce tumulte, je ne me suis encore mis dans la ville (d'Alby), ce que j'espère faire en bref, Dieu aydant, par le moyen de mes amis et de par bon conseil. Mon d. frère Faure y est déjà entré. J'espère, comme je vous dis, que j'y entrerai bien tost comme vous en pourrez être adverti... Ung appelé sire Pierre Giriot, faisant compagnie à vostre Escarlien, est revenu de Paris y a 7 à 8 jours, comme mon frère m'a dict, lequel estoit à Paris quelques jours devant que le désastre de la mort de Mons. l'admyral ne vint, et desjà Escarlien avoit baillé mes lettres tant à M. Rouiller que à M. Robinet, et leur avoit promis leur payer savoir, à M. Rouiller 2000 livres et au d. Roubinet ce que nous luy debvons, qui est environ de 3 à 400 livres.

Mais le désastre venu, il dict qu'il pensoit que les troubles fussent part deça comme ils estoient part de là, comme à Rouen, Orléans, Bourges, Lyon et autres lieux, et il eut conseil de ne rien payer et s'en vinct sans rien payer; de quoy j'ay esté grandement marri..... à présent nous sommes un peu desnués à cause de ce tumulte, pour avoir un peu serré notre marchandise et nos livres de la botique; il

y a un mois et plus que nous n'avons rien faict et nostre boutique est fermée; mais, comme je vous viens de dire, j'espère qu'elle sera en bref ouverte et remise en son premier estat, Dieu aydant, etc.[1].

Jacques Faure à Simon Lecomte.

[D'Albi, 22 janvier 1573.]

Monsieur Le Comte, Je crois estes averti de mes désastres que nous sont advenus depuis ce temps calamiteux qui a commencé, vous asseurant que depuis le jour que vous rendis les papiers que m'aviez baillés, qui fut à l'instant que je sortis de Tholoze; Et à la bonne heure, car, comme j'ay depuis entendu, trois heures après l'on commença d'emprisonner.

Je me retirai chez un mien bon frère, au lieu d'Orban et ne voulois venir à Albi, voyant le temps. Toutefois, ayant demeuré au d. Orban et à une mienne métairie, près d'Albi par le conseil et advis de mes parents et amis, en premier lieu par la grâce de Dieu, mon frère et moi fûmes réduits à l'église catholique Romaine, pensant estre en tranquillité et repos pour faire nos affaires, redresser nostre botique, de façon que vous eussiez dit que jamais ne debvions avoir aucun destorbier de rien. Pour lors, me semble que nous vous escrivismes de l'estat de nos affaires, et ne pensions rien moins que d'estre en toute pacification. Nous demeurâmes ainsin environ quinze jours ou trois semaines; mais, causant nos péchés, Dieu ne nous laissa guère en ce repos, car tout incontinent que M. d'Albi[2] entendit le massacre de Tholose, il nous fist tous mettre en prison, tant ceux qui avions faite confession de foy que ceux qui ne l'avions poinct faite, de façon que fust ung temps où nous avions tous la vie et la mort qui pendoit par ung filet. Mais la volonté de Dieu fut telle et la clémence et bonté de mon dict seigneur d'Albi, que l'on nous sauva la vie avec l'aide de nos bons amis, comme est vraisemblable, car il y en avoit certains de nostre troupe qui passèrent par là et la mort les suivit! Dieu soit du tout loué! — Estant déliurés de prison, il nous fallut nous retirer aux champs par la crainte que l'on nous donnoit de la populace. Nous fûmes à un village catholique, une lieue près d'Albi, là où nous avons demeuré ung fort long temps, et depuis peu nous nous sommes remis en ceste ville en telles conditions que nous ne sommes pas en liberté de sortir dehors la ville, comment que soit. Je n'ouvre point ma botique ny ne ose point envoyer aux champs pour recouvrer mes deptes; de façon que je suis réduit en telle extrémité que guères

1. Cette lettre était accompagnée d'une missive du général des finances de Cheverry, intercédant, auprès de Lecomte, en faveur des frères Faure, d'un certain Airal et de quelques autres huguenots.

2. L'archevêque d'Albi était un Florentin du nom de Philippe Rodulphe, neveu de son prédécesseur Laurent Strozzi.

bien puis-je avoir argent pour la despense de ma maison avec tant de soldats et de gendarmes que l'on me baille touts les jours. Brief, je ne vous saurois dire ny discourir la disme de mes misères et calamités auxquelles, pour venir au point, je vous voudrois supplier avoir esgard pour ce que je dois à M. Roullier, etc... — Mon frère Pierre Faure, est prisonnier avec ceux de la religion depuis le commencement de ces troubles. Je suis tout seul et sans affaires, je vous prie donc vouloir supercéder à ma demande, etc...

J. Faure.

Sy Dieu ne nous eût coupé le cordage par ses troubles, il y avoit bien à gagner quant au safran, car ceux qui en ont fait cette année ont gagné XL et L livres ou plus; et aux pastels aussi n'y avoit rien à perdre...

J. Faure à S. Lecomte.

[Albi, 15 février 1573.]

... Il m'est impossible sur toutes les impossibilités du monde de vous payer à vous et à quelques autres créanciers que j'ay à Lyon, parce que estant prisonnier aux carcères épiscopales d'Albi, il m'a fallu bailler mon argent à des gens que je n'y prenois pas plaisir, et pour sortir des carcères, je n'en ay pas eu assez, il m'en fallut emprunter que je n'ay pas encores rendu. Quant à la marchandise que j'avois en ma botique, ma pauvre femme avec sa chambrière et ung apprentis que j'avois, la cacha de ça et de là chez les voisins comme elle peut et le moins mal qu'il luy fut possible, car, moy et mes serviteurs étions prisonniers. Mon frère Pierre Faure estant allé aux champs quelques jours auparavant, fut aussy faict prisonnier par ceulx de la religion, parce qu'ils disoient qu'il s'estoit révolté. Il luy a fallu aussy payer rançon, et il est encore avec eux. Il n'est pas reveneu despuis, dont je suis fort marry.

Ma femme se trouva sy très estonnée qu'elle ne savoit que faire, car de prime arrivée elle ne trouvoit personne qui voulut prendre ma marchandise en garde, les gens estant estonnés et intimidés; on n'espéroit que ung pillaige à nos maisons. Enfin, par la diligence de Mons. d'Albi et de ses officiers, les affaires demeurèrent assez en calme. Pour sauver ma marchandise, ma femme fut constraincte mesme d'en mettre une partie entre les mains d'ung prestre, et pouvez croire que ceste conduite ne se fist sans esgarement et perte d'une partie de la marchandise, de façon que quand j'ay esté revenu en ma maison et que j'ay faict ma recognoissance, je me suis trouvé bien perplex en moy; et craignant qu'il ne m'advint plus grand inconvénient tant pour la salvation de vostre depte que d'autres que j'ay, j'ay esté constrainct vendre le reste de ma marchandise en don-

nant bons termes et plier du tout ma botique. Le sieur Barthélemy Bodet n'a jamais voulu entendre mes raisons, luy disant que je n'avois pas ung sou pour luy bailler et qu'il ne m'estoit pas loisible d'aller ny envoyer dehors, aux champs, pour lever mon argent, tant est grande la calamité de ce temps. Or le d. Bodet m'a faict condamner par devant le juge ordinaire à vous payer dans six mois, et non content de la d. sentence, s'en est porté appelant par devant le viguier et juge royal d'Albi où il me vouloit faire condamner aux dommages et intérests, chose qui n'estoit raisonnable, veu le temps.

Tant fut procédé, que, par autre sentence, a esté dict qu'il n'y a lieu de m'appliquer les intérests requis et m'a-t-on condamné à vous payer dans quatre mois après l'intimation. Si ce temps de troubles dure, je ne sais ce que ferez sinon que vous fassiez vendre mon bien. Je dis au d. Bodet qu'il faisoit mal que de me poursuivre si vivement, que je ne croyois pas que vous luy eussiez donné ceste charge de m'estre si rude; que tout cela ne pouvoit servir qu'à me faire force despens sans que vous puissiez estre payé de votre dette au moment ni tant que ces troubles dureront. Vous aurez toutes les condamnations du monde, voire tous les arrests qui pourront intervenir de la cour de parlement, sinon de faire vendre mon bien du possessoire, qui me sera force despens.

En conférant avec le d. Bodet, il m'a dit que Mons. Roulier et vous estiez entrés dans l'opinion que ceux de la Religion ne sont si seurs que les catholiques et que si je vous baillois caution catholique bonne et suffisante, vous m'accommoderiez de quelques bons termes pour vous payer, à quoy je n'ay voulu faire nulle response, me réservant de vous faire entendre à vous mesme que je me fais docte de vous bailler bonne caution catholique. Vous considérerez que la somme est un peu bien grande et nottable et qu'il me faut du temps pour lever mes dettes, veu mes infortunes, vous priant de me mettre en ma place et me traicter comme vous voudriez qu'il vous fut faict; car la faute ne vient de moy directement, mais du temps malin et calamiteux, etc.

J. Faure à S. Lecomte.

[Albi, 1 mars 1573.]

... Vous me dites que ma lettre est pleine de gemissements et de lamentations. Je vous diray qu'il y a de plus grandes maisons que la mienne qui estoient bien riches, fort à leur aise et opulentes que ce temps déplorable a ruinées de fond en comble et toutes sont beaucoup désolées; de ces maisons aujourd'huy, en France, en a bonne quantité, plus que ne seroit de besoin. Aussy considérant le tout, j'en prends patience, comme Dieu plaist me la donner, car, en premier lieu, je n'ay pas mangé ni prodigalisé ni perdu mon bien par des maléfices ou par mes malversations, mais ça esté une disgrace que Dieu a envoyé partout ce royaulme de France, à toutes personnes et

aux uns plus que aux aultres. Dieu soit du tout loué! Mais nous sommes tous entre les mains de Dieu, et il en peut donner autant à qui bon luy semblera. Je n'ay pas esté pillé; mais ces troubles me coustent aujourd'huy plus de 16,000 livres de bonne perte, tant les seconds, tiers et derniers troubles, qui est beaucoup pour ung petit compaignon comme moy. — Si pour la somme que je vous dois vous vouliez des comptes qui me sont deus, je vous en donnerois pour plus de 10,000 livres... J'ay vendu ce que ma femme a peu sauver de mes marchandises à ung marchand de ceste ville, ung fort bon homme, et vous montreray son obligation qui monte environ à 5,000 livres à payer en 4 années... Je vous payeray donc si ne me pressez. Après les troubles de 1567, 68, 69 et 70, quand je fus retourné en ma maison, j'escrivis à mes créanciers de Lyon de me vouloir termoyer les dettes que je leur devois; ce qu'ils firent volontiers, etc... Mon intention est de vous bien payer comme je fis après les d. troubles, quand je fus hors de ma maison avec les autres de la Religion pendant les troubles qui durèrent trois ans, et tous mes créanciers prinrent patience, etc...

Dieu nous a si bien visités que nous sommes constraints malgré nous de plier nostre estat et faire du mieulx que nous pourrons jusqu'à ce qu'il luy plaise de nous soulager, etc... Vous mesme viendrez-vous pour faire ratifier et homologuer l'instrument que nous passerons ou bien si vous enverrez homme exprès avant vostre venue de Bordeaux? Je seray content de défrayer les despens qu'il fera ou de vous, si vous venez, à la charge toutefois que quand vous ou celuy que enverez entrera dans Albi, il vienne loger à ma maison, je vous y feray bonne chaire de ce que Dieu nous aura donné; combien que l'on m'ait pris deux courtaux que j'avois au commencement de ces troubles, j'ay bon estable pour son cheval ou le vostre, et quelque peu de foin et d'avoine cachée en quelque part pour luy donner, etc...

... Dieu me donne la grâce de vous le recognoistre, ainsi qu'à M. Rouiller, à ma possibilité, etc...

ÉTUDE

SUR

LES MIROIRS MAGIQUES

DE LA CHINE & DU JAPON

PAR M. BERSON[1].

C'est depuis un petit nombre d'années seulement que les peuples de l'Orient connaissent les miroirs en verre étamé d'origine européenne; il n'y a pas bien longtemps qu'en Chine et au Japon les miroirs métalliques étaient seuls en usage. Cela ne doit nous surprendre en rien, car il en a été de même pendant de longues périodes en Europe (l'étamage ne date que du treizième siècle); actuellement même, les peuples qui sont restés réfractaires aux produits de notre industrie continuent à ne fabriquer que des miroirs en métal poli.

Chez les Japonais, la simplicité extrême de l'ameublement n'exclut jamais la présence d'un miroir, le plus beau possible, qui, habituellement, est enveloppé dans plusieurs fourreaux de soie et enfermé dans une boîte en bois, et qui, pour l'usage, s'installe sur un chevalet très bas, à la hauteur du visage des personnes assises sur les nattes en paille de riz. C'est de tous les meubles de la maison celui que l'on entoure des soins les plus minutieux. L'importance du miroir dans un intérieur japonais s'explique non seulement par l'attention que la femme japonaise apporte à l'édifice de sa

1. Lu dans la séance du 17 avril 1890.

chevelure et par l'usage des fards, mais encore et surtout par le rôle que joue le miroir dans la religion nationale, la religion de *Shinto*.

La légende rapporte que la déesse Soleil, s'étant mise un jour en colère, s'enferma dans une caverne et plongea ainsi le monde dans les ténèbres. Après avoir usé de mille artifices pour l'en faire sortir, les autres divinités imaginèrent enfin de présenter le premier miroir à l'orifice de la caverne. Ce miroir, montrant à la déesse sa propre image, l'attira hors de son refuge et rendit ainsi la lumière au monde. A la création de l'empire du Japon, l'Empereur, petit-fils de la déesse, reçut d'elle ce miroir avec ces mots : « Conserve ce miroir comme mon esprit, conserve-le dans la même maison et dans la même chambre que toi, et honore-le comme tu m'honorerais moi-même ». Fidèles à cette recommandation, les empereurs du Japon, que le peuple désigne aujourd'hui encore sous le nom de Fils du Ciel, gardent précieusement cette relique au palais impérial. Quoique de nos jours le peuple japonais appartienne en grande partie au bouddhisme et pour une petite fraction aux nombreuses sectes chrétiennes qui entretiennent des missionnaires dans l'empire du Soleil levant, l'aristocratie étant restée à peu près seule attachée au culte de *Shinto*, le miroir n'en est pas moins pour tout le monde un objet que l'on ne traite pas avec la même désinvolture que tous les autres.

Parmi tous les miroirs que l'on rencontre au Japon, quelques-uns, 2 ou 3 pour 100, présentent la singulière propriété suivante : lorsqu'ils sont éclairés par la lumière diffuse, ils se comportent comme tous nos miroirs en donnant des images virtuelles des objets éclairés placés devant eux ; ces images sont toutefois un peu plus petites que les objets, parce que les miroirs sont très légèrement convexes. Mais si on vient à faire tomber sur un de ces miroirs privilégiés un faisceau solaire et si on recueille la lumière réfléchie sur un écran, on voit se dessiner sur l'écran les ornements en relief qui sont sur la face postérieure et non éclairée ; ce sont généralement des caractères d'écriture, des fleurs, des oiseaux, etc.

L'aspect des images est d'autant plus brillant que la lumière du faisceau est plus intense. L'étonnement qu'on éprouve en voyant pour la première fois ce phénomène justifie le nom de *miroirs magiques* donné à ces instruments.

Dès l'antiquité, cette propriété extraordinaire a été constatée chez certains miroirs métalliques. D'après M. *Sterne* (Carus), *Aulu-Gelle* rapporte qu'il y a des miroirs capables de réfléchir leur dos, mais dans certaines conditions. Un auteur chinois du neuvième siècle, *Tchin-Kouo*, parle de ces miroirs qu'il appelle *Tcheou-Kouang-Kien*, c'est-à-dire miroirs qui se laissent traverser par la lumière. Le poète *Kin-ma* les chante. Plus tard, le lettré *Ou-Tseu-Hing*, qui vécut de 1260 à 1341, raconte qu'il a vu de pareils miroirs et expose du phénomène une explication sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. Dans les comptes rendus de l'Académie des sciences de 1847, M. *Stanislas Julien* donne une note snr ces miroirs, d'après une vieille encyclopédie chinoise *Ke-tchi-King Youen* (livre LVI, fol. 6 et suiv.) : « Si l'on reçoit les rayons du soleil sur la surface polie d'un de ces miroirs, les caractères ou les fleurs en relief qui existent sur le dos se reproduisent fidèlement dans l'image réflétée du disque ».

C'est en 1830 que, pour la première fois, on crut avoir un miroir magique en Europe. Je ne sais comment *de Humbold* se l'était procuré; ce qui est certain, c'est qu'il fit le voyage de Berlin à Paris pour le montrer à Arago. Mais les expériences qu'il tenta chez Arago, à l'Observatoire, en présence d'un certain nombre de savants, parmi lesquels Fresnel, Biot, Savart, Jean-Baptiste Dumas, échouèrent complètement; on n'en trouve pas trace dans les publications scientifiques du temps, mais, il y a quelques années, M. Dumas était encore là pour affirmer le fait.

En 1832, un miroir magique fut signalé à Calcutta par M. *Prinsep* dans le Journal de la Société asiatique; mais il ne vint pas en Europe.

C'est le 22 juillet 1844 que le premier miroir magique fut officiellement présenté à l'Académie des sciences par Arago, au nom de M. *Mouchez*, actuellement directeur de l'Obser-

vatoire astronomique de Paris, qui l'avait rapporté d'un de ses voyages dans l'Extrême-Orient. Le 7 juin 1847, M. *Séguier* montre à l'Académie des sciences un deuxième miroir magique, faisant partie de la collection du marquis de la Grange, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En 1847 également, un troisième miroir magique se trouve entre les mains de *Person*, professeur de physique à la Faculté des sciences de Besançon. Six ans plus tard, le 1er avril 1853, Biot montre à l'Académie des sciences de Paris, au nom de M. Maillard, un quatrième miroir magique. — En 1864 et 1868, M. *Govi*, savant professeur italien, qui avait étudié un miroir magique extrait des collections du roi, adresse des mémoires à ce sujet à l'Académie de Turin.

Ce n'est ensuite qu'en 1878 que MM. *Ayrton* et *Perry*, professeurs à l'École des ingénieurs du Japon, rapportent de ce pays et présentent, le 2 octobre, à la Société royale de Londres, plusieurs de ces miroirs. En 1880, M. *Bertin* a eu entre les mains et a étudié un petit miroir de 153 millimètres de diamètre, que M. Dybowski avait ramené du Japon, sans se douter qu'il fût magique, et deux miroirs appartenant au général Teissier.

J'avais moi-même en ma possession, depuis 1878, un miroir magique que j'ai conservé. C'est un disque de bronze de 25 centimètres de diamètre et d'une épaisseur d'environ 2 millimètres, garni sur la face postérieure d'un rebord de 2 millimètres et demi; le revers porte comme ornements deux lettres japonaises dont le relief est d'à peu près 1 millimètre, et cinq grues, également en relief, prenant leurs ébats sur le bord d'un étang. Il peut, comme la plupart des miroirs japonais, être tenu à la main par l'intermédiaire d'une queue plate en bronze, faisant corps avec lui et recouverte de lanières de bambou.

Dès que le curieux phénomène des miroirs magiques a été connu, les savants en ont naturellement cherché l'explication. Les théories n'ont pas manqué, mais elles avaient pour principal défaut d'être souvent de pures hypothèses.

Voici ce qu'en dit *Ou-Tseu-Hing* : « Lorsque nous mettons

un de ces miroirs en face du soleil, de manière que la réflexion puisse se produire sur un mur en regard, on voit se dessiner avec beaucoup de netteté les images des figures qui sont à la face postérieure. Ce phénomène est dû à l'emploi de deux espèces de cuivre de densités différentes. Si, en coulant le miroir dans un moule, on a figuré sur la partie postérieure un dragon, on grave profondément sur la face antérieure un dragon absolument semblable. On remplit ensuite cette taille avec du cuivre d'une densité supérieure, qui fait corps avec le miroir, puis on soumet le tout à l'action du feu. On dresse alors la surface ainsi préparée, et il ne reste plus qu'à le recouvrir d'une couche mince d'amalgame ». L'auteur ajoute, pour corroborer son idée, qu'il a vu un de ces miroirs cassé en plusieurs morceaux, et que dans les cassures il a pu distinguer des couleurs différentes. Malheureusement pour l'hypothèse d'Ou-Tseu-Hing, il est clair que, y eût-il réellement deux métaux de pouvoirs réflecteurs différents, la couche d'amalgame ferait disparaître cette différence.

Brewster imagina, à propos du miroir magique signalé par M. Prinsep en 1832, une théorie peu différente de la précédente. D'après lui, le miroir une fois fondu serait gravé à sa face antérieure et l'action du burin modifierait la densité des couches sous-jacentes; de sorte que si on polit ensuite de façon à faire disparaître la gravure, la surface réfléchissante se trouve constituée par deux métaux d'inégale densité et par suite de pouvoirs réflecteurs inégaux. On ne saurait reprocher à Brewster de ne pas avoir tenu compte de la couche d'amalgame, car il ne savait pas que la surface des miroirs fût amalgamée; ce qu'on peut regretter, c'est qu'un homme d'une aussi haute valeur scientifique ait tenu à expliquer un phénomène qu'il n'avait jamais vu; le miroir dont il parle n'était pas sorti de Calcutta.

Le baron *Séguier* substitue à la gravure préalable supposée par Brewster une frappe dont l'effet apparent disparaîtrait ensuite par le polissage.

C'est à *Person* qu'est due la véritable explication du

phénomène qui nous occupe. Voici un extrait d'une communication adressée par lui à l'Académie des sciences, le 21 juin 1847 : « M. Pion, officier de la marine royale, m'ayant confié un miroir magique chinois, j'ai reconnu que les figures du revers étaient visibles dans l'image réfléchie au soleil, par la raison que la surface réfléchissante était plane vis-à-vis de ces figures et convexe vis-à-vis le reste. Les rayons réfléchis sur les parties convexes divergent et ne donnent qu'une image affaiblie; au contraire, les rayons réfléchis sur les parties planes gardent leur parallélisme et donnent une image dont l'intensité tranche sur le reste ». En réalité, il n'est pas nécessaire que les parties correspondantes au relief des revers soient planes, et l'explication est la même pourvu que leur convexité soit moins prononcée que pour le reste du miroir.

Le 20 novembre 1864, M. *Govi* adresse à l'Académie de Turin un mémoire pour confirmer l'idée de Person. Il constate que l'image d'une petite droite lumineuse dans le miroir est ondulée et il conclut de ce fait que la face du miroir est çà et là diversement courbée. *Brewster* ne se rend pas et fait à M. *Govi* un grand nombre d'objections qui amènent le savant italien à de nouvelles expériences. Les résultats de ces recherches sont présentés à l'Académie de Turin le 24 mars 1866. *M. Govi* montre qu'en interposant une lentille convergente entre le miroir et l'écran il obtient, suivant la position de la lentille, tantôt des dessins brillants sur fond sombre, tantôt des dessins sombres sur fond brillant; si les images provenaient de l'inégale densité des diverses parties de la surface du métal, comme l'affirmait *Brewster*, les parties plus réfléchissantes ne pourraient jamais donner des images moins éclairées que les autres. Il montre encore qu'en chauffant le miroir on manifeste une exacerbation de la propriété magique par l'échauffement plus prompt et l'accroissement plus rapide de convexité des parties minces.

Le mémoire présenté par MM. *Ayrton* et *Perry* à la Société royale de Londres, le 2 octobre 1878, est curieux

non seulement par les nombreux renseignements qu'il donne sur la fabrication des miroirs au Japon, mais encore par le silence qu'il garde sur les travaux antérieurs des savants du continent, en particulier de Person et de M. Govi, attribuant ainsi aux deux physiciens anglais la véritable théorie des miroirs magiques due au physicien français Person. Leurs expériences ne diffèrent de l'avant-dernière que j'ai rapportée de M. Govi qu'en ce que la lentille convergente est placée entre la source lumineuse et le miroir au lieu de se trouver entre le miroir et l'écran, et la conclusion qu'ils en tirent est celle de M. Govi. — La forme convexe du miroir résulterait de l'élasticité du métal; pendant le dressage au *megebo* et le polissage, la face réfléchissante, fortement pressée, prendrait la forme concave; au moment où la pression disparaît, elle reviendrait vers la forme plane et la dépasserait pour devenir légèrement convexe. Les parties plus épaisses qui correspondent aux reliefs du revers et qui ont moins cédé à la pression présenteraient une convexité moins grande.

En 1876, sur la demande du Gouvernement japonais, j'avais eu l'honneur d'être envoyé par le Gouvernement français en mission au Japon afin d'y créer à l'Université impériale de Tokio[1] l'enseignement supérieur de la physique. Dès 1877 j'avais eu vent de remarques faites par mon collègue de chimie, M. le professeur *Atkinson*, sur plusieurs miroirs auxquels il avait reconnu la propriété magique; ces remarques furent le point de départ des expériences de MM. Ayrton et Perry. Toutes les raisons données en faveur de l'inégalité de courbure des parties épaisses et des parties minces d'un miroir métallique concordent bien avec les faits expérimentaux; mais il m'a paru que le moyen le plus simple de démontrer cette inégalité, moyen auquel il ne semble pas qu'on ait songé jusque-là, était de mesurer la courbure. Pour des courbures aussi faibles, il fallait un procédé délicat, et je me suis proposé d'utiliser

1. Nom de l'ancien Yédo depuis la révolution de 1869.

dans ce but les propriétés des anneaux colorés de Newton. Je n'avais malheureusement à ma disposition aucun moyen de faire cette étude avec précision; c'est plus tard seulement que m'arrivèrent les appareils de mesure que sur mes instances, en vue des travaux des étudiants et des recherches du professeur, l'Université impériale avait commandés en Europe. Aussi les résultats de mes expériences ont-ils été exposés seulement au commencement de 1880 dans le recueil mensuel que publiait à cette époque, en langue japonaise, le Ministre de l'instruction publique du Japon. Elles ont été effectuées sur deux miroirs qui appartenaient à l'Université et sur le miroir que j'ai décrit plus haut et que mon préparateur japonais avait réussi à me découvrir après de pénibles recherches.

Si on place sur un plan bien poli la face presque plane d'une lentille de verre, il existe entre ce plan et cette lentille une couche d'air dont l'épaisseur, nulle au centre, va en croissant à mesure qu'on s'éloigne de ce centre. Si dans une chambre noire on éclaire ce système au moyen d'une lumière diffuse provenant d'une lampe à alcool salé, on aperçoit un grand nombre d'anneaux alternativement sombres et brillants, ayant pour centre le point de contact de la lentille et du plan. Le phénomène est le même quand on applique l'une contre l'autre deux faces légèrement convexes. Dans tous les cas, les anneaux sont bien circulaires quand les deux surfaces sont de révolution autour de la normale commune au point de contact (en particulier dans le cas de deux surfaces sphériques); s'il n'en est pas ainsi, les anneaux ne sont plus circulaires et affectent des formes telles que chacun d'eux passe par les points pour lesquels la couche d'air a la même épaisseur. Si donc on applique une surface que l'on sait être sphérique sur une deuxième surface, la forme des anneaux fera connaître la forme de cette deuxième surface. C'est la méthode que j'ai utilisée pour l'étude des miroirs magiques.

J'ai employé la lentille de l'appareil de Desains destiné à la mesure des anneaux colorés des lames minces. Sa surface

inférieure est une calotte sphérique de très grand rayon, et je l'ai placée sur une région mince d'un miroir magique : j'ai obtenu ainsi des anneaux circulaires. J'ai transporté ensuite la lentille au centre d'une région épaisse assez large, et j'ai obtenu encore des anneaux circulaires, mais plus grands que les précédents. Faisant ensuite glisser la lentille de la région épaisse vers la région mince, j'ai constaté que les anneaux, partant de la forme circulaire, se déformaient graduellement en se rétrécissant du côté de la région mince pour aboutir finalement à la forme circulaire. Il résulte de là nécessairement que la convexité générale de la face du miroir est plus grande que la convexité aux points où se trouvent les reliefs du revers. C'est la confirmation directe de la théorie de Person.

J'ai établi ensuite la singulière propriété élastique du métal des miroirs japonais, en vertu de laquelle la compression déterminant une concavité de la face pendant le travail au mégébo et le polissage produit finalement une convexité à l'état d'équilibre quand la pression est supprimée. J'ai employé à cet effet l'un des miroirs de l'Université, probablement le même qui avait déja servi au professeur Atkinson ; il portait à la face postérieure une petite raie faite avec une pointe et donnait, comme l'avait dit auparavant M. Atkinson, une raie blanche correspondante dans l'image du disque, ce qui faisait supposer une diminution de la convexité du miroir en ces points. J'ai donc placé ma lentille sur la surface réfléchissante vis-à-vis cette raie et j'ai obtenu deux systèmes d'anneaux non circulaires dont les centres étaient très voisins, ce qui indique que la lentille reposait par deux points sur le miroir ; donc la compression exercée suivant une ligne droite par derrière le miroir a déterminé finalement la production d'une légère cavité rectiligne sur la face antérieure. — En un autre point d'une région mince j'ai fait moi-même une croix avec une pointe sur le revers ; plaçant ensuite la lentille sur la surface réfléchissante à l'endroit correspondant au point de croisement des branches de la croix, j'ai obtenu quatre systèmes de franges dont les

centres étaient dans les quatre angles de la croix, ce qui montre encore l'existence de cavités rectilignes le long des branches.

Enfin, j'ai voulu me rendre compte de la manière suivant laquelle varie le rayon de courbure par la pression sur le dos du miroir. Pour cela, j'ai d'abord mesuré sous une incidence donnée les diamètres des anneaux circulaires ayant leur centre en un point donné d'une région mince, puis, au moyen d'une pointe d'acier, j'ai exercé une pression au point correspondant de la face postérieure et j'ai repris les mêmes mesures. Or, si on appelle e l'épaisseur de la couche d'air en un point par lequel passe un anneau sombre, R et R′ les rayons de courbure du miroir et de la lentille au voisinage du point de contact et ρ le rayon de cet anneau, on a la relation connue

$$e = \frac{1}{2}\rho^2\left(\frac{1}{R} + \frac{1}{R'}\right);$$

si cet anneau est d'ordre m, compté à partir de la tache centrale, on a aussi

$$e = \frac{m\lambda}{2\cos i},$$

i étant l'angle d'incidence et λ la longueur d'onde de la lumière employée. En égalant ces deux valeurs de e, on aura l'équation

$$\frac{1}{R} + \frac{1}{R'} = \frac{m\lambda}{\rho^2\cos i},$$

équation qui permettra de calculer le rayon R du miroir au point considéré, si on connaît le rayon R′ de la face de la lentille. J'ai résolu le problème en employant une troisième surface de rayon R″ que j'ai associée successivement aux deux précédentes, ce qui m'a donné, pour un anneau d'un même ordre, trois équations :

$$\left\{\begin{aligned} &\frac{1}{R}+\frac{1}{R'}=\frac{m\lambda}{\rho^2\cos i},\\ &\frac{1}{R}+\frac{1}{R''}=\frac{m\lambda}{\rho_1^2\cos i},\\ &\frac{1}{R'}+\frac{1}{R''}=\frac{m\lambda}{\rho_2^2\cos i}. \end{aligned}\right.$$

D'où je tire

$$\frac{2}{R}=\frac{m\lambda}{\cos i}\left(\frac{1}{\rho^2}+\frac{1}{\rho_1^2}-\frac{1}{\rho_2^2}\right).$$

J'ai pu constater ainsi qu'une pression exercée en un point du revers d'un miroir métallique légèrement convexe détermine, lorsqu'elle a pris fin, une diminution de la convexité; cette diminution est d'autant plus prononcée que l'effort a été plus grand, au moins dans les limites entre lesquelles j'ai opéré; par des pressions suffisantes, la surface devient plane, puis concave en ce point.

Pendant que j'effectuais à l'autre bout du monde ces mesures qui tranchaient définitivement la question, MM. Bertin et Duboscq reprenaient à Paris les expériences de M. Govi en les améliorant; ils remplaçaient, en particulier, l'échauffement du miroir par une compression d'air exercée sur la face postérieure; en raréfiant l'air, ils obtenaient naturellement un effet inverse, les reliefs du miroir apparaissaient en noir sur fond clair; par ces artifices, ils donnaient même la propriété magique temporairement aux miroirs métalliques qui ne la possédaient pas.

Quelque temps après, en 1881, M. L. Laurent montrait qu'un miroir de verre argenté présentant des dessins gravés sur sa face postérieure acquiert la propriété magique sous l'action de l'air comprimé ou raréfié comme les miroirs métalliques, ou simplement par la manière de fixer le miroir dans sa monture. Il construisait ensuite des miroirs ordinaires en verre argenté, et l'application d'un cliché métallique chaud contre l'une des faces du miroir faisait apparaître sur l'écran l'image magique du cliché.

J'ai peut-être eu tort, à cette époque où j'étais de retour en France, de ne pas faire connaître mes recherches à ce sujet. Je crois cependant que j'aurais entraîné peu de physiciens à la lecture du mémoire original rédigé en langue japonaise. Je m'en console facilement aujourd'hui, puisque j'ai le plaisir d'offrir la primeur de mon travail (du moins pour ce qui regarde l'Europe) à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

SUR UN

SYSTÈME TRIPLE DE SURFACES

Par A. LEGOUX[1].

Si l'on considère le système de surfaces

$$(1) \qquad \frac{x^2}{kf-a}+\frac{y^2}{kf-b}+\frac{z^2}{kf-c}=1,$$

où k représente un paramètre variable, f une fonction de x, y, z; a, b, c des constantes, les surfaces comprises dans ce système jouissent des propriétés suivantes :

1° Il en passe trois par un point quelconque de l'espace.

2° Elles ont une enveloppe qui est la développable focale circonscrite aux quadriques orthogonales et homofocales représentées par l'équation

$$(2) \qquad \frac{x^2}{k-a}+\frac{y^2}{k-b}+\frac{z^2}{k-c}=1.$$

Il résulte de là que toutes les surfaces représentées par l'équation (1) ont pour focales les coniques focales des surfaces (2), et cela quelle que soit la fonction f.

3° Elles passent toutes par une courbe fixe, intersection de la courbe f et d'une quadrique.

1. Lu dans la séance du 1er mai 1890.

L'équation (1) peut, en effet, être mise sous la forme suivante :

$$(1\,bis)\quad \left\{\begin{array}{c} k^3f^3 - k^2f^2(x^2+y^2+z^2+a+b+c) \\ +kf[(b+c)x^2+(c+a)y^2+(a+b)z^2+bc+ca+ab] \\ -(bcx^2+cay^2+abz^2+abc)=0\,; \end{array}\right.$$

et on voit que cette équation est satisfaite, quel que soit k, si l'on fait

$$f=0,$$
$$bcx^2+cay^2+abz^2+abc=0.$$

4° Les surfaces (1) qui sont homofocales ne sont pas nécessairement orthogonales. Il faut pour cela que la fonction f satisfasse simultanément à trois équations aux dérivées partielles qu'on obtient en exprimant que chacune des surfaces passant par un point est coupée orthogonalement par les deux autres.

RECHERCHE DES ÉQUATIONS AUX DÉRIVÉES PARTIELLES.

Soient λ, μ, ν les trois valeurs du paramètre variable qui correspondent aux trois surfaces menées par un point donné x, y, z de l'espace ; ces trois quantités seront les racines de l'équation (1 *bis*).

On aura, par conséquent :

$$f(\lambda+\mu+\nu)=x^2+y^2+z^2+a+b+c,$$
$$f^2(\lambda\mu+\mu\nu+\nu\lambda)=x^2(b+c)+y^2(c+a)+z^2(a+b)+bc+ca+ab,$$
$$f^3\lambda\mu\nu=x^2bc+y^2ca+z^2ab+abc.$$

En les différentiant relativement à x, on en tire :

$$\frac{\partial\lambda}{\partial x}+\frac{\partial\mu}{\partial x}+\frac{\partial\nu}{\partial x}=\frac{2x}{f}-\frac{\lambda+\mu+\nu}{f}\frac{\partial f}{\partial x},$$
$$(\mu+\nu)\frac{\partial\lambda}{\partial x}+(\nu+\lambda)\frac{\partial\mu}{\partial x}+(\lambda+\mu)\frac{\partial\nu}{\partial x}=\frac{2(b+c)x}{f^2}-\frac{2(\lambda\mu+\mu\nu+\nu\lambda)}{f}\frac{\partial f}{\partial x},$$
$$\mu\nu\frac{\partial\lambda}{\partial x}+\nu\lambda\frac{\partial\mu}{\partial x}+\lambda\mu\frac{\partial\nu}{\partial x}=\frac{2bcx}{f^3}-\frac{3\lambda\mu\nu}{f}\frac{\partial f}{\partial x}.$$

Multipliant la première par λ^2, la seconde par $-\lambda$, et ajoutons membre à membre, on aura $\frac{\partial\lambda}{\partial x}$, puis $\frac{\partial\mu}{\partial x}$ et $\frac{\partial\nu}{\partial x}$ par des combinaisons pareilles.

$$(\lambda-\mu)(\lambda-\nu)\frac{\partial\lambda}{\partial x}=\frac{2x}{f^3}(\lambda f-b)(\lambda f-c)-\frac{\lambda\frac{\partial f}{\partial x}}{f}(\lambda-\mu)(\lambda-\nu),$$

$$(\mu-\nu)(\mu-\lambda)\frac{\partial\mu}{\partial x}=\frac{2x}{f^3}(\mu f-b)(\mu f-c)-\frac{\mu\frac{\partial f}{\partial x}}{f}(\mu-\nu)(\mu-\lambda),$$

$$(\nu-\lambda)(\nu-\mu)\frac{\partial\nu}{\partial x}=\frac{2x}{f^3}(\nu f-b)(\nu f-c)-\frac{\nu\frac{\partial f}{\partial x}}{f}(\nu-\lambda)(\nu-\mu).$$

On obtiendra les valeurs de $\frac{\partial\lambda}{\partial y}$, $\frac{\partial\mu}{\partial y}$, $\frac{\partial\nu}{\partial y}$ en permutant les lettres x et y et b, c, a dans les formules précédentes.

$$(\lambda-\mu)(\lambda-\nu)\frac{\partial\lambda}{\partial y}=\frac{2y}{f^3}(\lambda f-c)(\lambda f-a)-\frac{\lambda\frac{\partial f}{\partial y}}{f}(\lambda-\mu)(\lambda-\nu),$$

$$(\mu-\nu)(\mu-\lambda)\frac{\partial\mu}{\partial y}=\frac{2y}{f^3}(\mu f-c)(\mu f-a)-\frac{\mu\frac{\partial f}{\partial y}}{f}(\mu-\nu)(\mu-\lambda),$$

$$(\nu-\lambda)(\nu-\mu)\frac{\partial\nu}{\partial y}=\frac{2y}{f^3}(\nu f-c)(\nu f-a)-\frac{\nu\frac{\partial f}{\partial y}}{f}(\nu-\lambda)(\nu-\mu).$$

De même :

$$(\lambda-\mu)(\lambda-\nu)\frac{\partial\lambda}{\partial z}=\frac{2z}{f^3}(\lambda f-a)(\lambda f-b)-\frac{\lambda\frac{\partial f}{\partial z}}{f}(\lambda-\mu)(\lambda-\nu),$$

$$(\mu-\nu)(\mu-\lambda)\frac{\partial\mu}{\partial z}=\frac{2z}{f^3}(\mu f-a)(\mu f-b)-\frac{\mu\frac{\partial f}{\partial z}}{f}(\mu-\nu)(\mu-\lambda),$$

$$(\nu-\lambda)(\nu-\mu)\frac{\partial\nu}{\partial z}=\frac{2z}{f^3}(\nu f-a)(\nu f-b)-\frac{\nu\frac{\partial f}{\partial z}}{f}(\nu-\lambda)(\nu-\mu).$$

Les trois équations qui expriment les conditions d'orthogonalité sont les suivantes ;

$$\frac{\partial\lambda}{\partial x}\frac{\partial\mu}{\partial x}+\frac{\partial\lambda}{\partial y}\frac{\partial\mu}{\partial y}+\frac{\partial\lambda}{\partial z}\frac{\partial\mu}{\partial z}=0,$$

et deux autres pareilles qu'on obtient en permutant les lettres λ, μ, ν.

Si l'on substitue dans la première à $\frac{\partial\lambda}{\partial x}$, $\frac{\partial\mu}{\partial x}$, etc., leurs valeurs trouvées plus haut et si l'on supprime les termes qui s'annulent en vertu des équations (1), il reste, toutes simplifications faites :

$$(3)\quad \left\{\begin{aligned}
&-\lambda\mu f^2\left(\frac{\partial f^2}{\partial x^2}+\frac{\partial f^2}{\partial y^2}+\frac{\partial f^2}{\partial z^2}\right)\\
&+2x\frac{\partial f}{\partial x}\left[\frac{\mu(\lambda f-b)(\lambda f-c)}{(\lambda-\mu)(\lambda-\nu)}+\frac{\lambda(\mu f-b)(\mu f-c)}{(\mu-\nu)(\mu-\lambda)}\right]\\
&+2y\frac{\partial f}{\partial y}\left[\frac{\mu(\lambda f-c)(\lambda f-a)}{(\lambda-\mu)(\lambda-\nu)}+\frac{\lambda(\mu f-c)(\mu f-a)}{(\mu-\nu)(\mu-\lambda)}\right]\\
&+2z\frac{\partial f}{\partial z}\left[\frac{\mu(\lambda f-a)(\lambda f-b)}{(\lambda-\mu)(\lambda-\nu)}+\frac{\lambda(\mu f-a)(\mu f-b)}{(\mu-\nu)(\mu-\lambda)}\right]=0.
\end{aligned}\right.$$

Effectuons les calculs et supprimons un facteur commun $\mu-\lambda$, nous trouvons :

$$(4)\quad \left\{\begin{aligned}
&\lambda\mu(\lambda-\nu)(\mu-\nu)f^2\left(\frac{\partial f^2}{\partial x^2}+\frac{\partial f^2}{\partial y^2}+\frac{\partial f^2}{\partial z^2}\right)\\
&+2x\frac{\partial f}{\partial x}\left\{\lambda\mu\nu f^2-\lambda\mu(b+c)f+(\mu+\lambda-\nu)bc\right\}\\
&+2y\frac{\partial f}{\partial y}\left\{\lambda\mu\nu f^2-\lambda\mu(c+a)f+(\mu+\lambda-\nu)ca\right\}\\
&+2z\frac{\partial f}{\partial z}\left\{\lambda\mu\nu f^2-\lambda\mu(a+b)f+(\mu+\lambda-\nu)ab\right\}=0.
\end{aligned}\right.$$

On aura deux autres équations pareilles en permutant λ, μ, ν.

$$(4)\quad \left\{\begin{aligned}
&\mu\nu(\mu-\lambda)(\nu-\lambda)f^2\left(\frac{\partial f^2}{\partial x^2}+\frac{\partial f^2}{\partial y^2}+\frac{\partial f^2}{\partial z^2}\right)\\
&+2x\frac{\partial f}{\partial x}\left\{\lambda\mu\nu f^2-\mu\nu(b+c)f+(\nu+\mu-\lambda)bc)\right\}\\
&+2y\frac{\partial f}{\partial y}\left\{\lambda\mu\nu f^2-\mu\nu(c+a)f+(\nu+\mu-\lambda)ca\right\}\\
&+2z\frac{\partial f}{\partial z}\left\{\lambda\mu\nu f^2-\mu\nu(a+b)f+(\nu+\mu-\lambda)ab\right\}=0,
\end{aligned}\right.$$

Enfin :

$$(4)\quad \left\{\begin{aligned} &\nu\lambda(\nu-\mu)(\lambda-\mu)f^2\left(\frac{\partial f^2}{\partial x^2}+\frac{\partial f^2}{\partial y^2}+\frac{\partial f^2}{\partial z^2}\right)\\ &+2x\frac{\partial f}{\partial x}\left\{\lambda\mu\nu f^2-\nu\lambda(b+c)f+(\lambda+\nu-\mu)bc\right\}\\ &+2y\frac{\partial f}{\partial y}\left\{\lambda\mu\nu f^2-\nu\lambda(c+a)f+(\lambda+\nu-\mu)ca\right\}\\ &+2z\frac{\partial f}{\partial z}\left\{\lambda\mu\nu f^2-\nu\lambda(a+b)f+(\lambda+\nu-\mu)ab\right\}=0. \end{aligned}\right.$$

Sous la forme (3) ou sous la forme (4) on a les trois équations aux dérivées partielles cherchées.

On peut substituer à ces équations de nouvelles équations aux dérivées partielles qui ne contiennent plus les λ, μ, ν.

Reprenons-les sous la forme (3), divisons la première par $\lambda\mu$, la deuxième par $\mu\nu$, la troisième par $\nu\lambda$ et retranchons-les membre à membre, il vient :

$$(5)\quad \left\{\begin{aligned} &x\frac{\partial f}{\partial x}\left[\frac{(\lambda f-b)(\lambda f-c)}{\lambda(\lambda-\mu)}+\frac{(\nu f-b)(\nu f-c)}{\nu(\nu-\mu)}\right]\\ &+y\frac{\partial f}{\partial y}\left[\frac{(\lambda f-c)(\lambda f-a)}{\lambda(\lambda-\mu)}+\frac{(\nu f-c)(\nu f-a)}{\nu(\nu-\mu)}\right]\\ &+z\frac{\partial f}{\partial z}\left[\frac{(\lambda f-a)(\lambda f-b)}{\lambda(\lambda-\mu)}+\frac{(\nu f-a)(\nu f-b)}{\nu(\nu-\mu)}\right]=0. \end{aligned}\right.$$

On a deux autres équations pareilles en permutant λ, μ, ν.

En les combinant encore deux à deux par soustraction on arrive à une équation qui ne contient plus que des fonctions symétriques de λ, μ, ν,

$$\left\{\begin{aligned} &x\frac{\partial f}{\partial x}\left[2f^2(\lambda\mu+\mu\nu+\nu\lambda)-(b+c)f(\lambda+\mu+\nu)\right]\\ &+y\frac{\partial f}{\partial y}\left[2f^2(\lambda\mu+\mu\nu+\nu\lambda)-(c+a)f(\lambda+\mu+\nu)\right]\\ &+z\frac{\partial f}{\partial z}\left[2f^2(\lambda\mu+\mu\nu+\nu\lambda)-(a+b)(\lambda+\mu+\nu)\right]=0. \end{aligned}\right.$$

ou, en remplaçant $\lambda\mu + \mu\nu + \nu\lambda$ et $\lambda + \mu + \nu$ par leurs valeurs en fonction de x, y, z, et posant, pour simplifier l'écriture,

$$x^2 + y^2 + z^2 + a + b + c = Q\,,$$
$$(b+c)\,x^2 + (c+a)\,y^2 + (a+b)\,z^2 + bc + ca + ab = P\,,$$
$$bcx^2 + cay^2 + abz^2 + abc = R\,,$$

on aura :

$$(6)\quad \left\{ \begin{aligned} & x\frac{\partial f}{\partial x}\Big[2P - (b+c)Q\Big] + y\frac{\partial f}{\partial y}\Big[2P - (c+a)Q\Big] \\ & \qquad + z\frac{\partial f}{\partial z}\Big[2P - (a+b)Q\Big] = 0\,. \end{aligned} \right.$$

Cette équation, qui est linéaire, pourra remplacer l'une des équations des systèmes (4) ou (5).

On obtient une seconde équation débarrassée des λ, μ, ν en reprenant les équations (4), en les retranchant deux à deux et supprimant les facteurs $\lambda - \nu$, $\mu - \lambda$, $\nu - \mu$.

Il vient, toutes substitutions faites :

$$(7)\quad \left\{ \begin{aligned} & \left(\frac{\partial f^2}{\partial x^2} + \frac{\partial f^2}{\partial y^2} + \frac{\partial f^2}{\partial z^2}\right) P \\ & -2(b+c)fx\frac{\partial f}{\partial x} - 2(c+a)fy\frac{\partial f}{\partial y} - 2(a+b)fz\frac{\partial f}{\partial z} = 0\,. \end{aligned} \right.$$

Enfin, on obtient une troisième équation aux dérivées partielles débarrassée des λ, μ, ν en ajoutant membre à membre les trois équations (5), ce qui donne :

$$(8)\quad \left\{ \begin{aligned} & x\frac{\partial f}{\partial x}\Big[2PQ - 9R - (b+c)Q^2 + 3bcQ\Big] \\ & + y\frac{\partial f}{\partial y}\Big[2PQ - 9R - (c+a)Q^2 + 3caQ\Big] \\ & + z\frac{\partial f}{\partial z}\Big[2PQ - 9R - (a+b)Q^2 + 3abQ\Big] = 0 \end{aligned} \right.$$

On pourra substituer au système (4) ou au système (5) un système équivalent formé des équations (6), (7), (8), et on sera conduit à rechercher si ces trois équations aux dérivées partielles admettent une solution commune, auquel cas les surfaces (1) formeraient un système triple à la fois homofocal et orthogonal.

(*A suivre.*)

MONTAIGNE EST-IL SCEPTIQUE ?

PAR M. LE Dr ALIX[1].

Dans le travail que j'ai l'honneur de vous présenter, je n'ai pas la prétention d'ajouter une nouvelle étude critique aux nombreuses publications inspirées par la lecture des *Essais*. Ce n'est pas de Montaigne, auteur, que je viens vous entretenir, mais de la réputation faite à l'auteur par ses œuvres. Je veux tenter de prouver par l'analyse des *Essais* que l'épithète qui suit toujours le nom de Montaigne doit être modifiée ; que depuis la publication de son livre, tous les écrivains qui l'ont présenté comme un sceptique se sont trompés, ou au moins ont fort exagéré l'idée que l'on peut se faire des opinions propres de l'homme et du penseur. Je sais qu'en voulant protester contre cette croyance à peu près générale, je m'expose à être accusé de défendre un paradoxe, tandis qu'en réalité c'est une conviction bien réfléchie, bien appuyée par les textes, que j'exprime et que j'espère faire triompher.

Évidemment, pour un érudit, ce n'est pas une injure ou même un blâme d'être dénommé sceptique ; mais dans l'opinion commune, dans le grand public, cette désignation emporte toujours avec elle une idée peu favorable, c'est presque laisser entendre que le sceptique est un homme de moralité suspecte.

C'est contre cette accusation, admise dans les masses de

1. Lu dans la séance du 3 juillet 1890.

littérateurs incomplets, et même par des lettrés incontestables, que je veux protester[2]. Il est malheureusement certain que pour bon nombre d'esprits on est déclaré sceptique dès que l'on n'admet pas aveuglément les opinions qu'ils préconisent et même les idées générales quelles qu'elles soient qui ont cours.

Certes, il y a des degrés dans le scepticisme. On peut examiner, douter, ou simplement hésiter à formuler une opinion, surtout une affirmation. Avec un peu de complaisance, il est facile d'englober Montaigne dans cette dernière catégorie et beaucoup d'autres sceptiques aussi anodins; car il le dit lui-même, il est toujours hésitant, sans se pouvoir décider à se prononcer entre le pour et le contre. Je ferai remarquer que ce n'est qu'à propos de certaines questions qu'il est si perplexe; en général, il sait parfaitement donner son opinion sur les questions qu'il connaît bien, sur la valeur des actes dont il est témoin.

On peut affirmer que Montaigne n'est pas un philosophe philosophant; il ne vise pas à être chef d'école, comme le pense Malebranche; il n'a cure de formuler des sentences. Dans le cours de ce travail, je montrerai que la fameuse devise. Une balance avec ces mots: « Que sais-je? » pour exergue, a probablement aidé, sinon occasionné la réputation de l'auteur des *Essais*. Elle ne me paraît pas avoir la signification qu'on lui donne. On ne trouve que deux fois dans le volume ces mots, et encore appliqués de telle façon qu'il est difficile de supposer qu'ils servent d'enseigne au scepticisme.

J'ai essayé de rechercher comment s'était formée cette légende, je n'ai pas trouvé de renseignements. Dans la préface de l'édition des *Essais* que je possède (1635), Mlle du Gournay réfute les critiques adressées à l'auteur, mais il n'y a pas la moindre allusion à cette accusation de scepticisme, bien qu'elle ait été répandue de bonne heure, puisque Malherbe, qui a vécu du temps de Montaigne, parle de lui

1. Voy. *Dict.* Littré.

comme d'un homme qui ne croit à rien. Il est probable que cette réputation s'est tout simplement formée parce que, dans ce siècle où le dogmatisme régnait en maître, on rejeta dans la secte contraire l'homme qui ne se rangeait pas à la règle commune.

Bossuet est très sévère pour Montaigne; il lui reproche de rabaisser la nature humaine, de tenir la foi en échec. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Pascal aime Montaigne, précisément pour les idées que Bossuet condamne, mais il le critique pour son hésitation à se prononcer sur certaines questions.

On comprend très bien que deux esprits dominateurs, intransigeants, comme Pascal et Bossuet, ne puissent apprécier convenablement une nature toute différente des leurs, un être compatissant et tolérant.

Les adversaires les plus ardents de Montaigne sont les auteurs de la *Logique*, Arnaud et Nicole. Leurs critiques sont très sévères; ils l'accusent de libertinage, etc., etc. Mais surtout ils ne lui pardonnent pas d'avoir osé écrire un volume en se prenant lui-même pour sujet; un honnête homme devant éviter de se nommer et même de se servir des mots *je* et *moi*. Pascal, disant que la piété chrétienne anéantit le moi humain, la civilité humaine le cache et le supprime. (*Logique*, édit. 1663, p. 350.)

J.-J. Rousseau traite Montaigne de *faux sincère*, parce qu'il ne se confesse que de peccadilles. Tout le monde n'a pas à raconter les vilenies que le philosophe de Genève a cru devoir faire connaître à la postérité.

Je n'ai pu me procurer tous les écrits publiés sur Montaigne. Sainte-Beuve est bienveillant pour l'auteur des *Essais*. Quant à l'éloge de Villemain, il est peu utile à connaître; j'y relève cependant une phrase qui m'a surpris : c'est quand Villemain parle de l'admirable mémoire de Montaigne. Évidemment il y a là une erreur, car, au cours de ses nombreux chapitres, Montaigne parle de sa mémoire si mauvaise qu'il ne peut rien apprendre ou retenir. Il oublie un mot donné il y a quelques instants; il lui faut trois heures pour

apprendre trois vers et ne pas pouvoir les réciter convenablement.

En réalité, je n'ai pas à me préoccuper de tout ce qui a été publié sur l'auteur des *Essais*, puisque c'est à l'œuvre elle-même que je veux demander mes preuves ; le texte me suffira pour démontrer que Montaigne n'est pas un sceptique dans le sens philosophique.

Quoiqu'il ne soit pas toujours prudent de s'en rapporter à ce que les écrivains disent d'eux-mêmes, car généralement ils aiment à se présenter au public sous les plus flatteuses apparences, souvent, inconsciemment ou non, ils croient vrais et ressemblants les traits sous lesquels ils se peignent quand la réalité est toute autre.

Il est de nombreux auteurs qui portent dans leurs œuvres la sincérité, la naïveté, et justifient la maxime de Buffon : « Le style c'est l'homme ». Nul plus que Montaigne ne doit être cru quand il affirme, car il a toujours pris soin de se peindre comme il était, « voulant un portrait non beau, non une œuvre d'art, mais son visage ». Il n'en serait pas de même si nous entendions Chateaubriand vanter sa bonhomie et Lamartine sa modestie. Nous aurions trop de raisons de ne pas prendre à la lettre les affirmations de ces célèbres littérateurs. On peut s'en rapporter à Montaigne en toute sécurité.

Si l'on pénètre dans l'analyse des *Essais*, on rencontre en réalité bien des assertions contradictoires, et par conséquent on trouve matière à soutenir des thèses différentes. Mais en se pénétrant bien de l'œuvre, en entrant dans l'esprit de l'auteur, on rectifie, on corrige ces contradictions plus apparentes que réelles, on remarque qu'elles ne se produisent que lorsque Montaigne commente les écrivains ou argumente contre une opinion qu'il cherche à comprendre. Souvent alors il lui arrive d'avancer sous des impulsions momentanées des arguments auxquels il n'a pas bien réfléchi.

Dans un de ses chapitres, il décrit spirituellement ce qui se passe entre des interlocuteurs convaincus; il se donne volontiers comme exemple. Dans une discussion on n'a qu'une

préoccupation, battre son adversaire, peu importent les moyens. Et dans la chaleur de la dispute, il arrive souvent que chacun des contradicteurs en vient à soutenir précisément la thèse contraire à celle qu'il défendait au début de la querelle. Comme Montaigne, quand il écrivait un chapitre, était presque toujours dans une position analogue, c'est-à-dire que lorsque dans sa librairie il prend un auteur quelconque, le lit, cherche à le comprendre, à le commenter à sa manière en forme de lutte oratoire; il s'échauffe à la dispute, pousse sa pointe sans trop réfléchir à la bonté de ce qu'il écrit.

« Moi qui suis roi de la matière que je traite, et qui n'en doit compte à personne, je ne m'en crois pourtant pas du tout : je hasarde souvent des boutades de mon esprit, desquelles je me défie, et certaines finesses verbales de quoi je secoue les oreilles ; mais je les laisse courir à l'aventure, je vois qu'on s'honore de pareilles choses, ce n'est pas à moi seul d'en juger. Je me présente debout et couché, le devant et le derrière, à droite et à gauche, et en tous mes naturels plis. Les esprits voire pareils en force ne sont pas toujours pareils en application et en goût. Voilà ce que la mémoire m'en présente en gros et assez incertainement. Tous jugemens en gros sont lâches et imparfaits. » (Liv. III, chap. VIII, l'*Art de conférer*, pag. 701.)

Cette citation nous indique la manière de faire de Montaigne et explique bien des apparences contradictoires.

Dans l'auteur des *Essais*, on trouve deux personnages, l'un qui s'étudie, s'analyse, et part de cette étude personnelle pour exposer ses réflexions sur les hommes. Ce personnage est toujours conséquent avec lui-même; dans tous les chapitres, on trouvera le même Montaigne sincère, juste, et ne variant pas dans ses idées. Mais il y a le Montaigne commentateur, qui se plaît dans la fréquentation des auteurs de tous les temps, philosophes, historiens. Celui-là est toujours sincère, mais ses jugements et ses affirmations sont variables et changeants. C'est cette dualité qui rend nécessaire la plus grande attention pour ne pas se tromper en jugeant cet écrivain, et bien distinguer le psychologiste du

dialecticien, dont *distinguo* est le mot le plus universel de sa logique.

Rien de plus fréquent que d'entendre Montaigne répéter qu'il est l'homme le plus ignorant du monde. Assertion étrange si l'on ne se donne la peine d'y réfléchir, car le lecteur trouve dans les *Essais* des matériaux prouvant une science très étendue, particulièrement une profonde connaissance des littératures grecque et latine, ce qui est naturel, car on sait que l'auteur, élevé selon les indications d'un père extraordinaire pour son temps, parlait le latin le plus pur avant de connaître le français. Cependant cette assertion d'ignorance est relativement vraie, car il est évident que Montaigne avait de véritables lacunes dans les circonvolutions cérébrales; il était ce qu'on appelle aujourd'hui amnésique. Par suite, ne pouvant demander à sa mémoire de conserver les études faites, il était toujours forcé, quand il traitait une question, de recourir aux textes. C'est ainsi qu'il est obligé de prendre des notes, d'écrire les impressions qu'il reçoit de la lecture d'un volume, et de rédiger au moment même les idées qui lui sont suggérées.

Il est donc véritablement dans une situation presque identique à celle de l'ignorant, bien qu'il connaisse parfaitement les auteurs dont il veut parler. Ce n'est pas un artifice de langage, une formule de fausse modestie qui lui fait proclamer son ignorance, c'est parce qu'il a conscience de ses défauts. Un pareil état cérébral est rare, mais il existe peut-être plus fréquemment que l'on ne l'a constaté, car on ne peut apprécier ce phénomène que chez des esprits cultivés qui se rendent compte de leur impuissance, ou sur quelques rares malades suivis par des médecins spécialistes. Pour moi, je connais des personnes affligées de cette très réelle et très fâcheuse infirmité.

Pour montrer combien il est important de faire la distinction dans les opinions émises par l'auteur, je citerai ce qu'il dit de lui-même (liv. II, chap. XVII, pag. 482) :

« Je ne veux donc pas oublier encore cette cicatrice bien malpropre à produire en public; c'est l'irrésolution : défaut

très incommode à la négociation des affaires du monde ; je ne sais pas prendre partie ès entreprises douteuses, *ne si, ne no, nel cor mi suona intero*. Je sais bien soutenir mon opinion, non la choisir, parce qu'en choses humaines à quelque bande qu'on penche, il se présente force apparences qui nous y confirment..... De quelque côté que je me tourne, je me fournis assez de cause et de vraisemblance pour m'y maintenir : ainsi j'arrête chez moi le doute et la liberté de choisir jusques à ce que l'occasion me presse ; et alors à confesser la vérité, je jette le plus souvent la plume au vent, comme on dit, et m'abandonne à la merci de la fortune ; une bien légére inclination et circonstance m'emporte ».

Il me semble que Montaigne. en faisant ce portrait de lui-même, décrit bien l'homme irrésolu, qui ne sait jamais à quoi se décider. Mais cette incertitude n'est pas une incertitude philosophique, raisonnée ; c'est instinctivement, c'est par paresse qu'il hésite à se prononcer, aussi s'en rapporte-t-il au hasard.

Ce que l'homme fait pour toutes les circonstances de la vie où la solution n'est pas forcée, le littérateur le fait chaque fois qu'il commente ses auteurs, que ceux-ci soient des philosophes ou des médecins.

Je présenterai deux exemples caractéristiques de la manière de faire de Montaigne quand il s'agit de se prononcer entre différentes doctrines.

(Liv. II, ch. XII, p. 398) : « Je dis de même de la philosophie; elle a tant de visages et de variété, et a tant dit, que nos songes et rêveries s'y trouvent. L'humaine fantaisie ne peut rien concevoir en bien et en mal qui n'y soit : *Nihil tam absurde dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum*..... de quel régiment était ma vie, je ne l'ai appris qu'après qu'elle a été exploitée et employée. Nouvelle figure : Un philosophe imprémédité et fortuit ».

Ce paragraphe prouve jusqu'à l'évidence qu'il ne songe nullement à se dire philosophe autrement qu'imprémédité. Il ne se hâte pas de choisir entre toutes les doctrines, bien qu'il dise que s'il était obligé de le faire, « De toutes les opi-

nions que l'ancienneté a eues de l'homme en gros, celles que j'embrasse le plus volontiers et auxquelles je m'attache le plus, ce sont celles qui nous méprisent, avilissent et anéantissent le plus (liv. II, ch. XVII, p. 467 ». Et ailleurs : « J'embrasse les doctrines philosophiques les plus humaines... ». (*De l'expérience*, liv. III, ch. XIII, p. 832.)

On doit avouer que Montaigne parle de la philosophie avec irrévérence. Mais il faut se mettre à sa place. Il cherche la vérité, désire trouver de bonnes raisons pour se former une opinion certaine sur les actes de la conscience, de la moralité de la science. Et lui, homme de bon sens, ne rencontre que des théories contradictoires reposant sur des hypothèses. Il doit prendre en peu de considération des écrivains qui passent leurs temps à disputer sur des mots, à édifier des chimères. Il est rationnel de conclure que s'il se décide à opter entre les doctrines, c'est plutôt à la manière d'un éclectique que d'un sceptique. Sceptique, il l'est pour les choses de la médecine. Outre la tradition familiale, il a lu les théories médicales ; il a cru remarquer que les auteurs ne paraissent pas s'entendre : Hippocrate dit oui ; Galien, non. Il conclut à l'incertitude de cette science. Je ne saurais, quant à moi, le blâmer ; il suffit de relire les œuvres de ces temps pour être de son avis. Mais en ceci Montaigne est un véritable représentant de l'humanité. Il ne croit pas à la médecine, car il s'est toujours bien porté. Il est tout disposé à donner sa confiance à la chirurgie, parce qu'il a la pierre, et que très probablement il a entendu parler de la fameuse expérience faite sous Charles IX. Il se ferait tailler s'il avait près de lui un chirurgien habile.

On rencontre des réflexions sur les problèmes philosophiques dans de nombreux chapitres, même parmi ceux dont le titre semble éloigner toute idée sérieuse. C'est surtout dans le grand chapitre consacré à Raymond de Sebonde qu'il discerte sur les choses de la philosophie et de la religion. C'est dans cette apologie que je trouve une charge très vive contre les pyrrhoniens. Ce qui implique naturellement l'idée que Montaigne ne regardait pas sa manière de

penser, de douter, comme ayant des rapports avec le scep ticisme philosophique.

Il vient de faire une longue tirade contre le sophisme, et arrive à dire, à propos des pyrrhoniens « de façon que quand ils disent, je doute, on les tient incontinent à la gorge pour leur faire avouer qu'au moins assurent et savent cela, qu'ils doutent » (p. 384). A ce commentaire il ajoute une phrase qui dans sa pensée doit rectifier le jugement des philosophes, mais qui est, je l'avoue, assez obscure : « Cette fantaisie est plus sûrement conçue par interrogation : que say-je? comme je le porte à la devise d'une balance ».

Evidemment, cette formule n'est pas mise ici à l'appui de la doctrine pyrrhonienne, mais plutôt à l'encontre.

Du reste, l'auteur n'emploie cette expression « que say-je ? » que deux fois dans son livre; ici, où la clarté, la précision font défaut, une autre fois dans son chapitre sur l'*Éducation des enfants*, un des plus admirables des *Essais*.

Dans cette étude approfondie de l'*Éducation des enfants*, Montaigne montre une hauteur d'esprit, un bon sens que l'on ne saurait trop admirer. Il ne donne pas autant de développement que Rabelais dans son *Gargantua*, il a moins de poésie que dans la description de l'*Abbaye de Thélème*; mais que de prévoyance, quelle prudence il exige des maîtres qui doivent faire trotter le jeune élève devant eux pour connaître ses aptitudes. C'est alors qu'il avoue aimer mieux qu'un enfant réponde : « que say-je? » c'est-à-dire je ne sais pas, que de se perdre à anoner des explications ineptes, répondre au hasard d'un perroquet. Evidemment, « que say-je?» a bien ici la signification que j'indique.

Je vais citer une phrase qui peut être saisie par ces critiques pour appuyer l'opinion contraire à ma thèse. « Je révassais présentement, comme je le fais souvent sur ce, combien l'humaine raison est un instrument libre et vague. Je vois ordinairement que les hommes, aux faits qu'on leur propose, s'amusent plus volontiers à en chercher la raison qu'à en chercher la vérité. Ils passent par dessus les presuppositions, mais ils examinent curieusement les conséquen-

ces ; ils laissent les choses et courent aux causes..... reprenons notre coutume. Ils commencent ordinaire ainsi : Comment cela se fait-il ? mais se fait-il ? faudrait-il dire..... Je trouve quasi partout qu'il faudrait dire, il n'en est rien, et emploierais souvent cette réponse : je n'ose, car ils crient que c'est une défaite produite par une faiblesse d'esprit et d'ignorance ». (Des Boiteux, liv. III.)

Cette citation montre tout simplement que Montaigne aime à préciser les faits avant de les examiner et les juger. Il n'aime pas à divaguer sur des hypothèses que l'on peut toujours faire, l'imagination aidant, à propos de toutes les causes. Son doute ne va pas plus loin que de demander de la précision et ne pas tirer de conclusions sans preuves.

Puisque j'ai parlé plus haut de la devise de Montaigne « une balance ayant pour exergue : Que say-je ? » je reviens sur ce sujet.

Quels sont les motifs qui ont pu diriger Montaigne pour le choix de cette devise ? Il est actuellement difficile de répondre avec quelque certitude; toujours, la légende aidant, on voudra voir dans cette devise une allusion au scepticisme. La lecture attentive des *Essais* ne permet guère de conserver cette opinion. J'ai dit que dans tout le volume je n'ai trouvé que les deux phrases citées plus haut où il soit écrit ces mots : « que say-je ? » Je vais compléter les renseignements, en reproduisant un long paragraphe dans lequel il prend pour terme de comparaison la balance.

C'est dans l'*Apologie de Raymond de Sebonde,* page 411, que Montaigne, après avoir disserté sur des thèmes variés, arrive à discuter sur la possibilité de l'homme à comprendre les choses, et affirmer que le progrès se fait par les efforts successifs des individus : si l'un est arrêté, l'autre arrive, ce qui est inconnu à un siècle est connu du suivant. « Les sciences et les arts ne se jettent pas en un moule, ains se forment et se figurent peu à peu, en les maniant, les polissant à plusieurs fois, comme les ours façonnent leurs petis en les léchant à loisir ».

Il vient à parler des opinions que les philosophes de

l'Académie et les pyrrhoniens se forment par des motifs divers. Enfin, dit-il, on se décide par une sorte de propension à une proposition plutôt qu'à une autre. « Si notre entendement est capable de la forme des linéaments du port et du visage de la vérité, il la verrait entière aussi bien que demie, naissante et imparfaite. Cette apparence de vérisimilitude qui les fait prendre plutôt à gauche qu'à droite, augmentez-la : cette once de vérisimilitude qui incline la balance, multipliez-la de cent, de mille onces ; il en adviendra que la balance prendra parti tout à fait et arrêtera un choix et une vérité entière ». Et il continue à parler sur l'aptitude que l'âme possède de saisir plus ou moins complètement la vérité, et finit par conclure qu'il ne faut pas se préoccuper de cette confusion d'opinion parmi les philosophes.

Ici, la balance est donnée comme une forme de comparaison, et c'est probablement pour exprimer tout simplement que l'intelligence humaine ne se prononce que par oscillation et sous les impressions les plus continues qu'il a pris cet instrument pour devise.

La balance n'est pas pour cela un emblême de scepticisme, puisqu'elle sert au contraire à formuler une opinion bien déterminée.

C'est, ai-je dit, dans l'*Apologie de Sebonde* que Montaigne soulève le plus de doctrines, c'est aussi dans ce chapitre que l'on peut trouver les meilleurs arguments pour en faire un sceptique. Mais c'est ici qu'il faut se rappeler, la manière dont il composait son œuvre. Il argumente, à propos de tous les auteurs qu'il lit, a des tendances à donner raison au dernier qu'il étudie, et s'efforce de faire triompher une opinion. Mais il a fort à faire, car il cherche une vérité absolue et ne rencontre que des arguments contradictoires. Dans ces pages, comme généralement dans toute son œuvre, il est souvent difficile de discerner ce qui appartient à Montaigne ou aux auteurs dont il parle, tellement il enchevêtre ses arguments sans se préoccuper de ce que le lecteur peut en penser. Qu'importe qu'on le critique de

prendre des arguments chez les autres : « Je veux qu'ils donnent une nazarde à Plutarque sur mon nez » (liv. II, ch. X, p. 291).

Cependant, je ne voudrais pas laisser supposer que pour défendre Montaigne je veuille dissimuler ses idées particulières, et par une confusion hypocrite attribuer les opinions suspectes aux auteurs qu'il cite. Malgré la difficulté réelle que l'on éprouve à séparer ce qui revient aux uns et à l'autre, dans certains chapitres touffus d'une lecture souvent pénible, il est bien des pages qui ne laissent place à la moindre équivoque, la pensée se dégage très vivement et clairement.

Ainsi, quand il fait remarquer ce que l'on a dit de contradictoire à propos de l'origine du monde, des êtres, et la vie future, il a soin d'ajouter que l'on ne peut rien établir de certain « d'une immortelle nature par la mortelle ». Il revient plusieurs fois sur cette idée.

Cela implique-t-il un doute ? Non. Il croit à la perfectibilité de l'homme, à son insatiable désir de connaître et surtout de chercher, mais il reconnaît des bornes à notre entendement, et pense que nous ne pouvons atteindre aux causes premières, et pour me servir du langage de Littré, on ne peut arriver à l'incognoscible. Avec Platon, il juge qu'il ne convient pas de trop s'occuper de l'existence de Dieu ; qu'il y a une sorte d'impiété à vouloir approfondir ces questions impénétrables à notre faiblesse. Ici, il ne doute pas, il affirme; on ne peut lui appliquer une des définitions du scepticisme, l'irrésolution.

Qu'il me soit permis de donner encore quelques citations pour montrer qu'il est bien facile, en s'emparant de quelques membres de phrases bien présentées, bien isolées, de prouver que Montaigne est un sceptique endurci, par exemple cette pensée si souvent citée qu'elle pourrait être regardée comme une maxime courante (p. 799, liv. III, ch. XIII *de l'Expérience*.

« O que c'est un doux et mol chevet que l'ignorance et l'incuriosité à reposer une tête bien faite ? »

Ainsi écrite, isolée, elle semble indiquer que Montaigne regarde l'ignorance comme une bonne chose et la science, par conséquent, comme inutile et folle. Mais si on lit, non pas le chapitre entier, mais seulement la page entière et la suivante, on ne conserve plus cette opinion. L'ignorance, ici, n'est pas opposée à la science; il s'agit de l'expérience acquise. L'auteur montrant le peu d'influence que les idées philosophiques et les conseils des tiers ont sur notre propre conduite, affirme que la seule manière de posséder de l'expérience vraie est celle que l'on acquiert par ses actions personnelles. Alphonse Karr, exprime cette pensée d'une façon pittoresque en disant que l'on ne croit qu'aux trous dans lesquels on est tombé. Par conséquent, l'homme qui suit tout bonnement et sagement les inspirations de sa nature a plus de chances de faire le moins d'erreurs. C'est ce sens que Montaigne donne à l'ignorance et à l'incuriosité, et il ajoute : « J'aimerais mieux m'entendre en moi qu'en Cicéron. De l'expérience que j'ai de moi, je trouve assez de quoi me faire sage, si j'étais bon écolier. En songeant à ses fautes, on les juge mieux; l'espérience est le meilleur maître de philosophie pour qui sait s'observer ».

Cette manière de voir et de comprendre est certainement exempte de toute critique et modifie singulièrement le sens que l'on pouvait donner à la phrase isolée citée plus haut.

On pourrait certainement interpréter de cette manière, du moins commenter d'une façon analogue toutes les phrases suspectes que l'on rencontre dans les *Essais*.

Si des doctrines générales plus ou moins acceptées par Montaigne nous passons à ses opinions propres, aux idées qui se rattachent à la philosophie pratique se traduisant par des actes de la vie privée, nous pourrons nous assurer qu'il est toujours dirigé par les aspirations les plus hautes, les plus saines, les plus arrêtées.

Combien sont remarquables et belles ces affirmations que l'on rencontre dans son œuvre : « Les plus belles vies sont, à mon gré, celles qui se rangent au modèle commun et hu-

main avec ordre, mais sans miracle, sans extravagance ». Il avait dit : « Rien de mieux que de bien faire l'homme... Si vous avez su bien mener votre vie, vous avez fait la plus grande besogne de toutes ; vivre à propos, voilà la gloire ». Ce sont-là de nettes affirmations que l'on comprend fort bien quand on étudie la vie de leur auteur.

Citons encore : « Qui se souvient de s'être tant et tant de fois mécompté de son propre jugement est-il pas un sot de n'en rester pour jamais en défiance » ?

Ce sont là de belles paroles, non d'un sceptique, mais d'un sage.

« D'apprendre qu'on a dit et fait une sottise, ce n'est rien que cela ; il faut apprendre qu'on n'est qu'un sot, instruction bien plus ample et importante. Les faux pas que ma mémoire m'a faits, si souvent, lors même qu'elle s'assure le plus de soi, ne se sont pas inutilement perdus ; elle a beau me jurer à cette heure et m'assurer, je secoue les oreilles : la première opposition qu'on a fait à son témoignage me met en suspens » (page 800).

Voilà une philosophie prudente, mais non hésitante.

Si l'on veut encore isoler la phrase suivante, elle sera très facilement incriminée. — Page 414 : « J'appelle toujours raison cette apparence de discours que chacun se forge en soi; cette raison de la condition de laquelle il y enpeut avoir cent contraires autour d'un même sujet; c'est un instrument de plomb et de cire, allongeable et accomodable à tous biais et à toutes mesures ; il ne reste que la suffisance de le savoir contourner ».

On pourrait supposer que ces paroles servent de définition à la raison pure, tandis qu'en réalité, c'est pour exprimer ce qu'est le raisonnement, l'art de raisonner ; surtout appliqué aux hommes de la justice, qui sont souvent entraînés à juger dans un sens ou dans un autre par les motifs les plus variés s'ils ne se surveillent de très près.

Au point de vue philosophique, le doute peut être regardé comme le commencement de la sagesse. Il n'en est

pas de même dans les questions religieuses. Les religions, par essence, sont toutes despotiques dans leurs dogmes; la foi doit être absolue. Aussi il n'est pas étonnant que malgré les témoignages irrécusables de sa croyance au catholicisme, Montaigne ait dû être accusé de scepticisme par les hommes de son temps; car, quoi qu'il fasse, il reste toujours le personnage raisonneur, ergoteur, et sa religion est laïque et non cléricale.

C'est surtout dans son *Apologie de Raymond de Sebonde* que Montaigne manifeste ses sentiments et ses opinions à propos des religions. Il est bon de citer encore les premières pages de son chapitre des *Prières*, qui disent bien sa manière de penser et de composer : « Je propose des fantaisies informes, irrésolues, comme font ceux qui publient des questions douteuses à débattre aux écoles, non pour établir la vérité mais pour la chercher, et les soumets au jugement de ceux à qui il touche de régler non seulement mes actions et mes écrits, mais encore mes pensées. Egalement m'en sera acceptable et utile la condamnation comme l'approbation, tenant pour absurde et impie si rien se rencontre ignoramment ou inadvertement couché en cette rapsodie contraire aux saintes résolutions et prescriptions de l'Église catholique, apostolique et romaine, en laquelle je meurs et en laquelle je suis né » (p. 225).

Cette déclaration est catégorique et très probablement sincère, non pas inspirée par la prudence; d'autant plus que si le catholique a parlé, le penseur se montre immédiatement après, car il ajoute : « Et pourtant me remettant toujours à l'autorité de leur censure, qui peut tout sur moi, je me mêle aussi temerairement à toute sorte de propos, comme ici ». Et il discute sur la valeur de la prière et certaines pratiques de dévotion.

Et certes, malgré sa réelle bonne foi, sa religion ne devait pas être très goûtée à une époque où les passions étaient si surexcitées dans les camps opposés. Aussi, quoi qu'il fît, il était toujours Guelfe pour un Gibelin, et Gibelin pour un Guelfe.

Les dévots de son temps devaient être scandalisés quand il disait que nous naissons chrétiens au même titre que Périgourdins ou Allemands, c'est-à-dire que nous avons la religion du pays où nous sommes nés, qui nous a été transmise par nos parents. — Ce qui est absolument vrai. — Et surtout encore quand il proclame que la religion est surtout sur les lèvres non dans les cœurs, qu'elle sert à couvrir les trames et les ambitions. Les hommes n'ont pas la foi vive qu'ils devraient posséder. « Si ce rayon de la divinité ne nous touchait aucunement, il y paraîtrait partout; non seulement nos paroles, mais encore nos opérations en porteraient la lueur et le lustre..... la marque particulière de notre vérité devrait être la vertu. Toutes autres apparences sont communes à toutes religions : espérance, confiance, événements, cérémonies, pénitence, martyre ».

Ces sentiments sont cependant inspirés par une idée très haute de la religion.

Et ailleurs, il dit : La foi est le nœud qui doit nous unir à Dieu. « Le nœud qui devrait attacher notre jugement et notre volonté, qui devrait étreindre notre âme et joindre à notre Créateur, ce devrait être un nœud prenant des règles et des forces, non pas de nos conditions, de nos raisons, de nos passions, mais d'une étreinte divine et supernaturelle, n'ayant qu'une forme, un visage et un lustre, qui est l'autorité de Dieu et sa grâce ». Cette doctrine se rapproche singulièrement de celle que Pascal défendait avec tant d'énergie. Et encore : « C'est Dieu seul qui nous a donné l'immortalité, la jouissance de la béatitude éternelle... Tout ce que nous entreprenons sans l'assistance de Dieu est vanité et folie ».

Ces citations montrent combien Montaigne possédait un vif sentiment religieux; on pourrait même dire qu'il était dévot, car il se confesse et se met en règle envers l'Église au moindre danger. Mais cela ne suffit pas pour être déclaré orthodoxe, et par suite bien vu par l'Église; car, comme il le dit formellement, il a ses idées particulières, ainsi à propos des prières. Il pense que l'on ne doit pas en abuser.

Dieu doit être adoré, remercié, non imploré. On ne doit pas le mêler à nos petites affaires. Pour lui « il ferait plus volontiers les doux yeux au ciel pour le remercier que pour le requérir ». Son esprit de tolérance ne devait pas être goûté en un siècle où les plus affreux supplices étaient appliqués aux fautes les plus légères. Que devaient penser les contemporains de celui qui disait : « Il ne faut pas cuire un homme tout vif pour des croyances fausses » et demande que l'on donne de l'ellébore aux pauvres femmes accusées de sorcellerie au lieu de les livrer au bûcher.

En somme, à quelque point de vue que l'on cherche à analyser les opinions religieuses de Montaigne, on trouve un profond sentiment religieux, le respect des dogmes, le regret de ne pas voir la vertu inspirer les actions humaines. Il pense se tenir dans les limites du catholicisme, ne croit pas à l'athéisme et repousse les nouvelletés de Luther; mais il croit, avec Platon, qu'il n'est pas bon de trop scruter les mystères de la divinité. Rien dans ces sentiments qui puisse laisser soupçonner l'ombre du scepticisme. Seulement, il n'est pas crédule et, bien qu'il admette les miracles cités dans l'Évangile, il se montre réservé pour reconnaître les autres. Il aime mieux croire que : « deux hommes qui affirment avoir vu un même personnage dans des lieux éloignés, à la même heure, se trompent que le public en général ».

De ce que je viens de dire, il résulte clairement que Montaigne n'est nullement sceptique dans les questions religieuses.

On me fera remarquer que Montaigne répète souvent que la fatalité gouverne le monde, que nous ne pouvons jamais être certains de voir nos projets se réaliser, que nos prévisions sont presque toujours déçues.

Certes, il n'est pas possible de nier cette manière de voir, mais il est permis de l'interpréter.

D'abord, nous avons vu que l'auteur des *Essais* ne croyait pas qu'il fût convenable de trop s'occuper de la nature de Dieu et de sa puissance, inaccessibles à l'esprit humain; par

suite, il est malséant de mêler l'Être suprême à tous les incidents de notre petitesse. C'est, dit-il, de l'inconvenance d'attribuer tous les incidents qui se produisent sur notre planète à Celui qui peut aussi facilement changer *les destins d'une grande bataille que le saut d'une puce.*

Ne mêlant pas Dieu à nos actes, et voyant par expérience que nous avons bien des déceptions, il met ces contradictions sur le compte du fatum, comme les anciens; c'est-à-dire qu'il ignore ce qu'il faut penser de cela, le mot ne disant rien de précis, devenant une expression banale.

Si les prêtres d'une religion, si un Bossuet s'écrie, dans un mouvement oratoire : *L'homme s'agite, Dieu le mène!* tout le monde admire. Cependant Bossuet dit à peu près la même chose sous une autre forme, et l'on n'accuse pas Bossuet de scepticisme. Reste à savoir si Montaigne n'a pas un plus réel respect pour la Divinité que Bossuet, et surtout une plus haute idée de Dieu. Des sommets où Bossuet se tient par des degrés successifs, une dévote arrive à charger saint Joseph ou la Vierge de surveiller sa lessive ou son pot-au-feu, et cette pieuse femme est persuadée de la beauté de sa dévotion.

D'autre part, prouver par des faits que nous ne pouvons jamais juger de la bonté des conseils par les résultats, que nos plus belles et savantes combinaisons ne réussissent pas toujours, qu'un général d'armée est battu malgré les plus sages précautions; que nous projetons un bonne affaire qui tourne mal, cela arrive tous les jours, personne ne s'en étonne. On constate un événement, il n'y a pas là matière à scepticisme.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que ce qui fait surtout l'attrait et le mérite des *Essais*, c'est la partie que l'on pourrait appeler l'œuvre de psychologie.

Quelque sujet que touche Montaigne, doctrine philosophique, histoire ou morale, par un de ces tours de phrase si imprévus, si pittoresques qui lui sont familiers, il nous ramène sur lui-même, sur l'état de son esprit, de sa santé.

Cette manière de faire ne doit pas étonner puisque nous sommes prévenus; l'auteur ne veut s'occuper que de lui-« même J'ose seulement parler de moi, mais que de moi; je fourvoie quand j'écris autre chose » (p. 700); et p. 485 : « Chacun regarde devant soi; moi, je regarde dedans moi, je n'ai affaire qu'à moi, je me considère sans cesse, je me contrerolle, je me goute »; et « je n'ai vu monstre et miracle en ce monde plus exprès que moi-même ». Cette étude persévérante de lui-même, de son état psychologique, ne lui enlève nullement le jugement ni ne le trouble, car il ajoute : « Je ne m'aime pas si indiscrètement et ne suis si attaché et si mêlé à moi-même que je me puisse distinguer et considérer à quartier comme un voisin ou comme un arbre ».

Si nous acceptons la tournure d'esprit de Montaigne, nous comprendrons très bien qu'il n'y a pas pour un rêveur et un poète comme lui un plus beau spectable que l'étude de soi-même, c'est-à-dire chercher à se connaître, se comprendre dans son activité propre, dans son milieu vivant,

Cette partie de l'œuvre, ou plutôt cette manière de composer un œuvre originale, constitue la supériorité de Montaigne; c'est dans ces chapitres de psychologie qu'il montre combien il devançait ses contemporains.

Nul mieux que lui n'a compris les rapports forcés entre les organes et l'intelligence. Certes, il avait des précurseurs, mais avant lui personne n'avait si brillamment mis en relief cette vérité que l'esprit « est strictement colligé avec le corps ». Il n'est pas douteux que notre jugement, nos sentiments et nos passions souffrent des mouvements et des altérations des organes.

Je ne puis résister au plaisir de le citer un peu longuement (p. 415). Il parle des relations des sens et de l'intelligence : « Si la santé me rit, et un beau jour, me voilà honnête homme; si j'ai un cor qui me presse, me voilà renfregné, malplaisant, et inaccessible... » Et plus loin, des détails qui donnent de précieux renseignements sur sa manière de composer : « Quand je prends des livres, j'aurai aperçu en tel passage des grâces excellentes et qui auront féru mon âme;

qu'une autre fois j'y retombe, jai beau le tourner, le virer, j'ai beau le plier et le manier, c'est une masse inconnue et informe pour moi. En mes escrits mêmes, je ne trouve pas toujours l'air de ma première imagination, je ne sais ce que j'ai voulu dire et m'échauffe souvent à corriger et y mettre un nouveau sens, pour avoir perdu le premier qui valait mieux. Je ne sais qu'aller et venir; mon jugement ne tire pas toujours avant, il flotte, il vague :

Velut minuta magno
Deprensa navis in mari vesaniente vento.

Maintefois, comme il m'advient de le faire volontiers, ayant pris pour exercice et pour état à maintenir une contraire opinion à la mienne, mon esprit s'appliquant et tournant de ce côté-là, m'y attache si bien que je ne retrouve plus la raison de mon premier avis et m'en dépars. Je m'entraîne quasi ou je panche, comment que ce soit et m'emporte de mon poids. Chacun à peu près en dirait autant de soi, s'il se regardait ».

Cette citation est l'éclatante démonstration de la raison des nombreuses contradictions qui se remarquent dans les *Essais*, et confirme ce que je disais au début quand il se met à prendre un auteur à partie. C'est pourquoi il faut s'attacher avec le plus grand soin, avec une extrême prudence à discerner dans son œuvre ce qui lui est propre, quelles sont ses idées personnelles. Et c'est en commentant surtout les périodes où il parle de lui-même, où il raconte les actes de sa vie, que l'on peut arriver à saisie la vérité.

Si Montaigne reconnaît l'intime association de l'esprit et la matière, il s'est aperçu aussi que les sens peuvent nous tromper. A ce propos, il se livre à de longues considérations dont la logique n'est pas irréprochable et le conduisent à des affirmations trop radicales (p. 443). C'est à l'occasion de ces considérations que l'on pourrait trouver quelques raisons de lui appliquer le mot de sceptique. Mais ces pages sont toutes

écrites sous les impressions auxquelles il se laisse aller comme au hasard.

Cette opinion de l'intime union du corps et de l'âme devait être assez mal vue par les esprits religieux de l'époque; mais combien plus encore devait-il être critiqué quand il semble admettre que l'intelligence n'est pas un attribut absolu de l'humanité, car, citant Plutarque, il écrit : « Il y a plus loin d'un homme à un homme que d'un homme à une bête ». Des affirmations de ce genre devaient être très malséantes.

Quoi qu'on fasse, il est impossible, en passant au crible les chapitres des *Essais*, de trouver à baser des accusations positives sur le scepticisme de Montaigne. Le motif de tout ce qu'on lui reproche provient de la différence profonde qui existe entre sa manière de voir et faire, et celle de ses contemporains.

Si nous étudions sa vie privée, nous voyons que ses actes sont toujours en rapport avec ses doctrines. Quand on est sceptique, quand on doute de tout, de soi et des autres, qu'on ne croit pas à la vertu humaine, il est facile de tomber dans l'égoïsme absolu.

C'est peut-être de quelque chose qui se rapproche de ce péché que l'on peut accuser Montaigne. Du reste, lui-même ne cache pas ses tendances; mais on peut affirmer qu'il est d'un égoïsme particulier, et par paresse, car il répugne autant à donner des conseils qu'à en demander, à rendre un service qu'à en requérir. C'est que cela le dérange et le force à prendre une détermination; cela change ses habitudes, auxquelles il s'attache d'autant plus que les infirmités augmentent.

Dans le chapitre X, livre III, p. 745 (*De ménager sa volonté*), il expose longuement cette manière d'être qui le pousse à ne s'occuper que le moins possible de toutes choses; il n'aime pas à s'engager, il voudrait même ne rien désirer, il tient à se modérer en tout, il s'efforce de se renfermer en lui. « Son opinion est qu'il faut se prêter à autrui et ne se donner qu'à soi-même. Si ma volonté se trouvait aisée à s'hypothéquer et à s'appliquer, je n'y durerais pas. *Je suis*

trop tendre et par nature et par usage ». Ce qui veut dire qu'il fait tous ses efforts pour être égoïste. Il redoute les entraînements de sa bonté, car il dit ailleurs qu'il a de la peine à se communiquer à demi; il se donne tout entier.

Et ce singulier égoïste, ce sceptique, agit absolument bien, toute sa vie peut être donnée comme un exemple de la vie ordinaire; je dis ordinaire, car la vie la plus belle est celle qui se rapproche le plus de l'humanité, qui ne vise pas au miracle.

Ce sceptique fut un fils parfait, un mari convenable, surtout pour son époque. En amitié, c'est un modèle. Enfin, ce personnage qui n'est pas ambitieux, qui par goût et pour avoir connu les tribulations paternelles repousse les charges publiques, accepte la lourde tâche d'être maire de Bordeaux. Cette situation éminente était très difficile à tenir convenablement en ces temps de guerre civile, et surtout à Bordeaux, où les partis étaient très excités; il fait si bien qu'il est réélu. Enfin, ce sceptique singulier, dans les circonstances critiques au milieu desqu'elles il vit, ne prend aucune précaution, il n'a d'autres armes contre ses adversaires que la confiance. Il compte sur la générosité naturelle aux hommes; et sa loyauté, sa franchise, lui ont deux fois sauvé la vie et la fortune.

Si Montaigne est si bénévole, si pacifique, ce n'est pas par lâcheté, car il dit que la couardise est un vice des plus bas, et écrit avec sa naïveté ordinaire : « Aux événements, je me comporte virilement; à la conduite, puérilement », et avoue que, « extrêmement oisif, extrêmement libre par nature et par art, je prêterais aussi volontiers mon sang que mes soins ». Voilà des citations qui éclairent tout le caractère de Montaigne, homme de paix, de repos par goût, par recherche, qui se montre énergique et serviable quand on le met dans les conditions de se montrer. Et quand il s'est engagé, il ne fait pas de différence entre donner ses soins ou son sang. C'est ce que l'on peut appeler non un bourru bienfaisant, mais un paresseux obligeant; l'obligeant malgré lui.

Et cet égoïste aime la société au point de ne pas vouloir

rester seul au Paradis ; il aime la gaieté, trouve la vie bonne à une époque où, si nous en croyons l'histoire, elle devait être dure pour la pauvre humanité. Enfin, si nous nous en rapportons aux préceptes qu'il formule, nous pouvons être certains qu'il fut en réalité un homme très serviable. S'il ne faut pas toujours s'en rapporter aux belles paroles des écrivains, nous devons après sa mort continuer à notre auteur la confiance qu'il sut inspirer à ses contemporains.

Il faudrait se borner, mais citons encore : « Car j'en suis là, que sauf la santé et la vie, il n'est chose pour qui je veuille ronger mes ongles, et que je veuille chercher au prix de tourments d'esprit et de contrainte ».

Et : « Je reviendrais volontiers de l'autre monde pour démentir celui qui me formerait autre que j'étais, fut-ce pour m'honorer ».

« Si j'avais à revivre, je vivrais comme j'ai vécu ; je ne me plains pas du passé, je ne crains l'avenir.... » ; enfin, cette maxime, p. 583 : « Je serais honnête jusqu'au feu, et si possible exclusivement ». Rabelais se borne à dire « exclusivement ». Ces simples mots *si possible* mettent une grande distance entre ces deux écrivains.

Enfin, « pour moi j'aime la vie et la cultive, telle qu'il a plu à Dieu de l'octroyer ».

Et pour terminer citons la dernière page de ce beau livre :

« C'est une absolue perfection et comme divine de savoir jouir loyalement de son être. Nous cherchons d'autres conditions pour n'entendre l'usage des nôtres, et sortons hors de nous pour ne savoir quel il y fait. Si avons beau monter sur des échasses, car sur des échasses encore faut-il marcher sur nos jambes. Et au plus élevé trône du monde, si ne sommes nous assis que sur notre cul. Les plus belles vies sont à mon gré celles qui se rangent au modèle commun et avec ordre, mais sans miracle, sans extravagance. Or, la vieillesse a peu besoin d'être traitée plus tendrement ; recommandons-la à ce Dieu protecteur de santé et de sagesse ; mais gaie et sociale :

Frui paratis, et valido nihi
Latoe dones et precor integra
Cum mente, nec turpem senectam
Degere, nec cythara carentem.

Traduction de l'édition de 1635 ». Concède-moi, je te supplie, ô fils de Latone, que je jouisse en santé des biens qui me sont acquis avec un esprit entier et sain, et que je ne passe point une laide viellesse ni privée des délices de ton luth..... (HORACE.)

Je ne sais, mais il me semble que j'ai gagné la cause que je me proposais de défendre, donné aux écrits de Montaigne leur véritable signification, par suite rendu à sa mémoire une stricte justice. Non pas que cette mémoire fût absolument faussée, mais elle était atteinte dans une certaine mesure et trop affaiblie par cette réputation de scepticisme.

Il est incontestable que la personnalité de Montaigne, vivant à l'époque si troublée du seizième siècle, fut une exception singulière, comme ses œuvres sont une exception unique dans la littérature française. On se demande comment un caractère si différent des autres a pu se présenter; comment une intelligence si ouverte a pu se former; comment enfin une physionomie si originale a pu exister alors.

La seule explication plausible est celle-ci : Fils d'un homme remarquable, il reçoit une éducation toute particulière, inusitée; élevé au milieu des paysans, dans une misère relative, par un précepteur qui ne lui parle que latin, il est dès son bas âge initié à la culture intellectuelle la plus haute, il vit par cette initiation dans un monde tout différent de celui au milieu duquel il devra grandir et agir, on lui forme un cerveau différent des cerveaux des contemporains. Il est très naturel de trouver un contraste frappant entre cette âme élevée à la romaine, se mêlant aux âmes de son temps, dont elle ne pouvait comprendre toutes les idées. Ce qui rend cette supposition très probable, c'est que Montaigne, toujours observateur prudent, n'admettant que des faits positifs, n'a aucun goût pour les négations systématiques. On ne doit pas,

dit-il, récuser absolument un fait, par cela seul qu'on ne le comprend pas, notre intelligence étant bornée. Et il n'hésite jamais à croire son maître Plutarque, même quand il raconte des choses incroyables. C'est un dévot à la maxime : *Magister dixit*. En ceci, comme en bien d'autres circonstances, Montaigne est bien homme ; il a pu justement se prendre pour modèle de l'être ondoyant et divers qu'il peint si bien.

Prévot-Paradol semble croire que c'est à la suite de l'accident qui lui fit voir la mort de près que Montaigne tourne à la philosophie, se confine dans son château au milieu de ses livres. Je ne crois pas à cette interprétation.

Dans sa jeunesse, Montaigne a toujours été poussé par une instinctive curiosité, par un irrésistible besoin de connaître, de comparer et juger, comme en témoigne ce qu'il dit de sa manière de comprendre les voyages. Il ne va pas à Rome pour y rencontrer des Gascons, mais pour trouver des hommes ayant d'autres habitudes, pour apprécier des mœurs différentes de celles de son pays. L'âge venant et les infirmités, il suit la pente naturelle des choses, il rentre dans le calme, applique aux lettres, à la philosophie, surtout à la psychologie ses facultés critiques. Alors il écrit ses Mémoires pour se distraire. La chute de cheval si grave qu'il fit, où il vit la mort de si près, nous a valu une bonne page de psychologie. Il a éprouvé ce phénomène extrêmement curieux qui se manifeste au moment où la mort paraît si subitement imminente ; dans cet instant critique, le cerveau perçoit comme un tableau d'ensemble de la vie passée avec une netteté incroyable. Cette sensation n'a que la durée de l'éclair, elle en a la vivacité. Montaigne n'est pas si explicite, mais il indique bien cette situation.

Quant à la mort, il ne la désire ni la redoute. Elle est dans la destinée de l'homme, il faut savoir l'envisager avec calme.

Et pour conclure, disons que Montaigne fut un beau modèle à donner, et qu'il serait heureux celui-là qui pourrait comme lui mener une vie si bien remplie.

Il faut évidemment que sa réputation dès son vivant fût

bien établie, bien justifiée par ses actions, pour que l'auteur des *Essais*. qui remue tant d'idées si hardies pour l'époque, qui se distingue absolument et s'isole, qui ne veut ne se mêler en rien aux luttes politiques et religieuses, ne soit accusé que de scepticisme, quand les mots d'athée, d'impie étaient si largement prodigués, quand pour la moindre suspicion les prisons s'ouvraient si libéralement et les buchers s'allumaient avec tant de facilité.

ÉTAT

DU

DIOCÈSE DE SAINT-PAPOUL

ET SÉNÉCHAUSSÉE DU LAURAGAIS EN 1573

DOCUMENT INÉDIT

Par M. l'abbé DOUAIS[1].

Dans les derniers mois de l'année passée, le fonds si riche du château de Fourquevaux (Haute-Garonne) m'était communiqué par l'intermédiaire spontané et obligeant de M. Louis Deloume. Depuis, j'ai eu l'honneur de voir Mme la comtesse de Castelbajac, l'heureuse héritière de ces nombreux documents, lettres et mémoires, qui présentent un si haut intérêt pour l'histoire des règnes d'Henri II et de Charles IX. Elle a bien voulu, avec un empressement auquel j'ai hâte de rendre un hommage reconnaissant, m'autoriser à en détacher pour l'Académie une pièce curieuse qui, se rapportant aux guerres de religion dans l'ancienne province de Languedoc, décrit l'état du diocèse de Saint-Papoul et de la sénéchaussée du Lauragais en 1573. Permettez-moi de vous la présenter; mais auparavant je dois vous en faire connaître le motif et l'objet.

1. Lu à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, dans la séance du 10 juillet 1890.

I.

Les guerres de religion, dont le Languedoc avait déjà malheureusement tant souffert, eurent un alarmant retour pendant les derniers mois de l'année 1572, à la suite de la malheureuse journée de la Saint-Barthélemy. L'année 1573, du mois de janvier au mois de juillet principalement, vit la province, depuis Beaucaire jusqu'à Montauban, décimée par les troubles civils. Ce fait est loin d'être resté inconnu. Mais les archives du château de Fourquevaux en fournissent des preuves neuves et piquantes. On y trouve, par exemple, des lettres en nombre de Montmorency-Damville, gouverneur de la province, du général de Chefdebien, du maréchal de Joyeuse, d'Henri d'Anjou, frère de Charles IX, du roi lui-même, adressées à Beccaria de Pavie, baron de Fourquevaux, gouverneur de Narbonne, commandant pour le service de Sa Majesté « en la ville et diocèse de Tholose, Lauragois et pays d'Albigeois ». Elles font connaître les opérations de l'armée de la défense, et aussi les hésitations incessantes de la Cour, les dispositions du parti militaire représenté par le baron de Fourquevaux, qui ne demandait qu'à agir, les vœux de la province elle-même, que la guerre appauvrissait. Dès les premiers jours de juillet, le vent soufflait à la paix : l'on put commencer à espérer la fin des hostilités et l'apaisement des esprits. Le 14 de ce mois, le général de Chefdebien écrivait à Fourquevaux : « Je n'ay failly de prescher et publier les bonnes nouvelles tant desirées de la paciffication des troubles dont m'avez faict part, vous assurant que chacun tient cella véritable comme le texte de l'Évangille, venant de votre part, de sorte que ceux qui estoient icy *in agonia* s'en sont ressussitez et levez debout pour rendre grâces à Dieu ». Il ajoutait : « Nous avons de jour à autre nouvelles du camp de Monseigneur le Maréchal qui commence fort à se débander et retirer, ayant ung chacun desir d'aller fere la recolte de

ses bledz, excepté ceulx qui ont faict monstre attendans plustost l'argent que le tresorier ».

Le lendemain 15, le baron de Fourquevaux recevait une lettre de Montmorency-Damville lui annonçant « comme il y estoit arrivé de la part dudit s^r Roy de Poulloigne (le duc d'Anjou, frère du roi), un gentilhomme pourtant quelques articles de pacification »; que « ceulx de Nysmes » lui avaient dépêché deux délégués pour en avoir son « avis et commandement ». D'où le Maréchal concluait : « Je crois que puysque cela est venu d'eulx et qu'ils ont commencé à me rechercher, que sera ung commencement pour parvenir à quelque bonne fin pour le service du Roy, bien et repos du public ».

Une « surcéance d'armes » fut donc accordée à cette date, puis prolongée au mois d'août et au mois d'octobre (lettre de Montmorency-Damville du 26 août, autre du 20 octobre 1573). Le Maréchal gouverneur du Languedoc, placé entre le parti militaire et la Cour, voulait la pacification autant que personne; aussi pensait-il que la « surséance d'armes » préparerait efficacement une entente définitive. Quant aux huguenots, ils profitaient de la lassitude générale et des atermoiements de la Cour pour gagner du terrain et fortifier les positions déjà acquises. Ainsi, au moment même où Montmorency-Damville accordait la seconde « surséance d'armes », le sieur Brulague était passé aux huguenots, lui et le château de Belcastel qu'il tenait (lettre du 17 octobre). A cette date, ils occupaient quarante-neuf places entre Narbonne et Toulouse[1]. Aussi, ni Fourquevaux, ni le maréréchal de Joyeuse ne croyaient à la paix ou du moins à une paix honorable et profitable. « Quant à moy », écrivait Joyeuse à Fourquevaux le 26 octobre, « je suis de votre opinion, et les plus aveugles y voyent à travers; si je en ausoys dire ce que je en pence, je passeroys bien plus oultre; il fault voyr comme ceste année passera ». Le baron

1. Baron de Fourquevaux, *Discours au roy*, dans *Hist. gén. de Languedoc*, XII, 1065 et suiv. Éd. Privat.

de Fourquevaux parlait plus franc. Voici un extrait du brouillon d'une lettre dont le destinataire innommé était un homme considérable, puisqu'il lui avait recommandé Sorance et Donat, envoyés de Venise de passage à Narbonne. « Les malheureux troubles de Languedoc », disait-il, « m'ont retenu sept mois entiers en Tholoze ou ès environs pour y commander au faict des armes et police de la guerre soubz Monsieur le Maréchal de Dampville. Et y fusse encore; mais j'ay cogneu si grande froideur aux voluntés de ladite ville et de neuf diocezes que j'avois en charge, voluntés, diz-je, de s'employer de leurs personnes ou de la bourse pour résister aux ennemys et les renger au debvoir, que je les ay laissez consumer de leur mesme avarice et poltronnerie. Et m'en suis venu en ceste ville (Narbonne) pour la garder, estant mondit S^r le Maréchal adverty, moy et d'aultres, que l'enemy y avoit intelligence avec aulcuns catholicques, et qui portent les armes pour le roy. Et voicy le quatrième moys que je n'en bouge, sans avoir peu obtenir congé d'aller retrouver Leurs Majestés, lesquelles je n'ay heu le bien de veoir il y a ung an passé. L'on nous asseure d'une paix par laquelle je pourray avoir mondit congé. Touteffois j'aymerois myeulx pour l'honeur de Dieu et du Roy, et pour le repos certain de ses subjectz, que ce fust une telle guerre que si deshonté[e] rebellion mérite; car de ladite paix n'en peult sortir sinon faire le chemin à une géneralle désobéyssance par tout le Royaume; ce que Dieu ne veuille. Il est vray qu'il faulsit avoir faict et poursuivy ladite guerre comme pour anéantir lesdits enemys; ce qui n'a esté encore bien commencé; qui est cause que clergé, noblesse et peuple de Languedoc sont quasi au désespoir; et ledit tiers estat n'est pas sans quelque fantazie de s'associer ausdits rebelles pour les occasions que noz soldatz malvenantz et trop desbordez leur donnent, et une infinité de surcharges qu'on invente checun jour pour en arracher deniers ».

Le baron de Fourquevaux était donc pour l'action sans merci. Il ne faut pas s'en étonner beaucoup : la religion

entrait pour peu dans son opinion, qui peut aujourd'hui paraître extrême et étrange. Pour lui, la religion servait de prétexte, et rien de plus, à des désordres dignes, au nom de la sécurité sociale, de la répression la plus vigoureuse. Ecrivant au roi le 7 février suivant (1574), il s'en expliquait avec sa franchise ordinaire : « Sire, ma depesche du xxiij^e de janvier estoit preste à partir quand la letre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire du premier de ce mois m'a esté donnée par home exprez, que Monsieur le Mareschal m'a envoyé de Montpellier ; et n'ay voulleu faire acheminer le Sr de Bonavent, porteur de madite dépesche, jusques au retour des Capitoulz de Tholouze, qui s'en retournent des Estatz avecq bonne escorthe, estantz toutz les chemins aujourd'huy très dangereux. Et puis, Sire, qu'il vous plaist que je demeure à garder votre ville de Narbonne, j'en feray mon loyal debvoir. Mais touchant au capitaine qu'on a rapporté à Votre Majesté s'estre retiré en ceste ville ayant cy devant esté de la nouvelle religion, je n'y scay veoir home portant tiltre de capitaine qui ayt suyvi le party des rebelles. Et s'il vous eust plu, Sire, le trouver bon, desja par ma letre de septembre j'eusse pieça[1] envoyé hors d'icy les réduictz et les suspectz, combien que je n'ay pas moins à me deffier des mesmes catholicques ; *car ce n'est plus zelle de religion, sinon vray brigandage, qui attire les gens à faire les trahisons et révoltes qui se font* ».

C'est bien le sens de la plupart des pièces du fonds de Fourquevaux ayant trait à cette période.

Au milieu des avis les plus divers sur la conduite à tenir, la Cour voulait et ne voulait pas ; ses lenteurs donnaient du cœur aux « rebelles » et compromettaient d'avance tout retour même sincère à la pacification. Cependant, au mois d'octobre (1573), elle sembla vouloir s'arrêter à une résolution ferme. Elle fit donc ouvrir une enquête dans chaque province, comme si elle ne connaissait pas l'état de la France. Le 25 octobre, le roi écrivait à M. de Fourque-

1. Il y a longtemps.

vaux : « [J'ai résolu de me faire instruire sur] les mœurs et comportemens de mes subjectz de chascune de mes provinces, affinque je me rende plainement informé de ce que je devray faire pour la conservation des bons, et remettre les aultres en chemyn de leur debvoir; j'ay faict élection de vous à ceste fin pour le pays de Languedoc, ayant toujours eu telle confidence de votre vertu et à l'affection que vous avez au bien de mon service et repos de mon estat, que vous pourrez dignement vous aquicter de cest office et aurez très agréable de vous y employer selon mon intention. Je vous prie donq, ayant receu ceste lettre, de prendre l'occasion de vous promener par icelluy de ville en ville ès lieux principaulx, et là vous instruire doulcement et le plus dextrement que vous pourrez des comportemens des ungs et des aultres; premièrement des ecclésiastiques, quel devoir ilz rendent en leurs charges, s'ilz sont joyssans de ce qui leur appartient ou en trouble; comme se comportent ceulx de ma noblesse; les querelles qui peuvent estre entre aulcuns d'eulx portans conséquence; l'ordre qui est en ma justice; ceulx de mes officiers qui ont la réputation de bien s'acquicter de leurs charges; quelle inclination a le peuple, et comme chacun vit l'ung avec l'aultre, mesmes pour les dissentions qui ont esté pour le faict de la religion, en faisant notter et observer tout ce que vous jugerez appartenir au bien du repos publicq. Ce faict, vous disposerez de me venir trouver à Compiegne, le dixième de janvier prochain, où je délibère me rendre incontinant après mon voyage de Metz, affin de me dire particulièrement ce que vous en aurez apprins, et que, vous ayant sur ce oy, je puisse pourveoir à ce qui se trouvera nécessaire, ainsi que je l'ay delibéré pour le bien et soullaigement de mes subjectz, asseuré que je tiendray ce service l'un des plus grandz et importans que je puisse recevoir de vous, et que j'en auroy si bonne mémoire que vous n'aurez regret de vous y estre employé. J'escris à mon cousin le duc d'Uzès et aux Srs de Rieulx et Chefdebien d'en faire le semblable audit pays de Languedoc. Partant vous regarderez de vous dep-

partir ung endroict dudit pays pour cela et de luy laisser l'aultre, affin de mieulx épluscher et entendre toutes choses, estans ainsi sepparés, que si vous estiez conjoinctement ».

Sa présence ayant paru nécessaire à la défense de Narbonne, M. de Fourquevaux fut peu de temps après dispensé, à son grand regret, de se rendre à la Cour[1], mais non relevé de l'obligation d'informer sur l'état de la province affligée par la recrudescence des troubles civils. Le 2 décembre, Montmorency-Damville lui écrivait : « Monsieur d'Uzès s'estant rendu puys deux ou trois jours près de moy pour l'exécution de la volunté du Roy pour la paciffication des troubles de mon gouvernement, il m'a faict entendre que Sa Majesté lui avoit depesché semblables lettres que les votres pour faire une chevauchée par cedit gouvernement pour recongnoistre les comportemens d'un chacun pour luy en faire son rapport aux estatz de Compiegne; m'en ayant semblablement esté envoyé deux aultres pour les Srs de Caylus et de Rieux ; dont je vous ay bien voulu donner adviz, affinque vous advisiez quelles seneschaussées vous seront les plus commodées pour vous estre incontinant par moy departies, et que vous vous puissiez achemyner pour l'exécution desdites lettres ». Le 12 décembre, Montmorency-Damville l'appelait avec insistance à Pézenas où devait se tenir l'assemblée de « ceulx de Millau », « d'autant que Messrs d'Uzès et de Caylus, de Rieux et de Chefdebien s'y trouveront. Je vous bailleray », ajoutait Montmorency, « le département que vous desirez pour l'exécution de la volunté du Roy portée par ses lettres closes ».

M. de Fourquevaux choisit pour sa part les diocèses de Narbonne, de Toulouse, de Saint-Papoul, de Lavaur, de Montauban, de Rieux et de Comminges. Cela résulte de son *Discours* ou rapport au roi[2]. Le 23 décembre, Montmorency-

1. 10 novembre, lettre de Montmorency-Damville; — 20 décembre, délibération des consuls de Narbonne. Archiv. de Narbonne, BB 2, fol. 173 v°. — 23 décembre, lettre de Montmorency-Damville.

2. *Hist. gén. de Languedoc*, XII, 1065. Ed. Privat.

Damville approuvait ce choix. « J'ay veu », lui écrivait-il. « le département que vous avez faict pour vous et les autres ordonnez pour recueillir la voix du peuple en ce gouvernement pour en faire raport à Sa Majesté, que je trouve bon. Mais à grand peyne personne vouldra-t-il all[e]r en aulcuns lieux que la surséance d'armes ne soit bien asseurée ».

A la vérité, M. de Fourquevaux n'avait guère besoin de parcourir les diocèses qu'il s'était attribués pour en décrire exactement l'état. Il les connaissait tous. Il avait ses intérêts dans le diocèse de Toulouse. L'illustre amitié du maréchal de Thermes le rattachait au diocèse de Comminges. Une première fois en 1550, puis en 1557, il avait été nommé à la charge de gouverneur de Narbonne ; depuis son rappel de l'ambassade d'Espagne en 1572, il l'occupait encore. Pendant plusieurs mois il avait commandé pour le service de Sa Majesté « en la ville et diocèse de Tholose, Lauragois et pays d'Albigeois ». Il eût voulu toutefois visiter chacune des villes principales de ces diocèses pour recueillir les faits les plus précis. Il en fut empêché. Il disait dans son *Discours* ou rapport général sur ces sept diocèses, qu'il s'était efforcé de remplir sa commission « par le discours présent, à faulte qu'il ne luy a esté permis d'aller en persone en rendre raison à Sa Majesté au lieu et jour assignez à Compienne, non plus que d'avoyr peu suyvre les villes qui luy ont touché en son département, obstant les dangers et empeschementz qu'il envoye représenter par sa letre à Sadite Majesté; mais y respondra sellon la longue expérience et cognoissance qu'il doibt avoir de sa patrie et par les advis qui luy sont esté donnez de bons lieux [1] ».

Quels sont les « avis » qui lui furent « donnez de bons lieux » ? Sa manière de parler laisse entendre qu'il en reçut de plusieurs endroits. On savait, au surplus, qu'il avait été mandé à Compiègne; tout le monde pouvait croire qu'il irait prochainement à la Cour. Quel meilleur défenseur des

1. D'après la minute originale qui est au château de Fourquevaux. Cf. *Hist. gén. de Languedoc*, XII, 1065. Éd. Privat.

vrais intérêts de la province auprès du roi? J'ai trouvé les cahiers de doléances que les diocèses de Narbonne, de Castres et de Montpellier lui adressèrent et même un « Discours sur la reformation de l'estat ecclésiasticque de France ». Mais en ce qui regarde les sept diocèses sur chacun desquels il fut spécialement chargé d'informer, je n'ai jusqu'ici retrouvé qu'un seul rapport particulier : c'est celui qui lui fut envoyé du diocèse de Saint-Papoul, dans les circonstances que je viens d'exposer brièvement et dans le but nettement déterminé par les lettres closes du roi Charles IX.

II.

Ce rapport, adressé à « Monseigneur de Forquevaulx » a pour titre : *Mémoires pour le diocèse de Sainct-Pappoul et sénéchaussée de Lauraguois*. Il existe en original au château de Fourquevaux. Il ne porte aucune signature. On peut le regretter, sans cependant s'autoriser de l'anonymat pour le rejeter ; car il serait étrange que le baron de Fourquevaux, homme avisé, se fût adressé au premier venu pour recueillir une information à laquelle il attachait du prix et dont il devait se servir pour sa réponse au roi. Dans ce cas, il ne l'eût pas conservé dans ses papiers, au milieu de sa correspondance d'un intérêt diplomatique si considérable, à côté du texte de son *Discours au Roy du comportement de ses subjects ecclésiasticques, noblesse, justice et peuple des diocezes de Narbonne, Tholoze, Sainct-Papoul, Lavaur, Montauban, Rieux et Commenge*. Il ne faudrait pas croire cependant que les *Mémoires pour le diocèse de Sainct-Pappoul* fassent double emploi avec le *Discours au Roy*. Ici, le baron de Fourquevaux a tracé un exposé général de l'état des sept diocèses déjà nommés ; son correspondant, au contraire, a abordé pour le diocèse de Saint Papoul des points en nombre que, pour lui, il dut nécessairement négliger. Ses *Mémoires* sont donc plus riches de détails, plus précis, et partant bien di-

gnes de l'attention de l'histoire. Si Dom Vaissete en a eu communication par l'abbé de Fourquevaux, de même que du *Discours au roy*, on ne peut s'expliquer que par l'abondance des matériaux qu'il ait omis de l'insérer dans son immortel ouvrage. Mais vraisemblablement l'abbé de Fourquevaux limita au *Discours* ses communications gracieuses ; car le fonds de Fourquevaux contient de nombreuses pièces du plus haut intérêt pour l'histoire de notre ancienne province que l'on chercherait en vain dans l'*Histoire générale de Languedoc*. Les *Mémoires pour le diocèse de Sainct-Pappoul* méritent donc d'être mis au jour. Ils traitent de chacun des quatre articles indiqués dans les lettres royales : le clergé, la noblesse, la justice, le peuple. Sur chacun ils fournissent des données neuves. Vous allez en juger vous-mêmes. Les voici d'après l'original.

A Monseigneur, Monseigneur de Forquevaulx, chevallier de l'ordre du Roy, conseiller en son privé conseil et gouverneur à Narbonne.

MÉMOIRES POUR LE DIOCÈSE DE SAINCT-PAPPOUL ET SÉNÉCHAUSSÉE DE LAURAGUOIS, DONT LE SIÈGE PRINCIPAL EST A CASTELNAUDARY.

[LE CLERGÉ.]

L'evesché et diocèse Sainct-Pappoul consiste principalement en deux chappitres, desquelz l'ung est de religieux réguliers de l'ordre Sainct-Benoist en la ville Sainct-Pappoul, l'aultre collégial de séculiers à Castelnaudarry ; de la vie et conversation desquelz n'y a plaincte de désordre de conséquence, et moings procès ny différant en leur estat, dont le public en particulier puisse avoir argument d'aulcun scandalle ny esmotion.

Ains tant lesdits chappitres que tous aultres recteurs et curés, et clergé dudit diocèse, se comportent paisiblement et

doulcement en l'endroict du peuple dudit diocèse sans distinction de religion, soubz prétexte de la quelle ilz usent d'aulcunes poursuittes pour norrir le peuple en trobles, scandalle ny division.

Toutesfoys se plainct-on du deffault de la résidence d'iceulx ez lieux de leurs cures et parroisses, de l'ignorance de ceulx quy sont ordinèrement comis pour la célébration des divins offices, administration et distribution des sainctz sacrementz, où l'ons remarque plustost affection d'une extrême avarice que d'exercice d'aulcune piété ny religion avec grand scandalle.

Et jaçoyt que pour ce regard les prélatz cy devant soynt admonestés par plusieurs déclarations faictes par le roy d'y provoir et reservir deux prebendes pour la prédication de la parolle de Dieu et l'entretenement d'ung précepteur dez enfans esdites villes, et néantmoins on ne l'a veu pour encores exécuté ; ains au contraire, alterantz l'intention louable de ladite ordonnance, en lieu actuellement d'y recepvoir docteur en théologie soffizent et capable tant pour ladite prédication, le jour des dimenches et festes, que pour la leçon publicque où les chanoines assistent, et pour l'entretenemeut dudit précepteur, et y employer sans fraude le revenu entier de la prébande à c'est effect destiné ; et par ce moyen que la jeunesse soyt instruicte gratuitement et sans salaire ; lesdits deux chappitres ne tiennent compte d'y obéyr, ains légierement come de costume, appellent un prescheur ez temps de l'advent, caresme seulement ; et sont lesdites villes constrainctes de prendre les précepteurs, et à cause de la pouvreté d'icelles accorder gaiges de si peu de conséquence qu'ilz n'ont moyen recouvrer personaiges suffizans, au grand détriment de l'institution, et que pis est, ne peuvent estre remborsés de ce qu'ilz advancent pour lesdits chappitres.

Combien que ledit clergé ne soyt troblé ny empesché en la perception du revenu des dismes ny aultres aulcuns leurs

droictz, que durant les trobles ez villes et lieux occupés et cessantz lesdits trobles, n'a esté faicte aulcune plaincte d'aulcune force ny violance faicte aux persones ecclésiastiques, ny à leurs biens, soubz prétexte de la diversité de religions.

La Noblesse.

Quant à la noblesse dudit diocèse et sénéchaussée de Lauraguois, aulcuns ecclésiasticques font plaincte que, soubz coleur de ces trobles, les aulcuns d'iceulx se sont emparés de leurs dismes et autre revenu.

Se plainct aussi le tiers estat du peu d'office et devoir que la noblesse faict audit pays, singulierement au temps de ceste guerre, pour la conservation d'icelluy, et sur les entreprinses des forces, violences, pilheries et saccagementz comis sur tout le reste du peuple, sans qu'elle aultrement s'en ressente.

Sont aussi les aulcuns de ladite noblesse reffusans de permettre les exploictz de justice en leurs maisons et terres, au grand domaige et interest des parties, sans le mespris de la justice, dont ilz usent de fort pernicieux exemple.

Bien se comporte ladite noblesse sans aulcune querelle de conséquence, se plaignantz justement que les officiers usent de grand long[u]eur ès l'expédition de leurs procès, et que ez matieres feudalles et droict de commis, ilz ne gardent le droict escript sans dissimulation, monstrant par cela lesdits officiers qu'ilz sont favorables aux feudataires et payzantz, pour ce qu'ils sont ou parentz, ou qu'ilz ont des biens en terre de seigneurs ausquelz ne payent les debvoirs sans procès.

La Justice.

Le désordre qu'on voyt en la justice dudit pays et au siège présidial stably en la ville de Castelnaudarry, procède sin-

gulièrement du deffault de l'observation dez ordonnances et droict escript, négligence desdits officiers ou la séance tant de la Chambre du Conseilh que de l'audiance, et lez appoinctementz en droict superflus ez matières vuydables sur le champ, et appellations verballes, ou nombre excessif et superflu dez officiers pour le petit district dudit diocèse et sénéchaussée; mesmes y est le pays surchargé naguyères de l'office de lieutenant criminel, combien que eust demeuré supprimé douze ans paravant, et feust cy devant la justice civille et criminelle conjoinctement exercée paisiblement et sans aulcune controverse, où à présent sur la séparation dez qualités de ladite juridiction il n'y a que querelles ordinairement et infinis procès et dissentions, plusieurs poursuittes faictes mesmes en la court de parlement, au grand préjudice dez subjectz du Roy et destornement du bien publicque pour la controverse et dispute de la concurrence de pareilhe jurisdiction criminelle que lez consulz de tout ledit ressort y ont, telement que ledit office y est du tout superflu et ne sert que de facherie et surcharge au peuple; joinct que le siège du sénéchal et présidial est composé d'ung juge mage, deux lieutenentz, huict conseillers, ung advocat et procureur du roy; et encores naguyeres y a esté mis ung conseiller de crue, en tiltre de premier conseiller et assesseur.

Et aussi faict résidence ordinairement audit diocèse ung lieutenant de prévost, avec nombre d'archiers pour la capture et punition de tous brigantz, larrons, voleurs, et tous délictz et offences de la jurisdiction et cognoissance suyvant les édictz.

On se plainct infiniment dez excessives exactions et tauxes (*sic*) de la visite des procès et vaccations, ensemble de plusieurs abuz et superfluitté d'ordonnances à l'instruction des procès et actions, et singulierement des incidentz introduictz devant les commissaires du siège, la tauxe dez ordonnances desquelz ne doibt excéder quinze solz pour le plus; et le

rapport desdits interlocutoires en première instance pour ne donner lieu à la fraude des concidérations louables des droict et ordonnances du Roy, soubz prétexte des mérites de la cause, et qualité du rapporteur, ou travalh de ladite visite, que deux escus soleil, sauf en la diffinitive d'y provoir par la delibération dez juges en tel nombre que le procès principal se juge selon leur honneur et conscience, et à la charge aussi de n'admettre les tauxes desdits interlocutoires pour lesdits deux escus que le poix et gravité des matières ne le demande, et y ayt bon et soffizant argument pour la visite et pour toutes les aultres, ou du tout rien, ou ung escu pour le plus.

Que lesdits juges et officiers dissimulent l'observation dez ordonnances concernantz les abuz, nullité et fraudes quy se comettent ordinairement en la longue expédition des procès, ayans regard à infinité dicttes et productions faictes contre lesdites ordonnances, sans avoir esgard à la confusion qui en survient selon la nature dez actions.

Que la pluspart de toutes lesdites fraudes et préjudices faictz aux subjectz procèdent de ceulx quy sont comis à l'exercice des greffes qu'ilz afferment à si haultz et insupportables prix que par ce moyen l'ons voit une détestable corruption ez expéditions de justice; et notoirement est ung pur brigandaige.

Que lesdits greffes deussent estre réduictz en tiltre d'office fermé, pour estre exercés aux conditions portées par les déclarations et ordonnances sur ce faictes.

Que le domayne de Sa Majesté n'en seroit beaucoup amoindry, attendu qu'elle en treuvera deniers de fort notable conséquence, du fons desquelz ne retirera guyères moins de revenu avec les réservations que Sa Majesté pourra faire d'aulcuns esmolumentz desdits greffes, dont le peuple seroit grandement soulaigé.

Et pour obvier à tous abuz et avoir exercice entier en la justice distributive seroit très nécessaire que lesdits officiers feussent privés dez espèces de tous rapportz et stipendiés de gaiges publicques, selon l'importance et ordre de leurs charges, aux despens comuns du pays et de la province.

Le Peuple.

Quant à l'estat comun du peuple, avant ces dernières esmotions on y a veu grande paciffication sans aulcunes querelles pour les dissentions et trobles précédentz, sy que chacun désiroit se continuer en ladite paciffication; et nonobstant la diversité dez religions, l'édict de paciffication y estoyt agréablement accepté de tous.

Se plainct des insupportables charges survenues pour raison de la misérable condition de ce temps, et encores beaucoup plus, de tant que, soubz coleur d'icelle, infinies impositions et exactions de deniers sont poursuyvies et obtenues, dont plusieurs sont enrichis, sans que l'on en puisse descouvrir aulcun profit ny solagement pour la conservation du bien publicque; et cependant le peuple particulierement est appouvri, oultre la misère qu'il endure dez pilheries, ransonements et assaisinatz des ennemis en leurs personnes et biens.

Et pour descouvrir la fraude, maleversation et secrètes intelligences de ceulx quy ont faict recepte desdits deniers, seroit très nécessaire que Sa Majesté deppute comissaires non suspectz aux provinces et mesmes en ceste diocèse et sénéchaussée, autres que ceulx quy ont permises et authorisées lesdites impositions et exactions, pour voir l'estat général de tous lesditz deniers, vériffier la recepte et despence, sans avoir esgard toutesfoys à la despence que se treuvera faicte aultre que pour le service de Sadite Majesté

et bien publicque dudit diocèse, et de pouvoir constraindre tant les ordinateurs que recepveurs et autres commis en rendre compte, prester le reliqua, cognoistre de leur malversation tant pour ce regard que pour tous deniers provenus de la vente dez biens meubles et immeubles appartenentz à ceulx de la novelle oppinion et dépopulation de leursdits biens, entreprinse par vengence privée, par l'intelligence et dissimulation des officiers, au préjudice du Roy et deformité des villes et lieux.

Le peuple est si travalhé et ruyné que personne sans distinction de qualité n'a moyen, ny peult se soustenir en la continuation de ceste guerre; ains sera l'ons constrainct, si Dieu ny mect la main par sa providence et bon plaisir du Roy, d'abandonner biens, estats et toutes functions pour ne pouvoir fornir aux charges généralles et particulières; mesmes que la plus grand partie des pays est déja abandonnée de toute agriculture, et ne se trouvera bestial pour labourer la terre. Et quant au commerce, il est à ce poinct réduict qu'il n'en y a aulcun du tout; de sorte qu'on ne se peult promettre qu'une bien grande désolation et confusion, si Sa Majesté ne faict ce bien à son peuple d'accorder la paix [1].

III.

Ainsi ces « Mémoires » ont la prétention de nous renseigner exactement sur l'état du diocèse de Saint-Papoul et sénéchaussée du Lauragais. Le clergé s'y montre calme, presque indifférent au milieu de l'agitation commune des esprits et dans le désordre général. Il pratique l'un des principaux devoirs de son ministère, qui est d'être dévoué à tous et à chacun sans distinction de religion. Mais il ne garde pas exactement la résidence. Il résulte du défaut de zèle et

1. Sans signature ; au dos : *17 janvier 1574.*

des absences répétées des titulaires que des institutions même nécessaires sont en souffrance, par exemple l'instruction de la jeunesse à Saint-Papoul et à Castelnaudary.

La noblesse est en paix avec elle-même. Mais le clergé se plaint de sa main mise sur les biens ecclésiastiques et le peuple de son insouciance pour le service du bien public. Elle se plaint, à son tour, des lenteurs onéreuses de la justice, trop souvent partiale, et de sa complicité journalière avec les feudataires.

La partie des « Mémoires » relative à la justice est la plus curieuse. La vente des charges y apparaît avec toutes ses conséquences : augmentation du nombre des juges et officiers de justice, exactions, multiplications des « dittes et productions », longueur des procès nonobstant les dernières ordonnances, en un mot abus criants qui appellent une réforme complète de la sénéchaussée.

Le peuple se tient loin des luttes actuelles, bien qu'il en subisse le premier les conséquences désastreuses. C'est sur lui que retombent les « infinies impositions et exactions de deniers. » Les « pilheries, ransonementz et assaisinatz des ennemis » l'ont jeté dans la misère ; le commerce est mort ; l'agriculture, sa dernière ressource, est abandonnée ; les animaux de labour font eux-mêmes défaut. Victime des luttes intestines de la province, le « peuple » ne demande que la paix.

Ce tableau laisse une impression douloureuse même après trois siècles écoulés. La pacification s'imposait à tous, et cependant la province n'était pas encore à la fin des troubles qui la désolaient depuis quinze ans.

LES ÉCOLIERS PROVENÇAUX

A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

1558-1630

PAR M. AD. BAUDOUIN[1].

Le manuscrit dont je vais entretenir l'Académie appartient à la bibliothèque des Jésuites de Toulouse. Il me fut communiqué vers 1875 par le P. Cros, un érudit de haute valeur que je voyais souvent aux archives de la Haute-Garonne où il recueillait des matériaux pour l'histoire de son ordre. C'est un registre petit in-folio, en papier, dont la moitié est restée en blanc; l'écriture s'arrête au feuillet 154. Sur le plat supérieur de la reliure qui est en veau, jadis doré, les armes de Provence, *d'azur à une fleur de lis d'or, et un lambel de trois pendants de gueules en chef*, sont inscrites dans une accolade de feuilles de laurier. Mais le temps a bien effacé ces couleurs. Au-dessous se trouve cette inscription en lettres dorées :

INSIGNIA NOBILISSIMÆ
NATIONIS PROVINCIÆ ET
PROVINCIARVM.

[1] Lu dans la séance du 24 avril 1890.

Le titre en grandes lettres gothiques est ainsi disposé :

Livre des cho
ses advenues
à la très noble
et très antique
nation de Provence
depuis l'an 1558.

En haut du titre, à droite, se voit cette signature : « l'abbé de Mac-Carthy ».

Au verso, sous cette rubrique « Les païs contenus sous la nation de Provence », on lit :

« Avignon et le comté de Venise (Venaissin).
« La principauté d'Orange.
« Le comté de Nice et terre neufve jusques à Briançon en « Dauphiné, qui jadis estoit sous la Provence.
« Le duché de Savoye et païs de Bresse, et tous les païs « contenus jusques au mont Jura, maintenant Saint-Claude, « limite de la Gaule narbonoise.
« Lausanne et ses dépendances de là le lac Léman, et de « ça, Genève, cité de Savoye; et de là, tout ce qui est com- « prins par la rivière de Rhône jusques à sa source, tirant « vers les Alpes-Rhétiennes, limites des Italies et Allemai- « gnes.
« Le marquisat de Saluces.
« Toute l'Italie, l'isle de Malte, et toutes isles en Orient « qui font profession de la foy catholique, apostolique et « romaine ».

J'ai pris beaucoup de notes dans ce livre des Provençaux ; je m'étais proposé de les rédiger et d'en faire un mémoire où j'aurais exposé avec méthode la vie externe des écoliers du seizième siècle, leur groupement par nations, l'organisation et les mœurs de ces petites familles provinciales,

enfin, les rapports qu'elles avaient entre elles. Ç'aurait été comme le complément d'un Discours[1] et d'un Rapport[2] où j'ai donné sous une forme nécessairement concise, mais sans rien omettre d'essentiel, une idée d'ensemble de l'histoire de l'Université de Toulouse. Mais après quinze ans, en relisant mes extraits, longtemps oubliés, je les ai trouvés si intéressants par eux-mêmes que j'ai perdu toute envie de les mettre en œuvre. J'aime mieux les publier tels qu'ils sont. J'aurais voulu qu'ils fussent, par endroits, moins succincts, mais je ne suis plus à même de leur donner plus d'ampleur. Depuis 1877, l'*année des décrets,* il est censé que la bibliothèque des Jésuites, — que personne pourtant n'a jamais songé à confisquer, — a été transportée à l'étranger.

On n'aura pas lieu de regretter que j'aie laissé la parole aux secrétaires de la nation de Provence. Il y a dans leurs emphases, dans leurs gaietés, – quand ils sont gais, ce qui est rare, — un accent de jeunesse qui enchantera tous ceux qui aiment à se souvenir qu'ils ont eu vingt ans. Et puis, — il importe de le faire observer, — ils ont vécu dans le temps le plus troublé de notre histoire, ils ont été durant les horreurs des guerres religieuses, non seulement témoins, mais acteurs, victimes et pis encore. Il y a profit à les entendre eux-mêmes. Non pas qu'ils racontent en détail les évènements auxquels il ont été mêlés. Ils n'en parlent au contraire qu'assez discrètement ou par manière d'allusion. Mais le peu qu'ils disent confirme ce qu'on savait déjà par des relations calvinistes. C'est un grand point : désormais on ne pourra plus douter que la Popelinière et l'Anonyme de Middelbourg, qui ne font peut-être qu'un, aient été sin-

1. Séance publique du 10 juin 1876. Discours sur l'ancienne Université de Toulouse, par M. Ad. B., *président.* (*Mémoires de l'Académie,* 7e série, t. VIII, p. XIX.)

2. Rapport sur le grand prix de l'année (1881), par M. Ad. B. SUJET DU PRIX : *Étudier les arrêts du Parlement de Toulouse qui concernent l'Université de Toulouse.* (*Ibidem,* 8e série, t. III, 2e semestre, p. 74.)

cères. Ainsi donc il est bien vrai qu'en 1562, lorsque les capitouls huguenots tentèrent de s'emparer de la ville, les écoliers de l'Université, formés en quatre compagnies, s'armèrent pour leur cause et combattirent à leurs côtés. Et il est vrai encore que le 4 octobre 1572, le jour de la Saint-François, — la Saint-Barthélemy de Toulouse, — sept ou huit écoliers « batteurs de pavé », qui avaient pour chef un certain La Tour, massacrèrent en toute liberté dans le Palais, au bas des degrés de la Conciergerie, avec Jean Coras, le plus illustre de leurs maîtres, trois cents prisonniers, calvinistes ou tenus pour tels, et qu'ils firent butin de leurs dépouilles. Or, cet exécrable La Tour, les Provençaux l'avouent pour leur *superintendant*, c'est-à-dire pour le capitaine et le protecteur de leur nation. Ils sont loin sans doute d'excuser ses crimes, mais on pourra trouver qu'ils ne s'en indignent pas assez. Croira-t-on qu'après que ce bandit eut été assassiné à son tour par un de ses complices auquel il disputait une part de butin, ils se laissèrent aller à le regretter? Ils avaient besoin de ce défenseur redouté; privés de son secours, ils craignaient de succomber dans leurs luttes futures contre les nations ennemies. Telle est la moralité de cette jeunesse. Dans ce livre, où elle a cru se peindre à son avantage, on ne trouve à louer sans réserve que les hommages qu'elle rend à ses professeurs : Fernand, Forcadel, Coras, Maran. Elle s'y montre brave, mais peu noble et encore moins généreuse. Infatuée des privilèges déjà bien caducs que le Saint-Siège avait concédés jadis à l'Université, impatiente de toute discipline, ennemie de toute autorité, elle est avec cela hostile à tout ce qui n'est pas Provençal ou allié des Provençaux. — Sur le dernier feuillet de sa matricule, une main, qui n'était pas certes une main amie, a écrit :

Va, Provansal, que pis ne te puis diro !

Cette saillie originale de quelqu'écolier du Midi, est-ce un jugement ou un simple outrage?

Pour rendre les extraits du livre des Provençaux plus faciles à lire, je crois devoir en donner un résumé explicatif :

De 1558 à 1572, la renommée de trois professeurs de Droit, Fernand, Forcadel et Coras, attirait à Toulouse une foule d'écoliers de toutes les provinces de France et de quelques pays étrangers. Cette jeunesse demeurait dans le bourg Saint-Sernin, qui était le quartier des études et, autant que faire se pouvait, elle s'y groupait par *nations*. Ces nations ayant chacune son caractère propre étaient fort loin de s'entendre; il y avait notamment une sorte d'antipathie entre celles du Midi et les autres. De là des querelles fréquentes, des luttes à main armée, un état de guerre presque permanent, et à la longue, par l'effet des affinités naturelles, la division des belligérants en deux grandes ligues : d'une part, les *alliances* de France, Parisiens, Poitevins, Angevins, Bretons, Périgourdins, Limousins, Auvergnats, Bourguignons; d'autre part, l'*alliance* des Gascons, Languedociens, Rouerguats et Provençaux. Chaque groupe d'alliés avait son prieur et son sous-prieur, élus tous deux à la majorité des suffrages parmi les « antiques » de la nation les plus expérimentés, les plus braves et surtout les plus exercés au maniement des armes. On fêtait l'élection de « Monsieur le Prieur » en lui faisant cortège par les rues de l'Université et de la ville avec une bande de musiciens, hautbois et violons. Si le prieur était riche, ce qui était rare, il offrait un banquet à « ses nationaires ». Sa grande affaire, tant qu'il était en fonctions, était d'assurer le recrutement de sa troupe. Ainsi, quiconque arrivait de Provence ou « des païs contenus sous la nation de Provence » : Comtat, Nice, Savoie, Genève, Bresse, Italie, Malte et îles catholiques de l'Orient, était inscrit bon gré mal gré sur le livre de la nation : il était tenu de faire hommage au prieur, ou, comme on disait, de « le reconnaître ».

Le manuscrit des Jésuites est une sorte de matricule où l'on remarque des noms connus : Léotaud, Isnard, Brochier, de Castellane, Riquetti de Mirabeau, etc. C'est aussi, comme un mémorial des hauts faits des *nationaires*. On

conçoit qu'avec une telle organisation et de telles mœurs, la jeunesse universitaire ait pu prendre parti dans les guerres civiles. En 1562, les Provençaux étaient favorables à la nouvelle religion : dans les journées de mai, ils combattirent avec les huguenots; ils y perdirent un grand nombre des leurs et, ce qui paraît leur avoir été encore plus sensible, « toutes leurs armes ». On a déjà vu qu'en 1572 ils avaient changé d'esprit et que leur prieur fut l'acteur principal du massacre des calvinistes. Pour eux, ils n'approuvent pas certes ce massacre, mais « autrement, disent-ils, l'on povoit procéder à la mort de telles gens ».

Si divisés qu'ils fussent par leurs animosités provinciales, les écoliers avaient tous deux passions communes : la haine du guet, l'infatuation de leurs privilèges et de l'immunité du quartier des études qu'ils qualifiaient couramment de « lieu sacré ». Pour attaquer l'un et lui jouer de bons tours, pour défendre les autres, ils faisaient trève à leurs discordes et savaient unir leurs efforts.

LIVRE DES CHOSES ADVENUES A LA NATION DE PROVENCE.

Folio 1.— « L'an de la Nativité de Notre Seigneur MDLVIII, auquel temps la France brûloit de guerre..., le bon Dieu, qui tout peut, ennuyé de tant de maux que par ses fléaux coutumiers, guerre, peste et famine, longuement nous avoit fait souffrir pour nos fautes et péchés, nous regardant d'œil de pitié, se montrant prompt à merci et ploïable (*sic*), fit tout à coup cesser pestilence. Et encore, si luy plaît, inspirera ces deux grands Terriens, les rois de France et d'Espagne, à condescendre au traité d'une telle paix, qui depuis amènera à tous leurs sujets une joye inestimable.

« Or, comme on voit les petits arbrisseaux, aux grandes sécheresses d'été ou par vents impétueux, perdre la feuille et peu à peu mourir, mais au contraire, lorsque l'air est plus doux ou par les pluies, revivre et printaner, aussi

reconnaît-on la France, jà du tout bonnement accablée par les punitions divines, se relever par l'infinie bonté de Dieu, mesme l'Aquitaine et sa principale ville, Tholose, laquelle fut tellement battue de peste qu'on assura la ruyne n'en avoir esté moindre que celle de Venise, y estans morts environ vingt-cinq mille hommes. Ce qui fut une très grande perte, non seulement à ceux du païs, mais aussy à tous estrangers, singulièrement à un très grand nombre de jeunes gens, lesquels, estans venus de diverses et lointaines régions pour apprendre à s'adonner à loy civile, furent constraints les uns s'en retourner à leur païs, les autres suivre Universités moindres, et tous, comme à une prinse de ville, quitter ses[1] livres et autres hardes, attendans ce temps que l'ire de Dieu fut appaisée : auquel l'Université par son vouloir a esté restituée, de rechef, écoliers ont commencé d'arriver de toutes parts plus que devant. Entre lesquels, ceux de Provence au mois de may s'assemblèrent pour, comme de coutume estoit, créer un prieur, lequel les entretint en paix et les deffendit contre les autres. Élurent monsieur Laurens Asquier, de Marseille, pour leur prieur, qui, du consentement de la nation, choisit pour son sous-prieur M. Manaud Munier, aussi de Marseille; pour conseillers : M. Leideti, M. Valla, M. Boëri, M. Feraporte l'aîné, M. Feraporte le puîné, M. Guioni, M. Alègre; deux bedeaux : M. Montets, M. Mainier.

« M. Asquier, comme prieur, fit assembler la nation, pour devant elle proposer ce que s'ensuit, afin d'en estre sur tout délibéré : premièrement, qu'il trouveroit bon, s'il plaisoit à la nation, de constituer que tous nouveaux venus du païs paieroient un pistolet, et ceux qui autrefois auroient esté en cette ville, demi. Pour laquelle chose persuader, il amena et dit tant de raisons que la plus grand part y consentit pour les fins qu'on avisa, à sçavoir : que de cet argent seroient secourus ceux qui seroient trouvés affligés de mala-

1. Latinisme qui persiste encore à Toulouse. On le trouvera répété plusieurs fois.

die, ou autrement, estre en nécessité d'argent, ce qui avient bien souvent, partie par la faute des parens, et communément, par la meschanceté des porteurs[1], et ce, afin que ceux là ne fussent constraints, à leur grand intérêt, de quitter ses études. Parquoi il fut ainsy conclu et ordonné pour le regard de ces inconvéniens.

« Au contraire, expressément et de la voix de tous accordé que cet argent ne s'emploieroit à aucun autre usage que ce soit ; de surplus, qu'il ne seroit permis ou licite à Monsieur le Prieur ou Sous-Prieur de l'administrer ou distribuer, sans le sçu et consentement de toute la nation assemblée comme de coutume, au moins de messieurs les conseillers, quand la nécessité seroit par trop urgente.

« Et pour exiger cet argent, furent constitués deux qu'on diroit exacteurs, M. G. Laideti et Osias Léotaud ; pour trésoriers, M. Valla et M. Aiguiserii.

« En second lieu, fut en lad. assemblée proposé par M. le prieur Asquier, et conclu par la pluralité de voix, que du premier argent qui seroit exigé des nouveaux venus s'acheteroit ce présent livre, pour dans iceluy écrire tant ce que d'hors en là seroit par messieurs les Prieurs et la nation constitué, que les nouveaux venus, pour éviter toute fraude que trésoriers et exacteurs pourroient faire, et qu'il y auroit un secrétaire qui garderoit ce présent livre, lequel fut nommé Osias.

« Pour le dernier, tous consentirent à ce que monsieur le Prieur dit que tant les trésoriers que exacteurs et secrétaire seroient annuels, et qu'au bout de l'an seroient tenus rendre leurs comptes et restituer le reliquat. Par quoy, que monsieur le Prieur, incontinent estre créé, promettroit et jureroit sur ce présent livre, entre les mains du vieil prieur, de faire garder et observer de son temps, à tout son pouvoir, ce que cy-dessus a esté dit et narré.

Reçu et écrit en pleine assemblée par moy, premier secrétaire de la nation, Osias Léotaud.

1. C'est-à-dire des messagers.

F° 9, verso. — 1559 février (1560) nouv. style). — « Après que par le prieur a esté remontré que, pour éviter le grand danger de peste naguières survenue en la présent ville, plusieurs des écoliers provençaux s'en seroient absentés, dont lad. nation consiste pour le présent en nombre si petit que, sans augmenter le taux cy-auparavant fait pour raison du port des lettres et argent, le porteur ordinaire d'icelles ne se sçauroit nourrir en faisant ses voyages : a esté dit qu'il sera permis aud. porteur exiger la somme de cinq sols tournois pour le port de chacune des lettres ou paquets émanés des maisons dont lesd. écoliers reçoivent secours ou argent, et pour le regard des autres lettres, luy sera payé trois sols tournois pour le port.

Folio 10. — 31 mai 1559. « Les conseillers de la nation exposent : « que le prieur et le sous-prieur se sont retirés en Provence, laissant la nation totalement destituée de gouvernement et administration, dont s'est ensuivi que aucunes des autres nations n'auroient eu crainte se bander à l'encontre desd. Provençaux universellement, les cuydant par ce moyen vaincre et surmonter, et plusieurs autres inconvéniens pourroient survenir à lad. nation sy par icelle n'y est promptement pourvu ».

La nation, en attendant la nomination du prieur qui ne devait se faire qu'au 1er janvier, élit « pour son chef et capitaine M. Osias Léotaud, de la ville de Berre, et pour son lieutenant, M. Balthasar Roux, de la ville d'Aix ».

Folio 13. — 1560. « Comme ainsy soit que M. Héremitte, prieur, et M. Bernoin, sous-prieur, se sont toujours montrés bien affectionnés envers la nation, comme bien l'ont montré, mesme avant estre constitués en aucun degré, sy est-ce qu'en ce fait icy, ils ont mieux aimé exposer leur propre vie en danger que de donner aucun blasme à la nation par leur timidité, en telle sorte qu'estans provoqués de leurs ennemis et des nostres, et ce jusques à leur deslacher pistolets d'arbalestre, se sont tellement animés qu'ils ne leur ont donné le temps de se recognoistre, mais au contraire, frappant d'un costé et d'autre, comme d'un invincible couraige, en ont fait

telle boucherie qu'en sera mémoire, et pour ce fait se sont absentés..... Du commandement et autorité de messieurs les conseillers fut faite assemblée, en laquelle on proposa que, voyant le désastre survenu à lad. nation, seroit bon d'eslire un ou deux, lesquels auroient mesme puissance et autorité que prieur et sous-prieur, etc., etc.

Folio 15. — 21 décembre 1561. « Le prieur a proposé que, pour les troubles qu'ont esté cette année dans Tholose, et sont à présent à cause de la religion, pour éviter une émotion populaire, seroit bon, à la future création d'un prieur, ne marcher avec armes par la ville (comme avant lesd. troubles nos prédécesseurs ont fait) accompagnés de violons et autres instruments de musique. Sur quoy a esté dit que la nation, sans armes, feroit compagnie par l'Université au prieur futur.

Folio ... — 1er janvier 1563. « L'an de grâce 1563, le premier jour du mois de janvier, la nation n'estant du tout supprimée, moins encore esbaye de la perte tant des personnes que des armes d'icelle, causant la grande sédition survenue en cette ville l'année précédente 1562, au mois de may[1], reprenant cœur, se délibéra, suivant l'ancienne coutume, eslire un chef par le moyen duquel elle fut consolée, régie et soutenue, etc.

Folio 27, verso. — Février 1565. [Charles IX étant arrivé

1. Le récit de cette sédition se trouve dans La Faille (*Annales de la ville de Toulouse*, t. II, pp. 220 et suiv.). J'en extrais seulement ce qui est nécessaire à l'intelligence de ce passage :

« Les Huguenots n'estoient pas plus de dix-sept cens. Entre autres « compagnies qu'ils firent, ils en composèrent quatre d'écoliers... En « ce tems-là, il régnoit parmi les écoliers de cette ville une bravoure, « ou pour mieux dire, une témérité extraordinaire : Stopinian eut le « commandement des Gascons et des étrangers, leurs alliez ; La Pope- « linière celui des Poitevins, Xaintongeois, Angoumois et Rochelois. « C'est le même La Popelinière qui a écrit l'histoire des troubles de « la Religion (*Histoire de France*, de 1550 à 1577, 4 vol. in-8°), du « témoignage duquel je me sers d'autant plus volontiers pour les « choses qui se passèrent cette année dans Toulouse, qu'il en fut le « témoin oculaire et que d'ailleurs il me paroit fort sincère » (pp. 229- « 230). En qualité d'alliés des Gascons, les Provençaux durent combattre sous les ordres de Stopinian.

à Toulouse], « Le Prieur fit assembler la nation à son logis, comme firent aussy tous autres prieurs, afin d'élire un de nostre nation qui seroit présenté pour estre du nombre de ceux qui feroient l'harangue au Roy, demandant justice du meurtre perpétré en la personne de M. Du Mont, écolier parisien, par les capitols de Tholose : lesquels venant aux Estudes au mois de juillet, en l'an 1564, sous prétexte de quelque port des armes, dont faussement ils avoient esté avertis, suivis de deux ou trois cens *fourrous* armés de bastons à feu, hallebardes, piques, conoselles et autres armes, ne trouvant commodité aucune pour, avec quelque légière occasion, rassasier et assouvir leur pestiférée et malheureuse volonté, forcenés contre cette noble bande qui ne s'amusoit qu'à recueillir les riches et subtiles interprétations de monsieur Forcatel, docteur régent en cette Université, enfin, non contens de cette nouvelle explanade qu'ils avoient faite en introduisant cette canaille de truands et bélitres dans ce lieu sacré, — duquel lieu il leur estoit expressément prohibé et deffendu d'en approcher de 500 pas, et ce, par édit du Roy confirmé par arrest du Parlement de cette ville — firent lâcher quelques arquebuzades au milieu de la troupe, dont s'ensuivit qu'un boulet, atteignant par le milieu du corps à monsieur Du Mont, le tua roide mort par terre... On fit force épitaphes, par l'espace de 15 jours, qui furent affigés et mis non seulement par tous les endroits des Estudes, mais par tous les carrefours et coings de cette ville. La mort indigne de ce jeune écolier (il n'avoit pas 20 ans) fut tant regrettée qu'il n'y avoit homme ny femme qu'il ne se destoupast la bonde à un ruisseau de larmes, etc.

Folio 28, verso. — 1565. 1er mai. Plantation d'un may devant le logis du prieur « en recognoissance des peines et travaux et bonne volonté dud. monsieur le prieur ».

Folio 34. — « Fut ordonné que par cy-après le gain, en jeu, de livres seroit nul et invalable, tellement que celuy qui s'oblieroit de tant que de jouer ses livres et habits seroit aigrement repris, et cil qui les gagneroit, tenu et constraint les rendre et restituer à son vray maistre.

Folio 34. — « Advenant que par quelques paroles advancées les nations de Périgord et d'Espagne prindrent une si grande haine l'une contre l'autre que presque toutes les nations furent abreuvées de ce différent, tellement que d'un commun accord se bandèrent toutes contre lad. nation d'Espagne, excepté celle de Provence, laquelle, estant régie par un chef sage et paisible, ne print par son mûr conseil les armes en mains; ains, faisant assembler lad. nation le 22e de juillet, remonstra avec une grande prudence le danger qui nous menaçoit, si, suivant le chemin et trace des autres nations, nous fussions bandés contre l'Espagne, et qu'il trouvoit beaucoup meilleur que, pour la sauvegarde de la nation un chacun se cotisast à certaine somme d'argent pour faire provision d'armes..... pour soy deffendre, si les susdites nations eussent prins la hardiesse la venir assaillir comme particulière et du tout sienne : lequel conseil fut treuvé si bon que chacun, à l'heure mesme, promit un teston pour l'exécuter.

Folio 38. — 1567. « Sachez donc que appaisé le différend entre messieurs Parisson et Dubuysse concernant l'estat et dignité de prieur, et l'élection, faite au profit dud. Parisson, cassée et annulée pour raison de quelque fraude qu'on disoit y avoir esté commise par les collecteurs des voix, suivant l'ordonnance faite par les prieurs des autres nations qui s'estoient assemblés pour appaiser leur différend, l'on procéda à nouvelle élection »... [Dubuysse fut élu] « et gouverna paisiblement la nation jusques à la fin du mois de septembre, auquel temps, le Temps estant envieux de ce que l'espace de huit ans, tant la présente Université que tout le royaume de France avoit joui d'une florissante paix : — laquelle avoit desja tant favorisé lad. Université que sa renommée, ne se contentant de transpercer les Alpes, accommençoit de voler par tout le monde, pour y estre l'exercice des loix si florissant qu'elle attiroit à soy non seulement ceux dud. royaume mais aussi toutes les nations estrangères qui avoient désir de s'adonner à telle profession : — le Temps donc envoya deux très horribles éclipses aud. mois de septembre, l'un au commencement, et l'autre à la fin.

Car au commencement, nous osta le ferme pilier de cette Université, c'est à sçavoir monsieur Fernand, père s'il faut ainsin dire des écoliers, et patron de l'Université, lequel après avoir lu et interprété les loix avec très grand renommée, l'espace de trente ans, aux Estudes de Tholose, passa de cette vie mortelle à une immortelle.

« Le second éclipse nous fut envoyé à la fin dud. mois par la rébellion de ceux de la nouvelle prétendue religion, autrement appelés huguenauts. Lesquels ayant prins les armes contre le Roy, le jour de la St-Micheau, excitèrent tant de troubles et brouilles en ce pauvre royaume de France qu'un chescun fut constraint de laisser toutes les autres choses pour courir aux armes et se deffendre contre les rebelles. A l'occasion de quoy, ayant esté fermées les Estudes de la présent ville de Tholose, s'en allèrent presque tous les escoliers, les uns se retirants à leur maison, et les autres prenants les armes pour le Roy. [Les Études demeurèrent fermées en 1568.]

Folio 57. — 1571, janvier. [Une querelle s'étant élevée entre deux concurrents à la charge de prieur], « les alliés de nostre nation, sçavoir le prieur de Gascogne et le sous-prieur de Languedoc intervinrent, au moyen de quoy les parties ont accordé remettre leur cause au jugement et cognoissance d'arbitres par eux nommés, d'une part : le prieur de Bretagne, le prieur de Gascogne, le sous-prieur de Languedoc; d'autre part : le prieur d'Auvergne, le sous-prieur de Bourgogne, un escolier gascon ». [Les arbitres déclarent que N... a été légitimement élu.] « Et, pour ce que la coustume est que le huitiesme jour après [l'élection], M. le prieur doit aller à la messe et marcher par ville avec les auboys, a esté ordonné à lad. assemblée que tous messieurs de nostre nation se trouveroient le lendemain avec leurs espées et bon equipage au logis de M. le prieur, où seroient aussi appelés Messieurs de Gascogne et de Languedoc, estans nos alliés, pour luy faire honneur à la messe et par ville avec les auboys et violons, aux despens de la nation. Advenant le lendemain, lad. ordonnance a esté mise

à entière exécution, où a marché led. M. le prieur à la messe et par ville en belle ordonnance avec lesd. auboys, accompagné d'une fort belle troupe de lad. nation, tant en allant qu'en revenant, jusques à son logis où le banquet et festin estoit prest, là où toute la nation généralement estoit conviée à disner, ce que fut fait, vous assurant y avoir esté honorablement traités en abondance et belle diversité de viandes. Et l'après-disner fut le bal dressé avec belle troupe de damoiselles, où se sont treuvés les bons baladins qui ont décoré et donné réjouissance à toute la compagnie d'une infinité de cabrioles et pirouettes.

Folio 58. — 1571. « Pour ce que d'une parole frivolement avancée et sans regarder la fin, le plus souvent en viennent de grands inconvénients et batteries, faut noter que fut dite une telle et semblable parole par un escolier de Gascogne : « le moindre des Provençaux ou Gascons est suffisant pour battre les plus valhants des Françoys ». De laquelle parole furent fort indignés et en colère les nations françoyses. Or, advint que le 25e du mois de janvier, estant nostre prieur aux galeries des Estudes, en compagnie de M. Antoine du Lion et quelques autres de nostre nation, là survindrent, au-devant desdites Estudes, toutes les nations françoyses, armés de diverses sortes d'armes et en grand multitude, toutellement délibérés de se batre et pour avoir réparation desd. paroles ja avancées, estans aussy indignés de quelque petite querelle précédente : sans mot dire, de fait auroient assailli et chargé à grands coups d'espées M. le prieur de Provence et ses compagnons ignorans du fait, et les ont poursuivis de si près que led. du Lion seroit esté blessé par ung Bordes, Périgourdin. Ce que voyant led. sieur prieur, et ses compagnons estre si vilainement assortis, — car à l'opinion et jugement de tous qui là estoient présens fut dit avoir esté mal procédé, voire et proditoirement — ne povant faire résistance contre si grande troupe de gens et si bien armés, furent constraints se retirer à leur logis, pour cependant laisser passer la furie de telles gens venans sans raison. Sur quoy fut remarquée la prudence dud. prieur de

Provence qui ne permit aucun de nostre nation se mist en hasard sans entendre raison, prétendant y procéder et soy revancher de l'injure avec bon conseil de la nation et alliés d'icelle.

« Au moyen de quoy fut faicte assemblée de tous messieurs de lad. nation de Provence et ses alliés, où le fait fut proposé en avant, et remonstré avoir esté faite grand injure à nostre nation et aud. du Lion, blessé de la sorte. — Pour ne laisser passer tel tort, led. prieur de Provence, au nom de la nation, somma messieurs de Gascogne et de Languedoc, nos alliés, prendre les armes avec luy, comme est de bonne coustume ancienne, réciproquement observée, de se deffendre et se maintenir les ungs les autres. Response fut faite de messieurs de Gascogne que non tant seulement ils nous presteroient ayde et faveur, ains exposeroient leurs propres vies pour nous maintenir, comme le devoir porte. Et par le contraire fut fort froidement respondu par messieurs de Languedoc — combien que la querelle générale fut par eux advenue, car lesd. messieurs le prieur et du Lion avoient esté auparavant requis pour adsister comme parrains en un combat entre M. Perdilhan de Languedoc et un Auvergnat. — Ce néantmoins, messieurs de Gascogne et de Provence estants délaissés de la nation de Languedoc, sont venus, trois jours après, en bon équipage dans les Estudes : M. Cochon, prieur de Gascogne, avec sa troupe armés de corselets, halebardes, spées à deux mains et autres armes, du costé du Basacle, et M. le prieur de Provence, armé d'un corps de cuirasse, l'halebarde au poing, avec sa troupe, aussi bien armés, jusques aux laquais, de l'autre costé du Peyrou tendant vers la Croix : là où arrivés, se sont arrestés long espace de temps, attendans les ennemis si voloient sortir en campagne, car quant à eux estoient en délibération de se bien froyter pour maintenir son droit. Et de fait lesd. Gascons et Provençaux auroient envoyé auxd. Françoys homme exprès, pour leur faire entendre comme ils estoient là pour leur faire faire la raison du tort et injure. A quoy ne voulurent nos ennemis entendre. Et voyans nos gens que pour

lors il n'y avoit ordre, se retirèrent, où fut dit que tous se trouveroient l'endemain avec leurs armes pour se rendre maistres des Estudes. Ce que fut fait, et par ainsi firent quitter la place auxd. Françoys, lesquels ont esté si bien poursuivis que dans leurs propres logis avoient des soufflets, coups de pieds, et estoient désarmés. Tellement que eussiez vu les povres Françoys se cacher dans les coffres, caves et autres secrets, fuyr par les couverts, comme quand on a baillé l'assaut à une ville, on se salve qui peut, pour s'oster devant la furie des soudars après avoir gagné la bresche. Et poursuivant nos gens la victoire, quelques jours après s'en alloient par les bals, — pour ce que c'estoit le jour de Caresme prenant — et par les logis où povoient estre lesd. Françoys, auxquels non seulement ostoient les armes, voire mais aussi les reistres[1].

« Le jour des Rameaux ensuivant, une bonne troupe desd. Françoys se volent exarder de venir aux Estudes. Mais led. du Lion et autres de nostre nation, se souvenant qu'il avoit esté par eux blessé, pour le revancher de telle injure les ont si bien repoussés et battus tellement que les ont mis en desroute et fuyte jusques aux Cordeliers, là où plusieurs ont esté blessés. Et sans la crainte de messieurs de la Ville, s'en seroient ensuivis de grands escandales, tellement estoient nos gens eschauffés. Mais MM. de la Ville, après avoir entendu telles querelles et batteries, doutant de quelques inconvéniens et pour y remédier, renforcèrent le guet et vindrent chercher le prieur, comme chef et principal auteur, et ses complices pour les prendre et constituer prisonniers. Et si bien fut poursuivi que, estant led. monsieur le prieur de Provence convié d'un M. Laète, Gascon, à un logis près la Porte d'Arnaud Bernard, là où estant à table, fut assiégé du guet et de messieurs les capitols : ce que voyant, avant se laisser prendre d'un tas de *forrous,* aime mieux exposer sa vie, et avec l'espée en main se jeta, de la fenestre, où

1. Sorte de vêtement, probablement manteau, que la mode avait emprunté aux mercenaires allemands, les reitres.

estoient lesd. capitoulx, par lesquels fut constitué prisonnier dans la Maison commune, là où a demeuré l'espace de huit ou dix jours, à grands frais et despens, et à grand peine.

« Je cesseray raconter plusieurs autres choses qu'il a enduré et souffert pour lad. nation, vu que les querelles ont duré par l'espace de trois ou quatre mois où tous les jours falloit avoir les armes en main. Et pour ce que l'on dit en commun proverbe : après les ténèbres vient le beau temps, lassées les nations de costé et d'autre d'escaramocher, désirant venir en une bonne paix et concorde, au traitement des amis d'un costé et d'autre fut dit et accordé que tout ce qu'estoit fait seroit fait, et tout ce qu'avoit esté prins d'un costé et d'autre seroit rendu, et d'hors en avant seroit paix et concorde entre lesdites nations, et les articles sur ce faits seroient signés de tous messieurs les prieurs desd. nations pour et au nom d'icelles, chacun respectivement.

« Fait à la présence de monsieur Forcatel, un des docteurs régens, et dans sa maison. Voila comme les affaires sont passés.

Escript par moy secrétaire de lad. nation, TOURTHOU.

Folio 61. — (Antérieurement, il y avait eu) « ung combat que fit M. Antoine du Lyon avec un Bourguignon nommé Brigandet, et ce, au beau milieu des Estudes, là où nous estions en armes tant d'ung costé que d'autre bien de 4 ou 500 ».

Folio 59 verso. — « Le Xe novembre audit an 1571, M. le prieur de la nation a fait assembler lad. nation dans l'une des salles des Estudes, pour déterminer de certain différend mis entre nostre dite nation et les Bourguignons pour raison du pays de Bresse et Savoye, prétendans lesd. Bourguignons lesd. Bressans estre à eux, et nous, au contraire. Fut ordonné à lad. assemblée et par nostre dite nation que le différend seroit remis à M. le prieur de Provence, M. La Tour, M. Antoine du Lyon et M. d'Amodri, Savoysin, pour en congnoistre et en faire rapport. Lesquels tous ensemble assemblés, avec M. le prieur de Bourgogne et autres plus apparens de lad. nation, dans l'une des salles des Estu-

des, après avoir débattu le fait, par iceux a esté ordonné que pour le regard des Savoysins, lesd. Bourguignons ne nous empeschoient en rien, et quant à ceux de Bresse, seroit interrogé le premier qui viendroit de ce pays pour sçavoir à qui se voudroit remettre.

Folio 69. — « Fut aussi arresté que la coustume de créer bedaux serait abolie, pour le mespris et contemption que peut estre en l'office. Car ceux qui venoient les derniers, lesquels par coustume ancienne estoient tenus d'exercer cet estat, estants de bon lieu, se faschoient d'aller quérir les ungs et les autres à leurs logis, estants quelque foys de meilleure qualité que ceux auxquels estoient tenus de servir ; et à cette raison fut abolie la coustume.

Il est dit au *folio 70* qu'au mois de mai 1572 les écoliers provençaux prirent d'assaut le collège de Périgord.

Folio 71. — 1572. « Cette mesme année se esmurent de grands troubles par toute la France pour respect de ceux de la religion et hérétiques, et principalement en la ville de Paris, Lyon et Thoulouse. Car le roy nostre sire, pour lors Charles IXe, se délibérant totalement de exterminer les traistres qui, par l'espace de dix ans, le avoient inquiété en son royaume par guerres civiles, trouvant opportunité de se venger à ung coup des trahisons plusieurs foys contre lui commises, et ces traistres assemblés en lad. ville de Paris, sous prétexte du mariage de madame Marguerite, sœur du Roy, et monsieur le duc de Navarre, fauteur des rebelles, il exécuta si bien son entreprise que, à ung soir et nuit, furent massacrés quatorze ou quinze cents des principaux de France.

Suivant cette mesme exécution, ceux de Thoulouse ne firent faute d'emprisonner tous les rebelles pour lors qu'estoient en ville, et les ayant détenus quelques jours prisonniers aux couvents des Prescheurs, Carmes, Augustins et prisons de la ville, le jour de Saint-François — chose fort lamentable à voir — furent massacrés dans lesd. prisons et dehors. Entre lesquels estoit ung monsieur Courras (Coras) lequel pour respect de sa doctrine méritoit, non d'estre massacré, mais nourri à un Pritanée pour mémoyre des fruits

qu'il avoit portés à l'estude des loix. Et certainement si je dis que les principaux qui consécutoient le massacre estoient escoliers, ce sera à grand regret. Car c'est chose pitoïable de entendre les enfans de Minerve, humaine et bénigne, se rendre enfans de Mars le cruel et sanglant, vu que autrement l'on povoit procéder à la mort de telles gens[1].

1. « C'est une chose surprenante, dit La Faille (*Annales de la ville de Toulouse*, t. II, p. 311), que le peu de connoissance que les titres de l'Hôtel de Ville nous donnent de ce massacre. Il n'en est pas dit un mot dans le regître des Conseils; et il a plû à l'Annaliste de s'en taire. « Les lecteurs, dit-il, de cette histoire pourroient demeurer en peine de ce qu'il n'a esté narré quelle fut la fin des meurtres commis par l'écolier Latour, seul auteur de cette audacieuse entreprise » ... — « C'est dont des historiens que nous avons de ce temps là qu'il faut prendre les circonstances et le détail de cette sanglante exécution... Je vas rapporter ce qu'en a dit l'auteur des *Mémoires de l'Estat de la France sous Charles IX*, imprimez a Meidelbourg en 1578. Il est bon de sçavoir que cet écrivain estoit calviniste.

« En ce tems les catholiques de Toulouse firent aussi un grand « massacre de ceux de la Religion. Les choses s'y passèrent comme « s'ensuit. Le dimanche, huitième jour après le massacre de Paris « [31 août], les principaux catholiques eurent avertissement de ce « qui s'estoit passé et lettres du Conseil secret touchant ce qu'ils « avoient à faire..... Le mécredy suivant [3 septembre], sur les dix « heures du matin, ayant divisé leurs sergens par troupes et en quar- « tiers, ils les firent entrer és maisons de ceux de la Religion qui « furent emprisonnez en divers couvens et prisons de la ville : ce qui « fut fait par tout ce mécredy. La garde fut redoublée aux portes, et « un du Parlement avec quelque marchand catholique députez pour « commander en chacune des portes, pour reconnoitre tous ceux qui « sortiroient et retenir les fuyars. Commandement fut fait aussi à « toutes personnes de décéler ceux de lad. Religion qu'on sçauroit « estre cachez, à peine d'en répondre. Au moyen de quoy plusieurs « estans découverts furent constituez prisonniers. Entre iceux estoient « cinq ou six conseillers, hommes doctes et notables lesquels conso- « loient les autres. Or, ils demeurèrent ainsi arrêtez l'espace de trois « semaines... Les trois semaines expirées, ils mirent tous ces prison- « niers ensemble dans la Conciergerie; en quoy on commença à « connoître leur intention, car ils n'avoient différé que pour amples « mandemens de Paris qui leur furent aussi apportez par leurs « députez nommez Delpech et Madron, riches bourgeois, lesquels « exhibèrent le commandement de par le Roy que si le massacre « n'estoit encores fait, ils ne différassent plus longuement de mettre « à exécution sa volonté. A quoy ils furent prompts. Et un samedy « matin, avant soleil levé, quelques écoliers, bateurs de pavé et « autres garnemens au nombre de sept ou huit, armez de haches et

Folio 71, verso. — « M. de La Tour, pours lors superintendant de lad. nation, à l'absence de M. de La Grange, prieur, estant pour lors accompagné d'un monsieur Dubourg, escolier dauphinois de la ville de Lyon, et autres aud. massacre, firent quelque butin d'argent et autres choses de grand valeur, pour respect duquel La Tour et Dubourg entrèrent en contention. Car La Tour se querelloit de ce que Dubourg lui retenoit quelque chose, tellement que La Tour menaçant led. Dubourg de le tuer ou battre où le trouveroit, Dubourg l'anticipa, se sentant foyble de résister aud. de La Tour, pour le renom qu'il avoit d'estre le plus valhant et hardy aux armes que fut pour lors à Thoulouse. Si que ung jour, l'atreuvant à une ruelle, sur le tard, led. Dubourg lui lascha une pistolle à la cuisse, duquel coup La Tour mourut au collège Sainte-Catherine, duquel estoit collégié et prieur, au bout de trois jours. Ainsin ayant esté traistrement et poltronement tué par ung qui n'estoit aucunement à comparer à lui à toute sorte d'armes, la nation fut à grand trouble, non tant de l'outrage, comme de la perte d'un tel homme, lequel estoit plus craint à Thoulouse que aymé, pour les cruautés que l'on disoit qu'il avait commises à l'endroit de ceux qui furent massacrés. Après lequel acte, Dubourg fut emprisonné et... se justifia non sans grands despens.

Folio 78. — 1er janvier 1574... « Nonobstant lesd. remonstrances dud. monsieur Brochier [il se défendait d'être élu prieur], la nation auroit passé outre à l'élection par pluralité de vòix. Et pour éviter toute fraude que se porroit commettre par ceux qui seroient commis à cueillir les voix, a esté dit et arresté que chescun scriproit sa nomination dans le rolle, de sa main propre. Et après que tous ont eu signé

« coutelas entrèrent dans lad. Conciergerie, et faisant descendre ces « pauvres prisonniers les uns après les autres, les massacrèrent au « pied des degrez d'icelle Conciergerie, sans leur donner aucun loisir « de parler ny moins prier Dieu. On tient qu'ils en massacrèrent « jusques au nombre de trois cens, après les avoir pillez et dépouillez « de leurs accoûtremens. Ils les estendirent sur la place tout nuds, « leur ôtant même la chemise et leur laissant pour toute couverture « une feuille de papier à chacun d'eux sur leurs parties honteuses »....

leur nomination, a esté treuvé, par pluralité de voix de plus de XXV voix d'avantage, que led. M. Jacques Brochier estait prieur de Provence : là où tous *uno ore* ont crié à l'accoustumée, en grand joyssance, par trois fois : Vivat, vivat, vivat Monsieur Brochier, prieur de Provence ! Et après, led. nouveau prieur avec son espée est monté sur la chaire en son siège [ceci se passait dans l'une des salles des Études], lequel acceptant lad. charge, a remercié humblement la nation de l'honneur qu'il lui a plu luy faire, etc... Et après toutes les actions de grâces et félicitations tant de nostre nation que des prieurs des autres nations comme de Gascogne, Languedoc, France, Bretagne, Limosin et autres, M. le prieur a convié toute la nation et tous lesd. prieurs, et plusieurs autres ses bons amis qui s'estoint treuvés pour luy faire honneur, les priant voloir venir prendre la collation à son logis, où arrivés, l'on a treuvé les tables toutes couvertes de viandes où y avoit toutes sortes de confitures et de tartes en abondance. Et à ces fins, chascun a prins l'hardiesse de se treuver à tel assaut et donner dedans jusques à ce que tout a esté mis en pièces et gagné en la bataille valhament. Et après chescung a remercié honnestement et s'est retiré, estans ceux de nostre nation admonestés se trouver le dimanche ensuivant aux Studes à huit heures, pour faire et créer les autres officiers et pour aller tous ensemble à la messe aux Cordeliers, comme est de bonne coustume.

Folio 80. — 1574. « Affin que un chescung fut curieux de employer son temps à l'estude et de faire son profit en la faculté de la jurisprudence et du droit, a esté ordonné par M. le prieur, du consentement de tous comme le treuvant fort bon, que, particulièrement entre nous, de nostre nation chescung interprèteroit une loy ou un §, tel que lui seroit baillé, et en feroit une lecture ou deux dans les Studes, le jour dédié suivant son rang, et maintiendroit sa lecture et loy contre tous ceux qui lui voudroient argumenter au contraire, après que les deux premiers argumentans commis par M. le prieur auroient argumenté. Ce que fut arresté de commun accord. Et de fait fut donnée la loy *Centurio* ff.

de vulgar. à interpréter à M. Fiacre Trichaut de..., et commis M. Gibert, des Martigues, et M. Jacques Fabri, de Pertuis, premiers argumentans : où je vous puis assurer que led. Trichaut fist bien son devoir et se monstra doctement, tant en son oraison, faite à la louange de l'exercice, qui peut rendre et donner expérience et perfection en toutes choses, et de M. le prieur, inventeur de cette dispute, que à l'interprétation de lad. loy. Secondement fut donnée la loy : *Nam et si parentibus,* etc., etc.

Folio 84 verso. — 21 mai 1574. « Le vingt uniesme du mois de may, fut assemblée notre nation dans les Estudes par mandament de M. le prieur. Là où par iceluy fut proposé comme le jeune Macalidam estoit en prison au Seneschal de cette ville à cause de plusieurs crimes et délicts capitaux, comme violences, rébellions, meurtres, rapts et autres qu'on lui imposoit sus, tellement qu'il fut déclaré prévostable et mis entre les mains du prévost pour luy faire son procès. Au moyen de quoy, pour ce que led. Macalidam estoit escolier, combien qu'il ne me sovient point que jamais je l'aye vu entrer aux Estudes pour ouïr une lecture, ou pour le moins il se disoit escolier et portoit le nom, plusieurs nous avoient requis de solliciter pour luy, aux fins qu'il ne fust point justicié et mis entre les mains d'un borreau sus une potence, faisant par ce moyen déshonneur à toute la faculté escolastique et titre d'escolier, que doit estre noble, honoré et prisé pour la vertu et science qu'ils poursuivent, et non de servir de spectacle sus un gibet. Ce que fut proposé par M. le prieur à sçavoir si nous nous devions employer à solliciter pour luy ou non.

« Mais considérant nostre nation que led. Macalidam estoit homme de mauvaise vie, ennemy de longue main de nostre nation, homme mutin et séditieux, la ruyne des Estudes, achepteur de querelles et compositeur de brigues et questions, mesmement, — comme il estoit le bruit, — qu'il estoit cause de la mort de M. de La Tour, brave homme de nostre nation : fut dit qu'on ne solliciteroit point pour luy, le remettant à justice, et qu'il avoit fait acte qui méritoit

d'estre puni. Car il avoit blessé par trahison et malheureusement monsieur Du May, docteur en médecine, Bourguignon, novellement habitant de cette ville, homme de bien et docte, luy ayant donné un coup de pognal sus un œil et chargé à coups d'espée, un matin à la pointe du jour, après l'avoir envoyé quérir à son logis, à bonne foy, sous ombre de venir voir un malade, et ainsi le laissèrent le povre homme, enveloppé d'un reistre sur la teste, pour mort en terre. Mais nostre Dieu qui ne veut pas tels péchés et forfaits demeurer impunis, le conduit là où il méritoit. Tellement que la veille de l'Ascension de N. S., qu'estoit le 20e de may, il fut prins et mené prisonnier, et son procès fait par le prévost; et le jeudy après 27e, condamné à avoir la teste tranchée à la place St Georges. Ce que fut exécuté environ les quatre heures après midy à lad. place, là où avant estre exécuté parla longuement, faisant grandes exclamations, pleurs et plaintes contre la mauvaise fortune qui l'avoit à ce conduit, sans voloir jamais confesser ses fautes, pleurant à chaudes larmes le déshonneur et ignominie que seroit faite à son pauvre vieillard de père, à tous ses parens et à tous les escoliers; ne se souciant de la mort fors de la déshonneur; réquérant en outre instamment terre sainte à son corps aux Augustins, à la sépulture de son frère : ce que luy fut octroyé par M. le prévost. Et ainsy eut la teste tranchée, et son corps mis en sépulture aux Augustins, et fut accompagné par plusieurs escoliers; et l'endemain, dite une messe de mort où se treuvèrent plusieurs escoliers tant de nostre nation, Gascogne, Languedoc que autres portants un cierge blanc, n'ayants eu esgard à sa mauvaise vie.

Folio 97. 1596.

« *A Charles de Lorraine, duc de Guise.*

[Gouverneur de Provence.]

SONNET.

L'autre jour, Apollon et Mars, ce grand guerrier,
Alloient s'entrebattant front à front, face à face :
Vous estiez le subjet, seigneur, de qui la grâce
Envisageant quelqu'un se le rend prisonnier.

L'un disoit : il est mien, je veux d'un beau laurier
Environner son chef, et luy donner ma place
Au mont Parnassien. Moy, je veux que terrasse,
Comme mien, disoit Mars, le gendarme plus fier.

O le brave débat! o la brave dispute!
L'un et l'autre vous veut et pour sien vous répute.
Mais chez qui ferez-vous des deux vostre séjour

Du maistre d'Hélicon ou du maistre des armes?
Vous les appointez bien, car vous estes en ce jour
En paix un Apollon et un Mars aux alarmes.

Par moy, en pleine assemblée, DUVERDIER.

Folio 102 v°. — 1594. « M. Rondelet fut prins à la fin de février, à cause qu'il s'estoit treuvé au collège de l'Esquille avec Daviti, prieur de Languedoc, lequel donna un coup de poignard au principal du collège à cause d'un soufflet qu'il en avoit reçu, le voulant empescher d'exiger quelques bienvenues. [C'était Daviti qui exigeait ces bienvenues]. Or estant à la Maison de ville, il fut prévenu dès aussi tost de ces deux excès et fallut qu'il portast la pénitence tant pour luy que pour les autres. Si bien que ayant demeuré léans dedans l'espace de quatre mois et demi, fut condamné non seulement à l'émende pécuniaire, voire encore à demander pardon aud. principal dans le collège mesme, chose fort préjudiciable à son honneur et très griève à la nation. Laquelle se monstra fort affectionnée pour la deffense de son honneur, car sur la fin du mois de juin, led. Rondelet fut amené au Palais par les *fourrous* (soldats du guet), avec le fer aux pieds, pour assister au jugement et ouïr la sentence qu'on devoit prononcer contre luy : de quoy estants advertys quelques uns de nostre nation par un Breton nommé Barri, en portèrent dès aussi tost les nouvelles à nostre sous-prieur qui estoit aux Estudes pour prendre la leçon de M. Maran. Et tout incontinent sortit en compagnie de quelques uns de nostre nation et du Breton, et s'en alla à son logis près la Daurade auquel s'estants treuvés en tout sept Provençaux, sans luy, à sçavoir MM. de Vitalis, Cartier, Michelis, Isnard, Agar et....., fut arresté à quel prix que ce fust délivrer led. prisonnier et l'oster des mains des *four-*

rous, ce que succéda autant heureusement comme l'entreprise en estoit dangereuse.

« La troupe donc de ces neuf s'achemina vers le Palais, auquel on entendit led. Rondelet estre encore, et ayants mis sentinelles là et aux Salins, près la grand rue, on dressa l'embuscade dans l'église des Carmes, en attendant messieurs les *fourrous*. Lesquels estans parvenus aud. lieu furent dès aussi tost assaillis des deux portes, à sçavoir de la grande et de la petite qui regarde vers une ruelle qui va vers les Gantiers, et par ainsy, constraints de quitter le prisonnier, gagnèrent du pied : lequel estoit si bien enferré et avait les jambes si bien accouplées qu'il le fallut porter bien loin de là pour luy oster les fers, non sans grand danger et travail. Quelques jours après, on eut moyen de le faire sortir en habit déguisé et par ainsy il évada.

Folio 105 verso. — 1597. « Il n'y a personne qui ne sache que messieurs les escoliers estants dans Tholose ne sont point si adonnés à l'estude qu'ils laissent pour cela de faire tous les jours de belles parties, ou pour avoir les armes bien en main, danser des mieux et se trouver aux meilleures compagnies, et avoir toutes les autres qualités èsquelles une honneste jeunesse a accoustumé d'employer le temps et les moyens, etc.

Folio 110 verso. — 1597. A la suite d'une querelle entre les Provençaux et les écoliers de l'alliance de France, « le sous-prieur de Bourgogne, estant avec grand peine eschappé des mains des Provençaux, rencontra de male fortune le laquais de nostre sous-prieur M. Chautard, auquel il dit que si son maistre estoit galant homme qu'il ne fairoit faute se treuver sur le tard à la place St-Etienne. De quoy M. le Prieur estant adverty en donna advis à quelques-uns de la nation, lesquels s'estants armés s'en allèrent à lad. place, là où ils combattirent quelque pièce de temps jusques à tant que le champ leur demeura. Il y eut deux Bourguignons qui furent tués sur la place, sçavoir M. Le Clerc et M. de Vaux, et la plus part des autres blessés; et des Provençaux, M. Vitalis fut blessé en entrant à lad. place

d'un coup de plombeau à la teste qui le garda de combattre, et M. Ance fut blessé au bras d'un coup d'estoc.

« Il ne sera hors de propos de coucher par écrit en la présente histoire que messieurs les Périgordins vindrent en lad. place, armés, offrir ayde et secours aux Bourguignons, mais eux, au contraire, bravant, leur firent response de se retirer et qu'ils en viendroient bien à bout sans leur secours. Le nombre estoit fort différent, car il n'y eut que seize Provençaux qui se trouvassent au combat, et d'autres part il y avait trente Bourguignons. Le prieur d'Anjou se trouva parmy eux et combattit jusques qu'ils n'eurent autre recours qu'à prendre la fuite. Tous les prieurs de l'alliance de France estoient spectateurs du combat, et de nostre costé M. Popius y estoit, accompagné des Gascons, M. Bosquet avec le surintendant de Rouergue.

Folio 125. — Armoiries de Noël Isnard : d'azur à deux lions d'or affrontés supportant un croissant, à trois étoiles d'or surmontées en chef d'une fleur de lis d'or.

Folio 126. — « Noble Thomas de Riquety, sieur de Mirabeau, a recognu la noble Nation de Provence. A Tholose, le....., signé Mirabeau.

Folio 149 verso. — 1619. « Le XVIIIe janvier 1619, nostre prieur [qualifié ailleurs « M. Mathieu Fiquet, très digne et très généreux prieur de la très noble et très antique nation de Provence »] fist faire assemblée tant pour connoistre ses nationaires que pour délibérer des affaires de la nation. Il avint qu'estans assemblés dans une des salles des Estudes, un Gascon vint dire à nostre prieur qu'un nationaire nommé Crespin de Chambéry, en Savoye, accompagné de Paccot, antique de lad. nation, et Guirod d'Annecy s'en alloient armés par la ville, se vantant de ne vouloir point recognoistre nostre prieur. Cette nouvelle troubla l'assemblée, et nostre prieur tout seul s'en alla pour les rencontrer, n'estant armé que de son épée. Et rencontrant auprès des Augustins M. Mitadié, prieur de Languedoc, et M. Le Roy, antique de Bourgogne, qui n'avoient aucunes armes, allans ensemble le long de la rue, ils rencontrèrent le susdit

Crespin accompagné des deux autres, justement au coin qui sépare la rue d'Astorc de celle de Borbonne. Et nostre prieur s'adressa à l'antique et lui demanda s'il ne le voloit pas recognoistre. Il dit que pour son regard qu'il recognoissoit et qu'il avoit déjà recognu, mais qu'il estoit à la compagnie d'un qui n'estoit pas en cette résolution. Nostre prieur respondit qu'il lui feroit bien tenir autre langage. Et sur-le-champ s'adresse à Crespin et le somme de le recognoistre, qui ne respond qu'en mettant la main à l'épée, et fut suivi de près par nostre prieur. Paccot et Guirod qui avoient des épées furent empeschés de se mesler du combat par le prieur de Languedoc et l'antique de Bourgogne, qui s'estoient rencontrés en la compagnie de nostre prieur. Tellement que le combat fut entre nostre prieur et Crespin, et les autres estoient spectateurs. Nostre prieur ayant mis l'épée à la main porta un coup de pointe au bras de son ennemy, et puis, relevant son coup, fist choir le chapeau et la perruque de Crespin, qui portoit perruque à cause qu'il estoit tout fraischement sorty des Chartreux où il estoit entré quelques mois auparavant. Se voyant descouvert led. Crespin, il se retire et prend le haut bout du pavé, assuré que nostre prieur le suivroit, et ainsy croyant avoir de l'avantage sur lui; mais nostre prieur le poursuivant de près et ne lui donnant pas le temps de se mettre en targue, led. Crespin fut contraint de luy demander d'attendre qu'il eût repris haleine : ce qui luy fut librement accordé par nostre prieur. Et, sans tarder, Crespin vint à luy d'une double furie tenant son épée à deux mains pour estre plus assuré de faire coup. Toutefois nostre prieur, hardy qu'il estoit, para le coup et fist passer l'épée de son ennemi sur l'épaule, et le joint au corps si qu'ils ne pouvoient plus se servir de leurs épées. Et s'estants quelque temps efforcés, Crespin fut porté par terre, ayant la teste dans la boue. Le prieur, qui ne perdit pas temps, luy met le pied sur la gorge, résolu de l'estouffer, mais il employa le reste de la force qu'il avoit pour luy crier mercy et luy demander la courtoisie. A grand peine pouvoit-il estre entendu, ayant la

bouche presque pleine de boue. Nostre prieur lui fist la courtoisie à condition que l'ayant laissé lever, il lui fist l'accolade en signe de recognoissance, comme il est observé par nos bonnes coustumes. Il fut accort de tout pour sortir de l'extrémité à laquelle il se voyait réduit et pour se descharger du fardeau qui le tenoit oppressé. Mais estant debout et procédant maigrement en sa recognoissance, nostre prieur le fist accoler par trois diverses fois jusques à ce qu'il luy embrassât la cuisse. Cela fait, d'autant que tous crioient au guet! et que de trois cents personnes qui estoient spectateurs il n'y avoit celuy qui n'eut le guet en bouche, nostre prieur se retiroit, ayant donné le bonsoir à M. le prieur de Languedoc et à l'antique de Bourgogne qui les avoient vu faire. Mais Crespin, qui avoit encore le sang tout bouillant, se voyant ruyné d'honneur, — et, à la vérité, c'estoit un brave garçon, bien adroit aux armes, bien versé aux lettres, et d'aussy bon courage que de bonne mine, mais il s'en prenoit à un plus adroit que luy — il traversa une rue pour rencontrer nostre prieur qui se retiroit en ma compagnie, et l'ayant retiré à part le pria de vouloir permettre qu'il le pût appeler le lendemain; qu'à la vérité, il le recognoissoit, mais qu'il lui seroit d'autant plus obligé s'il luy faisoit cette faveur, ne pouvant, disoit-il, vivre plus longtemps de la sorte : ce qui luy fut librement accordé par nostre prieur, qui me tint toujours caché ce qu'il luy avoit dit jusques après le combat.

Crespin ne manqua pas de l'appeler deux jours après et eut loisir d'attendre que M. Fiquet, nostre prieur, fut habillé. Crespin ne portoit point d'épée et dit au prieur qu'il n'en prit point, d'autant qu'il en avoit fait porter deux en une boutique près la porte Arnaud-Bernard par où ils sortiroient de la ville. Nostre prieur avoit occasion de craindre quelque trait d'une âme offensée, mesmement n'y ayant personne sur la parole de qui il se put fier, sinon en son ennemy. C'est pourquoy il luy dit qu'il ne treuvast pas mauvais s'il prenoit quelques armes jusques au lieu où il le vouloit conduire. Il y consentit librement, pourvu, luy dit-il, que ne s'en ser-

vit point en avantage. « Si je vous craignois en rien, dit nostre prieur, je ne vous aurois pas accordé si librement de me porter avec vous qui tenez l'honneur et la vie de moy ». Ils s'en allèrent et estants arrivés à la porte, nostre prieur quitta son pistolet qu'il avoit pris, craignant une embusche, et prinrent chacun son épée, et s'en allèrent aux Roquets (Minimes), où ils mirent la main à l'épée. Ils furent tous deux blessés, nostre prieur fort légèrement au bras, et Crespin à la cuisse d'un coup d'estocade qui entroit deux doigts. Crespin dit qu'il en estoit content et qu'il serviroit nostre prieur en tout lieu, le jugeant digne et capable d'une telle charge.

Escript par moy Gojon, secrétaire.

[Noble Jean Goion avait payé « sa bienvenue » en 1614.]

Folio 150 verso. — 1619. « Le cinquiesme de février 1619, nostre prieur Mathieu Fiquet, pria les alliances et contraires alliances de s'assembler pour délibérer sur un fait fort important touchant les comédiens, d'autant que force gens, sous couleur d'estre cognus de quelqu'un de nos chefs, entroient sans payer. Les comédiens, qu'estoit la compagnie de La Rivière et de Gasteau, Longueval, La Racquetière et Jean Farine, s'adressèrent à nostre prieur pour moyenner quelqu'invention pour remédier à cela.

« Le sixiesme dudit mois, l'assemblée de toutes les alliances estant dans une des salles des Estudes, nostre prieur fut prié de proposer la cause qui l'avoit obligé à convoquer cette assemblée, lequel ayant doctement et sagement remonstré l'incommodité et préjudice qui résultoit, contre les privilèges de messieurs les chefs, de cette confusion, pria l'assemblée d'y vouloir remédier en establissant un ordre.

Les comédiens, appelés par le syndic de la nation de Gascogne, estans venus dans l'assemblée, il fut délibéré qu'ils bailleroient des chiffres à un des chefs pour les distribuer à ceux qui doivent entrer sans payer, et que le reste paieroit, s'obligeant lesdits chefs de toutes nations de supporter lesd. comédiens en tout et partout.

Folio... — 1618-1619. « Ecoliers de la nation de Provence :

noble Guiraud d'Annecy 1618; noble de Castellane 1618; noble Estienne d'Arles 1618; Palamèdes Fabry, s^r de Valavez, baron de Rian 1618; Pierre Blayn, capitol d'Aix 1618; noble Laurens Vachet 1618; noble Jacques de Pannat; Gaspard de Miquellis, s^r de Bédevin 1618; noble Ambroise Cornier; noble Pierre Bayon 1618; noble Jacques Meynard 1618.

Folio 151. « Le quinziesme de may 1619, nostre prieur tint le party des contraires alliances contre la Gascogne, Languedoc et Rouergue, sur la création du prieur de l'Auvergne, estant pretendants d'un costé M. Bourse, de l'autre, M. Fargues. La raison pourquoy nostre prieur fut contraint de porter les armes contre ses alliances fut que quelque temps auparavant, l'alliance de Provence s'estoit assemblée dans le logis de M. Balliou, antique de Languedoc, et avoit esté délibéré et arresté que lorsqu'il y auroit brigue sur la création de quelque prieur de la contraire alliance, il ne seroit pas permis à aucun de nostre alliance de s'engager sans avoir résolu de le faire d'un commun consentement. Or advint qu'à ce coup la Gascogne, Rouergue et Languedoc s'estoient engagés sans le communiquer à nostre prieur. L'affaire réussit comme désiroit nostre prieur : M. Bourse fut prieur esgal avec Fargues.

Folio 154 et dernier.

« Noble Annibal de Castellane, chevalier, a reconnu la très noble nation de Provence, 1630 ».

Au-dessous est écrit :

Va, Provansal, qué pis né té puis diro.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE AU CAPITOLE, SALLE DE L'ACADÉMIE

LE DIMANCHE 1er JUIN 1890.

DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. PAGET.

PRÉSIDENT

MES CHERS CONFRÈRES,

MESSIEURS,

Nos anciens présidents discouraient volontiers sur les origines de cette Académie et sur ses travaux. Je vous présente à mon tour quelques observations sur la nature et sur les rapports juridiques des sociétés académiques avec les corps administratifs de l'État, du département et de la commune.

Depuis quelques années, les esprits sont très vivement portés vers les groupements de personnes et d'intérêts. On se dit *socialiste, communiste, collectiviste;* on fonde des syndicats et des fédérations, ou, plus simplement, des associations qui, sous des noms nouveaux et avec des prétentions au progrès, nous ramènent aux errements de l'ancien régime, voire aux coutumes légendaires des temps primitifs.

Je ne veux ici ni définir ni critiquer ces systèmes. J'observe seulement qu'à mon sens un gouvernement fait fausse route quand il favorise partout et pour tous l'esprit d'association ; c'est créer dans l'État des puissances rivales ; c'est compromettre les droits individuels, endormir l'effort et décourager l'initiative.

Cependant, il convient de faire une exception favorable pour les Sociétés charitables et de secours mutuels et pour les Académies ou Sociétés savantes. Les premières, à la condition d'être sincères, sont soutenues par les sentiments d'humanité, qui ne se discutent pas mais s'imposent; les secondes sont de droit naturel et deviennent nécessaires dans les états civilisés.

Tandis que les associations politiques créent des ferments de haine, engendrent les discordes et tendent aux bouleversements; tandis que les corporations ouvrières et les syndicats de patrons apportent trop souvent des entraves à la liberté du travail, les unions scientifiques, littéraires, artistiques sont les plus puissants facteurs de la prospérité intellectuelle. Elles produisent la lumière et la propagent; elles agissent comme des foyers, comme des accumulateurs de la pensée au service des personnes et des communautés.

Au-dessus de tous ces intérêts, leur base est dans les principes absolus du droit. Suivant la loi de son être, l'homme, intelligent et libre, doit exercer ses facultés en vue de la conservation, du développement et de la perpétuation de son espèce. Cet être, n'étant pas seulement un composé d'atomes corporels, a d'autres aliments que la matière. Son esprit conçoit et fonctionne par des données intellectuelles qu'il faut cultiver. L'accroissement de ces moyens de production a pour principe la perfectibilité humaine, et c'est, disent les philosophes, le critérium de notre race. Or, l'esprit de l'homme est ainsi fait qu'il s'échauffe et se féconde par le contact. L'association est donc instinctive, nécessaire, pour faire vivre, agir et progresser l'intelligence.

Aussi voyons-nous, dans tous les temps et chez tous les peuples, les hommes se réunir pour échanger leurs idées, pour disserter sur les problèmes de la philosophie ou du droit, pour diriger le travail intellectuel, récompenser l'effort et consacrer les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. En Grèce, au temps de Périclès; à Rome, sous le principat d'Auguste ou des Antonins, les rhéteurs, les philosophes,

les juristes avaient rendez-vous chez quelque lettré, dans la boutique du *librarius* en renom ou dans les palais que le peuple édifiait à ce noble usage : *Cui publice domus in sacra via data est, quo facilius consuli posset* (Pomponius, fr. 2 *de Or. j.*).

Plus près de nous, en Italie et en France, au moyen âge et dans les temps modernes, combien sont nombreuses et prospères les Sociétés académiques! Beaucoup partent de haut. Richelieu, Colbert, Mazarin fondent les grandes Académies de Paris. Le cardinal de Fleury, premier ministre de Louis XV, rédige nos lettres patentes et assure notre première dotation. L'État remplissait ainsi un devoir synallagmatique, car il ne peut pas faire de pures libéralités. Il ne s'engage ou ne donne qu'en vue de certains avantages réciproques.

Quelle est donc en retour la fonction d'une Académie? Elle apparaît dans deux conditions bien distinctes : tout d'abord, ceux qui la constituent sont simplement réunis en vue de faciliter la jouissance de leurs droits individuels; puis, cette union est, par un acte souverain, pourvue d'une existence civile, propre et indépendante de la personnalité de chacun de ses membres.

Dans la première phase, plusieurs individus sont associés; dans la seconde, en outre des sociétaires, existe juridiquement un être abstrait qui a ses droits et ses obligations, qui compte dans l'État et dans la cité, qui vit, pense et agit comme une personne à laquelle est due la protection qu'assure une bonne Constitution à tous ses enfants.

Ainsi fut conçue et se transforma notre Académie. Depuis plusieurs siècles, les Lanternistes se réunissaient avec la tolérance de l'autorité provinciale. En juin 1746, le roi se déclare engagé, par les succès de cette Société, à lui accorder sa protection; par une ordonnance, il autorise expressément ses réunions et lui confère les mêmes honneurs, franchises et libertés dont jouissaient les autres Académies. Une deuxième ordonnance édicte les statuts et règlements; une troisième donne l'investiture aux académiciens-fondateurs.

Le tout est enregistré au Parlement de Toulouse, le 13 juillet 1746.

A cette date est née à la vie juridique l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. Sa personnalité morale est confirmée, ou si l'on veut restaurée par les décrets de 1807 et de 1853. Elle est reconnue par les nombreuses décisions administratives ou judiciaires qui admettent notre capacité d'acquérir. L'Académie a donc un patrimoine; elle peut engager les autres et s'obliger, comme les personnes physiques et comme ces autres personnes de raison, dans le domaine desquelles elle est appelée à vivre : l'État, le département, la commune.

Mais ces dernières entités juridiques, grands corps sociaux et administratifs, sont des établissements publics au premier chef; ils font partie intégrante de l'organisme français. Tandis que l'Académie est un corps d'utilité publique, mais un corps créé dans un but spécial, restreint; il est et pourrait cesser d'être par une décision arbitraire de juridiction gracieuse. Des privilèges et des hypothèques sauvegardent les droits des premiers; un régime d'autorisations et de tutelle pourvoit à la régularité de leurs actes et les garantissent des négligences et des fraudes. Enfin, ils ont, dans la personne de leurs chefs, dans leurs conseils et dans leurs tribunaux, une puissance d'ordre social qui constitue la série des pouvoirs publics.

Au contraire, nos dignitaires académiques ont un simple mandat pour nous représenter et pour faire exécuter nos délibérations, car, selon le vœu de Rousseau, nous faisons aisément nos affaires nous-mêmes; et, non plus que les Républiques de l'ancienne Grèce, nous n'avons à craindre abus ni tyrannie. Nous confions l'administration, et ne déléguons jamais la souveraineté.

Cependant, notre existence suppose l'accord des sentiments et la communauté des aspirations avec les corps administratifs ; car nous attendons d'eux un concours effectif pour l'accomplissement de notre mission. En effet, le pouvoir imparti au chef de l'État et à ses délégués, aux

divers degrés hiérarchiques, doit être exercé dans l'intérêt de tous ceux qui y sont soumis. C'est le principe de nos sociétés modernes, au contraire de ce qui avait cours dans les vieux régimes, où tout pouvoir semblait être établi, et fonctionnait au profit de ceux qui l'exerçaient.

L'État, qui résume toutes les unités nationales, a sur elles juridiction plénière. Les empiètements, comme les isolements d'une personne ou d'un corps, tendent à la désorganisation de la patrie commune ou à l'oppression de quelques-uns de ses membres. C'est la tyrannie ou l'anarchie. Notre premier devoir est de concourir, dans une harmonieuse entente des forces individuelles, au plein exercice des droits de chacun, facultés propres et délimitées, mais non restreintes, par le voisinage des facultés d'autrui.

A l'État nous devons le concours loyal, qui facilite l'œuvre commune de la défense nationale, et qui assure la sécurité des personnes et des biens. En dehors de toute préoccupation politique relative à la forme du gouvernement ou à la prédominance d'un parti, nous travaillons comme Français à la prospérité du pays par la diffusion des lumières.

A son tour, le département communique l'action gouvernementale et fait circuler partout le même esprit et la même vie. Il n'est pas assez grand pour faire échec à l'Etat, comme autrefois les provinces; il l'est assez pour une sage décentralisation, qui stimule les initiatives locales et prévient les surprises. Nous sommes fiers de notre capitale, et nous l'aimons comme on aime le plus intime et le plus vif de son être; mais il est prudent de n'être pas à la discrétion d'un coup de tête et de pouvoir résister aux passions d'un moment.

Enfin, la commune est pour nous la représentation restreinte et plus sensible des intérêts généraux. L'histoire explique, sans les justifier, les excès des revendications récentes. De tous temps, les cités, bourgs ou communes ont personnifié les franchises locales et défendu nos droits personnels. Mais l'autonomie doit être proportionnée à l'importance des intérêts locaux, eu égard aux droits suprêmes de

la République. Le plus souvent, nous ne participerons à la vie nationale que par l'intermédiaire de la commune. Elle est un organe du grand corps; elle sent, pense, souffre ou prospère avec lui. — Ce fut donc une folie et un crime de tenter, en une année de malheur, la scission de quelques-unes de nos grandes villes. La République est une, pour être forte au dedans, comme au dehors. Un rameau, s'appelât-il Paris, s'il était violemment arraché du tronc, verrait bientôt se dessécher une sève qui ne se renouvellerait plus aux entrailles de la mère-patrie.

La commune n'a pas seulement des devoirs envers l'État. Comme lui, parce qu'elle le représente, elle doit à tous ses membres assistance et protection. Nous accomplissons en retour les prestations qui la font prospère. Or, les Académies, étant des êtres auxquels toute spéculation est interdite, agissent exclusivement dans un intérêt public. Elles concourent à la fonction primordiale de l'État, qui est d'enseigner, afin que chacun puisse, dans le plein développement de ses organes, donner la plus grande somme de services. En vue de cette fonction, la commune doit assurer nos moyens d'existence et l'extension de notre propagande.

Ces principes ont reçu chez nous leur consécration dans les faits. Toulouse revendique hautement sa part de devoirs, et nous n'avons rien à souhaiter que la suite de leur observation dans l'avenir. L'engagement fut inscrit dans l'acte solennel de 1746 : la ville dotait l'Académie de mille livres de rente annuelle, et lui donnait un capital de douze mille livres, sur les vingt-quatre, qui furent nécessaires à l'acquisition de l'hôtel de la sénéchaussée qu'elle occupa, près du Palais de Justice, jusqu'à la Révolution. Après une éclipse de quelques années, la rente municipale fut élevée à douze cents francs, et le décret de 1807 « enjoignait au maire de faire disposer dans la Maison commune un local pour la tenue des premières séances, et d'en préparer un autre, pour y être affecté définitivement ».

Le vieil hôtel de la rue Lafayette nous fut alors attribué. Quand nous l'avons quitté, pour cause de démolition, nous

sommes rentrés au Capitole. Nous en sortîmes, il y a quatre ans, en vue de constructions et d'affectations nouvelles, qui continueront, nous en avons la ferme confiance, l'exécution loyale de l'acte de 1807.

La ville a d'ailleurs généreusement élevé notre rente, tandis que le département, après les États du Languedoc, nous octroyait une subvention et de vastes locaux pour l'installation provisoire de notre bibliothèque. Si l'État ne contribue à nos dépenses qu'à titre accidentel, et pour des publications spéciales, nous n'avons pas moins la prétention de faire une œuvre nationale. Notre action rayonne, non seulement sur tout le territoire français, mais sur le monde entier, au grand profit de notre esprit scientifique et moral. Nous inscrivons avec orgueil, au livre de nos échanges, à côté de toutes les sociétés françaises, soixante-cinq villes étrangères, capitales d'États ou chefs-lieux de provinces des deux mondes. Les communications intimes de nos séances et les succès de nos concours acquièrent ainsi le plus vaste horizon, et nous soumettent au contrôle vivifiant du grand public.

Grâce aux bonnes volontés qui nous animent et à l'appui qu'elles rencontrent, nous conservons fidèlement, et, dans la mesure de nos forces, nous enrichirons le dépôt glorieux que nous ont légué les Cujas et les Furgole, les Fermat et les Viguerie. — Quoi de mieux pour susciter les sympathies, pour gagner au loin, ou aviver l'estime du nom Français et de la petite patrie toulousaine? Les armes infligent les servitudes passagères; les idées seules fondent les influences et les amitiés durables. Dans la cité, dans l'État, comme dans le monde international, l'apaisement se fait par le travail. L'amour du prochain et la fraternité des peuples naissent de la communion des idées et se réchauffent au flambeau de la science. La question sociale serait résolue, les haines de races éteintes, si chacun, dans la sphère de ses facultés naturelles, s'appliquait uniquement à produire, à échanger, à consommer, selon ses besoins et son pouvoir. C'est l'idéal, sans doute; mais c'est le but que l'irrésistible

attrait de la vérité impose à nos efforts. Nous avons le devoir de frayer et d'éclairer la voie où les siècles marqueront la marche lente, mais toujours ascendante de l'humanité.

Au public d'élite qu'anime le culte désintéressé de la science, nous présentons aujourd'hui nos comptes annuels. Avant de vous associer aux travaux de nos concours, nous rendrons un pieux hommage à l'un de nos confrères, qui fut jusqu'au dernier jour l'expression aimable de la science, et qui restera pour nous un modèle et un encouragement.

ÉLOGE DE M. J. DAVID

Par M. A. LEGOUX.

MESSIEURS,

Il existe à l'Académie des Sciences de Toulouse une tradition touchante et respectable : c'est de rendre hommage à la mémoire de ses membres décédés, de rappeler leurs titres, leurs œuvres scientifiques, le rôle qu'ils ont joué dans les travaux et les séances de l'Académie.

Lorsque le confrère dont nous devons faire l'éloge est comme David, un savant et un homme de bien, qui avait conquis l'estime et l'affection de tous, il semble que la tâche soit singulièrement facile; mais je dois surtout apprécier les œuvres d'un mathématicien, je serai bien forcé de parler une langue un peu abstraite, et ce n'est pas une vaine précaution oratoire de réclamer, Messieurs, pendant quelques instants, votre bienveillante indulgence.

David (Jean-Marie), est né à Bourg en 1819. Son père tenait un pensionnat dans cette ville; ses anciens élèves parlent encore avec respect de leur maître et avec attendrissement de la bonté et des soins maternels qui leur étaient prodigués par Mme David et ses filles. C'est là qu'il fit une partie de ses études; il les acheva à la pension Mayer à Paris, il en sortit pour entrer à l'Ecole polytechnique en 1839.

David partagea les illusions et les espérances de la jeu-

1. Lu dans la séance du 1er juin 1890.

nesse de cette époque. Plein de foi dans l'avenir, d'admiration pour les conceptions généreuses de Fourier, il devint l'un des adeptes les plus fervents de la doctrine phalanstérienne; il aimait à rappeler ces souvenirs d'autrefois et il parlait volontiers de ses relations avec ses anciens camarades de l'Ecole polytechnique, Victor Considérant, Hennequin, Hippolyte Renaud.

Si ces théories séduisantes sont tombées dans l'oubli et si elles n'ont pas reçu d'applications pratiques, il ne faut en accuser ni le zèle, ni le dévouement, ni la conviction des premiers apôtres, parmi lesquels David a occupé une place éminente.

On sait le rôle considérable joué par l'Ecole polytechnique après la révolution de 1830. La plupart des hommes distingués dans les sciences, dans l'industrie, dans la politique sont sortis de ses rangs; ils y puisaient en même temps que des principes de haute science des leçons d'un patriotisme ardent et éclairé. Un grand nombre d'entre eux, camarades et amis de David, ont suivi la carrière de l'industrie où ils ont trouvé honneur et fortune. Quant à lui, obéissant plutôt aux sentiments chevaleresques qui avaient inspiré les premiers actes de sa jeunesse, il dédaigna les positions lucratives pour se consacrer tout entier à la carrière des armes. Peut-être espérait-il faire un noble usage de son épée à cette époque critique de 1840, où la guerre menaçait d'embraser toute l'Europe.

Permettez-moi de laisser à d'autres le soin d'apprécier les qualités militaires et les travaux remarquables qui ont valu à notre confrère un grade élevé dans l'arme de l'artillerie. Certains de ses collègues assurent qu'il apportait dans l'accomplissement de ses devoirs professionnels la même ardeur, le même dévouement dont il nous donna plus tard tant de preuves comme académicien.

Les hasards de la vie militaire l'amenèrent à Grenade, près Toulouse; ce fut là, en 1849, qu'il vit et aima celle qui fut pour lui la plus attentive et la plus dévouée des épouses, qui partagea toujours les généreuses illusions de son cœur, qui

l'a entouré des soins les plus tendres pendant sa longue et cruelle maladie, qui enfin a adouci l'amertume de ses derniers instants en veillant au chevet de son cher malade.

David était naturellement désigné au choix de l'Académie des Sciences par des travaux mathématiques importants sur la théorie des fonctions. Il fut élu le 25 mai 1881, à la place laissée vacante par M. Endrès.

Élevé à l'école de l'illustre Cauchy, il avait étudié et il connaissait à fond les nouvelles et profondes théories du maître sur les imaginaires. Il professait pour Cauchy une admiration sans bornes; il était pour ainsi dire amoureux de son modèle, et il le prenait de très haut lorsque devant lui on se permettait de critiquer sur quelques points les théories du savant géomètre. David trouvait toujours qu'on ne rendait pas assez justice à Cauchy et il disait, dans un essai sur les œuvres du maître en 1882 :

« Il semble que la gloire de Gauss et de Jacobi n'a fait qu'augmenter tandis que celle de Cauchy s'est un peu éclipsée. Cette appréciation peut-elle être définitive? Et ne serait-il pas plus juste de mettre le Français à côté ou au-dessus des deux Allemands? On a assez répété que nous avions perdu notre couronne mathématique pour qu'il y ait quelque intérêt à rappeler les glorieux titres de Cauchy ».

Telle est, Messieurs, la note dominante que nous retrouvous partout dans les travaux, dans les conversations de notre confrère.

Hâtons-nous de le dire en passant, les craintes de David me paraissent exagérées, j'en demande pardon à sa mémoire. Le nom de Cauchy n'a pas cessé d'être honoré à l'égal des plus grands. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil en arrière et de citer les noms des maîtres qui furent les nôtres et qui ont continué ou qui continuent encore si noblement l'œuvre de Cauchy : les Hermite, les Puiseaux, Serret, Briot et Bouquet, et parmi les plus jeunes, Picart, Poincarrré, Goursat et tant d'autres. N'avons-nous pas vu il y a quelques années l'Académie des Sciences de Paris prendre l'initiative de la publication des œuvres complètes de Cauchy

et n'est-il pas de toute évidence que la théorie des fonctions occupe une place prépondérante dans les travaux de notre époque? Mais notre cher confrère avait, comme je l'ai dit, un véritable culte pour Cauchy; il avait vécu pendant de longues années dans le commerce de ce puissant génie et il avait acquis une connaissance approfondie des méthodes du maître. Il avait compris que beaucoup de points délicats restaient à élucider, des lacunes à combler, et c'est le point de départ des travaux qui l'ont occupé pendant les dernières années de sa vie. David a publié des mémoires dans divers recueils, en particulier dans le *Journal de mathématiques pures et appliquées*, si connu sous le nom de *Journal de Liouville,* dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*, dans le *Bulletin de la Société mathématique de France* et dans les recueils de notre Académie.

A l'occasion d'un Mémoire sur les fonctions θ qui a été inséré dans le *Journal de mathématiques en 1880,* M. Hermite lui écrivait : « Vos recherches sur une question importante où se joignent l'arithmétique et la théorie des fonctions elliptiques m'intéressent extrêmement, et autant que j'en puis juger à une première lecture, vous avez fait une étude complète et approfondie du sujet sur lequel j'avais seulement donné quelques indications ».

Dans le Mémoire qui a pour titre : *Application de la dérivation d'Arbogast,* notre savant confrère écrivait : « Les traités de calcul différentiel donnent bien la méthode pour obtenir ce changement de variables, mais on est bientôt forcé de s'arrêter à cause des calculs prolixes que l'on rencontre et dans lesquels aucune loi ne se manifeste. »

Il indique, en effet, des formules très élégantes et très symétriques pour opérer le changement de la variable indépendante.

Dans le volume de nos Mémoires pour l'année 1883 se trouve une nouvelle démonstration du développement de $\sin ma$ et $\cos ma$ en fonctions de $\sin a$ et $\cos a$.

En 1884, il a publié dans le même recueil un Mémoire très important sur les relations algébriques des fonctions Θ. En

partant d'une formule qui sert de définition à ces fonctions et qui met en évidence leur double périodicité et en s'appuyant sur les résultats donnés précédemment par M. Hermite (*Journal de mathématiques* 1858), l'auteur arrive à une seule équation qui renferme toutes les relations algébriques existant entre ces fonctions. Au lieu des nombreuses équations du premier chapitre du livre VII de Briot et Bouquet, il n'y a plus que trois équations qui les comprennent toutes. Notre confrère abordait ainsi une des questions les plus difficiles des hautes mathématiques.

En 1885, il donnait une nouvelle démonstration de la formule fondamentale de Cauchy sur les intégrales définies prises entre des limites imaginaires. Bien que des démonstrations nombreuses et fort élégantes de ce théorème aient été données depuis Cauchy, le travail de notre collègue montre avec quels scrupules il étudiait les fondements de la théorie et il essayait de généraliser les démonstrations.

En 1886, il publiait un Mémoire très étendu sur les contours décrits autour des points singuliers d'une équation algébrique. Il semble que la question ait été épuisée par le célèbre Mémoire de Puiseux (*Journal des mathématiques*, *année 1850*) dans lequel les principes sont posés avec une admirable précision et des applications ingénieuses viennent confirmer et illustrer la théorie. David, en étudiant ce Mémoire qui a fait époque dans la science, n'a pas manqué de l'approfondir et d'indiquer en passant quelques théorèmes intéressants.

C'est au sujet de ce travail que M. Hermite lui écrivait le 10 mars 1888 :

« Les circonstances variées qu'offrent les racines d'une équation algébrique considérées comme fonctions d'une variable, lorsque cette variable décrit des chemins passant par des points critiques ou des contours fermés qui les comprennent à leur intérieur, révèlent ce qu'il y a de plus important et de plus caché dans leur nature analytique et vous ne pouviez faire un meilleur choix pour votre beau talent d'analyste que les questions qui font le sujet de vos mémoires ».

Je m'arrête, Messieurs, devant ce témoignage du plus illustre de nos géomètres ; il nous montre que le talent de David n'avait d'égal que son extrême modestie, car ces lettres n'ont été connues qu'après sa mort ; et combien nous devons être fiers d'avoir compté parmi les membres de notre compagnie un esprit si distingué et un savant d'un si rare mérite.

Ainsi c'est à l'âge où tant d'autres jouissent d'un repos justement acquis par les fatigues d'une carrière brillamment remplie que David se livrait avec une ardeur juvénile à des travaux abstraits sur les plus hautes parties des mathématiques et qu'il mettait au jour des mémoires justement estimés.

Tous les membres de notre compagnie savent combien il était assidu à ses séances, avec quel intérêt il écoutait les lectures sur les sujets les plus variés et les réflexions judicieuses qu'elles lui suggéraient.

Depuis plusieurs années ses forces l'abandonnaient. Il venait cependant à l'Académie et il était heureux en regagnant doucement son foyer de continuer avec quelques-uns d'entre nous les discussions interrompues. Lorsque la conversation tournait vers les mathématiques son œil s'illuminait, sa démarche devenait plus vive ; il oubliait sa maladie, ses fatigues, on eût dit un jeune homme de vingt-cinq ans.

Son souvenir vivra toujours parmi nous. Il a laissé à ses confrères un enseignement salutaire en leur montrant que la haute culture intellectuelle ennoblit la vie ; que si elle procure à tous les âges des jouissances supérieures, elle nous réserve plus tard une consolation dans les suprêmes épreuves des derniers jours.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE LA CLASSE DES LETTRES

PAR M. LÉCRIVAIN[1].

MESSIEURS,

L'Académie a eu l'amabilité de charger un nouveau venu du rapport général sur le concours de la classe des Belles-Lettres. Je la remercie de cet honneur; elle ne pouvait me demander une contribution plus agréable à l'œuvre commune. Votre rapporteur est, en effet, pendant quelques instants un dispensateur de gloire, et ce rôle ne va pas sans quelque vanité. Il oublie volontiers que sa parole n'aura pas d'échos retentissants, qu'elle ne dépassera point un modeste cercle. Et qu'importe au fond l'exiguité de notre scène, si nous y travaillons à provoquer, à encourager l'esprit de recherche, si nous savons récompenser le goût de la science désintéressée, le travail patient, si nous offrons à toutes les tentatives sérieuses un accueil secourable, un conseil bienveillant? Les Académies ne sont pas des organes inutiles dans ces heureux pays du Midi où la légèreté et la vivacité de l'esprit dédaigneraient aisément l'érudition, où le soleil fait un peu tort aux bibliothèques. Nous avons la mission de rappeler aux Méridionaux, tout épris d'art et de beauté,

1. Lu dans la séance du 1er juin 1890.

qu'il y a aussi de l'art et de la beauté dans la reconstitution du passé, dans l'histoire, dans la philologie, dans le droit, dans les recoins les plus abstraits de la science.

Aussi bien nous aurions tort de nous plaindre cette année; si nous n'avons pas reçu d'œuvres excellentes, on nous a soumis quelques travaux méritoires et de très utiles matériaux.

Il y a d'abord une monographie de la commune de Capens (canton de Carbonne, Haute-Garonne)[1]. L'auteur, M. Tournié, instituteur en retraite, a déjà obtenu l'année dernière, de l'Académie, une médaille d'argent de première classe pour une monographie de la commune d'Arnaud-Guilhem. Cette nouvelle étude de 323 pages in-folio offre les mêmes qualités que la précédente. C'est le fruit de recherches considérables sur le terrain et dans les divers dépôts d'archives. Géographie, météorologie, population, nature du sol, modes de culture, principaux domaines, organisation et histoire de la municipalité, renseignements économiques, monuments et mœurs du pays, souvenirs de la Révolution de 1789, tout est traité avec la même conscience. Les documents d'archives étaient beaucoup plus abondants pour Capens que pour Arnaud-Guilhem. M. Tournié a pu reconstituer l'histoire des consuls de Capens et de leur lutte avec le juge qui représentait les seigneurs de Villemur. Le style de ce mémoire est simple et net; c'est l'œuvre d'un bon esprit. L'Académie est heureuse de décerner à M. Tournié une médaille de vermeil.

M. Raoul, instituteur en exercice, a suivi l'exemple de M. Tournié. Sa monographie de la commune de Villeneuve-de-Rivière[2], moins considérable (56 pages), n'a pas l'intérêt de la précédente. Le village de Villeneuve-de-Rivière n'offrait rien de particulièrement remarquable; l'auteur a cependant tiré un assez bon parti des maigres ressources qu'il avait à sa disposition. Il nous a fourni des renseignements intéres-

1. Rapporteur spécial, M. Henri Duméril.
2. Rapporteur spécial, M. Vesson.

sants sur l'école du pays avant 1789, de curieuses éphémérides de la Révolution, et surtout le morceau capital, le texte et la traduction des soixante-treize articles des coutumes de Villeneuve, reconnues en 1285 et confirmées en 1478. Ce travail, modeste mais méritoire, obtient de l'Académie une médaille d'argent de deuxième classe. Le rapporteur spécial, M. Vesson, dit avec raison que l'Académie ne saurait trop encourager les travaux de ce genre : c'est avec le secours de ces monographies qu'on arrivera à connaître à fond l'ancienne vie provinciale, à la condition cependant qu'elles renferment plus de précision, de critique, qu'elles ne négligent pas les indications bibliographiques. Les instituteurs peuvent devenir de précieux auxiliaires de l'histoire par leurs connaissances des lieux, leurs relations avec les habitants. Qu'ils amassent des matériaux utiles, qu'ils propagent autour d'eux le goût de ces recherches. Il n'y a pas d'occupation plus attrayante; le travail personnel est seul capable d'affranchir de la banalité et des ennuis du métier, de garantir l'indépendance de la pensée.

Les travaux de pédagogie font aussi partie du domaine naturel des instituteurs, et l'Académie les accueille avec faveur. Il faut cependant qu'ils renferment quelque méthode ou observation nouvelle, qu'ils constituent un progrès, qu'ils apportent leur contribution. C'est pourquoi, tout en reconnaissant dans l'auteur du mémoire sur « *l'enseignement pratique de la grammaire élémentaire* »[1], un maître soucieux de son devoir professionnel, zélé pour son enseignement, l'Académie n'a pu lui décerner de récompense.

Voici maintenant un travail tout différent, un mémoire ou plutôt une note de géographie historique : *Restitution d'un pagus de l'Aude. Le Cabardès et le Minervois.* (*Minerva Cabardiaca*). Depuis dom Vaissete, tous les érudits sont d'accord pour faire dériver Cabaret du *Caput arietis* de Grégoire de Tours, avec les formes intermédiaires *Cabardensis*, *Cabardiacus*, *Cabardiacensis;* d'autre part,

1. Rapporteur spécial, M. Antoine.

le nom de Minerve est resté attaché à un certain nombre de localités de l'Aude (Minervois, Minerve, Rieux-Minervois, etc.). M. Jourdanne, l'auteur du mémoire, a remarqué qu'il y avait dans la table alimentaire de Véleia (près de Plaisance, en Italie), un *fundus cabardiacus* sous la protection d'une *Minerva cabardiaca*. Or, la comparaison des inscriptions de l'Italie avec celles de la Narbonnaise a prouvé que les colons militaires, envoyés par César à Narbonne, venaient en majorité de l'Apennin central et des Abruzzes. Ce sont donc ces colons qui ont apporté avec eux le nom du *pagus cabardiacus* et le culte de Minerve et il faut rejeter l'étymologie *Caput arietis*. Contre cette hypothèse séduisante, le rapporteur spécial, M. l'abbé Douais a fait valoir de très fortes objections. Comme le Cabardès et le Minervois appartiennent au moyen âge à deux diocèses différents, il faudrait admettre, contre toutes les règles, le démembrement d'un ancien *pagus*; d'autre part, Minerve était honorée dans tout l'Empire. Il est donc préférable de s'en tenir à l'opinion traditionnelle. Mais la conjecture de M. Jourdanne est ingénieuse, fort habilement soutenue, témoigne d'une vocation d'érudit : l'Académie décerne à ce travail une médaille de bronze.

J'arrive, Messieurs, aux morceaux essentiels du concours littéraire de cette année. L'Académie n'ayant pas décerné le grand prix de 1889, dont le sujet était la question suivante : *Recherches sur l'histoire du pays toulousain pendant la guerre de Cent-Ans*, s'était réservé d'accorder un prix extraordinaire à tout auteur d'un mémoire relatif à ce sujet. Elle a reçu deux travaux, de dimensions considérables, qui cependant ne l'ont point entièrement satisfaite, l'un parce qu'il n'apporte pas assez de recherches originales, l'autre parce qu'il ne répond pas directement à la question posée. Le premier mémoire, en cinq fascicules grand in-4°, comprenant en tout 320 pages, est l'œuvre de M. Connac, ce travailleur infatigable qui consacre à l'histoire de Toulouse et de la région toulousaine les loisirs de sa laborieuse profession et à qui l'Académie a déjà décerné deux prix. Je

laisse parler ici le rapporteur spécial, M. Roschach : « L'auteur qui a suivi pas à pas l'histoire générale de Languedoc, complétée par un petit nombre de publications spéciales, n'a pas fait de recherches directes et n'apporte aucun fait nouveau... Nous ne voyons pas en quoi la question posée par l'Académie peut se trouver avancée ». Mais c'est une œuvre laborieuse et qui peut rendre d'utiles services; l'Académie devait tenir compte à M. Connac de ce sérieux effort, de cette persévérance qu'il a prise pour devise, et elle les récompense par une médaille d'argent de première classe.

Le second mémoire a pour titre : *Un chevalier du quatorzième siècle*, et pour sous-titre : *Recherches sur la guerre de Cent-Ans dans le pays toulousain*. Il comprend 130 pages de rédaction et deux cahiers de pièces justificatives. L'auteur a pris la famille de Cardaillac-Bioule comme type de ces familles nobles qui ont si vaillamment contribué à l'expulsion des Anglais et à la constitution de notre unité nationale. Dans la première moitié de l'ouvrage, nous trouvons d'abord une description intéressante du château de Bioule (sur l'Aveyron, près de Nègrepelisse), surtout d'après le travail de M. Paul de Fontenilles; une étude sur les origines de l'Eglise et du lieu de Bioule, d'après les auteurs et les textes publiés; puis une notice généalogique de la famille de Cardaillac du onzième siècle au quatorzième siècle dont les principaux éléments sont empruntés à la généalogie imprimée en 1654. C'est seulement dans la deuxième partie que nous arrivons à la guerre de Cent-Ans et au rôle qu'y a joué Hugues IV de Cardaillac, un de nos premiers artilleurs. L'auteur reproduit plusieurs documents qui avaient déjà été mis en lumière par le général Favé dans son *Histoire de l'artillerie*, le texte relatif aux canons fabriqués par Hugues de Cardaillac pour la défense de Cambrai en 1339, ses curieux règlements, en langue romane, pour la défense de Montauban de 1346 et de Bioule de 1347; viennent ensuite les pièces justificatives : lettres patentes, privilèges, hommages, sentences arbitrales, quittances; elles sont tirées pour la plupart des archives de Bioule; transcri-

tes malheureusement avec assez de négligence, elles présentent des lacunes et des incorrections. Le morceau le plus intéressant est la charte en quarante-cinq articles, jusqu'ici inédite, des coutumes de Bioule, de 1273, texte roman et traduction. « Ce travail, dit le rapporteur spécial, M. Roschach, donne le résultat de quelques recherches intéressantes et offre une compilation assez utile de documents déjà publiés; mais on ne saurait le considérer comme une réponse même partielle à la question posée par l'Académie ». Aussi l'Académie, estimant que de tels ouvrages, tout en ne remplissant pas exactement les conditions du programme, rendent d'utiles services et méritent un encouragement, décerne à M. Edouard Forestié une médaille de vermeil.

Tels sont, Messieurs, les résultats de notre concours littéraire. Ce n'est ni l'abondance ni la disette, mais un nombre respectable de bonnes volontés qui nous ont demandé de les soutenir, de les encourager, de les récompenser, et l'Académie a été heureuse d'exercer ce rôle bienfaisant.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR

LES CONCOURS DE 1890

(CLASSE DES SCIENCES)

Par M. Éd. SALLES[1].

Les prix de l'Académie se partagent tous les ans entre les sciences et les lettres. Cette année, la classe des sciences est privilégiée ; elle dispose de trois prix exceptionnels, de la médaille d'or de 500 francs qui est le grand prix de l'Académie, du prix Gaussail d'une valeur de 667 francs et d'une médaille d'or de 120 francs, le tout indépendamment des médailles ordinaires qu'elle distribue tous les ans à titre d'encouragement. On le voit, les récompenses offertes cette année étaient nombreuses et séduisantes ; les aspirants sont venus avec empressement pour se les disputer. Les ouvrages présentés au concours sont tous dignes d'éloges, plusieurs ont une réelle importance scientifique. L'Académie se félicite de cet heureux résultat, preuve certaine que le goût des études sérieuses ne s'éteint pas parmi nous. Il serait regrettable en effet que, dans ce siècle de science et d'industrie, la ville de Toulouse ne conservât pas son ancien renom de savante et lettrée.

Je voudrais, pour la satisfaction de tous ceux qui ont pris

1. Lu dans la séance du 1er juin 1890.

part à ce concours, et pour leur montrer avec quelle scrupuleuse attention l'Académie a jugé les œuvres soumises à son appréciation, pouvoir lire entièrement les rapports spéciaux dont chacune d'elles a été l'objet. Mais les limites assignées à ce compte rendu ne me permettent pas de longs développements. Je me bornerai donc à dire à tous les intéressés qu'ils ont eu pour juges les maîtres les plus autorisés et les plus compétents, et que je suis ici, non pas le critique de leurs œuvres, mais seulement l'organe de l'Académie pour leur faire connaître ses décisions.

Sous cette réserve, je vais énumérer et analyser sommairement les divers ouvrages qui ont pris part au concours de cette année.

Le grand prix de l'Académie, la médaille de 500 francs, était attribué à un concours dont le programme avait été ainsi libellé : « Exposer l'ensemble des résultats déduits jusqu'à ce jour des observations des taches du soleil, en ce qui concerne la rotation de cet astre. Discuter en particulier, à ce point de vue, les observations faites à Toulouse; en déduire la position de l'équateur solaire ».

Un mémoire a répondu à l'appel de l'Académie. Il a été l'objet d'un rapport de M. Baillaud, où nous trouvons les indications suivantes :

L'astronome anglais Carrington est le premier qui ait entrepris l'étude systématique des taches du soleil en 1861. Il a réduit et discuté toutes ses observations, au nombre de 5290, et obtenu le premier ce résultat imprévu, que la durée de la rotation du soleil est moindre vers l'équateur que vers les pôles.

Cette étude a été continuée ensuite dans divers observatoires, particulièrement dans celui de Toulouse, en 1873, au moment de sa réorganisation sous la direction de M. Tisserand. Le soleil était alors en pleine période d'activité. Les observations faites et réduites par M. Perrotin jusqu'à la fin de cette période en 1878 furent discutées par M. Tisserand et par M. Baillaud son successeur. Elles montrèrent que la variation de la durée de rotation du soleil qui avait

été constatée par les premiers observateurs se continuait encore dans le même sens.

Le mémoire présenté à ce concours est consacré à la réduction et à la discussion de 6,000 observations faites pendant la période d'activité qui a commencé en 1879 et s'est terminée en 1889. L'auteur a dépouillé tous les carnets d'observation, transcrit tous les résultats qui remplissent deux gros registres in-folio, fait toutes les moyennes correspondant aux observations d'une même journée ; après quoi il a procédé à la réduction de chaque observation, ce qui a exigé la recherche de 300,000 logarithmes et même de 600,000, si l'on tient compte de la nécessité de faire cette opération deux fois, pour s'assurer de l'exactitude des calculs. Après un travail aussi énorme l'auteur n'avait pu, au moment du dépôt de son mémoire, compléter toute la série de ses opérations. Il avait comparé et identifié les résultats pour 2,800 taches et discuté environ 1,500 d'entre elles.

Il lui reste à terminer la discussion des observations et à comparer ses résultats à ceux des observateurs précédents, ce qui exigera un travail de quelques mois encore.

Après avoir si bien commencé une œuvre de cette importance, et l'avoir menée si loin dans le trop court délai qui lui était imposé, l'auteur, M. L. Montgeraud, astronome à l'Observatoire de Toulouse, ne voudra pas assurément la laisser inachevée. L'Académie compte sur sa persévérance, et lui donne, comme témoignage de satisfaction et à titre d'encouragement, le prix de la médaille d'or de 500 francs.

Le concours pour le prix Gaussail a donné lieu à deux mémoires :

Le premier, de M. Roule, maître de conférences à la Faculté des sciences, est intitulé : « Etude sur les centres nerveux ». D'après le rapport spécial de M. Moquin-Tandon qui nous sert de guide, l'auteur y discute et y résout, dans une certaine mesure, une question de morphologie générale des plus importantes. Les recherches embryologiques et paléontologiques entreprises depuis les quarante dernières années ont montré qu'il existe un parallélisme, plus ou

moins masqué par l'adaptation, entre l'évolution de l'espèce et l'évolution de l'individu. C'est ce qui explique l'intérêt qu'il y a à suivre le développement de divers systèmes d'organes dans les différents groupes, et à rechercher les ressemblances primordiales qu'ils offrent dans leur évolution. C'est d'une étude de ce genre que s'occupe le mémoire présenté à l'Académie. Il est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur expose le résultat de ses recherches personnelles au sujet des cœlomates; dans la seconde, il discute les travaux de ses devanciers. Ses recherches ont porté sur des vers annelés appartenant à deux groupes différents. Suivant pas à pas l'ébauche nerveuse depuis l'apparition des deux premiers feuillets blastodermiques jusqu'à la formation complète de l'animal, il montre que, dans les deux groupes, les résultats généraux sont les mêmes. Toujours l'ébauche nerveuse est simple et unique. Ce n'est que par l'apparition de la substance fibrilleuse que se forment, à ses dépens, deux bandes qui ne tardent pas à se réunir sur la ligne médiane.

Les résultats que l'auteur a pu constater par ses observations montrent que chez les cœlomates le système nerveux dérive d'une ébauche primitivement unique, qui ne se dédouble et ne devient paire que secondairement. Par là se trouve établi un nouveau lien de parenté entre tous les types qui rentrent dans le groupe des cœlomates, et se trouve renversée la théorie d'après laquelle les animaux bilatéraux dériveraient des animaux radiaires.

Dans la seconde partie de son mémoire, l'auteur passe en revue le développement des mollusques, des tuniciers et des vertébrés. Il soumet à une critique judicieuse les travaux qui ont précédé le sien, et les comparant à ses propres observations relatives aux vers, il arrive à la conclusion que le procédé évolutif du système nerveux est le même chez tous ces animaux.

Ce mémoire décèle chez son auteur des connaissances zoologiques très approfondies, une érudition peu commune, et une grande aptitude aux travaux du laboratoire.

L'Académie se plaît à reconnaître toutes ces qualités. En adressant ses félicitations à l'auteur, elle espère qu'il aura à cœur de faire disparaître les imperfections et les lacunes qu'on peut signaler dans son important travail, et elle lui décerne le prix Gaussail.

Le second mémoire présenté pour le concours Gaussail est intitulé : « Contribution à l'histoire de la rage ».

Dans son préambule, l'auteur émet l'opinion que toutes les découvertes, même les plus retentissantes, ont été précédées par des travaux qui les préparaient ; et il se propose de démontrer que cette loi s'applique aux beaux travaux de M. Pasteur.

Pour arriver à ce but, l'auteur a consulté les œuvres anciennes qui donnent des indications sur la rage, et il a passé en revue les doctrines médicales de tous les temps, en remontant aux Chaldéens, aux Égyptiens et aux Grecs; mais malheureusement il s'est arrêté avant d'arriver aux auteurs contemporains.

Il a consacré de longues pages à l'histoire des anciennes médications qui ont précédé celle de M. Pasteur, les incantations, les talismans, les sortilèges, le recours à saint Hubert, etc.

Mais il a laissé un peu d'obscurité dans certains chapitres, et quelquefois exposé des doctrines très contestables.

En résumé, dit M. le docteur Alix, le rapporteur spécial qui nous sert de guide, ce travail indique un long effort, et l'auteur peut être chaudement loué pour sa patiente persévérance dans la recherche des documents historiques. Mais si les matériaux accumulés sont nombreux, si les témoignages invoqués sont les plus sûrs, il est malheureusement manifeste que l'auteur n'a pas eu le temps de se servir de cette richesse pour édifier une œuvre complète; il n'a pas surtout démontré la conclusion annoncée au début de son mémoire. Aussi ce travail, malgré les preuves incontestables d'érudition que l'on y rencontre, n'a pas paru remplir les conditions nécessaires pour obtenir le prix auquel il a concouru.

Le concours pour la médaille de 120 francs a mis en parallèle deux travaux importants, l'un sur la physique, l'autre sur la botanique.

Le premier est de M. Chauvin, maître de conférences de physique à la Faculté des sciences de Toulouse; c'est la thèse de physique qui lui a valu le grade de docteur à la Sorbonne.

Le travail de M. Chauvin, dit M. le rapporteur Sabatier, présente un grand intérêt scientifique. On savait déjà que, sous l'influence d'un champ magnétique, la plupart des corps transparents isotropes acquièrent temporairement le pouvoir rotatoire, c'est-à-dire la propriété de faire tourner d'un certain angle le plan de polarisation d'un rayon qui les traverse. Mais on ignorait à peu près complètement s'il en est de même pour les cristaux biréfringents; leur nature spéciale devant, selon l'opinion de quelques-uns, s'opposer au phénomène, et dans tous les cas, rendant très difficile son observation exacte.

M. Chauvin a réussi à l'observer sur un cristal que l'on peut regarder comme le type classique des cristaux biréfringents, sur le spath d'Islande.

Placé dans un champ magnétique, ce cristal a manifesté le pouvoir rotatoire, non seulement dans la direction de son axe, mais suivant toutes les directions, avec cette circonstance que les rayons transmis n'étaient plus polarisés rectilignement, mais elliptiquement. Par une observation attentive, M. Chauvin a pu caractériser les éléments des ellipses et fixer les conditions de leurs variations.

Cette allure un peu étrange des phénomènes se trouve du reste entièrement conforme à des prévisions théoriques déjà annoncées comme résultant de l'analyse mathématique. Mais M. Chauvin ignorait ce travail fait avant le sien. Il garde donc tout entier le mérite de sa découverte, et la science recueille ainsi deux résultats venus de sources différentes qui se complètent en se corroborant. Ce contrôle mutuel de la théorie mathématique et de l'expérience, qui unit ainsi dans un même succès des recherches faites à des

points de vue et par des procédés si différents, mérite d'être signalé ici, car il nous montre l'intérêt scientifique qui s'attache au travail de M. Chauvin. Les juges de la Sorbonne devant lesquels il a soutenu sa thèse lui ont accordé l'unanimité de leurs suffrages. Incontestablement, il réunit toutes les qualités nécessaires pour obtenir de l'Académie le prix proposé, ou du moins pour le disputer avantageusement à son rival.

Ce rival, qui est M. Laborie, docteur ès sciences naturelles, médecin vétérinaire en retraite, a présenté deux mémoires, qui ont été soumis à l'appréciation de M. le docteur Clos.

L'un est intitulé : « Recherches sur l'anatomie des axes floraux »; l'autre : « Contribution à la Flore du département du Tarn ».

Le premier est une longue étude d'anatomie comparée : l'auteur a eu l'heureuse idée de comparer dans le plus grand nombre de plantes offrant des types bien distincts la structure des axes de végétation et celle des axes de reproduction ou pédoncules. Les nombreuses figures représentant les caractères différentiels offerts par les sections transversales de ces deux sortes d'axes, et toutes dessinées par l'auteur, ne peuvent laisser aucun doute sur l'importance des résultats qu'il a obtenus, les espèces observées se rapportant à des genres très variés et à plus de trente-cinq familles. Il serait superflu d'énumérer ici les résultats plus ou moins généraux d'un travail de cette importance; nous nous bornerons à dire qu'il a été sanctionné par la Faculté des sciences de Paris, où il a été admis comme thèse.

Le deuxième mémoire, moins étendu et qui a paru dans le Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, est intéressant pour notre contrée et pour la géographie botanique en général. Il a mis en évidence des rapprochements inattendus entre la végétation des causses du pays castrais et ceux du bas Languedoc.

Ces deux mémoires de M. Laborie sont le couronnement d'une série d'autres travaux publiés à diverses époques et

justement remarqués dans le monde savant. A les juger d'après leur valeur intrinsèque, ils rempliraient, comme le mémoire de M. Chauvin, toutes les conditions voulues pour obtenir le prix de la médaille d'or, l'Académie s'est plu à le reconnaître. Mais après avoir rendu cet hommage aux deux œuvres rivales, n'ayant entre ses mains qu'un seul prix à donner, elle a été dans la nécessité d'établir une comparaison et de faire un choix. Elle a considéré alors que le travail de M. Chauvin avait exigé plus de recherches et plus d'invention, et elle lui a décerné la médaille d'or. Mais en même temps elle a proclamé hautement le mérite du travail de M. Laborie, et elle exprime ici le regret de ne pouvoir pas le récompenser suivant son importance et sa valeur.

M. Barthès, professeur au collège de Sorèze, déjà lauréat de l'Académie, a présenté cette année, pour le concours des médailles d'encouragement, un long travail sous ce titre : *Propriétés principales des plantes qui croissent spontanément ou subspontanément dans les départements de la Haute-Garonne et du Tarn, ou qui y sont cultivées.*

Les anciens attribuaient de grandes vertus aux simples ; après avoir été un peu négligées, les vertus des plantes reviennent aujourd'hui en honneur.

M. Barthès a voulu rechercher non seulement dans les livres, mais à l'aide d'informations puisées auprès des gens de la campagne, les propriétés qui distinguent la plupart des espèces qui nous entourent, et c'est le résultat de ses investigations qu'il a soumis à l'appréciation de l'Académie. Il suffit d'ouvrir le manuscrit pour comprendre que ce travail est fait avec un soin extrême. Dans la première partie, les plantes d'espèces différentes, au nombre de près de cinq cents, y sont disposées par ordre alphabétique.

Dans la seconde, elles sont groupées d'après la ressemblance ou plutôt l'analogie de leurs propriétés.

L'ouvrage est complété par plusieurs tables très bien disposées et d'un usage très commode.

C'est un travail consciencieux et d'assez longue haleine, qui pourra être utilement consulté à divers points de vue.

M. Barthès a de plus mis sous les yeux de l'Académie des tableaux synoptiques de classification, au nombre de quarante-sept, dans lesquels il a compris toutes les familles et tous les genres de la flore du Tarn, même le nom de l'espèce quand le genre est monotypique. Grâce au format in-4° qu'il a adopté et au moyen d'un convenable système d'accolades, il fait saisir facilement et d'un coup d'œil les caractères différentiels des genres compris dans une vaste famille.

Ce travail se distingue, comme le précédent, par son utilité. L'Académie a voulu les récompenser l'un et l'autre, en accordant à l'auteur, conformément aux propositions de M. le docteur Clos, une médaille de vermeil.

M. Couzi, préparateur de chimie à la Faculté des sciences, a adressé à l'Académie un nouvel appareil qu'il a imaginé pour le dosage rapide du calcaire dans les terres arables. Suivant le rapport de M. le professeur Sabatier, cette détermination est un problème très important pour l'agriculture pratique.

M. de Mondésir l'a résolu récemment au moyen d'un appareil ingénieux et peu compliqué, mais qui a le défaut d'être d'un maniement délicat et quelquefois difficile.

C'est pour remédier à cette imperfection que M. Couzi a imaginé une heureuse modification. Il a rendu cet appareil à la fois moins fragile et plus facile à construire; de sorte qu'il peut être fourni à un prix moins élevé, ce qui n'est pas sans importance pour un objet qui est appelé à figurer couramment dans la pratique des exploitations agricoles.

M. Couzi est un homme de travail et d'avenir; l'Académie a cru devoir encourager son premier essai public en lui accordant une médaille de vermeil.

M. Puisségur, instituteur à l'école Lespinasse de Toulouse, a présenté à l'Académie trois appareils de démonstrations cosmographiques. L'un d'eux a déjà été récompensé en 1888 par une médaille de vermeil. Il nous est soumis cette année à raison de diverses modifications qui ont pour objet d'en régulariser la marche et d'en faciliter l'usage pour l'enseignement.

Le second appareil a pour objet le mouvement des huit planètes principales et de leurs satellites. Il est monté sur une boîte, dans laquelle est placée un mouvement d'horlogerie qui sert de moteur. Au moyen d'engrenages convenablement disposés, on obtient exactement la révolution des planètes autour du soleil avec les vitesses qui leur conviennent. Mais l'inclinaison des plans des orbites, les directions des axes de rotation, et la proportion des grosseurs des corps et de leurs distances sont, en général, inexactement représentés. Hâtons-nous de dire que ce défaut est inévitable dans de petits appareils réduits à des proportions pratiques et maniables. Par suite, ils sont impropres à donner une idée juste de l'ensemble planétaire, ce qui devrait être cependant leur principale destination, car cette notion d'ensemble est la plus complexe et la plus difficile à acquérir. Il est résulté de là que l'usage de ces appareils pour l'enseignement s'est peu répandu jusqu'à présent.

Le troisième appareil n'est pour ainsi dire qu'une annexe du second. Il montre avec plus d'exactitude et sous une forme agrandie la rotation de la planète Jupiter et la révolution de ses satellites.

Tous ces travaux font honneur aux études et à la persévérance de leur auteur, M. Puisségur. L'Académie, qui lui a décerné en 1888 une médaille de vermeil, lui accorde cette année, comme nouveau témoignage de satisfaction, un rappel de cette médaille.

M. Daumet, conducteur des ponts et chaussées, a soumis à l'Académie deux appareils de son invention, qui ont été l'objet d'un rapport spécial de M. Berson.

Le premier est un compresseur automatique à colonne d'eau, destiné à élever les liquides et à obtenir un écoulement continu au moyen d'une pression constante. Il remplace une pompe très avantageusement dans beaucoup de cas.

Cet appareil est ingénieusement disposé ; mais en réalité le problème n'était pas difficile à résoudre, surtout pour M. Daumet, qui est déjà lauréat de l'Académie.

Le second appareil est beaucoup plus important. C'est celui que M. Daumet a appelé l'autoclave électrique, et qui a déjà été gratifié l'an dernier d'une médaille d'argent de 1re classe, avec éloges. M. Daumet le présente de nouveau pour montrer comment il a tenu compte des critiques formulées au nom de l'Académie, dans le rapport général de M. Berson sur le concours de 1889.

L'idée de M. Daumet consiste à assurer moralement la sécurité des voyageurs en chemin de fer en ôtant tout espoir de fuite à celui qui serait tenté de commettre un crime ou de s'introduire dans les wagons de marchandises pour voler. Il obtient ce but en enveloppant le train d'un réseau électrique infranchissable sans l'intervention du chef de train.

L'Académie, tout en félicitant et récompensant le jeune inventeur l'année dernière, avait désapprouvé l'internement absolu des voyageurs, et c'est pour répondre à cette critique que M. Daumet a modifié son appareil.

Son nouveau système est fort bien imaginé, il fait honneur aux connaissances et à l'habileté de l'auteur ; mais il faudrait prouver maintenant que c'est une invention pratique et utilisable dans le service d'exploitation des chemins de fer. Tant que cette preuve n'est pas faite, l'approbation et les encouragements ne peuvent être donnés qu'avec une certaine réserve.

Néanmoins, l'Académie félicite M. Daumet de sa persévérance à chercher la meilleure solution de cet important problème de la sécurité des voyageurs en chemin de fer et lui accorde, comme témoignage de l'intérêt qu'elle prend à ses travaux, un rappel de médaille d'argent de 1re classe.

Nous terminons ce rapport en signalant un mémoire présenté par M. Foulon, médecin vétérinaire sous ce titre : « Le carreau chez les bovidés ; son analogie avec la phtisie pulmonaire, preuves de sa contagiosité ».

L'auteur se propose de rechercher si la phtisie pulmonaire et le carreau ne sont pas deux formes de la même affection, et si elles ne sont pas produites toutes deux par le même microbe.

Il entre dans le détail de diverses observations et d'expériences qui le conduisent à conclure que la tuberculose est une entité morbide pouvant revêtir plusieurs formes, et tantôt se généraliser, tantôt au contraire se localiser, soit dans la poitrine, soit dans l'abdomen.

M. le docteur d'Ardenne, qui a examiné ce travail, fait remarquer que l'auteur, après avoir annoncé de nouvelles preuves de la spécificité du bacille de Kock, ne s'est livré à aucun examen microscopique, et qu'il s'est borné à prouver que le principe infectieux de la phtisie et celui du carreau sont identiques, ce qui n'a rien de nouveau.

Cependant, ajoute-t-il, ce travail témoigne d'un louable esprit de recherche; il fait d'autant plus honneur à son auteur qu'il est l'œuvre d'un praticien modeste, exerçant son art loin des centres intellectuels où il lui eût été facile de combler les plus importantes lacunes signalées dans ce rapport.

En conséquence, l'Académie lui a accordé, à titre d'encou ragement, une médaille de bronze.

SUJETS DE PRIX

PROPOSÉS

PAR L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE

POUR LES ANNÉES 1891, 1892 ET 1893.

ART. 31 du Règlement. — L'Académie propose, tous les ans, dans la séance publique, une question relative au sujet de prix. Cette question, annoncée trois ans avant que le prix soit décerné, est fournie alternativement par la section des Mathématiques, par celle des Sciences naturelles et par la classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Les sujets de prix sont proposés dans l'ordre suivant : 1° les Mathématiques; 2° la Chimie; 3° l'Histoire naturelle; 4° la Physique; 5° la Médecine et la Chirurgie; 6° l'Astronomie. Cet ordre est interrompu tous les trois ans pour les sujets de prix dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

SUJET DU PRIX DE LITTÉRATURE A DÉCERNER EN 1891.

Étude sur la recherche de la paternité hors mariage.

Après un exposé historique de la question, les concurrents s'attacheront aux faits, aux actes et aux documents propres au pays Toulousain pendant le dix-huitième siècle. Des conclusions philosophiques, sociales et juridiques devront se dégager de cette enquête (*Droit canon : décisions et commentaires ; archives du département et de la ville*).

SUJET DU PRIX DE MATHÉMATIQUES A DÉCERNER EN 1892 :

Grouper les droites d'un complexe en familles de congruences isotropes, et étudier les surfaces minima qui sont les enveloppées moyennes de ces congruences.

A défaut de la solution générale du problème, l'Académie est disposée à accueillir favorablement les solutions de cas particuliers, pourvu que leur étude offre une réelle difficulté.

En outre, l'Académie croit devoir recommander aux concurrents la lecture d'un important Mémoire de M. Ribaucour, où se trouve mis en lumière, pour la première fois, le rôle des congruences isotropes dans la génération des surfaces minima. (T. XLIV, *des Mémoires couronnés, publiés par l'Académie de Belgique.*)

SUJET DU PRIX DE LITTÉRATURE A DÉCERNER EN 1893 :

Géographie féodale, ou description raisonnée des seigneuries et des fiefs (XIe-XVIe siècles), *compris dans l'une des circonscriptions judiciaires, administratives ou féodales suivantes : Ressort du Parlement de Toulouse, une sénéchaussée, le Languedoc, le comté de Toulouse, le comté de Foix, la vicomté de Carcassonne et de Béziers.*

Reconstruire la carte de toutes les seigneuries et l'ensemble du réseau féodal dans les limites indiquées plus haut, au choix des candidats. Il sera utile de faire connaître pour chaque fief les principales mouvances ou arrière-fiefs qui en relevaient.

L'Académie n'a pas décerné le grand prix de 1889, dont le sujet était la question suivante :

Recherches sur l'histoire du pays Toulousain pendant la guerre de Cent-Ans.

En conséquence, et conformément à l'article 33 du Règlement, l'Académie se réserve de décerner un prix extraordinaire à tout auteur d'un Mémoire qui lui serait adressé sur ce sujet avant le 1er janvier 1891 et qui lui paraîtrait digne d'une palme académique.

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Les savants de tous les pays sont invités à travailler sur les sujets proposés. Les membres résidants de l'Académie sont seuls exclus du concours.

PRIX GAUSSAIL

Pour se conformer scrupuleusement aux intentions de Mme veuve A. Gaussail et aux résolutions prises dans la séance des 8 mars 1883 et 4 avril 1889, l'Académie décernera tous les ans, et pour la sixième fois, en 1891, sous la dénomination de *prix Gaussail*, une récompense *à l'auteur dont le travail manuscrit paraîtra le plus digne de cette distinction.* (Les travaux de l'ordre littéraire concourront seuls pour ce prix en 1891.)

Ce prix, pour 1891, est fixé à 667 francs. Il n'est imposé aucun sujet particulier aux concurrents, qui sont libres de choisir parmi les matières variées qui font l'objet des études de l'Académie, dans les lettres.

Les dispositions générales du concours *Gaussail* seront les mêmes que celles du prix ordinaire annuel de l'Académie.

MÉDAILLES

L'Académie décerne aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement : 1° aux personnes qui lui signalent et lui adressent des objets d'antiquité (*monnaies, médailles, sculptures, vases, armes*, etc.), et de géologie (*échantillons de roches et de minéraux, fossiles d'animaux, de végétaux*, etc.), ou qui lui en transmettront des descriptions détaillées, accompagnées de figures ;

2° Aux auteurs qui lui adressent quelque dissertation, ou observation, ou mémoire importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui sont l'objet des travaux de l'Académie;

3° Aux inventeurs qui soumettent à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consistent en médailles de bronze ou d'argent, de première ou de seconde classe, ou de vermeil, selon l'importance des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie sont rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris dans cette disposition.)

Indépendamment de ces médailles, dont le nombre est illimité, il peut être décerné chaque année, et alternativement pour les Sciences et pour les Inscriptions et Belles-Lettres, une médaille d'or de la valeur de 120 francs à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, paraîtra mériter le mieux cette distinction.

Les travaux *imprimés* sont admis à concourir pour cette médaille, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années, et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une Société savante.

Les travaux de l'ordre *littéraire* concourront seuls pour cette médaille en 1891.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I. Les Mémoires concernant le prix ordinaire, consistant en une médaille d'or de 500 francs, et ceux destinés au concours *Gaussail* ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier de l'année pour laquelle le concours est ouvert; ce terme est de rigueur.

II. Les communications concourant pour les médailles d'encouragement, y compris la médaille d'or de 120 francs, devront être déposées, au plus tard, le 1er avril de chaque année.

III. Tous les envois seront adressés, *franco*, au secrétariat de l'Académie, rue Saint-Jacques, 3, ou à M. Duméril, secrétaire perpétuel, rue Montaudran, 80.

IV. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

V. Les auteurs des Mémoires *pour les prix ordinaire* et *Gaussail* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée sur un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction.

VI. Les Mémoires concourant pour le prix ordinaire ou pour le prix *Gaussail* dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique le premier dimanche après la Pentecôte.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, ils pourront faire retirer leurs prix au Secrétariat de l'Académie, rue Saint-Jacques, 3, par des personnes munies d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne proscrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

BULLETINS DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Pendant l'année 1889-90.

Séance de rentrée 22 novembre 1889.

L'Académie est réunie dans une des salles récemment mises à sa disposition par la municipalité, dans les bâtiments de l'ancienne Faculté des Sciences, rue Lakanal.

M. le Président ouvre la séance par l'allocution suivante :

« Messieurs, en toute sincérité, je fus d'abord surpris de me voir porté à la présidence de cette Académie. Tant d'autres autour de moi méritaient mieux cet honneur!... Puis, j'ai pensé que vous aviez voulu honorer en moi la Faculté de droit; et, sans faire aucun tort aux vivants, j'ai principalement reporté cette estime à la mémoire de mes prédécesseurs immédiats, à notre cher Rozy, à notre vénéré maître et confrère Victor Molinier.

« Comment, en effet, sur de telles références, ne point donner crédit à celui qui s'est toujours recommandé de leurs sentiments, de leurs idées et de leur zèle pour le bien de notre Compagnie?

« J'acceptai donc comme un devoir professionnel la nouvelle fonction qu'il vous plaisait de m'imposer. Si j'y étais insuffisant, vous reconnaîtriez que, ne l'ayant point briguée, — seule est en défaut la présomption dont m'accable l'héritage de mes devanciers.

« A la vérité, la tâche est plus difficile que jamais. Il ne suffira pas d'être assidu à vos réunions, le charme des relations m'a dès longtemps assuré ce plaisir; ni de régler vos délibérations et vos travaux, chacun de vous est prêt à suivre nos statuts et nos traditions.

« Des soins plus délicats seront confiés cette année à ceux qui ont l'honneur de vous représenter. La Compagnie traverse

une crise sinon dangereuse pour son existence, du moins pénible pour la prospérité de ses finances. Et les Académies, comme les États, prospèrent ou languissent suivant le niveau de leur caisse; les Académies, comme les particuliers, ont besoin d'un abri, d'un mobilier et de tous ces instruments de la vie matérielle pour donner un libre essor aux facultés intellectuelles et morales.

« Or, depuis le jour où notre ancien secrétaire perpétuel, plein de généreuses illusions, félicitait publiquement l'Académie d'avoir enfin retrouvé un siège digne de son passé et de ses services, nous avons erré du Capitole à Saint-Jacques et de Saint-Jacques à la rue des Lois; nous avons entrevu le mirage d'un palais consacré aux belles-lettres, près de la basilique de Saint-Sernin, et après avoir été longtemps les hôtes reconnaissants d'une Société sœur, nous prenons pied aujourd'hui dans les vieux bâtiments de la Faculté des sciences; nous restons inquiets d'un établissement définitif.

« Ces pérégrinations, ces soucis du lendemain, nos rapports avec les pouvoirs publics, les conditions de notre existence m'ont suggéré quelques réflexions sur la raison d'être, sur la nature et sur le rôle des personnes fictives, parmi lesquelles, depuis plusieurs siècles, une place honorable appartient à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

« *Des personnes morales : leur nature.* — Les personnes morales ou fictives sont des êtres juridiques abstraits, de création arbitraire, résultant d'un groupement de personnes réelles ou d'une réunion d'intérêts individuels ayant un patrimoine, c'est-à-dire des droits et des obligations. Elles ont une existence de raison, propre et distincte, parfois même indépendante de la vie de chacun des éléments qui les ont constitués. Le groupement une fois accompli, la communauté d'intérêts reconnue, les individualités peuvent changer ou même disparaître sans que l'organisme du nouveau corps juridique en soit affecté.

« Il y a eu en France, disait-on récemment, des communes de trente à trente-cinq électeurs; un fléau qui supprimerait ces habitants et leurs familles ne ferait pas disparaître la commune dont ils occupaient le territoire, et le préfet devrait pourvoir à son administration jusqu'à la réapparition d'une municipalité choisie parmi ses nouveaux habitants.

« Ainsi, la mort, qui est la décomposition et la transformation

des éléments matériels d'un corps, n'a aucun effet sur l'organisme abstrait, qui n'a qu'une vie de convention, admise par raison d'utilité pratique, opposé à l'être réel, comme le moral au physique de l'homme, d'où sans doute le nom qu'on donne à ces sortes de personnes.

« Ces caractères, ces causes efficientes font apparaître les personnes morales dès l'origine des sociétés; la nature de l'homme suffit à les expliquer et un abus de langage va jusqu'à étendre au genre humain tout entier, à ses destinées naturelles ou providentielles, les privilèges d'une personnalité collective.

« Sans aller jusque-là, on peut affirmer que la raison des personnes morales est celle de toute société : augmenter la force de résistance pour la conservation des unités qui la composent, multiplier et grandir les moyens d'action pour le développement et le progrès des facultés individuelles.

« Je n'ai pas la prétention de faire ici l'histoire des diverses collectivités ayant eu une existence juridique, œuvre immense, dont le Droit civil et le Droit administratif fourniraient les matériaux.

« Je veux seulement montrer par quelques exemples leur constitution aux divers âges de la civilisation, heureux si j'arrive à des conclusions vraisemblables sur leur avenir dans notre cher pays de France.

« *But et rôle des personnes morales.* — Aux âges primitifs, la création des collectivités juridiques correspond aux dangers qui menacent de toutes parts l'individu. Tant que les nations sont elles-mêmes en voie de formation, les pouvoirs publics à peine organisés, mal affermis, protègent imparfaitement les droits des particuliers. Ces pouvoirs, issus de la force, fonctionnent encore dans l'intérêt de ceux qui les exercent. Les liens naturels de la famille forment alors les premières communautés. A vrai dire, il n'y a pas encore de droits individuels, ou ils sont le privilège de quelques-uns et le résultat de l'annihilation de tous les autres.

« Puis, ces chefs de famille s'unissent contre l'oppression d'un tyran, contre l'envahissement de l'étranger ou pour la conquête : *adversus hostem æterna auctoritas*. C'est l'apparition de la *gens* à Rome, de la *guilde* ou du *clan* dans les pays du nord; c'est aussi la raison d'être primordiale de la person-

nalité conférée dès longtemps à l'État et à ses dérivés, la cité, le bourg, la commune.

« Enfin, dans les États policés, l'agrégation des forces a pour but de faciliter et d'augmenter les moyens de production, soit des richesses, soit des actes de bienfaisance, soit des manifestations infinies de nos facultés physiques et intellectuelles.

« Arrivées à ce degré d'utilité, les personnes morales semblent mériter d'une façon absolue la protection et les encouragements des pouvoirs publics. Et cependant, c'est le moment où l'intérêt général va se trouver en opposition avec l'existence, ou du moins avec l'extension, en force et en nombre, de ces êtres de raison.

« Et d'abord, à part la représentation des intérêts vitaux d'un peuple qui, dans l'état de guerre ou de paix armée, rendent seuls possible l'action commune de défense nationale, on peut reprocher aux associations actuelles d'être inutiles, à raison de l'essor infini de l'initiative personnelle. Si la société supplée l'individu, celui-ci s'endort, au grand dommage de ses facultés. Il conviendra tout au moins de limiter l'action des sociétés aux œuvres qui échappent à l'activité individuelle ou qui la dépassent.

« Danger plus grave : l'association de quelques intérêts est en opposition avec l'unité, avec la force de cohésion, et même avec l'indépendance des grandes unions d'utilité publique et de nécessité sociale. La *res publica* est morcelée au profit des intérêts restreints de quelques corporations, d'une caste ou d'une secte religieuse. Et la puissance de ces collectivités est assez grande, leur domaine est assez étendu pour rivaliser avec l'État, pour se placer à côté ou même en dehors de la nation. Il n'y a plus de patrie.

« Et alors se produisent les empiètements des grandes compagnies. Il devient impossible de faire respecter les divers organes des pouvoirs publics, épars sur le territoire, pour le gouvernement. On crée de petits royaumes qui obéissent à d'autres pouvoirs et qui ont le souci d'autres intérêts.

« En conséquence, au nom de l'intérêt général, afin de préserver l'unité nationale, il faut poser le principe que la personnalité juridique est de concession purement gracieuse. — Les êtres réels, par cela même qu'ils vivent, s'imposent au législateur ; leurs droits sont reconnus et réglés, parce que leur exer-

cice en société implique le respect et l'exercice réciproque des droits d'autrui. Nier leur existence est une monstruosité : l'esclavage; — entraver leur liberté est une injustice, un acte contre nature : la tyrannie. Au contraire, les personnes morales sont créées, leur naissance dans le monde juridique est consacrée, dans la mesure des intérêts qu'il s'agit de favoriser, sous réserve et d'accord avec l'intérêt supérieur de la société. Car l'individu ne doit point préjudicier à la masse, et l'être nouveau n'est qu'une fraction tolérée, accessoire, dans la grande unité qui vient de l'admettre à vivre auprès d'elle.

« Je trouve les arguments et la preuve de cette thèse, non dans l'État moderne, où la question passionne au point d'obscurcir les principes, mais à Rome, dans cette vieille République qui a imposé ses lois au monde pendant dix siècles, et qui, de nos jours encore, inspire nos meilleures institutions.

« Or, les jurisconsultes romains disent formellement qu'une société, un collège ne sauraient prétendre à l'existence juridique, ne prennent corps (*corpus habere*) que par la volonté arbitraire du législateur. (Gaïus, Dig., fr. 1, *Quod cujuscumque universitatis,* III, 4.) — C'est ainsi, ajoute Gaïus au deuxième siècle de notre ère, que, dans un petit nombre de cas, limitativement déterminés, ont été faites de pareilles concessions par les lois, par les sénatus-consultes et par les constitutions impériales. Les exemples nous montrent que l'intérêt public était la raison d'être de ces fondations : tels sont les publicains pour la ferme des impôts, les compagnies pour l'exploitation des mines, les corporations de boulangers et les sociétés de transport maritime.

« Mais au Bas-Empire il résulta de l'affaissement du pouvoir central la multiplication de ces communautés, qui, sous le couvert de l'Église, tendaient à échapper aux règles civiles et allaient peu à peu constituer sur le monde chrétien le réseau d'une puissance occulte qui menacera l'intégrité de l'État et sera pour les particuliers une cause incessante de vexations et de servitudes.

« Les communautés religieuses ont, plus que tous les autres organes de l'ancien régime, ameuté les réactions révolutionnaires. Leur domination était plus proche et plus étroite que celle des seigneurs ou du roi. Et d'ailleurs les aspirations vers la liberté de conscience protestaient plus haut contre l'asservis-

sement de la pensée et de la foi. Le clergé promettait vainement les compensations problématiques d'un monde meilleur. Celui qui travaille n'attend pas de si loin le prix de ses sueurs, celui qui souffre, l'allègement de ses peines.

« L'un des premiers actes de la Révolution fut d'abolir les confréries, communautés et corporations. A l'intérêt politique s'ajoutait la nécessité de garantir la liberté de conscience et d'émanciper le travail et le commerce. Désormais, le principe des concessions gracieuses et du contrôle souverain de l'État ne restera plus dans le domaine de la théorie. Tous les gouvernements poursuivront sa rigoureuse application. Les sociétés de fait seront tenues de se dissoudre, leurs membres seront dispersés et leurs biens seront soumis au droit commun des particuliers pour l'impôt, pour la jouissance et pour la transmission.

« Est-ce à dire que toute association sera proscrite? Non, sans doute. L'esprit politique fera le départ entre l'établissement utile, digne d'être admis, reconnu, protégé, et celui qui serait une menace ou un danger pour l'ordre public. Le plus souvent, le but ouvertement poursuivi suffira à motiver la détermination à prendre par l'autorité. D'autres fois, l'expérience acquise à l'égard d'établissements semblables ou dans des circonstances analogues éclairera les solutions présentes. Dans le doute, la tolérance ou même une autorisation de quelque durée permettront de juger à l'œuvre l'agent discuté.

« Discerner les bonnes ou les mauvaises tendances des sociétés sera pour les gouvernants une affaire grave et délicate. Plus d'un régime a disparu pour avoir mal usé de ses prérogatives à cet égard. Je ne parle point ici des sociétés qui sont formées dans un intérêt purement pécuniaire. La loi suprême de ces sociétés, la seule nécessaire, est la publicité. A chacun de se garder, dans ses rapports avec elles, quand leurs statuts sont ou peuvent être bien connus. Aucune loi protectrice ne vaut les défiances de l'intérêt privé.

« Mais toute autre est la condition de ces réunions de personnes qu'un même sentiment ou qu'une même idée rapproche; — qui font abstraction de leur individualité au profit de l'être collectif; — qui se dépouillent, eux, leurs proches et leurs créanciers peut-être, pour enrichir cette personnalité fictive, qui va vivre, grandir et se perpétuer beaucoup au-dessus et longtemps au delà de ses fondateurs.

« Il y a là, en deux mots, dévouement ou duperie, acte pernicieux ou de bienfaisance. Parfois aussi la fonction de ces êtres est complexe et relative. Il appartient au législateur et au prince de restreindre cette fonction dans les limites de l'utile et de leur refuser les moyens de nuire. Leur capacité est de droit étroit : la vie et l'activité juridique leur seront mesurées d'une façon correspondante aux besoins légitimes qui les ont fait naître. Mais point de relations de sociétés à sociétés : le danger de telles coalitions a été compris et réprimé de tout temps par les gardiens de l'État.

« De même, on leur refusera les moyens de s'enrichir et de s'étendre à l'excès. Aisément on appréciera la force d'un gouvernement aux concessions refusées ou subies à l'égard des personnes morales.

« Ainsi Dioclétien, le grand organisateur de l'Empire d'Occident, déclare qu'une corporation ne peut recueillir une hérédité qu'en vertu d'un privilège spécial. (C. 8, *de Hered. inst.*, 290.)

« Aussi, dans notre État moderne, le Code civil pose le même principe (art. 910), renouvelé par de nombreuses lois particulières et appliqué sous tous les régimes. (Arr., 4 pluv. VII; D., 12 août 1807; L., 2 janv. 1817; L., 24 mai 1825; ord., 14 janv. 1831; D., 15 fév. 1862.) Ces dates ont leur éloquence, en présence des protestations qui s'élèvent contre nos gouvernants.

« Enfin, la nécessité pour ces abstractions de se faire représenter doit les soumettre à une tutelle chargée de surveiller et de contrôler les actes de leurs représentants.

« *Conclusion.* — Les leçons du passé n'ont pas aplani toutes les difficultés. En favorisant la liberté d'association, nous risquons aujourd'hui d'entraver la liberté des individus et de compromettre la sûreté de l'État. Je vois avec défiance ces groupements qui tendent à proscrire les activités en dehors de leurs cercles. Je trouve dangereuse la reconstitution en France, sous des noms divers, des vieilles corporations d'ouvriers ou de patrons. Je ne puis approuver les formations de ces unions qui, sous couleur de charité ou intérêts économiques, édictent une loi exclusive et jalouse contre tous ceux qui n'en font point partie.

« Je voudrais que la liberté individuelle, conquise au prix de tant d'efforts, payée de si grands sacrifices, ne sombrât pas

dans l'illusion décevante de plus larges et de plus faciles progrès à réaliser. Je voudrais enfin que chacun eût le ferme vouloir de compter sur soi et de ne point s'aliéner au profit d'un être fictif avec la prétention orgueilleuse de l'abnégation, qui couvre lâcheté et paresse.

« Et alors, dans l'État, personnalité nécessaire pour assurer la sécurité de tous et de chacun, — dans la commune, qui fait rayonner les services de l'État sur tous les points du territoire, — on ne verrait auprès des êtres réels que ces institutions de bienfaisance qui soutiennent l'homme dans sa faiblesse ou ces compagnies qui vivent pour la satisfaction de l'esprit, dont les travaux délassent et raniment notre activité individuelle, et qui semblent planer au-dessus des intérêts matériels, tant au moins que les dures réalités ne rappellent pas leurs membres au sentiment de la vie physique.

« En ouvrant cette nouvelle année académique, je souhaite, Messieurs, nous voir bientôt à l'abri des soucis de la matière, afin d'être tout entiers aux travaux de l'esprit.

« La ville de Toulouse nous fait espérer une installation confortable dans ces bâtiments restaurés. Nous accepterons cet asile avec reconnaissance, sans abandonner l'espoir de remonter au Capitole, où notre grand Fermat nous convie et nous attend, comme dans la patrie définitive. »

28 novembre. M. Baillet fait hommage à l'Académie de trois brochures qu'il vient de publier et qui sont : 1° une notice sur la vie et les travaux d'Édouard Timbal-Lagrave ; 2° une notice sur la vie et les travaux du Dr E. Jeanbernat, et 3° d'une note sur le négril de la luzerne. — Il restitue à la bibliothèque de la Société un livre lui appartenant dont M. Rozy avait été chargé de rendre compte et que ce dernier avait remis à un relieur pour être relié.

Des remerciements sont adressés à M. Baillet par M. le Président.

— En remplacement de M. Salles, qui était appelé par l'ordre du travail et qui s'est excusé, M. Duméril père communique à l'Académie la première partie du travail sur Hérodote (imprimé, page 1).

MM. Deschamps, Paget, Joulin et Roschach prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Duméril.

— M. le Président rappelle que par suite de la nomination de M. Baudouin dans la classe des Associés libres, la place de bibliothécaire est devenue vacante. Il propose de confier ces fonctions à M. Baillet.

L'Académie procède au vote au scrutin secret. — Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Baillet l'unanimité des suffrages, M. le Président le proclame bibliothécaire de la Compagnie pour une durée de cinq ans, conformément à l'article 21 des règlements.

M. Roschach, appelé par l'ordre du travail, continuant ses études pour l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, communique à l'Académie le résultat de ses dernières recherches aux archives nationales, sur l'origine de soixante et une toiles des écoles de Flandres, d'Italie et de France, concédées au musée de Toulouse par le gouvernement consulaire en 1801 et par le gouvernement impérial en 1811 (imprimés, page 71). 5 décembre.

MM. Paget, Deschamps, Lapierre, Alix et Legoux prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Roschach.

— Le Dr E. Maurel présente à l'Académie un travail qu'il vient de publier, et intitulé : *Recherches expérimentales sur les causes de l'exagération vespérale de la température normale*. (Imprimé page 293.)

Après avoir fait un rapide exposé de la question et de son historique, l'auteur explique comment il a été conduit à faire ces expériences, et comment il se fait que, quoique faites en 1882, elles n'aient été publiées que tout récemment.

Puis il expose la manière dont elles ont été menées pour étudier isolément l'influence de chaque cause, et termine sa communication en résumant ses études dans les conclusions suivantes :

1° On peut à volonté déplacer le maximum de la température nychthémérale, et le faire passer du soir au matin, et réciproquement. Il suffit pour cela de modifier les conditions d'existence de l'animal ;

2° Ce maximum de température varie de 0°,05 à 0°,09 ;

3° Trois influences concourent à le produire :

Les repas,

L'éclairage,

Le mouvement ;

4° De ces trois influences, c'est celle du repas qui est la plus importante. Elle l'est à ce point que, même opposée aux deux autres, elle n'en conserve pas moins la prépondérance. Elle se traduit par une différence de 0, 3 à 0, 5 de degré ;

5° L'influence de l'éclairage est manifeste ; mais elle ne se traduit que par 0°,2 de différence.

Cette influence elle-même, il faut l'avouer, est complexe. On peut se demander, en effet, si dans l'influence du jour, c'est celle de la lumière ou bien celle de la chaleur qui doit l'emporter. Les deux y concourent probablement ; mais sans que je puisse être affirmatif, je pense que c'est celle de la lumière qui l'emporte. A la Guadeloupe, en effet, les températures du jour et celles de la nuit, comme on peut le voir dans les tableaux, ne diffèrent que de quelques degrés ;

6° L'influence du mouvement s'est traduite également dans mes expériences par 0°,2 environ. Mais je le crois variable, et je pense qu'à l'état de pleine liberté, elle pourrait dépasser ces faibles proportions ;

7° Les autres influences que l'on pourrait invoquer pour expliquer l'exagération vespérale de la température normale, ne me paraissent jouer qu'un rôle tout à fait secondaire.

MM. Alix et Berson prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. le Dr Maurel.

12 décembre. En son nom personnel et au nom de M. Destrem, M. Berson fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'une brochure qu'ils viennent de publier et qui a pour titre : *Étude sur l'Électrolyse.*

Des remerciements sont adressés à MM. Berson et Destrem par M. le Président.

— M. Lavocat présente à l'Académie un mémoire de physiologie comparée, dans lequel il examine les divers modes de reproduction chez les végétaux et les animaux. (Imprimé page 89.)

MM. Maurel, Berson et Baillet prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Lavocat.

M. DUMÉRIL, appelé par l'ordre du travail, communique à l'Académie une nouvelle partie de son étude sur *Hérodote*. (Imprimée page 1.) 19 décembre.

MM. Deschamps, Paget et Vesson prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. A. Duméril.

— M. le Dr MAUREL fait une communication sur la fièvre *Dengue*.

Il donne rapidement les principaux caractères de cette affection, en passant successivement en revue l'historique, l'étiologie, la distribution géographique, les symptômes, le pronostic et le traitement.

Puis il compare cette affection avec celle qui vient d'envahir l'Europe ; et de cette comparaison, en s'appuyant sur la physionomie générale, l'évolution, le génie épidémique et la distribution géographique, il conclut : qu'à moins que les descriptions que l'on a données de l'épidémie régnante ne soient modifiées plus tard, ces deux affections ne sauraient être confondues.

M. ROUQUET, appelé par l'ordre du travail, communique à l'Académie un mémoire sur les surfaces minima dont les lignes asymptotiques sont des courbes de M. Bertrand. (Imprimé page 127.) 26 décembre.

M. Legoux prend la parole sur le sujet traité par M. Rouquet.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la note ci-après intitulée : *L'Herbier de la Faculté des Sciences*, qui lui a été envoyée par M. le Dr Clos. 2 janvier 1890.

« Les herbiers et les écoles de botanique sont deux grandes sources pour l'étude de cette science, dont la base est toute d'observation et d'expérimentation.

« En 1884, M. Flahaut, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, signalait plusieurs groupes de plantes sèches de cette Faculté, manifestant l'intention de *réunir en un herbier général, facilement maniable, catalogué et disposé suivant une méthode uniforme, toutes les collections qui n'of-*

frent pas un intérêt général (in *Bull. soc. bot. de France,* XXXI, 320.) Notre collègue a cru devoir adopter à cet égard la classification de de Candolle pour les dicotylédones angiospermes, et celle de Bentham et Rooker pour les Monocotylédones.

« A mon arrivée à Toulouse, en 1853, j'ai eu à cœur de continuer l'œuvre commencée dans cette voie par mon savant prédécesseur Alfred Moquin-Tandon. D'abord, dépourvu comme lui, et de garçon de laboratoire, et même de préparateur spécial, ne disposant d'ailleurs que de crédits tout à fait insuffisants pour l'accroissement des collections, je décidai de ne former qu'un herbier général.

« Bien que la méthode dite naturelle ait peu d'adeptes plus fervents que moi, j'ai dû, dans la disposition de celui-ci, employer les moyens les plus prompts pour conduire à la détermination des espèces, et pour en adjoindre de nouvelles.

« Or, après mûre réflexion, l'ordre alphabétique m'a paru seul donner satisfaction à ces *desiderata*, et il a été définitivement adopté dans le classement, soit des familles, soit des genres dans celles-ci, soit, enfin, des espèces dans les genres; on ne saurait croire combien il facilite et abrège les recherches.

« Un catalogue général, disposé d'après cet ordre, fut aussi dressé; constamment tenu à jour, il permet de savoir le nom et le nombre de genres et espèces, et conséquemment aussi de choisir, en connaissance de cause, dans les offres de ventes, celles qui manquent à la collection.

« L'herbier vient d'être en entier passé en revue, afin : 1° d'y intercaler tous les échantillons d'espèces nouvelles récemment acquis du dehors, ou provenant soit de l'École botanique, soit de dons particuliers ; 2° de le débarrasser des spécimens trop anciens, détériorés par les insectes ; 3° d'y remplacer tout le papier qui ne répondait pas au modèle adopté. Installé tout récemment dans les locaux de la nouvelle Faculté des sciences, où un grand emplacement lui était réservé, il comprend aujourd'hui (fin décembre 1889), 33,574 espèces phanérogames et 4,816 cryptogames, total, 38,390 espèces appartenant à plus de 4,000 genres et rentrant dans 280 familles, le tout représenté par 741 paquets compris dans des cartons uniformes[1]. Ces

1. C'est avec l'aide de mes préparateurs, M. Ferrand d'abord, puis M. Pée-Laby, et surtout par le concours de M. Michel Milhau, que cette collection a pu être amenée à cet état.

espèces proviennent de toutes les contrées du globe, mais les plantes de l'Inde n'y sont représentées qu'en très petit nombre.

« Si les principales Facultés de France faisaient de semblables collections et en dressaient le catalogue, les monographes seraient à même de connaître, avant d'entreprendre un travail, les matériaux dont ils pourraient disposer dans tel ou tel centre scientifique. Car l'utilité de grands herbiers n'est pas uniquement bornée, comme on l'a cru et comme on le croit trop généralement encore, aux recherches phytographiques. Aujourd'hui que la classification tend de plus en plus à reposer sur les caractères anatomiques, ils peuvent souvent offrir, à ce point de vue, des ressources qu'on chercherait vainement ailleurs.

« On lit dans le tome Ier des *Mémoires* de cette Compagnie : « L'Académie, dès sa naissance, regarda la botanique comme « un des objets les plus essentiels de ses travaux », et j'ai pensé que mes confrères ne seraient pas indifférents aux détails consignés dans cette note ».

— En remplacement de M. Antoine, qui était appelé par l'ordre du travail et qui s'est excusé, M. Hallberg résume les principales indications contenues dans la correspondance de Gœthe sur le séjour du grand poète à Leipzig, dans sa première jeunesse, de 1765 à 1768. (Mémoire imprimé page 107.)

— Sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, l'Académie décide de procéder, le 22 janvier courant, à un deuxième tour de scrutin à l'effet d'élire un remplaçant à M. de Clausade, associé ordinaire décédé.

L'ordre du travail appelait une communication de M. Parant qui s'est excusé pour cause de santé, mais qui a envoyé un Mémoire dont il prie un de ses confrères de vouloir bien donner lecture. 9 janvier.

L'Académie consultée décide que, vu l'absence probable de lecture dans la prochaine séance, il est préférable d'entendre M. Parant lui-même, si l'état de sa santé lui permet d'y assister.

— M. Destrem fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'une brochure qu'il vient de publier et qui est intitulée : *Déplacement du cuivre par le zinc et le cadmium dans quel-*

ques solutions de sels de cuivre. Il fournit, au sujet de ce travail, quelques explications complémentaires qui lui sont demandées par MM. Rouquet, Berson et Legoux.

Des remerciements sont adressés à M. Destrem par M. le Président.

16 janvier. Sur la proposition de M. le Secrétaire perpétuel, l'Académie renvoie à la séance du 30 janvier courant le deuxième tour de scrutin qui devait avoir lieu le 23 pour le remplacement de M. de Clausade.

— M. Rouquet, secrétaire adjoint, fait le dépôt sur le bureau de l'Académie d'un pli cacheté qui lui a été remis à cet effet par M. Ribaucour, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Philippeville.

Acte de ce dépôt est donné à M. Rouquet.

— M. le Dr Parant communique une étude sur l'*Hérédité morbide et la dégénérescence mentale dans leurs rapports avec la responsabilité des actes*. (Imprimée page 143.)

MM. Alix et Paget prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Parant.

23 janvier. En l'absence de MM. Vesson et Sabatier, qui étaient appelés par l'ordre du travail et qui se sont excusés, M. Legoux communique à l'Académie le commencement de ses recherches sur une famille de courbes qui jouissent de la propriété d'être homofocales et de passer par un certain nombre de points fixes. On les obtient en prenant les coniques homofocales et en remplaçant dans leur équation le paramètre variable m par mf, f, désignant une fonction quelconque des coordonnées. Ces courbes ont les mêmes foyers que les coniques, mais elles ne sont orthogonales que si la fonction f satisfait à une certaine équation aux dérivées partielles du premier ordre. En mettant à la place de f une solution de cette équation aux dérivées partielles, on obtient une famille de courbes de tous les ordres qui jouissent d'un grand nombre de propriétés analogues à celles des coniques.

MM. Rouquet et Molins prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Legoux.

M. Deschamps, appelé par l'ordre du travail, donne lecture d'un mémoire sur le chartreux dom Bonaventure d'Argonne, écrivain critique du siècle de Louis XIV (1634-1704), et connu en littérature sous le pseudonyme de Vigneul de Marville. (Imprimé page 172.) 30 janvier.

MM. A. Duméril, Hallberg, Lapierre et H. Duméril prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Deschamps.

— L'ordre du jour appelle le deuxième tour de scrutin pour le remplacement de M. de Clausade.

L'Académie procède au vote au scrutin secret. Le scrutin dépouillé ayant donné à M. Lécrivain, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse, qui s'était seul présenté, le nombre de suffrages exigé par les règlements, M. le Président le proclame associé ordinaire de l'Académie dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, en remplacement de M. de Clausade, décédé.

— M. Lapierre rappelle qu'il existe encore dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres trois places vacantes, qui sont celles de MM. V. Molinier et Hamel, décédés, et celle de M. Baudouin devenu associé libre. Il demande si l'Académie ne jugerait pas à propos de prendre en considération la proposition de déclarer ces trois places vacantes.

L'Académie consultée ayant approuvé cette proposition, avis de cette décision sera donné à tous les membres par une convocation motivée.

— M. Berson, après s'être assuré que pour pouvoir être associé ordinaire de l'Académie il était nécessaire de résider à Toulouse ou assez près pour assister régulièrement aux séances, rappelle que le fauteuil occupé par M. Brunhes, actuellement en résidence à Dijon, dans la sous-section de physique et astronomie, pourrait être déclaré vacant en suivant la procédure ordinaire.

L'Académie décide qu'il sera statué sur cette proposition conformément aux prescriptions des Règlements.

M. Roschach fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier et qui a pour titre : *La con-* 6 février.

quête d'Albigeois. — Des remerciements lui sont adressés par M. le Président.

— M. Lapierre donne lecture d'un mémoire sur les anciennes bibliothèques de Toulouse. (Imprimé page 200.)

MM. A. Duméril, Rouquet et Deschamps prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Lapierre.

13 février. M. Brunhes, professeur de physique à la Faculté des sciences de Dijon, associé ordinaire de l'Académie, écrit pour demander à passer associé correspondant. — Adopté, conformément à l'article 9 des statuts.

— M. Moquin-Tandon fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'un ouvrage intitulé : *Manuel d'anatomie comparée des vertébrés,* par R. Wiedersheim, qu'il vient de traduire de la deuxième édition allemande.

Des remerciements lui sont adressés par M. le Président.

— M. Brissaud donne lecture d'une étude sur les vieilles religions de l'Amérique et le culte chez les Romains. (Imprimé page 213.)

MM. Rouquet, Paget, Alix, Moquin-Tandon, Duméril, Lécrivain et Joulin prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Brissaud.

20 février. M. Molins fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'un mémoire qu'il a publié en 1856 dans le journal de Liouville et intitulé : *De la surface développable passant par une courbe donnée quelconque, et qui, par son développement, transformerait cette courbe en un arc de cercle de rayon donné.* — Il fournit sur ce travail des explications complémentaires.

Des remerciements sont adressés à M. Molins par M. le Président.

— Appelé par son tour de lecture, M. Baillet communique à l'Académie un travail sur la sélection et la consanguinité en zootechnie. (Imprimé page 268).

MM. Legoux et Forestier prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Baillet.

— M. HALLBERG rend compte de deux brochures envoyées à l'Académie par M. Cazac, professeur de philosophie au lycée de Tarbes :

1° *Une famille noble de Saint-Sulpice-la-Pointe,* monographie intéressante, qui est à la fois un hommage rendu à de respectables traditions de famille, et une contribution instructive pour l'histoire locale du département du Tarn ;

2° *Polémique d'Aristote contre la théorie platonicienne des idées,* remarquable exposé des doctrines du péripatétisme opposées à celles de Platon, suivi de plusieurs chapitres, non moins vivement présentés, sur quelques points relatifs à la philosophie de Platon et d'Aristote, avec une conclusion fortement motivée, empreinte d'un spiritualisme élevé, auquel on ne peut que rendre hommage, même en ne partageant pas sur toutes les questions la manière de voir de M. Cazac.

M. le Dr MAUREL, appelé par l'ordre du travail, fait une communication sur la température humaine à l'état normal. (Imprimée page 293.) 27 février.

— M. le Président rappelle que, dans sa séance du 30 janvier dernier, l'Académie a pris en considération la proposition de déclarer vacantes les trois places autrefois occupées dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres par MM. V. Molinier et Hamel, décédés, et par M. Baudouin, passé associé libre. — Il propose de déclarer ces trois places définitivement vacantes.

L'Académie consultée ayant adopté cette proposition, avis en sera donné au public par la voie des journaux, conformément à l'article 47 des Règlements.

M. le Président rappelle à l'Académie qu'elle vient de faire une nouvelle perte en la personne de M. le lieutenant-colonel en retraite David, associé ordinaire dans la classe des sciences, décédé le 1er mars courant. — Il propose de confier à M. Legoux, qui accepte, le soin de faire l'éloge de ce regretté confrère dans la prochaine séance publique. — Cette proposition est adoptée. 6 mars.

M. le Président rappelle aussi à l'Académie que M. Baillet vient de perdre sa belle-mère.

Il propose de charger une Commission composée de MM. Duméril, Legoux et Berson, d'aller porter à la famille de M. David et à M. Baillet les condoléances de l'Académie. — Adopté.

Sur la demande de M. le Président, la séance est ensuite levée en signe de deuil.

13 mars. M. Legoux rend compte des visites de condoléances faites par la délégation choisie par l'Académie à la famille de M. David et à M. Baillet, à l'occasion des deuils récents qui les ont frappés.

— Appelé par l'ordre du travail, M. Ch. Pradel continue la lecture de son mémoire sur un marchand de Paris au seizième siècle. (Imprimé page 390.)

— Également appelé par l'ordre du travail, M. Destrem présente à l'Académie une étude sur quelques composés nouveaux de l'acide picrique, qu'il appelle *picro-sulfates d'aniline et de cuivre*, et picro-sulfate d'aniline. (Imprimée page 240.)

M. Berson prend la parole sur le sujet traité par M. Destrem.

20 mars. M. Clos, appelé par l'ordre du travail, communique une étude sur l'individualité des faisceaux fibro-vasculaires des appendices des plantes. (Imprimée page 248.)

M. Baillet prend la parole sur le sujet traité par M. Clos.

— M. Lartet communique à l'Académie un rapport sur une note adressée par M. Gaillac à propos de ses recherches dans plusieurs stations préhistoriques des environs de l'Isle-d'Albi, se rapportant aux époques paléolithiques et néolithiques.

L'auteur a pu constater que, suivant leur âge de plus en plus récent, ces stations se trouvent à des niveaux de moins en moins élevés dans la vallée. Il a aussi observé que les ateliers néolithiques se rencontraient de préférence au voisinage des sources. Enfin, d'après les déterminations lithologiques des instruments de pierres taillées, il pense que beaucoup des roches

utilisées seraient étrangères au pays, et voit dans ce fait la preuve d'importations et de transactions nombreuses à l'âge de pierre.

Cette notice ajoute des documents intéressants à l'ensemble des faits du même genre que l'on connaît aux environs de Toulouse ; aussi, le rapporteur conclut-il à ce que des félicitations soient adressées à M. Gaillac, au nom de l'Académie.

M. Lartet donne ensuite lecture de la première partie d'une étude historique sur les *Luttes et les Progrès de la Géologie*, ainsi que sur les causes qui ont si longtemps entravé sa marche en faussant les interprétations les plus naturelles, notamment au sujet de l'origine des fossiles et de leur succession chronologique.

Cette première partie, qui s'arrête à Cuvier, c'est-à-dire au dix-neuvième siècle, montre les luttes sans cesse renaissantes des théologiens et des naturalistes et se termine par l'établissement définitif des méthodes stratigraphiques qui devaient amener au siècle suivant les progrès si rapides de la science de la terre.

M. Clos prend la parole sur le sujet traité par M. Lartet.

En remplacement de M. Moquin-Tandon, qui était appelé par l'ordre du travail et qui s'est excusé, M. Antoine lit un mémoire intitulé : *La Famille de Cicéron, Térentia sa femme*. (Imprimé page 325.) 27 mars.

MM. A. Duméril et Paget prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Antoine.

— L'ordre du jour appelle l'élection de trois associés ordinaires dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

Ont été successivement élus au scrutin secret et proclamés associés ordinaires de l'Académie dans ladite classe, après lecture des rapports favorables présentés par MM. Lapierre, Roschach et Brissaud, rapporteurs de la Commission des candidats, savoir :

1° M. Crouzel, bibliothécaire de la bibliothèque universitaire, à Toulouse, en remplacement de M. Baudouin, devenu associé libre ;

2° M. l'abbé Douais, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, en remplacement de M. Hamel, décédé ;

Et 3° M. Fabreguettes, premier président de la Cour d'appel de Toulouse, en remplacement de M. V. Molinier, décédé.

17 avril. M. Molinier, associé ordinaire de l'Académie dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, écrit pour donner sa démission.

Après une discussion à laquelle prennent part M. le Secrétaire perpétuel, M. Alix, M. Deschamps, M. Lapierre, M. Berson et M. le Président, l'Académie consultée décide qu'il y a lieu d'accepter la démission de M. Ch. Molinier.

— M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, au nom de M. Jean-Bernard Passerieu, adjoint au maire de Toulouse, qui en fait hommage à l'Académie, deux volumes qu'il vient de publier et qui sont intitulés : *Histoire anecdotique de la Révolution française, 1789-1790.* — Des remerciements seront adressés à M. Passerieu.

— M. Berson entretient l'Académie des propriétés merveilleuses de certains miroirs métalliques de la Chine et du Japon qui, lorsqu'ils réfléchissent sur un écran un faisceau de rayons solaires, font apparaître sur cet écran l'image des ornements en relief de leur face postérieure. (Mémoire imprimé, p. 428.)

MM. Destrem et Rouquet prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Berson.

— M. le Dr Maurel donne lecture à l'Académie, au nom de M. Félix Regnault, de la note ci-après sur le maxillaire humain trouvé dans les dépôts quaternaires de la grotte de Malarnaud (Ariège).

« La caverne de Malarnaud est creusée dans la grande bande de calcaire qui suit l'Arize, à 6 kilomètres sud environ du Mas-d'Azil.

« Quelques explorations rapides et des sondages avaient été faits d'abord par plusieurs membres de la Société ariégeoise [1].

1. Janvier 1884.

puis par l'instituteur de Montseron. Après un examen minutieux de la caverne, j'ai entrepris des fouilles importantes qui ont commencé le 17 juillet 1889 et se sont continuées jusqu'en décembre. Une profonde tranchée de 4 mètres, dans une salle où les ossements étaient le plus abondants, nous a donné deux couches bien distinctes, séparées par un épais plancher stalagmittique.

« 1° La première couche supérieure renferme de nombreux ossements entiers d'Auroch ou Bison Europæus (j'ai pu reconstituer le squelette complet de cet animal), des ossements de loup, cerf, grand bœuf, bouquetin, renne, ursus, et de nombreux ossements d'oiseaux.

« 2° Dans la *couche inférieure,* et par conséquent bien plus ancienne, le grand lion, l'hyène, une panthère (espèce nouvelle non encore déterminée), le canis lupus, le rhinocéros tichorhinus, un éléphant, et *le Cuon Europæus* trouvé pour la première fois dans les Pyrénées [1].

« Au milieu de ces ossements, dans la couche inférieure nous avons eu la bonne fortune de recueillir *une mâchoire humaine,* très remarquable par des caractères qui montrent que nous sommes en présence d'une race très inférieure. Les ossements humains trouvés dans des couches quaternaires avec des animaux disparus, tels que le grand ours, le lion, le rhinocéros, etc., sont extrêmement rares. C'est la première fois surtout, à ma connaissance, que ce fait est signalé dans les Pyrénées; aussi j'ai l'honneur de présenter à l'Académie le moulage de cette pièce importante.

« M. Filhol, délégué par le Muséum de Paris à la nouvelle de cette découverte, a bien voulu m'adresser sur cette mâchoire la note suivante, qui prouve que j'ai été assez heureux pour retrouver dans les Pyrénées une mâchoire semblable à celle de la Naulette découverte dans des circonstances identiques en Belgique, dans les grottes de la Lesse, par M. Dupont, en 1865.

« J'ai fait hommage au Muséum de Paris de cette pièce anthropologique qui a été considérée dans le congrès d'août 1889, par MM. Hamy, de Quatrefages, Milne-Edwards, Gau-

1. Le *Cuon* a été décrit à la Société philomathique de Paris par M. H. Filhol.

dry, comme remarquable par ses caractères inférieurs de race et son ancienneté dans des dépôts de la première époque quaternaire.

NOTE DE M. HENRI FILHOL.

« Le maxillaire inférieur trouvé dans la caverne de Malar-
« naud provenait d'un sujet (probablement d'un homme) âgé de
« vingt à vingt et un ans, ainsi que permet de le constater la
« dernière molaire qui est en train de se développer. Les carac-
« tères qu'il accuse sont ceux d'une race primitive, peut-être
« un peu plus dégradée que ne l'est celle découverte dans le
« trou de la Naulette. La portion qui correspond à la symphyse
« est très peu élevée, moins qu'elle ne l'est sur l'échantillon
« que nous venons de rappeler, car elle atteint seulement 0m0[illegible] de
« Son épaisseur, au même niveau, est un peu inférieure : 0m[illegible]-
« Quant à sa forme, elle est extrêmement remarquable. Lorsqu'
« qu'on considère de profil le maxillaire inférieur de la Nau-
« lette, on remarque un rudiment de menton, tandis que sur la
« pièce que je fais connaître il n'existe pas la moindre trace de
» cette saillie. Nous pouvons traduire ce fait en disant que le
« maxillaire de la grotte de Malarnaud est taillé plus oblique-
« ment de haut en bas et d'avant en arrière que ne l'est celle
« découverte en Belgique, et qu'il en résultait que la partie
« inférieure de la face prenait, qu'on me permette cette expres-
« sion, plus l'aspect d'un museau. La face postérieure de la
« symphyse était disposée de la même manière que celle de la
« Naulette. Les apophyses geni ont une disposition semblable,
« et les saillies, les dépressions du bord inférieur sont identi-
« ques. On ne peut être que très frappé de ces similitudes.

« La première molaire seule, du côté gauche, a subsisté :
« cette dent est forte; elle porte un cinquième tubercule très
« accusé, et le diamètre antéro-postérieur de son alvéole (0m01)
« est égal au diamètre antéro-postérieur de l'alvéole de la mo-
« laire suivante. La partie antérieure du bord alvéolaire pré-
« sente plusieurs particularités qui doivent fixer l'attention.
« Au niveau des incisives, de la canine et de la première pré-
« molaire, ces dents sont insérées suivant une ligne plus trans-
« versale que sur la mâchoire de la Naulette; par conséquent,

« dans sa partie antérieure, notre maxillaire est moins arrondi « en avant.

« D'autre part, lorsqu'on l'examine, on est frappé de voir, « sur la partie antérieure et médiane du bord alvéolaire, exister « un espace interincisif énorme mesurant 0m04 de largeur. Si « on recherche la cause de ce fait, on ne tarde pas à découvrir « qu'il est dû à l'absence de la première paire d'incisives. La « mandibule est parfaitement saine, et on ne saurait invoquer « un accident ou un cas pathologique pour expliquer cette dis- « position. L'absence de la première paire d'incisives s'observe « quelquefois, et il sera très intéressant d'apprendre par les « découvertes de nouvelles mâchoires qui auront certainement « lieu dans nos cavernes des Pyrénées datant de la même « époque, si nous avons affaire à une simple anomalie, ou bien « à un caractère de race dû au développement considérable de « la partie postérieure du système dentaire. La canine était « normale, et la deuxième prémolaire avait subi une inflexion « en sens opposé de celui qu'elle possède sur la mâchoire de la « Naulette. Au niveau de l'origine de la branche montante, le « maxillaire était épaissi comme sur le maxillaire que je viens « d'indiquer. L'apophyse coronoïde et le condyle étaient mo- « dérément élevés.

« Il résulte de cette courte description, à laquelle va succéder « une analyse détaillée des caractères que nous ne pouvons que « signaler ici, que le maxillaire trouvé dans la grotte de Malar- « naud provient d'une race humaine qui était la même que celle « occupant à la même époque la Belgique, et qu'elle possédait « comme caractère de variation d'avoir un menton plus fuyant « que cette dernière.

« Cette dispersion d'une même race humaine sur une aussi « grande étendue de pays, à une époque si reculée, constitue « un fait bien intéressant. »

Cette lecture faite, M. Maurel l'accompagne des réflexions suivantes :

Les particularités qui sur ce maxillaire inférieur méritent d'être signalées sont les suivantes :

1° Il ne présente qu'une incisive, et ce fait est d'autant plus remarquable que, d'après les recherches faites sur ce point et notamment celles de Magitot, nous devrions nous attendre à

trouver plutôt les dents augmentées de nombre dans les races inférieures ou autrement dit primitives [1].

2° L'augmentation de l'espace interincisif. Cependant, l'augmentation de cet espace ne permet pas d'admettre qu'il résulte de la disparition ou de l'avulsion de deux incisives. Le rapprochement des deux incisives latérales aurait demandé plus de temps que ne semble le comporter l'âge de ce maxillaire. Il faudrait admettre une avulsion d'ordre ethnique tout à fait au début de la deuxième dentition.

3° La dent de sagesse est peu développée, contrairement à la mâchoire de la Naulette.

4° Il y a du prognathisme dentaire, ainsi qu'on peut en juger par la direction des alvéoles.

5° La saillie du menton est nulle. Cette partie du maxillaire est peu développée.

6° La courbe du corps du maxillaire inférieur est très évasée.

7° L'apophyse coronoïde est peu développée; elle est, relativement au condyle de la mâchoire, peu élevée.

8° Le corps du maxillaire est épais et peu élevé.

9° Le bord antérieur de la branche de la mâchoire est creusé d'une gouttière plus profonde qu'à l'ordinaire.

10° Les apophyses geni offrent la même disposition que celles de la mâchoire de la Naulette.

11. Ce maxillaire, dans son ensemble, a une forme massive.

Ses conclusions sont les suivantes :

1° Il s'agit bien réellement d'un maxillaire humain.

2° Ce maxillaire a appartenu à une race primitive, ce qui res-

1. Lois numériques de Magitot :

1° Le nombre des dents est proportionnel aux dimensions des mâchoires, dont il détermine l'étendue et dont il entraîne l'allongement progressif.

2° La diminution numérique de la formule dentaire est un fait de dégradation de la race ou de l'individu et lié à la sélection naturelle ou artificielle.

3° L'augmentation numérique de la formule dentaire est en raison directe du degré d'infériorité de la race et proportionnelle à l'intensité du prognathisme accidentel ou ethnique.

4° Toute augmentation numérique dans une race élevée constitue un phénomène de retour sur les races inférieures ou les espèces animales de l'ordre des primates ou des ordres inférieurs.

sort aussi bien de ses propres caractères que des conditions dans lesquelles il a été trouvé.

3° Il constitue une des pièces les plus intéressantes parmi celles, bien rares encore, que la science possède sur l'homme de la période quaternaire.

En conséquence, j'estime qu'il y a lieu de féliciter M. Regnault de sa découverte si importante, et de le remercier d'avoir bien voulu en faire part à l'Académie. M. le Président, au nom de l'Académie, s'associe aux conclusions de M. le Dr Maurel.

M. A. Duméril écrit pour donner sa démission de secrétaire perpétuel de l'Académie. — M. le Président dit qu'aux termes des règlements il doit s'écouler un délai de quinze jours avant qu'on puisse statuer sur l'offre de démission faite par M. Duméril. 24 avril.

— En remplacement de MM. de Planet et Paget, qui étaient appelés par l'ordre du travail et qui se sont excusés, M. Baudouin, associé libre, communique des extraits d'un manuscrit fort curieux qui appartenait au siècle dernier à un abbé de Mac-Carthy, et qui est maintenant dans la bibliothèque des Jésuites de Toulouse. (Mémoire imprimé, p. 490.)

MM. Legoux, Forestier, Douais et Paget prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Baudouin.

M. le Président informe avec plaisir l'Académie que M. le Secrétaire perpétuel a bien voulu retirer sa démission. 1er mai.

— M. Legoux, appelé par l'ordre du travail, fait une communication sur un système de surfaces homofocales. (Imprimée p. 528.)

MM. Molins et Rouquet prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Legoux.

M. Sabatier fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier et qui a pour titre : *Leçons élémentaires de chimie agricole.* 8 mai.

Des remerciements lui sont adressés par M. le Président.

— En remplacement de M. H. Duméril, qui était appelé par l'ordre du travail et qui s'est excusé, M. Deschamps complète

l'étude sur *les mélanges d'histoire et de littérature* de Vigneul de Marville, dont il a donné lecture dans la séance du 27 janvier dernier, par une *Note bibliographique*. (Imprimée, p. 194.)

— M. Deschamps lit ensuite un rapport sur les mémoires envoyés par M. l'abbé Michel Lanet à l'appui de sa demande du titre d'associé correspondant dans lequel il conclut à l'ajournement de la candidature. Adopté.

En remplacement de M. Frébault, qui était appelé par l'ordre du travail et qui s'est excusé, M. le Président donne lecture du discours qu'il doit prononcer à l'ouverture de la séance publique.

14 mai. M. Legoux lit ensuite l'éloge de M. David, ancien associé ordinaire de l'Académie dans la Classe des Sciences, décédé le 1er mars dernier, et qui doit aussi être prononcé en séance publique.

L'Académie approuve ce discours ainsi que l'éloge.

M. A. David, lieutenant au 19e dragons, écrit en son nom et au nom de sa mère pour offrir à l'Académie, conformément aux recommandations de son père, feu M. le lieutenant-colonel David, les livres de sciences qui se trouvaient dans sa bibliothèque.

L'Académie accepte cette offre avec reconnaissance et décide que les remerciements seront adressés à la famille de M. David.

22 mai. — M. le Secrétaire adjoint soumet à l'approbation de l'Académie le sujet de prix dont le texte suit, choisi par la classe des Inscriptions et Belles-Lettres pour le concours de 1893 :

Géographie féodale, ou description raisonnée des seigneuries et des fiefs (XIe-XVIe siècles) *compris dans l'une des circonscriptions judiciaires, administratives ou féodales suivantes : Ressort du Parlement de Toulouse, une Sénéchaussée, le Languedoc, le comté de Toulouse, le comté de Foix, la vicomté de Carcassonne et de Béziers.*

Reconstruire la carte de toutes les seigneuries et l'ensemble du réseau féodal dans les limites indiquées plus haut, au choix des candidats. Il sera utile de faire connaître pour

chaque fief les principales mouvances ou arrière-fiefs qui en relevaient. — Adopté,

— M. Salles donne lecture du rapport général sur les concours du grand prix de l'année, du prix Gaussail, de la médaille d'or de 120 francs et des médailles d'encouragement dans la classe des sciences.

Les conclusions de ce rapport étant adoptées, il est procédé à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des auteurs des mémoires couronnés.

L'auteur du travail sur le grand prix de 500 francs, est M. Louis Montangerand, astronome à l'Observatoire de Toulouse ;

L'auteur du mémoire à qui le prix Gaussail a été attribué, est M. Louis Roule, maître de conférences à la Faculté des sciences, boulevard Saint-Aubin, 23 ;

Et l'auteur du mémoire inscrit sous le n° 2 et auquel une médaille de bronze est attribuée, est M. Urbain Foulon, vétérinaire à Saramon (Gers).

— En l'absence de M. Lécrivain, rapporteur général du concours de la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie approuve les conclusions des rapports particuliers dont il lui est donné connaissance par M. le Secrétaire adjoint, et on procède à l'ouverture des plis cachetés renfermant le nom des auteurs des mémoires n°s 4 et 8, dont le premier a été jugé digne d'une médaille de vermeil et le second d'une médaille d'argent de 1re classe.

L'auteur du mémoire n° 4 est M. Edouard Forestié, de Montauban et celui du mémoire n° 8, M. Connac, prote à l'imprimerie Douladoure-Privat, à Toulouse.

En l'absence de M. Baillaud qui était appelé par l'ordre du travail et qui s'est excusé, M. Lécrivain donne lecture du rapport général sur le concours des médailles d'encouragement dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres. 29 mai.

Ce rapport, mis aux voix, est adopté.

— M. le Président rappelle à l'Académie qu'elle vient d'être encore éprouvée par la perte de M. le Dr Noulet, associé libre, décédé le 24 de ce mois.

La famille de ce regretté confrère n'habitant pas Toulouse, il propose de remplacer la visite de la délégation que l'Académie est dans l'usage de nommer dans ces circonstances, par l'envoi d'une lettre de condoléances qu'il se chargera d'écrire.

Cette proposition est approuvée, ainsi que celle faite par M. le Secrétaire-adjoint, d'insérer le discours prononcé par M. le Secrétaire perpétuel, aux obsèques de M. Noulet, dans le bulletin de l'Académie.

Voici le texte de ce discours :

« Messieurs,

« Un de nos confrères à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, dont le nom est resté cher à tous ceux qui l'ont connu, M. le docteur Armieux, nous faisait remarquer, en 1876, que la présence dans notre Compagnie était presque un certificat de longévité pour ceux qui avaient l'honneur d'en faire partie. Combien de ses membres les plus distingués avaient alors dépassé l'âge de soixante et dix ans ! C'était notre Sénat, semblable à celui de Sparte, objet pour nous de la même vénération, et qui, sous tous les rapports, en était digne. Hélas ! depuis lors, ils nous avaient tous quittés. Seul, M. Noulet nous restait. Il vient de nous quitter, lui aussi : ceux qui — comme le confrère chargé aujourd'hui de lui dire le dernier adieu — avaient appris par une longue fréquentation à apprécier ce qu'il était et ce qu'il valait, doivent éprouver la tristesse inspirée par la perte d'un frère aîné, qu'on aimait et qu'on respectait presque comme un père.

« Je n'ai pas à vous énumérer ici les travaux de M. Noulet. D'autres, plus compétents que moi, en feront mention, et son éloge aura sa place parmi ceux des membres éminents de notre Académie. Qu'il me soit permis de rappeler à ce sujet un souvenir personnel. Lorsqu'en 1874 je vins à Toulouse pour la première fois, un de mes amis, dans lequel j'avais pleine confiance, consulté par moi sur les personnes qui, dans la science et dans la littérature, y tenaient le premier rang, m'indiqua M. Noulet à la fois et pour l'une et pour l'autre. Depuis j'ai pu me convaincre que cet ami ne m'avait pas trompé. Le témoignage de plus d'un savant me l'a confirmé en ce qui concerne les sciences. Ses ouvrages sur la littérature de la France méri-

dionale et sur les patois qui, dans les derniers siècles, l'ont non sans succès conservée prouvent son goût littéraire en même temps que son érudition. Ai-je besoin de vous les citer? Son *Histoire des patois du Midi de la France aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles*, son édition des œuvres de Goudelin et plus d'une œuvre semblable, lui ont assuré une place d'honneur parmi les hommes qui, dans les contrées où les langues néo-latines ont jeté leurs premières lueurs, ont cherché la trace de ce génie, qui avait fait jadis des Bertran de Born et des Bernard de Ventadour les poètes les plus illustres de leur âge.

« Dans l'examen de ces œuvres mêlées, M. Noulet apportait, comme il le dit lui-même, dans la préface de l'*Histoire des patois du Midi de la France au dix-huitième siècle,* « une « impartialité indulgente ». Une impartialité indulgente, c'était ce qu'il apportait en tout. Un auteur latin a dit : « Celui qui « hait les vices, hait les hommes ». M. Noulet, s'il l'eût connu, lui eût prouvé le contraire. Un ferme amour pour la justice était accompagné chez lui d'une extrême bienveillance. Quand il condamnait les actes, il plaidait volontiers les circonstances atténuantes en faveur des personnes. On se sentait meilleur en sortant d'un entretien avec lui. Et combien étaient grands ses attachements! Ceux qui aujourd'hui représentent ici sa famille, les chers objets de son affection, le savent assez. Chez lui, l'exquise bonté du cœur s'alliait à l'indépendance du caractère, au goût désintéressé du travail et aux plus précieuses qualités de l'intelligence. A de tels hommes, s'il était besoin de pardon, nous avons confiance qu'il serait beaucoup pardonné. Les miséricordieux trouveront toujours miséricorde ».

Séance publique 1er juin 1890.

L'Académie est réunie dans la salle dite des *Mariages*, au Capitole.

M. Fabreguettes, premier président, M. Perroud, recteur, associés honoraires, M. Larroche, procureur général, assistent à la séance et prennent place au bureau à la droite et à la gauche de M. le Président.

— M. Paget, président, déclare la séance ouverte et donne lecture du discours d'usage. (Imprimé page 520.)

M. Legoux lit ensuite l'éloge de M. David, lieutenant-colonel

d'artillerie en retraite, ancien associé ordinaire de l'Académie dans la Classe des Sciences, décédé le 1er mars dernier. (Imprimé page 528.)

— M. Salles lit le rapport général sur le concours du grand prix de 600 francs, sur celui du prix Gaussail, sur le concours de la médaille d'or de 120 francs et sur celui des médailles d'encouragement dans la classe des Sciences. (Imprimé page 540.)

— M. Lécrivain donne ensuite lecture du rapport général sur le concours des médailles dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres. (Imprimé page 534.)

M. le Secrétaire perpétuel fait l'appel des lauréats, qui viennent recevoir leurs prix dans l'ordre suivant :

GRAND PRIX DE L'ANNÉE (500 FRANCS).

M. Louis Montangerand, astronome à l'Observatoire de Toulouse. — Manuscrit intitulé : *Observations des taches du soleil.*

PRIX GAUSSAIL, d'une valeur totale de 667 francs.

M. Louis Roule, maître de conférences à la Faculté des sciences, professeur suppléant à l'École de médecine, boulevard Saint-Aubin, 23, à Toulouse. — Manuscrit sur la zoologie et l'embryogénie, intitulé : *Études des centres nerveux.*

ENCOURAGEMENTS.

Classe des Sciences.

MÉDAILLE D'OR DE 120 FRANCS.

M. Chauvin, maître de conférences à la Faculté des sciences de Toulouse, rue Pargaminières, 32. — Thèse présentée à la Faculté des sciences de Paris pour l'obtention du grade de docteur ès sciences physiques, et qui est intitulée : *Recherches sur la polarisation rotatoire magnétique dans le spath d'Islande.*

MÉDAILLES DE VERMEIL.

M. Adolphe Couzy, préparateur de chimie à la Faculté des sciences de Toulouse, boulevard d'Arcole, 7. — *Nouvel appareil pour le dosage rapide du calcaire dans les terres arables.*

M. Barthès, professeur au Collège de Sorèze. — *Manuscrit sur les propriétés principales des plantes qui croissent spontanément ou subspontanément dans les départements de la Haute-Garonne et du Tarn ou qui y sont cultivées.*

RAPPEL DE MÉDAILLE DE VERMEIL.

M. B. Puisségur, instituteur à l'École Lespinasse, classe de l'hospice de la Grave, à Toulouse. — *Trois appareils de démonstration cosmographique de son invention.*

RAPPEL DE MÉDAILLE D'ARGENT DE PREMIÈRE CLASSE.

M. Albert Daumet, conducteur des ponts et chaussées, rue du Rempart-Saint-Étienne, 51, à Toulouse, — 1° *Autoclave électrique perfectionné pour la fermeture des wagons de chemins de fer;* 2° *compresseur automatique à colonne d'eau.*

MÉDAILLE DE BRONZE.

M. Urbain Foulon, vétérinaire à Saramon (Gers). — Manuscrit intitulé : *Du carreau chez les bovides, son analogie avec la phtisie pulmonaire, preuves de sa contagiosité.*

Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

MÉDAILLES DE VERMEIL

M. Édouard Forestié, de Montauban. — Manuscrit intitulé : *Un chevalier du quatorzième siècle. — Recherches sur la guerre de Cent-Ans dans le pays toulousain.*

M. J. Tournié, instituteur en retraite, à Capens (Haute-Garonne). — Manuscrit intitulé : *Monographie de la commune de Capens, canton de Carbonne (Haute-Garonne).*

MÉDAILLE D'ARGENT DE PREMIÈRE CLASSE.

M. Émile Connac, prote à l'imprimerie Douladoure-Privat, à Toulouse. — Manuscrit intitulé : *Etat du pays toulousain pendant la guerre de Cent-Ans.*

MÉDAILLE D'ARGENT DE DEUXIÈME CLASSE.

M. Raoul, instituteur public, à Villeneuve-de Rivière (Haute-Garonne). — Manuscrit intitulé : *Monographie de la commune de Villeneuve-de-Rivière, canton de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).*

MÉDAILLE DE BRONZE.

M. Gaston Jourdanne, propriétaire, au château de Poulhariès, par Carcassonne (Aude). — Manuscrit intitulé : *Restitution d'un pagus de l'Aude. — Minerva-Cabardiaca.*

Enfin, M. le Secrétaire perpétuel donne lecture des sujets de prix, mis au concours par l'Académie pour les années 1891, 1892 et 1893.

5 juin. — M. l'abbé Douais remet à l'Académie un exemplaire d'un ouvrage intitulé : *Histoire de l'Église Saint-Étienne, cathédrale de Toulouse,* dont l'auteur, M. de Lahondès, fait hommage à la Compagnie. — M. le Président charge M. l'abbé Douais de vouloir bien transmettre à M. de Lahondès les remerciements de l'Académie.

L'ordre du jour appelle les élections annuelles, pour le renouvellement des membres du bureau et des membres sortants du Comité économique et du Comité de librairie et d'impression.

Ont été successivement élus au scrutin secret et à la majorité des suffrages :

Président..... M. Paget (réélu).
Directeur..... M. Legoux (réélu).
Secrétaire-adjoint..... M. Rouquet (réélu).

Membres du Comité de librairie et d'impression.

MM. Vesson, Parant et Sabatier.

Membres du Comité économique.

MM. Brissaud, Destrem et Abadie-Dutemps.

Conformément à l'article 20 des règlements, M. le Président désigne M. Destrem pour remplir les fonctions d'économe pendant l'année 1891.

Sur la demande de M. Berson, l'Académie prend en considération la proposition de déclarer vacant le fauteuil précédemment occupé dans la sous-section de physique et astronomie par M. Brunhes, devenu associé correspondant.

En conséquence et conformément à l'article 6 des statuts, avis de cette décision sera porté à la connaissance de l'Académie par une convocation motivée.

M. l'abbé Douais fait hommage à l'Académie d'un exemplaire d'un ouvrage qu'il vient de publier et qui est intitulé : *Saint Germier, évêque de Toulouse au VIe siècle.* — Examen critique de sa vie. — Des remerciements lui sont adressés par M. le Président. 12 juin.

— M. le Président rappelle à l'Académie qu'elle vient d'avoir la douleur de perdre M. Timbal-Lagrave, associé ordinaire dans la classe des Sciences, aux obsèques duquel M. le Directeur a bien voulu dire un dernier adieu au nom de la Compagnie.

Il propose de charger MM. Joulin, Maurel et Forestier de porter à la veuve de notre confrère les compliments de condoléance de l'Académie.

Cette proposition étant approuvée, la séance est immédiatement levée en signe de deuil.

Voici le texte du discours prononcé aux obsèques de M. Timbal-Lagrave par M. Legoux, directeur.

« Il y a quelques jours, l'Académie des sciences de Toulouse venait rendre un dernier hommage à son doyen d'âge, au vénérable lieutenant-colonel David. En payant son tribut de regrets à la mémoire du savant, de l'aimable confrère, de l'homme de bien, elle trouvait un adoucissement à ses regrets en pensant que le confrère qu'elle venait de perdre avait eu une carrière dignement et noblement remplie. David, en effet, avait pu payer sa dette à sa patrie comme soldat, il avait trouvé dans les loisirs de la retraite l'occasion de développer ses brillantes qualités scientifiques, et il est mort plein de jours, entouré de l'affection des siens et de l'estime de ses nombreux amis. Aujourd'hui c'est l'un des plus jeunes, des plus vaillants que la mort vient nous enlever. Il y a quatre ans à peine que Timbal-Lagrave appartenait à l'Académie des sciences. Les quelques travaux qu'il a lus dans nos séances et qui ont été l'objet de discussions approfondies nous faisaient concevoir pour l'avenir de brillantes espérances, et voilà que dans la fleur de l'âge,

alors qu'il avait à peine eu le temps de se révéler à nous, la mort vient nous l'enlever!

« Bernard-Albert Timbal-Lagrave est né le 5 juillet 1848, à Toulouse. Il fit de brillantes études au lycée, devint étudiant à l'Ecole de pharmacie, où, sous la direction du savant Filhol, il fut initié à tous les secrets de la chimie. Il passa quelque temps à Montpellier où il fut élève de Planchou et devint pharmacien de première classe, après une soutenance de thèse remarquable sur les préparations de l'antimoine.

« Il revint alors à Toulouse dans la maison paternelle, il devint le collaborateur et bientôt après le successeur de son père.

« Je laisse à d'autres plus autorisés le soin d'apprécier la valeur scientifique de notre regretté confrère; mais je ne puis m'empêcher, malgré mon incompétence, de rappeler le souvenir des discussions si intéressantes provoquées au sein de l'Académie par la lecture de ses notes sur le plâtrage des vins et sur un cas d'hématochylmie. Il était aisé de reconnaître que Timbal-Lagrave s'était pénétré de bonne heure de la vérité du proverbe : noblesse oblige. Il avait trouvé dans l'exemple les traditions de sa famille, l'amour du travail, la passion pour les choses de l'esprit, qui distinguaient son digne et vénéré père. Élevé à une telle école, notre confrère, animé, en outre, de cet esprit de curiosité scientifique qu'il avait puisé à l'école de ses savants maîtres, nous donnait de magnifiques promesses pour l'avenir.

« Malheureusement, sa santé ne lui permettait pas d'assister très régulièrement à nos séances. Ses amis n'ignoraient pas les cruelles souffrances qu'il endurait avec une résignation exemplaire. Et cependant il souriait toujours, il était toujours aimable, tant était grande sa bonté d'âme et le charme de son esprit.

« Mais quelque grands, quelque sincères que soient les regrets de l'Académie, ils s'effacent devant la profonde douleur de cette veuve et de cet enfant, qui ont perdu ce qu'ils avaient de plus cher au monde, un époux chéri, un père bien-aimé. Nous ne pouvons que nous incliner devant ce deuil prématuré.

« Peut-être cependant que les succès de l'enfant, dont Timbal a pu, avant son dernier jour, savourer les prémices, adouci-

ront un peu les chagrins de la mère, en lui rappelant le souvenir des qualités brillantes du père et de l'aïeul.

« Au nom de l'Académie des sciences, cher et regretté confrère, adieu »!

M. Molins, appelé par l'ordre du travail, communique à l'Académie le résultat de ses recherches sur les surfaces de révolution ayant un même axe donné et qui sont coupées par une sphère donnée suivant une ligne géodésique. (Ce mémoire sera imprimé plus tard.) 19 juin.

MM. Legoux et Rouquet prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Molins.

M. le Recteur, associé honoraire de droit, présent à la séance, donne quelques explications sur les conditions à remplir pour que la ville de Toulouse puisse demander à l'État de réunir ses établissements d'enseignement supérieur en Université; la première de ces conditions, c'est l'ouverture de la Faculté de médecine promise à Toulouse, par un décret de 1878 et par deux conventions, l'une de 1880, l'autre de 1886, et cette ouverture ne peut être réclamée que lorsque la ville aura exécuté elle-même les engagements pris par elle en 1886. 26 juin.

M. le Président remercie M. le Recteur de sa communication.

— M. d'Ardenne, appelé par l'ordre du travail, lit un mémoire ayant pour titre : *Contribution à l'étude de l'hémoptysie arthritique*. (Imprimé page 379.)

M. Alix prend la parole sur le sujet traité par M. d'Ardenne.

Appelé par l'ordre du travail, M. le Dr Alix lit une étude sur Montaigne, par laquelle il espère prouver que dans les œuvres de cet écrivain, au point de vue philosophique ou religieux, rien ne permet de lui appliquer l'épithète de sceptique. (Imprimée page 447.) 3 juillet.

MM. A. Duméril, Vesson, Deschamps, l'abbé Douais et Lécrivain prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. Alix.

— Sur la proposition de M. le Directeur, l'Académie déclare définitivement vacante la place précédemment occupée dans la

Classe des Sciences par M. Brunhes, devenu associé correspondant.

En conséquence et conformément à l'article 47 des Règlements, avis de cette décision sera porté à la connaissance du public par la voie des journaux.

10 juillet. M. le Secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie d'un travail qu'il vient de publier et qui est intitulé : *Auguste et la fondation de l'Empire romain.* — Des remerciements lui sont adressés par M. le Président.

— M. Ed. Forestié, associé correspondant, fait aussi hommage à l'Académie d'un volume qu'il vient de publier et qui a pour titre : *Les livres de comptes des frères Bonis, marchands montalbanais du quatorzième siècle.* — Des remerciements sont adressés à M. Forestié par M. le Président.

— Enfin, M. le Président dépose sur le bureau un volume intitulé : *Manuel de séméiologie technique,* dont l'auteur, M. le Dr Maurel, fait hommage à l'Académie.

— En remplacement de M. Abadie-Dutemps, qui était appelé par l'ordre du travail et qui s'est excusé, M. l'abbé Douais communique un état du diocèse de Saint-Papoul et Sénéchaussée du Lauragais en 1573. (Imprimé page 473.)

MM. Rouquet, Roschach, Paget, Duméril et Ed. Forestié prennent successivement la parole sur le sujet traité par M. l'abbé Douais.

— La présente séance étant la dernière de l'année académique 1889-90, le procès-verbal est successivement rédigé et lu séance tenante.

Il est ensuite adopté.

La séance est levée.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

État des membres de l'Académie V

CLASSE DES SCIENCES.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

MATHÉMATIQUES PURES.

Sur les surfaces minima dont les lignes asymptotiques sont des courbes de M. Bertrand, par M. V. ROUQUET 127

Sur les surfaces de révolution ayant une ligne minima située dans un plan donné avec un axe de révolution donné, par M. H. MOLINS 360

Sur un système triple de surfaces, par M. A. LEGOUX 440

PHYSIQUE ET ASTRONOMIE.

Étude sur les miroirs magiques de la Chine et du Japon, par M. BERSON .. 428

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

CHIMIE.

Étude sur une nouvelle classe de picrates doubles, par M. A. DESTREM 240

HISTOIRE NATURELLE.

Physiologie comparée. — Reproduction végétale et animale, par M. A. LAVOCAT 89

Individualité des faisceaux fibro-vasculaires des appendices des plantes, par M. D. CLOS 248

De la sélection et de la consanguinité en zootechnie, par M. BAILLET 268

MÉDECINE ET CHIRURGIE.

L'hérédité morbide et la dégénérescence dans leurs rapports avec la responsabilité des actes, par M. le Dr V. PARANT..... 143
Recherches sur la température normale, par M. le Dr E. MAUREL..... 293
Contribution à l'étude de l'hémoptysie arthritique, par M. le Dr D'ARDENNE..... 379

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Hérodote historien et théologien, par M. A. DUMÉRIL..... 1
Les trophées des armées de la République et de l'Empire au Musée de Toulouse, par M. ROSCHACH..... 71
La première jeunesse de Gœthe; son séjour à Leipzig, d'après sa correspondance, par M. HALLBERG..... 107
Vigneul de Marville, ou la critique à la fin du dix-septième siècle, par M. DESCHAMPS..... 172
Les anciennes bibliothèques de Toulouse, par M. LAPIERRE..... 200
Les vieilles religions de l'Amérique et le culte chez les Romains, par M. BRISSAUD..... 213
La famille de Cicéron Térentia, sa femme, par M. F. ANTOINE..... 325
Un marchand de Paris au seizième siècle, par M. Ch. PRADEL..... 390
Montaigne est-il sceptique? par M. le Dr ALIX..... 447
État du diocèse de Saint-Papoul et sénéchaussée du Lauragais en 1573, document inédit, par M. l'abbé DOUAIS..... 473
Les écoliers provençaux à l'Université de Toulouse (1558-1630), par M. Ad. BAUDOUIN..... 490

SÉANCE PUBLIQUE.

Discours d'ouverture, par M. PAGET, président..... 520
Éloge de M. J. David, par M. A. LEGOUX..... 528
Rapport sur le concours de la classe des lettres, par M. LÉCRIVAIN..... 534
Rapport général sur les concours de 1890 (classe des sciences), par M. Ed. SALLES..... 540
Sujets de prix..... 552

Bulletin des travaux de l'Académie..... 555

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 7707

859

AS
162
T83
ser.9
t.2

Académie des ciences,
inscriptions et belles
lettres de Toulouse
Mémoirs

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY